This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476250

Digitized by Google

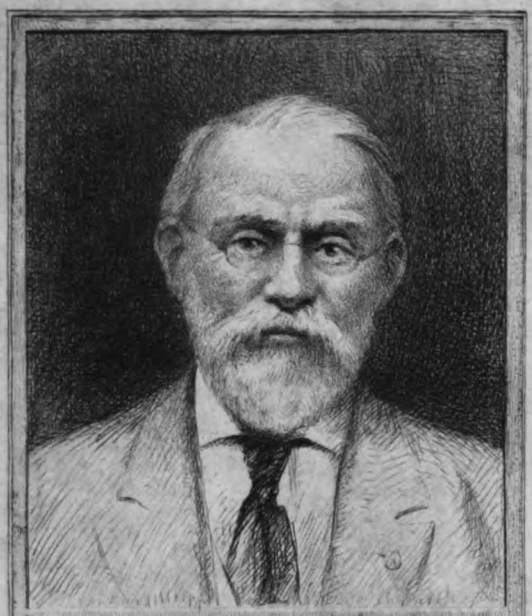

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.074
A3

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

DE L'ORNE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORNE

TOME XIII.

ALENÇON

TYPOGRAPHIE RENAUT-DE BROISE

PLACE D'ARMES

—

1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Rijhoff
12-8-26
13603

BUREAU ET COMMISSION DE PUBLICATION

Président honoraire.	Léon DE LA SICOTIÈRE.
Président	Gustave LE VAVASSEUR.
Vice-Présidents.....	L'abbé BLIN. Le Comte DE CHARENCEY. LECOINTRE (Eugène). Le Vicomte DE BROC.
Secrétaire général....	Le Comte DE CONTADES.
Secrétaire.....	Henri BEAUDOUIN.
Secrétaire-Adjoint ...	L'abbé HOMMEY.
Trésorier.....	DE BROISE.
Archiviste-Bibliothécaire	LE NEUF DE NEUFVILLE.
*Bibliothécaire Adj*t..	Le Vicomte DU MOTEY.
Membres de la Commission de publication.....	DESCOUTURES. L'abbé DUPUY. L'abbé LETACQ. L'abbé ROMBAULT. Le Comte DE VIGNERAL.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACHARD DES HAUTES-NOES, maire de Saint-Mars-d'Égrenne, à Alençon, rue de Bretagne, 29.
ADIGARD, avocat à Domfront.
ALEXANDRE, ancien bibliothécaire, à Alençon, rue de l'Écusson.
ALMAGRO-DESCHAMPS, ancien pharmacien, à Laigle.
APPERT (Jules), à Flers, rue d'Argentan, 10.
AVELINE, avoué à Alençon, rue du Jeudi, 33.

Digitized by Google

AUDIFFRET-PASQUIER (duc D'), sénateur, de l'Académie française, au château de Sassi *(Orne)*; — à Paris, rue Fresnel, 23.

AUDIFFRET-PASQUIER (marquis D'), au château de Sassi; — à Paris, 5 *bis*, rue de Berry.

BAILLANCOURT (DE), à Mortain *(Manche)*.

BARBOTTE-DESNOS (Ernest), à Domfront.

BARRET (l'abbé), curé de la Place, à Seès.

BEAU (Amédée), ancien député, au château de Tubœuf, par Chandai.

BEAUCHAMPS (baron DE) DE MONTHÉARD, 62 *bis*, rue Duplessis, à Versailles.

BEAUCHÊNE (comte DE), au château de Torcé, par Ambrières *(Mayenne)*. — Paris, 6, rue Bocador.

BEAUDOUIN (Henri), à Alençon, 22, rue des Promenades.

BEAUDOUIN (Frédéric), docteur-médecin, à Alençon, 35, rue du Château.

BEAUREGARD (DE), au château d'Aché, par Alençon.

BERNIER (le Révérend Père), à Tinchebrai.

BESNARD (Joseph), à la Chapelle-Montligeon.

BEUDIN (l'abbé), à Flers.

BIDARD-HUBERDIÈRE, docteur-médecin, au château de la Bérardière, à Saint-Bômer. — Paris, 9, rue de Suresne.

BLANCHETIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

BLANZAY (DE), à Tessé-la-Madeleine.

BLIN (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Miséricorde, à Seès.

BOISSEY (l'abbé), vicaire à Passais.

BOISTERTRE (DE), à Alençon, rue Cazault. — Paris, 26, rue d'Hauteville.

BONHOMME (l'abbé), curé de Saint-Langis, par Mortagne.

BONNEAU LA VARANNE, à Alençon, rue des Marcheries.

BOSCHER (l'abbé), aumônier de l'Asile, à Alençon.

BOISZENOU, propriétaire, à la Chapelle-Viel, par Notre-Dame-d'Apres.

BOUL (Georges), agent-voyer à La Ferté-Macé.

BOURGOIN, négociant à Mortagne.

BOURMONT (comte Amédée DE), au château de la Roche, à Vaas *(Sarthe)*. — Paris, 37, rue de Babylone.

BRARD, avocat, à Alençon, rue du Collége.

BRESDIN, conseiller général, maire de Longni.

BRETÈCHE (Alexandre DE LA), à Argentan.

BROC (vicomte DE), au château des Feugerets, par Bellème; — Paris, rue de Las-Cases, 15.

BRUST (Constant), propriétaire, à Laleu, par Le Mêle-s.-Sarthe.

BUQUET, ancien notaire, à Almenèches.

Digitized by Google

CACHET, docteur-médecin, à Domfront.

CANIVET, conseiller général, à Chambois; — Paris, 11, boulevard Magenta.

CHALLEMEL (Wilfrid), à La Ferté-Macé.

CHAMPAGNE (marquis DE), à Ménil-Jean, par Ecouché. — Paris, 25, rue Ville-l'Evêque.

CHANCEREL, notaire, à Alençon.

CHARENCEY (comte DE), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey; — Paris, 25, rue Barbet de Jouy.

CHARPENTIER, receveur de l'Enregistrement, à Alençon.

CHARPENTIER (l'abbé), curé-doyen de Briouze.

CHARTIER, avocat, à Mortagne.

CHÉGUILLAUME, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Nantes.

CHENNEVIÈRES (marquis DE), directeur honoraire des Beaux-Arts, membre de l'Institut; — Paris, 3, rue Paul-Louis-Courrier.

CHENNEVIÈRES (Henri DE), attaché à l'Administration des Beaux-Arts; — Paris, 77, rue de Vaugirard.

CHESNES (Henri DES), à Nogent-le-Rotrou.

CHOLLET, juge de Paix, docteur en Droit, à Exmes.

CHRISTOPHLE, député, gouverneur du Crédit Foncier.

COHU, notaire, à Alençon.

CONTADES (comte Gérard DE), maire, à Saint-Maurice-du-Désert, par La Ferté-Macé; — Paris, avenue Marceau, 28.

COURCIVAL (marquis DE), au château de Courcival, par Bonnétable *(Sarthe)*; — Paris, 112, rue Marcadet.

DALLET (Alexandre), conseiller municipal, à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap.

DARPENTIGNY, greffier de la Justice de Paix, à Putanges.

DE BROISE, ancien imprimeur, à Alençon.

DELBAUVE, capitaine de gendarmerie, 71, rue des Tisons.

DESCOUTURES (Reynold), greffier du Tribunal de Commerce, à Alençon, rue de l'Écusson.

DES DIGUÈRES (Victor), maire de Sévigni, par Argentan.

DESVAUX (l'abbé), curé de Feings, par Mortagne.

DUBOIS-GUCHAN (Gaston), archiviste-paléographe, à Seès, place du Friche.

DU BUISSON, avocat, à Longni.

DU HAYS (Charles), attaché à la direction des Haras au ministère de l'Agriculture, à Paris, rue Casimir-Périer, 4; — à Saint-Germain-de-Clairefeuille, par Nonant.

DULAU, 37, Soho-Square, à Londres.

DUMAINE (l'abbé), curé de la Cathédrale, à Seès.

DU MESNIL DE MONTCHAUVEAU, rue du Collége, à Alençon.

DUPLESSIS-D'ARGENTRÉ (comte), à Saint-Julien-de-Terroux, château de la Bermondière *(Mayenne)*; — Versailles, 6, rue d'Anjou.

Digitized by Google

DUPONT (l'abbé), à Alençon, rue de Lancrel.
DUPUY (l'abbé), aumônier du Lycée, à Alençon, rue de l'École, 7.
DUVAL, archiviste du département de l'Orne, à Alençon.
ÉDOUARD (le Révérend Père), (LECORNEY), capucin, archiviste général de l'Ordre, 74, via S. Nicolà da Tolentino, Rome.
ESNAULT (l'abbé), vice-président de la Société archéologique du Maine, Le Mans.
FARCY (Paul DE), à Château-Gontier *(Mayenne)*.
FLEURY, imprimeur, à Mamers.
FORTINIÈRE (Paul DE LA), juge au Tribunal civil, à Alençon, boulevard Lenoir-Dufresne.
FOUCAULT (Eugène), antiquaire, à Flers, rue de Messei.
FOULON (Eugène), architecte, à Laigle.
FRÉBET (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de La Ferté-Macé.
FRÉCOURT (l'abbé), à Flers, rue de la Boule.
FROMONT (DE), à Mamers *(Sarthe)*.
GALPIN (Gaston), député de la Sarthe, à Assé-le-Boisne; — Paris, 61, rue de la Boëtie.
GATRY (l'abbé), curé de Macé, près Seès.
GAULIER (l'abbé), curé de Marmouillé, par Nonant.
GERMAIN-LACOUR (Joseph), à Moulins-sur-Orne, par Argentan.
GILLARD (l'abbé), curé de St-Fraimbault-de-Lassay *(Mayenne)*.
GIRARD (l'abbé), secrétaire-général de l'Évêché, à Seès.
GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhômer, par Moutiers.
GOURDEL (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-de-Briouze.
GUÉRIN (l'abbé R.), vicaire à Notre-Dame d'Alençon.
GUESDON (l'abbé), directeur au Grand-Séminaire, à Seès.
GUILLEMIN, officier en retraite, à Alençon, 69, rue Saint-Blaise.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de Droit de Caen.
GUYON DE VAULOGER (DE), rue des Granges, à Alençon.
HAREL (Paul), à Échauffour.
HOMMEY (Charles), notaire, à Alençon.
HOMMEY (Léon), banquier, à Alençon, rue de l'École.
HOMMEY (l'abbé), prêtre, à Saint-Léonard d'Alençon.
JAMET (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Germain, à Argentan, chanoine honoraire.
JOSSE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Seès, chanoine honoraire.
JOUSSELIN, propriétaire, à Alençon, rue de Bretagne, 10-12.
JOUVIN (fils), à Longny.
LAGARENNE (DE), à Alençon, place Saint-Léonard.
LA JONQUIÈRE (marquis DE), ancien préfet, à Mauves château de Landres; — Paris, 28, rue de Varennes.
LANGE, docteur-médecin, à Flers.

Digitized by Google

LAPORTE, ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne.

LA RAILLÈRE (Marc DE), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé; — Paris, rue de l'Abbé-Grégoire, 26.

LA SICOTIÈRE (DE), sénateur, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, à Alençon, rue Marguerite-de-Navarre; — Paris, rue de Fleurus, 3.

LEBRETON (l'abbé J.), chanoine à Seès.

LEBEY (Daniel), licencié en Droit, à La Carneille.

LECHEVREL (Ernest), notaire, à Chanu.

LECOINTRE (Eugène), membre de la Commission des Archives départementales, à Alençon, rue Saint-Blaise, 11.

LECOINTRE (Georges), id.

LE COMTE, au château de Montigni (*Sarthe*).

LECORNU (Émile), à Flers, rue de Tinchebrai.

LEFAIVRE (l'abbé), bibliothécaire au Grand-Séminaire, chanoine honoraire, à Seès.

LE FAVRAIS, président du Tribunal Civil de Mortain (*Manche*).

LEFÉBURE, à Paris, 36, avenue Marceau.

LE FÉRON DE LONGCAMP, ancien président de la *Société des Antiquaires de Normandie*, à Caen, rue de Geôle.

LÉGÉ, avoué, à Mortagne.

LE HARDY (Gaston), secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, à Rots (*Calvados*).

LEMAITRE (l'abbé), chanoine, à Seès.

LE MAROIS (comte), au château de Lonray; — Paris, 119, rue de l'Université.

LEMARQUANT, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, à Paris, rue des Feuillantines, 11.

LE NEUF DE NEUFVILLE, président honoraire du Tribunal Civil, à Alençon, rue du Parc.

LE ROUILLÉ, à Alençon, rue du Château.

LE ROY (Mlle), à Alençon, 49, rue de Lancrel.

LESSART, maire de Saint-Siméon ; à Alençon, rue des Marais.

LESECQ (l'abbé), curé à Goulet, par Écouché.

LETAILLIEUR, docteur-médecin, à Alençon, rue du Jeudi.

LETACQ (l'abbé), aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, à Alençon.

LEURSON, agent-voyer en chef, en retraite, à Alençon.

LEVAIN (Charles), à Caorches (*Eure*).

LE VAVASSEUR (Gustave), conseiller général de l'Orne, lauréat de l'Institut, à La Lande-de-Lougé, par les Yveteaux.

LEVEILLÉ (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de La Ferté-Macé.

LÉVIS-MIREPOIX (comte DE), député, 58, rue de Varenne, Paris.

LHERETEYRE (l'abbé), curé de Saint-Martin-d'Argentan.

LIVACHE, notaire, à Céaucé.

Digitized by Google

LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE, juge d'instruction, à Pontoise (*Seine-et-Oise*).

LORIOT (Florentin), avocat, à Alençon, Grande-Rue, 112.

LORY, docteur-médecin, à La Ferté-Macé.

LOUTREUIL, manufacturier, 17, rue Pretchistink, à Moscou.

LOUVEL (Marcel), chef d'institution, à Rémalard.

MACAIRE, chef de Division à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, rue de la Demi-Lune.

MACÉ (l'abbé), curé d'Athis.

MACKAU (baron DE), député, conseiller général, à Guerquesalles, par Vimoutiers; — Paris, avenue d'Antin, 22.

MALLET (l'abbé), à Alençon, 99, rue des Tisons.

MARAIS (Paul), attaché à la Bibliothèque Mazarine, à Paris-Passy, 31, rue Mozart.

MARCÈRE (DE), sénateur, à Paris, rue Montaigne, 23.

MARIGNY, ancien notaire, à Sées.

MARY (l'abbé), curé de Saint-Georges-d'Annebecq, par Rânes.

MAUNOURY (l'abbé), chanoine, au Petit-Séminaire de Sées.

MÉRIEL (Amédée), à Falaise, Grande-Rue-Saint-Gervais.

MONTAUZÉ, imprimeur, à Sées.

MOTEY (vicomte RENAULT DU), avocat, docteur en Droit, à Alençon, 44, rue Saint-Blaise.

MOUCHERON (comte DE), à Maison-Maugis.

MURIE, architecte, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, à Flers.

PATOU (Urbain) avocat, à Avrilly, près Domfront.

PORIQUET, sénateur, conseiller général de l'Orne, à Montmerrei, château de Blanche-Lande; — Paris, rue de Monceau, 58.

PRÉBOIS (Paul), notaire, à Sées.

PREMPAIN (Charles), architecte, à Sées.

REGNIER, secrétaire de la Société Libre de l'Eure, à Évreux, rue Chartraine.

RENAUT (Emile), imprimeur, à Alençon.

RICHER (l'abbé), curé de La Rouge, par Le Theil.

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ancien conseiller à la Cour d'Appel, secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, à Caen.

ROEDERER (comte), au château de Bois-Roussel, commune de Bursard, par Essai.

ROMANET (vicomte Olivier DE), château des Guillets, par Mortagne.

ROMBAULT (l'abbé), curé de Messei.

ROMET (Paul), à Alençon, rue du Pont-Neuf.

ROMET (Charles), à Alençon, rue du Jeudi.

ROTOURS (baron DES), aux Rotours, par Putanges.

Digitized by Google

SAFFRAY (l'abbé), curé de Sarceaux, par Argentan.
SAINTE-PREUVE (Mme la baronne DE), à Boisbûlant, près Alençon.
SALLES (Auguste), professeur au Lycée, à Caen.
SALZE, à Paris, 134, rue Mouffetard.
SANDRET, architecte du Département, à Alençon, 15, rue des Champs.
SAUVAGE (Hippolyte), à Paris, 134, boulevard de la Villette.
SEMALLÉ (comte DE), à Tours, boulevard Béranger, 104.
SEVRAY (l'abbé), à Mortrée.
SINEUX (l'abbé), curé de la Bellière, par Mortrée.
SOUANCÉ (vicomte H. DE), à Montdoucet, près Nogent-le-Rotrou *(Eure-et-Loir)*.
SURVILLE, instituteur, à La Chapelle-Biche, par Flers-de-l'Orne.
TOMERET, chef de Division à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, rue de Lancrel, 18.
TOURNOUER, rue des Saints-Pères, 11, Paris.
TRÉGARO (Mgr), évêque de Seès.
TRIGER (Robert), au Mans, 5, rue de l'Évêché.
TURGEON (Charles), professeur à la Faculté de Droit, à Rennes.
VAUCELLE (Jules DE), à Lignou, par Briouze; — Paris, 18, rue de la Pépinière.
VAUCELLE (comte Pierre DE), à Alençon, rue d'Avesgo.
VÉNIARD, notaire, à Domfront.
VÉREL (Charles), à Nonant.
VIGNERAL (comte DE), ancien chef d'escadron d'État-Major, au château de Ri, par Putanges.
VIMONT, à Paris, 33, rue Jean-Jacques Rousseau.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* adresse ses Publications et ses Correspondances.

—

Ministère de l'Instruction publique *(6 exemplaires)*.
Archives Départementales de l'Orne, à Alençon.
Bibliothèque publique d'Alençon.
Bibliothèque publique d'Argentan.
Académie des Sciences, Agriculture, etc., d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Digitized by Google

Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.
Le Cidre et le Poiré, à Argentan.
Société d'Archéologie d'Avranches et Mortain, à Avranches.
Société Belfortaise d'Émulation, à Belfort.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen.
Société des Beaux-Arts de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société française d'Archéologie, à Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
Société libre d'Agriculture, etc. de l'Eure (section de Bernay).
Revue Catholique de Normandie, à Évreux.
Société Industrielle de Flers.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, à Laval.
Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
Société Archéologique de Nantes.
Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société de l'Histoire de Paris, chez M. Champion, libraire, à Paris, 9, quai de Voltaire.
Société Philologique, à Paris.
Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes à Paris.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Amis des Sciences de Rochehouart.
Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen.
Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Normande de Géographie, à Rouen.
Société Philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.
Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse de Valence.
Société Polymatique du Morbihan, à Vannes.
Analecta Bollandiana, à Bruxelles, 14, rue des Ursulines.
Muséo Nacional de Rio de Janeiro.
Muséo Nacional de Costa-Rica (*Amérique Centrale*).
Davenport Académy of Natural Sciences, Davenport-Yowa (*États-Unis d'Amérique*).
Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Antiquités de Stockholm.
Smithsonian Institution, Washington.
Université de l'État de New-York, à Albany ; — M. Gustave E. Stechert, libraire-agent, à Leipzig.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 21 décembre 1893

PRÉSIDENCE DE M. G. LE VAVASSEUR

Communication par M. le Président du bail passé avec M. l'abbé Guérin, moyennant 130 francs de loyer annuel pour le local où la Société tiendra désormais ses séances et où elle a déjà établi sa bibliothèque. Le choix de ce local, situé rue des Marcheries, n° 11, est universellement approuvé.

Les dépenses de déménagement et d'installation, peu élevées d'ailleurs, déjà faites ou restant encore à faire, sont votées à l'unanimité.

Démission de M. l'abbé Chichou, curé d'Exmes.

Nomination des délégués de la Société au Congrès des Sociétés savantes des départements et à celui des Sociétés des Beaux-Arts. Sont nommés, pour les Sociétés savantes, MM. Duval, de Neufville, abbé Letacq, du Motey et Beaudouin ; — pour les Sociétés des Beaux-Arts, MM. Henri de Chennevières, Delbauve et Loriot.

Le nouveau local de la Société se trouvant assez éloigné de la demeure du bibliothécaire et de celle des secrétaires, M. du Motey est nommé bibliothécaire adjoint.

M. Lecointre donne quelques explications verbales à propos de la médaille présentée par M. Vérel, à la séance du 5 octobre. M. du Motey y ajoute certains détails. La Société invite ces

Digitized by Google

Messieurs à réunir leurs informations de manière à en faire une note à insérer dans le *Bulletin*.

M. le Président fait un appel aux membres qui seraient à même de compléter plus ou moins les collections dont la Société possède déjà une partie. Il signale notamment, comme utiles à compléter l'*Annuaire normand*, l'*Annuaire de l'Orne* et l'*Almanach de l'Orne*.

Séance du 21 février 1894

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE

Invitation par la Société libre de l'Eure, section de Bernay, à une séance publique qui doit avoir lieu le 29 avril, à Notre-Dame du Hamel. Sont choisis comme délégués : MM. l'abbé Letacq, de Neufville, Harel et Dallet.

Offre par M. Barbotte, de l'année 1857, de l'*Annuaire normand*.

Prospectus de deux graveurs de Paris. La Société charge d'une manière générale M. De Broise, de l'exécution des gravures ou illustrations dont elle aurait décidé la publication.

Démission de MM. l'abbé Marais, Commauche et Dufour.

Lettre de part du décès de M. Louvel et admission de son fils, M. Louvel, chef d'Institution à Rémalard.

MM. De Broise et Vérel sont invités à s'entendre pour publier au plus tôt les tables décennales du *Bulletin*.

La Société décide qu'il sera déposé à sa bibliothèque deux exemplaires de tous les tirages à part d'articles publiés au *Bulletin*.

A propos de l'Association normande dont la prochaine séance annuelle doit avoir lieu à Mortagne ou à Laigle, M. de La Sicotière promet de demander que le programme soit envoyé beaucoup plus tôt qu'on ne le fait d'habitude.

Digitized by Google

Demande de renseignements par M. Beaudouin, pour la Bibliographie de l'Orne pendant l'année 1893, qu'il doit publier dans le *Bulletin*.

Demande par M. de La Sicotière, de documents et de renseignements pour les travaux qu'il prépare sur la Petite Église dans le département de l'Orne et sur l'Iconographie des évêques de Sées.

Observations du Secrétaire sur les inconvénients des longs articles qui envahissent de plus en plus nos bulletins, au risque de ne laisser qu'une place très restreinte aux articles plus courts. Le volume de 1893 a 572 pages ; c'est trop pour nos finances en ce moment surtout où les dépenses de loyer et d'installations constituent une nouvelle charge. Ces longs mémoires qui sont en train de devenir des volumes, sont-ils d'ailleurs bien conformes au but que doit se proposer la Société ? Le Secrétaire avait eu d'abord la pensée de demander à la Société de n'avoir jamais plus d'un long mémoire en cours de publication. Sans oser proposer cette mesure comme une loi absolue, au moins voudrait-il qu'on s'en approchât le plus possible.

M. de La Sicotière ajoute qu'il serait bon aussi que, sauf dans les cas tout à fait exceptionnels, on n'acceptât que des manuscrits complets, comme, du reste, cela se fait dans la plupart des Sociétés. C'est assurément là le meilleur moyen de ne pas se laisser entraîner plus loin qu'on ne veut s'engager.

Pour éviter toute méprise, le Secrétaire déclare d'ailleurs qu'il serait désolé que ses observations eussent pour effet de décourager les travailleurs et de diminuer le nombre des articles. Il est à noter en effet que, s'il y en a en cours de publication un trop grand nombre, dont deux ou trois seraient de taille à remplir une année tout entière, en revanche, nous en avons fort peu de dimensions plus modestes. C'est à ces derniers, ce semble, que la Société doit réserver son meilleur accueil.

La Société paraît se rallier unanimement à ces idées et vouloir en faire à l'avenir sa règle de conduite.

M. de Neufville rappelle les hommages, parfaitement mérités, dont M. de La Sicotière a été l'objet à la séance générale de la Société des Antiquaires de Normandie. Cependant, parmi les titres que le Président de cette Société a rappelés à l'honneur de

Digitized by Google

M. de La Sicotière, il en a été oublié un, qui n'est pas des moindres, et qui précisément nous touche d'une manière toute spéciale, c'est celui de fondateur et de soutien de la Société historique et archéologique de l'Orne.

M. de Neufville est sûr d'être l'interprète de ses collègues, en offrant à M. de La Sicotière, au nom de tous, le tribut de leur affectueux respect et de leur reconnaissance. Ces paroles sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

M. Duval ajoute que M. Delbauve, désirant donner à M. de La Sicotière un témoignage personnel de ses sentiments, se propose d'offrir à la Société le portrait en médaillon de son vénérable président honoraire.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1893 JUSQU'A CELLE DU 21 FÉVRIER 1894

1° *Publications individuelles.*

1. *Histoire littéraire du Maine,* par Barthélemy Hauréau ; 4 vol. in-8°.

2. *Commentaire sur les Coutumes du Maine et de l'Anjou* par Louis Olivier de Saint-Vast, avocat à Alençon ; 4 vol. in-8°.

3. *Annuaire de l'Orne,* 1808-1809-1843 ; 3 vol. in-8°.

4. *Apologie des anecdotes ecclésiastiques, jésuitiques du diocèse de Rouen,* par l'abbé Sonnes ; 1 vol. in-12.

5. *Vie et Culte de sainte Opportune, abbesse d'Almenêches,* par l'abbé Durand ; 1 vol. in-12.

6. *Histoire de la ville de Honfleur,* par Thomas ; 1 vol. in-8°.

7. *Tarif du pain de boulanger.* Alençon, an XI.

8. *Observations sur les projets pour étendre la navigation intérieure dans le Calvados,* 1820.

9. *Éloge historique de l'abbé Bellanger, ancien recteur de l'Université de Caen,* par M. de Baudre, 1829.

10. *Voyage à la chapelle du Vallet,* par Lehoult-Courval, 1839.

Digitized by Google

11. *Note sur les deux deniers de Savary de Mauléon et sur l'atelier monétaire de Niort aux* XIe *et* XIIe *siècles*, par M. Lecointre-Dupont, 1844.

12. *Notice sur le Palais des Comtes de Poitou*, par Ch. Jeannel, 1851.

13. *Addition à la vie et aux œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux*, par Julien Travers, 1856.

14. *Notice biographique sur Ch. Foullon-Grandchamp*, par H. Corne, 1861.

15. *Almanach de l'Orne*, pour 1862.

16. *Notice sur la léproserie de Saint-Clair et Saint-Blaise à Lisieux*, par Ch. Vasseur, 1862.

17. *Mémoire sur les Haras*, par Le Chevalier de la Pleignière, 1862.

18. *La Disette de l'hiver 1786 et M. Boulu de Nanteuil*, par M. Lecointre-Dupont, 1868.

19. *Étude sur la signification des noms de lieux du département de la Mayenne*, par M. H. Sauvage, 1868.

20. *Fête de la plantation du Calvaire de Cormel-le-Royal*, par M. l'abbé Lecointre, 1874.

21. *L'Égalité devant la loi et les cahiers de la Noblesse normande en 1789*, par le Vicomte d'Estaintot, 1878.

22. *Mortain*, par René Toustain de Billy ; notice sur l'auteur, par H. Sauvage, 1879.

23 et 24. *Bibliographie normande*, par le même, 2 brochures ; 1879 et 1881.

25. *Les Artistes manceaux de l'Église de Saint-Pierre de la Cour, au Mans*, par Robert Charles, 1880.

26. *Le vice-amiral de la Roncière le Noury*, par A. de Jancigny, 1881.

27. *Table des paroisses de la vicomté de Falaise à partir du* XVIe *siècle*, par A. Mériel, 1882.

28. *19 notices sur Bernay et les environs*, par M. Veuclin, 1874 à 1891.

Tous ces ouvrages sont offerts par M. Lecointre.

Digitized by Google

29. *Tableau historique, topographique et statistique de la Normandie, etc.*, par L. Maire ; in-folio, 1833.

30. *Association pour le progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Instruction dans l'arrondissement de Falaise*, n° 1 à 10 (1834 à 1838), in-8°.

31. *Une Voix perdue*, par Delasalle ; in-8°, 1847.

32. *Du renvoi devant notaire des rentes judiciaires, etc.*, par M. Livache, notaire à Céaucé ; in-8°, 1882.

33. *Chants de l'Aurore* ; in-12, 1857.

34. *Le Messager de la Beauce et du Perche.* Almanach pour 1870, in-32.

35. *Le Républicain de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne.* Almanach pour 1879, in-32.

Ces ouvrages (nos 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35) sont offerts par M. de La Sicotière.

36. *Extrait des registres de l'Administration centrale de l'Orne, fixant la valeur en argent des Assignats.* 8 thermidor, an V, 8 pages, in-4°.

37. *Annuaire de Normandie* (années 1846 et 1875) ; 2 vol. in-8°.

38. *Annuaire de l'Orne* (années 1812 et 1880) ; 2 vol. in-12.

39. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, volumes VIII-IX-X et XI, en 6 tomes (années 1875 à 1882), in-8°.

40. *Mémoires de la même Société*, volumes XXIX et XXX en 3 tomes (années 1877-1878 et 1880), in-4°.

Les ouvrages ci-dessus (nos 36, 37, 38, 39, 40) sont offerts par M. H. Beaudouin.

41. *Soupirs françois sur la Paix italienne (1649)* ; 8 p. in-8° offert par M. Le Rouillé.

42. *Inventaire historique des Actes transcrits aux Insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux*, par M. l'abbé Piel ; tome III, in-8°.

43. *Les Normands au Canada — Jean Nicolet*, par M. l'abbé Gosselin, 1893, in-8°.

44. *Un historien canadien oublié, le docteur Jacques Labrie*, par le même auteur ; 1893, in-4°.

Digitized by Google

45. *Monographie de la Chapelle-Biche*, par M. Surville ; 1 vol. in-8°, 1893.

46. *Les Écoles libres dans le département de l'Orne*, par M. le vicomte de Broc ; in-18°, 1893.

47. *Le Centenaire de 1793 à la cathédrale de Sées*, par M. l'abbé Dumaine, in-8°.

48. *Pont-Érambourg et Saint-Martin des Champs*, par M. de Neufville, dessins de M. Lemarchand, in-4°.

49. *Almanach du Cidre et du Poiré*, pour l'année 1894, par M. Vimont, in-12.

50. *Almanach de l'Orne*, pour 1893 et 1894, in-32.

2° *Publications périodiques.*

1. *Mémoires de l'Académie d'Aix ;* t. XV, 1 vol. in-8°, 1893.

2. *Séance publique de l'Académie d'Aix en 1893*, in-8°.

3. *Revue d'Alsace*, 2e semestre de 1893, 2 livraisons.

4. *Analecta Bollandiana*, t. XII, fascic. IV, 1893.

5. *Mémoires de l'Académie des Sciences, etc. de Caen*, année 1893.

6. *Le Canal des Deux-Mers*, journal mensuel, novembre, décembre 1893 et janvier 1894.

7. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1892 ; 1 vol. in-8°.

8. *Le Cidre*, octobre, novembre, décembre 1893 et janvier 1894.

9. *Le Cidre et le Poiré*, novembre 1893 et janvier 1894.

10. *La Croix de l'Orne*, 29 octobre 1893 à 21 février 1894 ; 17 numéros.

11. *Recueil des Travaux de la Société libre d'Évreux*, t. X, 1893.

12. *Bulletin de la Société industrielle de Flers*, janvier 1890 à décembre 1892.

13. *Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre de 1893.

Digitized by Google

14. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,* 4me trimestre de 1893 et 1er trimestre de 1894.

15. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* n° 12, 1893.

16. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes,* 2e semestre 1892.

17. *Bull. de la Société normande de Géographie,* septembre-octobre et novembre-décembre 1893.

18. *Bull. de la Société de l'Histoire de Normandie,* t. VII, p. 81 à 151.

19. *Revue catholique de Normandie,* novembre 1893 et janvier 1894.

20. *Annales de Normandie* (Directeur, M. Vérel), janvier et février 1894.

21. *Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs,* novembre, décembre 1893, janvier et février 1894.

22. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest,* 2e, 3e et 4e trimestres de 1893.

23. *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris*, septembre-octobre et novembre-décembre 1893.

24. *Documents sur la Province du Perche* (n° 14), octobre 1893.

25. *Actes de la Société philologique,* tome XXII (année 1892), 1 vol. in-8°.

26. *Bull. de la Société des Amis des Sciences de Rochechouart,* t. III, n° V, 1894.

27. *Journal des Savants,* de janvier 1880 à décembre 1892, 13 années. Don de M. le Ministre de l'Instruction publique.

28. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 2e trimestre de 1893.

29. *State of New-Yorck. Historical and statistical record of the University....* from 1784, to 1884, etc. Albany, 1885, in-8°.

30. *New-Yorck state Museum,* report 44, 1891. Albany, in-8°, 1892.

Digitized by Google

UNE PAROISSE RURALE AU DUCHÉ D'ALENÇON

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE

DES ORIGINES DE LA PAROISSE A 1790.

(Suite).

CHAPITRE XI

LES BARONS PUIS MARQUIS DE NONANT, PATRONS HONORAIRES DE SAINT-GERMAIN, SEIGNEURS EN PARTIE DE SAINT-GERMAIN, CLAIREFEUILLE, BOISGEFFROY, LA CORBETTE ET LES PRÉS AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — LES DERNIERS LE CONTE DE NONANT DE LA BRANCHE AINÉE (1). — LA MAISON DU PLESSIS-CHASTILLON LUI SUCCÈDE. — LE MARQUISAT DE NONANT PASSE AUX NARBONNE-PELET.

Au XVIIe siècle, le domaine de Nonant, nous avons déjà pu le constater, prend à Saint-Germain une extension considérable. Il englobe successivement la Corbette, Clairefeuille et Boisgeffroy. La Boutonnière absorbe Montchauvel, si bien que, jusqu'à la création d'un nouveau fief des Orgeries en 1727, le fief des chanoines de Toussaint-de-Mortagne conserve seul son autonomie entre les deux vastes seigneuries.

Par la mort de son père, peu avant 1611, *haut et puissant*

(1) Nous avons dit, précédemment, que Robert le Conte, baron de Nonant, fils de Jean et de Robine du Rivel, avait laissé d'*une alliance de nous inconnue* plusieurs enfants mineurs dont l'aîné Charles fut baron de Nonant. Nous pouvons aujourd'hui compléter ces renseignements grâce à l'obligeance de Madame la comtesse de Nonant-Raray.

Robert le Conte, baron de Nonant, dont il s'agit, épousa, au mois de février 1489, damoiselle *Gillette du Brouillard*, fille d'André, seigneur de Sénoncourt, Saucourt et Loconville. Ce baron gagna sur Nicolas le Cointe, seigneur de Montagu, en 1494, un procès relatif au droit de présentation *aux écoles de Nonant*. Il commença à faire rebâtir le château de Nonant *qui avait été ruiné par les Anglais* et fit construire un grand corps de logis flanqué de deux tours sur le jardin. Il mourut le 15 septembre 1504 laissant huit enfants, parmi lesquels Charles le Conte, baron de Nonant, marié à Catherine d'Amfreville, Jeanne mariée à Nicolas de Lesnerac et Catherine mariée à Guillaume Vallix, seigneur du Mesnil-Froger.

Digitized by Google

seigneur Félix le Conte, fils de Jacques, baron de Nonant et de Bonne d'Épinay, devint baron de Nonant et de Beaumesnil et suzerain de toutes les terres qui en dépendaient. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, capitaine de deux compagnies de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour S. M. au gouvernement des duché et bailliage d'Alençon, conseiller en ses conseils d'État et Privé et maréchal de camp de ses armées. Il acheta, le 16 février 1618, de Charles de Matignon et d'Éléonore d'Orléans, son épouse, la baronnie du Merlerault pour la somme de 50.000 livres (1).

Ce gentilhomme avait épousé, en premières noces, le 17 novembre 1588, damoiselle Anne du Quesne, fille unique de *noble seigneur* Pierre du Quesne, seigneur de Brotonne, des Huennières, Bretheville, Marebroc, conseiller au parlement, et de Marie de Courcy, en présence de son père, d'Antoine des Hayes, chevalier et grand trésorier général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Saint-Étienne, Renneville et Chantereine, Philippe de Montagu, seigneur du lieu et de la Brière, conseiller au parlement de Rouen, Jean du Quesne, sieur de Bourneville et du Bocage et François de Rupierre, baron de Survie. Le futur s'engageait, avec le consentement de son père, à ce que les enfants à naître du mariage prissent le nom et les armes de *du Quesne* (2). Anne du Quesne mourut jeune laissant un fils Jacques le Conte du Quesne qui continua la filiation.

Félix le Conte épousa, en secondes noces, le 18 septembre 1601, damoiselle Rachelle de Thibergeau, fille de feu Louis, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Motte, Flée, Thoirey, Launay et d'Élisabeth du Plessis (3). Cette dame appartenait à une famille du Maine qui, après avoir embrassé avec une déplorable ardeur la cause de la Réforme, était revenue à la foi catholique. De ce mariage naquirent deux enfants : Charles le Conte, baron de Ferrières, et Adrien. Rachel de Thibergeau survécut à

(1) Cet acte fut reçu par Pierre le Roux et Felix Morel, notaires au Châtelet de Paris — *Chart.* de Courtilloles.

(2) DU QUESNE : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.* Cette ancienne famille a pour auteur Jeuffrin du Quesne, écr, sgr de Brotonne, vivant en 1300.

(3) Élisabeth du Plessis était fille de Jean, seigneur de la Perrine, d'Ouchamp et de Savonnières, échanson du Roi et gouverneur de Montpensier.

Digitized by Google

son mari qui mourut, à 58 ans, le 7 juillet 1622, elle vivait encore en 1655.

Haut et puissant seigneur Jacques le Conte du Quesne, baron puis marquis de Nonant, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour le Roi dans la province de Normandie aux duché et bailliages d'Alençon et Évreux, s'était allié, en février 1623, à damoiselle Marie Dauvet, fille de Gaspard, chevalier, comte des Marets, gouverneur de Beauvoisis, conseiller d'État, maître d'hôtel du Roi, son ambassadeur en Angleterre, chevalier de ses ordres, maréchal de camp, et d'Élisabeth Brulart de Sillery (1). L'abbé du Mesnil, curé de Nonant, nous a laissé une éblouissante description de la parure de la noble mariée dont les diamants étaient, paraît-il, moins brillants que la beauté.

Louis XIII, par lettres patentes de mars 1623, érigea la baronnie de Nonant en marquisat avec *siège de bailliage et fourches patibulaires à trois piliers.* Jacques le Conte du Quesne mourut le 18 octobre 1641, laissant François-Pomponne qui suit, Catherine et Renée de Nonant (2).

François-Pomponne le Conte de Nonant se trouva à la tête d'une magnifique fortune et, à 19 ans, il cumulait les titres et dignités de marquis de Nonant, baron de Beaumesnil, lieutenant pour le Roi au gouvernement des bailliages d'Alençon et Évreux, mestre de camp d'un régiment de cavalerie (3). C'était un des plus brillants et des plus distingués gentilhommes de la cour. Il épousa le 30 avril 1651, à Paris, en l'église Saint-Paul, damoiselle Catherine de Lyonne, d'une ravissante beauté

Ayant sans en rabattre rien
Sept cent mille livres de bien.

Le comte de Selles qui avait brigué sa main, conçut une haine violente contre le marquis et le provoqua en duel. Le

(1) C'était la fille de Nicolas Brullart de Sillery, chancelier de France, et de Claude de Prudhomme. — Nous devons les renseignements circonstanciés que nous donnons sur les deux mariages de Félix le Conte, baron de Nonant, à Madame la comtesse de Nonant qui les a puisés dans *le livre d'or* de sa maison. Ils sont du reste confirmés par de nombreux titres du tabel. de Nonant et par des extraits existant dans le *chartrier* de Courtilloles.

(2 et 3) *Tabel.* de Nonant. — *Chart* de Courtilloles.

Digitized by Google

combat eu lieu, M. de Nonant en sortit sans blessures, mais, le 31 avril 1654, il mourait à vingt ans au château de Beaumesnil. Ce jeune homme, qui avait déjà servi avec distinction dans trois campagnes, reçut la sépulture de ses ancêtres dans l'église de Nonant (1). Il ne laissait pas d'enfants.

L'extinction de la branche aînée de la maison le Conte fut un malheur pour Nonant. Pendant trois siècles, ses représentants avaient presque constamment résidé dans le pays qu'ils aimaient, y avaient rendu les plus grands services, traitant eux-mêmes avec leurs vassaux, s'associant à leurs bonheurs et à leurs peines, favorisant l'élévation de quelques-uns. Les familles que nous rencontrerons maintenant au château de Nonant, d'origine étrangère à notre région, y séjourneront moins et laisseront beaucoup plus l'administration du marquisat à leurs hommes d'affaires.

Catherine le Conte de Nonant fut, après la mort de son frère, d'autant plus recherchée qu'elle était aussi belle que riche. Le marquis de Médavy, amoureux d'elle, profita d'une visite que la marquise douairière de Nonant et sa fille allaient faire dans les environs, arrêta leur carosse, les enleva toutes les deux et *respectueusement* les conduisit en son château. Immédiatement l'alarme étant donnée, les nombreux amis de la maison de Nonant en firent le siège. Le marquis dut entrer en composition et n'épousa pas celle qui avait été la cause de cette folle équipée. Elle s'unit, le 2 octobre 1660, à Hérard Bouton, comte de Chamilly, et lui apporta le magnifique château et la baronnie de Beaumesnil (2).

Quant à sa sœur Renée qui, à la mort de François-Pomponne, devint, comme aînée, dame et marquise de Nonant, elle avait épousé, dès 1646, André du Plessis-Chastillon, vicomte de Rugles et de Boisberranger, marquis du Plessis-Chastillon, fils de René, chevalier de l'ordre du Roi, et de Diane-Renée de Poisieux, vicomtesse de Rugles. M. du Plessis-Chastillon était veuf de Renée le Porc de la Porte et appartenait à une ancienne

(1) La marquise de Nonant, née de Lyonne, épousa en secondes noces le prince de Rohan-Soubise, lieutenant général des armées du Roi. Voyez sur ce duel et sur l'enlèvement de Mademoiselle de Nonant et de sa mère par le marquis de Grancey *les Rouxel de Médavy*, par M. Victor des Diguères, p. 262 et suiv.

(2) *Tabel.* de Nonant. Lyonne : *écartelé au 1er et 4 de gueules à une colonne d'argent.* — Bouton de Chamilly, famille de Bourgogne : *d'azur à la fasce d'or.*

Digitized by Google

maison du Maine alliée aux Beaumont-le-Vicomte, Anglure, Avaugour, la Rochefoucauld, Scépeaux, la Jaille, remontant à Guillaume du Plessis vivant en 1280. Il mourut le 9 décembre 1655, laissant de son union avec Renée le Conte de Nonant : Jean-Baptiste et Jean du Plessis-Chastillon morts jeunes, Jacques qui suit, Urbain et Charles nés en 1647 et 1654, Pierre, comte de Rugles, né en 1655 et Madeleine morte en bas âge (1).

Jacques du Plessis-Chastillon, marquis de Nonant, mestre de camp de cavalerie, mort en 1707, épousa, en mai 1674, damoiselle Jeanne-Marie de Fradet de Saint-Aoust, comtesse de Châteaumeillant, fille de Jean, comte du lieu, lieutenant-général d'artillerie, et de Jeanne-Marie de Saint-Gelais de Lusignan. Il en eut :

Louis, marquis de Nonant, qui suit, Anne-Hilarion, chevalier de Malte, commandeur de Villedieu, capitaine au régiment de Provence, mort le 17 octobre 1763, Henry mort en bas âge, Louise-Henriette qui entra en religion et Jeanne-Marie mariée en juin 1709 à Philippe-Charles, comte d'Étampes, colonel du régiment de Chartres-Infanterie, brigadier des armées du Roi, décédée en 1763.

Louis du Plessis-Chastillon, marquis de Nonant, né le 13 janvier 1678, mort le 23 février 1754, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'allia, en premières noces, à damoiselle Anne Neyret de la Ravoye et en secondes à damoiselle Catherine-Pauline Colbert de Torcy, fille de Jean-Baptiste, marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État, et de Catherine-Félicité Arnaud de Pomponne (2). Il eut du deuxième lit :

1° Louis-Henri-Félix du Plessis-Chastillon, comte de Châteaumeillant, né le 24 novembre 1726, sous-lieutenant des chevau-légers d'Orléans, mort, sans enfants, le 25 août 1754 après avoir

(1) *Tabel.* de Nonant et du Merlerault. La Chennaye-des-Bois. Bibl. Nationale. *Cabinet des titres.*

(2) On sait que la maison du grand Colbert avait contracté une autre alliance dans notre contrée. En effet, Jacques-Léonor de Rouxel de Médavy Grancey, deuxième maréchal du nom, chevalier des ordres du Roi, avait épousé Marie-Thérèse Colbert de Maulévrier, fille d'Edouard-François Colbert, comte de Maulévrier, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier du Saint-Esprit, l'un des frères du célèbre ministre.

DU PLESSIS-CHASTILLON : *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.*

COLBERT : *d'or à la vivre tortillée d'azur posée en pal.*

Digitized by Google

épousé, le 6 juin 1753, damoiselle Marie-Madeleine-Louise de Barberie de Saint-Contest, fille de François-Dominique, seigneur de Saint-Contest, la Boutonnière, Malnoyer, Montchauvel, et de Jeanne Monique des Vieux.

2° Marie-Félicité du Plessis-Chastillon qui, par la mort de son frère, devint dame et marquise de Nonant. Née le 7 octobre 1723, elle épousa François-Antoine, comte de Chabannes-Curton-la-Palisse, lieutenant général des armées du Roi, qui fut momentanément marquis de Nonant et dont elle n'eut pas d'enfants (1).

Devenue veuve, elle s'unit à *haut et puissant seigneur* Charles-Bernard-Martial, comte de Narbonne-Pelet, fils de François-Raymond, et de Louise-Marie de Chastellard de Sallières (2).

Le comte de Narbonne, dernier marquis de Nonant, appartenait à l'illustre maison de Narbonne en Languedoc, issue de Bernard Pelet, co-seigneur d'Alais en 1070, l'un des fils de Bérenger, vicomte de Narbonne, qui a donné un chevalier croisé en 1096, des ambassadeurs et des lieutenants généraux des armées du Roi, et a reçu le titre de duc le 31 août 1815 (3).

Le château de Nonant, en partie conservé, a depuis longtemps perdu les nobles habitants qui avaient donné la vie et la prospérité au bourg. On y chercherait vainement la trace des seigneurs qui s'y sont succédé, depuis le haut baron bardé de fer, depuis le chevalier mitré du XIIe siècle jusqu'aux lieutenants généraux des armées du Roi et aux gentilshommes de cour des dernières années de la vieille France. Si jamais des fantômes d'autrefois ont hanté l'antique domaine, si, toute gracieuse, la dernière marquise le Conte de Nonant, la belle princesse de Rohan-Soubise est revenue quelque nuit pleurer là son premier amour perdu à vingt ans, la modernité bourgeoise de ce château antique les a pour toujours éloignés.

(1 et 2) *Tabel.* de Nonant et du Merlerault. La Chennaye-des-Bois.

(3) *Archives* du chevalier de Courcelles, généalogiste ordinaire du Roi. Charles-Bernard-Martial de Narbonne-Pelet fut l'aïeul de Théodoric, duc de Narbonne-Pelet, dont le père François-Raymond Aimeric de Narbonne fut substitué aux titre et rang de duc et pair par ordonnance royale du 28 août 1828. Le duc actuel de Narbonne habite le château de Saint-Vincent à la Cochère.

Chabannes-Curton-la-Palisse : *de gueules à un lion d'hermines armé, lampassé et couronné d'or.*

Narbonne-Pelet : *de gueules plein, chargé d'un écu d'argent au chef de sable.*

Digitized by Google

CHAPITRE XII

LA BOUTONNIÈRE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — JACQUES II, CHARLES ET HENRY DU BOUILLONNEY, BARONS DE LA BOUTONNIÈRE. — LEUR DESCENDANCE. — LA MAISON DE BARBERIE DE SAINT-CONTEST. — LES DES DOUITS DE RAY.

Nous avons quitté la Boutonnière en 1603 au moment où, par suite de la mort de Catherine du Mesnildot, leur mère, les enfants mineurs de Jacques Ier du Bouillonney venaient d'être placés sous la garde d'Anne de Rouxel de Médavy, leur aïeule, remariée au baron de Suresnes. Au décès de cette dernière en 1606, la tutelle fut conférée à leur oncle le seigneur d'Orgères.

Nous connaissons déjà la destinée de deux de ces enfants : Claude du Bouillonney devint Madame de Bernard de Courmesnil et sa sœur Catherine entra en religion. Quant à Jacques du Bouillonney, IIe du nom, né en 1594, devenu à cinq ans le chef de la maison de la Boutonnière (1), son enfance et sa jeunesse se partagèrent entre le manoir paternel, le château de Médavy et celui de Fervaques. Le mariage de Pierre de Rouxel, baron de Médavy et comte de Grancey, avec la fille du maréchal de Fervaques avait doublé les liens qui unissaient le jeune seigneur de la

(1) Nous devons réparer ici une omission. On se rappelle que Richard Ier du Bouillonney avait épousé, vers 1360, Jeanne de la Boutonnière, fille de Jean, écr, seigneur du lieu, et de *Clessingette* de la Boullaye de Croisilles. Or la maison de la Boullaye qui avait pris son nom du fief de la Boullaye à Croisilles remontait au XIe siècle. Foulques de la Boullaye, chevalier, vivant en 1286, auteur de Clessingette, avait épousé une fille de Guy de Gonnor comte de Beaumont et de Leycester en Angleterre. Armes : *d'argent à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une merlette de sable et en pointe de trois croisettes de même en orle.*

Archives de M. Julien, chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.

Digitized by Google

Boutonnière à ces deux familles. Il eut donc naturellement, pour compagnons d'étude, ses cousins Jacques, François et Guillaume de Rouxel qui devaient devenir, le premier maréchal de France, le second archevêque de Rouen et le troisième lieutenant général des armées du Roi.

Le 1er juillet 1612, Jacques du Bouillonney était parrain avec damoiselles Florence de Bernard et Catherine de Saint-Clair d'une cloche donnée à l'église Saint-Sauveur de Malnoyer et, le 19 janvier 1613, il obtenait des lettres de bénéfice d'âge (1). Destiné comme ses ancêtres à la carrière des armes, Louis XIII lui octroyait bientôt un brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et le nommait gentilhomme ordinaire de sa chambre (2).

M. de la Boutonnière, qui avait alors vingt-quatre ans, songea à contracter une alliance en rapport avec sa haute situation. Il avait souvent rencontré à Nonant une charmante personne Mademoiselle Marie le Conte de Nonant-Brucourt qu'il épousa en juin 1618, au château de Malou, paroisse de Saint-Pierre de Cormeille. Les père et mère de la future, *haut et puissant seigneur* Louis le Conte de Nonant, chevalier, seigneur de Brucourt, Villers, Mondrainville, Malou, Fontaine et autres lieux, et noble dame Catherine Férey de Dur-Escu lui constituaient en dot le fief d'Apremont, la somme de quarante-deux mille livres et un mobilier consistant en carrosse, chevaux, chambre garnie, tapisseries, hardes, accoutrements, bagues et joyaux. Assistaient au contrat : noble dame Jeanne de Launay, veuve de messire Jean Férey, vivant chevalier, seigneur de Dur-Escu, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé, aïeule maternelle de la future, les seigneur et dame de Nonant-Brucourt, Charles du Bouillonney, chevalier, seigneur d'Orgères, frère du futur, Anne d'Aché, chevalier, seigneur du lieu et de Serquigny, Estienne de la Roque, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, vice-amiral de Normandie, gouverneur des ville et château de Honfleur, beau-frère de la future, Antoine de Brosset, chevalier, seigneur de Fonthébert, et noble homme Jacques Samson,

(1) Cabinet des titres. *Bibl. Nationale.*

(2) *Tabel.* de Nonant et d'Exmes. *Bibl. Nationale.* Cabin. des titres. *Dossier du Bouillonney.*

Digitized by Google

sieur de la Villaine, gentilhomme servant du sieur de la Boutonnière (1).

Jacques du Bouillonney et Marie de Nonant s'établirent à la Boutonnière où ils passèrent presque tout le temps que les fonctions de cour ne réclamaient pas. Ils firent à Saint-Germain-de-Clairefeuille le plus grand bien, secourant les misères, mettant leur influence au service de leurs vassaux, tenant volontiers les enfants sur les fonts baptismaux. A Malnoyer, ils agissaient de même et, plusieurs fois, nous y avons trouvé M. de la Boutonnière, parrain, notamment en 1621, avec sa cousine Charlotte de Rouxel (2), marquise de Castelnau.

L'église de Saint-Germain n'était point oubliée. En 1628, Jacques du Bouillonney donna la balustrade qui sépare encore la nef du chœur et dans laquelle on remarque découpées dans le bois les armoiries des maisons du Bouillonney, de Nonant, du Mesnildot et de la Pallu (3).

De 1628 à 1630, le seigneur de la Boutonnière fait campagne en Piémont, à la tête de ses hommes d'armes, aux côtés du comte de Grancey. En 1631, il guerroyait encore et le Roi, comme récompense de ses services, lui conférait la dignité de chevalier de Saint-Michel et le nommait conseiller en ses conseils (4). Il était alors à l'apogée de sa vie, heureux, comblé des faveurs royales, les plus douloureuses épreuves allaient pourtant l'atteindre.

Le 18 avril 1634, sa femme Marie de Nonant, encore à la fleur de l'âge, lui était enlevée après une courte maladie. Le 19, après un service célébré en présence d'un *grand nombre de peuple de tout âge et de toute condition*, elle était inhumée dans le caveau de l'église (5).

(1) L'original de ce contrat existe dans les archives de la maison du Bouillonney.

(2) Charlotte de Rouxel, née le 1er juin 1592, mariée en 1610 à Jacques, marquis de Caltelnau, baron de Joinville, dont Jacques, marquis de Castelnau, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, Henry, tué au siège de la Rochelle, et N... de Castelnau, mariée : 1° au marquis de Chambray, 2° au marquis de Turin, et Charlotte, religieuse à Almenesches.

(3) Acte d'inhumation de Jacques du Bouillonney. *Reg. parois.* de St-Germain.

(4) *Bibl. Nat.* Cab. des titres *Archives* de Courtilloles. *Reg. par.* de St-Germain et de Malnoyer.

(5) *Reg. par.* de Saint-Germain. Son oraison funèbre fut prononcée par le P. Blaise, capucin.

Digitized by Google

Jacques du Bouillonney ne devait pas longtemps lui survivre. Dans le courant de l'année 1637, il fut atteint d'un abcès fort douloureux et se rendit au Mans pour se faire *traiter, opérer et médicamenter* par un praticien renommé. L'abcès ouvert, la fièvre le saisit, la gangrène vint ensuite et, se sentant perdu, il fit son testament le 22 décembre 1637 (1).

Il léguait à l'église de Saint-Germain deux prés et une somme de soixante-quinze livres à charge de dire toutes les semaines deux messes basses pour le repos de son âme, il donnait une custode et un ciboire à l'église Saint-Vincent du Mans, recommandait tous ses domestiques, *grands et petits serviteurs*, leur laissait à chacun un souvenir et prescrivait que l'aumône fût libéralement faite aux pauvres, le jour de ses funérailles, comme il l'avait faite pendant sa vie.

Le 3 janvier 1638 mourait au Mans, à l'âge de 44 ans, *haut et puissant seigneur* messire Jacques du Bouillonney, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Mirville-en-Caux et de Gaullières, seigneur de la Boutonnière, Malnoyer, Montchauvel, le Bouillonney, Orgères, le Vivier, Saint-Basile, Cropus, le Mesnil d'Occaigne et Apremont, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. La nouvelle de cette mort fut accueillie à Saint-Germain et dans les paroisses voisines avec la plus vive douleur et chacun s'apprêta à faire au défunt des funérailles en rapport avec les regrets qu'il laissait. Ce fut un deuil public dont le curé François du Quesne prit grand soin de consigner les intéressants détails (1).

Le corps embaumé avec soin fut transporté du Mans en l'église des RR. PP. Capucins d'Alençon, puis à Sées dans le chœur de la chapelle des PP. Cordeliers. Le curé de Saint-Germain et messire Jacques Chausson, chapelain du défunt, y célébrèrent le 10 janvier une messe haute et firent la levée du corps. *Un grand nombre et quantité de personnes de toute condition, tant gentilshommes qu'autres,* accompagnèrent le convoi, avec les charités de Saint-Gervais et de Saint-Pierre, les uns jusqu'au Buot,

(1) Testament devant Me Pierre Houdan, notaire au Mans. — Il fut accepté, au nom du trésor de la paroisse de St-Germain par Me Hector Landon, chirurgien, et Michel Chausson, trésoriers en charge. Charles le Petit, seigneur de Castillon, était l'exécuteur testamentaire du défunt.

Digitized by Google

les autres jusqu'à Chailloué, les autres jusqu'au Pont-de-Pierre. Là se trouvait une foule accompagnant les charités du Merlerault, d'Exmes et de Gacé. Le convoi s'arrêta *et le chaperon du défunt qui était maître, prévôt et échevin de la charité de Gacé fut déposé sur le cercueil* (2).

A l'arrivée à Saint-Germain, le corps fut déposé dans la chapelle seigneuriale et le cœur du défunt, porté par le curé, fut mis à côté. Pendant trente jours, on célébra devant ces dépouilles l'office des morts. Le dimanche 7 février, le cercueil fut descendu dans le caveau et, le lendemain, le service *du bout de trentain* fut célébré en présence de trente prêtres qui tous dirent la messe pour le repos de l'âme du défunt, des seigneurs de Villars, de Fontaines, de Castillon, de Courmesnil, des Mottes, de la marquise de Nonant, de la comtesse de Grancey, de la baronne de Marey, de Mesdames de la Roque et de Courmesnil et d'une foule considérable (3). Les charités des environs étaient rangées autour d'une chapelle ardente et accompagnées de trente pauvres infirmes qu'on avait vêtus pour la circonstance. Après le *libera* et l'absoute, le R. P. Bernase, capucin et gardien d'Alençon, *homme fort disert et célèbre prédicateur,* fit l'oraison funèbre, qui fut *fort lugubre, pleine de déductions et hors du commun.*

Jacques du Bouillonney laissait, sous la tutelle de Jacques de Bernard de Courmesnil, cinq fils et trois filles : 1° Charles, qui continua la branche aînée de la *Boutonnière* et auquel nous reviendrons, après avoir rapporté sommairement la descendance de ses frères et sœurs ; 2° François, auteur de la branche de *Champaubert,* seule existante aujourd'hui ; 3° Félix, auteur des branches d'*Orgères et de Saint-Pierre-Azif ;* 4° Louis, baptisé le 19 janvier 1631, décédé en bas âge ; 5° Elséar ou Osias, baptisé le 5 octobre 1633, mort à 14 ans en août 1646 ; 6° et 7° Charlotte et Jeanne dont nous indiquerons l'alliance et 8° Renée, baptisée le 7 mars 1632 et décédée peu après.

(1, 2 et 3) Acte de décès de Jacques du Bouillonney. La comtesse de Grancey était Catherine de Mouchy d'Hocquincourt, mariée à Jacques III de Rouxel, comte de Grancey. La baronne de Marey était Marie d'Aschey de Monthérault, mariée à Joseph-Guillaume de Rouxel de Médavy-Grancey, baron puis comte de Marey. — Un aveu donne à Jacques II du Bouillonney le titre de *chevalier* DES ORDRES DU ROI, fut-il créé *chevalier* DU SAINT-ESPRIT, c'est possible, mais nous n'en sommes pas certain ?

Digitized by Google

François du Bouillonnéy de la Boutonnière, chevalier, second fils de Jacques II, et de Marie de Nonant, baptisé (1) le 9 octobre 1626, fut seigneur du Bouillonney, Fligny, Champaubert et Poëley, patron de Champaubert, Gisnay et la Briquettière. Après une enquête ordonnée, suivant l'usage, par le Grand Maître de l'Ordre et dans laquelle on entendit, comme témoins, Jean de Godet, sieur du Parc, Laurent d'Escamboscq, sieur du Boisroger, et François de Braque, sieur du lieu, il fut reçu chevalier de Malte en minorité, en 1642 (2).

Il épousa, par contrat passé à Rouen, le 18 mai 1652 (3), damoiselle Madeleine du Fay, fille d'Osias, chevalier, et de noble dame Suzanne le Conte de Nonant (4). Elle mourut à 33 ans et fut inhumée, le 20 octobre 1665, dans le chœur de l'église de Champaubert, sous une pierre portant cette inscription :

CI GIST NOBLE DAME MADELEINE DU FAY,
FILLE DE FEU Mre OSIAS DU FAY, GENTILHOMME ORD^re^
DE LA CH. DU ROI,
CH^er^, SEIGNEUR DE HEUGEVILLE, MESNIL-PAVIOT, VIREVILLE
ET VERGETOT,
FEMME DE Mre FRANÇOIS DU BOUILLONNEY, CH^er^,
SEIGNEUR DU LIEU,
CHAMPAUBERT ET POELEY (5), PATRON DE CHAMPAUBERT,
GISNAY, LA BRIQUIÈRE,
AGÉE DE 33 ANS, LAQUELLE DÉCÉDA LE 20 OCTOBRE 1665.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.
— NEC MORTE PERIBIT — (6).

M. de Champaubert épousa en secondes noces, le 25 octobre

(1) Parrain François du Bouillonney, abbé de Mondaye, marraine Claude du Bouillonney, dame de Courmesnil.

(2 et 3) *Ribl. Nat.* Cab. des titres. *Dossier du Bouillonney.*

(4) DU FAY, comtes de Maulévrier : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon de même.*

(5) François du Bouillonney avait acquis le 11 mai 1656 les seigneurie et terre de Champaubert décrétées sur Jean de Vieuxpont. Elles avaient été achetées, le 29 septembre 1582, par Pierre de Vieuxpont de Guillaume de Corday. Champaubert relevait de l'abbaye de Saint-Sever. Cette terre et son château furent vendus comme biens nationaux en 1793. C'était la seconde confiscation que subissait la Maison du Bouillonney, la première ayant été opérée par l'Angleterre en 1417.

(6) Cette pierre existe au Mesnil-Vicomte.

Digitized by Google

1669, noble dame Catherine Fourmy *alias* de Fourmy, fille de Messire Antoine Fourmy, écuyer, gentilhomme de S. A. R. et de noble dame Madeleine de Pellecerf, de la ville d'Alençon, veuve d'Isaac des Portes, chevalier, seigneur de Vauguimont et sœur de Françoise Fourmy, épouse de René le Coustellier, chevalier, seigneur du Jardin.

Devenu veuf de nouveau, il contracta, le 8 janvier 1689, alliance avec damoiselle Marie de Rupierre, fille de feu Guillaume, chevalier, seigneur baron de Survie et du Buisson, et d'Antoinette de Mauvoisin de Villebadin (1).

François du Bouillonney fut inhumé dans l'église de Champaubert, le 23 novembre 1707, laissant des enfants du premier et du second lit.

Du premier : 1 Charles et 2 Charlotte, décédés en bas âge ; 3 Louis-Jacques, prêtre, curé de Prétot-en-Caux, mort en 1730 ; 4 Claude, chevalier de Champaubert, capitaine au régiment d'Illiers, mort sans alliance en 1721 ; 5 Renée-Madeleine décédée à 66 ans en 1729, et enfin 6 Louis-Jean-Baptiste-Adrien, seigneur du Bouillonney, baptisé le 21 octobre 1665, marié le 28 juin 1706, à damoiselle Charlotte de Rupierre, fille de Jean, chevalier, seigneur de Pierrefitte et du Buisson, lieutenant de cavalerie au régiment de Rohan, tué à l'ennemi, et de Marie-Madeleine de la Vigne, dont une fille unique Marie-Anne, dame du Bouillonney, qui apporta ce fief à son mari Antoine des Haies de Bonneval, seigneur de Villiers, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des gendarmes de la garde (2).

Du second lit, François du Bouillonney laissait : 1 Anne décédée le 17 mars 1687 et 2 Antoine qui continua la filiation. Ce dernier, seigneur de Champaubert et de Poëley, patron de Champaubert, Gisnay et la Briquetière, capitaine au régiment d'Illiers, épousa en premières noces, le 8 octobre 1708, damoiselle Anne d'Épinay de Campigny, fille de feu François, chevalier, seigneur de Campigny et de la Halbourdière et de Françoise de Lambert (3).

(1) Rupierre : *palé d'or et d'azur*. Mauvoisin : *d'or à deux fasces de gueules*

(2) La Vigne : *d'azur à trois pommes de pin versées d'or*. des Haies : *de gueules à la croix d'argent chargée d'un croissant de même et de quatre molettes de même*

(3) Epinay : *d'azur à trois croissants d'or*.

Lambert : *D'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*.

Digitized by Google

Anne d'Épinay étant morte le 11 juin 1719, son mari épousa, le 6 février 1722, damoiselle Françoise de Droullin de Say, fille de Charles, chevalier, seigneur de Say et de Marie-Louise de la Pallu.

Antoine du Bouillonney laissa de son premier mariage : François-Antoine et Françoise décédés en bas âge ; Charles-Antoine, seigneur de Champaubert, mort sans alliance, à 32 ans, le 17 janvier 1743 ; Marie-Anne décédée en 1801 ; Jean-François, chevalier de Champaubert, capitaine au régiment de Béarn (1), chevalier de Saint-Louis, amputé d'un bras dans la campagne de Corse et François né le 25 décembre 1717 qui continua la filiation.

François du Bouillonney, chevalier, seigneur de Champaubert et de Poëley, patron de Champaubert, Gisnay et la Briquetière, connu sous le titre de marquis du Bouillonney (2), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Briqueville, épousa, en l'église Saint-Léonard d'Alençon, le 6 avril 1752, damoiselle Geneviève-Julie-Thérèse des Portes de Vauguimont, fille de Guillaume-François, chevalier, seigneur de Vauguimont et de Feugeroust, et de feue Jeanne de Ricordeau. Les trois frères de Mademoiselle de Vauguimont étaient capitaines et chevaliers de Saint-Louis et sa sœur avait épousé Laurent de Gislin, chevalier, seigneur de Prépotin.

M. du Bouillonney mourut à Champaubert, le 23 septembre 1777, laissant quatre enfants : Marie-Françoise-Thérèse décédée en bas âge ; Antoine-François-Joseph, chevalier, seigneur de Champaubert et autres lieux, capitaine au régiment de Soissonnais, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbon en émigration, lieutenant-colonel d'infanterie (3), marié à damoiselle Geneviève-Éléonore Cavey de la Motte, mort sans postérité ; Marie-Madeleine-Julie mariée, le 2 avril 1781, à René-Jacques-Pierre, marquis de St-Aignan, chevalier, fils de Gilles, chevalier, sei-

(1) *Campagnes* 1734, 1735, 1736, Italie ; 1739, 1740, 1741, Corse ; 1742, Flandre ; 1743, 1744 et 1745, Allemagne ; 1746, Flandre ; 1747, Provence. *Arch. du Ministère de la Guerre.*

(2) *Campagnes* 1743, 1744 et 1745, Allemagne ; 1746, 1747, Flandre. *Arch du Ministère de la Guerre*

(3) *Campagnes* 1780, 1781, 1782 et 1783, Amérique ; 1792 à 1801, armée de Condé. *Arch. du Ministère de la Guerre.*

Digitized by Google

gneur du Tertre, et de Charlotte-Louise de Maurey; Charles-François, chevalier du Bouillonney (1) qui suit.

Charles-François, chevalier du Bouillonney, baptisé à Champaubert, le 25 septembert 1758, eut pour parrain messire Charles des Portes, chevalier, seigneur du Mesnil-Vicomte, et pour marraine Madame de Prépotin. Émancipé en 1777, il entra, à vingt ans, comme sous-lieutenant au régiment de Soissonnais, fit, comme lieutenant, la campagne d'Amérique de 1780 à 1783, rejoignit en 1791 l'armée de Condé et fut nommé chef d'escouade à la compagnie noble à pied numéro 15. Créé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, il reçut le brevet de chef de bataillon le 15 janvier 1817 et mourut au château du Mesnil-Vicomte, le 29 mars 1837, après avoir été maire de cette commune pendant de longues années (2). Il avait épousé, le 16 août

(1) *Campagnes* 1780, 1781, 1782 et 1795, Amérique ; 1792 à 1801, armée de Condé. — *Archives administratives du ministère de la guerre* — Mentionnons Charles du Bouillonney *tué à l'ennemi* vers 1685, nous n'avons pu savoir de qui il était fils.

DES PORTES : *d'azur à la croix alaisée d'or accompagnée en chef à senestre de deux annelets rangés et à chaque canton de la pointe d'un annelet, le tout du même.*

SAINT-AIGNAN : *d'argent à trois feuilles de chêne de sinople.*

MAUREY : *d'azur à trois bâtons de Saint-Jacques d'or.*

(2) Louis-Charles-Ferdinand du Bouillonney, chevalier, fils aîné de Charles-François, et de Félicité de Saint-Aignan (1), chef de la maison du Bouillonney de la Boutonnière, né le 29 janvier 1814, mourut le 18 août 1884, après avoir été maire du Mesnil-Vicomte pendant quarante ans. Il a reconstruit, en partie à ses frais, l'église de cette paroisse et donné le terrain du presbytère. Il avait épousé, le 4 février 1840, demoiselle Adèle-Felicie des Moutis, fille de Jean-Félix-Charles et d'Éléonore Sophie Vallambras, petite-fille de Jean-Félix-Pomponne des Moutis, garde du corps du comte d'Artois, capitaine de cavalerie, et de Marie-Jeanne de Launay de Cochet, arrière-petite-fille de Jean-Robert des Moutis, marié à Marie-Françoise de

(1) La maison DE SAINT-AIGNAN est connue depuis le XIIIe siècle. Robert *Burnet*, chevalier, seigneur de Saint-Aignan, fils de Huet, vivant en 1389, fut père de Guillaume de Saint-Aignan, marié à Robine des Moutis, dont Huet, mort avant 1485, époux de Guillemette de Chamon, dont Jean qui épousa en 1480 Anne d'Erard, dont Philippe marié en 1532 à Mathurine Labbé de la Rosière, dont Jean marié en 1573 à Anne du Plessis, dont Jean marié à Sébastienne de Catinat, proche parente du maréchal, dont Alexandre marié à Marie de Raveton, dont Pierre-Charles marié en 1668 à Marie-Marguerite de Bailleul, dont Pierre-Charles marié en 1714 à Jeanne Joney, dont Pierre-André marié en 1738 à Marguerite Judith le Prévost d'Iray, dont Charles-René-Jacques marié le 17 septempre 1779 à Madeleine-Catherine de Tascher, fille de Jacques, et de Madeleine de Benenfant.

Les TASCHER DE LORMARIN, parents assez proches des Tascher de la Pagerie, auxquels appartient l'impératrice Joséphine, sont issus de Jacques de Tascher, écuyer, seigneur de Lormarin, vivant en 1666 à Moussouvilliers, marié à Suzanne des Abreuvoirs.

TASCHER : *d'argent à trois fasces de sinople frettées du champ et surmontées de deux soleils de gueules.*

Digitized by Google

1808, damoiselle Félicité-Adelaïde de Saint-Aignan d'Auguaise, fille de Charles-René-Jacques, dernier seigneur d'Auguaise, Bretel et Rousseline, et de Madeleine de Tascher de Lormarin, dont postérité encore existante.

Après avoir rapidement suivi jusqu'à la Révolution la descendance de François du Bouillonney, deuxième fils de Jacques II et de Marie de Nonant, arrivons à Félix, son troisième fils, dont la postérité est éteinte.

Félix du Bouillonney, chevalier, seigneur d'Orgères, Saint-Basile, Cropus et, par sa femme, de Saint-Pierre-Azif épousa le 9 juin 1654 damoiselle Madeleine de Grente, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-Azif, écuyer de la Reine-mère, et de feue Jeanne du Bouillonney d'Orgères dont il eut :

François-Charles du Bouillonney, chevalier, seigneur d'Orgères, Cropus et autres lieux, capitaine de cavalerie, marié en premières noces le 15 novembre 1687, à Madeleine de Boisville-Landelle, fille de feu Charles, écuyer, sieur de la Landelle, conseiller

Mallard de Fay. Nous aurons l'occasion de parler de cette maison chevaleresque. Madame du Bouillonney est décédée le vendredi 1er septembre 1895. De ce mariage sont issus :

1° Richard-Marie-Joseph du Bouillonney, né le 17 mars 1844, marié, le 15 février 1875, à demoiselle Marie Suzanne de Piperey, de la famille des seigneurs de Marolles, fille de feu Amédée et de feue Marie-Céline Petit de Létang, dont huit enfants : Bernard, Jacques, Guillaume, Germaine, Elisabeth, Madeleine, Françoise et Jacqueline du Bouillonney ;

2° Alfred-Charles-Marie-Gaston du Bouillonney, né le 15 août 1855, marié à Douai, le 23 février 1884, à demoiselle Noémi-Aglaé-Marie-Julie Renault du Motey, fille de feu Jacques-Jules et de dame Julie-Antoinette-Philippine Tournier ;

3° Louise-Hélène du Bouillonney, née le 4 août 1842, mariée le 29 avril 1862, à M. Théophile-Onésine Féret, d'une ancienne famille de la Seine-Inférieure. M. Féret du Bouillonney est décédé le 29 mai 1872, laissant deux filles : Hélène-Marie-Charlotte née le 30 avril 1865, décédée le 20 décembre 1890, vicomtesse Renault du Motey, et Marie-Thérèse Solange.

Hélène du Bouillonney épousa, en secondes noces, le 24 août 1878, M. Jean-Baptiste Siméoni, capitaine au 12e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, elle est morte le 21 mars 1880, laissant de ce second mariage un fils André.

4° Louise-Marie-Thérèse du Bouillonney, née le 17 novembre 1843, mariée à M. Ludovic-Michel Hardy, issu de messire Auguste Hardy, sieur de la Fosse, vivant en 1666. M. Hardy est décédé le 16 août 1888, laissant trois fils : Pierre, Jean et Paul.

Digitized by Google

du Roi, et de Renée le Maître (1), et en secondes noces le 3 septembre 1698 à Louise du Fay, fille d'Anne, chevalier, seigneur de Saint-Léger, et de Marie de Francier; Madeleine du Bouillonney, *Mademoiselle d'Orgères* mariée, le 20 novembre 1692, à François des Portes, chevalier, seigneur du Mesnil-Vicomte, fils de Jacques, chevalier, et de Julienne du Hardas de Courtilloles; Anne-Élisabeth du Bouillonney, *Mademoiselle de Cropus* mariée, le 24 novembre 1696, à Charles-Pierre de Rouxel, chevalier, seigneur du Fief-Brunet et des Jardins, fils de feu Georges, chevalier, et de Charlotte de Godet; Jacques du Bouillonney, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-Azif, marié à Marie-Espérance de Carel, fille de Pierre, écuyer, seigneur des Vaux, et de Marie-Anne de Canaye (2).

(1) Branche d'Orgères éteinte. — François du B , chevalier, seigneur d'Orgères, eut de Madeleine de Boisville, entre autres enfants, Charles-Félix qui suit et Henry, chevalier, marié à demoiselle Marie le Vaillant dont deux filles épouses des seigneurs de Malville et de Saint-Denis. Charles-Félix du B., chevalier, seigneur d'Orgères, épousa, le 15 janvier 1712, Marie de Nollet, fille de Louis, écuyer, vicomte du Sap, et de Marie des Haies, dont il eut Marie-Madeleine du B., mariée en 1718 à Charles Antoine de la Roque, chevalier, fils d'Armand, chevalier, et de Catherine de la Bove, dame du Hamel, Marie-Françoise du B , mariée à François de la Mondière, chevalier, seigneur de la Cornière et Charles-François du B., chevalier, seigneur d'Orgères, gentilhomme de S. A. S. Mgr le duc, marié le 21 mai 1754, à Marie-Catherine de Baudran, fille de feu Nicolas, baron de Baudran, et de Rose de Parey. En lui s'éteignit la branche d'Orgères.

(2) Branche de Saint-Pierre-Azif éteinte. — Jacques du B , chevalier, seigneur de Saint-Pierre, laissa de Marie-Espérance de Carel, sa femme, Félix du B., chevalier, seigneur de Saint-Pierre, marié à Catherine-Françoise de Marguerie de Pierrepont, dont : 1° Félix, chevalier, seigneur de Saint-Pierre; 2° Charles-Aimé, chevalier, seigneur de Bouquetot, puis de Saint-Pierre après son frère, décédé en 1805. Il avait épousé demoiselle Marie-Antoinette le Pecq de la Clôture, dont Charles du B. de Saint-Pierre, dernier de sa branche, décédé au château de Saint-Pierre-Azif, le 8 novembre 1861, et Marie-Geneviève du B. mariée à Charles Laurent, baron de Guestiers des Viviers.

Grente : *d'argent à la fasce d'azur, à une croix ancrée de gueules brochant sur le tout.*

Carel : *d'hermines à trois carreaux d'azur.*

Nollet : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable.*

Marguerie : *d'azur à trois marguerites d'argent.*

le Vaillant : *d'azur au poisson en fasce d'argent, au chef d'or.*

la Roque : *d'azur à un rocher d'or surmonté d'un croissant d'argent.*

la Mondière, seigneurs de la Cornière : *d'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'or.*

M Paul Hommey de la Fortinière, juge au tribunal d'Alençon descend de cette maison ainsi que la famille de Guyon de Vauloger.

Digitized by Google

Avant de reprendre la branche aînée de la Boutonnière, il nous reste à parler des alliances que contractèrent les filles de Jacques II du Bouillonney et de Marie de Nonant. Pour Charlotte, comme pour Jeanne du Bouillonney, les cérémonies nuptiales se célébrèrent en présence de personnages dont le nom appartient à l'histoire. L'officiant en 1649, comme en 1679, sera messire François de Rouxel de Médavy, abbé de Cormeille et de Saint-André à la première date, devenu, à la seconde, archevêque de Rouen, primat de Normandie, commandeur des ordres du Roi. En 1649, nous trouvons auprès de lui Guillaume de Rouxel de Médavy, comte de Marey et de Clermont, lieutenant-général des armées du Roi, Jacques de Rouxel de Médavy, comte de Grancey, baron de Médavy, lieutenant général en l'armée de Flandre, gouverneur de Gravelines, Jean de la Roque, capitaine des gardes du prince de Condé, François le Conte de Nonant, marquis de Fontaines, Félix le Conte de Nonant, comte de Bretoncelles, Anne d'Aché, seigneur de Serquigny, Osias du Fay, Charles le Petit, seigneur de Castillon, Jacques de Bernard, seigneur de Courmesnil, Guillaume d'Osmont, Louis du Fay, marquis de la Haye-du-Puits, et Gilles de la Pallu, seigneur du Mesnil-Hubert, tous chevaliers, la plupart accompagnés de leurs femmes.

Qu'on se transporte par la pensée en 1649 dans la chapelle du château de la Boutonnière somptueusement parée et illuminée. Messire François de Rouxel, *aux traits accentués, relevés par une moustache et une royale à la Richelieu*, est à l'autel (1). Non loin de lui, son frère Jacques qui bientôt recevra le bâton de maréchal, de moyenne stature, *à la figure mâle et énergique, les sourcis fort haut, les yeux étincelants d'intelligence* (2). La société la plus distinguée et la plus élégante remplit la chapelle : gentilshommes aux habits d'étoffe précieuse, couverts de broderie, aux culottes de velours, aux bas de soie, aux souliers à boucle, officiers du Roi portant *l'habit bleu à brevet*, nobles dames *couvertes de bracarts d'or et d'azur et portant par-dessus des robes noires transparentes de belle dentelle d'Angleterre ou de chenille veloutée*. Jamais cérémonie plus pompeuse n'a été célébrée dans le pays.

(1) Les *Rouxel de Médavy*, par M. Victor des Diguères, p. 450.

(2) Voyez le portrait du maréchal dans le remarquable travail de M. des Diguères.

Digitized by Google

Pour en venir aux faits, Charlotte du Bouillonney épousa en premières noces, le 31 octobre 1649, Philippe le Michel, chevalier, seigneur de Bellou, Bordeaux et Verneusses, et en secondes noces, le 16 avril 1679, Luc-Adrien Morin, chevalier, seigneur du Bosc et des Essarts, capitaine dans le régiment de Piémont, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, fils de François, chevalier, mestre de camp, et de noble dame Élisabeth de Mailloc (1).

Jeanne du Bouillonney, sa sœur, épousa, par contrat de février 1649, Gilles de la Pallu, chevalier, seigneur du Mesnil-Hubert, la Fosse et Gisnay, fils de Guillaume de la Pallu, chevalier, seigneur des dits lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, premier veneur du duc d'Orléans et de noble dame Catherine Bouchard (2).

Il nous reste à connaître les destinées du fils aîné de Jacques II du Bouillonney et de Marie de Nonant. Charles du Bouillonney de la Boutonnière, chevalier, baron puis marquis de Mirville-en-Caux et Gaulières, qualifié, dans de nombreux titres, baron de la Boutonnière, seigneur de Montchauvel, Malnoyer et autres lieux, obtint des lettres de bénéfice d'âge, le 6 août 1640, et fut appelé, cette année même, à la cour comme page de la chambre du Roi dont il devint plus tard gentilhomme ordinaire. Il épousa damoiselle Madeleine du Fay de Maulévrier, fille de *haut et puissant seigneur* Jacques du Fay, chevalier, seigneur du Taillis, Graimberville et autres lieux, comte de Maulévrier, grand bailli et gouverneur de Rouen, chevalier de Saint-Michel, enseigne de la compagnie de deux cents hommes d'armes du duc de Luynes, et de noble dame Judith Aux Épaules, dame de Lieurey (3).

(1, 2 et 3) *Bibl. Nat.* Cab. des titres. *Dossier du Bouillonney.*

LE MICHEL : *écartelé aux 1er et 4 d'argent à l'aigle éployée au vol abaissé de sable, aux 2 et 3 d'or au soleil de gueules.*

MORIN : *d'argent au lyon de sable armé, lampassé et couronné d'or.* Un fils issu de ce mariage fut maréchal de camp des armées du Roi.

MAILLOC : *de gueules à trois maillets d'argent.*

AUX ÉPAULES : *de gueules à la fleur de lis d'or.* Famille très distinguée alliée à la maison princière de Dreux.

Les DU FAY, comtes de Maulévrier, marquis de la Haye, barons de Bonneboscq, remontaient à Renaud du Fay, chevalier, vivant en 1367. Jean, comte de Maulévrier, frère de Madame du Bouillonney, fut maréchal de camp et gouverneur de Gisors.

Digitized by Google

Il songea alors à transformer la Boutonnière et à faire du château fortifié une résidence d'agrément. Laissant seulement subsister la partie la plus ancienne qui servit de demeure au fermier général de la seigneurie, il construisit à une petite distance une vaste et belle demeure dans le style froid et correct de l'époque et la meubla somptueusement. Nous avons pu encore la visiter, il y a quelques années, à un moment où, faute des plus élémentaires réparations d'entretien, elle menaçait ruine. Elle a été démolie il y a trois ans.

A côté s'éleva une chapelle de style grec qui, bien qu'elle ait conservé son autel, sert aujourd'hui aux usages les plus profanes. Derrière furent élevés de vastes communs.

La Boutonnière était depuis longtemps administrée par un fermier général et par un régisseur et l'on y trouvait *un domestique* nombreux. A Jacques Samson, sieur de la Villaine, gentilhomme servant qui avait épousé, le 13 juillet 1631, Élisabeth de Montgoubert, suivante de Marie de Nonant, avait succédé Jacques Fournier, sieur du Vivier (1).

Élisabeth du Fay, cousine germaine de sa belle-sœur Madame du Bouillonney de Champaubert, continua à Saint-Germain les œuvres charitables de Marie de Nonant. Élevée dans les principes de la piété la plus solide, elle édifia la paroisse de ses vertus et y laissa le souvenir d'un cœur excellent et d'un mérite remarquable. Après quelques années d'une heureuse union, elles mourut en couches à la Boutonnière, le 22 juillet 1650, ayant donné à son mari quatre enfants dont le dernier était mort en naissant (2).

D'une maison fort illustre, dit le curé de Saint-Germain, cette dame fut fort regrettée à raison de sa rare vertu, mérite et piété. Elle pouvait s'appeler, à bon droit, mère des pauvres à raison de la grande charité qu'elle faisait (3).

Le samedi 23 juillet 1650, après un service célébré en l'église de Saint-Germain et un autre à la chapelle de la Boutonnière, elle fut inhumée à trois heures de l'après-midi et son corps fut déposé près de celui de Jacques II du Bouillonney. Quarante-cinq prêtres et *grand nombre de gentilshommes et de peuple assistèrent au cavage.* L'oraison funèbre fut prononcée par le R. P., vicaire des capucins de Paris. Le dimanche 24 commença un

(1) *Reg. parois.* MONTGOUBERT : *de sable à trois lions léopardés d'or.*

Digitized by Google

quarantain et, le 9 septembre, les Cordeliers de Sées, au nombre de quinze, sous la conduite du P. Daupeley, gardien, célébrèrent un dernier service. Après quoi, ajoute l'abbé du Quesne, donnant un détail qui est bien de la vie *récue : ils allèrent tous dîner la Boutonnière* (4).

A partir de la mort d'Élisabeth du Fay, Charles du Bouillonney semble n'avoir plus entrevu qu'à travers un voile de deuil le château où sa jeune femme était morte. Il y résida moins souvent, habitant plus volontiers sa terre de Mirville ou Paris.

Douze ans plus tard, par contrat du 20 juillet 1662, il épousait damoiselle Renée de Bourdeille, fille de feu *haut et puissant seigneur* Henry-Sicaire, vicomte de Bourdeille, comte de Martas, capitaine aux gardes, tué à l'ennemi, le 31 juillet 1636, et de noble dame Claude de Roault de Thienbrune. Elle appartenait à l'illustre maison de Bourdeille en Périgord qui a fourni de nombreux personnages historiques. Ce mariage s'explique : Claude de Rouault, vicomtesse de Bourdeille, ayant épousé en secondes noces Henry le Veneur, comte de Tillières, avait ainsi amené sa fille dans notre contrée (1).

Renée de Bourdeille et son mari moururent dans les premières années du XVIIIe siècle à Mirville. Charles du Bouillonney laissait de sa première union : Henry du Bouillonney, marquis de Mirville qui suit ; Marie-Anne mariée, en 1669, à Jacques Eudes, chevalier, seigneur de Catteville et Sotteville, gentilhomme ordinaire du duc d'Enghien, fils de Vincent, chevalier, seigneur des dits lieux, et de Marguerite le Seigneur ; Claude-François-Félix, chevalier, mort sans alliance.

Henry du Bouillonney, chevalier, marquis de Mirville-en-Caux, baron de Gaulières et de la Boutonnière, seigneur de Malnoyer, Montchauvel, le Mesnil-sous-Lillebonne et Bordeaux, capitaine de dragons au régiment de Toulouse-Lautrec, fut le dernier de

(2, 3 et 4) *Reg. parois.* — La maison du Bouillonney est citée dans l'*Histoire de l'Ordre de Malte* de l'abbé de Vertot, l'*Histoire de la maison d'Harcourt* par la Roque, l'*Armorial général de d'Hozier*, t. Ier, 1re partie, l'*Armorial de la Chennaye des-Bois*, *Les Rouxel de Médavy* par M. des Diguères et *tous les nobiliaires* de Normandie.

(1) Archives de la maison de Bourdeille. *Communication gracieuse de M. le marquis de Bourdeille, chef actuel de la famille.*

BOURDEILLE : *d'or à deux membres de griffon de gueules onglés d'azur disposés en contrebande.*

Digitized by Google

sa branche. Il épousa noble damoiselle Madeleine de Pernelle, sœur de Marie-Angélique de Pernelle, épouse de messire de Vaignon, chevalier, conseiller au parlement de Normandie (1).

Le marquis de Mirville qui habitait ordinairement Mirville et souvent Paris ne faisait que de courtes apparitions à la Boutonnière. Nous l'y trouvons pour la dernière fois en décembre 1709. Il mourut vers 1719 sans postérité.

Sa succession fut recueillie par ses petits-neveux fils de Jacques-Eudes, chevalier, seigneur de Catteville, et de Françoise des Mares de Bellefosse. Ils conservèrent le marquisat de Mirville dont ils prirent le nom et le titre et vendirent pour deux cent mille livres la Boutonnière, Montchauvel et Malnoyer au seigneur de Saint-Contest en 1720 (2).

Après avoir appartenu quatre cents ans à la guerrière et chevaleresque descendance de Jeanne de la Boutonnière, sa terre ne devait plus avoir pour seigneurs que des acquéreurs d'occasion ayant peu ou point d'attaches dans le pays et n'y venant qu'à de rares intervalles.

Messire Dominique-Claude de Barberie de Saint-Contest (3), ancien intendant de Metz, ambassadeur à la paix de Bade et plénipotentiaire au congrès de Cambrai, conseiller d'État, appartenait à une famille relativement récente, originaire de la généralité de Rouen. Le passage à l'intendance d'Alençon, de 1715 à 1720, de son cousin Jacques de Barberie de Courteilles explique comment il fut amené passagèrement dans le pays. Le nouveau seigneur de la Boutonnière était loin d'être le premier venu, c'était un administrateur et un diplomate de haute valeur dont Saint-Simon nous a laissé un curieux portrait :

Saint-Contest, dit-il, était un homme de beaucoup d'esprit et

(1) Arch. de la maison du Bouillonney.

Eudes : *d'or au lion coupé d'azur et de gueules armé de l'un en l'autre et lampassé de gueules*

le Seigneur : *de gueules à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sable et accompagnée de deux têtes de lion d'or.*

Pernelle : *de gueules à trois piliers d'or.*

(2) Le portrait d'Henry du Bouillonney, marquis de Mirville, est conservé au château de Mirville en Caux. *Lettre de M. le baron de Courbertin*, propriétaire actuel de Mirville.

(3) Barberie de Saint-Contest : *d'azur à trois têtes d'aigle d'or arrachées 2 et 1.*

Digitized by Google

du plus délié, sous un extérieur épais, appliqué, travailleur et qui, avec les manières les plus pleinement bourgeoises, connaissait pourtant le monde, la cour et les gens extrêmement bien et qui, dans son intendance de Metz, avait toujours réussi dans les affaires ou les négociations qu'il avait eues souvent avec l'électeur Palatin, celui de Trèves, le duc de Lorraine et plusieurs petits princes de ses environs, il était doux, liant, intéressant et savait aller à ses fins avec adresse et en contentant ceux avec qui il avait à traiter (1).

Il était mort en 1737, laissant un fils François-Dominique, né en janvier 1704, marié le 27 septembre 1735, à Jeanne-Monique des Vieux, fille d'un fermier général. Ce nouveau seigneur de la Boutonnière mourut à Versailles, le 24 juillet 1754. Il avait eu deux enfants :

Marie-Madeleine-Louise de Barberie de Saint-Contest mariée, le 6 juin 1753, à Louis-Henri-Félix du Plessis-Chastillon, comte de Châteaumeillant, sous-lieutenant des chevau-légers d'Orléans, mort sans enfants le 25 août 1754 et Henri-Louis, seigneur de la Boutonnière, Malnoyer, Montchauvel, la Chataigneraie, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, intendant de la généralité de Champagne. Il fit, en 1766, un séjour à Saint-Germain-de-Clairefeuille (2).

A sa mort, ses seigneuries passèrent à un cousin Claude-François de Barberie, marquis de Saint-Contest, mestre de camp de cavalerie, qui, en 1776, demeurait à Paris, paroisse Saint-Laurent (3).

En 1785, après son décès probablement, la Boutonnière fut mise en vente et adjugée, pour deux cent vingt-quatre mille livres, par sentence d'adjudication au Châtelet de Paris, à René-Sébastien Desdouits, écuyer, baron de Ray. Ce dernier seigneur de la Boutonnière, issu de Sébastien Desdouits, sieur de Grandchamp, et de Barbe Panthou, proche parent de Guillaume Desdouits, sieur de la Roussière, conseiller, secrétaire du Roi, était parvenu à la fortune et à la noblesse par ses attaches

(1) *Memoires de Saint-Simon*, édition Delloye, 1843, XVII 228-229, XXXIV-182-239-240.

(2 et 2) Arch. du tabel. d'Exmes.

Digitized by Google

avec la compagnie des Indes. Il avait épousé damoiselle Marie de Brunet du Moland et habitait Saint-Germain en 1790 (1).

Nous ne quitterons pas la Boutonnière sans exprimer le regret d'avoir vu tomber pierre à pierre son joli château du XVIIe siècle et jeter bas tant de ses vieux arbres et sans exprimer le vœu que l'antique logis sur lequel plane encore le glorieux souvenir de Richard du Bouillonney, le contemporain de Jeanne d'Arc, mort comme elle pour la France, soit au moins pieusement conservé.

(1) *Arch. du tabel. d'Exmes.* Renseignements communiqués par M. du Hays.
DESDOUITS DE RAY : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besans de même.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

LES MANOIRS DE SAINT-GERMAIN AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — LA GUICHARDIÈRE, SOURURE, LES MOLANDS, LES ORGERIES ET LA RENAUDIÈRE.

Nous allons entreprendre une excursion nouvelle et dernière à travers Saint-Germain, visiter ses manoirs et recueillir les petits comme les grands souvenirs. Tout en négligeant les détails sans intérêt, il est indispensable pour connaître une paroisse de ne rien ignorer de ce qui concerne ses familles. Les choses ne sont rien sans les personnes.

Commençant notre promenade au Nord de Saint-Germain pour descendre ensuite par l'Ouest vers le midi et remonter à l'Est, nous prenons la Guichardière pour point de départ et y retrouvons la maison de Braque.

Georges de Braque, sieur de la Guichardière, fils de Louis et de damoiselle Hélène de Saint-Clair, épousa, nous le savons, Suzanne de Guyenro. Il laissa Jean qui suit et Jacques baptisé le 12 février 1630. Jean de Braque s'allia avant 1650 à Suzanne de Gomer dont il eut : Suzanne décédée le 21 avril 1652 et Guillaume. Ce dernier épousa, en premières noces, Louise de Mannoury d'Aubry et, en secondes noces, Marie-Madeleine Aurent de Boismaillard, fille de Jacques Aurent, sieur de Boismaillard, avocat en parlement, et de Jacqueline Chagrin. Madeleine Aurent, devenue veuve, convola, en 1729, à Gisnay, avec René-Christophe de Lonlay, écuyer, sieur du Buisson, fils de René-Christophe, sieur de Sainte-Catherine, et de Gillonne de James. M. de Lonlay mourut à la Guichardière, le 27 mars 1742 (1).

Digitized by Google

Guillaume de Braque avait eu de son premier mariage une fille Louise qui épousa, le 4 septembre 1742, Guillaume du Roüil, écuyer, sieur de Boismassot, capitaine d'artillerie, officier de la vénerie du duc d'Orléans, fils de Jean et de Marie-Anne de Saint-Clair et laissa Guillaume du Roüil, dernier sieur de la Guichardière, né le 17 octobre 1742 (2).

Devenu veuf, M. de Boismassot s'allia, le 22 décembre 1751, à Catherine-Françoise de Haussey dont il eut un fils Louis baptisé à Clichy, le 3 novembre 1762 (3).

Le logis de Sourure nous arrêtera peu de temps. Une famille du Hamel, originaire de Caen, après avoir habité Chauffour-sous-Exmes, où elle s'était alliée aux Guerpel, puis Gisnay, s'y fixa vers 1650 en la personne de Bonaventure du Hamel, fils de Guillaume, qui y mourut le 16 décembre 1695. Il avait épousé damoiselle Marie de Guerpel de la Fauvellière dont il eut : noble homme Henry du Hamel, sieur de Sourure, marié à damoiselle Marie Renault des Molands, décédé à 25 ans, le 5 octobre 1681 ; Louis, sieur de Sourure, écuyer, décédé à Saint-Germain sans alliance, le 2 mars 1728, et Marie mariée, le 12 octobre 1715, à Jacques de Forges, sieur de la Moulinière, d'Avernes en présence de messires Jean-Christophe et Jacques de Guerpel.

Gagnons directement les Orgeries, sans nous arrêter ni aux Recouvrets que nous visiterons plus tard à l'occasion de Jacques de Godet, curé de Saint-Germain, ni au manoir des Molands, dont nous trouverons les habitants à la Renaudière.

Au début du XVIIe siècle demeurait aux Orgeries, sur la partie appelée le *fieu Chausson, honorable homme* Thomas Chaus-

(1 et 2) Guyenro : *d'or à trois roes d'échiquier de gueules.*

Gomer : *d'or à sept merlettes de gueules, au lambel d'azur.*

Mannoury : *d'argent à trois mouchetures de sable.*

Lonlay : *d'argent à trois porcs de sable et une fleur de lis de gueules en cœur.*

du Roüil : *d'argent au chevron de gueules chargé d'hermines, accompagné de trois fers de cheval de sable 2 et 1.*

(3) Louis du Roüil épousa demoiselle Hélène-Adelaide de la Haye dont il eut : 1° Irénée marié à demoiselle Lisbeth de Chasot, fille du marquis et de la marquise née Guyon de Quigny, décédé, laissant une fille mariée à M. Richard de Foulques, fils d'Antoine et de N... du Bosc ; 2° Auguste marié à Argentan, le 20 juin 1848, à demoiselle Marie-Caroline Elisabeth de Coullibœuf d'Angloischeville, dont il a une fille mariée à M. Louis-Arthur le Marié des Landelles. Voy. *La Vie de nos pères en Basse-Normandie*, de M. Victor des Diguères.

Digitized by Google

son (1), fils de Colas et d'Anne de Sourdive dit Hébert. Il avait épousé Marie Rungeard, fille de *honorable homme* Gratien, d'une famille de la Genevraye qui posséda la sieurie de Boismorel à Lignères. Il mourut en 1628, laissant, entre autres enfants, un fils Guillaume, qui s'allia à Jeanne Fay de Villeneuve, fille de Guillaume, sieur du lieu et des Manis, et de Guillemine le Guay, dont il eut : Jacques, sieur des Orgeries qui suit, Georges, sieur de l'Isle, prêtre, curé de Saint-Germain (2), Anne mariée en 1673 à André Urset, sieur de Grandchamp, du Douet-Arthus, et Marie mariée en 1687 à François de la Fosse, sieur de la Gastine, de Touquette.

Jacques Chausson, sieur des Orgeries, baptisé à Nonant en 1646, reçut l'instruction la plus soignée et devint piqueur au premier vol du Roi pour la corneille, officier commensal de la grande fauconnerie de France, puis, en 1699, secrétaire du Roi, maison et couronne de France près le parlement de Rouen. Il épousa : 1° damoiselle Françoise Gravelle des Parcs, de la famille Gravelle du Chauvin et de Fontaine, 2° damoiselle Louise Legrand.

Messire Jacques Chausson, écuyer, sieur des Orgeries, fut inhumé dans l'église de Saint-Germain, le 11 janvier 1720. Il laissait de son premier mariage : Pierre Chausson des Orgeries, auteur de la branche de Courtilloles, dont nous donnerons la descendance après celle de son frère, et Jacques-Paul qui suit.

Jacques-Paul Chausson des Orgeries, seigneur du Saussay, né en 1682, mort en 1738, fut conseiller du Roi, lieutenant général ancien, civil et criminel au bailliage d'Exmes. Il avait épousé damoiselle Catherine Alliot du Hamel (3), fille de Louis, écuyer, sieur du lieu, conseiller du Roi, dont il eut :

(1) On se rappelle que Colas Chausson était fils de Guillaume le Prieur dit Chausson marié à N... Renault, héritière en partie de messire Denis Renault de la Renaudière, son oncle, et petit-fils de Jean le Prieur dit Chausson mort avant 1487 qui avait épousé Laurence Collet, fille de Perrin.

(2) Le portrait des sieurs de l'Isle et des Orgeries existe au château de Courtilloles, près Alençon, avec ceux de plusieurs personnages de la branche de Courtilloles.

D'Hozier avait donné *d'office* pour armoiries au curé de Saint-Germain : *d'argent à trois chouettes de gueules becquées et membrées d'or 2 et 1*. Ces armes censées parlantes tenaient à une faute d'orthographe dans le nom de Georges Chausson. On avait écrit *Chouisson*.

(3) Alliot du Hamel : *d'or à trois losanges de sinople posés en fasce.*

Digitized by Google

1° Marie-Françoise Chausson du Saussay qui s'allia, le 7 août 1738, à Frédéric Douillard, écuyer, sieur du Valmartel, conseiller correcteur à la Cour des comptes à Rouen, fils de Me Jean Douillard, avocat en parlement, et de Marie-Anne van den Brouck (1) ;

2° Marie-Louis-Jacques Chausson des Orgeries, seigneur du Saussay, qui résida, comme son père, aux Orgeries. Il fut, après lui, lieutenant général au bailliage d'Exmes et mourut le 26 avril 1782. Il s'était uni, en décembre 1735, à damoiselle Catherine-Anne-Julie du Val, fille de René-Pierre, écuyer, sieur de Cerceaux, conseiller du Roi, trésorier de France honoraire en la généralité d'Alençon, et de Marie-Madeleine Faveri du Ponçon qui lui avait donné trois enfants : Jacques-Paul né en 1737, mort au berceau, Marie-Pierre-Paul, mort sans alliance, et Marie-Anne-Catherine mariée, le 11 décembre 1755, à René-Jacques-Pierre de Villiers, chevalier, seigneur de Hesloup, Sainte-James et autres lieux, fils de René et de noble dame Marguerite des Moulins (2).

A l'extinction de la branche du Saussay, ses biens passèrent à la branche aînée des Orgeries de Courtilloles.

Pierre Chausson, écuyer, sieur des Orgeries et de la Renaudière, né le 11 avril 1679, conseiller du Roi, acheta les fiefs de Courtilloles, Saint-Rigomer et Vaubeson situés près d'Alençon, dans le Maine, et décrétés sur la maison du Hardas. Il épousa, en février 1715, damoiselle Madeleine Hébert, fille de Mathurin, sieur de la Chevallerie, conseiller du Roi, et de Marie-Marthe Fouquellier et mourut le 1er août 1721 (3).

Son fils unique François-Louis Chausson, seigneur des Orgeries, Courtilloles, Saint-Rigomer et autres lieux, né le

(1) Le sieur du Valmartel était le petit-fils de Jacques Douillard, de Champhaut, procureur au Parlement de Normandie, marié en 1670 à Marguerite le Febvre du Mesnil, fille de Me Michel, sieur du lieu, piqueur au vol pour corneille de la chambre du Roi et de dame Agnès Billard du Moncel et l'arrière-petit-fils de Me Pierre Douillard, piqueur au vol pour pie de la chambre du Roi.

(2) DU VAL : *d'argent à la bande de gueules.*

DE VILLIERS : *d'hermine à deux lances de gueules, fûtées de sable.*

DES MOULINS-DE-L'ISLE : *d'azur à une sauterelle d'argent accompagnée de trois coquilles d'or.*

(3) La sœur de Madeleine Hébert de la Chevallerie avait épousé M. de Fromont de Mieuxcé.

Digitized by Google

28 septembre 1717, mort le 14 mars 1791, fut conseiller du Roi et Président du Présidial d'Alençon. Il obtint, en 1766, l'autorisation de substituer à son nom celui DE COURTILLOLES. Par une autre ordonnance donnée à Marly en février 1727, Louis XV avait érigé en fief noble relevant de la Boutonnière et de Nonant, pour *un quart de Haubert,* sous le nom de fief des Orgeries, les terres des Orgeries et de la Renaudière comprenant maisons, cour, jardins, bois, prés, herbages, terres labourables, d'environ cent acres. Le 3 février 1764, François-Louis des Orgeries vendait à Mre Pierre Renault de Grandprey la terre de la Renaudière mouvant des fiefs des Orgeries et de la Boutonnière et du marquisat de Nonant (1).

M. de Courtilloles laissa de Madeleine de Fleuriel de Chambillon (2), son épouse, trois enfants :

François-Louis de Courtilloles qui suit ; Pierre-Jacques-François, mousquetaire gris de la première compagnie, et Alexandre-François-Louis de Courtilloles d'Angleville, officier de Condé-Infanterie, qui fut l'auteur d'une branche cadette à laquelle la terre des Orgeries appartient encore (3).

François-Louis de Courtilloles, seigneur des Orgeries, Courtilloles, Saint-Rigomer, Vaubeson, la Giroudière et autres lieux, né en 1747, mort le 29 mai 1822, était en 1789, conseiller du Roi,

(1) Arch. de Courtilloles. — *J'ai fait,* dit François de Courtilloles en écrivant à son fils, *la remise des treisièmes de la vente de la Renaudière en faveur de ces anciens amis de notre maison.*

(2) Madeleine de Fleuriel appartenait à une ancienne famille du Maine.

(3) Ce gentilhomme épousa en 1801 demoiselle Françoise-Madeleine Doynel de la Sausserie, dont il eut une fille, chanoinesse de l'ordre de Sainte-Anne de Bavière et un fils, Alfred-Emmanuel-René de Courtilloles d'Angleville, marié en 1827 à demoiselle Françoise Thibault de la Carte, de la maison de la Ferté-Sénecterre. Il s'est occupé beaucoup d'agriculture, a contribué à l'acclimatation dans le pays de la race anglaise *Durham* et y a importé les premières méthodes de drainage. Il est mort aux Orgeries en 1869 laissant deux fils et une fille. Cette dernière Marie-Françoise-Elise de Courtilloles d'Angleville, légataire des terre et château des Orgeries, a épousé M. Henri-François-René Pichot de la Marandais, capitaine de frégate, chevalier de la légion d'honneur, décédé aux Orgeries en 1890. De ce mariage sont issus : 1° Marie-Elisa-Fanny décédée à 20 ans en 1885 ; 2° Albert-Henri-Alfred Pichot de la Marandais, marié en 1887 à demoiselle Marie-Suzanne du Moulin de la Bretèche, dont un fils, Louis-Marie-Henri-Amédée, né en 1889.

PICHOT DE LA MARANDAIS : *d'azur à une aigle d'or essorante d'une nue d'argent, fixant un soleil d'or placé à l'angle dextre du chef et accompagnée en pointe d'une mer d'argent.*

Digitized by Google

lieutenant général ancien et civil au bailliage et siège présidial d'Alençon et présida, en cette qualité, l'ordre du tiers-état, réuni pour l'élection des députés aux États généraux (1). Il avait épousé damoiselle Marie-Victoire-Antoinette de Vaucelles de Ravigny, dont il eut quatre enfants : Louis-Victor-Auguste né en 1785 (2) ; Emmanuel-Alexandre né en 1786 (3) ; Alexandre né en 1788 (4) et Victorine-Julie née en 1790 (5).

Après avoir conduit jusqu'en 1790 la descendance de Jacques Chausson, sieur des Orgeries, quittons le manoir si agréablement situé qu'il construisit à la fin du XVIIe siècle. Nous n'avons que quelques pas à faire pour gagner l'antique maison de la Renaudière que le testament de messire Denis Renault, en donnant la majeure partie de sa terre à sa nièce, femme de Guillaume le Prieur dit Chausson, avait laissée aux siens.

Là demeurait en 1600 Germain Renault, sieur des Molands (6)

(1) Ce magistrat distingué joignait à une science juridique profonde des aptitudes rares à son époque. Il aimait l'archéologie et appartenait à cette élite de chercheurs patients que nous pouvons justement appeler des *précurseurs*.

(2) Officier au 13e cuirassiers, il mourut sans postérité en 1833 après avoir épousé dame Marie Pichon, veuve de M. du Chesne de Chédouët.

(3) Officier aux chasseurs à pied de la Garde impériale, mort sans alliance en 1821.

(4) Lieutenant de voltigeurs au 56e régiment d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, grièvement blessé à Essling. M. Alexandre de Courtilloles avait épousé en 1828 demoiselle Maria Esnault, petite-fille du général Vital, inspecteur général des fortifications, dont il laissa :

1° Elisabeth-Clémentine de Courtilloles mariée à Auguste, baron de Jourdan-Savonières ;

2° Ernest-François-Louis de Courtilloles, né le 21 décembre 1834, chef de la maison de Courtilloles, décédé le dimanche 10 mars 1889. Nous devons à sa mémoire un juste tribut de gratitude et de regrets. En souvenir de séculaires relations de famille, il nous a ouvert son chartrier avec la plus gracieuse courtoisie. M. de Courtilloles était un archéologue de valeur et un véritable artiste. Il a multiplié les bienfaits autour de lui, restauré son église, construit une école libre, assuré des soins permanents aux indigents de Saint-Rigomer.

M. de Courtilloles a épousé en 1872 demoiselle Clara de Charantais fille de M. Douineau, baron de Charantais, dont il laisse deux fils : François-Louis et Jacques de Courtilloles nés en 1877 et 1884 (Voir la *Notice nécrologique* consacrée par nous à M. Ernest de Courtilloles ; *Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. IX, p. 114 et suiv.).

(5) Elle épousa M. Guesdon de Beauchesne.

(6) Nous avons précédemment indiqué que, d'après une tradition corroborée par de sérieuses présomptions, la famille Renault est issue de Renault II, chevalier,

Digitized by Google

et sa femme Tiphaine des Orgeries de la Porte dit Portier, dernière descendante de Robin des Orgeries vivant en 1400. Le sieur des Molands portait le nom d'une terre située entre Sourure et les Recouvrets pour laquelle un hommage était rendu à la Boutonnière, dès le 26 juin 1499. Né vers 1570, mort en 1643, il était en 1635 principal trésorier de la paroisse. Le 27 mai 1626, il avait transigé avec Jean et André de Corday, ses cousins, sur procès relatif à la dot de noble dame Marie Renault, sa grand'-tante, ayant épousé Bertrand de Corday, seigneur du Fay et du Parc.

De sa femme décédée le 2 mars 1632, il laissa trois fils :

1° Marin Renault, sieur des Molands qui suit :

2° Denis, marié, par contrat du 12 février 1635, à Jacqueline Collet de la Fontaine, fille de Pierre, sieur du lieu, et de Guillemette Chausson, nièce de messire Laurent Quinerit, sieur des Recouvrets, cousine germaine de Madame de Godet du Parc. Il mourut à Garches près Saint-Cloud et fut inhumé dans l'église de ce lieu, le 30 mai 1670 ;

3° Germain, sieur du Buterney, qui épousa, le 27 novembre 1635, Barbe Davy, de la famille de messire Jean Davy, prêtre, curé de Saint-Germain au xve siècle et de Guillemette Davy, épouse de Jacques Leleu, seigneur en partie de Clairefeuille.

Son fils Mre Jacques Renault, sieur du Buterney (1), contrôleur des exploits en la vicomté de Verneuil, né le 21 avril 1638, marié

sire et baron de Nonant, seigneur de Saint-Germain-de-Clairefeuille en 1218. Ces présomptions sont : la similitude des armoiries présentant même couleur, même émail et une pièce honorable, bâton brisé ou couché, l'existence, comme titre de famille, d'un extrait de la donation consentie, en 1218, par Renault II au chapitre de Toussaint-de-Mortagne, le prénom de Renault II devenu nom patronymique à une époque où ces noms étaient en formation, l'antiquité des Renault qui, ainsi que le relate une pièce de 1850, avaient alors *plus de six cents ans d'existence*, ce qui fait vivre leur auteur au début du xiiie siècle, le souvenir même de cette ancienneté familiale qu'un auteur marquant et connu explique, la disparition subite de la première maison de Nonant qui perdit à la fin du xiiie siècle sa baronnie, l'existence des Renault en 1360 aux Orgeries, fief dépendant de Nonant, dont une partie qui leur appartenait leur avait été inféodée sous le nom de Renaudière.

D'après la vraisemblance la plus rigoureuse, Michel Renault des Orgeries vivant à Saint Germain en 1360 serait l'arrière-petits-fils de Renault II de Nonant.

(1) Le Buterney est une propriété sise à Réveillon près Mortagne.

Digitized by Google

à damoiselle Marie le Pelletier, laissa : Françoise Renault du Buterney, née le 13 avril 1666, mariée, le 3 mai 1696, à noble homme Jacques Collas, sieur de la Challerie (1), conseiller du roi, élu en l'élection de Verneuil, décédée le 12 avril 1739, et Marie Renault du Buterney, née le 12 avril 1677, qui, de son union avec Mre Gratien le Cerf, sieur du Buisson (2), eut une fille, Gabrielle mariée à Mre Louis le Forestier, chevalier, seigneur de la Maillardière, de la Motte et du Rosay, vicomte de Verneuil (3).

Marin Renault, sieur des Molands, mort après 1663 et inhumé dans l'église de Saint-Germain, avait épousé, par contrat du 23 juillet 1627, Marie Collet de la Fontaine, fille de Robert, sieur du lieu, et de Michelle Boisard des Bois (4), en présence de messires Jean et André de Corday, sieurs du Fay, Laurent Quinerit, sieur des Recouvrets, et Me Hector Landon, chirurgien et médecin, leurs proches parents.

Elle mourut le 30 décembre 1638, après lui avoir donné sept enfants dont un seul qui suit lui survécut.

Jean Renault, sieur des Molands, baptisé le 4 mai 1636, eut

(1) Collas, sieurs de la Challerie, Valmoulin, la Grillière et Courval. Cette famille était représentée en 1700 par Mrs Louis Collas, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi, et Jean Collas, officier chez le Roi, sieur de Courval. Elle s'est alliée aux le Frère, du Four de la Thuilerie, le Fessier des Aulnais, de Belzais de Courmesnil, etc. Son chef actuel est le vicomte Arthur de Courval qui habite le château de Laveillère près Rugles (Eure). Armes : *d'azur à l'aigle à deux têtes de sable, couronnée, becquée et onglée de gueules.*

(2) Le Cerf, sieurs de la Haye et du Buisson, d'Argentan, alliés aux Guyon de Corday, le Mière des Pallières, Pollin du Moncel, le Febvre de Graffard, de Saint-Martin de la Villette. Armes : *de sable à un cerf d'or.*

(3) Son fils Louis-Gratien, chevalier, seigneur de la Maillardière, de la Motte et du Rosay, demeurait à Dreux en 1732. Armes : *d'argent à trois feuilles de choux de sinople.*

(4) Les Collet issus de N... Collet, vivant en 1591, s'allièrent aux Chausson, de Sourdive dit Hébert, de la Couture, Quinerit, sieurs des Recouvrets, Leleu, sieurs de Clairefeuille, le Goux, sieurs des Ligneries. Marie Collet de la Fontaine était la petite-fille de Lucas Collet, marié le 28 avril 1578 à Pasquière de la Porte, fille de feu François et d'Anne de Sourdive dit Hébert. Me Laurent Quinerit, sieur des Recouvrets, était son proche parent pour avoir épousé une fille de Gilles Collet, sieur des Recouvrets.

La famille Boisard était représentée au XVIIIe siècle par Me Jean-François Boisard, seigneur de Bonnevent, receveur du marc d'or à Exmes, marié à damoiselle Louise de Brossard.

Tabell. d'Exmes et de Nonant. *Aveux* de la Renaudière et de Orgeries. *Reg. par.*

Digitized by Google

pour parrain messire Jacques Chausson, prêtre, chapelain de la Boutonnière, et pour marraine dame Catherine de Rupierre, épouse de Jean de Godet, sieur du Parc. Après avoir servi quelque temps dans une compagnie *d'ordonnance*, il épousa, par contrat du 29 mars 1663, damoiselle Marie du Bois, fille de messire Pierre du Bois, sieur du lieu (1), ancien officier du duc d'Orléans, et de dame Barbe de Billard de la Motte (2), de la paroisse de Planches. Assistaient à ce contrat, du côté du futur : son père, messires Jacques de Godet, prêtre, sieur des Recouvrets, curé de Saint-Germain, et Charles de Fréville, sieur de la Haye, ses cousins ; du côté de la future, messires Nicolas Billard, seigneur de la Motte et de Langloischerie, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel en l'élection d'Alençon, Jean Billard, sieur de Lespinay et de la Béchetière, Adrien Billard de la Motte, officier commensal du Roi, maître fauconnier de sa chambre, et Paul Billard, curé de Saint-Vandrille, écuyers, ses oncles (3), Pierre du Bois, officier du duc d'Orléans, son frère, Jacques Billard, sieur du Parc, et André du Coudray, sieur de la Morinière, ses cousins (4).

(1) Marie du Bois était la sœur de Sainte du Bois mariée en 1665 à Olivier Chausson, sieur de la Salle, fils d'Olivier, et de Marie Quinerit de la Gommetière. Elle était la petite-fille de Lucas Billard, écuyer, seigneur de la Béchetière et de la Motte, lieutenant général en l'élection d'Alençon et de dame Bougis de la Ferrière, fille de Nicolas, seigneur du lieu, et de Barbe de Launay.

Les du Bois ont fourni plusieurs générations d'officiers du duc d'Orléans et se sont alliés aux Bougis de la Ferrière, le Villain de la Chapelle, Guérin du Longprey, de Billard, etc. Armes : *d'azur à un arbre d'or surmonté d'une croisette de même.*

(2) Les Billard, seigneurs de Boismorel, Lespinay, Langloischerie, la Béchetière, la Motte, le Moncel, Montmarcey, etc., se sont alliés aux des Essarts, d'Avot, de Maurey, de Mallard, Perrier de la Gennevraye, Fleuriel. Ils ont fourni de nombreux magistrats, des officiers, des gentilshommes de la fauconnerie et des gendarmes du Roi. Armes : *d'azur aux trois pals d'or au chef de gueules chargé de trois besans d'or.*

(3) M. de Langloischerie avait épousé : 1° damoiselle Sainte Selcot ; 2° damoiselle Madeleine du Bu. M. de la Béchetière s'était marié à damoiselle Marie de Boubert, fille de Jacques, écuyer, seigneur du Pont-Chatrie, et de dame Catherine du Bu, fille de feu François, chevalier, seigneur de Pasquières, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. M. de la Motte avait épousé damoiselle Madeleine du Bois. Leur sœur, Jeanne de Billard, était la femme de Me Jean d'Ouësy, écuyer, sieur de la Fauvellière et de la Couture, officier du duc d'Orléans.

(4) Le sieur du Parc était fils de Guillaume Billard, sieur du Moncel, et de dame Marguerite le Bove, sœur de noble homme Rodolphe le Bove, conseiller et avocat du Roi à Mortagne. André du Coudray était fils de Jacques, officier de la Reine, et de Marguerite Bougis de la Ferrière.

Digitized by Google

M. des Molands construisit, dans un site charmant, le manoir de son nom encore debout aujourd'hui. C'est une solide et confortable maison à un étage sans caractère architectural défini, présentant plusieurs belles pièces et une vaste cave.

Il mourut, à 58 ans, à Argentan, le 20 juillet 1694. Dans l'inventaire dressé après sa mort, on remarque *l'espée à poignée de cuivre et à ceinturon de cuir noir à l'usage du dit sieur.* Sa femme décéda, âgée de 73 ans, à Saint-Germain et fut inhumée le samedi 28 septembre 1715 dans l'église. Ils avaient eu sept enfants :

1° Marie Renault des Molands mariée à noble homme Henry du Hamel, sieur de Sourure (1), fils de Bonaventure, sieur du lieu, et de dame Marie de Guerpel de la Fauvellière, inhumée dans l'église, le 18 novembre 1691 ;

2° et 3° Thomas et Marie Renault des Molands morts jeunes et inhumés dans l'église en 1673 et 1694 ;

4° François Renault, abbé des Molands, maître ès-arts en l'université de Caen, prêtre, curé de Notre-Dame de Planches, inhumé dans le chœur de son église, le 17 avril 1730. Il avait assisté au sacre de Louis XV et laissa le souvenir d'un ecclésiastique distingué par son érudition et sa piété ;

5° Louis-Olivier Renault, sieur des Molands et de Bellenoë, né le 2 avril 1673. Il se fixa aux Molands et épousa le 15 février 1703 damoiselle Marie Brière, fille de Léonard Brière, des sieurs de la Chevallerie, de Saint-Martin et de la Marésière (2).

Son fils aîné fut messire Jean-Alexandre Renault des Molands, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, pensionnaire du Roi (3).

(1) DU HAMEL : *d'argent au chevron de gueules.*

(2) Son frère Me Alexandre Brière, prêtre curé de Camembert, présida en 1694 la procession solennelle de la frairie des prêtres à Argentan.

(3) Entré dans les chevau-légers d'Orléans, gendarmerie d'ordonnance, 1er avril 1730, fourrier 1er avril 1743, sous-brigadier 13 décembre 1749, brigadier 9 novembre 1753, maréchal des logis 14 novembre 1754, lieutenant-colonel 28 avril 1769, retiré 17 avril 1772 avec pension de 1000 livres. *Campagnes* 1748 en Flandre, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762 en Allemagne, chevalier de Saint-Louis, 20 mai 1760. *Archives administratives du ministère de la guerre et de l'hôtel des Invalides.* — On n'admettait dans les compagnies d'ordonnance que les jeunes gens des meilleures familles.

Digitized by Google

Entré en 1730 avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie dans la compagnie *d'ordonnance* des chevau-légers d'Orléans, il s'y comporta très bravement. Il fut grièvement blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche dans la guerre de Hanovre. Devenu maréchal-des-logis commandant des gendarmes d'Orléans, avec le rang de lieutenant-colonel, il allait être promu *mestre de camp* quand il se brisa la cuisse dans une manœuvre.

Le 16 juillet 1772, messire Jean-Alexandre Renault, écuyer, sieur des Molands, était admis à l'état-major de l'hôtel royal des Invalides. La Révolution l'y respecta et il y mourut à 87 ans, le 17 février 1794. Le Chevalier des Molands est l'officier le plus méritant et le plus élevé en grade que Saint-Germain ait produit de 1650 à 1790.

6° Jacques-*Jean* Renault, sieur des Molands, du Motey et du Clos-Renault qui suit ;

7° Jeanne-Marie Renault des Molands mariée, le 27 septembre 1707, à André des Buards, sieur des Vergers, fils de Vincent, sieur du lieu, et d'Éléonore le Frère de la Roche (1).

Jacques-*Jean* Renault, sieur des Molands, du Motey et du Clos-Renault fut baptisé le 10 septembre 1680. Il épousa, le 17 février 1705, damoiselle Marie Guérin du Longprey, fille de feu Mre Martin Guérin, sieur du Longprey et du Désert (2) et de dame Geneviève Périer des Périers (3), en présence notamment de

(1) Les des Buards ou des Buats, sieurs des Vergers, des Bochets, des Coutures et des Noes, étaient alliés aux Guyon de Quigny, du Vallet, du Puis des Bochets, de Guerpel, le Secq de Valroger, de Hullin. Ils remontaient à Richard des Buats, avocat à Exmes en 1545. La branche de la Sarrazinière et de la Motte portait : *coupé d'or et de sable, en chef deux hermines séparées d'une quintefeuille de sable, en pointe une hermine et un croissant montant d'or au-dessus* (sic).

Tabell. d'Exmes. *Reg. par.*

(2) Les Guérin, sieurs de Louvé, Boisregnault, du Longprey et du Désert, originaires de Gaprée, étaient représentés au XVIe siècle par messire Jourdain Guérin, seigneur de Louvé, sénéchal de la baronnie de Saint-Martin-de Sées, licencié ès-lois, avocat. Ils se sont alliés aux Turpin de la Motellerie, Levesque de la Héberderie, le Marchand du Cassel, du Bois, Hersent du Boissalle, le Paulmier de Boisbue, de Boubers. Le 20 décembre 1571, damoiselle Marguerite Guérin épousait Charles de Boubers, seigneur du Pont, gentilhomme de M. de Renty. Me Martin Guérin du Longprey, médecin et chirurgien, était fils de Me Macé Guérin, sieur du Désert, inhumé dans l'église des Authieux, le 15 août 1662.

(3) Les Périer sieur des Périers, remontent à Colin des Périers, fils d'Etienne, vivant à Orgères en 1524. Jean des Périers marié à Jeanne de Beaumont en eut un

Digitized by Google

vénérables et discrètes personnes messires Thomas du Bois, prêtre, curé de Planches, Pierre-Félix Guérin du Longprey, prêtre, curé des Authieux, Mrcs Jacques et Michel Guérin, sieurs du Longprey et du Désert, Jacques et Nicolas Périer, sieurs des Périers.

Une maladie contagieuse ayant éclaté à Saint-Germain en 1740 Jean des Molands et Marie du Longprey en furent atteints en soignant leur fille Geneviève. Elle mourut à 17 ans, le 28 mars 1740, son père était mort le 18 mars, sa mère décéda à son tour, le 30 du même mois.

Entrons à la suite du tabellion dans cet intérieur désolé où règnent l'ordre et un véritable confort. Les lits, chaises, tables, armoires et coffres sont en bois de chêne. Les vêtements, le linge surtout abondent. Voici *l'épée* du défunt et son *fusil*, son justaucorps marron de soie de seigneur, son justaucorps, sa culotte et ses gants de peau de daim. Voici les vêtements de sa femme : juges de *colmonde* ornées de soie, juges d'étamine et de flanelle, ceintures de soie, fichus de soie, grandes cravattes de mousseline, paires de gants de peau, belles coeffes de grenade, coeffes de toile fine. Dans une boîte est déposé son anneau d'or de mariage. L'argenterie est représentée par un nombre respectable de couverts à *la dernière mode*. La bibliothèque est ce qu'il y a de moins brillant dans les manoirs Normands de l'époque, elle se compose ici de douze volumes : piété, histoire de France, coutume de Normandie ; par contre, les titres de famille sont nombreux (1).

M. et Mme des Molands n'eurent pas moins de quinze enfants. De ce nombre, six seulement leur survécurent :

1° Jacques Renault des Molands, sieur des Molands, du Motey et du Clos-Renault qui suit ;

2° Marie Renault des Molands née en 1709 mariée, le 21 juillet 1728, à Guillaume Corbin, sieur des Jardins, fils d'Onfroy, sieur

fils Michel qui épousa en 1593 la fille du sieur du Valtancré dont il eut Me Charles Périer, sieur des Périers, né en 1601, médecin à Rouen, marié à damoiselle Anne le Caron, inhumé dans l'église d'Orgères, le 17 janvier 1674. Geneviève Périer des Périers était sa fille. Cette famille semble être une branche collatérale des Périer de la Gennevraye. — *Tabell.* de Gacé et de Nonant.

(1) *Inventaire* devant Me Daupeley.

Digitized by Google

du lieu, et de dame Marguerite Guérin, en présence des seigneurs de Champaubert, de la Briquetière et de Jean de Villade, prêtre et conseiller du Roi (1) ;

3°. Marie Renault des Molands née en 1718, mariée, le 18 juin 1748, à Michel le Febvre du Mesnil, sieur du Parcmesnil, fils de feu Pierre, issu de messire Paul le Febvre, sieur du Mesnil, maréchal des logis du comte de Saint-Paul (2) ;

4° Pierre Renault de Grandprey, sieur du lieu et de la Renaudière, maître ès-arts et en chirurgie, docteur en médecine, marié le 28 mai 1754 à damoiselle Anne-Marguerite Boissière, fille de feu Charles, et de dame Marie Coffin, nièce de messire Jean Coffin, curé de Ferrières et doyen de la Marche. M. de Grandprey acheta, le 3 février 1764, de M. des Orgeries de Courtilloles toute la partie de la Renaudière incorporée au fief des Orgeries et sortie de la famille au XVIe siècle (3).

Il eut cinq enfants dont l'un qui avait eu pour marraine, en 1755, noble dame Marie de Braque des Brumanières, épouse de Jacques Renault, sieur des Molands et du Motey, sa belle-sœur, mourut en bas âge. Les autres furent :

A. Noble dame R. M. Marie-Anne Renault de Grandprey, religieuse bénédictine, professe en l'abbaye de Chaise-Dieu près Verneuil, *ordre noble de Fontevrault*. Née au Motey, le 2 novembre 1758, elle avait reçu, ainsi que ses frères, l'instruction et l'éducation les plus soignés, elle mourut le 17 janvier 1834 ;

(1) Corbin, sieurs du Longprey, du Chesne et des Jardins. Jacques Corbin, sieur du Longprey, ascendant du sieur des Jardins, fils de Pierre, sieur du lieu, et de Jacqueline Liot, épousait en 1686 damoiselle Renée Gauthier, fille de Nicolas, sieur de Launay, et de Louise de Chastillon.

(2) Les le Febvre, sieurs du Parcmesnil, du Coudray et de la Vallée, très anciens au Merlerault, alliés aux Philippe du Coudray, de Saint-Denis, Billard du Moncel, Hersent du Boissalle ont fourni en 1670 Michel le Febvre, sieur du Mesnil, officier de la fauconnerie de France, et Augustin le Febvre, sieur du Mesnil, officier commensal de la maison de la Reine en 1760.

(3) Cette vente fut passée devant Bienvenu, notaire à Alençon. La Renaudière relevant alors des Orgeries, de la Boutonnière et de Nonant comprenait : l'Herbagette, les Isles, les Pendants, les Sablons, les Costils, les Grands-Champs, les Ormels, les Robelins, les Epaisses, la Mare-au-Boucher, la Fontaine-Hays et plusieurs pièces de terre à la Corbette. L'ensemble du domaine de M. de Grandprey à Saint-Germain et à Gisnay était très important.

Tabell. d'Alençon. *Reg. parois.*

Digitized by Google

B. Mre Jean-Pierre Renault de Grandprey, sieur du lieu, vicomte de Moulins-la-Marche et de Bonsmoulins, conseiller du Roi et de S. A. R. Monsieur frère du Roi, lieutenant général de police, lieutenant civil et criminel de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Moulins, Bonsmoulins, Laigle et Verneuil, lieutenant enquêteur et commissaire examinateur. Né au Motey, le 21 octobre 1759, il est mort le 26 septembre 1818 (1).

C. Jacques-Louis Renault de Grandprey, sieur de la Renaudière, né le 10 mars 1761. Après avoir justifié de l'ancienneté de sa famille et des services militaires de cinq de ses parents, officiers et chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, il fut admis dans la compagnie noble des gendarmes de la garde, maison du Roi, avec rang de capitaine de cavalerie (2).

(1) Le vicomte Renault de Grandprey avait épousé damoiselle Françoise-Anne-Adélaïde Castel du Val, fille de feu Pierre et de dame Marie Mary, cette dernière fille de René Mary et de Jeanne de la Porte du Boulay, nièce de Me Jacques Mary, conseiller-procureur du Roi en l'élection d'Alençon, de Léon Hellequin, écuyer, sr des Halliers, et de Claude Avrouin, écr, sr des Portes. Il en eut une fille, Marie-Désirée, née en 1799, mariée, le 3 novembre 1719, à Charles Élisabeth-François Bouffey, alors juge d'instruction à Argentan, puis conseiller à la Cour royale de Caen, fils de Louis-Dominique-Aimable, député de l'Orne au Corps législatif, médecin consultant du Roi, membre correspondant de l'Académie de médecine, et de dame Jeanne-Charlotte Challemel de la Boëtrie. Elle mourut en sa terre du Chauvin, le 18 juin 1860.

(2) Bien qu'admis dans les gendarmes de la garde, M. Renault de la Renaudière ne servit pas, fut reçu *licencié en l'un et l'autre droit* et mourut le 15 mai 1840. Il avait épousé, le 7 février 1791, damoiselle Marie-Jeanne-Félicité Castel du Val fille de Pierre, sieur du Val et de Marie Mary. Il en eut une fille Marie-Clestine mariée en 1816 à M. Michel le Vavasseur, qui devint inspecteur de l'enregistrement et des domaines, fils de Louis-Baptiste le Vavasseur, marié le 10 juin 1777 à damoiselle Louise Madeleine Sennegon, fille de René et de Madeleine d'Échauffour, nièce de M. Sennegon de la Lande, conseiller du Roi, lieutenant général de police à Argentan, petit-fils de Jean-Baptiste le Vavasseur, époux de Marie-Louise le François de Surosne. Originaire d'Almenèches, la famille le Vavasseur y était très ancienne.

Madame le Vavasseur est décédée, le jeudi 19 mai 1887, dans sa 91e année, au château de la Lande de Lougé. Nous nous souvenons avec émotion des obsèques de la sainte femme dont nous avons eu le bonheur d'apprécier l'aimable et affectueuse bonté. Elle a laissé deux fils dignes continuateurs de leurs parents : 1° Louis-Gustave le Vavasseur, maire de la Lande-de-Lougé, conseiller général de l'Orne, le chef éminent de l'école poétique ornaise, né le 9 novembre 1819, marié à demoiselle Aurélie Renard, d'une des plus honorables familles d'Amiens ; 2° R. P. Léon-Michel le Vavasseur, de vénérable mémoire, prêtre, consulteur général de la congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie, directeur du Séminaire des Colonies, chanoine de Sées et de la Réunion, auteur de nombreuses publications liturgiques. Né le 11 février 1822, il est mort à Paris, le 27 mars 1892.

Digitized by Google

D. Jacques-Guillaume Renault de Grandprey, né le 4 septembre 1762, élève de l'École royale du génie, ingénieur des ponts-et-chaussées à Dôle, où il dirigea la construction d'un canal, à Tonnerre et à Meaux, décédé le 12 octobre 1815 (1).

5° François Renault, sieur du Motey, né en 1726, inhumé le 21 août 1747.

6° Guillaume Renault, abbé des Molands, prêtre.

Jacques Renault, sieur des Molands, du Motey et du Clos-Renault, né le 30 août 1707, eut pour parrain messire François des Molands, prêtre, son oncle, et pour marraine Madame Marie-Marguerite Bise du Houx, épouse du sieur du Longprey, sa tante.

Il épousa, par contrat passé au manoir presbytéral le 27 février 1733, damoiselle Catherine du Val, fille de Jacques et de dame Jeanne Feuillard, sœur de messire Louis du Val, prêtre, ancien chapelain de la collégiale de Toussaint-de-Mortagne, curé de Saint-Germain-de-Clairefeuille, en présence de messires Jacques-Paul Chausson des Orgeries, seigneur du Saussay, lieutenant général au bailliage d'Exmes, Marie-Jacques Chausson du Saussay, Jacques de Fréville, seigneur des Marais, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant du 2e bataillon de Languedoc, ses cousins, de nobles dames Catherine Alliot du Hamel, épouse du seigneur du Saussay, et Marie-Louise-Gabrielle de Droullin de Mesnilglaise, femme de M. de Fréville, de Jacques Faucon, sieur des Costières, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, et de Pierre Hébert, sieur de Hébertville. Catherine du Val, dame des Molands, mourut le 10 avril 1740.

M. des Molands contracta une seconde alliance, le 15 octobre 1754, avec damoiselle Marie de Braque des Brumanières, fille de messire Jacques de Braque, seigneur des Brumanières, et de dame Anne de Brossard de Sourdeval (2), en présence de nobles

(1) M. de Grandprey épousa, le 12 décembre 1790, damoiselle Berthilde-Adélaïde le Preux de Poincy, fille de Louis-François, maire de la Ferté-sous-Jouarre, et de dame Marie Hubert, en présence de MM. Mallet d'Orouer et Périer du Chézail. La famille le Preux, qui a fourni un officier général, est originaire de Melun, elle a une alliance commune avec la famille du fabuliste Jean de Lafontaine

(2) Nous avons déjà parlé de l'illustre maison de Braque, titrée marquis de Braque, comtes de Loche, seigneurs de Châteauvert, du Luat, Saint-Brice, Saint-Arnould près Exmes, sieurs du Parc, de la Guichardière, des Brumanières, etc...., alliée aux Bouteiller de Senlis, de Lhospital, de Chastillon, de Montmorency, etc....

Bornons-nous à dire que Jacques de Braque, écr, sgr des Brumanières, fils de

Digitized by Google

dames Marie-Anne Coyplet, épouse de Pierre de Braque, seigneur des Brumanières, Marie de Brossard, épouse de Nicolas de de Brossard, seigneur de Frémont, Angélique le Mière de Rombuisson, épouse de François-Charles de Brossard et Marie de Brossard, épouse de Guillaume du Bois, sieur des Vaux, chevau-léger de la garde du Roi, belle-sœur et cousines-germaines de la future.

Devenu veuf une seconde fois, Jacques des Molands s'unit, le 6 février 1766, à damoiselle Anne le Bourgeois, veuve de Nicolas-Richard le Febvre, sieur du Parcmesnil, décédée le 2 mars 1773. Il mourut lui-même en sa terre du Motey, le 4 février 1781 (1), laissant de son premier mariage une fille Jeanne, décédée en bas âge et les deux fils qui suivent :

1° Louis-Jacques Renault, sieur des Molands, seigneur du Breuil (2), conseiller du Roi et de S. A. R. Monsieur, procureur du Roi près le siège des eaux-et-forêts de Moulins, Bonsmoulins, Laigle et Verneuil. Né le 29 juin 1734, il épousa, le 3 mai 1763, damoiselle Marie-Françoise Olivier de Bellenoë, fille de Mre René Olivier, sieur de Bellenoë, conseiller du Roi, receveur particulier de la maîtrise des eaux-et-forêts de Mortagne, avocat en parlement (3), et de dame Marie le Mazurier, en présence, du

Gabriel, écr, sgr du lieu, et de n. d. Catherine d'Echauffour, avait épousé par contrat du 7 juin 1690, damoiselle Anne de Brossard de Sourdeval, fille de François, écr, sr du lieu, et d'Anne de Pertebaye. C'est de ce mariage qu'était issue Marie de Braque, femme de Jacques Renault, sieur des Molands et du Motey.

La très ancienne maison DE BROSSARD, sieurs des Érables, Sourdeval, Saint-Clair, etc...., alliée aux Bernières, Gautier, Mésange, Guyon de Vauloger, de Caulaincourt, portait : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout.*

Tabel de Nonant et d'Exmes. *Regis. par.* — *L'armorial général* de d'Hozier contient une remarquable généalogie de la maison de Braque, malheureusement très incomplète en ce qui concerne la branche Normande.

(1) Son cachet armoirié, finement gravé, et son porte-feuille, portant la date de 1764 et deux écussons, sont conservés Sur l'un des écussons est gravé le nom du propriétaire, sur l'autre ses armes.

Le manoir sieurial du Motey, flanqué d'une tourelle, est indiqué sur la carte de Cassini. Ce manoir était extrêmement ancien.

(2) Louis des Molands avait acquis la terre et seigneurie du Breuil, appartenant au domaine *engagé* de la couronne de la maison de Mallard qui les tenait, croyons-nous, de la famille de Bonenfant.

(3) OLIVIER : *d'or à six tourteaux de gueules rangés* 3, 2 *et* 1. M des Molands n'eut de son mariage qu'un fils, dont la postérité s'est éteinte en 1854.

Digitized by Google

côté du futur, de son père, M. du Motey, son frère, messire Louis du Val, son oncle, Alexandre du Chesne, sieur de l'Isle, conseiller-procureur du Roi, Nicolas du Chesne de l'Isle, ses cousins (1), du côté de la future de damoiselle Jacqueline Olivier de Bellenoë, sa sœur (2), François Olivier de Bellenoë, avocat en parlement, son frère, dame Marie-Anne de la Rue, épouse de ce dernier, et damoiselle Marguerite Chérault des Brossettes (3), sa tante.

2° Jacques Renault du Motey, sieur du Motey, né le 26 décembre 1738, mort le 17 décembre 1819. Avocat en 1789 au bailliage d'Exmes, près duquel il avait plusieurs fois fait fonction d'avocat du Roi. Il fut momentanément emprisonné comme royaliste sous la Terreur, élu juge de paix et administrateur du canton d'Exmes, reçut par sénatus-consulte des lettres de *notabilité* d'Exmes et fut enfin magistrat de sûreté à Mortagne, substitut du procureur général impérial en la cour de justice criminelle. Il avait épousé en premières noces, le 4 mai 1762, damoiselle Jeanne le Doux des Brousses, fille de Mre Guillaume le Doux, sieur des Brousses, de la Coudraye (4), et de la noble sergenterie d'Exmes pour la branche de Nonant, et de dame Jeanne le Roy, décédée le 8 septembre 1782. Il contracta une seconde union, le 17 février 1784, avec damoiselle Françoise-Marie-Jeanne Foucher, fille de Mre Jean-François-René Foucher, officier de la prévôté générale

(1) Les du Chesne de l'Isle étaient de même souche que l'honorable famille du Chesne de La Sicotière et de Chédouët, issue d'Alexandre du Chesne, sieur de la Gremudière, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Alençon au début du XVIIIe siècle et dont le chef actuel est M. Léon de La Sicotière, sénateur de l'Orne, le savant auteur de la vie de Frotté, dont la bonté égale l'inépuisable érudition. Les du Chesne sont originaires de Moulins-la-Marche. Ils ont fourni des magistrats, plusieurs gardes du corps, chevaliers de Saint-Louis et contracté les meilleures alliances.

(2) Elle épousa, en 1768, Mre Thomas le Vacher, seigur de la Feutrie, qui fut médecin du Roi Louis XVI.

(3) Elle était fille de Me Nicolas Chérault, sieur des Brossettes, conseiller du Roi et issue de Nicolas Chérault, sieur des Brossettes, écuyer, gendarme de la compagnie écossaise du Roi en 1673.

(4) Les le Doux, sieurs du Val, des Brousses, de la Coudraye et des Longschamps étaient très anciens à Exmes, ils avaient occupé des charges de judicature au bailliage. Ils se sont alliés aux de Forges, Carrey de St-Michel, Boirel de la Barbottière, de Billard, de Guerpel, de Juvigny. Jeanne le Doux des Brousses était la petite-fille de Mre Robert le Doux, sieur des Brousses et de Françoise de Juvigny.

Digitized by Google

des monnaies, gendarmerie et maréchaussée de France, et de dame Jeanne Piquet, sœur de Mre Frédéric Foucher, conseiller du Roi et de Monsieur, substitut du procureur et de l'avocat du Roi au bailliage d'Exmes, décédée en 1803 (1).

M. du Motey avait eu de son premier mariage deux fils : Jacques-François mort en bas âge et Alexandre-Jacques qui suit.

Alexandre-Jacques Renault du Motey, baptisé le 28 février 1765, eut pour parrain messire Jean-Alexandre Renault des Molands, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal-des-logis commandant de la compagnie des gendarmes d'Orléans et pour marraine Marie-Françoise Olivier, dame des Molands du Breuil, sa tante. Avocat au parlement de Paris, il plaida avec succès devant cette haute juridiction de 1783 à 1789. Député de l'Orne au Conseil des cinq cents et au Corps législatif de 1795 à 1803, il prit une part importante aux travaux de ces assemblées et collabora activement à la rédaction du code civil.

Orateur distingué, jurisconsulte de mérite, membre de l'Académie de législation, poëte à ses heures, il a laissé outre ses discours, plusieurs ouvrages de droit (2) et quelques pièces de vers inédites (3). Après avoir sacrifié, comme tant d'autres à

(1) Les Foucher, sieurs de la Fontaine, sont originaires du Maine et se sont fixés dans notre contrée en 1722. Me Félix Piquet était en 1780 prêtre et chanoine de l'ordre des Prémontrés.

Reg. par. Tabel. d'Exmes.

(2) *Traité des conventions et engagements sans convention*, commentaire des titres 3 et 4 du IIIe livre du code civil. — *Paris, Firmin-Didot*, 1806, *et la table du code civil des Français*, suivie de l'exposé des motifs et des discours. *Paris, Firmin-Didot*, 1804-1820, 10 vol. in-12.

(3) Voici, à titre de souvenir, trois de ces pièces écrites l'une en 1787, les autres en 1788 :

A Madame de***

Allez, reines des fleurs, près du sein de Sylvie
Vous verrez sur son teint briller votre couleur.
Reines de nos jardins, voyez-là sans envie
C'est la fille de Flore, elle en a la fraîcheur :
Mais sa beauté parfaite est un faible avantage
Auprès de ses talents, auprès de sa candeur,
Sa modeste vertu, les grâces de son âge,
De son heureux époux assurent le bonheur.

Digitized by Google

l'enthousiasme que souleva la Révolution, sans jamais du reste manifester aucune hostilité contre la religion et ses ministres, il revint aux principes paternels. Il mourut le 3 avril 1823, laissant le souvenir d'un homme chez lequel l'honnêteté et le cœur avaient toujours dominé la passion politique (1).

Cinq enfants étaient nés du second mariage de M. du Motey. Deux moururent jeunes, deux filles et un fils qui perpétua la famille lui survécurent : Marie-Charlotte (2) et Aline-Louise (3)

A NOTRE AMIE POUR LE JOUR DE SA NAISSANCE

Sur notre amie,
Qui charme l'oreille et les yeux,
Les grâces se sont réunies,
Pour verser leurs dons précieux
Sur notre amie

Toute la vie,
Tu auras le don de charmer
En te voyant, ô tendre amie,
Qui peut s'empêcher de t'aimer
Toute la vie.

De ta naissance,
Nous rendons grâce au créateur ;
Il nous fait chérir l'existence
Puisqu'il a fait notre bonheur
Par ta naissance.

A MADEMOISELLE***

Tu veux que je tente de faire
Le portrait de la digne mère !
Mais, ma Glicère y songes-tu ?
En vain tu l'essaierais toi-même :
Il faudrait peindre la vertu ;
Et l'on peint mal de ce que l'on aime.
Comment exprimer, comment rendre
Cette candeur, ce doux sourire,
Cet air à la fois noble et tendre,
Ce tact si sûr, ce goût exquis,
Cette bonté que rien n'altère,
Cet art heureux de toujours plaire,
Qui fait qu'on l'admire en tous lieux,
Ce commerce délicieux,
Ce je ne sais quoi qui vous touche ?
Ah ! taisons nous pour notre honneur.
L'éloge est il fait pour la bouche,
Quand il est gravé dans le cœur ?

(1) Alexandre-Jacques Renault du Motey avait épousé damoiselle Louise-Jacqueline le Clerc des Parcs, fille de Jacques, mort conseiller à la Cour royale de Caen, et de dame Élisabeth du Chesne le l'Isle, cette dernière fille d'Alexandre du Chesne de l'Isle, conseiller-procureur du Roi à Moulins-la-Marche et de dame Marie Molvault Il en eut une fille, Virginie Renault du Motey, mariée le 8 avril 1812, à Charles-Casimir de Berranger, fils de Nicolas, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de N... de Blangy. Madame de Berranger est décédée le 20 février 1892, à l'âge de 96 ans, laissant deux fils et une fille.

Les DE BERRANGER, qui ont fourni un gentilhomme de la maison du roi Louis XVI et se sont alliés aux Clinchamp, Collas de Brouville, Foucher de Careil, de Lamartinie, de Bodinat, etc , portent : *gironné d'argent, de pourpre et de gueules.*

DU CHESNE : *d'azur au chêne de... surmonté de trois croissants d'argent.*

(2) Elle épousa, le 24 septembre 1806, M. Jacques-Nicolas-Hippolyte du Rouvray de la Mallonnière.

ROUVRAY : *d'argent à la croix de sable cantonnée de quatre coquilles de même.*

(3) Elle épousa M. Got qui occupait d'importantes fonctions à l'administration centrale des contributions indirectes.

GOT : *d'azur à l'aigle éployée, au vol abaissé d'or, becquée, membrée et couronnée de gueules.*

Digitized by Google

nées en 1784 et 1789 et Antoine-Jacques Renault du Motey (4) né le 22 février 1788.

Nous allons quitter la Renaudière où nous ne nous sommes

(4) Antoine-Jacques Renault du Motey, chevalier de l'Ordre Royal du Lys, par brevet du 17 août 1814, médaillé de Sainte-Hélène, ancien lieutenant d'état-major, mourut le 1er septembre 1867. Il avait fait dans la jeune garde la campagne d'Espagne, en 1808, et avait été receveur principal des contributions indirectes à Cambrai. Il avait épousé, le 12 février 1812, demoiselle Marie-Aglaé le Preux de Poincy, fille de Jean-Louis-Hubert et de dame Sophie Gibert, nièce de Madame Renault de Grandprey. Elle est décédée le 5 août 1856.

Jacques-Jules Renault du Motey, son fils aîné, docteur en médecine, docteur en chirurgie, membre de la Société médico-psychologique, de la Société Royale de médecine de Marseille, des Sociétés médicales de Nancy, Blois, etc., chirurgien major de la marine, grièvement blessé en service commandé dans le port d'Alexandrie, le 2 décembre 1850, était né le 17 décembre 1813. Après quatorze ans à la mer, il entra dans les services administratifs et médicaux du Ministère de l'Intérieur. Il était en 1870 directeur du très important établissement hospitalier de Stéphansfeld, Bas-Rhin, et y fut le médecin en chef d'une ambulance où furent reçus les blessés de Wœrth et de Strasbourg. Il est mort le 15 mai 1881 (1)

Il avait épousé, le 5 novembre 1836, demoiselle Julie Antoinette-Philippine Tournier fille de M. Achille Pierre-François-René Tournier (2), conseiller à la Cour d'appel de Douai, et de feue dame Julie le Grand, décédée le 4 mars 1884. Par son père, Mme du Motey était petite-fille de René Tournier, médecin ordinaire des armées sous Napoléon Ier, marié à demoiselle Antoinette Masse, fille d'un officier au régiment de Lowendhal et arrière-petite-fille de René Tournier, chirurgien des chevau-légers de la maison du Roi, marié à demoiselle Madeleine Léchelle de Fontenelle. Par sa mère, elle était issue de Maximilien Le Grand, sgr de Castel, trésorier de l'extraordinaire des guerres à St-Omer, et d'Antoine-Philippe-Marie Masse, chr, sgr de la Fresnoye, conseiller au Conseil souverain d'Artois.

M. du Motey a laissé deux fils et une fille mariée à M. Gaston du Bouillonney. Son fils aîné qui suit, par suite de l'extinction vers 1675 des Renault des Essarts, barons de Villy et marquis de Grangues, de la mort sans descendants mâles d'Alexandre Renault du Motey, du vicomte Renault de Grandprey et de ses frères, est aujourd'hui le chef de la famille issue de Michel Renault des Orgeries, vivant en 1360 à Saint-Germain, et de Robert Renault, vicomte d'Argentan et d'Exmes en 1454.

Henry-Jacques-François, vicomte Renault du Motey, avocat, docteur en droit,

(1) M. du Motey, gratifié de la médaille décernée par l'État aux dévouements exceptionnels pendant la terrible épidémie de 1832, a publié plusieurs mémoires dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine* et de nombreux rapports de médecine et de chirurgie. Son traité des *Fractures du Métacarpe* — Paris, 1855 — fait encore autorité en la matière. Profondément religieux, il montra, en toute occasion, une abnégation et un courage qui lui valurent trois propositions successives pour la croix de la légion d'honneur. Nul n'en était plus digne. Il fut oublié !.... *Cum familiæ defunctis, in gremio Domini dulce quiescat* !

(2) La famille Tournier est originaire de Chittenay-en-Sologne. Une branche fixée à Amboise portait : *d'azur à trois mouchetures d'hermine d'or*. La famille Le Grand, originaire de Noyon, s'établit à Wittermesse près Aire, en 1639, puis à Saint Omer en 1687. Elle a donné dans cette ville une série de conseillers du Roi.

Digitized by Google

pas trop longtemps arrêté si nous avons bien mis en pratique l'antique conseil : *pulvis veterum renovabitur* (1).

Prenons maintenant le vieux chemin d'Exmes au Merlerault et gagnons la Corbette.

né le 8 janvier 1858, marié : 1° le 2 octobre 1883, à demoiselle Hélène-Marie-Charlotte Féret du Bouillonney, fille de feu Théophile-Onésime et de feue dame Louise Hélène du Bouillonney, décédée à l'âge de 27 ans, le 20 décembre 1890, dont Anne-Marie-Hélène-Julie Renault du Motey, née le 20 novembre 1884, et Jacques-François-Charles-Félix-Henry Renault du Motey, né le 28 décembre 1885 ; 2° le 24 janvier 1893 à demoiselle Anne-Calixte-Marie-Cécile-Athénaïs le Vassor de la Touche, fille de Robert-Édouard-Marie, comte le Vassor de la Touche, et de dame Rose-Athénaïs du Dresnay, comtesse de la Touche (1).

Les comtes LE VASSOR DE LA TOUCHE, sgrs de Tréville, Télincourt, Longpré, Bonneterre, ont donné trois lieutenants-généraux des armées du Roi, un vice-amiral, deux commandeurs et de nombreux chevaliers de Saint-Louis, un député de la noblesse du bailliage de Montargis, un gouverneur de la Martinique, une chanoinesse du chapitre noble de Sainte Thérèse, etc. Alliances plus récentes : Fitz-James, Puilhery, Polignac, Lagrange, Bourville, Ancillon de Buy, du Dresnay.

Armes : *d'argent à l'oranger de sinople fruité d'or.* — Devise : *semper viridis.*

La maison DU DRESNAY, marquis du Dresnay, comte des Roches, d'origine chevaleresque, appartient à la haute noblesse bretonne. Alliances plus récentes : Cornulier, Coëtlosquet, Quélen, Jullien de Courcelles, du Fay.

Armes : *d'argent à la croix nilée de sable et accompagnée de trois coquilles de gueules.* Devise : *En bon espoir.*

(1) Détail intéressant : un Renault du Motey figure parmi les gentilshommes colons de Saint-Domingue qui demandèrent à élire un député de la noblesse aux États généraux de 1789. *Archives Nationales.* — Les Renault sont mentionnés notamment dans l'*Essai armorial*, de A. de Maude, p. 510 ; l'*Histoire de Falaise*, par Amédée Mériel, p. 400 ; les *Choses mémorables d'Argentan*, par Mannoury ; l'*Histoire de Saint-Germain d'Argentan*, par l'abbé Laurent ; l'*Arm. spec. de France*, p. 399 ; l'*Arm. Français*, t. II, p. 448, t. IV et t. V, p. 59 ; l'*Ancien Merlerault*, par Charles du Hays, p. 96, 102, 222 et 223. — Les du Motey-Bodin, indiqués par M. de Maude, comme un rameau de la famille, sont cités dans l'*Armorial général de d'Hozier*, article Lorgeril, et par dom Augustin du Paz, p. 406.

(1) Petite-fille de Louis-Claude-Marie-Calixte, comte le Vassor de la Touche, membre du Conseil privé du roi Charles X, marié à Marie-Catherine-Cécile de Lagrange, arrière-petite-fille de Louis-Charles-Alexandre, comte le Vassor de la Touche-Beauregard, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié à Calixte Poquet de Puilhery ; petite-fille, par sa mère, de Joseph-Marie-Renaud, marquis du Dresnay, chevalier de Malte, officier des gardes de Charles X, marié à Marie-Louise-Geneviève-Augustine-Athénaïs Jullien de Courcelles, arrière-petite-fille de Guy-Marie-Joseph Gabriel-Ambroise, marquis du Dresnay, colonel de cavalerie chevalier de St-Louis, marié à Rose-Jacquette de Quélen. On sait que la maison de *Quelen* qui compte huit chevaliers croisés, est issue des comtes souverains de Cornouailles.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

LES MANOIRS DE SAINT-GERMAIN AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — SUITE. — LA SALLE, LA CORBETTE, LE TAILLIS, LE MANOIR DE FRÉVILLE, LE MESNIL.

Avant de parvenir à la Corbette, nous longeons la terre de la Salle qui a donné son nom à une branche marquante de la famille Chausson, éteinte depuis peu. Ce rameau était issu de *honorable homme* Olivier Chausson, sieur de la Salle, marié en 1633 à Madeleine Quinerit, fille de Pierre, sieur de la Gommetière, et de Marie Batrel. Il en eut deux fils : Olivier allié, en 1665, à damoiselle Sainte du Bois et Jacques, sieur de la Salle, qui épousa Catherine Hébert du Taillis, fille de Guillaume, et de Jacqueline de Guyard. La descendance de ce dernier qui hérita du domaine de la Hulinière à la mort de Gaspard de Guyard, écuyer, garde du corps du Roi, frère de Jacqueline, s'établit à Gisnay et s'allia aux Bouglier du Bordage, des Buards des Vergers, le Cesne de la Crestinière, de Mannoury d'Aubry et du Mesnil du Buisson.

Nous rencontrons en 1675, à la Corbette, Gilles Paston, sieur du lieu, cavalier de la compagnie colonnelle du marquis de Nonant, et Françoise Chausson, sa femme. Non loin de lui demeurent les Quinard, sieurs de la Marette et des Aulnaies, issus de *honnête homme* Laurent Quinard, fils de Fabian, archer, marié à Jeanne Gorge, fille de Pierre de Gorge, et de Marie le Saige.

Après avoir descendu la côte rapide qui nous conduit au bourg de Saint-Germain, entrons chez le tabellion Me Guillaume Hébert, sieur du Taillis, époux de Marie le Tellier. Ce personnage important mourut en 1622, laissant Guillaume, sieur du

Digitized by Google

Taillis qui suit, Pierre, curé de Montmarcey, et Richard, syndic de la paroisse, marié à Marie Quinerit, dont il eut, entre autres enfants, Pierre, sieur de la Héberdière (1), et Jacques décédé en 1636, élève chez les pères jésuites d'Alençon.

Guillaume Hébert, sieur du Taillis, archer du grand *prévost* de Normandie, épousa, en 1632, damoiselle Marguerite Billard, fille de Charles, écuyer, sieur de Merry, et de Louise de la Haye (2), sœur de Marie et de Françoise Billard mariées, la première, à Mathurin de la Rue, sieur du Hamel, la seconde à Jacques de la Porte. Il en laissa Guillaume Hébert du Taillis qui contracta alliance en 1674 avec damoiselle Jacqueline de Guyard, fille de messire Bonaventure de Guyard, sieur de la Hulinière, et d'Anne de Champin de Gisnay, dont il eut une fille mariée à Jacques Chausson, sieur de la Salle (3). Le sieur du Taillis s'unit, en secondes noces, à damoiselle Louise-Antoinette Agis qui lui donna deux fils : Guillaume marié, en 1731, à Marie-Françoise Biard, fille de Robert, sieur de la Rivière, conseiller du Roi, et de Marie Pitard et Guillaume-François qui épousa Marie-Madeleine Daupley, fille de feu Henry, sieur de Montmarcey, et de damoiselle Catherine d'Ouësy. Ce dernier eut trois enfants : Guillaume Hébert, sieur du Taillis, marié vers 1770 à Françoise-Louise Maillard, Marie alliée à Thomas de la Porte, sieur du Boulay, Marie, femme de Guillaume Saucier, sieur de la Boderie. En 1789, un Guillaume Hébert, sieur du Taillis, était *huissier à la verge noire* au Châtelet de Paris, c'est le dernier membre de cette intéressante famille que nous connaissions, nous la croyons éteinte.

(1) Pierre, sieur de la Héberdière, et son fils Jacques marié à Philippe de la Roque furent tabellions à Nonant. Ce dernier laissa : 1° Jacques Hébert, sieur de Sourdive et de la Héberdière, avocat, marié en premières noces à damoiselle Anne Alliot, décédée à Exmes, le 27 septembre 1724, et en secondes noces à damoiselle Anne-Dorothée du Buat de Réville, fille de Jean-Baptiste-Pomponne du Buat, ch^er^, sg^r^ de Réville, et de feue Marie-Ursule d'Érard-le-Gris ; 2° Pierre Hébert, sieur de Hébertville. A la suite d'un long procès, les biens des deux frères furent décrétés à la requête de M. de Lamoignon.

(2) Billard de Merry : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon de même.*

(3) Le père de Bonaventure de Guyard, François, sieur de Boulligny, avait épousé Isabeau de Hullin, dame de la Hulinière, fille de Bonaventure, sieur de la Roche-Hulinière, gentilhomme du duc du Maine.

Digitized by Google

A peu de distance des Hébert demeuraient les de la Porte. Nous leur devons un souvenir, car la branche des sieurs du Boulay qui posséda, avant les Chausson, la terre de la Salle eut une bonne situation à Saint-Germain et à Nonant et s'unit aux Billard de Méry, de la Rue et Ermeline des Vaux.

Mais nous voici arrivé devant *l'hostellerie* la mieux achalandée, la mieux tenue de dix lieues à la ronde. En dépit de l'ordonnance de Blois qui permet seulement de recevoir les étrangers, laboureurs, *honnêtes gens,* gentilshommes même ne dédaignent pas de s'y attabler. Le cidre et le poiré y sont, dit-on, exquis. Sur le seuil, maître Jacques Fournier dit le Vivier (1), à la mine réjouie et avenante, semble nous inviter à entrer. Il fait chaud au mois de juin 1640, une fois n'est pas coutume, cédons à la tentation. La cuisine aux poutres noircies, qui sert, en même temps, de salle, est vaste et d'une irréprochable propreté. Tables et bancs de chêne sont bien nets et le buffet est surchargé de vaisselle d'étain. Devant la cheminée à manteau rôtit une énorme pièce de bœuf pour le repas du soir.

Nous nous plaçons au fond de la salle, près d'une fenêtre ouverte. Les prés et les herbages étendent à perte de vue sous nos yeux leurs frais tapis, le long des rives de la Dieuge. Tout en dégustant notre pichet de *maître cidre,* nous regardons ce tableau varié à l'infini. Dans un pré, voici toute une légion de travailleurs, les uns fauchent, les autres mettent le foin coupé en *randes,* d'autres en font des *veilloches.* Là, la fénaison est plus avancée, on monte les *meulons* (2), plus loin on rentre des charretées de foin, plus loin encore les paysans assis en cercle, à

( ) Honnête homme Me Mathias Fournier, chirurgien en 1620, époux de *damoiselle* Marie de Droullin, en eut trois fils : Jacques, Vincent et Arthus. Vincent Fournier dit le Vivier devint simple hôtellier à Saint-Germain, *à l'enseigne de la Villeneuve.* Il mourut en 1637, laissant un fils Jacques, dit le Vivier, également hôtellier, qui, de Michelle Hébert, eut Jacques Fournier, sieur du Vivier, qui arriva, on le verra plus tard, aux plus brillantes destinées. — Une autre branche très honorable de cette famille donna, pendant plusieurs siècles, des chirurgiens à Nonant, les sieurs Fournier de Belessard.

L'incident de l'hôtellerie, par lequel nous coupons un instant ici notre exposé historique, est basé sur les données les plus certaines.

(2) Ces termes sont extrêmement anciens. *Il est tenu,* dit un aveu de 1591, rendu à la Boutonnière, *d'aider à faner les prez du dict seigneur, à amener iceux foins, faire épendre l'herbe et les veilloches, monter meulons.* — *Arch. de Court.*

Digitized by Google

l'ombre d'un vieil ormeau, *collationnent*. A l'horizon, dans les herbages, bœufs et vaches couchés le long des haies ruminent gravement et les jeunes chevaux se livrent à une course effrénée.

Sous l'empire de la chaleur, grisé par ce parfum de foin coupé qui monte des prairies, nous nous laisserions peut-être aller à une somnolente rêverie si l'arrivée de deux gros hommes, porteurs de *bâtons de frêne*, n'appelait notre attention.

— Oui, je vas bien vendre mes bœufs, disait l'un, mais dame je les vends directement à un boucher sans les mener en foire.

— A Thomas Leleu ? dit l'autre.

— Oui, bien sûr, à Thomas Leleu, né natif de Clairefeuille, qui demeure à Paris, près Saint-Germain-des-Prés. Il a rudement bien fait ses affaires celui-là et il achète cher (1).

— Nous ne manquerons toujours pas de foin cette année-ci.

— Non, mais les pommes, il n'y en aura pas beaucoup, le *mauvais air* a brûlé toutes les fleurs de pommiers.

— C'est toujours comme ça, beaucoup de foin, pas de pommes. Elles coûteront cher la *barattée*.

Maître Fournier vient, sans façon, s'installer près de nous et tout à coup : Monsieur vient-il de loin, va-t-il à Nonant ou au Merlerault ? La conversation s'engage, notre hôte connaît la chronique du pays, il nous raconte une foule d'histoires vieilles et nouvelles, depuis l'incendie de l'église de Saint-Germain du temps des Anglais, le passage des Huguenots et des Ligueurs, l'assassinat de M. de Sourure jusqu'au mariage de la demoiselle du Boisgeffroy avec Fabian Desdouits, un malin celui-là. Puis il passe aux légendes, à la dame Blanche qui apparaît par les beaux soirs d'été, forme transparente et lumineuse, planant sur les eaux de la Dieuge (2).

Et, comme nous nous étonnons de cette érudition et de ce langage, Monsieur, nous dit-il, en se redressant, on appartient à une bonne famille, on a étudié et on ne déroge pas en donnant le boire, le manger et le couvert. Mon grand-père Mathias, un *honneste* homme dont Dieu ait l'âme, avait épousé une *damoi-*

(1) Après la ruine totale de la famille Leleu de Clairefeuille, alors que les Leleu tombaient dans la misère à Saint-Germain et devenaient journaliers, l'un d'eux Thomas qui s'établit à Paris, près de l'église de Saint-Germain des-Prés, y fit fortune comme boucher. — *Tabel.* d'Exmes.

(2) Nous avons en effet recueilli une vague légende de cette nature.

Digitized by Google

selle. Mon fils Jacques est au collége, M. de la Boutonnière s'y intéresse. Il parviendra peut-être... on en a vu ici partir de plus bas qui sont devenus *écuyers* (1).

Le bonhomme aurait continué longtemps si, l'heure pressant, nous n'avions mis fin à cet intéressant colloque.

Reprenons, après ce court repos, notre course à travers le passé de Saint-Germain, franchissant plus vite les années que les distances. Derrière la vieille église s'ouvre le chemin qui conduit à la maison de Fréville et au Mesnil.

Charles de Fréville, écuyer, sieur de la Haie-de-Routot (2), fils de Geffroy et frère de Jean, tué à l'ennemi, avait épousé, on se le rappelle, Fabienne Hébert, fille de Richard et nièce de Me Guillaume Hébert, sieur du Taillis. Ce mariage fixa ce gentilhomme à Saint-Germain, où il mourut le 12 mai 1635. Sa femme fut inhumée près de lui dans l'église, le 23 mars 1643. Ils avaient eu cinq enfants : Jacques de Fréville, prêtre, curé du Tilleul près Bernay, décédé à 31 ans, le 12 janvier 1635 ; Marie morte sans alliance, le 2 novembre 1657 ; Suzanne mariée, le 5 mai 1636, à Jean le Hantier, sieur de la Barre, fils de Marin, écuyer, sieur de la Brière, et de damoiselle Anne Mallard (3) ; Élisabeth mariée, le 23 avril 1641, à Robert Chagrin, sieur de Boismorel, avocat, fils d'Henry, et de Philippe Bélier (4) et Charles qui suit.

Charles de Fréville, sieur de la Haye, qui était trésorier de la paroisse en 1682, épousa damoiselle Madeleine de Godet, fille de Jean, sieur du Parc, et de dame Marie Quinerit, en présence de Mres François du Quesne, curé de Saint-Germain, Guillaume de la Pallu, Gabriel Philippe, sieur du Coudray. Il en eut : Marie de Fréville mariée, le 10 octobre 1688, à Jacques Denis, sieur des Jonchets, fils de feu Louis, écuyer (5), et d'Élisabeth de

(1) La suite de ce travail prouvera jusqu'à quel point le bonhomme Fournier avait vu juste.

(2) DE FRÉVILLE, famille très ancienne, noble d'extraction : *d'argent à trois trèfles rangés de gueules, surmontés de trois fers de flèche mal ordonnés du même.*

(3) LE HANTIER, famille de Moulins-la-Marche : *d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois molettes d'éperon de même.*

(4) CHAGRIN sieur des Nos, de Boismorel, Brullemail et Saint-Hilaire : *d'or à une tourterelle d'azur.*

(5) FENIS : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une coquille, le tout d'or.*

Digitized by Google

Lépine ; autre Marie mariée en 1699 à Jacques de Bonenfant, seigneur du Breuil (1) ; Jacques, sieur des Recouvrets, seigneur de la Haye, lieutenant-général d'épée, commandant la noblesse du bailliage d'Exmes, marié à damoiselle Catherine Philippe, fille de Gabriel, sieur du Coudray, avocat au grand Conseil, puis procureur du Roi au grenier à sel d'Exmes (2), et de dame Marie le Doux des Brousses, inhumé dans l'église de Saint-Germain, à l'âge de 68 ans, en 1730, et Jacques qui continua la filiation.

Jacques de Fréville, seigneur des Marais et du Bois-de-la-Pierre, en la paroisse de Crulley, près Laigle, chevalier de Saint-Louis, commandant du deuxième bataillon du régiment de Languedoc, épousa, le 26 septembre 1722, damoiselle Louise-Gabrielle de Droullin, fille de Charles, écuyer, seigneur de Mesnilglaise, et de Louise de Fouilleuse de Flavacourt (3). Officier de valeur, gentilhomme distingué, il mourut le 4 janvier 1757 et fut inhumé dans l'église de Saint-Germain devant l'autel de Saint-Étienne. Il laissa :

1° François-Auguste de Fréville qui suit :

2° Louis-Jacques de Fréville, capitaine au régiment de Languedoc.

3° Louise de Fréville mariée en 1747 à Pierre de Johanne, chevalier, chevau-léger de la garde du Roi, fils de Pierre et de Catheride de Bédé ;

4° Louise-Angélique de Fréville, religieuse bénédictine ;

5° Marie-Élisabeth de Fréville mariée à messire Bayard de la Vingtrie, lieutenant général au bailliage du Perche.

(1) Bonenfant : *d'argent à la fasce de sable, accompagnée de six roses rangées de gueules.*

(2) Philippe, sieurs de la Coudre, du Boulay, de la Couture et de la Brosse, très intéressante famille issue de Pasquier Philippe, sieur de la Coudre, qui, de damoiselle Renée du Chesnay, eut Gabriel Philippe, sieur du Coudray, Jacques Philippe, sieur du Boulay, officier de la fauconnerie, fixé à Metz, et Félix Philippe, sieur de la Brosse, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de la collégiale du Merlerault, puis curé de la cathédrale de la Rochelle. Richard Rombault, sieur de la Tablette, de l'ancienne famille à laquelle appartient M. le chanoine J. Rombault, curé doyen de Messei, avait épousé Marie Philippe, sœur du sieur de la Coudre. Les Philippe se sont alliés aux Quinerit, le Febvre du Mesnil, de Coulonches, etc., ils étaient originaires de Montpinçon.

(3) Voy. *La vie de nos Pères en Basse-Normandie*, par M. des Diguères.

Digitized by Google

François-Auguste, marquis de Fréville, seigneur des Marais et du Bois-de-la-Pierre (1), capitaine de cavalerie, enseigne des gardes du comte de Provence, écuyer de main ordinaire du Roi, se fixa au château du Bois-de-la-Pierre. Il épousa en 1767 damoiselle Marie-Anne-Françoise Sénée, fille de Charles, officier de la fauconnerie, et de Marie-Anne Mallet, de la paroisse Saint-Jacques de Lisieux, dont il eut une fille et un fils : Marie-Anne-Gabrielle-Auguste et Achille-Auguste (2).

Depuis l'établissement à Saint-Germain de la maison de Fréville, elle avait suivi une marche sans cesse ascendante. La Révolution l'arrêta ; les Fréville, comme tant d'autres, en furent les victimes et furent emportés par la tourmente. Aujourd'hui leur manoir est une ferme et les murs qui en clôturaient le domaine croulent de tous côtés.

Au moment où nous approchons du Mesnil, la nuit tombe rapidement. Des herbages qui avoisinent la Dieuge monte un épais brouillard que, d'instant en instant, déchirent des éclairs de chaleur. Le calme le plus complet règne dans la campagne et nous apercevons bientôt se dessinant sur la ligne faiblement éclairée de l'horizon l'antique demeure de Léon du Mesnil, sieur du lieu et d'Argentelles. Il fut anobli en juin 1653, à l'âge de 86 ans, et mourut un an après, le vendredi 23 janvier 1654. Sa pierre tumulaire placée *sous le crucifix proche le bout de l'autel de la vierge* existe encore dans l'église de Saint-Germain. Sa femme *honnête et vertueuse* Marguerite Ruel l'avait précédé depuis longtemps dans la tombe, elle était morte le 21 octobre 1627. Ils avaient eu neuf enfants :

Jacques du Mesnil, sieur de Clairefeuille, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Argentan marié, en janvier 1626, à Françoise Cavey, dame d'Ailly, fille de Charles, sieur du lieu, et de Françoise Barbot (3) ; Gabriel, sieur du Mesnil et du Buisson, qui

(1) La terre du Bois-de-la-Pierre fut achetée en 1739 de Charles le Cornu de Corboyer qui la tenait de M. de Launosne.

(2) *Reg. par* et *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville.

(3) Le sieur de Clairefeuille laissa : 1° Charles, sgr d'Argentelles en partie, marié à Rose le Conte. Il fut l'auteur des *du Mesnil d'Argentelles ;* 2° Jacques, sieur des Claires-Noës, marié à Jacqueline Billard, dont il eut Léon, sieur de Clairefeuille, décédé le 28 janvier 1696 et Philippe, mariée à Jacques Costard, sieur de la Motte ; 3° Alexandre du Mesnil, sieur du Saussay, conseiller au présidial d'Alençon, époux

Digitized by Google

continue la filiation ; Léon, sieur de Prélaunay (1), conseiller du Roi, qui épousa Marguerite Cavey d'Ailly ; Philippe, docteur en Sorbonne, prêtre, curé de Nonant ; Bonne, femme de Jean Bélin ; Anne, mariée à François Thieuvin, sieur de la Torillière et de Loisy, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Alençon ; Barbe, femme de Guillaume Nepveu, sieur de la Thibaudière ; Marie, mariée à Jacques du Hamel, sieur de Corbonnais, avocat, fils d'Isaac ; Catherine qui épousa Michel du Puis, sieur des Boschets, conseiller du Roi.

Gabriel du Mesnil, sieur du Mesnil et du Buisson, officier de la duchesse d'Orléans, épousa, le 6 mars 1636, Marie de la Fournerie, fille d'Antoine, sieur de la Chicaudière, de la Poôté-au-Maine, et de dame Marie du Mesnil, d'Alençon (2). Il en eut : Antoine, sieur de Montmesnil, maître des eaux-et-forêts en la maîtrise d'Argentan, marié, le 13 janvier 1676, à Élisabeth Faucillon, fille de Pierre, sieur de Marsay, et d'Élisabeth de Bodinet, Marie du Mesnil épouse de M. de Longlay et Jeanne du Mesnil (3).

Cette dernière, dame du Mesnil, née, le 22 avril 1638, s'allia à Jacques le Coifferel, sieur de Rives, lieutenant du bailli d'Alençon. Elle en eut Marguerite le Coifferel de Rives, dame du Mesnil, qui épousa en premières noces Pierre le Mière, sieur des Pallières, conseiller du Roi, élu à Argentan, fils de René et

de Marie Macé, inhumée à Saint-Germain, devant l'autel de la Vierge en 1697 ; 4° Anne mariée à Me Gilles de Braque ; 5° François, sieur des Ulis, marié à Marie Binet (1).

(1) Le sieur de Prélaunay fut le père de Gabriel, sieur d'Ailly, marié le 26 septembre 1684 à Argentan, à Françoise de Biard. Nous rencontrons de plus sans savoir exactement à quel rameau les rattacher : en 1687, Louise de Bouilley, veuve de Laurent du Mesnil, sieur de Lorgerie, et tutrice de Laurent du Mesnil, son fils ; en 1690, Marguerite du Mesnil, veuve de Charles Buhéré, sieur de Belle-Croix, Marie du Mesnil, femme de René Bissy, sieur des Londes.

(2) DE LA FOURNERIE : *d'azur à la croix d'argent*. Marie du Mesnil était fille de Jean, écr, sr de Beaulieu et de Marie de Juglart.

DU MESNIL, très ancienne famille d'Alençon : *de sable à un lion coupé d'or et d'argent, armé et lampassé de gueules.*

(3) Antoine du Mesnil fut l'auteur des sieurs de Montmesnil et de la Thibouverie établis à Godisson.

(1) M. Chollet, docteur en droit, que nous sommes heureux de remercier ici de ses aimables et amicales communications, a donné la suite des du Mesnil d'Argentelles dans son intéressant travail sur *Argentelles* publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orne.*

Digitized by Google

de Marguerite du Hamel, dont il laissa une fille Marie. Elle épousa en secondes noces, en 1710, messire Gilles Hays, écuyer, sieur de Lozier, veuf de Marie de Villereau, qui, de sa première femme, avait un fils Jacques, sieur du Parc.

Comme conséquence de ce mariage, Jacques Hays, sieur du Parc, épousa, en 1714, le 18 août, Dlle Marie le Mière des Pallières, fille de sa belle-mère. Cette double alliance assura le Mesnil à la maison Hays, d'origine chevaleresque, dont la filiation authentique remonte à Guillaume Hays, chevalier, seigneur de Sacy et de Saint-Christophe vivant en 1370 (1).

Jacques Hays, sieur du Parc et du Mesnil, mourut en 1720 et sa femme en 1769. Ils laissèrent deux enfants : Françoise Hays mariée en premières noces à Guillaume des Douits, écuyer, sieur de la Roussière, veuf de Charlotte de Lécluze des Loges, et en secondes noces, le 30 décembre 1758, à messire Gilles Hays, sieur de la Plesse, capitaine d'infanterie, fils de Charles et d'Anne-Renée Hays et Charles Hays qui suit.

Charles Hays, sieur de Losier et du Mesnil, né en 1717, mort à 33 ans en 1750, s'allia à damoiselle Geneviève de Piffaut, dame de la Houssaye, fille de Claude, seigneur du lieu, et de Geneviève de Gauthier (2).

Son fils messire Charles du Hays, sieur du Mesnil et de la Houssaye, était syndic de Saint-Germain en 1789. Il épousa : 1° Dlle Geneviève de Chazot, fille de Louis, seigneur de Varry, et de

(1) Guillaume Hays, cher, sgr de Sacy, près d'Argentan en 1370, combattit dans l'armée de du Guesclin. Il laissa Léonard, sgr de Sacy, époux de Marguerite de Courseulles, dont Geoffroy, marié à Marie de Coulibœuf, fut père de Simon, sgr de Sacy, allié à Marguerite du Barquet. Ce dernier laissa Christophe, sgr de Sacy, marié à Barbe le Benoist de Bérigny qui en eut Jean, sgr de Sacy, marié à Anne Bonnet de Neauphe. Il fut le père de Charles Hays, sieur du Bourg, marié à Marie de Maurey du Plessis, de Nonant, fille de Nicolas, écuyer, sieur du Plessis, et de Renée du Chesnay, dont le fils Gilles, sieur de Lozier, épousa : 1° Marie de Villereau, fille de Charles, sgr de Saint-Hilaire, et de Jacqueline le Paulmier de Boishue ; 2° Marguerite le Coifferel de Rives, dame du Mesnil.

L'auteur présumé de la famille anglo-normande Hays est un parent de *lord Gilbert Hays*, l'un des officiers qui vinrent en France à la suite du roi d'Écosse, David Bruce. Ce prince venait d'être battu à Duplin où périt lord Nicolas Hays avec 280 hommes de son clan

Hays : *de sable à trois épieux d'argent.* — Il existe une excellente histoire de la maison Hays, publiée chez Dumoulin, éditeur.

(2) Piffaut : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

Digitized by Google

Marie de Gouhier, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Dlle Judith de Saint-Aignan, fille de Gilles, seigneur de Glapion, et de Jacqueline de Mallard de la Gazinière dont il eut un fils Charles-Gilles-Joseph (1).

Nous en avons fini. Les générations d'habitants de Saint-Germain, grands seigneurs, petits gentilshommes, *honnêtes gens*, laboureurs même, que nous avons patiemment exhumées sont connues. Avant de reprendre le récit des faits qui se sont accomplis dans la paroisse aux XVIIe et XVIIIe siècles, nous entrerons dans l'église. C'est dans cet édifice et dans le cimetière qui l'entoure que reposent ceux dont nous venons de parler. Pour ces morts oubliés, depuis si longtemps cendre et poussière, que le lien intime du sang unit toujours à leurs descendants, nous devons plus et mieux qu'un stérile souvenir, *une prière*.

VICOMTE DU MOTEY.

(A suivre).

(1) Charles Gilles-Joseph du Hays maire de Saint-Germain pendant de longues années, épousa demoiselle Aimée Neveu, de Médavy, fille de Jean et de Jacqueline Bigot. Il en eut un fils Jean-Charles-Aimé du Hays, avocat, inspecteur des haras, attaché au ministère de l'agriculture et du commerce, aujourd'hui maire de Saint-Germain. M du Hays, dont le nom fait autorité dans les *questions hippiques*, a publié sur cette matière plusieurs travaux importants. Il s'est beaucoup occupé aussi d'histoire généalogique, nous sommes heureux de le remercier ici de l'aimable obligeance avec laquelle il a bien voulu nous faire de nombreuses communications.

M Charles du Hays a épousé demoiselle Marie-Flavie la Touche, d'une ancienne famille de Fresnaye-sur-Sarthe, fille de Louis et de dame Augustine Hatton, aujourd'hui décédée. Il en a une fille demoiselle Marie Thérèse-Charlotte Flavie du Hays, mariée à M. Marie-Isidore-Arthur Hecquart, fils d'Edmond, colonel d'état-major, chef du comité des fortifications au ministère de la guerre, et de dame Laure Barbuat.

Une branche de la maison du Hays, ayant pour tige Jacques-Guillaume du Hays, gouverneur de Béthune, existe en Artois. Nous mentionnerons ici les principales alliances des Hays : du Barquet, de Bennes, de Bonnet, de Brossard, du Buat, de Chazot, de Coulibœuf, de Courseulle, de Foulcauld, de Guéroult, de Launay, le Veneur de Carrouges, Grant du Souchey.

Digitized by Google

JOUÉ-DU-BOIS

PAROISSE — FIEFS — COMMUNE

Du XVe Siècle à la fin du XVIIIe Siècle.

Suite.

CHAPITRE IV. — Les Seigneurs de second ordre.

Sommaire : I. La Beslière. — II. Les Illières. — III. Les de Recalde

I. — La terre de la Beslière (1), dite fief noble dans plusieurs documents anciens, n'était qu'un démembrement de celui du Belle.

A la fin du dix-huitième siècle, la culture en était confiée au fermier Jean Catois. On arrêta avec lui les conditions du bail, on lui recommanda le soin des arbres, des prairies, des rigoles, des fossés, et ce qui était nécessaire à l'ordre et à la prospérité d'une ferme. « Il devait en tout se conduire en bon père de famille » (2).

Le premier seigneur de la Beslière, dont le nom nous soit connu, fut Guillaume de Brossard, parent des Matrot, les nouveaux seigneurs du Belle (1602) (3). Pierre de Brossard, son fils, hérita du titre et de la terre de la Beslière (1609). Le 19 mars 1669, Roland de Brossard, écuyer, sieur de la Chevallerie, habi-

(1) La Beslière est située à un kilomètre du bourg de Joué-du-Bois, sur la gauche de la route allant à Prez-en-Pail. Son logis était modeste, ses communs considérables, son territoire peu étendu.

(2) Les baux de la Beslière de 1725 à 1778 ne diffèrent des baux actuels que par le nombre et la précision des détails.

(3) Guillaume de Brossard était en même temps seigneur de Saint-Ouen. Était-il de la famille des Brossard des Iles-Bardel ? Nous serions porté à le penser, attendu que Jean-Jacques de Brossard, seigneur des Iles, mort en 1701, avait épousé noble dame Marie-Thérèse de la Lande du Détroit, nièce du curé de Joué-du-Bois. Marguerite de Brossard, sœur de Guillaume, épousa Jean Robichon, sieur du Mesnil, tandis que son frère se mariait à la fille d'honnête personne Guillouard la Rivière.

Digitized by Google

tait la Vacherie en Lignères-la-Doucelle, mais à cause de sa terre de la Beslière, qui relevait du Belle, il fit un transport de rentes sur Jacques Marie, sieur du Bois-Noirville et de l'Illière (1). De 1650 à 1661, la Beslière appartint à Richard de Cordé, sieur du Coudray ; en 1675, elle passa aux mains de Sonnard de Brossard qui la vendit à Fr. Langlois (2). Jacques Rosnay de Beauvin en devint le possesseur pendant quelques années, et après lui elle revint à la maison du Belle et à celle du Bois-Tesselin qui l'aliénèrent en 1781.

II. — La terre des Illières était aussi un démembrement de la seigneurie du Belle. Elle fut donnée à Jacques Marie (3) du Bois-Noirville à la suite de son mariage avec Marie Matrot, dame du Belle, en partie (1662). Les habitants de Joué-du-Bois ne lui envièrent pas sa modeste demeure, mais ils se révoltèrent contre ses priviléges et lui contestèrent la légitimité de sa noblesse. Aussi plusieurs années de suite, il fut contraint de payer ses impôts.

De Marle, commissaire délégué par Louis XIV pour examiner toutes les contestations analogues qui existaient dans la généralité d'Alençon, imposa à Jacques Marie le devoir de présenter ses titres et papiers. Le seigneur de l'Illière fut maintenu au grand déplaisir des paroissiens qui furent condamnés à payer 500 l. (1666).

Jacques Marie fut fier de son triomphe. L'abolition de son titre de noblesse eût considérablement diminué ses rentes et il avait besoin de les conserver pour élever sa nombreuse famille.

Un de ses fils fut nommé par Jacques de Rosnay (4), sieur de la Beslière (1674), le second par Me René Guymard, contrôleur, et damoiselle Guernon, femme de Roland de Brossard, écuyer, et plusieurs autres par des parrains et marraines de noms connus.

(1) Il s'agissait d'une fondation faite par les seigneurs du Belle (Les Matrot) au trésor de Rasnes.

(2) En 1621, Fr. de Brochard, sieur de Tallonay près le Merlerault, était lieutenant civil et criminel en la vicomté de Falaise.

(3) Armes des Marie : d'azur chargé de trois barres, celle du milieu frettée, les deux autres d'or plein.

(4) Armes des de Rosnay : coupé de gueules et d'argent à 3 losanges, 2 en chef et 1 en pointe de l'une en l'autre.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces enfants ne vécurent que peu de temps et furent inhumés dans la chapelle du Belle.

Jacques-Marie décéda à l'âge de 56 ans (1696).

Jacques-Marie, son fils, est mort sans postérité connue en 1725, et son oncle Alexandre-Marie, sieur du Bois-Noirville, comme son frère, vécut jusqu'en 1729, complétant ses 66 ans.

Anne-Marie (1), fille du premier sieur de l'Illière, épousa Jacques du Bois-Tesselin (2), écuyer, sieur de Monthulé et du Chesné.

Son fils Jacques s'établit aux Illières avec sa femme Marguerite Le Maire (3). C'est là que sont nés la plupart de leurs enfants : Une fille nommée par le sieur de la Rochefoucauld (un Le Maire) (1731), Jacques Constantin, le futur seigneur du Belle (7 juin 1741), François-Côme, l'avocat de Beauvin, qui naquit le 8 septembre 1743, et Jacques-René, qui fut tenu sur les fonts du baptême, en 1744, par René Patrice, conseiller du Roy et sieur de la Sage.

Ces nombreux enfants (4) durent se trouver bien à l'étroit dans l'humble manoir de l'Illière. Les aînés allèrent au collége et au régiment, le père mourut en 1761, les filles s'établirent et l'Illière fut abandonnée.

III. — Les de Recalde (5) que nous trouvons à Joué-du-Bois à la fin du dix-septième siècle, résidaient depuis cent ans dans la paroisse de La Chaux.

Bernard de Recalde et son frère Jonisto étaient fils puinés de

(1) Inhumée à Joué-du-Bois en 1725.

(2) Le Bois-Tesselin est un village de Saint-Georges-d'Annebecq. Les du Bois y possédaient une ferme qui fut vendue, en 1780, 14.000 livres de principal et une rente de 81 livres au trésor de Beauvain. L'acquéreur fut Pierre de Demaine, le vendeur Fr. Côme.

Alex. Lemeunier-Deschamps avait aussi une terre au Bois-Tesselin ; il vendit une chénevière à Fr. du Bois en 1769.

Armes des du Bois : d'azur à trois trèfles d'argent 2 et 1 (Nobil. Norm.).

(3) M. du Bois de l'Illière faisait ses emplettes chez Catois du Bourg. Il acheta, en 1743, une petite paire de sabots d'enfant, une livre de gruau et de l'*oribus*. Son frère était curé de Contilly, diocèse du Mans, où il fonda une 1re messe.

(4) Il leur était né deux filles en 1731. Jacques-Siméon du Bois de Saint-Léonard fut parrain de la seconde.

(5) Armoiries de la famille de Récalde mises au bas de la requête de 1730 pour revendiquer ses droits à la noblesse : Coupés d'azur et d'argent ; le premier chargé de trois léopards lionnés mal ordonnés d'or, le second chargé d'un pal d'azur surchargé de deux vergettes d'or.

Digitized by Google

Joseph de Recalde et de Jeanne de Chepare (1). Tous deux quittèrent le Béarn pour s'attacher à la fortune du jeune prince qui est devenu si célèbre sous le nom de Henri IV. Après de nombreuses campagnes et de glorieux faits d'armes, Jonisto épousa une jeune et riche veuve de Touraine, tandis que Bernard se dirigeait vers la Normandie.

Il se fixa à la Chaux vers 1599 (2). Les Le Verrier, qui avaient de nombreuses possessions dans la contrée, lui firent épouser Catherine Pillu, fille de Jacques, et de damoiselle Catherine Le Verrier (3).

Leur fils Jacques, écuyer et sieur du Bois-Gautier, prit pour femme noble dame Marie d'Aubourg, de cette illustre famille qui compte parmi ses membres le maréchal de Grancey (1651), son petit-fils, également maréchal de France (1724), Rouxel de Médavi, archevêque de Rouen (1670) et Charles de Pierrefitte, seigneur d'Angoville et de Mefossé, aide des camps et armées du roy (21 juillet 1644) (4).

Le contrat fut passé à Saint-Silvain, le 3 août 1646. Le comte de Coligny, lieutenant général des armées et capitaine de Jacques de Récalde, signa son congé, le 31 juillet 1647 (5). Les aînés de ses enfants naquirent à Hérouville et après peu d'années il

(1) Joseph de Récalde était seigneur de Biconnarie proche Saint-Jean-de-Pied-de-Porc et de la noble commanderie de Récalde, qui depuis est passée au chapitre de Roncevaux et à celui de Bayonne. Un de Récalde fut viguier de Raymond VI, comte de Toulouse (1204), Bernard de Récalde était évêque de Pamiers en 1301, Jean Martiné de Récalde devint amiral espagnol et se conduisit vaillamment sous Philippe II. La branche aînée est en Espagne, la branche cadette est venue en Normandie. Tous ses membres ont eu de beaux états de service (Le manuscrit, qui fut rédigé pour obtenir la reconnaissance de la noblesse, cite beaucoup d'auteurs, de lettres honorifiques et de certificats élogieux dont M. René de Semallé, issu de la famille Récalde par sa grand'mère a eu l'amabilité de nous confier les originaux).

(2) Jonisto était grand valet du roi de Navarre ; Bernard, gendarme de la garde ; il servit jusqu'au 23 octobre 1618 (Manuscrit).

(3) Le contrat fut passé à la Carneille, le 16 janvier 1610, devant Jean Poret et Jean Le Verrier, sieur du Bois-André, ses oncles. Le 22 juillet 1619, Bernard de Récalde fut admis à partager la succession de Jean Le Verrier avec J. Poret.

(4) Le roi écrivit au sieur d'Angoville une lettre très louangeuse (Man. 1750). Un des fils de Jacques de Récalde a été curé de Saint-Germain-le-Vieux, un autre Henri, moine Bernardin.

(5) En 1649, il était capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment de Mazarin ; il reçut à cette occasion une lettre très élogieuse de Louis XIV.

Digitized by Google

revint au Bois-Gautier dont il portait le nom. Du logis qu'il habita, il ne reste plus que quelques débris. Une maisonnette sise à côté de la prairie et de petits logements de date ancienne ont conservé des cheminées, des entablements, des fenêtres et plusieurs pierres dont les moulures rappellent une construction renaissance assez soignée. Nous savons d'un autre côté qu'il y avait là de beaux jardins et une pièce d'eau relativement importante.

La maison actuelle du fermier était destinée à remplacer le logis trop étroit. Bien qu'elle n'ait jamais été achevée, elle servit de demeure à Jérôme de Récalde, un des fils du précédent, pendant que le vieux père s'éteignait au logis (1).

Le frère de Jérôme-Henri vint habiter la Haye et enfin le Vivier (2). Il avait servi dans le régiment de Condé, cavalerie.

A en juger par ce qui nous reste de ces manoirs, les de Récalde ne se montrèrent pas exigeants sous le rapport des appartements.

Henri de Récalde se fit promptement une place honorable et respectée parmi les habitants de Joué-du-Bois. Son père avait déjà assisté à la grande réunion du Général assemblé pour nommer le procureur de la Charité fondée par feu M. de Champsegré et avait apposé sur le procès-verbal sa belle et grande signature (*Vendredi-Saint*, 1663).

En 1682, par son mariage avec Marie-Louïn, riche héritière, qui lui apporta d'importantes propriétés, Henri augmenta sa situation (3). La cérémonie nuptiale eut lieu à Joué-du-Bois, en présence de Jérôme de Récalde, de Gaspard Robichon, de Jeanne de Cagnou, de messire Fr. de Joanne, sieur de la Dronnière, prêtre et aumônier de la reine, de Bernard la Potaire,

(1) Jérôme se maria deux fois et eut de Françoise Bidard, dont le contrat fut passé à Tessé, deux fils, Jérôme et Bonaventure. Tous deux servirent longtemps dans les gardes du corps : le premier revint au Bois-Gautier, le second s'établit dans la Sarthe. Ils n'ont pas laissé d'enfants mâles : de 1538 à 1744, les de Récalde ont fait 206 années de services de génération en génération.

(2) La Haye n'est plus qu'une modeste masure. Le Vivier de Joué-du-Bois eut son importance. Brûlé pendant la Révolution, il a été complètement transformé pour la commodité des propriétaires. De la demeure seigneuriale proprement dite, il ne reste plus qu'une partie de la cuisine pavée en pierre de Caen et une plaque de cheminée aux armes des de Récalde.

(3) Le contrat avait été passé par les tabellions de Falaise au siège de Lougé.

Digitized by Google

curé de...., de Catherine Langlois et de M. du Haut-Désert (Gautier), oncle de la mariée.

Henri de Récalde avait trouvé un moyen commode d'augmenter le bien modeste patrimoine de ses ancêtres. Sans déroger aux règlements qui régissaient la noblesse, il put par son intelligente activité l'améliorer et l'accroître. Dans l'impossibilité d'allumer de hauts fourneaux et d'établir des fenderies et des grosses forges comme l'avaient fait les grands seigneurs du pays, il organisa un atelier qui rendit de réels services. On montre à la Louvière l'endroit où il installa, pendant quelque temps, sa forge à bras (1).

Le curé Guillaume de la Lande et Catherine de Perechais nommèrent Françoise, sa fille aînée (1684) et Jérôme, sieur du Bois-Gauthier, donna son nom à un fils qui naquit en 1687. Puis vinrent au monde Henry-François (1690), Marin qui continuera la filiation (1693), Anne-Julienne qui épousera Gaspard Robichon (1721) (2) et Bonaventure, le futur sieur de Prémarel.

La famille était nombreuse et les affaires prospéraient ; mais Henri de Récalde eut la douleur de perdre un de ses fils et, en 1699, d'être accusé, par les habitants, d'usurper son titre de noblesse. Soit inhabileté, soit dépit, le seigneur du Vivier soutint mal ses droits et fut inscrit à la taille.

Il quitta momentanément la paroisse et fixa sa résidence en la ville de la Ferté-Macé (3). Les contrôleurs ne l'en portèrent pas moins au rôle de leurs impôts.

Après avoir dormi plus de vingt ans, la querelle fut remise sur le tapis par Marin de Récalde, le 11 août 1726 (4). Les commissaires du Conseil, firent l'examen des titres et papiers et reconnu-

(1) Les résidus abondants que l'on voit en plusieurs endroits montrent que les séjours se prolongeaient assez longtemps.

(2) Barbe Robichon, sa sœur, avait épousé A.-B. de Marcilly.

(3) Il devint garde-bois de Sa Majesté. De la Ferté, il écrivit aux habitants de Joué-du-Bois d'avoir à le dérôler, prétendant payer les droits là où était sa charge (8 septembre 1701). Nous retrouvons Henri de Récalde au Vivier, en 1703. Il appose plusieurs signatures, fait confirmer son fils Marin en 1708, reçoit Me Daniel d'Énixiboult, vicaire de Colombiers, fait instruire son fils Henri qui fut nommé curé de La Motte-Fouquet, de 1721 à 1731, et plus tard de Colombiers.

(4) Gatien Lysieux fut délégué en qualité de procureur de la commune. C'est lui qui, par son habileté, arracha la transaction par laquelle Marin de Récalde fit l'abandon de son revenu et de la *dixme* qu'il faisait valoir.

Digitized by Google

rent l'ancienneté. Mais la Cour des Aides de Normandie ne consentit à enregistrer la sentence rendue, que le 4 mai 1750. Les habitants de Joué-du-Bois et de la Chaux, coalisés pour la défense, firent une telle opposition, que Marin de Récalde fut contraint de transiger avec eux et de leur abandonner une partie de son revenu (1).

Marin eut le bonheur de faire un excellent mariage. Damoiselle Marie Clouet lui apporta, après la mort du sieur de la Robinière, son frère, de riches héritages.

C'est à la Haye qu'on établit la jeune femme ; c'est pour elle qu'on augmenta le logis, que l'on traça des jardins, qu'on força de minces cours d'eau à se répandre en étangs. Marie Clouet eut le grand air, l'isolement, la tranquillité. Après la mort de Henri de Récalde, Marin descendit au Vivier dont il prit le nom. Son frère Henri-François s'appela, à son tour, M. de la Haye.

En 1721, lors du baptême de Henri-Marin de Récalde, fait par Alex. Fr. Étienne, prêtre, les sieuries n'étaient pas encore échangées.

Bonaventure de Récalde, sieur du Prémarel, que nous voyons figurer sur nos registres en 1729, s'était fixé au pays du Maine.

Les devoirs de la résidence qui s'imposaient au nouveau curé de la Motte le contraignirent de quitter Joué-du-Bois (2).

(1) Registres de la commune de Joué-du-Bois, plusieurs délibérations, le jugement rendu par le parlement de Rouen (1730) (24 p. in-4°) et spécialement deux longs rapports d'avocats établissant contre cet arrêt l'ancienneté et la noblesse de cette famille et montrant qu'il ne fallait rien arguer du fait de Jérôme et Marin de Récalde qui avaient dérogé sans trop se plaindre, attendu qu'ils avaient été arrêtés par la difficulté de soutenir un procès et celle de fournir des pièces qui étaient en partie en Espagne aux mains des ainés de la famille.

La malveillance des habitants de la Chaux et de Joué-du-Bois à l'égard des de Récalde fut excitée par un bâtard de Bernard de Récalde. La famille de la mère, qui était noble, voulait venger ainsi le déshonneur d'un de ses membres et les ennuis du fils judiciairement empêché de porter le nom de Récalde, dont il se prévalait pour relever l'exercice de sa charge d'huissier à Ecouché.

(2) C'est le curé de la Motte qui obtint deux lettres de l'évêque de Bayonne et des seigneurs du Belle et de Joué, de C. Thiboult, seigneur du Grais, du marquis de Saint-Rémy de Cossé et du marquis de Rasnes, maréchal de camp, un certificat affirmant que les sieurs de Récalde étaient d'extraction noble. Le Vignen, commissaire départi en la généralité d'Alençon, avait visé ces pièces (Généalogie présentée au parlement de Rouen).

Digitized by Google

La Haye fut délaissée et l'étang du curé mis à sec (1739). Henri-Fr. de Récalde, devenu curé de Colombiers, et mis par là même, dans l'impossibilité de surveiller son fermier, s'ennuya de n'être pas payé. Il fit planter ses champs, et, quelques années après, les nouveaux bois taillis furent achetés par la maison du Champ-de-la-Pierre.

Marin de Récalde employa son activité à la bonne gestion de sa fortune ; l'industrie de son père qu'il développa augmenta ses ressources, mais le Béarnais, naturalisé Normand, se montra peut-être trop intolérant avec ses voisins. La haute justice qui venait d'être créée à Joué-du-Bois ne lui suffit pas. Il plaida à Falaise et à Domfront.

Son premier adversaire fut Jacques de Lonlay, baron de Villepail. Les points de litige étaient nombreux et graves, car l'attitude de notre petit seigneur avait été un jour incorrecte, trop brusque, trop militaire.

Afin d'éviter le scandale, un personnage important voulut bien s'interposer, et, après divers pourpalers, on put rédiger un arrangement qui fut signé par les parties plaignantes au château de la Motte-Fouquet. Henri-François de Récalde, alors curé de la Motte dut intervenir fortement, afin d'obtenir ce précieux résultat. Voici la pièce curieuse dont il est question.

Du dixième jour de juillet, l'an mil sept cent vingt-quatre, au château de la Motte-Fouquet.

Devant nous, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, gouverneur des villes et châteaux de Domfront, grand bailli de la généralité d'Alençon.

Sont comparus Jacques de Lonlay, écuyer, seigneur des Buats, baron de Vilpail et autres lieux, seigneur haut justicier de Vilpail, de Joué-du-Bois et de la Chaux, et Marin de Récalde, garde du corps du roy, écuyer, sieur de la Haye, en conséquence de notre renvoy donné à Domfront, le douzième de juin dernier portant que les parties se trouveraient à notre premier avis chez M. le marquis de Cossé, pour y être réglés.

Vu les soutiens des parties faits par devant nous en demandes, réponses et répliques lors de leur comparance à Domfront, le dit jour douzième de juin dernier en conséquence de notre ordre sur la requête du dit sieur des Buats, le vingt-deuxième mai dernier, le dit sieur des Buats se plaignant à l'encontre du dit sieur de Récalde pour avoir maltraité son domestique.

Nous, en conséquence de tout ce qui a été dit et écrit par devant nous, avons ordonné que le dit sieur de Récalde dira, en notre

Digitized by Google

présence, au dit sieur des Buats, que, par emportement et mal à propos, il aurait maltraité le domestique du dit sieur des Buats, dont il lui en fait excuse, persuadé qu'il n'avait aucune part dans le mauvais traitement que son dit domestique aurait pu faire à ses fermiers, n'étant point capable de favoriser en aucune manière des malfaiteurs comme l'a reconnu le dit sieur des Buats et reconnaît le dit sieur de Récalde pour honnête homme.

A l'égard de la plainte pour la pêche du poisson sortant des étangs du dit sieur des Buats, il lui sera toujours permis de courir après son dit poisson sortant des dits étangs aux conditions néanmoins qu'il sera circonspect à ne gâter aucunement les herbes du dit sieur de Récalde, ce qui sera toujours exécuté dans les bienséances d'honneur parce que ainsi le dit sieur de Récalde ne fera ni permettra pêcher dans le dit ruisseau entre les dits deux étangs.

Payera le dit sieur de Récalde au dit sieur des Buats tous les treizièmes qu'il lui doit, vertu des acquisitions par lui ou ses auteurs faites en la dépendance des fiefs du dit sieur des Buats, selon les estimations qui en seront faites à l'amiable et, en cas de décords, seront réglés sur ce par M. le marquis de Cossé.

Payera pareillement le dit sieur de Récalde toutes les rentes seigneuriales qu'il pourrait devoir au dit sieur des Buats à raison des dépendances de ses fiefs et le tout sans prescription dont, en cas de décord, ils seront ainsi réglés sur ce par M. le marquis de Cossé.

Et à l'égard des instances pendantes, tant aux eaux et forêts de la maîtrise de Domfront sur la plainte du dit sieur de Vilpail qu'au bailliage de Falaise, sur la plainte des fermiers du dit sieur de Récalde et de tout ce qui s'en est ensuivi, tant de l'une que de l'autre instance, le tout demeurera et demeure par le présent éteint et anéanti, dépends compensés ; le dit sieur de Récalde se faisant, en ce chef, fort pour ses dits fermiers, et à ce moyen avons renvoyé les parties hors de cour et en paix. Défendons aux dits sieurs des Buats et de Récalde toutes voies de fait directement ou indirectement sur les peines portées par les ordonnances du roy et réglements de nos seigneurs les maréchaux de France.

Lequel présent notre règlement a été lu et prôné aux parties qui l'ont accepté et signé et exécuté pour le présent devant nous.

Donné au château de la Motte-Fouquet, ce dit jour dixième juillet mil sept cent vingt-quatre, présence de M. le marquis de Saint-Rémy, son fils, signé du seigneur chevalier de la Challerye, de Lonlay et de Récalde.

Copie délivrée sur la minute restée en notre secrétariat qui est scellée du cachet des armes du dit seigneur de la Challerye.

Après la mort de M. des Buats, les procès recommencèrent immédiatement avec Urbain Langlois.

Le nouveau seigneur de Joué cité devant le bailli de la haute justice se montra conciliant. Par une transaction passée en 1739,

Digitized by Google

il fut arrêté que le meunier ne laisserait pas les eaux de l'étang s'élever au-delà d'un niveau déterminé.

Ce ne fut qu'une trève. Les procédures reprirent leur cours avec la veuve d'Alex. Blanchard d'Amanville, sœur d'Urbain Langlois, et durèrent une dizaine d'années.

Marin de Récalde ne fut pas un très heureux plaideur ; mais il se dédommagea par le succès de ses autres entreprises. Il changea en forges le moulin de la Brousse, après que Mme d'Amanville en eut obtenu la destruction par voie de justice ; acheta de Gaspard Robichon, son beau-frère, une partie de la terre du Mesnil (1), recueillit après la mort de son frère, le curé de Colombiers, l'aînesse de la Haye (2) ; fit reconnaître la noblesse de sa famille (1750) et installa d'une manière plus importante les petites forges de la Louvière (3).

Marin de Récalde mourut l'an 1767. Son fils Henri, chevalier et non plus écuyer, quitta de bonheur Joué-du-Bois et sa terre du Vivier.

Il résida ordinairement à Alençon où il épousa (1747) Louise-Anne de Hardesoif, fille du sieur de la Guérivière, dont il eut deux enfants Henri-Raymond et Marie-Louise-Henriette.

Henri de Récalde reparut souvent à Joué-du-Bois, après la mort de son père, sans se préoccuper du logis de la Louvière, qui tombait en ruines, ni même de celui du Vivier où il ne laissa qu'une seule gardienne (4).

Henri-Raymond épousa Marie Garnier de la Boissière et en eut dix enfants. Aucun des mâles n'a laissé de postérité ; plusieurs des filles ont été mariées, dont l'une à Jean-René de Semallé. Henri-Raymond a fait les guerres de l'émigration. Il est revenu après la paix dans sa demeure d'Alençon où il est mort le 25 mars 1807. Le Vivier, qui avait été brûlé pendant la Chouannerie, a été vendu ainsi que toutes les propriétés de Joué-du-Bois et de la Chaux.

(1) Il en fit aveu à M. des Rotours en 1750. C'est ce lot qui est venu plus tard aux Challemel-Lacour et Rocoux.

(2) Mme d'Amanville le contraignit de faire aveu en 1765 pour cette aînesse.

(3) Les terres de la Louvière ont été vendues pendant la Révolution comme biens d'émigrés ; parmi les propriétaires actuels, quelques-uns ont vu d'un œil inquiet nos inoffensives recherches.

(4) En 1784, il fut parrain avec Alexandrine Pulcherie-Aimée Le Prévost, épouse de Louis-Antoine des Rotours.

Digitized by Google

L'histoire de la noblesse de Joué-du-Bois, telle que nous venons de l'esquisser, ne présente ni des noms illustres, ni de grands événements. Nos gentilshommes ne furent guère appelés à grossir le nombre des courtisans de Versailles. Presque tous, après avoir donné une vingtaine d'années à la défense de la patrie, revenaient au vieux manoir des ancêtres, au milieu des pauvres qu'ils soulageaient, des ouvriers auxquels ils donnaient de l'ouvrage, d'une population qu'ils civilisaient par leur contact. Après un siècle, on devine encore par le langage, les manières et un ton de politesse exceptionnelle les familles qui furent autrefois au service de la noblesse, soit comme domestiques, soit comme fermiers. Jamais nous n'avons surpris sur les lèvres des générations présentes une parole d'amertume ou de haine, à l'adresse des anciens maîtres ; toujours au contraire nous avons constaté que tous tenaient en grande estime ceux qui avaient été le principe de leur bonheur et de leur fortune (1).

Est-ce que, d'un autre côté, ces forges, fenderies, poëleries et fourneaux échelonnés de Carrouges à Rasnes, qui ont disparu depuis quarante ans seulement, n'étaient pas l'honneur du pays et une cause de prospérité. Le minerai était riche à Rasnes et au Champ-de-la-Pierre ; le charbon de bois donnait au fer une liaison et une force de résistance qu'il n'aura jamais avec le charbon de terre. Nulle part, les gros marteaux (2) ne battaient mieux les lourds essieux. Les hauts fourneaux coulaient de belles colonnes et surtout des plaques de cheminées qui sont maintenant de précieux monuments héraldiques.

Les riches seigneurs bâtissaient les établissements et fournissaient les fonds nécessaires ; ceux qui étaient moins fortunés devenaient directeurs et contre-maîtres. Ainsi, Joué-du-Bois a vu s'implanter plus ou moins longtemps sur son territoire, « en 1614, hault homme Zacharie, escuyer, sieur du Basbinet (3) ; en 1683, Jacques Tyfont, escuyer (4) ; en 1688, Pierre Le Forestier (5), escuyer et époux de Marie le Hardy, fille de feu Adrien

(1) Nous pourrions citer des noms : ils sont nombreux à Joué-du-Bois.

(2) Ils ne pesaient pas moins de 400 k.

(3) Sa fille eut pour parrain Pierre de Saint-Rémy, pour marraine Louise de Vauborel.

(4) Renée de Bastard nomma sa fille.

(5) La famille Leforestier a habité la Durandière en Faverolles.

Digitized by Google

et de Madeleine de Brosset (1 ; Julien de Bricqueville (1702) ; J.-J. Cousin, sieur des Vaux-en-Saint-Ouen, et Jean Boisnet, écuyer.

Il n'est que les familles riches et stables pour créer des cultures et des industries durables.

(1) Adrien le Hardy était le gendre de Pierre de Brosset, seigneur de la Chaux. Son frère Joseph, sieur des Fontenelles, né à Saint-Marie-la-Robert était maitre-chirurgien, son fils Gilles, sieur de Chandonné. La fille de Pierre Leforestier et de Marie Le Hardy fut tenue sur les fonds du baptême par René de Chabot et Madeleine de Brosset.

(A suivre).

Digitized by Google

SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE

(Suite).

CHAPITRE II

HISTOIRE FÉODALE DE L'ANCIEN FIEF

§ I. — *Les seigneurs de Saint-Hilaire.*

En 1389, époque la plus reculée à laquelle nous puissions remonter, les fiefs de Saint-Hilaire se trouvaient réunis entre les mains de Jean de Sarceaulx, prêtre ; ses héritiers les possédèrent longtemps.

Au commencement du XVIe siècle, ces fiefs appartenaient à Nicolas Pitard, écuyer.

Originaires de l'Artois, les Pitard prétendaient, d'après une tradition de famille, qu'un de leurs ancêtres était venu en Basse-Normandie avec Robert d'Artois, troisième du nom, comte de Beaumont-le-Roger et seigneur de Domfront. Une alliance leur avait apporté la seigneurie de Jumilly, en Torchamps. Leurs armoiries étaient : *d'azur à l'épervier d'argent, lié et grilleté d'or, tenant entre ses griffes une perdrix de même.* Voici comment les Pitard devinrent seigneurs de Saint-Hilaire.

Mainfray Pitard, seigneur de Jumilly, épousa (1448) Clémente Lemitier, fille de Guillaume Lemitier, seigneur de Chênesec, et de Jeanne de Sarceaulx, nièce de Jean de Sarceaulx. En conséquence de cette union, Mainfray devenait seigneur de Saint-Hilaire et aussi de Chênesec, paroisse aujourd'hui réunie à Crâmenil.

Nous savons que désormais deux alliances successives avaient fait passer Saint-Hilaire de la famille de Sarceaulx à la famille Lemitier, et de celle-ci aux Pitard. Les Lemitier portaient *d'argent, à la hure de sanglier de sable,*

Digitized by Google

Le fils de Mainfray, Jean Pitard, marié à demoiselle Jeanne de Cousin (1), en eut trois fils dont l'aîné, Nicolas, reçut en partage la seigneurie de Saint-Hilaire et le fief de Boudé, à Saint-Gilles-les-Marais.

Nicolas Pitard épousa Marie du Pont-Bellenger, fille de Gilles, seigneur de la Chaize.

De ce mariage sortirent deux fils, Joachim, écuyer, marié en 1544 à Renée de la Hautonnière, et Pierre, qui avait épousé Radegonde de Pinel, fille du seigneur de Caudebœuf, en Bretagne, de laquelle il n'eut point d'enfants. Les deux frères avaient fait partage le 14 juillet 1555 et Pierre avait eu la seigneurie de Saint-Hilaire qui, après sa mort, fit retour à Joachim et à son héritier, Sonnard de Cousin, et ensuite au fils de ce dernier, Philippe de Cousin (1610-1651).

En 1670, nous voyons la seigneurie passer aux mains de messire Louis d'Espinay (2), par suite de son mariage (1651) avec Marie-Françoise de Cousin, de Saint-Denys, fille de Philippe.

Louis d'Espinay mourut le 28 février 1708, âgé de 84 ans. Il laissa trois filles dont deux religieuses de la Visitation de Caen et la troisième, Madeleine, mariée le 23 décembre 1689 à Henri de Lorraine, chevalier des Ordres du Roi, écuyer de France, qui succéda aux droits de sa femme.

C'est ainsi qu'en 1705 la seigneurie de Saint-Hilaire appartenait à très Haut et très Puissant Prince Monseigneur Henri de Lorraine, Comte de Brionne, Duc et Pair, et Grand Écuyer de France et, en survivance, Gouverneur pour Sa Majesté de la Province d'Angers et des Ponts-de-Cé. Henri de Lorraine mourut en 1712.

Louis de Lorraine, son fils aîné, hérita de la seigneurie.

Le 4 août 1720, il vendait à Joseph Vatbois, écuyer, sieur du Metz, trois fiefs nobles assis dans la paroisse de Saint-Hilaire, le fief Bigard, le fief Pringault et celui de la Prévotière.

En 1721, René de Saffrey, écuyer, seigneur et patron de Vimont, vendait, à raison de dix livres de rente, le fief de Saint-

(1) La famille de Cousin portait : *d'azur à trois molettes d'éperon d'or.*

(2) Les d'Espinay portaient : *d'argent au lion de gueules, coupé de sinople, couronné, lampassé et orné d'or.*

Digitized by Google

Hilaire, relevant du Roi, pour un quart de fief de Hautbert à Jean-Jacques Fortin, écuyer, seigneur de Feugerolles et autres lieux, demeurant à Paris.

Peu de temps après, le dit Fortin achetait de Joseph Vatbois les trois fiefs de Bigard, Pringault et de la Prévotière.

Il y a en Normandie plusieurs familles qui portent le nom de Fortin, et il est difficile de déterminer quelle est celle dont faisait partie Jean-Jacques Fortin, seigneur de Saint-Hilaire. Cependant nous savons qu'en 1463, Montfort admit au rang des nobles Jean Fortin, demeurant à Briouze, qui avait pour armoiries : « *d'argent au cheval de sable accompagné de trois molettes, 2 et 1 surmonté d'une face de sable, ayant en chef un croissant d'argent accosté de deux molettes de gueules* ».

Ce blason existe encore sur le linteau d'une porte au manoir du Plessis, près Briouze.

Le Plessis est un édifice du XVIe siècle qui a probablement appartenu à cette famille Fortin qui, plus tard, posséda la seigneurie de Saint-Hilaire, ainsi que le constate l'aveu précité du 24 juillet 1722.

En 1729, la seigneurie de Saint-Hilaire est aux mains d'Antoine-Julien, écuyer, seigneur et patron de Goupillières, directeur de la Monnaye à Caen.

A la tête de cette administration financière, le seigneur de Saint-Hilaire ne faisait pas abus d'argent. Sa terre qui consistait surtout en cultures se trouvait, paraît-il, trop grevée de dîmes pour lui rapporter de gros profits. Aussi laissait-il volontiers son fermier convertir ses champs en herbages. Mais cette opération n'entrait pas dans les intérêts du prieur du lieu. De là, un procès entre M. de Goupillières et l'abbé de Silly, patron et gros décimateur du bénéfice. Celui-ci vint à Saint-Hilaire le 8 mai 1734, dans le but de s'entendre avec le curé au sujet de 25 acres de terres labourées que son fermier Heudiard avait converties en herbes, à l'Ouest et près de l'église. Mais à peine a-t-il mis le pied sur ses terres qu'il tombe malade d'un gros rhume et se hâte prudemment de rentrer à Caen : « d'autant plus, écrivait-il ensuite au curé de Saint-Hilaire, sans doute pour le rassurer sur sa santé, que votre paroisse est remplie de beaucoup de maladies et même vous savez, mon Révérend Père, que quelque bien que l'on soit chez ses amis, on est encore mieux chez soi, surtout quand on est malade ».

Digitized by Google

Mais le rhume ne tranchait pas la question et le prieur voulut la traiter par lettre. Voici la réponse de M. de Goupillières :

Le 30 mai 1734.

J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Peigney, votre fermier, en ma paroisse de Saint-Hilaire, et j'ai celui d'y répondre en vous marquant, mon Révérend Père, que vous m'honorez beaucoup en voulant me prendre pour juge de l'affaire qui vous regarde et le dit Peigney. Je vous fais la même offre et vous prie en même temps de vouloir bien vous consulter sur l'article en question, comme j'ai fait, ne voulant pas un procès avec vous. Il s'agit donc de dixmes que le dit Peigney demande à mon fermier Heudiard qui tient de moi un herbage dont il y en a eu une partie qui a labouré. Il est vrai, mon Révérend Père, que quand la dite portion labourait, elle devait dismes, mais à présent qu'elle ne laboure plus, elle n'en doit plus, et en voici la raison :

C'est qu'il est permis à un particulier de mettre le tiers de son bien en herbe ou pâturage, pourvu que les deux autres tiers soient en labour, et est-il que je n'ai pas un tiers de mon bien en herbe et que j'ai plus des deux tiers en labour dont vous recevez la dixme, et que je ne vous dois rien pour mon herbage. Consultez-vous là-dessus, mon Révérend Père, et vous verrez que je ne vous allègue rien qui ne soit très juste. Quand vous vous serez consulté, faites-moi l'honneur de m'écrire, en l'hôtel de la Monnaye à Caen, et pour lors je vous enverrai mes avis par écrit, afin que nous nous concertions ensemble, ne voulant aucunement de procès. Ce dont je vous prie d'être persuadé ainsi que de me croire avec beaucoup de considération, mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GOUPILLIÈRES, de Saint-Hilaire.

Le Révérend Père *se consulta* et ne fut point de l'avis du seigneur. L'affaire fut appelée devant le Grand Conseil. Les parties s'entendirent et un accord fut fait avec M. de Goupillières en vertu duquel ce dernier fut obligé de payer la somme de 30 livres par chacun an aux religieux de Silly, gros décimateurs de Saint-Hilaire, pour les vingt-cinq acres qu'il avait convertis en herbe (21 avril 1738).

A Antoine-Julien de Goupillières succéda Jacques-Henry-Thomas Leprovost, fils de messire Gabriel, écuyer, seigneur de Saint-Germain, et de noble dame Jeanne du Haussay.

La famille du Haussay est originaire de Saint-Hilaire et celle de Leprovost a longtemps résidé dans cette paroisse. Il ne sera donc pas sans intérêt de rechercher les origines et les alliances de ces deux familles.

Digitized by Google

La noblesse de la famille du Haussay fut reconnue par de Marle (1666) en la personne de Jacques du Haussay, sieur de la Touche, comme de Mathieu-Jean-Charles Gédéon et Louis du Haussay, sieur de Saint-André, à Saint-Hilaire.

Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, Jacques du Haussay, écuyer, sieur de la Touche et du Bois-Eudes, avait pour femme Renée Signard. Leur fils, Guillaume du Haussay, écuyer, sieur de la Touche et du Bois-Eudes, épousa le 6 avril 1710, à Saint-Germain d'Argentan, Marie-Charlotte-Philippe du Clos Lange.

Le 10 janvier 1714, Suzanne-Jeanne-Renée du Haussay, fille de Guillaume-François, écuyer, sieur de la Touche, et de Gabrielle de Droullin, épousa Charles-Auguste-Philippe du Clos Lange, frère de la précédente.

Jacques du Haussay mourut au commencement de janvier 1701 et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire.

Quelques jours après, sa fille Anne, mariée à Jacques Douésy, écuyer et patron de Taillebois, mettait au monde, à la Touche, dans la maison paternelle, Renée qui fut baptisée le 20 janvier.

En 1737 et années suivantes, Guillaume-Alexandre du Haussay, écuyer, était curé de Briouze.

Nous empruntons en l'analysant à l'intéressante notice sur Lonlay-le-Tesson, par M. de Contades, un épisode qui se rattache plus encore à l'histoire de Saint-Hilaire qu'à celle de la paroisse où il figure.

Le 16 septembre 1777 fut signé, au lieu de la prévôté, le contrat de mariage de François-Timoléon de Bennes et de Louise-Françoise-Claudine du Haussay, fille de François-Louis et d'Anne-Charlotte-Jacqueline Leforestier. La future appartenait à une branche de la maison du Haussay, originaire de Saint-Hilaire-de-Briouze.

En 1792, un gentilhomme normand, indigné des premiers excès de la Révolution et décidé à payer de sa personne, ne trouvait souvent chez ceux qui l'entouraient qu'indifférence ou mauvais vouloir. Il n'y avait alors qu'un drapeau sous lequel il pût combattre pour sa foi politique : il flottait de l'autre côté du Rhin et les émigrés groupés autour du prince de Condé espéraient avant peu, le rattacher aux grilles de Versailles. Un matin, le vieil Alexis de Bennes apprit que son fils, François-Timoléon, était parti pour aller les rejoindre. Louise-Françoise du Haussay

Digitized by Google

l'avait suivi. Ils laissaient, confiés à la garde de l'aïeul, deux enfants que, dans leur illusion, ils espéraient revenir embrasser avant peu.

Claudine du Haussay, qui joignait aux qualités fémines les plus plus mâles vertus, n'avait pas craint d'endosser l'uniforme et de porter le fusil pour partager les périls de l'homme qui avait été sa seule affection et le soutenir constamment du voisinage de sa tendresse et de l'exemple de son merveilleux courage. On rencontre rarement une existence aussi dramatique. Cet homme-femme fait le coup de feu sous les murs de Thionville, mais hélas ! les portes de cette ville restèrent fermées et de longs mois durant, Timoléon et son intrépide compagne affrontèrent bravement tous les dangers d'une campagne tristement néfaste. Le 13 juillet 1794, M. de Bennes fut tué en combattant aux côtés de sa femme, à l'affaire du canal de Louvain. La grande âme de Claudine du Haussay avait trop d'énergie pour sacrifier stérilement son devoir à son immense chagrin. Elle pensa sans doute que l'habit de deuil qui lui convenait le mieux était l'uniforme sous lequel était tombé son mari. Restant à l'armée, elle ne cessa point de combattre. Pris un jour les armes à la main, *le chevalier du Haussay* fut condamné à mort, mais quelques heures avant l'exécution de la sentence, la pitié de quelques dames de Vannes lui procura le moyen d'une fuite que son sexe rendit facile.

Les temps devinrent meilleurs et Mme de Bennes put reprendre le chemin du Bois-Manselet où elle rentra sous l'habit militaire qu'elle avait si héroïquement porté, et sous lequel était tombé celui qui ne devait point l'accompagner au retour.

Louise-Françoise-Claudine du Haussay mourut le 10 août 1838, âgée de quatre-vingt-sept ans.

C'est une preuve que les périls de la guerre n'empêchent pas parfois de vivre longtemps (1).

(1) François Timoléon de Bennes eut de Claudine du Haussay :

1° Louis-François-Charles, baptisé le 23 juillet 1778.

2° Louise-Marie-Isabelle, née le 22 février 1781.

3° Louis-Frédéric-Antoine, né en 1786 et mort le 18 décembre 1790.

Louise-Marie-Isabelle épousa, le 8 novembre 1802, Jean-François-Henri-Alexandre, né à Dampierre en 1771.

De ce mariage naquit M. Alexandre dit Cocherie, ancien maire de

Digitized by Google

Un oncle de Claudine du Haussay, Jacques du Haussay, avocat au Parlement de Paris, était, avant la Révolution, bailli haut justicier de Briouze. Il ne partageait pas les idées du jour, ainsi que le témoigne la note suivante extraite d'une notice de M. Louis Duval, insérée dans la *Revue normande et percheronne* (n° de mars 1893, p. 316) :

A l'Assemblée générale des Électeurs départementaux, réunie pour nommer les Membres de la Convention à Domfront, le 2 septembre 1792, Goupil de Préfelne et Belzais de Courménil, son beau-frère, furent disqualifiés comme aristocrates. On signala Berthereau, président du Tribunal du district de Mortagne, et Loyson, lieutenant de gendarmerie, comme abstensionnistes volontaires. On demanda leur destitution à Roland.

Un autre membre dénonça ensuite le sieur du Haussay, juge de paix à Briouze, pour avoir manifesté dans toutes les circonstances son incivisme, et particulièrement en faisant arrêter et retenir en prison un citoyen libre dont l'opinion était contraire à la sienne. Le sieur du Haussay n'ayant comparu, son nom fut à l'instant rayé du tableau.

Près de la Touche, berceau des du Haussay, se trouve le hameau du Valdary qui, sans doute, tire son nom soit d'une ancienne famille Dary, depuis longtemps disparue du pays, soit encore du petit ruisseau qui le traverse.

Le seigneur de la Touche possédait là une vaste propriété joûtant sa demeure. Le 10 août 1648, en effet, François Pitard, sieur de Boudé, fils et héritier de feu Simon Pitard, vendait à noble seigneur messire Philippe de Cousin, seigneur de Saint-Denys, le lieu, terre et ferme du Valdary, consistant en maisons, jardins, prés, plant, bois, terre labourable et non labourable pour la somme de 6.100 livres.

Non loin du Valdary, sur la route des Auges, le voyageur aperçoit à sa gauche, au bas d'une vaste cour, plantée d'arbres fruitiers, un vieux manoir auquel se rattachent des souvenirs qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale. C'est le Bois-Eudes.

Là, plus loin de la maison actuelle et sur le bord du chemin,

Briouze, dont le gendre, M. De Laplanche, a été plusieurs années notaire à Saint-Hilaire.

Le dernier héritier de cette vieille famille, Louis-François-Charles ne se maria point et mourut, en 1844, dans un hameau de la commune de Lonlay-le-Tesson.

Digitized by Google

l'on apercevait jadis les vestiges d'une ancienne construction qui servit d'habitation, selon toute vraisemblance, à la famille Eudes.

Les Eudes de Saint-Hilaire ont-ils des liens de parenté avec les trois frères Eudes de Ri ? Oui, probablement, à Saint-Hilaire comme à Ri, en effet, cette famille contracte de nobles alliances et semble avoir la même illustration d'origine.

Quoiqu'il en soit, le Bois-Eudes entra dans la famille du Haussay par l'acquisition qu'en fit en 1636 Jacques du Haussay, prêtre et seigneur du Perron, de M. Henri d'Argouges, chevalier et seigneur de Rasnes, par acte passé devant les tabellions de Briouze (1636).

Le Bois-Eudes réuni à la Touche au point de vue féodal était possédé à la fin du XVIIIe siècle par Guillaume-Alexandre du Haussay qui avait épousé Charlotte-Mouëtte-Thérèse le Doulcet, décédée le 20 avril 1815 (1).

La famille du Haussay étendait ses ramifications sur trois points principaux de la paroisse : le Bois-Eudes, la Touche, le Perron. Nous avons parlé des deux premiers, il nous reste à étudier l'histoire du troisième.

Le Perron fut érigé en quart de fief de Haubert par Henri IV au profit de François Vauquelin, seigneur de Sacy, conseiller et premier avocat au parlement de Normandie (1594).

Rien n'annonce plus tristement que la vie s'est retirée de certaines habitations, comme ces maigres et chétives avenues envahies par les ronces et les épines ou transformées en chemins boueux et impraticables. Il en est ainsi du Perron : plus rien qui rappelle ces soins de tous les jours, cette vigilance active du maître qui aime à parer les lieux où il a encadré sa vie. Quelques pans de murs de chapelle, un vieux logis en ruines, voilà tout ce qui reste de ce lieu jadis célèbre où il y avait d'après l'acte de son érection de fief : « un beau manoir à bâtimens accompagnés de beaux encloz et boys de haulte fustaie, prez, herbaiges et quatre-vingt ou cent acres de terre labourable de bon et grand renom, tenant et mouvant du fief, terre et seigneurie du dit lieu de Saint-Hilaire, appartenant à Pierre Pitard escuier, sieur du dit lieu ».

(1) Le 30 avril 1854, cette propriété était achetée par M. André Masson de Mademoiselle de la Presle de Sauville, héritière de son cousin du Haussay.

Digitized by Google

Après François Vauquelin apparaît comme seigneur du Perron : Jean du Haussay, marié à dame Nicolle Dupont.

Son fils Jacques du Haussay lui succéda. Il épousa, le 29 septembre 1684, damoiselle Anne de Droullin, fille de Messire François de Droullin, chevalier, seigneur et patron de Mesnil-Glaize, et de dame Marguerite Amiard.

Jeanne, fille de Jacques du Haussay, se maria, le 18 janvier 1705, à Gabriel Leprovost, fils de feu René et de dame Hüe de Saint-Jean des Baisants. De ce mariage naquirent Jean-Jacques Leprovost et Jacques-Henri-Thomas. Le premier fut tenu sur les fonts de baptême par messire Jean-Jacques Vauquelin, chevalier, seigneur et patron de Sévigny, et par demoiselle Marie-Louise de Fribois (5 septembre 1707).

Jacques-Henri-Thomas, puîné de Jean-Jacques-Gabriel, fut pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, seigneur et patron de Saint-Hilaire. La pierre tumulaire, qui a longtemps recouvert sa dépouille mortelle, a été placée, lors de la construction de la nouvelle église de Saint-Hilaire, à l'entrée de la chapelle de la Très Sainte Vierge.

M. Leprovost avait épousé à Briouze (25 août 1740) Marie-Claude de Villers, originaire de la Chaux. Six enfants sortirent de leur union :

1° (1741) Marie-Jean-Henri-Alexandre qui mourut en bas âge (1743).

2° Marie-Louise-Émilie (février 1743).

3° Marie-Françoise-Henriette (1744).

4° Marguerite-Claude-Henriette-Adelaïde (1747) qui épousa, le 17 janvier 1708, messire Julien-Jean-René de Gruel, chevalier, seigneur des Fosses-Martel et autres lieux, fils de feu messire Jean Degruel, chevalier de Justice de l'Ordre religieux et militaire de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, lieutenant au régiment d'infanterie de Vendôme. Elle mourut en 1816 (1).

(1) M. Leprovost avait sollicité auprès de l'Évêque du temps, Mgr Louis-François Néel de Christot, l'autorisation de réunir les flançailles de sa fille. Le Prélat ne crut pas devoir obtempérer au désir du seigneur. Il lui répondit en effet à la date du 8 décembre 1767 : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré. Je suis bien mortifié de ne pouvoir vous accorder la permission de marier et de fiancer en même temps Mademoiselle votre fille. Pour ce qui est de la marier dans votre chapelle, je lui en accorde volontiers la permission. J'ai l'honneur d'être avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« † L.-F., *évêque de Sées* ».

Digitized by Google

5° Marie-Françoise-Éléonore (février 1750) qui fut mariée, le 15 février 1770, à messire Jean-Joseph-Henri Leforestier, écuyer, fils de feu messire Jean-Leforestier, sieur de la Durandière, et de noble dame Élisabeth de Lonlay, qui mourut à Argentan en 1815 (1).

De ce mariage naquit Marie-Henriette-Élisabeth qui épousa Emmanuel-Alexandre de Vaucelle de Ravigny, père de Mrs Louis de Vaucelle, ancien député, et Jules de Vaucelle, ancien conseiller général de l'Orne. Elle décéda le 2 février 1853.

6° (1751) Pulchérie-Alexandrine-Aimée qui épousa, le 14 février 1774, messire Louis-Antoine des Rotours, fils majeur de feu messire Louis-Philippe des Rotours, en son vivant chevalier, seigneur et patron de la Chaux, et de noble dame Charlotte de la Chaux. Elle décéda en 1807.

Le seigneur de Saint-Hilaire n'épargna rien pour le mariage de ses filles. Il les dota richement. Les cérémonies religieuses se firent à chaque fois dans la chapelle du château, en présence du prieur-curé, du chapelain et d'une foule de notabilités appartenant aux nobles familles de la contrée. Ainsi, nous avons sous les yeux le contrat de mariage de demoiselle Marie-Françoise-Éléonore Leprovost avec Jean-Joseph-Henri Leforestier de la Durandière, de Faverolles. Toute la noblesse, et elle est nombreuse, y figurait en grande tenue. Citons plutôt :

Leforestier de la Durandière,
Lonlay Durandière,
Leforestier du Puisat, de Villers,
Leprovost,
Thiboult de Durcet, de Gruel,
Monpinçon de Durcet, de Maisons,
Le Carpentier de Maisons, de Beaumont,
De Pont-Chapelle, de Chennevières,
De Saint-Denys, de Lonlay,
D'Argouges, marquis de Rânes,
Souquet de la Tour,
Du Bosc de la Tour, du Haussay,

(1) La famille Leforestier portait : « *d'argent à cinq branches de palmes* », ou encore « *d'argent à cinq palmes de sinople, empoignée de gueules* ». Elle était représentée, à la recherche de la noblesse en 1666, par Jean Leforestier, sieur de Beauplan, à Saint-Hilaire.

Digitized by Google

Chable d'Essay,
Chable de Rouvre,
De Bouillon,
De Fontaines,
De Bannes,
De Robillard,
Guyon de Corday,
Montreuil de la Chaux,
De la Haye,
Du Tertre,
De Nollent,
Carrel des Yveteaux,
Du Bois,
Hüe de Vermanoir-Bignon,
Longlay de Villepail,
Leforestier des Prises,
Du Mesnil de la Haye,
Thérouard de Saint-Jean.

Mme Leprovost avait pour aïeule maternelle, Mme Marie Bouju, veuve en premières noces de M. Jean de Martellière, intéressé dans les affaires du Roi, et en dernières de M. Charles Bizet, employé dans les affaires du Roi.

Par suite du prédécès de sa mère, Mme Leprovost se trouvait présomptive héritière de Mme veuve Bizet, son aïeule. Elle avait, sans doute, tout intérêt à cultiver son amitié et elle n'y manquait pas, mais hélas ! ses politesses n'étaient pas toujours agréées. Et pourquoi ? Parce que M. Leprovost n'avait jamais su inspirer de confiance à Mme Bizet. Dès le principe, cette dernière s'était opposée à son mariage et, comme sa petite fille n'avait pas suivi ses conseils, la vieille dame lui en avait gardé rancune.

On peut juger d'ailleurs de l'opinion qu'elle s'était formée des châtelains du Perron par le passage suivant pris dans un codicille à son testament : « Le sieur de Villers n'a point examiné ni le bien de M. Leprovost, ni ses qualités ; il s'est informé d'aucune de ses facultés. Il a livré sa fille à un homme qui a très peu de bien pour un homme de qualité comme il est, mais il est négligent, aimant son plaisir, le préférant à tous ses intérêts, et incapable d'aucune affaire, ni même de conduire son bien... ».

Mme Bizet ne se montre pas moins sévère envers sa petite fille :

Digitized by Google

Il est triste pour moi d'être obligée, pour lui conserver du bien, de mettre au jour tous ses défauts qui sont d'aimer son plaisir à un point qu'elle est incapable d'aucune réflexion pour ses intérêts. Avec beaucoup d'esprit, elle n'a ni conduite ni jugement. Elle aime la dépense au dernier point, la table, le jeu et la chasse. La famille de M. de Villers, son père, connaissant son humeur, m'avait conseillé de la marier à un homme sage, de conduite et spirituel. Je n'en ai point été la maîtresse. Elle a fait son choix elle-même qui était fort éloigné des qualités ci-dessus expliquées... ».

Faut-il ratifier tout ce que dit Mme Bizet au sujet de ses petits enfants ? Nous n'oserions l'affirmer. M. et Mme Leprovost, sans doute, étaient alors jeunes et ils menaient la vie à larges guides.

Mme Bizet avait un genre tout opposé. Parcimonieuse, morose, elle se plaignit trop des gens et des choses. Si, au témoignage de son curé, l'abbé Chambault, prieur de Saint-Hilaire de Tours, cette dame était *remplie de bon sens, remplie de ses affaires qu'elle possédait au mieux,* elle n'était certes pas aussi remplie de l'esprit de douceur et l'aménité ne dut pas être sa qualité favorite.

Nous avons sous les yeux sa volumineuse correspondance avec ses petits enfants. Nous n'y trouvons que des reproches et des paroles acerbes, et cela même dans les circonstances où une réciproque politesse semble de rigueur. Qu'on en juge plutôt : M. Leprovost avait cru faire plaisir à Mme Bizet en lui faisant honneur de quelques échantillons de sa chasse et de sa basse-cour. Elle lui répond : « Je vous suis humblement obligée de tous les souhaits que vous me faites, et vous remercie des quatre perdrix et des deux poulardes que vous m'avez envoyées, et je vous prie de ne me rien envoyer à l'avenir : c'est une dépense inutile ».

AUTRE RÉPONSE DE MÊME GENRE

Tours, 25 janvier 1743.

J'ai reçu votre lettre, ma fille, au renouvellement de cette année. Je sais que vous ne l'avez écrite qu'avec la permission de Mr votre père. Passons sur cela, car il y a des maux sans remède, attendu qu'ils sont invétérés, vous êtes dans ce cas.

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre, mais nous

Digitized by Google

préférons, pour l'édification du lecteur, reproduire la lettre suivante qui, sans adoucir le caractère, démontre au moins la sincérité de ses sentiments religieux à l'égard de M. et Mme Leprovost :

Monsieur,

Comme mon heure approche pour aller paraître devant Dieu, je sais qu'il faut quitter l'autel pour se réhunir avecque son frère avec lequel on a eu quelque altercation. Je puis vous assurer que je ne vous en veux nullement et je veux regarder ceux qui m'ont fait de la peine, comme mes amis qui me procurent des occasions de faire pénitence. Je souhaite à ma fille toutes bénédictions du Seigneur et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

La veuve Bizet.

Voulant mettre ordre à ses affaires, la vieille dame avait, dans son testament, arrêté les dispositions suivantes :

Désire, mon corps, après que mon âme en sera séparée, être inhumé avec toute la simplicité chrétienne dans le cimetière de la paroisse sur laquelle je décéderai.

Veux que le jour de ma mort, le lendemain ou plustôt que faire se pourra, il soit célébré 100 messes de *Requiem* pour le repos de mon âme dans quatre églises de la ville de Tours, 25 messes dans celle des Cordeliers, 25 dans celle des Capucins, 25 dans celle des Augustins, 25 dans celle des Jacobins, et qu'il soit soit donné 20 livres, une fois payé, à chacun de ces quatre couvents pour la rétribution des dites messes.

Donne et lègue à l'hôpital de la ville de Tours, appelé la Charité, 450 livres de rente perpétuelle à moi appartenant au principal de 18,000 livres.

Si Monsieur Leprovost, qui a épousé Mademoiselle Claudine-Marie de Villers, ma petite fille, survit à son épouse sans qu'il y ait d'enfants de leur mariage, je lui lègue, dans ce cas, une rente de 2,100 livres.

Après mes dettes, s'il s'en trouve, et mes legs particuliers acquittés, je fais et institue pour ma légataire universelle du surplus de tous mes biens, Madame Leprovost, ma petite fille, pour elle, jouir du dit legs universel en usurfruit seulement, sa vie durante, à la charge de ne pouvoir disposer, vendre, engager, hypothéquer ni aliéner, en quelque sorte que ce soit la propriété, de tout ou de partie, des biens et effets qui entreront dans le dit legs, substituant la dite propriété aux autres enfants qui pourront naître du mariage de la dite légataire avec le dit sieur Leprovost ou des subséquents mariages qu'elle pourrait contracter si elle avait le malheur de devenir veuve.

Mme Bizet dut mourir, vers 1750, sans avoir modifié ses dispositions car son testament fut, à cette époque, délivré chez le notaire auquel il avait été confié.

Digitized by Google

Cependant M. Leprovost avançait en âge, et il était temps pour lui d'exprimer ses dernières volontés. Les voici telles qu'elles résultent de son testament ci-dessous :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je sais que nous devons tous mourir et que le moment en est incertain. J'ay fait et rédigé mon testament olographe et mes dernières volontés que je veux qui soyent exécutez après ma mort.

1° Je veux que mon corps soit enterré au pied de la Croix sans beaucoup de frais, ne voulant que vingt-quatre cierges, douze prêtres et vingt-quatre pauvres de la paroisse, qui assisteront à mon inhumation et auxquels on donnera à chacun douze livres de pain. On dira la messe le jour de mon enterrement ; mon chapelain en dira une par semaine pendant un an à ma chapelle.

2° Je donne à mes domestiques cy-après dénommés : à Charles Fleury, mon piqueur, trente livres par an plus que ses gages qui ont commencé le 1er août 1757, en outre tous mes chiens ; s'il me sert trente années, il aura 40 livres par an au lieu de 30. A Bernard, je donne tout le linge et hardes à mon usage, excepté serviettes, draps et mouchoirs, que Madame luy remettra quand elle aura choisy ; en outre, vingt livres plus que ses gages par an à commencer le 1er juin 1764, et, au bout de ses vingt années, il aura aussi trente livres par an plus que ses gages, en outre, trente livres de rente par an pendant sa vie.

3° Je donne à La France trente livres par an plus que ses gages, à commencer le 1er février 1761, et 30 livres pendant sa vie, le tout sans préjudice des gages, etc., etc....

LEPROVOST.

Jacques-Henri-Thomas Leprovost mourut en 1783 et fut inhumé à la place qu'il avait désignée. L'un de ses gendres, messire Julien-Jean-René de Gruel, devait être le dernier seigneur et patron honoraire de Saint-Hilaire.

A suivre. V. GOURDEL

Digitized by Google

LE PLANTIS

(Suite).

VIII

ÉGLISE

L'église du Plantis paraît remonter aux premières années du XVIe siècle. Sa voûte, qui est en bois, fut construite en l'an 1559, par Jules Le Riche, menuisier, ainsi qu'en témoigne une inscription placée au-dessus de la chaire.

Les 12 novembre 1656 et 11 février 1659, *Vincent Laisnay*, bourgeois de Paris, originaire du Plantis, fit don à la paroisse d'un tabernacle doré, d'un ciboire et d'un soleil en argent, « d'une chasuble, d'un parement d'autel, voisle de calice avec un pavillon pour le tabernacle, le tout d'étoffe à fleurs à fond rouge, » et enfin, en 1668, d'un calice d'argent ciselé. En reconnaissance de ces libéralités, M. l'abbé Pinel, curé du Plantis, s'engagea le 31 juillet 1668, par devant les notaires de Courtomer, à dire une messe le premier jeudi de chaque mois à l'intention du bienfaiteur.

De son côté, *Yves Dupont*, né au Plantis, prêtre à Paris, donna le 20 septembre 1667 au trésor de l'église une somme de quinze

Digitized by Google

cents livres tournois et un pré d'un demi-acre. Sur les rentes produites par cette donation il devait être prélevé chaque année soixante-douze livres tournois, pour le soulagement de douze pauvres domiciliés dans la paroisse.

Enfin, le 24 septembre 1682, *Marie-Magdeleine Le Vallois*, de la paroisse d'Escotz (1), fit hommage à l'église de « plusieurs riches meubles et de grand prix ».

Après avoir édifié le clocher en 1661, l'abbé Pinel s'occupa de la décoration intérieure du temple. Il construisit deux autels en pierre blanche dédiés, l'un à Saint-Vincent, l'autre à Saint-Mathurin ; puis, en 1678, de moitié avec la Confrérie de la Charité, orna le maître-autel d'un contre-rétable composé de deux colonnes en pierre sur chacune desquelles un ange était agenouillé, les mains jointes. Deux inscriptions, gravées au bas de l'autel, nous apprennent que la première pierre de la colonne nord fut posée par l'abbé Pinel, et celle de la colonne sud par MM. Roger et Gautier, vicaire et chapelain du Plantis.

La modeste église ne fut point épargnée par les Terroristes. Un décret de la Convention nationale, en date du 23 juillet 1793, ayant prescrit qu'il ne serait plus conservé qu'une seule cloche dans les paroisses, un habitant de Ferrière-la-Verrerie, délégué par l'administration cantonale, se présenta le 30 octobre de la même année devant la municipalité du Plantis, pour la réquérir de faire descendre deux des cloches de la tour. Ces cloches furent déposées dans le cimetière et dirigées sur Courtomer quelques semaines après.

Puis, le culte catholique supprimé, deux citoyens de Courtomer se rendirent au Plantis (25 janvier 1794) pour se livrer au pillage de l'église. Ils y saisirent : « Huit chandeliers de cuivre, une lampe, un bénitier, deux petites croix avec trois christs, deux encensoirs, une navette pour mettre l'encens, le tout pesant 66 livres, plus 8 livres de métaux (divers), 26 livres de plomb y compris un bassin et deux burettes, 4 livres et demie d'argent consistant en un calice, un soleil, un ciboire. Le tout pris et saisi par les dénommés ci-dessus et transporté à Courtomer ».

Ensuite, les deux hommes brisèrent les croix qui couronnaient les autels, et les anges du contre-rétable dont les morceaux tom-

(1) De la famille des seigneurs de Saint-Léonard-des-Parcs.

Digitized by Google

bèrent derrière le maître-autel, où ils sont encore, paraît-il. La statue de Saint-Mathurin subit le même sort et celle de Saint-Vincent fut précipitée dans un trou à chaux.

Mais le plus difficile restait à faire : descendre la croix de fer placée au sommet du clocher ! On délibéra que le moyen le plus prompt pour y parvenir était de grimper jusqu'à la croix et d'en limer la base. Un maréchal de Courtomer se chargea, séance tenante, de cette délicate besogne, mais les effets de sa lime demeurèrent stériles. Ce fut alors qu'un acolyte plus ingénieux attacha bout à bout les cordes des trois cloches, assujettit l'une des extrémités au haut de la croix, pendant que plusieurs individus, placés dans la cour du presbytère, tenaient l'autre extrémité. Au signal donné, ces hommes tirèrent violemment à eux et la croix s'abattit sur les marches extérieures de l'église. Puis, ces honnêtes citoyens,

Gais et contents,
S'en allèrent triomphants

rendre compte de leur mission au Comité révolutionnaire de Courtomer.

Mais le citoyen Chauvin, agent national du district d'Alençon, trouva que la destruction des « emblèmes du fanatisme » n'était pas encore assez complète : il fallait aussi renverser les croix plantées aux carrefours des chemins. Le 1er juin 1794, le maire du Plantis reçut la lettre suivante du dit agent national :

Républicain,

Je t'invite et requiers de faire disparaître dans vingt-quatre heures, tous les signes de royauté, féodalité et fanatisme, qui peuvent se trouver dans l'étendue de ta commune. La Révolution s'avance à grands pas, il faut que tous les signes, qui lui pourraient rappeler leur souvenir, soient à jamais détruits.

Pour terminer l'œuvre, un délégué du district procéda, les 7 septembre et 23 novembre 1794, à la vente aux enchères des meubles et effets appartenant à la Fabrique et à la Confrérie de Charité.

Mais, sitôt après la Terreur, les habitants du Plantis commencèrent à murmurer contre les menées révolutionnaires. Ils mutilèrent souvent, pendant la nuit, l'arbre de la Liberté planté devant le Temple de la Raison, et la garde nationale écœurée ne le remplaçait pas avec beaucoup d'empressement.

Digitized by Google

En juillet 1795, on protesta plus ouvertement : René Friquet et Pierre Martin refusèrent énergiquement de se dessaisir des papiers de la Fabrique et de la Charité dont ils étaient les trésoriers (1). Ce dernier, comme nous l'avons vu, avait déjà mérité la disgrâce du Comité de surveillance en négligeant de briser les derniers vestiges du fanatisme, qui existaient en plusieurs endroits de la ci-devant église (2).

Enfin, le Concordat, signé le 15 juillet 1801, entre Napoléon, premier consul, et le Pape Pie VII, rendit à la France la paix religieuse et, quelques mois après, les Préfets prirent un arrêté relatif au rétablissement du culte dans toutes les communes. A cet effet, ils invitèrent les maires à leur faire parvenir l'inventaire des meubles que la Révolution avait laissés dans les églises.

Voici le texte du rapport transmis par le maire du Plantis :

Aujourd'hui, quatorzième jour du mois de ventôse, l'an onze de la République française une et indivisible (5 mars 1803), à dix heures du matin, Nous, Maire de la commune du Plantis, en exécution de l'art. 6 de l'arrêté du Préfet de l'Orne du vingt-quatre pluviôse dernier, sommes transporté au lieu de l'édifice servant à la célébration du culte, qui existe dans notre commune, lequel avons remarqué qu'il est en mauvais état de réparations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ensuite avons inventorié les meubles ci-après dénommés appartenant à la commune :

Dans la tour : une cloche cassée garnie d'une corde neuve.

Dans la nef : une selle double pour poser les morts.

A un des petits autels : deux chandeliers en bois.

Dans le chœur : une grande croix et deux chandeliers en bois, un lutrin et trois tabourets, deux grandes selles.

(1) Dès le 19 avril 1794, le Conseil municipal avait ordonné aux habitants du Plantis de déposer à la mairie « les parchemins, livres et papiers manuscrits qui pourraient blesser les principes de la Liberté. »

(2) Bien que les registres de la Municipalité ne renferment aucune mention concernant le passage des Chouans dans la commune du Plantis, il est certain qu'ils y vinrent en 1799 lors de leurs opérations entre Moulins-la-Marche, Courtomer et Bures :

« Une bande de Chouans s'était cantonnée dans les bois de Moulins-la-Marche ; elle battait le pays aux environs. Elle pilla le château de Courtomer, la maison de Billard, notaire, et celle d'un nommé Berrier. Le château de Touvois, dans la commune de Bures, était alors inhabité ; elle en fit son quartier général. » *De Frotté et les insurrections normandes*, par M. L. de la Sicotière.

On sait que les Bleus de Moulins et de Laigle furent repoussés par la garnison de Touvois, mais que les Chouans furent à leur tour débusqués du château de la Haye, en Sainte-Scolasse, par les carabiniers.

Digitized by Google

Dans la sacristie (1) : un coffre fermant à deux clefs, deux livres notés nommés *processionnaires*, un rituel et un livre d'évangiles, un buffet fermant à clef, un dressoir garni de sa porte.

Signé : MORAND.

Le conseil municipal constata, le 27 mai, qu'il y avait lieu d'acheter divers objets nécessaires au culte et dont l'église était totalement dépourvue : linges, aubes, chasubles, chapes, croix, vases sacrés, etc., et que des réparations urgentes devaient être apportées sur plusieurs points de l'église. Neuf croisées n'avaient plus de vitres, le pavage était à renouveler, le maître-autel et le clocher étaient en ruines, la toiture s'effondrait, les piliers extérieurs s'écroulaient.... Toutes ces dépenses, d'après le devis de Charles Olivier, du Chalange, et de Pierre Jajolet, de Courtomer, pouvaient être évaluées à 2484 livres, somme reconnue plus tard absolument insuffisante.

On commença par la réfection des fenêtres, l'étayement des contreforts du midi, puis on remit la statue de Saint-Vincent sur l'autel qui lui était consacré, et une statue de Saint-Jean-Baptiste, retrouvée au vieux château du Coudray, remplaça celle de Saint-Mathurin, brisée par les Terroristes.

Le 13 septembre 1803 eut lieu la fonte de l'unique cloche de la tour, dont le prix fut avancé par les paroissiens et à eux remboursé au moyen d'une quête que Louis Lefèvre fit dans la commune, en novembre 1804 :

Le mardi vingt-six fructidor, l'an onze de la République française, à onze heures du matin, la cloche de cette commune du Plantis a été fondue en la cour du citoyen Étienne Quéru, avec celle de Sainte-Scolasse et celle de Saint-Lhomer, par les citoyen Louis Rozier et Peignel, natifs de la Lorraine et demeurant à Chartres. Pour la fonte, il en a coûté deux cents francs, et dix-huit francs pour une corde de bois. Elle pesait, avant d'être fondue, 598 livres et demie et refondue elle pesait 654 livres. Elle se trouve augmentée de 55 livres et demie, et trente-huit livres pour le déchet, fait 85 livres et demie à un franc soixante-quinze centimes la livre, sans y comprendre le déchet du métal neuf.

On grava sur cette cloche l'inscription suivante :

L'an 1803. A été nommée LOUISE *par M. Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, et demoiselle Élisabeth-Louise-*

(1) Pendant la Révolution, notamment en 1800, la sacristie servait de mairie.

Digitized by Google

Pauline de Saint-Simon. Bénite par M. Thomas Varin, prêtre du Plantis. Pierre Morand, maire.

Cette dépense faite, on se préoccupa de réunir les fonds nécessaires pour acheter des vases sacrés, une chape et une chasuble, dont l'église manquait encore en 1805.

Le clocher menaçant de s'écrouler, en 1812, et la commune n'ayant pas de fonds disponibles, les habitants consentirent à faire l'avance nécessaire pour cette réparation très urgente et l'achat d'une croix de fer. Ils réunirent 497 francs, somme qui leur fut remboursée en 1815.

Il fallut aussi pourvoir au logement du desservant, qui avait été provisoirement recueilli chez le sieur Lefèvre, du moulin de Guerne, et dont la maison était éloignée de plus d'un kilomètre de l'église.

Si l'ancien presbytère, en ruines vers 1810, avait été abandonné, on pouvait encore en tirer parti moyennant certains travaux de réfection. Ce fut alors que le Conseil municipal décida de racheter cet immeuble vendu, comme nous l'avons vu, en 1795. A cet effet, il entra en pourparlers avec les personnes qui en étaient, à cette époque, les propriétaires, et la vente fut consentie pour le prix principal de 3,500 francs, payable en trois annuités. Mais les dépendances du presbytère avaient été réduites, le premier acquéreur de la propriété s'étant réservé, en la revendant, une pièce de terre située entre les bâtiments et les Chalignières ; de sorte que le presbytère, dont le rachat avait été autorisé par ordonnance royale du 14 août 1816, se trouvait borné au midi par Mme de Rieux, au nord par Étienne Quéru, à l'est par le chemin de Courtomer à Sainte-Scolasse et à l'ouest par Jean Serray.

L'acte de vente fut passé, le 22 décembre 1817, en l'étude de Me Tartarin, notaire à Courtomer.

En 1818, on put reprendre les travaux de l'église abandonnés faute de ressources. La commune fit reconstruire le portail et l'un des contreforts du midi, restaurer le maître-autel et compléta les ornements du culte.

L'année suivante, sous l'administration de M. Baudoire, maire (1), la Fabrique acheta deux petites cloches qui furent bé-

(1) Pierre-Nicolas-François Baudoire, né au Plantis le 16 février 1768, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, fut installé maire du Plantis le 6

Digitized by Google

nites par l'abbé Gascoin, curé du Plantis. La plus grosse fut nommée *Renée-Françoise* par Mlle Dufour, veuve de Jean-François de Rieux, et par Pierre Dufour de la Gilière, propriétaire en la paroisse, demeurant en celle du Chalange, château de la Haie.

La petite cloche fut appelée *Rosalie* par Marin Dufour, contrôleur, et par Mlle Rosalie-Marie-Anne Dufour.

Le presbytère actuel a été construit en 1875 sur l'emplacement de l'ancien.

IX

CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ

Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de fixer d'une manière positive l'époque de l'institution des confréries de charité dans les provinces de Normandie et du Perche (1). Il est présumable, cependant, que beaucoup d'entre elles furent créées aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, dans le temps où la lèpre et la peste, rapportées d'Orient par les Croisés, décimaient notre pays. Les statuts des charités de Laigle, Aube (2) et Argentan (3) renferment, en effet, des articles relatifs aux mesures à prendre pour le transport des ladres dans les léproseries, établissements hospitaliers dont le nombre, rien que pour la Normandie, était de 219 (4).

La peste qui, en 1348, sévit en Italie et se répandit dans toute l'Europe, de même que la réapparition de ce fléau vers 1623 en

novembre 1818, en remplacement de Louis Lefèvre, démissionnaire, par Charles-Louis-Claude Descorches, maire de Courtomer Ses pouvoirs furent renouvelés en 1826, 1831 et 1835. La commune ne possédant pas encore de mairie, le Conseil municipal tenait ses séances à la Noë-Gobbé, domicile de M. Baudoire.

M. Baudoire mourut à Courtomer le 3 avril 1853

(1) Les Charités ne paraissent avoir existé que dans ces deux provinces On sait qu'avant la Révolution, l'arrondissement de Domfront, qui ne compte aucune association de ce genre, dépendait en grande partie du diocèse du Mans.

(2) *Histoire de l'Aigle*, par Vaugeois, p. 565.

(3) *Saint-Germain d'Argentan*, par l'abbé Laurent. Argentan, 1859, in-16.

(4) Le territoire actuel du département de l'Orne renfermait une vingtaine de léproseries, notamment dans les localités suivantes : Alençon, Argentan, Bellême, la Belliére, Bonsmoulins, Boscrenoult, Essai, Gacé, Gios-la-Ferrière, Laigle, Mauves, Mortagne, Sainte-Scolasse, Saint-Evroult, Le Sap, Sées, Tinchebrai. (*Recherches sur les léproseries et maladreries qui existaient en Normandie*, par M. A. Léchaudé d'Anisy. Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie, 2me série, VIIe vol , 1847).

Digitized by Google

Normandie, où il fit des milliers de victimes, contribuèrent vraisemblablement à la multiplication des associations charitables.

A ces calamités générales venaient encore s'ajouter les épidémies locales, comme à Saint-Hilaire-lès-Mortagne en 1583, à Ciral en 1600, à Saint-Cénery-près-Sées en 1626, et qui devaient souvent provoquer l'institution d'une confrérie de charité dans les paroisses éprouvées, comme on l'a fait à Godisson deux siècles plus tard (1818) et dans les mêmes circonstances.

M. l'abbé Touchard, curé de Marchemaisons, a bien voulu nous faire hommage de la copie d'un manuscrit, conservé au presbytère, qui donne une idée du dévouement apporté par les Frères de Charité dans l'exercice de leurs dangereuses fonctions pendant la durée des maladies pestilentielles.

Nous extrayons quelques lignes de ce document qui a pour titre : *Notes recueillies sur différents titres trouvés en 1791 en le coffre-fort qui était dans la chapelle ou sacristie des frères de la Charité de Marchemaisons, lors du départ de M. Beslouin, curé de Marchemaisons, pour aller en Angleterre :*

En l'année 1638, la maladie de la peste frappa les habitants de Marchemaisons ; ce terrible fléau a duré depuis le 1er août jusqu'au 15 septembre. Pendant ces six semaines, il est mort plus de six vingts personnes, et la Charité, qui montra le plus beau dévouement, perdit sept de ses frères et son chapelain. Entre autres noms, on cite ceux de Jean Collet, prêtre, chapelain de la Charité ; François Langlais, prévôt de la Charité ; François-Jean Trémerel, porte-bannière ; Louis-François-Gervais Courmorfet ; Louis-François Vallée, de Saint-Aubin-d'Appenay ; François Lepin.

Il fut trouvé en le sus-dit coffre un registre très antique contenant différents verbaux intéressant la Charité, signés de plusieurs frères, ainsi que du curé et du chapelain de Marchemaisons. Mais on examine plus attentivement les verbaux de M. Galleron, curé, et de M. Collet, chapelain de la Charité et vicaire. Par tous les verbaux de ce registre, écrits en l'année mil six cent trente-huit, on trouve ce que la Charité a fait pendant un mois et demi que le terrible fléau a duré. Ces hommes courageux ont été les seuls qui ont mis la main aux malheureux décédés par la maladie. C'était ces dignes frères, eux seuls, qui ensevelissaient les morts. On trouve sur ce registre une note écrite par M. Collet, chapelain de la Charité, que, pendant le cours de ce terrible fléau, les frères de la Charité furent, accompagnés de leur chapelain, au village de Boisaubert, au domicile de Louis Bignaut, prévenus que son épouse était décédée. Arrivés au domicile du dit Bignaut, ils trouvèrent

Digitized by Google

cinq morts, le père, la mère et trois enfants. Le nommé Lepin, l'un des frères, au partir de la maison, tomba mort ayant respiré l'air pestiféré.

On trouve encore attachées à ce registre deux ordonnances imprimées, en partie ruinées et déchirées, sur lesquelles on a cependant trouvé que l'une était de Mgr l'Évêque (en latin), obtenue par M. Galleron, curé, pour implorer la miséricorde de Dieu. Et l'autre ordonnance rendue par M. de Levignan, intendant de la généralité d'Alençon (1), qui défend sous les plus grandes peines aux habitants de Marchemaisons de sortir de la paroisse, dans la crainte d'entraîner le rayon pestiféré en d'autres lieux. Il fut donc ordonné par Mgr l'Évêque que le Saint-Sacrement serait exposé jour et nuit pendant la durée du fléau, et que le chœur de l'église serait illuminé et décoré de noir, que la cloche sonnerait jour et nuit des coups lamentables pour prévenir les âmes pieuses de prier pour apaiser la colère de Dieu (2).

Ce fut donc à cette époque que la noble et respectable famille de Messieurs de Bonvoust (3) envoyèrent à la Charité de Marchemaisons quantité de toile et autres linges pour ensevelir les morts, et qu'ils firent bâtir une grotte ou cabane au pied de la butte de Montmiral (partie de la forêt des Ventes-de-Bourse située près de Marchemaisons), où les frères se retiraient pour ne point communiquer le mal dans leurs familles.

Ce ne fut guère qu'à partir du XVe siècle que les confréries soumirent leurs statuts au visa des autorités compétentes. Cette approbation émanait tantôt du Roi (Charité d'Alençon, 1616), tantôt du Pape (Charité de Saint-Hilaire-lès-Mortagne, 1630 (4),

(1) Erreur : M. de Lévignen ne fut intendant d'Alençon qu'au XVIIIme siècle. En 1638, l'Intendant de la Généralité était M. de Thiersault.

(2) M. l'abbé Touchard nous apprend qu'autrefois on a vu sur les registres de la mairie, que lors de la peste de 1638, le drap mortuaire avait été suspendu à l'extrémité du clocher, en guise de drapeau noir, pour avertir les voyageurs de passer vite leur chemin et de ne pas s'arrêter dans la paroisse.

(3) Il est souvent question, dans le manuscrit, de cette opulente famille de Bonvoust, qui portait beaucoup d'intérêt à la Charité de Marchemaisons :

« On trouve encore dans ce coffre-fort, fermant à deux clefs, quantité de vieux titres, bien des fois renouvelés, qui prouvent par leur antiquité que la Charité de Marchemaisons est érigée depuis plus de mille ans (?) On y trouve encore plusieurs titres des bienfaiteurs et fondateurs de cette Charité .... Il fut bien examiné, lu et relu le titre de MM. de Bonvoust, seigneurs de la maison d'Aunai-les-Bois et du château de Bouveuche, en Saint-Léger-sur-Sarthe, bien scellé et portant le cachet royal, qui sont reconnus les premiers fondateurs de la Charité de Marchemaisons. »

Ajoutons qu'au nombre des bienfaiteurs de cette Confrérie figurent les noms de Jean Legras et Marie Larcangé, son épouse, décédés au château de la Rabelais, en Saint-Aubin-d'Appenai, lesquels donnèrent une somme suffisante pour la construction de la sacristie des frères, qui existe encore au côté nord de l'église de Marchemaisons.

(4) *Statuts de la Charité de Saint-Hilaire-lès-Mortagne, rédigés d'après les anciens règlements et mis en rapport avec les nécessités du temps.* Imprimerie de la Grande Trappe, 1886, in-8°, 16 p. (Communication de M. l'abbé Beunet).

Digitized by Google

tantôt enfin des Évêques (Charité d'Argentan (1516), du Plantis (1621), etc.

Il est certain que l'approbation des statuts n'a rien de commun avec la date réelle de fondation des anciennes Charités. Ainsi, bien que le règlement de la confrérie d'Argentan n'ait été approuvé qu'en 1516, on a la preuve que cette association existait dès 1475 (1). Il en est de même pour la Charité d'Aube, officiellement reconnue en 1614, et qui fonctionnait dès l'an 1020, date encore inscrite sur la bannière et les chaperons des membres servants de cette confrérie (2).

Les Charités jouissaient anciennement d'une très grande considération et comptaient dans leur sein des représentants de toutes les familles nobles des paroisses où elles étaient établies. Chaque année, pendant le *Magnificat,* au verset *Deposuit*, on mettait aux enchères le titre de *Roi* ou échevin de la Charité, lequel était habituellement adjugé à l'un des personnages les plus importants de la Confrérie, et ses insignes, une couronne ou un bâton, étaient portés dans les processions, soit par le dignitaire lui-même, soit par un commis, et quelquefois même par une femme.

Après cette adjudication, le Prévôt ou Trésorier produisait sa comptabilité annuelle et l'une des cloches sonnait à toute volée pendant le temps que durait cette reddition de comptes (3).

Parmi les échevins et prévôts de la *noble* Charité du Plantis (4), nous relevons les noms suivants :

M. de Saint-Aignan, écuyer, sieur de la Fosse (1637).
M. de Glappion, écuyer, sieur du lieu (1652).
M. Louis du Plessis, écuyer, sieur du lieu (1657).
M. René Dupont, sieur de Cerné (1662).
M. Nicolas de Saint-Aignan, écuyer, sieur de Boisrevert (1673).

(1) *Le Vieil Argentan*, par Eugène Vimont, p. 183.

(2) Communication de M. l'abbé Leveillé, curé d'Aube.

(3) Cette coutume existait également dans le département de l'Eure. *Recherches hist. sur le bourg de Tourny, avec une notice sur chacune des communes du canton d'Ecos*, par F. C. Lavallée (1859), recopiées et mises en ordre par Mlle Rose Lavallée, institutrice. Superbe manuscrit in-4°, 274 pages, avec illustrations (de notre collection).

(4) La Charité du Plantis est ainsi qualifiée dans les actes notariés des XVII et XVIIIe siècles.

Digitized by Google

Étienne Maigret, de Ferrière, écuyer (1679).

Denis Levêque, sieur des Sablons (1686).

Pierre d'Orville, écuyer, sieur du lieu, demeurant en son manoir seigneurial du Chesné, paroisse de Tellières (1725) (1).

Jean-François de Rieux, écuyer (1758, 1789, 1791).

Mais les Confréries abusaient souvent du haut patronage qui leur était accordé en rendant illusoire l'autorité de leurs pasteurs. De là, des difficultés et des empiètements dont on peut lire un exemple sur les registres paroissiaux de Notre-Dame d'Alençon, dans une notice biographique consacrée à Pierre Chenard, curé de cette paroisse, mort en 1694 :

Il voulut abattre la confrairie de la Charité, parce qu'il ne pouvoit souffrir une certaine indépendance et autorité que les frères affectoient ; il forma pour cela plusieurs consistoires particuliers qui n'eurent pas tout l'effet qu'il en attendoit, parce que les plus notables s'intéressant à cette confrairie, il fut obligé d'en venir à un accomodement à l'amiable, comme on peut le voir dans les papiers de la cure, du chapitre et de la confrairie de la Charité.

Une question sur laquelle les Charités ne transigeaient jamais entre elles, c'était le droit de préséance. Il était d'usage, lorsque plusieurs Charités assistaient à la même inhumation, que la plus ancienne marchât la première et fût chargée exclusivement du service.

L'exercice de ce droit amena, en 1676, à Fort-Moville (Eure), entre les frères de Toutainville et ceux de Triqueville, un conflit assez plaisant raconté par un poëte du pays :

Nos frères par hasard, en un certain hameau,
Allaient prendre une morte et la mettre au tombeau ;
Dans quatre ais de sapin, la défunte, à la porte
De ses parents en deuil, attendait la cohorte,
Quand un Triquevillais, la prenant sans effroi,
Accompagné des siens, ordonne le convoi.
Il était temps. Déjà l'on voit en perspective,
Nicolas, grand rabat, qui pas à pas arrive,
Récitant l'*Oremus* avec le *Laudate*,
Et croit avec sa proie aller en liberté.
Compter ainsi tout seul, c'est compter sans son hôte.

(1) Du vieux château du Chesné démoli vers 1850, après la mort d'Auguste d'Orville, il ne reste plus qu'une cave sous terre très bien conservée et quelques vestiges de murailles. L'herbage dans lequel il était édifié, appartient aux descendants de M. des Moutis de Boistertre.

Digitized by Google

Les Charités s'acheminèrent non sans se lancer de gros mots, jusqu'au moment où le corps fut déposé dans l'église ; puis, après les cérémonies d'usage, les frères de Triqueville s'étant approchés de la défunte, l'échevin de Toutainville en fut grandement irrité. Il dit à son confrère :

« C'est bien à faire à toi, visage d'écrevisse,
D'entreprendre en ce jour de faire notre office !
Qui t'a donné ce droit ? Où donc est ta licence ?
Je suis le plus ancien et j'ai la préséance. »
A ces mots, on entend treize voix s'écrier :
« Il veut nous insulter, il veut nous mépriser.
Nous sommes leurs anciens et les premiers en titre ;
Vite et sans nul retard, punissons ce bélitre. »
En réponse, à l'instant, on en vient au combat,
On se mêle..... un prévôt y perdit son rabat,
Puis, d'un grand coup de poing, quoiqu'il eût dit (Trédamme),
Le Roi Triquevillais tombe aux pieds de sa femme.
Enfin, de tous côtés, on voit, comme l'éclair,
Coiffes, bonnets, chapeaux et cornettes en l'air ;
Le rabat déchiré, déposé dans le greffe,
Fut, *ne varietur*, côté de la lettre F. »

Le curé s'avança jusqu'au champ de bataille et parvint, non sans peine, à rétablir l'ordre ; mais l'affaire fut portée au tribunal de la vicomté de Pont-Audemer, et un jugement, en date du 16 avril 1676, confirma le droit de préséance des frères de la Charité de Toutainville (1).

Le droit de préséance est toujours en vigueur dans nos contrées, mais les Charités ont perdu l'habitude de le réclamer *unguibus et rostro :*

D'après l'opinion populaire, la Charité de Bonmoulins et la Charité de Soligny auraient été érigées le même jour (en l'an 1503) : la première, le matin ; la seconde, le soir. Bonmoulins serait l'aînée de quelques heures. Aussi, lorsque les deux charités assistent simultanément à une même inhumation, la Charité de Bonmoulins a la préséance sur la Charité de Soligny, et même, pendant longtemps, au dire des anciens, Soligny était tenu de fournir des frères servants à Bonmoulins, lorsque celui-ci n'en avait suffisamment (2).

Ajoutons que cet antique usage tend cependant à disparaître. Ainsi, au Plantis, lorsqu'une Charité voisine vient se réunir à la

(1) Voir : *Histoire de Toutainville*, par Lavallée et Fouquier. Evreux, 1865, in-12, III et 52 p

(2) Communication de M. l'abbé E. Aubert, curé de Bonmoulins.

Digitized by Google

Charité du lieu, celle-ci, par politesse, cède le pas à la confrérie étrangère, où à la plus éloignée de la paroisse, s'il s'en trouve plusieurs.

Chaque année, les Frères se réunissaient, comme aujourd'hui, en un banquet appelé *Change,* au cours duquel ils procédaient à l'élection de leurs dignitaires et au remplacement des sociétaires décédés ou démissionnaires. Au Pin-la-Garenne, ces agapes prenaient les proportions d'un festin véritablement pantagruélique, si nous en jugeons par ce menu dont nous devons la communication à l'obligeance de notre érudit confrère, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne :

Mémoire de la dépense du festin des Frères à la feste de Saint-Barthélemy, qui est leur change, en le mois d'août.

PREMIÈREMENT

Viandes de boucherie :

En bœuf, vingt livres pesant du giste.

En mouton, quatre quartiers de derrière, plus quatre épaules, plus trois collets.

Une langue de veau et une épaule.

En lard : de porc maigre dix ou douze livres pour faire des pâtés ;

Deux livres de lard gras pour la soupe.

Trois poules grasses.

Un chou à pommes.

POUR LE DESSERT

Quatres fromages bien tendres et revenus.

Une salade de chicorée ou laitue à l'huile.

Six ou sept livres de beurre.

Quatre gâteaux pour les frères avec trois quignons.

Sel : deux ou trois livres.

Trois pastés pour les frères.

Poivre et clou de girofle : deux onces.

Deux mesures de grosses noix.

Douze poulets.

De la chandelle, un poinçon de cidre.

Le boulanger : la chambre, ou du bois, ou le cuisinier ; deux boisseaux de blé du prévost pour le pain.

Pour les pourvoyeurs qui est le Greffier et le Mémoire, chacun cinq sols.

M. Veuclin, de Bernai, a publié dans l'*Annuaire normand* pour 1890 un intéressant mémoire sur le *Cri des patenostres*, qui ne fut supprimé à Laigle qu'en 1871, mémoire qui complète

Digitized by Google

les renseignements déjà fournis par l'auteur des *Antiquités et chroniques percheronnes* : « Durant la nuit, dit l'abbé Fret, curé de Champs, lorsqu'un citoyen trépassait, un clerc parcourait la ville aux sons d'une crécelle bruyante, s'arrêtait dans les carrefours et criait d'une voix lamentable : Réveillez-vous et priez pour les trépassés ! » L'abbé Fret ajoute que cette coutume existait encore en 1840 dans plusieurs endroits du Perche, notamment à Bretoncelles.

La Révolution ruina complètement les Confréries de Charité dont elle fit vendre les meubles et immeubles au profit de la Nation. Aussi, depuis ce temps, excepté dans le département de l'Eure, l'importance de ces associations a beaucoup diminué, et leur nombre pour l'Orne, est bien inférieur, du moins en fait, à celui de 89, encore indiqué dans le dernier *Ordo* diocésain. Elles fonctionnent actuellement d'après un règlement général donné par Mgr Mellon-Joly, le 30 octobre 1840, et dont on trouve le texte, avec ses articles additionnels, dans les *Brefs du diocèse de Sées* pour les années 1841 et 1844.

STATUTS DE LA NOBLE CHARITÉ DU PLANTIS

Jacques Camus, par permission divine évesque de Sais, Salut.

Sçavoir faisons que, sur la requeste à Nous présentée par Maistres François Ruel, pretre, curé de l'Église paroissiale de Nobtre-Dame du Planthis, Guillaume Le Peletier, Philippe Fricquet et Jean Pichon, prestres ; Charles de Glapion, ecuier, sieur du lieu, Geffroy de Gorren, ecuier, sieur de la Grinonnière, Maistres Jehan Havard, Guillaume Jolivet, Noël Fricquet, Louis Chandebois et autres tant parroissiens et habitans de ladicte parroisse que circonvoisins d'icelle desnommée ; par ladicte requeste narrative qu'il y avoit anciennement une Charité érigée en ladicte Église paroisiale du Planthis en l'honneur de Dieu, et de la Bienheureuse Vierge Marie, l'exercice de laquelle Charité auroit esté dès longtemps délaissé, et pour icelle une simple confrairie establie, confirmée et aprouvée par acte du Vicaire général du révérend père en Dieu, Messire Pierre du Val, son vivant évesque dudict Sais, en dabte du vingt-deux janvier mil cinq cent quarante-six ; et estant les habitans du païs à présent plus portes à la dévotion et charité que du temps de ladicte commutation d'icelle charité en confrairie, ils auroient désiré et advisé remettre en estat ladicte Charité pour y servir Dieu, soubs la conduitte de ladicte Bienheureuse Vierge Marie et de Sainct-Vincent, patrons de ladicte église.

Tendent, à ces causes, iceux suplians à ce qu'il nous pleust remettre et commuer ladicte confrairie en Charité pour être exercée à l'advenir par eux et leurs successeurs, frères et sœurs d'icelle, en l'honneur de

Digitized by Google

Dieu et de ladicte bienheureuse Vierge Marie et de sainct Vincent, aux charges, moyens et conditions mentionnés par ladicte requeste qui seroient par Nous auctorisés pour règles et statuts de ladicte Charité avec les autres statuts anciens de ladicte confrairie portez par ledict acte et, à ce moïen, reduire à ladicte Charité les héritages, rentes et revenu aumonez à ladicte confrairie pour estre un seul et mesme revenu avec celuy de ladicte Charité sans aucune distinction et aux charges et submissions portées par les contracts desdicts dons et aumosnes. Veu ladicte requeste, ledict acte cy-devant dabté d'aprobation et confirmation de ladicte Confrairie et statuts d'icelle cy attachés, et ayant esgard à la piété et dévotion desdicts suplians, Nous, suivant ladicte requeste, avons icelle confrairie, cy devant fondée en ladicte église, érigé et commué, érigeons et commuons en titre et nom de Charité, ores et pour l'advenir, qui sera composée de Chapelain, eschevin, provost et frères servans au nombre cy après déclaré et par eux exercée en ladicte parroisse du Planthis et lieux circonvoisins de la banlieue d'icelle, et soubs la conduitte toutesfois et direction du Curé ou vicaire de ladicte paroisse, et selon les statuts et règles cy après. Et, en ce faisant, avons le revenu de ladicte confrairie en toutes choses réduit et attribué à ladicte Charité pour n'estre désormais qu'un seul et mesme revenu et administré par une seule et mesme personne, aux mêmes charges et submissions déclarées par les contracts des dons et aumosnes, desdictes rentes et héritages ; et ensuyvent les dicts statuts :

Sçavoir que ladicte Charité sera composée d'un Chapelain, un Eschevin, un Provost, six frères servans, avec un clerc et porte-banière, tant pour la célébration qu'assistance aux messes et service divin de ladicte Charité, aux sépultures et inhumations des corps des frères et sœurs de ladicte Charité déceddez, sauf néanmoins à augmenter le nombre desdicts frères servans jusques à neuf selon la quantité desdicts frères qui seront trouvez en ladicte Charité.

Que le chapelain sera esleu et commis, mesmes lesdicts Eschevin et Provost, par lesdits frères servans, en la présence et par l'advis et délibération dudict Curé de ladicte parroisse du Planthis, ou du Vicaire y desservant pour son absence.

Que chacun frère et sœur de ladicte Charité sera tenu païer pour entrer la somme de deux sols six deniers, et par après la somme de quinze deniers tournois par chacun an, le jour et feste de la Nativité de Nostre-Dame, entre les mains de l'eschevin ou autre desdicts frères à ce commis, lequel tiendra bon et fidel registre tant de la recepte desdicts droicts que autre revenu par nous réduit et atribué à ladicte Charité par ces présentes, et qui sera par cy après donné et aumosné ou qui apartiendra par quelque autre manière ; le tout pour estre employé aux sallaires des service divin et autres œuvres pieux et charitables par l'advis dudict Curé ou Vicaire, Chapelain, Eschevin, Provost et frères servans de ladicte Charité ; et dont ledict Recepveur sera tenu de rendre compte chacun an, ledict jour de Nativité

Digitized by Google

Nostre-Dame, après vespres, par devant iceux Curé ou Vicaire, Chapelain, Eschevin, Provost et frères servans.

Qu'il sera tenu registre particulier des frères et sœurs de ladicte Charité à commencer dès leur entrée en icelle et continuer jusques à leur déceds avec marque et annotation du droict par eux payé par chacun an pour recongnoistre, non-seulement la recepte qui se fera desdits droits, mais aussi les qualités et personnes desdits frères et sœurs pour estre l'ellection des Échevin, provost et frères servans, plus facile de temps en temps, et estre aussi à chacun d'eux rendu le debvoir de Charité tant en leur vie que à leur déceds. Et à la fin desquelles vespres dudict jour de la Nativité Nostre-Dame, seront publicquement nommez, sur un rolle à ceste fin, les frères et sœurs de ladicte Charité décédez depuis la dernière feste de la Nativité avec recommandation de leurs âmes aux prières des frères et sœurs survivans.

Qu'en ladicte Charité sera célébré par le chapelain d'icelle chacun jour de dimanche et des festes de NostreDame, de Sainct-Vincent et festes solemnelles de l'année, comme de Noël, Pasques, Ascension, Pentecoste, du Sainct-Sacrement et de Toussaincts, laquelle messe desdicts jours sera pour et au lieu de la première messe de ladicte église paroisiale du Planthis, à laquelle messe desdits jours de dimanche et festes seront lesdicts Eschevin, provost et frères servans de la dicte Charité tenus assister en habit et ornements.

Que outre la Messe desdicts jours, ledict Chapelain d'icelle Charité sera tenu célébrer une messe *pro deffunctis*, chacun jour de vendredy, en ladicte église paroisiale du Planthis et, avant icelle, lire la passion de Nostre Sauveur Jésus-Christ, pendant la lecture de laquelle on sonnera la cloche, à l'ouye duquel son lesdicts frères et sœurs cesseront leurs œuvres et diront cinq fois l'oraison dominicale et la salutation angélicque, en mémoire de ladicte passion, laquelle messe dudict jour de vendredy sera au lieu de celle de ladicte passion, laquelle messe dudict jour de vendredy sera au lieu de celle de ladicte confrairie qu'on souloit (1) dire chacun lundy.

Que tout ledict service divin ordonné en ladicte Charité sera conduit par ledict Curé ou Vicaire, ou autre commis d'eux ou de leur consentement, et sans qu'on puisse faire pain ou eaue bénite ny sermon ès messes de ladicte Charité, ny lesdictes messes estre dittes pendant le service divin ordinaire de ladicte église paroisiale du Planthis, ains (2) avant iceluy, et sans aussy que les frères et sœurs de ladicte Charité présens et advenir se puisse prétendre exemptz ny dispensez d'assister à leur messe paroisiale, encore qu'ils ayent assisté à la messe de ladicte Charité, sur peine d'excommunication.

Soubz lesquelles règles et statuts cy dessus, *Nous avons* ordonné ladicte Charité estre exercée à l'advenir avec les autres règles et statuts anciens de ladicte confrairie portés par ledict acte d'approbation

(1) *Souloir*, avoir coutume.

(2) *Ains*, mais.

Digitized by Google

pour l'exercice et police de ladicte Charité en ce qui n'en seroit dispozé ou changé par les statuts cy dessus, sauf pour le regard de la couronne ou baston, lesquels ne pourront estre portez par aucune femme dans l'église, ny mesmes aucun banquet faict en ladicte Charité pour évitter aux yvrongneries et autres insolences que l'excès de tels festins et banquets cause le plus souvent.

Et afin que chacun soit d'autant plus excité et porté à donner à ladicte Charité qu'il y aura de fruit et bénédiction, *Nous avons* octroyé et conceddé, octroyons et conceddons à chacun des frères et sœurs et autres bien faicteurs de ladicte Charité, présens et advenir, Quarante jours d'indulgence et vray pardon de leurs fautes et péchez. Et au surplus exhortons lesdicts Curé et Vicaire de ladicte parroisse du Planthis, Chapelain, Eschevin, Provost, frères et sœurs de ladicte Charité, de continuer l'exercice de ladicte Charité, de telle sorte qu'il ne s'y puisse rien faire ny passer contraire à la foy et religion catholicque, apostolicque et Romaine et ordonnances de l'Église, en ce qui est principalement du debvoir commun que les parroissiens doibvent à leurs curez et Église paroisiale tant pour la communion, assistance au service ordinaire de leurs Églises paroisiales et satisfaction aux droits curiaux et paroissiaux. Et à ce que de tout et que dessus aucun n'en prétende cause d'ignorance, *Nous avons* ordonné lecture et publication en estre faicte en plain prosne de la messe paroisial en ladicte paroisse du Planthis pour emporter notoriété.

En tesmoing de quoy, Nous avons signé les présentes de nostre main et faict contresigner par Maistre Paul Guychard, Greffier de nostre Cour ecclésiasticque de Sais, et à icelles faict apozer le cachet de nos armes.

Donné en nostre manoir épiscopal, audict Sais, le sabmedy dix-huictiesme jour de Septembre, l'an de Grâce mil six cents vingt et ung.

JACQUES, *évesque de Sais.*

Par commandement de mon dict seigneur l'Évesque de Sais,

P. GUYCHARD (1).

Le 1er septembre 1669, les Frères de la Charité se réunirent sous la présidence de M. René Pinel, curé du Plantis, et rédigèrent un règlement intérieur dont nous croyons intéressant de consigner ici les principaux articles :

— Les Frères assisteront aux processions des festes solemnelles, autour de l'Église et à la Croix, à peine de 2 s. 6 d. Ils assisteront aussi aux processions qui se feront aux paroisses voisines, tant de coutume ancienne que par dévotion, selon l'ordre du sieur curé, à peine de 5 sols, comme aussi à celles qui sont généralles, à sçavoir : le jour de Saint-Pierre, à Montchevrel ; le jour Sainte-Anne, à Saint-Lhomer ; le jour du Rosaire, à Saint-Aignan ; le jour Saint-Roch, à Ferrières.

(1) Communication de M. Honoré Fournier, de Courtomer.

Digitized by Google

— Ils se parleront les uns aux autres par le nom de frères, à peine pour ceux qui feront le contraire de douze deniers d'amende.

— Quand les frères se sépareront les uns des autres, sortant de quelque assemblée, ils se diront civilement bonjour et bonsoir.

— Lorsque l'on sera averti d'assister aux inhumations, le clocheteur appellera les frères, sonnant treize coups de cloche, distant l'un de l'autre viron d'un *Pater noster :* puis, ayant dit cinq fois *Pater* et *Ave Maria*, il sonnera la cloche en vol l'espace d'une demi-heure ; et dans l'espace d'une autre demi-heure, il tirera treize coups de cloche par trois fois, et de temps en temps, à peine de 2 s. 6 d. Tous les frères étant assemblés, et le dernier appel finy, deux des frères sonneront la partie (le départ). Ce pendant le clocheteur ira aux quatre coins du cimetière sonner avec ses clochettes et faire en chaque lieu la recommandation du deffunct, à peine d'un sol six deniers.

— Les frères de mémoire remarqueront exactement toutes les fautes que commettront les autres frères, afin que tous les dimanches, après la messe, ils en fassent le rapport dans la Chappelle, à l'Eschevin et provost ; et en cas qu'ils manquent, ou de remarquer les fautes ou de les raporter, ils paieront l'amende des défaillants.

— Il est défendu au provost de bailler aucuns titres ou contracts de ladite Charité aux enfants pour leur apprendre à lire, à peine de 30 sols.

— Le provost portera le livre de la Charité partout où l'on ira en corps.

— S'il arrive que quelque frère deffunct soit pauvre, le provost acheptera un drap pour l'ensevelir (1), et sera ledit provost tenu d'en faire provision pendant les maladies contagieuses, à peine d'amende arbitralle.

— S'il arrivoit des guerres civilles, le provost enfermera tous les titres de ladite Charité dans une boëte d'étain ou de plomb, laquelle sera renfermée dans une caisse de bois et mise en terre dans l'église, dans un lieu où l'on jugera que l'on pourra plutost inhumer.

— S'il y a quelque frère qui refuse de payer l'amende à laquelle il aura esté taxé, ledit provost enfermera sa robbe et, le dimanche d'après le Change, l'Eschevin en charge la fera bannir à la porte de l'église, au profit de la Charité. Si l'Eschevin fait le même refus, ledit

(1) La Charité d'Argentan offrait de plus nombreux avantages à ses sociétaires pauvres, ainsi que nous le voyons dans ses statuts du 20 mars 1539 :

« Item. Se aucuns frères ou sœurs de la dite Charité ont filles à marier et ils n'ont bon ayant de quoy leur aider, l'echevin et prévost, sur ce dûment informés, leur seront tenus donner des biens de la dite Charité jusques à la somme de trente solz tournois ou au dessous ; selon la nécessité de la fille et la facuité de la dite Charité

« Item. Est ordonné que, si par fortune de feu, aucun des frères ou sœurs de la dite Charité a perdu sa maison et ses biens, la dite Charité lui aidera de la somme de dix solz tournois se il le requiert, pourvu toutefois qu'il ait fait, au temps passé, son devoir à la dite Charité et Confrérie.

(*Annuaire de l'Orne*, 1865).

Digitized by Google

Provost agira en son endroit comme l'on vient de dire, à peine de 30 s. d'amende, et de répondre de l'amende dudit Eschevin.

— Lorsque l'Eschevin (de même que le Provost) fera quelque faute, il payera l'amende double.

— S'il arrive qu'une amende arbitralle soit trop rude, le Frère pourra en appeler devant trois Échevins des Charités voisines pour juger le cas.

— Le Change des frères se fera toujours le jour de la Nativité, quand elle arrivera au dimanche, si non ce sera toujours le dimanche suivant.

Nota. — Lorsqu'un membre de la Charité était appelé à servir, soit sur sa demande, soit par élection, l'Échevin lui envoyait un billet ainsi conçu :

Au nom de Dieu, de la Bienheureuse Vierge et du glorieux Sainct-Vincent.

Nostre frère, N..., Vous êtes élu pour servir à la Noble Charité de Nostre-Dame du Plantis, et ainsy fournissez-vous d'une Robbe blanche, Bonnet et chapperon, pour comparoistre le jour de la Nativité de Nostre-Dame. Et vous préparez pour communier en corps le même jour avec les autres frères.

— Le jour de la Nativité estant venu, les Frères serviront aux premières vespres ; et le lendemain tous, tant anciens que nouveaux, assisteront à la grand messe ; à laquelle l'Échevin et provost ayant esté à l'offerte, chacun un cierge en main, le porte-croix marchant devant, iront à la chapelle prendre les nouveaux frères qui auront pareillement des cierges en main et les conduiront à l'offrande. Après quoy, les reconduiront en même ordre à ladite chapelle où, à l'*Agnus Dei,* l'Échevin et provost iront comme à l'offerte, excepté qu'ils n'auront point de cierges, et amèneront les nouveaux frères à l'autel et les feront mettre à genoux au milieu d'eux pour communier en corps avec tous les anciens frères. Ceux qui manqueront payeront 5 s. Les frères nouveaux se représenteront le jour du Change à la première et grande messe et aux vespres. A la messe, ils iront à l'offerte comme au jour de la Nativité. Aux vêpres, ils se tiendront dans la chapelle où, à la fin desquelles le Chapellain, Échevin et provost, avec le clerc portant la Croix devant, iront chantant *Veni Creator.* Estant arrivez en ladite chapelle, l'Échevin donnera chacun un chapperon aux frères nouveaux qu'ils porteront sur leurs bras avec des cierges allumés à la main, iront devant l'autel Saint-Vincent où le chapelain chantera l'antienne *Iste lanetus,* le verset et l'oraison, puis passeront à l'autel Saint-Mathurin et chanteront *Limites,* verset et oraison (1) ; après ils monteront à l'autel de la Vierge, dans le chœur, ou estant arrivez l'Échevin abattra son chaperon et ensuitte procédera au change, et puis donnera la place à chaque frère et les conduira. Ce qu'étant achevé, le Chapelain fera la lecture des frères

(1) Ces deux antiennes ne se trouvent pas dans la liturgie. *Iste lanetus* est probablement écrit pour *Iste laneus* (*vestitus*).

Digitized by Google

et sœurs décédez dans l'année, les recommandera aux prières. Après cela, l'on chantera les litanies de la Sainte-Vierge, faisant la procession autour de l'église, et pour lors les frères qui sortent de charge, portant un cierge en main et leur chaperon sur le bras, marcheront immédiatement après la bannière.

Pierre Morand, qui tient une si grande place dans l'histoire moderne du Plantis, termina le 3 août 1775 l'inventaire des titres de propriété de la Confrérie de Charité. Cet important travail (volume manuscrit, in-4°, 104 pages), nous fait connaître les noms des plus grands bienfaiteurs de l'Association (1) :

Nicolas Fleury, curé de Sainte-Scolasse (Tabellionnage de Sainte-Scolasse, 2 novembre 1582).

Richard Bureau, procureur de la Confrérie de Notre-Dame du Plantis (Idem, 31 janvier 1592).

François du Chesnay, écuyer, sieur de Launay (Tab. de la Jean du Chesnay, Courtomer, 12 janvier 1631).

Jacques de Goren, du Plantis (Tab. de Courtomer, 24 juillet 1637).

Damoiselle Françoise d'Érard, femme de Louis Le François, écuyer, sieur de la Morandière. — Marquise d'Érard, veuve de Nicolas Hervé, sieur de Launay, en la paroisse de Tellières (Id., 9 mai 1652).

Louis du Plessis, écuyer, de la paroisse du Plantis (Id., 19 avril 1669). La rente léguée est reconnue, le 24 juillet 1724, par son fils, Jacques du Plessis, écuyer, sieur de Clairefeuille.

Claude Le François, écuyer, sieur de la Javellière, demeurant à Sainte-Scolasse, héritier de feu damoiselle Françoise d'Érard, sa mère (Id., 11 août 1669).

Noël Billard, de Saint-Aubin-de-Courteraie, époux de Suzanne de Goran ; et François de Goran, héritiers de feu Jacques de Goran (Id., 17 mars 1674).

Damoiselle Renée Scodenos, veuve de Louis du Royer, écuyer, sieur de la Vallée (Tabel. de Mortagne, 14 janvier 1684) (2).

Damoiselle Louise du Chesnay, veuve en dernières noces de

(1) Communication de M. l'abbé Marrière, curé du Plantis.

(2) En 1674, Jean-François Scot des Noës était propriétaire du plein fief de haubert des Haies-Heurteaux, à Courtomer Il portait d'*azur à 3 cigognes d'argent passantes et tenantes chacune un serpent de sinople au bec, 2 et 1, perchées sur une lame d'or traversant un serpent de sable.*

Digitized by Google

Robert Loysel, sieur de Bonnevent, à la Fosse, en Saint-Aignan (Tab. Moulins-la-Marche, 6 octobre 1684).

François Morguet, chirurgien à Courtomer, époux de Mlle Joigneaux, du Plantis (Tab. de Courtomer, 8 décembre 1725).

Louis-Joseph Le Sec, seigneur de Glapion (1).

Damoiselle Renée-Marie de la Boulaie, du Plantis (2) (Id., 14 septembre 1727). La rente léguée est reconnue, le 26 décembre 1770, par Jean-François de Rieux, écuyer, héritier de la dite damoiselle.

François Dupont, notaire à Courtomer (Tab. Sainte-Scolasse, 16 juin 1734).

Le 17 novembre 1665, Mme Jeanne de Goren, veuve de Louis Le Villain, du Plantis, donna, par moitié, à la Fabrique et à la Confrérie de Charité : « Une pièce de terre en nature de court et labeur, sur partie de laquelle y a une maison construite composée de deux aistres servants de demeure, grange et d'estable, tout contremont, avec le jardin à herbes proche de ladicte maison et autre héritage appartenant à ladicte Goren, à prendre depuis l'ouche qui est au dessoubz dudict héritage, vers le ruisseau coulant au guey du Pont, et de la continuer jusques au chemin qui tend de la Croix boissée de ladite paroisse du Plantis à l'église dudict lieu, y comprins les arbres, hayes, droictures, franchises et liberté auxdicts maisons et héritages appartenants sans aucune réservation ; le tout en son intégrité. Jouxte d'un costé le presbytaire dudict Plantis, d'autre costé les représentants Michel Gallet ; d'un bout le susdict chemin de la Croix boissée à ladicte Église ; d'autre bout, la susdicte ouche appartenant à ladicte Goren et par elle retenue. Lesdictes choses assises audict Plantis, tenues de la seigneurie du Coudré, membre dépendant du Marquisat de Courtomer et y réuni, appartenant à ladicte Goren de son propre....

« Et ladicte Goren déclaré que c'est son intention que la susdicte maison soit occupée par le chappelein de ladicte Charité, ou à son refus par le vicaire ou autre prebtre de ladicte paroisse,

(1) 20 novembre 1782. Reconnaissance d'une rente en faveur de la Fabrique du Plantis par Michel et Pierre Saint-Denis frères, du Plantis, donnée par Louis-Joseph Le Sec, écuyer, seigneur de Glapion, et constituée d'abord par Robert Saint-Denis, par contrat, à Courtomer, du 18 mai 1730.

(2) Inhumée au Plantis, le 2 novembre 1750, à l'âge de 63 ans.

Digitized by Google

et non par aucun tavernier ny cabaretier, et que ledict vicaire ou prebtre, qui faira sa demeure dans ladicte maison, s'offrira d'instruire les enfants de ladicte paroisse sans toutesfois que les père et mère desdicts enfants soient moins obligez de reconnoistre et récompenser lesdicts vicaire ou prebtre qui les instruira, que s'ils estoient logez ailleurs qu'en ladicte maison, laquelle lesdicts Thrésor et Charité entretiendront à frais communs de toutes et telles réparations dont elle aura besoin, sans pouvoir appeler lesdicts vicaire ou prebtre à y contribuer d'aucune chose de leur part ».

Les donataires suivirent scrupuleusement les intentions de la donatrice et ouvrirent une école qui fut dirigée, pendant plus d'un siècle, par le chapelain de la Confrérie de Charité ; elle existait encore en 1791.

La maison, habitée par le chapelain et donnée par Jeanne de Goren, sert aujourd'hui de fournil à Mme Marie-Louise Quéru (1).

Grâce aux documents qui nous ont été communiqués par M. Théodore Quéru, échevin actuel, nous avons pu dresser l'état de l'actif de la Charité pour l'exercice 1790.

A cette époque, ses rentes sur particuliers s'élevaient à la somme de 225 livres environ, les fiefs à 25 livres, et les fermages à 118 livres 58 sols.

Ses propriétés foncières se composaient du pré de Launay, des Friches, des Prés-à-Trétous, des Petites-Cours, des Sablons, etc.

A ses recettes ordinaires, elle ajoutait le produit de ses assistances aux obsèques des personnes qui ne lui étaient pas affiliées. Du 8 septembre 1788 au 8 septembre 1789, elle concourut à 73 inhumations, dans un rayon de 16 kilomètres.

Son chapelain recevait, en plus du logement, un traitement variant entre 60 et 70 livres par trimestre.

Enfin, réorganisée peu de temps après la Révolution, la Charité du Plantis fut officiellement reconnue, le 29 mars 1841, par Mgr. Mellon-Joly, évêque de Sées.

Les membres servants de l'Association sont tenus de se rendre aux inhumations pour lesquelles le concours de la Charité a été

(1) Le chapelain jouissait aussi de la cour et du jardin attenant à la maison moyennant un loyer annuel de 30 livres.

Digitized by Google

demandé, et d'assister, revêtus de leurs insignes et ornements, à la messe paroissiale des dimanches et jours fériés, aux vêpres des grandes fêtes et du second dimanche de chaque mois. Des amendes de 25 à 50 centimes sont infligées aux Frères qui négligent de satisfaire aux exigences du règlement.

En échange d'une année de service effectif, la Charité assiste gratuitement à l'inhumation du frère décédé et fait célébrer un service à son intention. A ces deux cérémonies, les *grands honneurs* sont rendus au défunt, c'est à dire que les Frères y paraissent avec leurs plus beaux ornements.

Toute personne, même étrangère à la paroisse et quel que soit son sexe, qui désire participer aux avantages réservés en principe aux frères servants de la Charité, peut faire acquitter l'année de service exigée par un représentant auquel elle remet une indemnité de cinquante francs ; indemnité peu élevée assurément, si l'on considère que les Frères doivent se transporter, toutes affaires cessantes, à un grand nombre d'enterrements, souvent dans des communes éloignées.

Lorsque la Confrérie doit assister à une inhumation, l'un de ses dignitaires se rend au clocher de la paroisse et fait connaître à ses confrères, par des sonneries de convention, le jour de l'enterrement, l'heure du départ de la Charité et le nombre de lieues qu'elle devra parcourir.

Actuellement, la Charité du Plantis se compose d'un Échevin, d'un Prévôt et de dix frères servants.

LES CHANTS FUNÈBRES DE LA CHARITÉ DU PLANTIS

Lors de son 57e Congrès annuel, tenu à Sées du 2 au 6 octobre 1889, l'*Association normande* a recueilli quelques-uns des couplets funèbres que les Frères de Charité ont coutume de chanter aux enterrements.

L'*Annuaire normand*, dans lequel sont insérés les travaux de cette société savante, a publié dans son volume de 1890, le cantique de la Charité de Longni, extrait d'un opuscule du docteur Jousset, de Bellême (1), les couplets des Charités de

(1) *Les Confréries campagnardes dites de Charité dans le Perche.* Bellême, 1877, in-8°, 32 pages.

Digitized by Google

l'Ouche et du Lieuvin, offerts par M. Veuclin, de Bernai, et enfin le cantique de la Charité de Chailloué communiqué par M. Prébois, notaire à Sées.

Depuis ce temps, nous avons pu nous procurer presque tous les chants des Confréries de Charité du département de l'Orne, et, après le travail de comparaison auquel nous nous sommes livré, nous avons reconnu ou cru reconnaître :

1° Que l'ancien cantique des Charités, aujourd'hui perdu, était écrit en latin et avait été spécialement composé pour une ou plusieurs des nombreuses confréries fondées sous le patronage de Saint-Sébastien, comme celles de Saint-Hilaire-lès-Mortagne, de Tourouvre, de Bonmoulins, et que son succès aurait été si vif que les autres Charités se le seraient approprié, sans se préoc cuper autrement s'il s'adressait ou non à leurs saints patrons ;

2° Que dans les premières années du siècle dernier, les Charités normandes du diocèse de Sées traduisirent ce chant latin, ou lui substituèrent un nouveau cantique en langue française ; que celles de ces associations non patronnées par Saint-Sébastien y ajoutèrent un couplet spécial dédié à leurs protecteurs spirituels ;

3° Qu'un peu plus tard, les Charités percheronnes remplacèrent aussi leurs couplets latins par un autre cantique composé par le Vén. Grignon de Montfort, intitulé « *A la mort, à la mort* (1), lequel cantique se trouve en partie dans un nombre considérable de recueils à l'usage des missions et des établissements religieux, et même dans le catéchisme du diocèse de Sées ;

4° Qu'en adoptant ces deux cantiques français, les Charités normandes et percheronnes conservèrent néanmoins l'air et le refrain de leur ancien chant latin ;

5° Que dans plusieurs paroisses, on a modifié dans les deux cantiques certains passages trop réalistes et que les autres variantes sont, en général, des altérations du texte primitif, ces

(1) Il s'agit du chant funèbre « Il faut mourir, Il faut mourir », recueilli par le Dr Jousset, reproduit dans l'*Annuaire normand* pour 1890, et qui figurait déjà avec ses neuf couplets, dans au moins cinq recueils de cantiques imprimés à Paris, Tours, Caen et Coutances, de 1835 à 1871.

Un seul des recueils, que nous avons sous les yeux, indique comme étant l'auteur de ce cantique, le Vén. P. de Montfort, né le 31 janvier 1673, ordonné prêtre en 1700. (*Chants pieux ou choix de cantiques*, Par F.P.B. Tours, Mame, 1869, in-18).

Digitized by Google

couplets étant recueillis de mémoire, ou sur des copies informes, par des frères plus ou moins lettrés (1) ;

6° Que la mesure des vers n'est souvent conservée que par des élisions fréquentes dans les chansons patoises, ou en comptant pour un pied deux sons réunis dans la même syllabe ;

7° Enfin, que les couplets sont rarement rangés dans le même ordre.

Placée aux limites de la Normandie et du Perche, la Charité du Plantis chante indifféremment les deux cantiques dont il s'agit, mais, à l'exemple de beaucoup d'associations similaires, elle y substitue souvent, depuis quelques années, le *Miserere* ou le *De Profundis*.

Après avoir comblé la fosse, les Frères sortent du cimetière, se placent sur deux lignes en chantant leurs couplets, et la famille s'éloigne en passant au milieu d'eux....

CANTIQUE DES CHARITÉS NORMANDES

(Diocèse de Sées).

REFRAIN

O martyr Sébastiane (2),
Audi pia præconia (3)
Familiæ Christianæ.

I

Glorieux martyr Saint-Sébastien,
De notre corps noble soutien,
Un mortel (ou une mortelle) a fini [ses jours]
Accordez-lui votre secours (4).

II

O vous, qui dans la gloire admis,
Intercédez pour vos amis,
Saint Roch prenez soin de son sort,
Du bonheur ouvrez-lui le port (5).

(1) Le cantique de la Charité de Chailloué est le seul qui ait été l'objet de changements notables ; quelques uns de ses couplets ont même été refaits entièrement.

(2) Variantes : O bone Jesu Domine (Ouche et Lieuvin)
O Sancte Joanne Baptista (Chailloué).

(3) Remarquons que *præconia* est souvent remplacé, au Plantis comme ailleurs, par *præcamino* ou *præcamina* qui n'ont aucun sens en latin.

(4) Variante : O glorieux Saint-Sébastien
Un corps charitable et chrétien
Vous adresse ses vœux ardents
Pour un de ses membres souffrants
(Boucé et Bonmoulins).

(5) Variante : Saint-Roch qui dès l'antiquité
Priez Dieu pour les trépassés,
Saint-Roch, soyez après sa mort
A son âme le reconfort.
(Aube et Ecorcei).

Digitized by Google

III

Ministre du Dieu des humains,
Vous qui le portez dans vos mains,
Lavez son âme de nouveau
Dans le sang du divin agneau.

IV

Chef des amis du Dieu chéri,
Porteur des clefs du Paradis,
Saint Pierre faites voir à ses yeux
Le Dieu qui règne dans les cieux.

V

Sous un affreux tombeau de pleurs
Son cœur est percé de douleurs
Au séjour des morts descendu
Consterné, tremblant, éperdu.

VI

Parents, amis, n'oubliez pas
Cette victime du trépas ;
Par vos prières et par vos pleurs
Abrégez ses longues douleurs.

VII

Du fond du purgatoire affreux
Écoutez ses cris douloureux (1) :
« Parents, amis, secourez-moi,
Implorez le Seigneur pour moi ».

VIII

Et nous qui sur la terre encor
Pouvons amasser un trésor,
Amassons par la Charité
Le trésor de l'Éternité.

IX

O Saint Vincent, notre patron,
De son âme ayez compassion :
Priez Jésus, aussi Marie
Portez son âme en Paradis (2).

CANTIQUE DES CHARITÉS PERCHERONNES

REFRAIN

O Martyr Sebastiane
Audi pia præconia
Familiæ Christianæ.

I

Il faut mourir, il faut mourir
De ce monde, il nous faut sortir ;
Le triste arrêt en est porté,
Il faut qu'il soit exécuté.

II

Comme une fleur qui se flétrit
Ainsi bientôt l'homme périt ;
L'affreuse mort vient de ses jours
En peu de temps finir le cours.

(1) Variante : « Écoutez ses tristes adieux. » (Le Merlerault).

(2) Variantes : O grand Saint-Georges, notre patron,
Son âme réclame votre protection :
Priez Jésus, notre Sauveur,
Qu'il daigne l'admettre au vrai bonheur.
(Godisson).

Notre patron, grand Saint-Germain,
Que nous prions soir et matin,
Faites qu'à l'heure de notre mort
Nous jouissions tous d'un heureux sort.
(Saint-Germain-de-Clairefeuille).

Digitized by Google

III

Mortels, approchez du cercueil,
Venez confondre votre orgueil ;
Là tout ce qu'on estime tant
Est enfin réduit au néant.

IV

Vous qui prenez tous vos plaisirs,
Qui contentez tous vos désirs,
Songez quel affreux changement
La mort a fait dans ce moment.

V

Plus de plaisirs, plus de douceurs,
Plus de pouvoirs, plus de grandeurs.
Ces biens dont vous êtes jaloux
Vont tout à coup périr pour vous.

VI

Adieu famille, adieu parents,
Adieu, chers amis, chers enfants ;
Votre cœur s'en désolera
Mais enfin tout vous quittera.

VII

Filles pleines de vanité
Que deviendra votre beauté ?
Vos traits sans forme et sans cou-
[leur (1)]
Vous rendront un objet d'horreur...

VIII

Du tombeau l'obscure prison
Voilà, pécheurs, votre maison.
Là ces corps qui vous sont si chers
Seront dévorés par les vers.

IX

Voilà l'état de votre corps
Mais l'âme ou sera-t-elle alors ?
En présence d'un Dieu vengeur
Ah ! quelle sera sa frayeur !

X

Ses actions Dieu pèsera,
Son arrêt il prononcera.
Ah ! le redoutable moment
D'où notre éternité dépend !

XI

Grand Dieu, je le dis plein d'effroi,
Que ferez-vous alors de moi ?
Si vous me trouvez criminel,
Ah ! mon malheur est éternel.

XII

S'il fallait subir votre arrêt
Chrétiens, qui de vous serait prêt ?
Quand viendrait le funeste sort
Serait pour vous l'éternelle mort (2).

XIII

Ce moment doit bientôt venir,
Mais on en fuit le souvenir ;
On vit ainsi sans réflexion
Et dans la plus triste illusion.

XIV

Pécheurs, pour n'être point surpris,
Pleurez tant de péchés commis ;
Brisez vos malheureux liens,
Commencez à vivre en chrétiens (3).

(A suivre).

CHARLES VÉREL.

(1) Variantes : « L'infection, la puanteur » (Saint-Hilaire-lès-Mortagne).
« De la mort la pâle couleur.
Vous rendra..... » (Bonmoulins).

(2) Variante : Combien dont le funeste sort
Serait une éternelle mort. (Saint-Hilaire-lès-Mortagne).

(3) Nous devons le texte de ces deux cantiques à notre excellent ami, Auguste Gouin, conseiller municipal du Plantis.

Digitized by Google

CANTIQUE

DES

Charités normandes.

(DIOCÈSE DE SÉES.)

Allegro maestoso.

Refrain. *ff*

O — mar - tyr Se - bas - ti - a - ne, Au -

di pi - a præ - co - ni - a Fa - mi - li - æ chris - ti - a - næ.

Couplet. *f*

Glo - ri - eux mar - tyr Saint Sé - bas - tien, De

no - tre corps no - ble sou - tien, Un mor - tel a

fi - ni ses jours, Ac - cor - dez lui vo - tre se - cours.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

IMPOSITION

LEVÉE SUR LES HABITANTS D'ALENÇON

En 1596

A l'occasion de l'entrée du duc de Montpensier dans cette ville.

Il nous est venu dernièrement entre les mains un registre qui mérite de voir le jour : c'est le rôle original des impositions levées sur les habitants de la ville d'Alençon en l'année 1596 (1). Cette « assiette » fut ordonnée par arrêt du 6 octobre 1575 pour être employée « en l'acquit des fraiz des entrées de Messieurs de Montpensier et autres debtes mentionnées audict arrest ». Le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, était en effet venu, en janvier 1589, à Alençon, où « il fut bientôt joint, dit Odolant Desnos (2), par tous les seigneurs de Normandie et des environs ». Après avoir mis ordre aux affaires du Roi, il en partit le 4 pour se rendre à Sées. Cette levée extraordinaire était donc destinée, sans doute, à liquider les dépenses nécessitées par cette visite. Elle est d'ailleurs intéressante à plus d'un titre. Outre qu'elle nous fournit la liste complète, rue par rue, des habitants de la ville à la fin du XVIe siècle, elle nous signale en même temps les noms et titres des notables de l'endroit, nous marque leur demeure et nous fait connaître leurs parentés. C'est ainsi que, sous nos yeux, défilent des familles telles que celles des

(1) Relié en parchemin, petit in-folio, sur papier, ce registre compte 88 pages, dont 8 feuillets blancs. Fait partie de notre collection.

(2) *Mém. hist.*, II, 344.

Digitized by Google

le Rouillé, dont l'un des membres, Guillaume, né en 1474, mort vers 1550, demeure à jamais célèbre dans les annales de notre région par son *Recueil de l'antique préexcellence de Gaule.....*, des Le Hayer du Perron qui devait donner, en 1603, Pierre, écrivain et traducteur fécond, des Alix, à laquelle les protestants doivent deux ministres fameux. Nous rencontrons encore les Cormier en la personne de Thomas, jurisconsulte distingué, ce qui permet de fixer la date de sa mort, encore incertaine, après janvier 1596, les Paulmier, les Le Noir, famille du théologal de Sées, les Choisne, les Duval, les Marignier et bien d'autres. Les Blessebois y paraissent fréquemment, ce qui confirmerait l'opinion de ceux qui donnent à l'auteur dramatique de ce nom, Alençon pour lieu de naissance ; ne pourrait-on, du moins, en déduire qu'il était d'origine alençonnaise ? Nous retrouvons aussi des noms mêlés aux événements de la Ligue qui venaient d'avoir un terrible contrecoup dans la région. Point n'est besoin de rappeler ici ces tristes scènes de tueries, ces alertes incessantes et ces trahisons sans cesse renouvelées ; les sources que nous indiquons suffiront à les retracer et à rémémorer les personnalités qui y jouèrent un rôle.

Un nombre assez marquant de ces familles subsiste encore de nos jours ; du moins, la similitude des noms y est grande. Nous avons tenu à les noter au passage au moyen d'astérisques placés au cours de cette publication. A l'époque de ce rôle, les protestants étaient tout puissants à Alençon ; la majeure partie des habitants avait embrassé la religion réformée. Nous avons eu soin également de signaler les principaux.

Si nous examinons ce rôle au point de vue financier, nous y trouvons aussi notre profit. « Il y a, dit le marquis de la Jonquière, intérêt à connaître quelles impositions ont été établies à diverses époques dans une contrée ». De cette étude, en effet, sortent des points de comparaison curieux à provoquer non seulement entre les différentes périodes de notre histoire, mais encore entre les temps reculés et notre siècle. Ainsi le produit de l'assiette d'Alençon étant en 1596 de 4997 livres 17 sols, il est facile d'établir, d'après certaines données, que la valeur absolue de cette somme représente aujourd'hui environ 30.000 fr. et que sa valeur relative, c'est à dire la valeur commerciale, atteint presque 120.000 fr.

Digitized by Google

Nous apportons donc ici un document qui, croyons-nous, n'est pas à négliger et qui en appellera d'autres. Présentant un double intérêt, il servira, nous l'espérons, avec l'imposition de 1466 que M. le marquis de la Jonquière a eu la pensée si heureuse de faire connaître, à constituer l'histoire financière du duché d'Alençon et à préciser l'histoire propre de la ville elle-même (1).

HENRI TOURNOUER.

(1) Nous donnons ci-dessous un certain nombre de sources qui peuvent être utiles pour l'étude de ce rôle : *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs,* par Odolant Desnos, Alençon, 1787, in-8° ; *Histoire d'Alençon,* par l'abbé Gautier, sur les mss. d'O. Desnos, Alençon, 1805, in-8° ; *Délibération des bourgeois d'Alençon du 7 déc. 1529, au sujet de la contribution imposée à la ville pour la rançon de François Ier,* par L. Duval ; dans le *Bull. de la Soc. hist. et Arch. de l'Orne,* 1882, p. 37 ; *L'Installation du présidial d'Alençon (1552),* par M. Guillemin, *Id.,* 1882 p. 152 ; *Documents historiques relatifs au couvent de Sainte-Claire d'Alençon dit de l'*Ave Maria, communication de MM. le doct. Chambay et L. Duval, *Id.,* 1883, p. 130 ; *Analyse de divers actes de tabellionnage d'Alençon,* par M. de Courtilloles, *Id ,* 1887, p. 211, 245, 1888, p. 78, 253, 1889, p. 37 ; *Une imposition sur l'élection d'Alençon en 1466,* par le marquis de la Jonquière, 1892, p. 37 ; *Documents concernant l'église N.-D. d'Alençon,* par Mme Despierres, Paris, 1890, in-8° ; *Portail et vitraux de l'église N.-D. d'Alençon,* par Mme Despierres, Paris, 1891, in-8° ; *Le théâtre et les comédiens à Alençon aux* XVIe *et* XVIIe *siecles,* par Mme Despierres, Paris, 1892, in-8° ; *Menuisiers-imagiers ou sculpteurs des* XVIe *et* XVIIe *siècles à Alençon,* par Mme Despierres, Paris 1892, in-8° ; *La rue aux Sieurs à Alençon,* par L. Duval ; dans la *Revue normande et percheronne,* 1892, p. 33 ; *Henri IV à Alençon, Id.,* 1892, p. 273, 365 ; *Établissement d'Imprimerie à Alençon, de 1525 à 1575,* par Mme Despierres, Paris, 1890, in-8°, etc., etc.

Digitized by Google

Roolle de l'assiette et esgail faict sur les bourgeois manantz et habitantz de la ville et forbourgs d'Alençon de la somme de quinze centz quatorze escuz et demy, suyvant l'arrest donné en la court des aydes en Normandye, à Rouen, le sixiesme jour d'octobre dernier pour estre délivrée ès mains des eschevins de ladicte ville et par eulx employée en l'acquit des fraiz des entrées de Messieurs de Montpensier et aultres debtes mentionnées audict arrest ; ladicte assiette faicte par chascuns de Abraham Mabon, sieur du Pontcel, Gilles Chevallier et Daniel Pissot, esleuz pour cest effect par la communauté, suyvant l'acte exercé en la Congrégation et Assemblée généralle de la dicte ville, du lundy trenteisme jour d'octobre aussy dernier, ensemble de la somme de cent cinquante et ung escus, vingt-sept soldz tournois pour les droictz d'assiette et collecte desdictz deniers ; lequel roolle ilz délivrent à chascuns de Robert Bomer, Jacques Prodhomme, Nicolas Lindé et Pierre Beurache l'aisné, esleuz pour en faire la cueillette, ainsy qu'il enssuit.

PREMIÈREMENT

LE BOULLEVART

	Livres	Sols	Deniers
Marie Poullet, veufve Jullien Roger, sa belle-mère et les héritiers dudict Roger.....	»	7	6
Louys Gaisne.....	»	2	»
Marye Prodhomme*, veufve Marin Hallé.....	»	2	6
Toussainctz Regnard La Marche.....	»	12	»
Thomas Troussart*.....	»	7	»
Jacques Louvel*, gendre dudict Troussart.....	»	2	6
Léonard Mardelé et sa mère.....	»	2	»

LA RUE DE SARTHE

	Livres	Sols	Deniers
Nicolas Torcy.....	»	2	6
La femme dudict Torcy, d'avecq luy séparée de biens.....	»	50	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Michel Sauveur, serrurier	»	25	»
Urban Greigoire	»	20	»
Léonard Le Marchand*, savetier	»	10	»
La veufve Colas Rocquet et sa fille	»	4	»
Pierre Cusson* et sa femme	»	4	»
Guillaume Blessebois	7	»	»
Ysaac Fessart	»	55	»
Urban Lucas	»	5	»
Jullien Guischeux	»	5	»
Thomas Le Sueur*	4	»	»
Ysraël Fierabraz	»	50	»
Michel Amyot et sa femme	»	5	»
Pierre Boutier*, tailleur	»	2	»
Maistre Jehan Houssemaine*, chirurgien	»	30	»
Francoys Galpin* et sa femme	»	21	6
Jehan Bayel, savetier	»	6	»
Pierre Gouault	12	»	»
Francoys Moutier	11	10	»
Thoumine Guischard, veufve Guillaume Mercier	»	5	»
André de Louvigny*	»	30	»
Francoys Buron et sa belle-mère	»	37	6
Francoys Marchand*, ayant épousé la fille d'Estienne Brindel	»	5	»
Mathurin Le Mee*, serrurier	»	70	»
Nicolas Filloche*	4	»	»
Guillaume Seurin* dict les Sablons	»	5	»
Yves Hubert* dict la Fontaine	»	6	»
Simon Lestournel, tessier	»	2	»
Phélippin Boucquet	»	2	»
Maistre Guillaume Boucquet, pbrestre	»	2	»
Remy Marié et Jehanne Martin*, sa mère	»	»	6
Les héritiers de Jehan Le Roux et de la veufve dudict Le Roux	6	15	»
Les deux filles de la Saingnée	»	»	12
Blaise Martin*	»	»	6
Eloy Chollet	»	»	6
Thomas du Clot	»	40	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Claude Fontaine*	»	»	12
La veufve maistre Sébastien Bouvet*	17	»	»
René Fleury*	»	»	12
Nicolas Bouju* et son frère	»	35	»
Les héritiers de deffunct François Bouju*	»	55	»
Pierre Filloche*, l'aisné	4	5	»
Maistre Pierre Thouars, sieur de la Bourdonnière, et sa femme, au précédent luy veufve maistre Pierre Barbier	19	»	»
Estienne Bruneteau* dict Gousset	»	»	1
Pierre Geslain	»	12	»
Jehan Graffard, escardeur	»	2	»
La veufve Mathurin Petit* et sa fille	»	»	12
La veufve et héritiers feu maistre Pierre Tessier*	»	20	»
Jehan Normant*	»	20	»
Guillaume Martin*, chappellier	»	»	12
Titus Lenffant	6	»	»
La veufve André Martin*	»	»	12
Pasquier du Perche Bretonnière	8	»	»
Jehan Bonvoust*, mareschal	»	20	»
La veufve Gerard Duval*	»	70	»
Les héritiers dudict deffunct	»	30	»
Josias de Sartre* (1)	»	60	»
Adrien Tournely	»	17	»
Estienne Besmart et sa femme, au précédent veufve Gervais Gouyer	»	40	»
Daniel Poupeteau dict Voisin	»	4	»
Susanne Gervaiseaux	21	»	»
Maistre Nicolas Le Barbier (2), lieutenant gén[l].	»	60	»
Macé Le Maistre*	10	»	»
La veufve Gérard Le Maistre*	»	30	»
Les héritiers Michel Viellard, seigneur de Monceaux	8	10	»
La veufve Jacques Deffaux et ses filz	4	»	»

(1) Auj. Desarthe.

(2) Fils de Noël le Barbier et de Susanne Gervaiseaux, seigneur de Sonnel. Les Gervaiseaux étaient protestants.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Maistre Philippe Dalleaume (1), conseiller.....	40	»	»
Maistre Baptiste Barbier, controlleur des tailles.	12	»	»
Jacques Bouju*.....	8	»	»
Gilles Normant*.....	»	42	6
Les héritiers André Allix* (2)	6	10	»
Eleazard Jarry* et son gendre.....	»	»	3
Jehan Parent...	»	55	»
Maistre Michel Le Tessier*.....	4	»	»
Pierre Cuisnet.....	11	10	»
La veufve maistre Raulin Beillot.	10	»	»
Jehan Mouffles*.....	»	»	12
Marin Guischard, tailleur.....	»	22	6
La veufve André Allix*	16	»	»
Philippes Brisson, son filz.....	»	40	»
Michel Guillaume dict La Ronce..... ...	10	10	»
Mathurin Leschallier dict Bourcier.....	»	27	6
Simon Drouin.	24	»	»
Françoys Cochery.....	»	7	6
Jehan Baptiste Caillard*.....	»	110	»
Jullien Roussel*, cordonnier.....	»	17	6
Guillaume Fouassier.....	28	10	»
Marin Amyot.....	»	40	»
Jacques Le Maistre*, filz de Jacques ap^re.....	»	»	12
Pierre Normant, filz de Gilles.....	»	»	12
Les héritiers feu Nicolas Barbier l'aisné	7	10	»

RUE DE LA JUIFVERIE

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Jehan Vasnier*..	»	27	6
La veufve de Léonard Corneille.....	»	3	»
Pasquier Gougeon*, cordonnier.....	»	»	12

(1) Sieur de la Ramée, avait épousé, le 7 janvier 1571, Madeleine Barbier, fille de Noël Barbier, sieur de Pilent et de Suzanne Gervaiseaux, dame de Sonnel. Lui-même était fils de Raulin d'Alleaume, écuyer, sieur de la Ramée et de Guérine Patrice (*Bibl. Nat.*, car. d'Hozier, 17).

(2) Famille protestante, rendue célèbre par deux de ses membres, l'un ministre de l'Église réformée à Alençon, auteur d'un catéchisme, l'autre ministre de Charenton.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Richard Vasnier*, moulnier.....	»	32	6
Les héritiers de la veufve Jehan Billotte.....	»	2	»
Jullien Martin*, chandelier	»	25	6
Damien Jacques et sa femme, au précédent veufve Gervais Esnault*.....	»	22	6
La veufve Guillaume Gilbert*....	»	15	»
André Besnart* et sa femme...	»	5	»
Daniel Pissot* (1).....	»	35	»
Anthoine Pissot* (2).....	»	30	»
Guillaume Baisse et sa femme	»	2	»
La veufve Robert Chesnel*.....	»	12	»
Abraham Judel* le jeune.....	»	12	»
Françoys Amyot et sa femme.....	»	5	»
La veufve Jullien Prodhomme*, maçon.....	»	»	6
Simon Froget, verrier.....	»	»	18
Maistre Françoys Jardin*.	»	7	6
La veufve Marin Jouastel*, papetier.....	»	»	6
Jehan Chollet* et sa femme.....	»	50	»
Jehan Heaulle.....	»	»	6
René Lucas.....	»	40	»
Jacques Cousin* et Magdelaine Postel*, fille de sa femme.....	»	5	»
Les héritiers de la veufve Pierre Piel.	»	12	»
La veufve Grimboys.....	»	»	6
Françoys Donne.....	4	»	»
Gilles Levillain*.....	»	10	»
Jacques Gallichet*.....	»	7	6
Jehan Mardelé.....	»	2	»
La veufve Pierre Lescollier.....	»	55	»
Pierre Bienvenu*, gendre de ladicte veufve....	»	15	»
Marin Thullieuvre et sa mère.....	»	25	»
Jehan Chamfailly*, tessier.....	»	10	»
Jehan Allard dict La Mare....	»	6	6
Jehan Joussequin et sa femme.....	»	3	»
Jehan Pepignel, menuisier.....	»	»	12

(1) Menuisier, receveur de la Maison-Dieu d'Alençon. Il épousa Marie Hébert.

(2) Menuisier. Il épousa Françoise Laudier, le 13 déc. 1590.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Titus Boullay*	»	12	6
La veufve et héritiers de feu Ysaac Le Simple*	»	15	»
Gabriel Belier, tondeur	»	5	»
Maistre Léonard Farcy	6	»	»
Léonard Chauvin*	»	»	12
Richard Mongoubert (1)	»	7	6
André Couldre et son filz	»	10	»
Gilles Renon	»	42	6
Les héritiers feu Nicolas Donne	»	30	»
Pierre Renon	»	5	»
Jehan Vignon*	»	3	»
Les héritiers de feu Robert Teurterie, savetier	»	»	6
Anne Seure, veufve de La Granche	»	»	1
La veufve Colas Berson*	»	2	6
Pierre Pissot* (2)	»	5	»

LA RUE DES GRANCHES (3)

	Livres	Sols	Deniers
Paul Richer*	6	»	»
Pierre Hébert*, chappellier	»	35	»
Alonce Poullain*	6	5	»
Raulin Richer Tripperye	»	70	»
La veufve Guillaume Le Febvre*	»	5	»
Michel Vignon*, serrurier	»	15	»
Damoyselle Françoyse Belocé, veufve de feu maistre Pierre de Sainct Denys (4), conseiller, et les héritiers dudict deffunct	80	»	»

(1) Menuisier, bourgeois d'Alençon. Il épousa, le 25 juin 1575, Madeleine Gruel.

(2) Menuisier-imagier, bourgeois d'Alençon. Il épousa Jacquine Collas. Il fut surnommé *le tyran d'Alençon.*

(3) Auj. rue des Granges.

(4) Sieur de Lancisière, maître des requêtes ordinaire de Monseigneur le duc d'Alençon et conseiller en ses cours d'échiquier et conseil d'Alençon, fils de François de Saint-Denis, sieur du dit lieu et de demoiselle Roberte Aulgo. Il épousa, le 19 juin 1570, demoiselle Françoise Bellocé, fille de Jacques Bellocé et de demoiselle Lezine Berant, demeurant dans la maison seigneuriale de la Deuvolière, paroisse de Levaré (*Bibl. nat.* Car. de d'Hozier, 226). Famille protestante.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Paillard, gendre Tripperye..... ..	»	20	»
Marguerite Graindorge.....	12	»	»
Phillebert Davoust*, savetier.	»	15	»
Les héritiers de Bonaventure Brossard*.....	»	5	»
Landion Byart et Marguerite Bisot, sa femme.	22	10	»
Pierre Filloche* le jeune.....	»	10	»
Robert Boscheron.....	»	»	6
La veufve et héritiers du deffunct maistre Guillaume Caverault.....	10	»	»
La veufve Estienne Quentin*.....	»	2	»
Guillaume Yon.....	»	4	»
Marin Clouet*.....	»	8	»
Guillaume d'Eschalles et sa femme, au précédent veufve Marin Bonvoust*..... ...	»	6	»
Adam Blessebois.....	»	55	»
La veufve feu Guillaume Barbier, à présent femme de maistre Pierre Bordin..... ...	6	10	»

RUE DES MARAIS

	Livres	Sols	Deniers
Noble Léon Dumesnil*, sieur du Pé (1).....	25	»	»
Guillaume Périer (2).....	»	»	12
Pierre Crestin et David, son filz..... ...	»	60	»
Mathieu Allissot.....	»	30	»
Maistre Guillaume Cochon* (3), président des esleuz.....	12	»	»
Jehanne Dumesnil*.	»	20	»
Marguerite Le Conte*, veufve Guillau^me^ Serent	10	10	»
La veufve maistre Raoul Bouvyer*..	6	10	»
La veufve du sieur de Montpinsson.....	4	»	»
Maistre Ysaac Le Marchand*.....	»	15	»
Marc Le Conte*, boucher.....	»	55	»
Maistre Rolland Le Conte*, pbrestre, son filz..	»	5	»
Paul Clouet*.....	»	30	»

(1) V. *Mém. hist. sur Alençon et sur ses seigneurs,* par Odol. Desnos, II, p. 490. Famille protestante.

(2) Menuisier. Il épousa Marguerite Birée.

(3) Sieur de Vaubougon.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Philippes Barrier*	»	»	6
Jullienne Tripuel	»	5	»
Les héritiers Jehan du Perche (1)	10	»	»
Noël Bougis*	»	55	»
La veufve Nicolas Montagu	»	8	»
Guillaume Le Gendre* et la veufve Edin Macé*	»	»	12
Léonard Le Sergent	»	3	»
Guillaume Gerard*	»	2	»
Jehan Corneille	»	9	6
Françoys Chanteau*	»	11	»
La veufve Philippin Gilbert* dict Belant	»	»	12
Ysraël Esnault*	»	25	»
André Levillain* (2) et sa femme	»	4	»
Jehan Alloust	»	30	»
Mathurin Nepveu*, sa femme et leur gendre	»	8	»
Gilles Lanne	»	12	6
René de Boyville le jeune	15	»	»
La veufve feu Léonard Poisson*	»	2	»
Jehan Louppye*	»	4	»
Jehan Salomon, fondeur	»	»	1
Maistre Robert Paulmier (3), recepveur du domaine	8	»	»
Pasquier Cix	»	20	»
René Poisson*	»	10	»
Thomas Ferrant	4	10	»
François Baudouin*	»	4	»
Jacques Hébert* et sa femme	»	15	»
Nicolas Froger	»	25	»
Pierre Marchand*, tessier	»	40	»
Les héritiers feu Anthoine Chapellain*	»	60	»
Allain Judeau	»	»	2
Maistre Daniel Prevel	4	»	»

(1) Famille protestante.

(2) Maître menuisier, bourgeois d'Alençon. Il épousa, le 17 mai 1579, Marie Quellier et en secondes noces, le 15 février 1601, Perrine Gaultier.

(3) Robert le Paulmier, sieur de la Pavinière et de Lovigny. Il épousa Marguerite du Perche. Sa fille, Madeleine, fut accordée, le 12 janvier 1593, avec François Bouvet, sieur de Briante. Il était encore receveur des domaines en 1612 (*Bibl. nat.* Car. de d'Hozier, 483).

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Thomas Douetteau, savetier, et sa mère.....	»	5	»
Maistre Estienne Le Forestier, pbrestre... ...	»	6	6
La veufve Jehan Gaultier*..... .	»	60	»
Nicolas Gérard*.....	»	6	»
Gervais Brière* et sa mère.....	»	17	6
Nicolas Pillon*.....	»	2	»
Jehan Alissot et sa femme	»	5	»
Guillaume Billotte..	»	»	6
Gilles Forestier.....	»	10	»
Saincte Gohier*, veufve Jehan Sainct Mon....	»	4	»
Les héritiers feu Jehan Pillion.....	»	2	6
Jehan Gerard* l'aisné.....	7	5	»
Jehan Gerard* le jeune.....	»	8	»
La veufve feu Pierre Nicolle*.....	»	»	12
Gregoire Pierre*.....	»	4	»
Colas Belot.....	»	60	»
René Seure.....	»	4	»
Richard Forest.....	»	16	»
François Marchand*.....	»	4	»
Pierre Gérard*.....	»	15	»
Jehan Moutier.....	4	10	»
Catherine Le Gendre*, veufve Jehan Durant* et son filz.....	»	55	»
Gervais Maunourry*.....	»	40	»
Mathurin Le Conte*, filz de Macé..... ..	»	20	»
Gérard Peen (1).....	»	»	18
Les héritiers de la veufve Mathurin Parent....	»	»	1
Louys Belot.....	»	35	»
La veufve Thomas Quelier et Laurens Chevallier*, son gendre.....	»	10	»
Michel Baudouin* et sa femme.....	»	8	»
Ollivier Pasquier*.....	»	55	»
La veufve Denis Sauve.....	»	»	6
Helayne, buandière.....	»	»	6
La grand Michelle Baudouin*.....	»	»	6
Michel Leal.....	»	30	»

(1) Auj. Péan.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Louise Marchand*, buandière.	»	»	4
Gillon Garnier*	»	»	6
Nicole, buandière.....	»	»	4
Benjamin Castu, chirurgien.....	»	10	»
Maistre Vincent Fretey.....	9	»	»

LA RUE DES ESTAULX, A LA BARRE (1)

	Livres	Sols	Deniers
La veufve de deffunct Ollivier Quillet*.....	15	»	»
André Quillet*.	9	»	»
Charles Petit*.....	»	60	»
Pierre Bonvoust*, sieur du Pont..	70	»	»
Léonard Bonvoust*, sieur de la Tertelaisière..	»	100	»
Guillaume Monguillon*.....	»	5	»
Les héritiers feu Jehan Besnard*.....	»	15	»
Pierre Chevallier*.....	»	17	»
Patrice Moulnier*.....	»	15	»
Pierre Cosneau	»	20	»
Calep Cosneau, filz dudict Pierre, et sa femme	»	15	»
Maistre Robert Collet (2), pbrestre	»	8	»
Bernabé Le Gendre* et sa sœur, enffans de feu Jehan Le Gendre*	»	»	2
Françoys Thieusfaine	10	»	»
Jehan Jardin* (3).....	»	15	»
Michel Bizeul Guerinière* et sa femme.....	»	»	12
François de Richard, sieur de Lisle.....	»	12	»
Jehan Philippes* et Jehanne* Chevallier, sa f^me^	»	2	6
Marie Adam* et Françoise, veufve Terrien....	»	»	6
Jehan Vignon* le jeune.....	»	»	12
Henry Mestairie.....	»	5	»
Adrien Chevallier* et sa femme, au précédent luy veufve Bonaventure Brossard*.....	»	30	»
Pierre Dibon et sa femme.....	6	10	»

(1) Auj. rue Saint-Léonard.

(2) Famille qui devint protestante. Un Robert Collet, vicaire de Saint-Léonard, se fit huguenot vers 1560.

(3) Né vers 1519.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Guillaume Desonnes	»	20	»
Les héritiers dudict Desonnes	»	15	»
Maistre Jehan Heurtault, pbrestre	»	»	2
Jacquien Roullant*, veufve Françoys Esnault* et sa mère	»	»	2
Pierre Pillion	»	15	»
Gabriel Pillion	»	35	»
Jehan Tribouillart*	»	7	6
Gervais Piccard*	»	4	»
Jehan Roussignol	»	25	»
Les héritiers de la veufve Jehan Boutier*	»	5	»
Le sieur de Boishubert et sa femme	34	»	»
Jehan Leal	»	17	»
Mathieu Guischard	»	23	»
Robert Mercier*	»	12	»
Mathurin Monguillon*	»	7	6
La veufve de deffunct Mathurin le Bourrelier et ses filz	16	»	»
Marc le Bourrelier et sa femme	»	25	»
Jehan Gougeon*	»	100	»
Pierre Morice*	»	17	»
Marin Gougeon*	6	»	»
Marin Louys*	12	10	»
Jehan Le Roux*	»	5	»
Robert Gérard*	»	40	»
Michel Cochin*	6	10	»
La veufve Jehan de Sartre*	6	»	»
Gérard Normant*	»	20	»
Clément Genesle* (1), chaudronnier	»	5	»
Estienne Premartin et Françoys, son compagnon, escardeurs	»	»	6
Les héritiers de la veufve Guillaume Girouart	»	30	»
Jehan Gohier*	»	7	»
Marie Ramage, veufve Pierre Bosneur	»	2	»
Maistre Marin*, marchand	»	10	»
Les héritiers feu Guillaume Boumer*	4	»	»

(1) Auj. Geneslay.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Marais* et sa femme, au précédent luy, veufve Jehan Besnart*	»	5	»
Les héritiers Thomas Guischard	»	20	»
Françoise, buandière	»	»	12
Maistre Pierre Douille	»	40	»

LA RUE DE LA BOSNETTE (1)

	Livres	Sols	Deniers
Les héritiers de la veufve de deffunct René Le Sourt, sieur de la Vignette	»	50	»
Susanne Le Sourt	»	5	»
La veufve Jehan Foucquault	»	50	»
Maistre Pierre Le Senechal	»	20	»
Paul Pigoré et sa belle-mère	»	»	12
Maistre Hugues Chollet*, pbrestre	»	8	»
La veufve Hardouin du Tertre*	»	»	12
Colas Chastelain*, oublieur	»	3	»
Macé du Plaine*	»	8	»
La veufve et héritiers feu Sebastien Poitevin	18	»	»
Jehan Pillon*, boullenger	»	12	»
Geffray Barbier, sergent	»	20	»
Guyon Quillet*	6	10	»
Maistre Jehan Pimperot et sa femme, fille et héritière de René Richer*	12	»	»
Pierre Lhomme*	»	»	12
Renée Vallée*, veufve Louys Despierres*	»	»	12
Marguerite Thullieuvre	»	»	18
Jacques Roussel* dict Pigeon	»	4	»
Jehanne Miton	»	»	1

LA RUE DES ESTAULX AU CHASTEAU (2)

	Livres	Sols	Deniers
La veufve et héritiers feu Robert Largerie*	»	50	»
Jehan Le Villain*, chappellier	»	5	»
Marin de Laune et sa tante	»	7	6

(1) Auj. rue Bonette.
(2) Auj. rue du Château.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Nicolas Courapied*	»	15	»
Raoul, gendre feu Léonard de la Mare*, et la veufve dudict deffunct	»	»	12
André Chevrel*	»	17	»
Andrée et Marion, buandières	»	»	12
Abraham Mereaux	»	4	»
Maistre César Desmoutiz	»	40	»
Louyse Fagry et son filz	»	75	»
Robert Fagry	10	»	»
Abraham Blessebois, drappier	»	17	»
La veufve Guillaume Fortin et sa fille	»	5	»
Pasquier Chevrel*	»	25	»
Jullien Le Camus*	»	12	»
La veufve Macé Petit*	»	25	»
Marin Mercier*	»	27	6
Françoys Allissot	»	4	»
Ysaac Gougeon*	»	3	»
Les héritiers Georges Graffard	»	20	»
La veufve de feu Drouin	»	»	2
Françoys Duval*, sieur du Plessis	40	»	»
Jehan Bourges*	»	70	»
Fabien Le Breton*	»	30	»
Maistre Nicolas Bouvyer*, président au siège présidial	12	»	»
La veufve maistre Sébastien Fretey* (1)	6	»	»
Les héritiers dudict deffunct	»	40	»
La veufve maistre Nicolas Bouvyer	18	»	»
Louys Drouin	»	50	»
La veufve Michel Sohier	7	»	»
Jehan Levesque*	»	100	»
Gerard Sohier et sa femme, auparavant luy, veufve d'Anthoine Chappellain*	6	»	»
Françoys Le Clerc*	»	50	»
Marguerite de la Ville, veufve Pigore	»	23	»
La veufve Gabriel Gaulart* et son filz	7	»	»
La veufve Louys Trop Saige	»	7	6

(1) Auj. Frété.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Ysaie Le Clerc*	»	3	»
La veufve François Gaulard	7	»	»
Jehan Le Clerc	»	17	»
Maistre Pierre Caget, advocat (1)	10	»	»
Damoyselle Louyse Caget, veufve du sieur de Boisgirard	10	10	»
La veufve Robert Caget (2), sieur du Pin	24	»	»
Maistre Nicolas Le Paulmier, conseiller	20	»	»
Les héritiers feu Thomas du Perche	19	»	»
Les héritiers de la veufve feu Pierre Buhier	15	»	»
La veufve de maistre Charles Boans et Benjamin, son filz	4	»	»
Léonard Farcy, marchand	6	»	»
Geffray Vallain, terrasseur	»	17	»
Jullien Tampon, mercier	»	17	»
Denis Marchand* et sa femme	»	10	»
Georges Rouillon	18	»	»
La veufve Ambrois Graffart	6	»	»
Guillaume Graffart	»	60	»
Noël Ellain	»	5	»
Jehan Le Seigneur, sieur du Couldre	51	»	»
Maistre Thomas Barrier*	»	115	»
Jacob Vaseur	7	»	»
Salomon Duval	»	20	»
La veufve René de Beauchesne et sa fille, veufve Jacob Deprez	»	30	»
Anthoine Le Blanc*	»	»	18
Léonard Besmart dict La Forest et sa femme	»	20	»
René Bayel	»	10	»
Les héritiers Pierre Quillet, mercier	7	10	»

LA RUE DU VAL NOBLE

	Livres	Sols	Deniers
Colin Bouillon*	»	8	»
Flamant, cordonnier	»	»	12

(1) Il l'était encore en 1610.

(2) Catherine Dupont. Sa fille Madeleine Caget épousa, en 1602, Samuël Dornant, conseiller et trésorier de Madame la duchesse de Bar.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Mathurin Douetteau, cordonnier	»	»	12
Ollivier Marchand*, tessier	4	7	6
Jehan Alleaume*, demeurant en la maison du dict Marchand	»	5	»
Raoul Chesnel*, sieur de Montfoullon	6	»	»
Les enffans feu Pierre Vavasseur*	»	55	»
Pierre Ligot*	»	4	»
Simon Duval*	»	4	»
Richard Ligot*	»	6	»
La veufve Richard Quillet et son gendre	6	»	»
François Gaudemer, sergent, et sa femme	»	10	»
Mathurin de la Court*	»	25	»
Les héritiers de la veufve Adrien Le Roux*	10	»	»
Ambrois Faudin*	»	20	»
La dame de Belleberge	»	»	12
François Orry*	»	60	»
David Orry*	»	10	»
Marin Paisnel	»	10	»
La veufve Marin Juglart dict Cardo	»	2	6
Nicolas Folin*	»	4	»
Jehan Érard* le jeune	4	10	»
Jehan Piguel et Mathurin Levesque*	»	»	6
Raulin Pouppery*	»	8	»
Jullien Barbedrette	»	60	»
Mathurin Le Clerc	»	»	18
Guillaume Ferrant	»	12	»
Pierre Noyer	»	5	»
Les héritiers Pierre Pillon*, tenneur	»	20	»
Pasquier Orry	»	5	»

RUE DE L'AIR-HAULT

	Livres	Sols	Deniers
Macé Le Queu dict Belleberge	»	»	1
Jehan Seguret	»	12	»
Pierre Corneille	»	32	»
Estienne Roger*	»	35	»
Marc Gérard*, arpenteur	»	20	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve maistre Nicolas Le Goux et sa sœur.	»	20	»
Pierre Gallais* et son filz	»	12	»
Maistre Thomas Le Goux	»	35	»
Maistre François Caget (1), conseiller	10	»	»
Léon Gaultier (2)	12	»	»
Jacquine Thoumas, dame de la Roche	18	»	»
Le sieur de la Fervère, gendre de la dicte dame.	7	»	»
Raulin Coudorge	»	»	6
Éloy Gerard*	»	8	»
Michel Bougis*	»	»	18
Anthoine Collet*	»	16	»
La veufve Anthoine Hébert*	»	»	6
Thomas Quillet	»	3	»
Jehan Coudorge	»	»	18
Richard Lemaistre* et sa bruz	»	»	12
Colin Bougis*, boucher	»	40	»
Marin Hébert*	»	10	»
Colas Baudouin*	»	8	»
Ysraël Levesque*	»	10	»
Guillaume Passedouet* et sa femme	»	40	»
Robert de la Fontaine*, gendre de Thomas Quillet et sa femme	»	»	12
Jehan Fouscher*, drappier, et sa femme	»	»	12
La Couche, soldat au chasteau	»	»	12
Jehanne Bougis*	»	»	12
Anthoine Couronnel	»	10	»

LA RUE AUX GOGUETS TENDANT A LA MARRYE

	Livres	Sols	Deniers
Les héritiers Nicolas Caget	6	»	»
Ollive Chauvin*	»	16	»
Jehan Bigot*	»	»	12
François du Bois, ferreur	»	3	»

(1) Sieur de Ménilfleury. Sa fille, Marie Caget, épousa, le 8 janvier 1620, Pierre le Rouillé, conseiller du Roi, fils de Pierre le Rouillé, sieur de Courfoulleur, également conseiller. François Caget était mort à cette époque (*Bibl. Nat.* Car. d'Hozier, 553, Le Rouillé).

(2) Sieur de Courtoust.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Les héritiers de la veufve Louys Gouppil*.....	»	»	12
Thomas Livache.....	»	6	»
Maistre Françoys Le Tessier*.....	40	»	»
Maistre Pierre Cardel, controlleur.....	20	»	»
La veufve Jehan Fortin*.....	»	»	12
Marin Becquois.....	»	5	»
La veufve maistre Guillaume Fouillart.....	18	»	»
Maistre Pierre Le Roy*, pbrestre.....	»	6	»
Les héritiers de la veufve maistre Allexandre Gasté.....	»	42	6
Jacquine des Soucoz.....	»	»	2
La veufve Jehan Regery.....	»	»	2
Michel Poisson* dict Nogen.....	»	2	»
Jehan Le Roy*, cordonnier.....	»	8	»
Jehan Duval*, filz de Françoys Duval Lanoe..	»	20	»
Gouvin Anjou*.....	»	5	»
Urson Cochon*.....	»	5	»
Jehan Quillet* La Chapelle.....	38	»	»
Les héritiers de la veufve Pierre Diguet.....	»	»	2
Magdelaine Esnault*, veufve Marin Marchand*	»	»	12
Noël Fortin*.....	»	5	»
Sudemyne Bougis*, veufve Françoys Turbot..	»	»	2
Les héritiers Simonne Chasteillon.....	»	15	»
La veufve Michel Le Roy.....	»	»	2
Adrienne Tailly.....	»	»	2
Jehan Barbier Sainct Gilles.....	»	10	»
Jehanneton, veufve Richard Poullet*	»	»	2
Jehan Lenffant.....	9	»	»
Nicolas Poitemin	»	»	2
La veufve Pierre Ruel*.....	»	30	»
Les héritiers de la veufve Inocent Brichard....	»	60	»
Cenery Ozanne, savetier.....	»	2	»
Michel Lemaistre*.....	»	35	»
Jehan Mauger*.....	»	60	»
La veufve Thomas Dornais et Gilles, son filz..	»	15	»
René Bonvoust*.....	»	25	»
Jehan Ballot.....	»	2	6
La veufve Jehan Serezé.....	6	»	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Léonard du Perche	24	»	»
Messire Eneas du Perche et sa femme	7	»	»
Anthoine Lemaistre*	»	70	»
André Fagry	»	20	»
Estienne du Boys	»	50	»
La veufve Françoys Mauger*	»	60	»
Maistre Françoys Hardy*	25	»	»
Thibault Chasteillon	»	8	»
Abraham Suet et sa mère	»	»	12
Le grand André Houel* et sa sœur	»	2	»
La veufve René Besnier*	»	2	»
Les héritiers de la veufve Jacques Badouere	»	5	»

LA RUE DU PONT DU GUISCHET AUX ESTAULX (1)

	Livres	Sols	Deniers
Les enffans feu Thomas Sebert	»	7	»
Gervays Noyer*, cordonnier	»	20	»
Jacques Blessebois dict la Garenne	7	»	»
Paul Hébert*, estamier	»	30	»
Jacques Thoumas	»	3	»
Françoys Blessebois	6	10	»
Estienne Frot, savetier	»	8	»
Estienne Chauvel*, maçon	»	4	»
Jehan Graffin*	»	»	12
Les héritiers maistre David Prevel	»	20	»
La veufve et héritiers Jacques Piccard* dict Beullant	»	15	»
Abraham Fortin* et sa femme	»	25	»
Guillaume Normant* et sa femme	»	15	»
Anthoine Descourtiz	»	100	»
Raulin Gallicher	»	7	6
Michel du Tertre*, bonnetier	»	20	»
Simon Pasquier* et sa belle-mère	»	55	»
Louys Hardy*, sieur du Boullay	8	10	»
La veufve Colas Regnart et son gendre et les héritiers dudict Regnart	»	15	»

(1) Auj. Grande-Rue.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Léonard Biseul*, sieur de la Croix (1).....	4	»	»
Michel Gougeon*, armurier.....	»	45	»
Maistre Charles Favois.....	»	30	»
Jehan Fagry, tailleur.....	8	»	»
La veufve François Blessebois..	»	4	»
Michel Graffart...	»	55	»
Estienne Le Maistre*, sieur de Montaudain ..	45	»	»
Jehan Savary*.....	»	60	»
Jehan Brichard.....	12	»	»
Maistre Gervais Thullieuvre..... .. .	»	100	»
Nicolas Chocquet*.....	»	75	»
Jacques Menart* dict les Baillées.....	7	10	»
Guillaume Le Maistre*, fils de Pierre.....	»	25	»
René Blessebois.....	»	4	»
Françoys Louys*..... ...	7	»	»
Pierre Moron....	4	5	»
Jullien Boulleau, sieur de Surmont.....	4	»	»
Abraham Lesmonon dict Mascon.....	»	15	»
Léonard de Mendes, hoste de l'eschiquier, héritier de feu Michel le Bœuf.....	6	»	»
Louys le Paintre*, sieur de la Belardière, et sa femme	»	5	»
Pierre Quillet*.....	18	»	»
Françoys Lenglois.....	20	»	»
Anne Brossart*, dame du Daulphin.....	18	»	»
Cristophle Vaseur.....	»	40	»
Les héritiers Ysabeau Mabon.....	»	100	»
Maistre Jehan Haineau.	130	»	»
Léonard de Villiers* et son gendre	»	70	»
Pierre Gemin, sellier....	7	»	»
Jacques Prodhomme*.....	8	»	»
Gatien Ruel*.....	»	75	»
Toussainctz Poitevin, tailleur.....	»	8	»
Jehan Duval*, filz de Nicolas	30	»	»
Estienne Le Tessier*, sieur de Mortefontaine..	7	»	»

(1) Il épousa Jeanne de Bonacourcy. Son fils Gilles fut lieutenant du prévôt général de la province du Maine et se signala au siège d'Ambrières en 1590. Famille protestante.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Guillaume Ridé	»	13	»
Pierre du Perche, sieur du Murget	»	100	»
Guillaume Fagry dict La Couldre	»	50	»
Maistre Françoys Laudier* (1)	11	10	»
Françoys Turbe, mercier	»	»	12
Nicolas Viel*, tailleur	»	17	»

LA RUE DU PONT DU GUISCHET (2) A LA PORTE DE SÉES

	Livres	Sols	Deniers
Guillaume Duval* le jeune	21	»	»
Guillaume Le Febvre*, armurier, et sa femme.	»	10	»
Françoys Chocquet*	»	20	»
Paul Chocquet*	»	10	»
Françoys Collet* et son filz	»	50	»
Jehan Pouppart*, bonnetier	»	40	»
Martin Le Geleux, ayant espousé la veufve René Blessebois	»	35	»
Daniel Besnart* et sa femme	»	10	»
Jehan Hébert*, chappellier	6	»	»
La veufve Martin Le Maistre*	»	»	12
Magdelaine Champroux*	6	»	»
Lucas Blessebois	8	»	»
Michel Cardel les Marettes	18	»	»
Pierre Boullay* l'aisné	6	5	»
Lucas Boullay* filz dudict Pierre	»	15	»
Jehan Cuisnet* (3)	»	40	»
Léonard Foucquelin jeune	»	5	»
Jacques Foucque	9	»	»
Maistre Michel Fourmentin (4)	7	»	»
Ysaac Mauduit	»	70	»
Françoys Pean	15	»	»
La veufve Robert Sebert et Martin, son filz	»	»	12
La veufve Jehan Hébert*, estamyer	»	»	12
Pierre Beuvache l'aisné	»	100	»

(1) Sieur de la Fontaine, verdier et propriétaire de la forêt d'Écouves, de Bois-Mallet, etc. Sa fille Françoise épousa, le 13 décembre 1590, Antoine Pissot, menuisier-imagier.
(2) Auj. Grande-Rue.
(3) Auj. Cuiné.
(4) Peintre vitrier, bourgeois d'Alençon. Il épousa, le 8 mars 1570, Françoise de Boyville. Il travailla aux vitraux de N. D. d'Alençon.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Jehan Fagry	»	»	12
La veufve Greigoire Boullay*	»	8	»
Michel, gendre de Martin Lemaistre* et sa femme	»	2	»
Thomas Thouars, corneillare	12	»	»
Jacob Bonvoust* la denouse	6	»	»
Jehan Baudouin*	7	»	»
Nicolas Mauduit	15	»	»
Nicolas Bellot	»	5	»
Jehan Doudieux	4	»	»
Moyse Boullay*	7	»	»
Guillaume Le Maistre*, chappellier	»	2	»
Gilles Quillet*	7	10	»
Jehan du Boys l'aisné	15	»	»
Maistre Ambroys Houssemaine*	4	»	»
Richard Houssemaine*	»	70	»
Le sieur Prevel l'aisné et la damoyselle de Panon, sa femme	18	»	»
Thomas Tabur*	7	»	»
La veufve Raoul du Boys	15	»	»
Françoys Beuvache	»	10	»
Guillaume Benoist*	»	112	6
Pierre du Boys	»	40	»
Maistre Ysaac le Rouillé*	»	50	»
Les héritiers Thomas Descourtilz	4	»	»
Pierre Lemaistre*, mercier	7	»	»
Ysrael Poullain*	»	40	»
Guillaume Foucquelin, tailleur	»	30	»
Jehan Foucquelin, tailleur	»	30	»
La veufve et héritiers feu Jacques du Boys	6	10	»
Jehan du Boys la Chappelle	»	5	»
La veufve Jehan Glatigny	»	12	»
Samuel Tallemant	»	2	»
La veufve Michel Glatigny	»	2	»
La veufve Pasquier Taupin*	»	20	»
Charles Houssemaine*	»	30	»
Les héritiers d'André Houssemaine*	6	»	»
La veufve Denys Macé*	»	2	»
Jehan de Valframbert*, chappellier	»	15	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
André Rondeau*	4	»	»
Jehan Liger	»	6	»
Mathurin Liger	»	15	»
Les héritiers d'Ollivier Chappellain* et de sa veufve	6	»	»
Maistre Titus Chéron (1)	10	»	»
Hébert Martineau, huissier	»	60	»
Robert Collet*	»	2	»
Maistre Jehan Bonvoust*, apoticquaire	6	»	»
Maistre Richard de Marcilly	»	5	»
Maistre Jehan de Marcilly, enquesteur	»	55	»
Les héritiers Michel Fourré*	»	20	»
La veufve maistre Paul Mabon* (2)	»	40	»
Gedeon du Tertre*	»	30	»
Fleury Chollet*	»	5	»
Martin Perier*	»	15	»
Mathurin le Conte*, tailleur	»	10	»
Françoys le Maistre*	»	»	12
Maistre Jehan Abot (3), paintre	»	15	»
La grand Michelle, belle-sœur de la Fye	»	»	12
Les héritiers Mathurin Poullain*	»	36	»
Ysaie Ferreur	»	20	»
Mathieu de Valframbert*, cordonnier	»	5	6
Pierre Poullain*	7	10	»
Pierre Beuvache le jeune	»	10	»
Philippes Vavasseur* et son gendre	»	15	»
Les héritiers Gervays Mallart*	»	»	6
La veufve Greigoire Foret	»	2	6
Pierre Bonvoust*, mercier	»	75	»
Maistre Louys Gaignart*	»	15	»
Les héritiers Paul Poullain*	»	20	»

(1) Famille protestante.

(2) Paul Mabon, sieur de Condé. Il eut pour femme Marye Scotdesnocs. Leur fille Marguerite épousa Jean Ferreur, fils de Thomas Ferreur, sieur de Mortefontaine, conseiller et secrétaire du Roi en sa maison de Navarre, et de Marie Bonvoust (nous possédons le contrat de mariage du 15 septembre 1615).

(3) Bourgeois d'Argentan, peintre vitrier, fils de Geoffroy Abot. Il épousa Louise Bigot, le 28 décembre 1585, et mourut le 14 février 1640.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Bernabé le Gendre*	12	»	»
Robert Caget	6	»	»
Maistre Françoys Chesnay*	»	60	»
La veufve maistre Nicolas Chesnay*	»	5	»
Hébert Marignier*	«	30	»
Josias Le Queu	»	»	12
Ysrael Allix* (1), sieur du Val et sa femme, au précédent veufve Thomas Descourtilz	»	100	»
Jehan Chasteillon, archer	»	60	»
La veufve Jehan Marignier*	»	»	2
La veufve Marin Marignier*	»	»	2
Marc de Bré*)2), armurier	»	60	»
La veufve Gilles Sereze	»	2	»
François Poullain*	»	20	»
La veufve Beillot, fille de Jehan Hébert*	»	»	16
Ezechias Boulleau et sa sœur	»	5	»
Guillaume de la Ville	»	20	»
Maistre Jehan Le Febvre*	»	50	»
Robert Mallassigné	»	5	»
La veufve Jullien Bisot	6	10	»
Maistre Jehan Ferreur dict La Nouelle	4	»	»
Maistre Mathurin Pithois	18	»	»
Ysaac Mallassigné	»	2	6
François Le Noir* et sa femme	»	10	»
Maistre Bonadventure Duval*	20	»	»
Les héritiers de la veufve maistre Pierre Duval*	6	»	»
Bertran le Sage*	»	100	»
Anthoine Pichereau et sa femme	»	50	»
Pierre Erard*, sieur de Houssemaine	7	»	»
Maistre Gatien Foucqueron (3)	19	»	»
Macé Ozanne	»	2	»
François Duval la Noe	8	»	»
Maistre Samuel Gillot	»	30	»

(1) Il eut pour fils Pierre Allix, docteur en médecine, pasteur de l'Église prétendue réformée d'Alençon, auteur d'un catéchisme composé en 1658, à l'usage des protestants. (V. Odol. Desnos. II. 513).

(2) Auj. sans doute : Debray.

(3) Était conseiller en 1609.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Jullien Fouscher*..	»	50	»
Les héritiers Emery de la Mare*.....	»	10	»
Jehan de la Ville.....	6	»	»
Pierre Ardesoif.....	10	»	»
La veufve maistre Jehan Le Conte*.....	7	»	»
Pierre Boullay* le jeune.....	4	»	»
Henry Rabelin et Marie, sa fille.	»	4	»
Maistre Raoul Tirault* et sa femme, au précédent veufve Jehan Guerin*.....	6	»	»
La veufve de deffunct Pasquier Tabur*.....	»	2	6
Estienne Choisne.....	15	»	»
La veufve Jehan Gerard*.....	»	7	»
La veufve Jehan Allissot, archer.....	»	5	»
Salomon le Sage*.... ...*..	»	100	»
Pierre Buin, serrurier.....	»	20	»
Bon Pasquier*.....	»	»	12
René Hébert*, chappellier..... .	»	2	»
Michel le Roux*, boullenger.....	»	»	12
La veufve François Pillon* le Bauteur et les héritiers dudict deffunct.....	4	»	»
Guillaume Adam*, cordier.....	»	8	»
Marin Bourcier, boullenger...	»	5	»
Jehan Roze*, tondeur.....	»	25	»
La veufve Jehan Chrestien.....	»	»	12
Jehan Besnier*, tondeur.....	»	2	6
Maistre Jehan Le Noir*.....	»	10	»
Anthoine Le Conte* et sa femme..	»	28	»
Jehan Lambert*.....	»	100	»
Les héritiers feu maistre Paul Mabon*.....	»	20	»
Simon Peron.....	»	32	6
Maistre Françoys Souchard.....	6	»	»
Jacquine Gaullard* et Moyse Rouillon (1), son filz.....	»	50	»
La veufve Tassin Crestien.....	»	»	12
Adrien de la Ville.....	9	»	»

(1) Peintre, bourgeois d'Alençon, fils d'Antoine Rouillon. Il épousa Marie Quillet, le 27 novembre 1597 et mourut vers 1601.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Martin Le Tourneur*.	7	10	»
Jehan Ozanne.....	»	5	»
Pierre Besmart.....	9	»	»
Marcelot Levillain*.....	»	60	»
Les héritiers Macé Choisne.....	»	2	6
Joachin Taunay*.....	9	»	»
Jacques Taunay*.....	»	60	»
La veuve Jehan Passedouet*.....	»	»	12
Simon Marchand*.....	»	17	»
Ollivier Thullieuvre, portier.....	»	»	2
Macé Ruel*.....	»	30	»
Myne Rabinel*, veufve François Louvel*.....	»	»	2
Pierre Pillon*, boullenger.....	»	15	»
Pierre Mausosson, arsonnier.....	»	2	»
Paul Gaulart*.....	8	»	»
Augustin Ferreur, sellier.....	»	2	»
Ambrois Bourgeon.....	»	2	»
La veufve Anthoine Gerard*..	»	»	12
Jacquine veufve Jehan Alleaume.....	»	»	12
Les héritiers maistre Jehan Le Conte*.....	»	60	»

(A suivre).

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DU

DOCTEUR THOMAS

Bibliothécaire-Adjoint à la Faculté de Médecine de Paris.

La vie du Dr Thomas est un exemple bien frappant de ce que peut un homme, si modeste que soit son origine quand, à une intelligence d'élite, il sait joindre cette volonté, forte, opiniâtre et persévérante, qui est la première condition du succès. Elle prouve une fois de plus la vérité du mot de Tocqueville : ce monde appartient à l'énergie. C'est en effet par la seule puissance d'un travail acharné que, de simple instituteur communal, Thomas devint en quelques années Docteur en Médecine, Bibliothécaire à la Faculté de Paris et qu'il a pu conquérir par ses ouvrages une place des plus honorables dans le monde de la science et de l'érudition.

Louis-Hyacinthe Thomas naquit, le 1er Janvier 1846, à Tichéville, village de la riante vallée de la Touque, qui avait déjà donné à la Médecine et à l'Histoire naturelle plusieurs savants distingués (1). Ses parents, qui étaient de très pauvres cultivateurs, allèrent deux ou trois ans après sa naissance habiter le Bosc-Renoult. De là le jeune Thomas fut envoyé à l'école primaire du Sap,

(1) Les Boisduval. Cfr. De Contades et A.-L. Letacq : *Bibliographie du canton de Vimoutiers* p. 10-24 ; l'abbé Piel : *Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations de Lisieux* XXVIIIe registre, n° 1.

Digitized by Google

placée alors sous l'habile direction de M. Ernoux (1); celui-ci, remarquant la vive intelligence et l'assiduité au travail du jeune élève, l'engagea à se présenter à l'École Normale d'Alençon.

Il y entra en 1862. Est-il besoin de dire que parmi ses condisciples il tint toujours le premier rang? Doué d'aptitudes également heureuses pour les lettres et les sciences, il fut, au témoignage de ses professeurs, l'un des sujets les plus brillants de l'École. Le programme alors adopté ne suffisait pas à son insatiable désir d'apprendre : il se familiarisa avec les grands écrivains de la France, parcourut des volumes entiers d'Histoire et de Géographie, se passionna pour les Sciences naturelles, en sorte qu'au bout des trois années réglementaires, Thomas possédait des connaissances exceptionnellement approfondies et variées. Dès ce moment, il songeait à la médecine.

Nommé, en 1865, instituteur à Saint-Pierre-la-Rivière (2), il consacrait les loisirs, que lui laissait l'enseignement de l'alphabet, à l'étude des langues classiques et à la préparation de son baccalauréat. Un prêtre du voisinage (3) lui donna des leçons de grec et de latin et le mit bien vite en état de subir l'examen avec succès.

Sans appui, sans aide, sans ressources, il vint alors à Paris et aborda les études médicales. Mais il entrait dans une voie difficile, et pendant plusieurs années, il eut à parcourir de rudes étapes dans la vie. Il lui fallait pourvoir en donnant quelques leçons aux nécessités de son instruction et de la vie matérielle pour lui et pour sa famille. La méthode infaillible, le travail persévérant, lui fit surmonter courageusement toutes ces difficultés.

Il possédait à un degré remarquable la mémoire des choses et des mots ; aussi la bibliographie et la philologie furent-elles toujours ses goûts dominants. Il apprit la plupart des langues de l'Europe, l'allemand, l'anglais, le flamand, le norwégien, le suédois, le russe, l'italien, le portugais et l'espagnol. C'étaient autant d'instruments précieux pour augmenter son instruction, et qui lui donnaient en même temps le moyen de gagner plus facilement sa vie.

(1) Officier d'Académie, décédé en 1893, à l'âge de 75 ans.

(2) Il y resta deux ans, fut nommé ensuite à la Perrière, où il passa une année seulement, et partit pour Paris en 1868.

(3) M. Chevallier, curé de Survie, aujourd'hui curé de Boucé.

Digitized by Google

Pendant sa fréquentation des hôpitaux, il eut la bonne fortune de conquérir l'amitié de M. le Dr Aug. Ollivier, dont l'affectueux concours ne devait plus l'abandonner, et dont l'influence fut décisive sur la direction qu'il donna à sa carrière.

Après avoir écrit en 1875, sous l'inspiration de M. Ollivier, une thèse remarquable sur l'hémoptysie dans la vieillesse, le Dr Thomas, nommé peu après sous-bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris, pouvait se livrer exclusivement aux études d'érudition, vers lesquelles il se sentait attiré. Dès la fondation de l'École dentaire en 1880, il devint professeur à cette école.

A partir de ce moment, le Dr Thomas se consacra sans réserve à ces deux établissements. Esclave de son devoir, il remplissait ses fonctions de bibliothécaire avec un zèle et un dévouement exceptionnels. Il était pour tous de la plus grande complaisance : élèves et professeurs le trouvaient toujours empressé et serviable. M. le Dr Hahn (1) m'écrivait, il y a quelques mois : « Thomas « aimait la bibliothèque par dessus tout, il lui sacrifiait son « travail personnel, son repos, sa famille.... J'avais en lui un « ami et un collaborateur sur lequel je pouvais compter en tout « et pour tout ».

Il fit preuve de la même abnégation dans son enseignement à l'École dentaire. « Lorsque le Cercle des dentistes de Paris fonda, en 1880, cette institution, dit M. Poinsot (2), un des premiers concours qui s'offrirent spontanément à lui, fut celui du Dr Thomas, qui demandait son admission comme professeur. Alors que tous regardaient d'un œil indifférent ou incrédule cette tentative nouvelle et hardie, le jeune docteur s'empressait de lui offrir ses services. Ils furent agréés fort heureusement, mais personne ne connaissait la précieuse acquisition que la nouvelle institution venait de faire. Ce n'est pas seulement un professeur qu'elle accueillait ainsi pour le corps enseignant, qu'elle avait à former, mais le créateur et l'organisateur compétent de son enseignement. Ce fut le Dr Thomas qui, avec sa science pédagogique profonde, fut le véritable rédacteur de son programme, et qui eut ainsi le mérite de créer de toutes pièces les études den-

(1) Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris.

(2) Directeur de l'école dentaire, dans sa *Notice nécrol. sur le Dr Thomas*, l'Odontologie, février 1893.

Digitized by Google

taires en France..... Il se livra avec toute l'ardeur dont il était capable à l'examen de ce qui existait ailleurs, de ce qui manquait chez nous, et en quelques mois, grâce à son étonnante facilité d'assimilation, il était si pénétré de ce qu'il y avait à faire et de la façon de le faire, qu'il étonnait nos praticiens les plus expérimentés. Il en donna une preuve frappante dans la conférence inaugurale, qu'il fit, le 13 novembre 1880, à l'occasion de l'ouverture de la première année scolaire de l'École ».

Depuis lors, le Dr Thomas y resta constamment attaché ; sa prodigieuse activité suffisait à tout : il était à la fois au corps enseignant, au conseil de direction, à la bibliothèque, et il trouvait le temps de publier dans la Revue de fréquents articles si appréciés, qu'ils étaient immédiatement traduits par les journaux étrangers. Aussi en 1890, à l'occasion de la conférence nouvelle qu'il fit après un cycle de dix ans sur l'art dentaire en France, l'École voulut lui offrir une médaille d'or, pour rappeler et perpétuer la mémoire de ce qu'il avait fait pour sa prospérité et son succès.

Les ouvrages de cet infatigable travailleur se recommandent autant par l'importance que par le nombre. Tous ont trait à la littérature médicale : traductions, analyses, revues d'ouvrages, études historiques et bibliographiques sur les sujets les plus variés, ce qui montre combien l'esprit vaste et judicieux du Dr Thomas pouvait embrasser les matières les plus différentes et en parler avec compétence; l'opinion des auteurs, l'exactitude des observations, l'interprétation des faits sont soumis au contrôle d'une critique toujours impartiale et bienveillante. Je n'entreprendrai pas ici l'examen de ces mémoires bourrés de citations latines, anglaises, allemandes, suédoises, etc., qui sont une preuve entre tant d'autres de la puissance de travail et de l'étonnante érudition de l'auteur. Ses *Lectures sur l'Histoire de la Médecine* obtinrent une mention à l'Académie des Sciences en 1885 ; l'année suivante son mémoire sur la migraine fut couronné par l'Académie de Médecine; l'article qu'il publia en 1879 avec M. le Dr Hahn, sur le rôle du thymus dans la pathogénie des tumeurs du médiastin, a servi de base aux articles *thymus* des grands dictionnaires de Dechambre et de Jaccoud (1), qui

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales ; Nouveau dictionnaire de Médecine et de Chirurgie.*

Digitized by Google

n'en sont pour ainsi dire que la paraphrase ; ses *Chroniques mensuelles de l'étranger*, publiées par la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie*, sont une mine inépuisable de documents toujours utiles à consulter ; son petit dictionnaire, paru en 1889, est un lexique pratique et portatif nécessaire au médecin qui parcourt un journal ou étudie un traité, s'il veut trouver une définition et voir le sens exact d'un terme dont il n'est pas sûr.

L'étude du Dr Thomas sur la vie et les travaux de Boirel présente pour nous un intérêt particulier (1). Antoine Boirel, lieutenant des maîtres-chirurgiens d'Argentan, où il était né en 1621, a composé plusieurs ouvrages, dont le plus considérable et le plus connu est son *Traité des playes de teste*. Ce livre, l'une des premières monographies publiées en français sur ce sujet, est très remarquable pour une époque, où l'on n'estimait que les dissertations sur les livres hippocratiques, car si l'auteur, comme tous ses contemporains, était un admirateur zélé des anciens, il rapporte cependant bon nombre d'observations et d'expériences personnelles. Grâce à de longues et minutieuses recherches faites à Argentan et à Paris, le Dr Thomas a pu reconstituer presque tout entière l'histoire scientifique et professionnelle du chirurgien d'Argentan ; il en a donné une biographie détaillée,

(1) *Un chirurgien de province au XVIIe siècle. Me Antoine Boirel lieutenant des Maîtres-chirurgiens d'Argentan. Paris*, 1880, in-8°, 44 p. L'ouvrage de Boirel : *Traité des playes de teste* forme un volume in-8° de 355 p. avec table. L'approbation de la Faculté de Médecine de Paris porte la date du 20 juillet 1674 ; il fut imprimé à Alençon chez Martin de la Motte et la veuve Malassis imprimeurs du Roi ; la publication ne fut terminée qu'en 1677.

Ce traité est le seul ouvrage de Boirel qui soit généralement mentionné même dans les notices les plus récentes sur le chirurgien d'Argentan. Le Dr Thomas indique de lui quelques autres notes insérées dans le journal de De Blégny. Boirel, qui avait connu De Blégny dans un voyage à Paris en 1679, fut pendant deux ans le collaborateur assidu de la feuille que celui-ci venait de fonder et qui fut publiée de 1679 à 1689 sous des titres divers : *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la Médecine, Le temple d'Esculape, Zodiacus medico-gallicus* etc. Les articles de Boirel se trouvent : *Nouvelles découvertes*, 1679, p. 229, 276, 516, *Le temple d'Esculape*, 1680, t. II, p. 184, *Zodiacus medicus*, 1680, obs. XX. Le journal de De Blégny est la première publication périodique de Médecine qui ait paru en France. V. *Biographie Médicale*, art. Blégny.

Dans le même travail (p. 14), le Dr Thomas a aussi consacré quelques lignes à Pierre Boirel, l'auteur d'un opuscule sur les maladies vénériennes, imprimé en 1702, que presque tous les biographes ont supposé, mais à tort, être le frère d'Antoine. L'opinion du Dr Hœfer (*Nouvelle biographie générale* t. VI, p. 426), sans être bien prouvée, paraît plus vraisemblable.

Digitized by Google

cité les jugements portés sur lui par les juges les plus compétents (1) et comparé son ouvrage aux Traités publiés à la même époque. Sa notice se résume ainsi : Boirel fut un observateur sagace et un praticien judicieux ; ses travaux méritaient mieux que l'oubli.

Les publications, dont je viens de parler, et celles dont on trouvera plus loin l'énumération, ne sont pas cependant la partie la plus importante de l'œuvre de l'érudit bibliothécaire. Thomas a fait énormément de journalisme médical anonyme ; il a servi de secrétaire à de hautes notabilités médicales, pour lesquelles il a rédigé de nombreux ouvrages, mémoires, articles de journaux et de dictionnaires, rapports, discours, etc., avec des documents originaux plus ou moins parfaits, auxquels il suppléait par ses recherches et son expérience. Ce travail anonyme a été de beaucoup le plus considérable.

Quand la mort l'a frappé, il préparait l'Histoire de la Médecine au temps des Croisades et la Médecine de l'Égypte ancienne, ses sujets de prédilection ; malheureusement la rédaction n'en est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'en tirer parti ; il laisse une foule de documents inédits sur la peste, le choléra, la fièvre jaune, etc. On peut pressentir par là quelle perte Thomas a été pour la science.

Il est mort dans l'après-midi du dimanche 5 février 1893, de la rupture d'un anévrisme, pendant une promenade qu'il faisait au bois de Vincennes.

(1) Le plus explicite est celui de Haller. Cet auteur, non moins célèbre par son érudition que par ses découvertes physiologiques et médicales, avait lu le *Traité des plaies de tête*, et il en analyse les points originaux. Pour lui, Boirel n'était ni sans instruction ni sans pratique : « *Non rudis homo, neque in arte inexercitatus, præter præcepta numerosas etiam curationes adfert.* » Cet éloge, tout rapide qu'il est, n'est pas à dédaigner, car Haller est peu prodigue de louanges. La mention du titre d'un ouvrage dans sa bibliographie indique à elle seule que la lecture en est utile. V. Haller : *Bibliotheca chirurgica*, 1774, t. I, p. 432. V. encore sur Boirel : Carrère, *Bibliothèque littéraire historique et critique de la Médecine* (1776). Eloy : *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne* (1778) ; l'art. Boirel dans la *Biographie universelle* de Michaud est de Chaussier et Adelon, et de M. Hœfer dans la *Nouvelle biographie générale*. Parmi les écrivains locaux qui ont parlé de Boirel nous pouvons mentionner : De Colleville, *Musée biographique des auteurs de l'arrondissement d'Argentan* (1834). Frère, *Man. du bibliogr. normand* ; Lebreton, *Biogr. normande*, V. des Diguères : *La vie de nos pères en Basse-Normandie*, p. 80, et M. Louis Duval : *Illustrations scientifiques de l'Orne* : Bull. de la Société scientifique d'Argentan, 1886, t. IV, p. 154.

Digitized by Google

A ses obsèques, plus de quatre cents personnes, amis, confrères, maîtres, élèves ou anciens élèves de l'Ecole dentaire sont venues témoigner de l'estime, de l'amitié ou de la reconnaissance qu'elles lui portaient, et de la douleur qu'elles éprouvaient de voir si inopinément brisée une carrière, qui avait été acquise au prix de tant et de si courageux efforts. Sur sa tombe, M. le Dr Hahn a prononcé une allocution très émue et très touchante et M. Poinsot a rappelé en termes, qui traduisaient une profonde affliction, les éminents services qu'il avait rendus à l'École dentaire.

Le Dr Thomas était officier de l'Instruction publique ; six mois avant sa mort, il avait été nommé bibliothécaire-adjoint de la Faculté.

Chez lui, les qualités morales ne le cédaient pas aux dons de l'intelligence : c'était un modèle de droiture, d'indulgence et de bonté ; il aimait la jeunesse studieuse et savait l'encourager et l'aider de ses conseils et de ses leçons. Ses amis pouvaient compter sur un dévouement à toute épreuve, car il mettait son bonheur à se dépenser pour les autres.

Le Dr Thomas était mon compatriote et depuis longtemps déjà nous étions en relations suivies. Sachant combien les travaux d'érudition sont difficiles, quand on est isolé au fond d'une campagne et réduit à de très modiques ressources, il se montrait heureux, lorsque j'habitais Ticheville, de seconder ma bonne volonté en faisant pour moi des recherches dans les bibliothèques de Paris, et si j'ai pu ajouter quelques documents nouveaux à l'histoire et à la bibliographie scientifiques de l'Orne, je le dois surtout à l'obligeance de cet excellent ami.

LISTE DES OUVRAGES DU Dr THOMAS :

— De l'hémoptysie dans la vieillesse. *Paris, Germer-Baillère*, 1875, in-8°, 78 p. (Thèse de doctorat).

— Un chirurgien de province au XVIIe siècle. Me Antoine Boirel, lieutenant des maîtres chirurgiens d'Argentan. *Paris, aux bureaux de la Gazette des Hôpitaux*, 1880, in-8°, 44 p.

Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, 1880, nos 83, 90, 92, 96 et 97. V. aussi la *Grande Encyclopédie*, art. Boirel.

Digitized by Google

— Le passé de l'Odontologie. Conférence faite à l'inauguration de l'École dentaire de Paris, le 13 novembre 1880. *Amiens, imp. de T. Jeunet*, in-8°, 11 p.

Extrait du *Bulletin du Cercle des dentistes de Paris.*

— Lectures sur l'histoire de la Médecine. *Paris, Delahaye et Lecrosnier*, 1884, in-8°, IV-220 p. (Mention honorable à l'Académie des Sciences ; prix Monthyon ; Médecine et Chirurgie).

— L'Art dentaire dans l'Antiquité. *Paris*, 1885, in-8°, 22 p.

Extrait de *L'Odontologie.*

— Aide-mémoire du chirurgien-dentiste par P. Dubois, Aubeau et Thomas. *Paris*, 1885, in-12.

— La Migraine. *Paris, Delahaye et Lecrosnier*, 1887, in-12, III-137 p. (Ouvrage couronné par l'Académie, prix Civrieux, 1886).

— Dictionnaire abrégé des Sciences médicales. *Paris, Lecrosnier et Babé*, 1889, in-12, XII-647.

— Du rôle du thymus dans la pathogénie des tumeurs du médiastin. *Archives générales de Médecine*, 1879, 2e série, t. III, p. 523 (avec M. le Dr Hahn).

— L'étude de l'anémie pernicieuse progressive dans le Nord. *Ibid.*, 1880, 7e série, t. V, p. 74.

— Un médecin allemand dans l'Afrique australe. *Abeille Médicale*, 1881, nos 16 et 17.

— Les chirurgiens du grand Frédéric. *Ibid.*, 1881, nos 18-21.

— Les grandes épidémies de peste. *Ibid.*, 1881, nos 23-31.

— Bordeu. *Ibid.*, 1881, nos 38 et 39.

— La Lithuanie et les Lithuaniens (Notes d'ethnologie). *Ibid.*, 1881, nos 40-43.

— Le journal d'un médecin (Analyse critique d'un livre de Samuel Warren : (The Diary of a late physician). *Ibid.*, 1881, nos 46-51 ; 1882, nos 1 et 2.

— L'état mental d'Ivan-le-Terrible (d'après Tchistovitch). *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie*, 1885, n° 39, p. 625.

— Les Hôpitaux de Paris en 1780 jugés par un étranger. *Ibid.*, 1886, n° 20, p. 323.

— L'ulcère de Pendji (d'après Lubelzki). *Ibid.*, 1886, p. 323.

Digitized by Google

TRADUCTION DES TRAVAUX SUÉDOIS SUIVANTS :

— De l'ankylose de la mâchoire inférieure et de son traitement par M. Schulten d'Helsingfors. *Paris*, 1880, in-8°.

Extrait des *Archives générales de Médecine*, mai, juin, juillet 1879 (en collaboration avec le Dr H. Petit).

— Étude clinique sur l'ostio-sarcome du maxillaire supérieur et son traitement par la résection de ces os, par Estlander. *Revue de Médecine et de Chirurgie*, 1879, t. III, p. 360.

— Étude clinique sur les tumeurs malignes du sein chez la femme, par Estlander. *Ibid.*, t. IV, p. 773.

— Les maladies simulées, par Malmsten. *Annales d'Hygiène et de Médecine légale*, 1881.

— Analyse de l'air dans les écoles de Stockolm, par Élias Heymann. *Ibid.*, 1881.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES MÉDICALES DE DECHAMBRE :

Art divinatoire (avec M. Dechambre), École de Médecine (Histoire), Embaumement (avec le Dr Hahn), Pédionalgie, Perse (Géographie médicale) (avec le Dr Hahn), Pharmacie, Races sauvages, Spiritisme (avec le Dr Hahn).

ARTICLES PUBLIÉS DANS LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE

Abano (Pietro di), Abyssinie (Géographie médicale), Aden (Ulcère d'), Afrique (Géographie médicale), Aïnhum, Albuminurie, Alexandrie (École de Médecine d'), Algérie (Géographie médicale), Amérique (Géographie médicale), Anémie, Asie (Géographie médicale), Asthme, Athitose, Barbiers-chirurgiens.

Outre les travaux que nous venons d'indiquer, le Dr Thomas a publié un très grand nombre de notes bibliographiques dans la *Gazette des Hôpitaux*, la *Revue des Sciences médicales*, le

Digitized by Google

Paris-médical, la *France médicale*, *L'Odontologie*, *etc.* Ses *Chroniques mensuelles de l'étranger* furent insérées de 1881 à 1888 dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie.*

Cfr. : A.-L. Letacq : *Recherches sur la bibliographie scientifique de l'Orne ;* De Contades et A.-L. Letacq : *Bibliographie de Vimoutiers*, p. 133 et 199 ; *Notice sur le Dr Thomas*, par M. le Dr Hahn, dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie*, 11 février 1893 ; *Notice et Discours prononcé aux obsèques du Dr Thomas*, par M. Poinsot ; *L'Odontologie*, février 1893 ; *Notices*, par M. le Dr Ern. Barrault, dans la *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 15 février 1893, et par M. Émile Châtelain, bibliothécaire à la Sorbonne : *Revue des Bibliothèques*, février 1893. — Ces très courtes notices m'ont fourni quelques indications sur les travaux du Dr Thomas ; j'ai reçu aussi de M. le Dr Hahn plusieurs renseignements inédits.

A.-L. LETACQ.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Un Opuscule sur la Sainte-Épine, par M. l'abbé Dumaine, chanoine, archiprêtre de la cathédrale de Sées.

A peine installé, en 1890, comme chanoine et archiprêtre de la cathédrale de Sées, M. l'abbé Dumaine s'intéressa aux travaux de reconstruction de l'église, siège de la nouvelle cure qui lui était confiée. Il hâta de ses vœux et de ses démarches leur prompt achèvement. C'était répondre au plus vif désir de Mgr Trégaro. Le Prélat, par lettre-circulaire, avait fait un appel de fonds à ses diocésains, en vue de terminer le chœur de la cathédrale. La voix du premier Pasteur fut entendue, et près de cent mille francs furent recueillis en moins d'une année.

Pour aider à ce résultat, M. Dumaine entreprit une Étude qu'il intitula : *Un coup d'œil sur l'histoire et les beautés de la cathédrale de Sées*. Cet écrit parut en 1892. L'année suivante, le très laborieux chanoine publiait un nouvel opuscule, frère du précédent, par le format, par la grâce et la netteté des caractères typographiques (1), par l'intérêt du fond.

Il y traitait de la Sainte-Épine que possède la cathédrale de Sées.

Mgr l'Évêque, en autorisant l'impresssion du livre, écrivait à l'auteur :

« Cher M. l'archiprêtre, j'ai pris connaissance, avec un grand intérêt, de votre travail sur la Sainte-Épine que possède la cathédrale de Sées. Vous faites connaître avec clarté, par de solides documents, l'authenticité de cette précieuse relique, vous appuyant sur le témoignage de deux de nos vénérés prédécesseurs, Nos Seigneurs de Boischollet et Rousselet... »

(1) Sées, typographie F. Montauzé. — in-8°. — 1892.

Digitized by Google

Rien n'est plus constant que le don de la Sainte-Épine fait par St-Louis aux Franciscains de Sées, qui appartenaient à *l'Étroite Observance.*

La lettre autographe du roi, annonçant la concession et l'envoi de la précieuse relique, était conservée dans le couvent. Les religieux l'avaient renfermée dans un petit coffre de buis relié de fer.

C'est là qu'elle fut montrée à Bry de la Clergerie, comme il le relate dans son *Histoire du Perche :* « Ces lettres, dit-il, sont en sceau, en la maison des Franciscains de Sées, et m'ont été communiquées par le P. Bonaventure, gardien du dict couvent. »

Dom Martène, qui a inséré la lettre de Saint-Louis dans son grand ouvrage des *Anciens écrivains de la France,* déclare positivement qu'il l'a copiée sur l'autographe.

Pour la Sainte-Épine, elle fut reçue à Sées avec grande solennité, portée triomphalement par les rues de la ville, et déposée avec honneur au lieu qui lui avait été préparé dans l'église du couvent, où on la gardait avec un soin religieux.

On lit dans un fragment de manuscrit ayant appartenu aux Franciscains de Sées (1) : « L'an 1255, le jour de Saint-Rémy, une « Épine de la Sainte-Couronne fut envoiée au dict couvent de la « piété de Saint-Louis, laquelle Épine est gardée en grande vé- « nération, et depuis, les Roys ont pris le couvent sous leur pro- « tection. »

La bienheureuse Marguerite de Lorraine passant par Sées, en l'année 1517, voulut se rendre à l'église des Cordeliers (2 de la ville. Le seigneur évêque, qui était pour lors Jacques de Silly, l'y accompagna. Elle y vénéra l'Épine Sacrée qu'on lui fit voir hors de sa châsse et qui lui parut ensanglantée du sang du Sauveur.

A la suite de ce trait que rapporte M. Dumaine, prennent place les témoignages de Marin Prouverre (1623), de Mgr Turgot de St-Clair, Évêque de Sées (1717), de l'abbé des Thuileries (1726). « Les Cordeliers de Sées, dit ce dernier, ont encore la lettre originale du Roi St-Louis, et cette pieuse Relique qui est toujours en grande vénération dans le pays. »

(1) Ce fragment se trouve aux archives de l'Évêché.

(2) C'était le nom que l'on donnait généralement en France aux religieux de Saint-François d'Assise, à cause de l'humble corde qui leur sert de ceinture. (V. l'excellente monographie publiée, par M. l'abbé Sevray, dans le *Bulletin de la Société Historique de l'Orne,* année 1886.)

Digitized by Google

La Révolution ayant chassé les Franciscains de leur monastère (loi du 3 février 1790), la Sainte-Épine fut abandonnée à l'évêque Mgr Duplessis d'Argentré, qui la transféra à la cathédrale, accompagné de son clergé, du conseil communal, de la garde nationale et d'une assistance nombreuse (Dimanche 8 mai 1790).

Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que les églises étaient fermées et les objets du culte et de la vénération des fidèles séquestrés. La Sainte-Épine et le coffret qui la renfermait furent déposés à la Maison de Ville.

M. Dumaine raconte (et c'est là un des points les plus importants de son livre), comment la précieuse relique fut providentiellement sauvée, grâce à la femme de l'Agent-National de Sées, Bouglier-Dubordage.

L'ordre s'étant rétabli, l'humble chrétienne s'empressa de remettre la Sainte-Épine entre les mains de Mgr Chevigné-de-Boischollet, nommé évêque de Sées après la conclusion du concordat.

Ces diverses péripéties sont exposées avec intérêt et clarté par M. Dumaine, qui confirme son récit en publiant l'acte d'authenticité de la Sainte-Épine, rédigé et signé par Mgr Hilarion Chevigné de Boischollet, sous la date du 30 août 1806, et confirmé par les lettres de Mgr Charles-Frédéric Rousselet, données à Sées le 13 novembre 1868.

Parmi les autres documents cités dans l'opuscule de M. Dumaine, signalons :

1° La liste des églises qui possèdent des épines de la couronne que N. Seigneur Jésus-Christ porta dans sa Passion. « On en compte cent quarante-sept connues, dont dix-sept seulement sont de source douteuse. Celle de la cathédrale de Sées ne laisse aucune incertitude sur son authenticité. »

2° Plusieurs pièces attestant la provenance de trois Reliques de la Vraie Croix, possédées par la cathédrale : L'une donnée par Marguerite de Lorraine, aux Cordeliers de Sées, en 1520 ; la seconde venant de Mgr Alexis Saussol ; la troisième offerte, avec le reliquaire du XVIe siècle qui la renferme, par M. de Corcelle, ancien ambassadeur de France auprès du St-Siège. Ce reliquaire fut remis à Mgr Rousselet, le 13 juin 1854, dans la cérémonie de la bénédiction de la cloche *Pia,* destinée à la cathédrale, et dont M. de Corcelle et Mme la Duchesse d'Audiffret-Pasquier étaient parrain et marraine.

Digitized by Google

Les paroles adressées dans cette solennelle circonstance, à l'Évêque de Sées par l'illustre diplomate, avaient déjà été rapportées dans l'important ouvrage de MM. Hector Marais et Henri Beaudouin : *Essai historique sur la cathédrale et le chapître de Sées.* M. Dumaine a bien fait de les reproduire : elles sont de celles que l'on ne saurait trop citer.

J. ROMBAULT.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. L'ABBÉ EMILE-JACQUES GOSNET, CHANOINE-HONORAIRE DE SÉES ET CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE NOTRE-DAME D'ALENÇON, prononcé, le mardi 27 juin 1893, en la dite église de Notre-Dame, par M. Dumaine, Archiprêtre de Sées.

Defunctus adhuc loquitur.

Elles étaient parlantes, disait M. l'abbé Dumaine, ces solennelles funérailles célébrées dans cette église (le vendredi 16 juin), à la mémoire de vénérable et discrète personne M. l'abbé Emile-Jacques Gosnet.

Toutes les communautés de la ville étaient présentes; l'évêque diocésain y présidait le cortége imposant de cent vingt prêtres, dont trente-cinq chanoines ; le préfet de l'Orne, les officiers de la garnison, le Maire, la Magistrature, la population étaient là, rendant hommage à cet enfant du peuple, devenu l'un des prêtres les plus en vue et les plus distingués du clergé de Sées.

Professeur au Petit-Séminaire, vicaire à St-Léonard d'Alençon, curé de Saint-Martin-des-Landes, de Glos-la-Ferrière, de N.-D. d'Alençon, il a laissé partout les traces d'un esprit où la bienveillance tempérait une sage et prudente fermeté.

M. Dumaine a dessiné fidèlement le caractère et redit avec éloquence les vertus et les œuvres de l'Archiprêtre d'Alençon.

Il n'a eu garde d'omettre les paroles prononcées par M. Gosnet, après avoir reçu l'Extrême-Onction.

Nous les reproduisons telles qu'un témoin les a recueillies de la bouche du vénéré malade.

« Pendant qu'on l'administrait, il avait toute sa connaissance

Digitized by Google

et répondait aux prières. Les rites du Sacrement terminés, son confesseur, M. l'abbé Liard, aumônier des Clarisses, lui dit :

« M. le Curé, voici vos vicaires qui vous demandent votre bénédiction ; veuillez la leur accorder ainsi qu'à moi-même qui, vous le savez, suis un peu votre enfant (1). Veuillez aussi bénir l'École Saint-François, les communautés de votre paroisse et la paroisse tout entière. »

Le malade répondit :

« Messieurs, dans un moment comme celui-ci, il est naturel qu'une foule de sentiments vous montent au cœur. Un curé, le vieux serviteur de Dieu, s'il ne voyait pas autour de lui ceux qu'il a tant aimés, ce serait un coup bien rude ; mais nous n'en sommes pas là, Messieurs ; vous êtes tous présents, vous avec qui j'ai travaillé et vécu..... Quelles bénédictions j'appelle sur vous! Comme je vous souhaite d'être des prêtres pleins de sainteté ! Que toutes les grâces de Dieu se répandent sur vous !

« Et puis la paroisse, cette chère et belle paroisse, à un pareil moment, peut-on en prononcer le nom sans se laisser toucher? Notre-Dame ! Quelles pensées se pressent dans mon âme! Quand un prêtre a passé vingt ans au milieu d'une paroisse, quand il l'a connue et aimée, quel souvenir !... Je l'emporterai au ciel, du moins je l'espère. »

— Oh ! oui, au ciel, s'écrièrent les assistants tous d'une voix.

— « Quant à l'École de Saint-François, reprit M. le Curé, cette œuvre de bénédiction, une des meilleures de ma vie, en tout cas, mon suprême effort pour le bien de la jeunesse et de l'enfance en cette ville d'Alençon, que je suis heureux de la voir grande et lancée dans une voie de prospérité. Messieurs, il faut continuer ; travailleurs, sacrifiez-vous, ne croyez jamais en avoir fait assez.

« Et toutes les œuvres de cette paroisse ; ah ! mes chers confrères, les œuvres, c'est le combat. Et, croyez-moi, à une heure comme celle où je suis, c'est une consolation d'avoir combattu, d'avoir, en face de l'esprit du mal, résisté de toutes ses forces, aux côtés du bon Dieu, sous l'étendard de la croix. Au dernier moment, on a sa récompense.

(1) M. Liard avait été son élève au Petit-Séminaire de Sées.

Digitized by Google

« Et maintenant, avant de vous bénir tous, je vais vous adresser une demande : j'espère que vous ne m'oublierez pas. »

— Non ! non ! M. le Curé.

« J'espère que vous aurez, de temps en temps, une prière pour celui qui vous a tant aimés. — Je puis me rendre, je crois, ce témoignage : malgré mes défauts, toute ma vie j'ai voulu rendre les autres heureux : c'était le fond de ma nature, me sacrifier pour le bien des autres. Eh bien ! vous penserez à moi, à celui qui vous a beaucoup aimés. »

Tous pleuraient à ce discours, et ce fut le visage baigné de larmes qu'ils reçurent la bénédiction.

« De telles scènes et de tels accents, ajoutait l'orateur, ne s'oublient jamais ; il faut les garder dans la meilleure partie de son âme. »

Ni les collaborateurs, ni les paroissiens, ni les amis de M. l'abbé Gosnet n'en perdront le souvenir.

J. R.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Avril 1894.

Présidence de M. G. LE VAVASSEUR

Démissions de MM. Besnard, Boiszenou, abbé Frécourt, Parmentier, Sénéchal et Véniard.

Acceptation de l'échange des publications avec la *Société Polymathique* du Morbihan.

Trois lectures, concernant le département de l'Orne, ont été faites au Congrès des Sociétés savantes des départements; une par M. Duval, sur Fouquet, archevêque de Narbonne, frère du surintendant qui, enveloppé dans la disgrâce de celui-ci, fut exilé à Alençon, y passa plusieurs années et y fut inhumé au couvent de l'*Ave Maria;* une seconde par Mme Despierres, d'Alençon, sur un tableau existant dans l'église de Sainte-Marguerite-de-Carrouges. la troisième par M. Etienne Charavay, sur le général Le Veneur. M. Duval, qui a représenté la Société au Congrès et y a même figuré à titre d'assesseur, rend compte en quelques mots des belles séances qui ont eu lieu à cette occasion.

Des observations sont échangées à propos d'un tableau que possède M. l'abbé Gatry, curé de Macé, et que quelques personnes ont attribué, mais à tort, au Poussin.

Digitized by Google

On parle aussi d'un sceau bizantin que possède également M. l'abbé Gatry et sur lequel M. du Motey est prié de faire une note. Sur la proposition de M. de La Sicotière, la Société décide qu'elle fera graver ce sceau.

M. le comte de Charencey recommande vivement la *Société Philologique* et invite les Membres de la *Société Historique* à en faire partie. Cette institution se propose un double but de propagande catholique et d'érudition, tant au moyen de l'impression et de la publication de livres à l'usage des Missions étrangères, que par les travaux spéciaux de linguistique auxquels elle se consacre. La cotisation annuelle de la *Société Philologique* est de 10 francs.

M. de Charencey parle d'un ouvrage important de M. Reinach, sur les âges de la Pierre et du Bronze. Il résulte des recherches et des travaux de M. Reinach que les dolmens n'ont pas commencé en Orient, comme on l'a prétendu; mais que leur origine est certainement occidentale. C'est en France (notamment en Bretagne et en Allemagne) qu'on trouve les plus anciens dolmens.

M. le Président annonce que probablement l'*Association Normande* tiendra cette année sa session à Alençon. Peut-être en sera-t-il de même de la *Société pour la conservation des Monuments.*

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1894.

1° *Publications individuelles.*

1. *Extraits des Procès-Verbaux des séances du Comité Historique des Monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848.* Don de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

2. *Sévigny*, par M. Victor des Diguières.

3. *Étude historique sur les Rouxel de Médavy-Grancey*, par le même auteur.

4. *La vie de nos pères en Basse-Normandie*, par le même.

Digitized by Google

5. *Lettres inédites de Marie Leckzinska*, etc., par le même.

6. *La famille de Guyon*, par le même.

7. *A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit*, par M. de La Sicotière.

8. *Perrine Dugué*, par le même auteur.

9. *Notes sur la culture du Camellia dans le département de l'Orne*, par M. l'abbé Letacq.

10. *Petites Notes et Bouts de papier d'un chercheur*. Sans lieu ni date. (R. P. Edouard d'Alençon).

11. Le *Perche* du 4 février et l'*Écho de l'Orne* du 1er février 1894. Articles sur les obsèques de M. Louvel, de Rémalard.

12. L'*Écho de l'Orne* du 8 février 1894. Sonnet de M. Paul Harel à M. Louvel.

2° *Publications collectives.*

1. *Actes de la Société Philologique*. Année 1892.

2. *Revue d'Alsace*. 1er trimestre 1894.

3. *Analecta Bollandiana*. Tome XIII, fasc. 1er.

4. *Le Canal des deux Mers*. N° de février, prospectus et pièces diverses.

5. *Le Cidre*. Février et Mars 1894.

6. *Le Cidre et le Poiré*. Mars 1894.

7. *La Croix de l'Orne*. 25 février au 1er avril 1894. (6 numéros).

8. *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*. N° 258. Février 1894.

9. *Revue Historique et Archéologique du Maine*. 2e semestre de 1893.

10. *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*. 1er Semestre de 1893.

11. *Revue Catholique de Normandie*. Mars 1894.

12. *Les Annales de Normandie*. Mars 1894.

13. *Société Normande de Géographie*. Janvier-Février 1894.

Digitized by Google

14. *Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Champs*, Mars et Avril 1894.

15. *Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne*. 2e Semestre de 1893.

16. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*. 1er trimestre de 1894.

17. *Documents sur la Province du Perche*. Janvier 1894.

Le Secrétaire,

H. BEAUDOUIN.

Digitized by Google

UNE PAROISSE RURALE AU DUCHÉ D'ALENÇON

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE

DES ORIGINES DE LA PAROISSE A 1790.

(Suite).

CHAPITRE XV

LA PREMIÈRE PARTIE DU XVIIe SIÈCLE A SAINT-GERMAIN. — FRANÇOIS DES MOUTIS, JACQUES LE CONTE DE SOMMAIRE, FRANÇOIS DU QUESNE, CURÉS. — PILLAGE DE LA PAROISSE. — PESTE DE 1638. — ÉTAT MATÉRIEL ET RELIGIEUX. — ANECDOTES.

Le successeur de Mathurin Hiret, sieur du Drut, fut messire François des Moutis, écuyer, seigneur de la Morandière, prêtre, chanoine de la collégiale de Toussaint-de-Mortagne, curé de Saint-Vandrille et titulaire de plusieurs autres bénéfices. Il était fils de Jacques des Moutis de la Morandière, ancien lieutenant du baron de Médavy, gouverneur du Perche pour la ligue, gentilhomme de la chambre du Roi, et de damoiselle Louise de Vieuxpont de Chailloué et neveu de Monseigneur de Vieuxpont, évêque de Meaux (1). L'abbé des Moutis prit possession de la

(1) La maison DES MOUTIS, d'origine chevaleresque, tire son nom du fief des Moutis, situé paroisse de Courtomer Elle a possédé les fiefs des Moutis, la Morandière, la Chevalerie, Courteilles, Tillières, Longchamp, le Verger, Mesnilguyon, le Plessis, Boishubert, Boistertre, Boisgautier, Frêne, Vingt-Hanaps. — Guillaume des Moutis, chevalier, combattait avec le comte de Montfort à Terraube en 1124, Robert des Moutis, vivant en 1188, fut père de Hugues seigneur et patron de Vingt-Hanaps. Jean des Moutis, chevalier, reçut en 1294 un sauf-conduit d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. La filiation est établie depuis Guillaume des Moutis, écuyer, seigneur du lieu, de la Morandière et du Mesnilguyon, vivant en 1364. Jacques des Moutis, lieutenant du baron de Médavy, gouverneur du Perche pour la ligue, dont nous parlons, attaqua Mortagne dans la nuit du 12 au 13 juillet 1593, avec 150 hommes d'armes, prit la ville et échoua devant le fort Toussaint. Jean de Vieuxpont, évêque de Meaux, son beau-frère, consacra la chapelle de la Morandière, le 8 octobre 1606.

Cette famille est encore représentée par plusieurs branches et notamment par MM. Gustave et Alfred des Moutis, frères de Mme du Bouillonney, décédée en 1893.

Digitized by Google

cure de Saint-Germain le 20 novembre 1601 et en jouit *en paix* pendant dix ans sans qu'aucun événement digne de remarque soit venu troubler la quiétude de ses paroissiens.

En 1611, le chapitre de Toussaint lui enleva la pension en grains que, de temps immémorial, ses prédécesseurs prenaient sur les grosses dixmes. Un procès s'en suivit à Exmes et devant le parlement de Rouen. Il n'en vit pas la fin, car, subitement atteint d'une maladie violente, il testait le 16 octobre 1611. Le préambule de ce testament est vraiment éloquent tant il exprime bien les sentiments de foi et de confiance en Dieu de son auteur.

In nomine Domini Jesu Christi. Amen.

Je François des Moutis, escuyer, sieur de la Morandière, indigne prêtre, curé de Saint-Germain-de-Clairefeuille, gisant au lit malade, estant encore néanmoins par la grâce de Dieu, sain d'esprit et d'entendement, recognoissant que la mort est certaine à tous vivants et néantmoins son heure inconnue ay fait mon testament et disposé de ma dernière volonté en la façon qui en suit : Et, premièrement, je laisse mon âme à Dieu le Créateur, le suppliant me faire grâce et pardon de mes péchés si grands et énormes que j'ai commis contre sa divine bonté, priant la glorieuse Vierge Marie employer sa faveur et crédit vers notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, son très cher fils, suppliant les glorieux Saints et Saintes du Paradis de m'aider de leurs prières vers Sa Majesté. Quand, pour mon corps, quand il sera privé de vie, je veux qu'il soit inhumé dans l'église de Saint-Germain, près le sépulcre de feu Me Mathurin Hiret, mon prédécesseur en son vivant, dont plût à Dieu avoir été imitateur de ses vertus (1).

Suivent des donations aux églises de Saint-Germain, Saint-Vandrille, Ferrières-la-Verrerie et à la chapelle de la Moran-

Leur rameau est issu de Jean-Robert des Moutis, écuyer, né à Courtomer, le 21 juin 1693, marié à Marie-Françoise de Mallard, fils de François-Antoine, seigneur de Fay, et de Louise de Rupierre.

DES MOUTIS : *d'or à trois chevrons de sable, accompagnés en pointe d'une rose de gueules.*

(1 et 2) *Tabel.* de Nonant.

Digitized by Google

dière, un legs aux pauvres, des fondations de messes, puis les naïves dispositions que voici :

Je donne à Me Jehan Mesnil, prêtre, mon vicaire à Saint-Germain, la somme de sept douze livres tournois, un haut et bas de chausses avec une soutane sans manches dont je me servais en mon vivant, plus trois de mes chemises, *item* je laisse à Vincent Launay, mon serviteur, mon manteau de drap avec des chausses hautes et basses avec mon chapeau, six chemises, vingt livres en argent et six boisseaux de froment à la mesure du Merlerault, *item* je laisse au dit Launay douze livres tournois, *à charge de dire pendant sa vie, en temps de santé, tous les jours, les sept psaumes de la pénitence de David, avec les oraisons, item* je laisse à Mre Gervais N..., mon vicaire en ma cure de Saint-Vandrille, cinquante livres et à Jehan Launay, clerc de Clairefeuille, soixante sols (2). J'institue noble homme Pasquier Philippe, sieur de la Coudre, et Me Laurent Quinerit, sieur des Recouvrets, avocat, mes exécuteurs testamentaires.

Quelques jours après, les trésoriers en charge de la paroisse agréèrent ce testament en présence de messires Jean Mesnil, vicaire, Germain Mesnil, Pierre Moysseron, Guillaume Collet, Fabian Chaignon, tous prêtres de la paroisse.

Le samedi 26 novembre de cette même année, l'abbé des Moutis, presque à ses derniers moments, résignait la cure de Saint-Germain aux mains de messire Jacques le Conte, seigneur de Sommaire, clerc du diocèse de Lisieux et frère de Félix le Conte, baron de Nonant, se réservant sur son bénéfice une pension de *six-vingts escus*.

M. de Sommaire, qui ne dépassa pas le sous-diaconat, *pour n'avoir pas voulu aller au-delà,* résigna, à son tour, son bénéfice en faveur de messire François du Quesne du Hamel, écuyer, seigneur de Tournetot, prêtre, licencié ès-lois, conseiller et aumônier du Roi.

Ce dernier était fils de Jean du Quesne, seigneur du Hamel, Tournetot et autres lieux et issu de la famille qui a donné à la France Abraham du Quesne, le plus grand homme de mer de son temps (1).

(1) Les du Quesne, seigneurs de Brotonne, le Hamel, Tournetot, etc., alliés, on le sait, aux le Conte de Nonant, remontaient au xve siècle. La branche du Hamel

Digitized by Google

Le nouveau curé prit sa collation, le 24 octobre 1612, des mains de Mgr de Médavy, évêque-comte de Lisieux, et fut installé quelques jours après. Au début de son ministère dans la paroisse, ne pouvant s'astreindre à une résidence continue, à cause de sa qualité d'aumônier du Roi, il délégua aux fonctions curiales pendant ses absences, messire Pierre Moysseron, *son chapelain,* auquel il laissait la jouissance d'une partie des dixmes. Depuis 1620 jusqu'à sa mort, cependant, il exerça lui-même exclusivement le ministère et en remplit les devoirs, dans les moments les plus difficiles, avec un zèle dont le souvenir doit être conservé. Plein de sollicitude pour ses paroissiens, il se complait à noter dans ses registres ce qui les concerne, leurs services, leurs libéralités pour son église, leurs malheurs. Le *recteur,* comme il aimait à s'appeler, tout grand seigneur qu'il fût, sut être, en toute circonstance, le serviteur des pauvres et des malades.

A peine l'abbé du Quesne avait-il pris possession de sa cure que la paroisse de Saint-Germain-de-Clairefeuille, heureuse et prospère pendant le règne de Henri IV, subit le contre-coup des troubles de la minorité de Louis XIII. La régente et ses conseillers ne surent pas se faire respecter des factions égoïstes qui fermentaient à l'intérieur du royaume. En 1616, surtout ces factions relevèrent la tête et, sous couleur de politique, des troupes irrégulières, restes des guerres de religion, vraies bandes de pillards et de bandits, se jetèrent sur quelques-unes de nos paroisses rurales.

Au printemps de l'année 1616, le bourg de Saint-Germain fut envahi *par plusieurs capitaines, soldardz et aultres gens tenant la campagne, lesquels sans ordre, aveulx, commission, conduite et règlement s'y établirent de force.* Ces misérables se conduisirent comme en pays conquis, *oultrageant les paroissiens, commettant rançonnements, pilleries, bruslements de maisons, ravissementz et emportz de biens meubles et argent, exigez par force et avec cruaulté. Ils violentèrent tellement les paroissiens à leur tirer de l'argent qu'au mois de mai, plu-*

qui nous occupe a eu pour auteur Jean du Quesne, écuyer, seigneur du Hamel, qui, de Catherine de la Houssaye, laissa Charles, écuyer, seigneur du Hamel, homme d'armes de la compagnie de M. de la Meilleraye qui épousa Marie d'Acon, le 14 février 1541. Ce dernier était le grand-père du curé de Saint-Germain.

Digitized by Google

sieurs sont ruinés et misérables, réduitz à mendicité, oultre la perte par eux faicte de plusieurs de leurs parents, femmes, enfants par suite des oultrages à eux faits (1).

Des pillards, se disant de la compagnie d'un sieur de Corbuisson, se jetèrent notamment sur la maison de Jean Launay située au bas du bourg et où il demeurait avec son fils Vincent. *Ce dernier avait grande quantité de biens meubles, tels que tonneaux à loger du cidre et menuiserie pour monter armes de guerre et faire autres ouvrages.* Les *soldardz,* la menace à la bouche, exigèrent de l'argent, Jean Launay, n'en ayant pas, leur abandonna cinq boisseaux de mouchel à miel. Ils feignirent d'être satisfaits, prirent la cire, mangèrent le miel, puis froidement mirent le feu à la maison et brûlèrent tout ce qui appartenait à Launay (2).

Le 24 novembre, nous trouvons le pauvre homme dans une petite cabane construite par ses amis, *atteint de maladie langoureuse provenue du déplaisir de ses logis brûlés par voleurs et gens misérables.* A l'exemple des autres paroissiens qui avaient pris en commun une décision dans ce but dès le mois de mai, il donne mandat de *présenter très humbles requestes au Roy et à messieurs de son conseil pour poursuyvre et faire justice de ces malfaiteurs, les emprisonner, juger et jugements faire exécuter* (3).

L'abbé du Quesne, aidé par le seigneur de la Boutonnière, le baron de Nonant et les principaux habitants, eut la lourde tâche de secourir les misères qu'en peu de jours les pillards avaient faites. En même temps, il reprenait contre le chapitre de Toussaint le procès commencé par son prédécesseur et exigeait de plus que les chanoines gros-décimateurs fissent au chœur de son église les réparations nécessaires. Il eut gain de cause sur ces deux demandes. Toute la couverture du *chancel* fut refaite, Charles le Tourneur, peintre-vitrier, remit en état les vitraux du chœur et un autre peintre-vitrier de Paris, Hiérôme Clérey, *raccommoda* le grand vitrail dominant le maître-autel (4).

Le curé fit plus, il établit ou restaura les chapelles de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean et de Saint-Étienne et fit refondre

(1, 2 et 3) *Arch.* du tabel. de Nonant.

(4) *Reg. par. Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

Digitized by Google

les cloches. Tous les ans, le quinze août, une jeune fille *cueillit* les offrandes des paroissiens au nom de la Vierge et c'est sans doute, avec le produit de ces quêtes, que fut érigée la remarquable statue de la Mère de Dieu qu'on voit encore dans l'église de Saint-Germain. Le service divin était célébré avec pompe et, en 1630, l'abbé du Quesne était assisté à l'autel par son chapelain, par son vicaire Sébastien Jardin et par messires Jacques Chausson, chapelain de la Boutonnière, Fabian et Guillaume Chaignon, prêtres, et Robert Collet qui devint curé du Noyer-Ménard (1).

Pendant que l'abbé du Quesne travaillait ainsi à la restauration de l'Église, des épreuves cruelles se préparaient une fois encore pour la paroisse. Le poids des subsides très allégé par l'administration de Sully s'était accru au point de devenir intolérable. La guerre avec l'Allemagne nécessita en effet des surcharges d'impôts anciens, des taxes nouvelles et de fréquentes levées de soldats dans les campagnes. Saint-Germain en porta lourdement sa part et on sent dans les procès-verbaux des délibérations des habitants, réunis sous la présidence de leur syndic, une lassitude qui va presque jusqu'au mécontentement manifeste.

Le 19 octobre 1636, en présence du curé qui les approuve, les paroissiens reconnaissent qu'ils ont *consenti et accordé* qu'il soit levé sur eux une imposition nouvelle suivant l'instruction de M. de Miromésnil et des élus d'Argentan, *lesquels sont très humblement priés de donner du temps puisqu'ils sont empêcher d'y satisfaire, n'étant pas en leur pouvoir de mettre à exécution le contenu du mandement en un si bref temps, étant redevables la plupart de leurs tailles de l'année présente et de l'année passée et que, s'ils sont forcés de payer dans le temps porté au dit mandement, ils offrent d'aller plutôt en prison comme incapables de payer la dite somme et qu'une grande partie des habitants ont délaissé et quitté leurs terres ne pouvant pas payer deux tailles, avec l'oppression de grande guerre qu'ils ont journellement sur les bras* (2).

Nouvelle délibération le 1er novembre. Pour éviter les exécu-

(1) *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

(2) *Reg. paroissiaux.*

Digitized by Google

toires qui se font journellement et dont les frais augmentent leur gène, tous les habitants consentent qu'il soit levé sur eux, *au sol la livre,* même sur les privilégiés, ecclésiastiques et officiers du Roi la somme de 528 livres 2 sols 9 deniers, suivant l'ordonnance de M. de Miromesnil. Cette somme représente la part de Clairefeuille dans celle de 3.000 livres en laquelle l'élection a été taxée pour la paie de cent cavaliers conduits par le sieur de la Ferrière, pour le service du Roi (1).

Quant aux levées d'hommes d'armes, elles se multiplient. Le 16 mars 1636, les paroissiens procèdent à l'élection de deux hommes *propres et idoines au service du Roi.* Laurent Lefrère et N... Denis sont désignés, le second est absent et son père *ne sait où il est.* Le 30 novembre, les habitants déclarent qu'ils ont obéi au mandement de M. de Miromesnil : Laurent Hébert et Laurent Lefrère ont été reconnus aptes au service par M. de Belhôtel. Le 14 décembre, nouveau mandement de Jacques Turgot, ordonnant que les noms et surnoms des personnes ayant autrefois porté les armes dans les compagnies de gens de guerre de M. de l'Épinay et les noms et surnoms des personnes capables de les porter soient envoyés à l'élection. Sur quoi, les habitants répondent que Pierre Quinerit, sieur de la Couture, et Richard Hébert ont autrefois porté les armes et que ceux qui sont capables de les porter actuellement sont partis volontaires et ne sont pas encore de retour. Nous trouvons encore, le 5 septembre 1638, un dernier mandement de M. Lefessier, commissaires des guerres, pour une levée de recrues (2).

Sur ces entrefaites, un épouvantable fléau s'abattit sur la paroisse. Dès le mois d'avril 1637, *il commençait à y avoir bruit de contagion,* mais dans l'été de 1638 seulement, la peste gagna notre région (3). Elle y fut apportée en mai par un bourgeois de Caen de passage à Argentan qui y était descendu à *l'hostellerie des Trois-Sauciers,* vis-à-vis de l'église Saint-Martin. Dès le mois de juillet la mortalité était effrayante à Saint-Germain-de-Clairefeuille (4) et l'épouvante telle que beaucoup

(1, 2 et 3) *Reg. paroissiaux.*

(4) Ce n'était pas la première fois que la peste sévissait à Saint-Germain, elle y avait fait plusieurs apparitions au moyen-âge et au XVIe siècle, notamment en 1559, en octobre 1582, pendant les quatre derniers mois de l'année 1597 et au mois de juillet 1598. Une épidémie relativement légère se produisit encore en

Digitized by Google

d'habitants affolés s'étaient enfuis. Les cas de peste étaient foudroyants à ce point qu'on trouva des malheureux morts sans secours dans les champs et, au mois de septembre, le bourg étant entièrement contaminé, on dut, le dimanche 5, déserter l'église et célébrer la messe paroissiale à la chapelle de la Boutonnière (1).

Le 5 septembre 1638, écrit l'abbé du Quesne, la messe paroissiale fut célébrée par nous en la chapelle de feu M. du Bouillonney de la Boutonnière, ne l'ayant pu célébrer en l'église paroissiale à *cause de la contagion qui est dans le bourg de Clairefeuille, de laquelle contagion est mort grand nombre de personnes et à présent, il ne se passe pas de jours qu'il n'en décède quelqu'une* et, même, il y a plusieurs villages et hameaux attaqués tant de cette maladie *que des fièvres chaudes,* ce qui a donné occasion aux habitants de s'absenter de la dite église et d'aller aux églises circonvoisines. Il est aussi à noter qu'une grande quantité de paroissiens et plusieurs des principaux sont allés demeurer ailleurs (2).

Le 23 septembre, l'épidémie avait atteint son maximum de violence, quarante paroissiens moururent en quelques jours et, à cette date même, on inhumait *le corps d'un individu* (sic) *venu pour nettoyer et parfumer les maisons des pestiférés* (3). Si l'abbé du Quesne et son clergé furent admirables de dévouement, Me Hector Landon, chirurgien et médecin, rivalisa de courage avec eux. C'était un solide chrétien qui avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, et dont un fils mourut aumônier et directeur des dames religieuses de Montargis. Nuit et jour debout, il lutta pied à pied contre le fléau et, quand le vieux praticien fut inhumé le 6 juin 1651, devant la grande croix du cimetière qu'il avait donnée, la paroisse perdit en lui un insigne bienfaiteur (4).

juin et juillet 1710. Toutefois aucune de ces épidémies ne paraît avoir eu la durée et l'exceptionnelle gravité de la peste de 1638 qui fut presque générale dans la contrée. On connaît le dévouement à cette époque des frères Angot des Mézerets, de Jean Prouverre, sieur de Longprey, et de sa femme qui, pendant que la peste décimait la ville d'Argentan, s'enfermèrent dans l'hôpital pour soigner les malheureux atteints du fléau.

(1, 2 et 3) *Reg. paroissiaux.*

(4) Hector Landon, dont nous parlons était le fils de Hector Landon, originaire d'Ommeel, qui s'était fixé à Gisnay, en 1577, avec sa femme Jeanne Gorge. Il

Digitized by Google

Enfin, après de longs jours d'angoisse, l'épidémie diminua, puis cessa tout à fait. Les habitants regagnèrent leurs foyers déserts, les impôts furent atténués et le calme revint cette fois pour longtemps. La paroisse en effet ne devait plus avoir de secousses violentes jusqu'en 1790 et tout y dénote, dès lors, nous le constaterons, sinon une prospérité continue, au moins un état d'aisance presque général. Les délibérations des habitants ne contiennent ni plaintes, ni doléances pendant le long règne de Louis XIV et, s'il y a des misères, la charité privée et *la taxe des pauvres* les allégent largement. Nous attribuons cet état de choses au développement sans cesse croissant de l'élevage dans la paroisse, à l'activité des transactions et à la sage administration des intendants qui se succédèrent à Alençon.

L'état moral et religieux de Saint-Germain nous apparaît aussi bon que possible. Vocations ecclésiastiques, donations à l'église, fondations, continuent à être nombreuses.

Nous avons déjà rencontré Me Hector Landon faisant le pélerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce n'est pas là un fait isolé et, en 1629, Thomas Langlais mourait à Romagner, diocèse de Rennes, *faisant le voyage de M. de Saint-Méen* (1). Nous pouvons affirmer aussi que les paroissiens s'approchaient fréquemment des sacrements. Le 7 octobre 1629, en sortant de la grand'messe, Pierre Thuret s'affaisse frappé d'apoplexie et meurt. Le curé constate qu'il *venait de communier* et s'était confessé avant la messe. Un jour, une femme tombe du haut du pont-levis du château de Nonant et se tue, une autre se laisse *cheoir de la planchette qui sert de pont et se noie,* elles avaient toutes deux *récemment communié* (2).

avait épousé Chardine Gorge, fille de Pierre *de* Gorge, et de Marie le Saige, proche parente de noble homme Georges *de* Gorge, sieur de Courchamp Il laissa deux fils : 1° Jacques Landon qui, après sermon prêché par le R. P. Pierre Amiot, cordelier, dit sa première messe à Saint-Germain, le 5 novembre 1628, dernier jour du jubilé donné par le pape Urbain VIII ; 2° François Landon des Sablons, marié à Marie Cudorge, fille de honnête homme Jean Cudorge. Il fut l'auteur des Landon, sieurs des Sablons, du Pérey et de la Rousselière, qui furent procureurs fiscaux du marquisat de Nonant au XVIIIe siècle. C'est de cette honorable famille que naquit en 1760 Charles-Paul Landon, peintre et littérateur, conservateur du musée du Louvre Ses ouvrages sur l'art et l'histoire sont pleins d'intérêt, mais il n'en fut ni le dessinateur, ni le graveur. Landon est mort en 1826.

(1 et 2) *Reg. paroissiaux.* En 1578, nous avons rencontré Gérard Longueraye, de la paroisse de Lignères, qui, sur le point de faire, *pour le salut de son âme,* le pélerinage de Saint-Jacques en Galice, faisait son testament.

Digitized by Google

Pourtant il restait peut-être quelque chose dans la paroisse des habitudes de violence du XVIe siècle. Le dimanche 16 mars 1642, une scène grave se passait au bourg dans l'hôtellerie de Jacques Fournier, à l'enseigne de la Villeneuve. Vers une heure de l'après-midi, le sieur de la Couture-Quinerit, le sieur de Fréville, fils, un certain le Curé, maréchal-ferrant de la compagnie de M. du Hamel et Voisin, maréchal au Merlerault, y étaient attablés. Le premier coup des vêpres vint à sonner, M. de Fréville se leva, régla la dépense qui s'élevait à vingt-deux sols et se rendit à l'église. Les autres continuèrent à boire et dépensèrent cinquante sols. Après vêpres, M. de Fréville revint et l'un des buveurs ayant donné à Fournier un *escu d'or* en paiement, une violente discussion éclata à propos de ce règlement. Au bruit Guillaume Hébert, sieur du Taillis, archer, entra. Mal lui en prit, car, presque aussitôt, le nommé le Curé lui donna un coup de couteau dans le ventre. Fournier s'arma d'une arquebuse et d'un pistolet. Tout le monde sortit, puis rentra par les fenêtres l'épée à la main. L'hostellier et sa femme reçurent l'un une chopine, l'autre un chandellier que Quinerit leur lança à la tête.

Comme conséquence, les auteurs de ces méfaits furent arrêtés et le lieutenant-général du bailliage ouvrit une enquête qui établit la complète innocence de M. de Fréville et la culpabilité de Quinerit et de le Curé. Le tout se termina par un emprisonnement et des dommages-intérêts (1).

A quelque temps de là, la même année, Marin d'Avernes et son beau-frère Jean du Trésor, sieur de Saint-Martin, revenaient ensemble de Sées. Sur la route, une querelle éclate, Saint-Martin dégaîne et porte six coups d'épée à d'Avernes dont le cadavre fut rapporté à Saint-Germain. *Marin d'Avernes,* dit le curé, *revenant de Sées, fut tué de six coups d'épée par son beau-frère indignement appelé Saint-Martin* (2).

Douze ans plus tard, un autre crime qui avait pour auteur un étranger mettait la paroisse en émoi. Guillaume Godet, marchand de bœufs de Saint-Germain, allant à Montfort pour acheter des bestiaux, fut tué à l'entrée de la paroisse de Montchevrel, près du moulin de la Rosière, on lui vola quatorze cents livres (3).

(1) *Arch. de l'Orne,* titres de Fréville et de Godet.
(2 et 3) *Reg. paroissiaux.*

Digitized by Google

Du reste, ces violences sont exceptionnelles et il est facile de constater, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, un grand adoucissement dans les mœurs. Un fait caractéristique, c'est l'urbanité de ton et de manières que de nombreux actes laissent deviner. Il n'est pas rare de rencontrer, sous la plume de l'abbé du Quesne, des formules pleines de courtoisie. Le bon curé sait être aimable jusques dans ses registres paroissiaux. Parmi les lettres échangées entre l'abbé de Godet et sa famille, lettres qu'on lira plus loin, certaines sont vraiment dignes du grand siècle. La haute société qui fréquentait les châteaux de Nonant et de la Boutonnière, les relations fréquentes avec Versailles avaient, à ce point de vue, exercé leur influence sur la petite noblesse et sur les *honnêtes gens*.

Il est facile de voir aussi combien l'instruction s'était répandue. Les familles aisées envoient leurs enfants aux colléges de Caen, de Lisieux ou aux Jésuites d'Alençon. De plus, comme au XVIe siècle, un maître d'école donne les premières notions aux petits enfants et un prêtre de la paroisse enseigne à quelques uns le *rudiment*.

Nous voici en 1661, l'abbé du Quesne est presque octogénaire, quarante-neuf ans se sont écoulés depuis le jour où il a pris possession de sa cure. Si la foi et la charité ont toujours chez lui la même ardeur, si l'esprit est aussi vif, l'organisme est affaibli et manifestement le vénérable curé touche à ses derniers jours. Il s'alita en effet vers le mois d'août et, le 13 octobre, fit son testament en présence de M^res Philippe du Mesnil, prêtre, curé de Nonant, et François le Mercier, l'un des vicaires de Saint-Germain. Il était mort le 6 novembre (1).

Un nombreux clergé, tous les habitants et une foule venue des paroisses voisines assistèrent à son inhumation. Le deuil était conduit par François du Quesne, seigneur de Dorion, et de Franquetot, neveu et filleul du défunt, suivi des gentilshommes de Nonant et de Saint-Germain. Vingt-quatre pauvres vêtus de bure grise, une torche de cire portant les armoiries de la maison du Quesne à la main, escortèrent le cercueil où le curé reposait, la face découverte, vêtu de ses ornements sacerdotaux. Trois messes hautes furent célébrées le corps présent et, après l'ab-

(1) *Arch.* du tabel. de Nonant.

Digitized by Google

soute, sa dépouille mortelle était inhumée dans le chœur vis-à-vis du maître-autel. Pendant quarante jours, un service fut célébré dans l'église en deuil veuve de son pasteur (2).

L'abbé du Quesne avait légué au trésor *un grand calice d'argent, avec sa patène aussi d'argent, orné de plusieurs images représentant la passion de N.-S.*, deux aubes de toile de lin avec les ceintures, une chasuble, étole, manipule, une bourse et un voile, le tout de satin blanc. Il avait donné de plus à son ami Jacques de Godet, sieur des Recouvrets, prêtre, sa montre d'Allemagne à boîte d'argent, à Madeleine de Godet, dame de Fréville, *un reliquaire garni de deux cristaux où étaient enchassées plusieurs saintes reliques* et à Guillaume Chausson, prêtre, l'un des vicaires, une casaque neuve de drap de Hollande, ses deux surplis et sa soutane neuve. Il laissait enfin quatre cents livres aux pauvres (3).

Quelques jours après, Jacques de Godet qui avait été l'auxiliaire dévoué des dernières années de François du Quesne était appelé à recueillir son bénéfice.

(2) *Arch.* du tab. de Nonant. *Archives de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

(3) *Arch.* du tabel. de Nonant.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

LE XVIIe SIÈCLE A SAINT-GERMAIN. — SUITE. — JACQUES DE GODET DES MARAIS, CURÉ. — SON ORIGINE. — SA FAMILLE. — SA VIE. — LES LIBERTÉS PAROISSIALES. — CLAUDE DE LA VIE, CURÉ.

Le successeur de François du Quesne, messire Jacques de Godet des Marais, prêtre, écuyer, sieur des Recouvrets, était né à Saint-Germain-de-Clairefeuille du mariage de noble homme Jean de Godet des Marais, sieur du Parc, et de damoiselle Marie Quinerit des Recouvrets. L'origine et la vie de cet ecclésiastique présentent, on le verra, un intérêt exceptionnel.

On n'a pas oublié qu'au xve siècle, la terre des Recouvrets appartenait à la famille Davy qui en rendit, plusieurs fois, aveu au seigneur de Montmarcey, d'elle elle passa aux Collet. Gilles Collet était sieur des Recouvrets en 1570. Il eut deux fils appelés Pierre, qualifiés sieurs de la Fontaine et une fille qui épousa Me Laurent Quinerit, fils d'Adam, et de damoiselle Barbe du Bois du Mesnil-Eudes. Laurent Quinerit, sieur des Recouvrets, du chef de sa femme, était licencié ès-lois, il s'établit, vers 1598, comme avocat, à Argentan et perdit dans cette ville sa jeune épouse qui lui avait donné une fille Marie.

Devenu veuf, M. des Recouvrets revint à Saint-Germain, entra dans les ordres, fut ordonné prêtre et, pendant de longues années, édifia la paroisse de ses vertus. Il était l'ami, le conseil de tous les habitants et le mandataire attitré des chanoines de Toussaint-de-Mortagne. Il habitait le *logis* des Recouvrets qu'il embellit, s'occupant lui-même de son jardin, de son plant de pommiers et de sa pépinière. Nous y trouvons, en 1622, des pommiers de rambure, de passepomme, de calville, de reinette,

Digitized by Google

de pomme-poire qu'en louant une partie de sa terre, il avait soin de réserver.

Ce prêtre vénérable mourut, le 7 décembre 1642, et son corps fut inhumé dans l'église devant l'autel de Saint-Étienne (1).

Sa fille Marie Quinerit, dame des Recouvrets, avait épousé, le 12 janvier 1624, messire Jean de Godet, sieur du Parc, fils de Cléophas, sieur des Marais, de la paroisse de Chambois, et de Louise Sauvet.

La maison de Godet ayant, à la suite de cette alliance, habité Saint-Germain pendant un siècle, il est juste que nous la connaissions. Voici donc tout à la fois ses origines et ses destinées historiques.

A la fin du xve siècle vivait obscurément dans le bourg de Chambois, près du colossal donjon qui domine encore la contrée, un gentilhomme nommé Jehan Godet qui joignait à son nom celui du petit fief des Marais. C'était un avocat fort considéré qui abritait son écusson *d'argent à trois godets ou coupes de gueules* sous l'épitoge herminée du docteur ès-lois. L'étude du droit était traditionnelle dans sa famille, car, si son père Geffroy avait porté les armes, son aïeul Jean, avocat en 1414, avait été, de longues années, magistrat. M. des Marais mourut en 1510 et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans l'église de Chambois, devant la chapelle Saint-Sébastien. De ses deux fils, l'un Jessé Godet fut conseiller au parlement de Normandie, l'autre Olivier, sieur des Marais, avocat, sénéchal de la Boutonnière, épousa, le 4 septembre 1502, damoiselle Gillette d'Écorches, fille de Guillaume, sieur de Montormel, et mourut en 1535. Ce dernier eut trois fils : Frédéric l'aîné, appelé M. de Saint-Amand,

(1) Jean Quinerit, sieur de la Gommetière, frère du sieur des Recouvrets, épousa Agnès Laisné, il en eut deux enfants : Marie, mariée à Éloy Philippe, sieur de la Couture, et Pierre, sieur de la Gommetière, allié à Marie Batrel Il laissa Madeleine, mariée, en 1653, à Olivier Chausson, auteur des sieurs de la Salle; Pierre, sieur de la Couture, fixé, en 1647, à Saint-Germain-Lambron en Auvergne, et Richard, sieur de la Gommetière. Ce dernier épousa, en 1648, Marie Quinard, fille de Laurent, sieur de la Marette, et de Jeanne Gorge. Il en eut trois fils : Laurent, Richard et Jacques. La postérité de ces deux derniers tomba au xviiie siècle dans un état voisin de la misère. Quant à Laurent, sieur de la Gommetière; il était mort en 1718, laissant de son mariage avec Catherine-Renée du Coudray une fille damoiselle Renée Quinerit de la Gommetière qui alla habiter Rouen avec sa mère. Sa destinée nous est inconnue.

Digitized by Google

fut conseiller du roi et bailli d'Elbœuf, le dernier Jessé, prêtre éminent, devint grand vicaire de Mgr de Laubespines, évêque de Limoges (1).

Quant au second, Cléophas Godet, sieur des Marais, il reprit la toge paternelle. Il épousa Jeanne de Tilly, d'une famille toute militaire dont ses fils allaient se montrer dignes. Deux d'entre eux, François et Gilles, furent tués à l'ennemi, Gilles en combattant sur les remparts de Thérouanne, contre les troupes de Charles-Quint qui s'emparèrent de cette ville en 1553. Un autre, Olivier Godet, fut prêtre et curé d'Avenelles, et le dernier M. des Marais, portant, comme son père, le prénom à forme biblique de Cléophas, fut avocat. Il se maria, le 22 mai 1574, à Louise Sauvet et en eut deux fils : Claude, sieur des Marais ; Jessé, prêtre, curé de Chambois, et Jean, sieur du Parc (2).

Claude de Godet des Marais devint capitaine-garde-côte à Touques. Cette fonction amena son mariage avec Jeanne Gravé, fille de François Gravé, sieur du Pont, armateur à Honfleur, et de Christine Martin. Gravé, originaire de Saint-Malo, était le représentant de la première compagnie du Canada et d'Acadie. Il séjourna plusieurs années à Québec et à Montréal, trafiquant avec les indiens dont il avait su se concilier l'attachement. Claude de Godet ne put lui-même se dégager du courant qui entraînait sa belle famille vers l'Amérique, il s'embarqua sur un de ces navires de commerce qui, au printemps, jetaient l'ancre dans le port de Tadoussac. Il était au Canada en 1623 et mourut quelques années après, laissant un fils François et deux filles.

A l'âge de douze ans, François de Godet explora avec son grand-père du Pont-Gravé les bords du Saint-Laurent et résida trois ans dans la nouvelle France. Plus tard, revenu en France, il devint officier au régiment d'Enghien et s'allia, le 7 février 1645, à Marie de la Marck, fille naturelle de Louis, marquis de Mauny, premier écuyer de la Reine Anne d'Autriche et de sa cousine-germaine Isabelle Salviati, dame de Talcy, près Blois. Cette dernière qui, *comme la Vanozza,* eut pu, dans son abandon cruel, se dire *la felice e infelice madre,* appartenait à une illustre famille de Florence, alliée aux Médicis. Quant aux la

(1 et 2) Titres de Fréville et de Godet, série E, *Arch. de l'Orne Chartrier du château de l'Isle*, communication de M. Eugène Lecointre.

Digitized by Google

Marck, ils étaient issus par la maison de Brézé d'une fille illégitime de Charles VII et de la fameuse Agnès Sorel, dame de Beauté (1).

Ce mariage favorisa l'élévation rapide de François de Godet qui devint baron de Hertrey et seigneur d'Avoise, près Alençon. Blessé à mort, sous la Fronde, au combat de la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, il mourut quelques jours après. Il laissait quatre enfants qui furent placés sous la tutelle de leur mère avec Jacques de Godet, sieur des Recouvrets, de Saint-Germain-de-Clairefeuille, comme curateur, assisté de Jessé de Jodet, curé de Chambois, oncle des mineurs et de Jacques de Bardoul, écuyer, sieur de Tournay, cousin paternel (1).

La dite dame Marie de la Marck remontra à justice que le défunt sieur des Marais, son mari faisait sa demeure ordinaire au manoir seigneurial d'Avoise, paroisse de Radon, châtellenie d'Alençon, qu'ayant pris party dans les armées, y commandant une compagnie de chevau-légers, il y avait été blessé dans un combat qui s'estait donné proche Paris et que, s'estant retiré dans la maison de messire Jean Gravé, sieur de Launay, son beau-frère, pour s'y faire panser et médicamenter, il y était finalement décédé le 24 juillet 1652. Parce que, dans le temps de la maladie du dit sieur des Marais, la dite dame estant en la maison du dit sieur de Launay estait

(1) Voyez *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux* XVIe et XVIIe *siècles*, par Charles et Paul Bréard, p. 94 et suiv.

François Gravé, sieur du Pont, résidait à Honfleur, paroisse Saint-Étienne. Son fils Robert Gravé, capitaine entretenu de la marine, effectua plusieurs voyages au Canada et, plus tard, commanda l'un des navires qui fit voile vers les îles de la Sonde avec le capitaine Beaulieu. Il mourut en mer le 9 novembre 1621.

Bibl. Nat., cab. des titres, *dossiers bleus* de d'Hozier, n°s 11389 et 11390. — Le mariage de Marie de la Marck avec François de Godet fut célébré au château de Taley, châtellenie de Boisjercy. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces, le 17 mars 1651, François des Moulins, seigneur de l'Isle, près Alençon. Voici comment M. Lecointre, propriétaire actuel du château de l'Isle, possède certains documents relatifs aux Godet qu'il a eu l'aimable obligeance de nous communiquer.

Isabelle Salviati, mère de Madame de Godet, fit son testament, le 14 décembre 1643, devant Georges Prudhomme, tabellion à Blois. Elle léguait 20,000 livres à sa fille et donnait le reste de ses biens à Louis de la Marck, son fils, abbé commendataire de N.-D. d'Igny. Son exécuteur testamentaire fut Guyon Fauvel, écuyer, seigneur de la Pigeonnière, président du présidial de Blois. Elle fut inhumée en l'église des filles de Sainte-Marie de Blois.

Digitized by Google

tombée malade d'une grande fiebvre qui avait duré viron six semaines après le décès du dit sieur des Marais, laquelle estant venue en sa cognoissance, après avoir recouvert sa santé, elle estoit venue au dit lieu d'Avoise où elle avait trouvé quelques serviteurs et au même temps avait fait faire assemblée et convocation des enfants mineurs du défunt (2).

De ces enfants dont M. des Recouvrets fut le curateur, l'un Louis-Henry de Godet fut comte des Marais, un autre Paul entra dans les ordres. Paul de Godet des Marais, né au château de Talcy, dans la Beauce, en 1647, était abbé d'Igny à quatorze ans. Il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, fut reçu docteur le 31 août 1677, nommé évêque de Chartres en 1692 et sacré à Saint-Cyr par l'archevêque de Paris. Il devint l'un des directeurs de la maison de Saint-Cyr et le confesseur de Madame de Maintenon (1).

M. de Chartres, des premiers élèves de Saint-Sulpice, dit Saint-Simon, fut peut-être celui qui fit le plus d'honneur et de bien à ce séminaire, qui est devenu une manière de congrégation et une pépinière d'évêques. C'était un grand homme de bien, d'honneur, de vertu, théologien profond, esprit sage, juste, net, savant d'ailleurs et qui était propre aux affaires, sans pédantisme pour lui et sachant vivre et se conduire dans le grand monde, sans s'y jeter et sans en être embarrassé... Il s'allia avec M. de Meaux et le cardinal de Noailles dans l'affaire du Quiétisme (2).

Assidu dans son diocèse à ses visites tous les ans, à toutes ses

(1 et 2) *Chart.* du château de l'Isle. — M de Godet avait acheté du comte de Boitron la baronnie de Hertrey et la terre d'Avoise de Gilles de Bailleul. — Le compte, présenté au conseil de famille par Madame de Godet, porte les articles suivants :

Dépense du convoi du feu sieur mon mari, service et inhumation en l'église Saint-Eustache de Paris, 324 livres — *pour le salaire du curé*, 90 livres - *pour le cercueil de plomb à mettre le corps et le cœur du défunt*, 70 livres — *à Me Félix, chirurgien pour avoir pansé et médicamenté le sieur des Marais*, 300 livres (1).

La même pièce fait mention de Pierre le Tardif, dit Canada, placé par M. des Marais dans la maison de Me Gilles Henry, prêtre, curé de Vingt-Hanaps. Il faisait une pension à cet homme qui, sans doute, l'avait accompagné, pendant sa jeunesse dans ses voyages.

(1) Voy. *Oraison funèbre de Paul de Godet des Marais*, Paris, 1710 et le *Gallia Christiana*, t IX, p. 1193.

(1) Il s'agit ici de Charles-François Félix, sieur de Tassy, célèbre chirurgien mort en 1703. Il fut le premier chirurgien de Louis XIV.

Digitized by Google

fonctions, comme s'il n'eut pas eu d'autres soins, connaissant tous ses curés, tous ses prêtres, son gouvernement entrait dans tous les détails de ce qui se passait dans son diocèse avec une charité pleine d'égard, de douceur et de sagesse (3).

Voilà l'éloge, voici maintenant la critique acerbe de l'écrivain janséniste qui vaut mieux que l'éloge même : Avec tant de qualités, continue-t-il, M. de Chartres n'a pas laissé de ruiner le clergé de France et d'ouvrir par là une large porte à tout ce qui a coulé d'une source si empoisonnée. Sa petite naissance, ou plutôt vile et obscure, l'éloigna de la bonne cause comme par nature et, comme par une seconde nature, puisée à Saint-Sulpice, non seulement il prit en haine le Jansénisme, mais tout ce qui en put être soupçonné, particuliers, corps, écoles, avec une intention droite, mais aveuglée (4).

Monseigneur de Godet des Marais mourut saintement le 26 septembre 1709, laissant des regrets unanimes dans son diocèse.

Le prélat avait deux tantes paternelles qui jouèrent un rôle important à la cour et à la ville. L'aînée Françoise de Godet épousa en premières noces, en 1646, messire Jean Gravé, sieur de Launay, secrétaire du Roi, son parent et, en secondes noces, en 1661, Antoine de Brouilly, marquis de Piennes. D'une beauté imposante, d'une remarquable dignité, Madame de Launay a presque trouvé grâce devant Tallemant des Réaux, bien mauvaise langue pourtant.

Madame de Launay, dit-il, réussissait admirablement au bal où elle dansait fort bien, est de belle taille et ne rougit jamais en dansant... On admirait comment elle avait pu recevoir toute la cour chez elle et même le roi d'Angleterre, sans qu'on en eût jamais médit. Elle est d'une conversation aimable et aisée (1).

C'est elle qui, allant au bal du Louvre, voit le duc de Roquelaure derrière la chaise du Roi. Le Roi croyant qu'elle s'adresse

(2, 3 et 4) *Mémoires de Saint Simon.* — Il est absolument *faux* que Mgr de Godet fut de naissance *vile* ; la morgue de Saint-Simon était telle que personne n'était, à ses yeux, de *bonne maison.*

L'évêque de Chartres, Godet, dit Voltaire, *siècle de Louis XIV*, chap. XXXVIII, dans le diocèse duquel est Saint-Cyr, s'alarma des idées de Madame Guyon et s'en plaignit.

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. VI, p. 365, édit. Techener.

Digitized by Google

à lui se lève : Non, Sire, ce n'est pas vous que j'ai pris, mais Monsieur... Le Roi se rassied (1).

Mademoiselle descendit en 1656 à Saint-Cloud chez Madame de Launay. Comme il faisait clair de lune, dit cette princesse, je résolus de coucher à Saint-Cloud, je m'en allai coucher chez Madame de Launay-Gravé. Sa maison a une fort belle vue, il faisait clair de lune. Les comtesses de Fiesque et de Frontenac faisaient de grandes lamentations quand elles regardaient Paris. Pour moi, je le regardais, comme la personne du monde la plus détachée de tout (2).

La seconde tante de M. de Chartres, Madeleine de Godet, épousa M. des Moutiers, comte de Mérinville. La cadette de Madame de Launay, dit Tallemant, vint demeurer avec elle et Launay la maria à un gentilhomme de Normandie nommé Mérinville. Elle est belle femme, mais non pas comme sa sœur. Mlle des Marais, de tout temps, nous avait dit qu'elle avait une petite sœur qui serait admirablement belle. Cette fille arrivée, elle la trouva fort changée et la voulait renvoyer. Ah ! disait-elle, qu'on va se moquer de moi (3).

Nous voilà en apparence bien loin de Saint-Germain-de-Clairefeuille, en réalité nous n'avons pas quitté la paroisse, car les personnages dont nous venons de parler en dernier lieu y vinrent tous fréquemment et entretinrent avec les Recouvrets les relations les plus suivies et les meilleures.

Jean de Godet des Marais, sieur du Parc, troisième fils de Cléophas et de Françoise Sauvet, épousa, on le sait déjà, Marie Quinerit, dame des Recouvrets, et se fixa sur la terre de sa femme. Elle mourut prématurément le 7 janvier 1630, après lui avoir donné trois enfants : Jacques de Godet, sieur des Recouvrets, qui suivra, Madeleine, mariée, le 29 juin 1660, à Charles de Fréville, sieur de la Haye, et Marie, alliée à Guillaume de Foucques, sieur du Mesnil-Mannetot (4).

(1) Tallemant, t. VI, p. 372.

(2) *Mémoires de Mademoiselle*, éd. de 1750, t. III, p. 52.

(3) Tallemant t. VI, p. 364. — On trouvera plus loin les lettres écrites par Françoise et Madeleine de Godet à leur cousin Jacques de Godet, curé de Saint-Germain-de-Clairefeuille. Elles vinrent certainement toutes deux dans cette paroisse et il est pour nous hors de doute que, dans sa jeunesse, le futur évêque de Chartres y séjourna quelquefois chez son *curateur*.

(4) Guillaume de Foucques devint ainsi propriétaire des Recouvrets qu'il vendit par la suite à la maison de Fréville. Foucques : *de sable, au lion contourné d'or, lampassé de gueules affrontant une cigogne d'argent.*

Digitized by Google

M. du Parc épousa, en secondes noces, Catherine de Rupierre dont il eut une fille Gabrielle, morte en bas âge. Ce gentilhomme paraît avoir été extrêmement pointilleux sur les questions de préséance. A son arrivée à Saint-Germain, il fut offusqué de ce que Léon du Mesnil et ses fils occupassent à l'église des places au-dessus de lui. Après un long procès, il eut gain de cause. Jacques du Mesnil, sieur de Clairefeuille, comme conseiller du Roi, conserva sa stalle ou son banc, mais Léon et Gabriel du Mesnil durent se placer derrière M. de Godet (1).

Ce dernier mourut à 71 ans, le samedi 16 novembre 1652, chez sa nièce, au château d'Avoise. Son corps fut rapporté à Saint-Germain dans un *carrosse accompagné d'un autre rempli de dames et de damoiselles*. Il fut inhumé dans l'église, sous les marches de l'autel Saint-Étienne, près de Laurent Quinerit, son beau-père (2).

Quant à son fils Jacques de Godet, sieur des Recouvrets, il prit le métier des armes. Nous le trouvons, en 1644, jeune et brillant cornette de la compagnie de chevau-légers commandée par M. des Marais, son cousin (3). En 1645, il tient, à ce titre, garnison au château de Rambouillet et sert encore dans la cavalerie en 1648. Au mois de juin 1649, il est revenu dans notre contrée, mais il se cache, car il vient d'enfreindre gravement les lois de l'époque en se battant en duel. Quel avait été son adversaire, nous l'ignorons, quant au motif de la rencontre, la suite des faits le laisse deviner, c'était une affaire d'amour.

Percé jusques au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle
Et malheureux objet d'une injuste rigueur (4),

il avait, suivant toute apparence, provoqué un trop heureux rival.

Quoiqu'il en soit, M. des Recouvrets fut gravement blessé dans cette rencontre et toute sa famille s'émut.

Je viens d'apprendre par une lettre de du Baril, Monsieur mon cher cousin, écrit M. des Marais, *le 8 juin 1649, que vous*

(1) *Archives de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.
(2) *Reg. par.* Acte d'inh de Jean de Godet.
(3) *Arch. de l'Orne*, titres de Fréville. *Tabell. de Nonant.*
(4) Corneille, *Le Cid*, acte Ier, scène VI.

Digitized by Google

vous étiez battu et qu'il courait un bruit que vous étiez blessé. J'aurais tout abandonné pour me rendre auprès de vous si je savais le lieu où vous êtes.

Le 20 juin, lettre du doyen de Chambois qui a bien soin de paraître ignorer la cause du *mauvais état* de la santé de son neveu.

Jusques à ce que j'aie vu de retour le laquais de M. de Chamboys qu'il a envoyé exprès pour avoir des nouvelles de votre santé, Monsieur mon neveu, je n'ai point été en repos d'esprit d'autant que l'homme que j'avais prié vous voir hier ne vous pût parler à cause que vous vous portiez mal, mais le dit laquais m'a assuré que vous êtes en meilleur état. Cela m'a fort réjoui, pourquoi j'ai prié le porteur vous voir encore demain pour avoir de vos nouvelles. Je crois que vous ne doutez pas que cessant mon indisposition et la longueur du chemin, je n'aurais manqué à vous aller voir, mais il aurait fallu en faire à tout le moins à deux jours, pourquoi je vous prie d'affection m'excuser et me mander le temps que vous pourrez être aux Recouvrets, afin que m'acquitte. Je demeurerai et à jamais, Monsieur mon neveu, votre affectionné serviteur. — Le doyen, *curé de Chambois.*

Il serait impossible que je vous dise, Monsieur mon cousin, écrit de son côté Mademoiselle de la Marre, *le 19 juillet, le déplaisir que j'ai eu de vos blessures. J'en suis bien affligée* (1).

Jacques de Godet revint aux Recouvrets près de son père et, dans le calme et la paix de cette charmante retraite, il guérit lentement. Quand il revint à la santé, il était transformé. Il avait connu, à son détriment, les cruelles désillusions de la vie mondaine et il allait chercher la voie qui conduit au seul Bien désirable. Sa détermination ne fut pas précipitée, le curé de Saint-Germain, messire du Quesne, en homme sage, avait voulu qu'il éprouvât son cœur avant de rompre avec le siècle et il le fit pendant quatre ans au bout desquels il reçut les ordres mineurs. C'était en 1654, la même année il fut ordonné sous-diacre, diacre

(1) Lettres transcrites sur les originaux. — Le duel, dit la Bruyère, est le triomphe de la mode où elle a exercé sa tyrannie avec plus d'éclat.—*Les caractères*, chapitre XIII, *de la mode*. Bien que le duel fût défendu depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de la Férette en 1663 détermina Louis XIV à ne plus pardonner. *Siècle de Louis XIV*, p. 29.

Digitized by Google

en 1655 et prêtre l'année suivante. Sa famille se mit alors pour lui en quête d'un bénéfice, plus particulièrement sa cousine Madame des Moustiers-Mérinville.

L'on nous donna avis, Monsieur mon très cher cousin, lui écrit-elle, *qu'il y avait une cure vacante qui dépend de l'abbaye de Préaux qui était à M. le Cardinal. Nous l'avons demandée pour vous, mais, commme M. le Cardinal se mourait, M. Colbert nous manda qu'il fallait dépêcher à Rome et que, M. le Cardinal* (1) *mourant, elle dépendait du pape. Ce que nous fîmes : en voici les expéditions que je vous envoie afin que, si vous vous portez bien, vous veniez à Lisieux vous faire recevoir. M. le Chantre m'a promis de vous recevoir aussitôt que vous vous présenterez, quoique M. de Lisieux n'y soit pas. Cette affaire ne va pas sans difficulté ; M. de Lisieux y a pourvu et les moines y ont aussi pourvu de leur côté, mais je crois que tout cela ne vaut rien et que nous l'emporterons s'il n'y en a pas de pourvu de Rome devant nous, enfin il faut voir ce qui en arrivera* (2).

Je vous prie, pour des raisons que je ne puis vous mander, de dire que c'est vous qui vous êtes pourvu à Rome et ne parlez pas de nous quand vous vous présenterez à M. le Chantre. Vous lui direz que je vous ai mandé de l'aller trouver. Prenez un peu conseil de M. de Saint-Germain en toute cette affaire pour savoir ce qu'il vous faudra faire. La cure vaut quinze cents livres de rente, elle vaut bien la peine de la disputer.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Je ne saurais jamais avoir une plus grande joie que de savoir ma cousine bien pourvue. Il n'y a personne qui connaisse si bien le bien et la personne de M. de la Haye que vous. Au nom du ciel, mon cher cousin, ne vous trompez pas et examinez bien l'affaire avant de vous embarquer. Vous croyez bien que ce que je vous dis n'est que de l'amitié, car quand vous serez content ainsi que ma cousine, nous le serons aussi.

(1) Il s'agit ici du cardinal de Mazarin mort en 1661. Ce fait précise la date de la lettre de Mme de Mérinville.

(2) Ces compétitions dans les collations de bénéfice étaient très fréquentes. *Les anciens registres des insinuations de Lisieux*, publiés par M. l'abbé Piel, en fourmillent.

Digitized by Google

M. de Morinville vous assure tous deux de ses très humbles services. Je vous remercie de vos mantilles. Je prie Dieu qu'il vous donne autant de bonne fortune que je vous en souhaite, car je suis tout à vous. — GODET-MÉRINVILLE.

Jacques de Godet ne paraît avoir mis aucun empressement à la recherche d'un bénéfice fructueux. Il préférait rester à Saint-Germain auprès de l'abbé du Quesne, dont il était l'auxiliaire et qui voyait en lui un successeur tout désigné. Il reçut pourtant, sans sortir de la paroisse, la collation de la chapelle d'Avoise dont le curé de Vicques se démit en sa faveur.

M. des Recouvrets assistait, le 13 octobre 1661 (1), à l'heure de la mort, son vénérable curé et, quelques jours après, il lui succédait. Jacques de Godet fut en tout digne de son prédécesseur, c'est le plus bel éloge que nous en puissions faire. Il eut son zèle et son dévouement pour ses ouailles, son culte pour la maison de Dieu et, dans le but d'accroître la piété dans la paroisse, il établit une confrérie de la Sainte-Vierge.

Malheureusement pour Saint-Germain, M. des Recouvrets, dont la santé était altérée depuis 1649, s'affaiblit peu à peu et c'est sur son lit de douleur qu'il reçut d'un Monsieur Auberon, en juillet 1668, cette lettre, dernier écho du siècle auquel il avait renoncé :

Tout notre monde est à Saint-Germain et à Saint-Cloud et je pars présentement pour y aller. On prépare un grand divertissement à Versailles que le Roi donne et il veut que tout le monde le voie. On dit qu'il ne s'est jamais rien vu de plus beau et qu'il en coûtera plus de cent mille écus. Ce ne sera que pour un jour.

Le signataire était un parent ou un ami du marquis de Piennes, second mari de Françoise de Godet qui avait, en 1661, annoncé ce mariage à M. des Recouvrets en ces termes : *Mon mariage a été si promptement résolu et exécuté que je n'ai pas*

(1) *Tabel.* de Nonant. Testament de l'abbé du Quesne. — On n'a pas oublié que Jacques de Godet et son beau-frère, M. de Fréville, assistèrent, en 1663, au mariage de M. des Molands, leur cousin, avec Marie du Bois. Ces relations de famille se perpétuèrent et Madame de la Vingtrie, née de Fréville, les rappelait, en termes les plus aimables, dans une lettre adressée, le 18 janvier 1785, à M. Renault des Molands, seigneur du Breuil, conseiller du Roi et Son Procureur, en son hôtel à Moulins.

Digitized by Google

eu le temps de vous en rien mander, car, sans cela, nous retardions pour que vous nous fassiez l'honneur de nous marier. Je vous dirai les raisons qui nous ont forcé à agir de la sorte quand nous vous verrons. Soyez bien persuadé que M. de Piennes et moi nous vous honorerons et aimerons toujours infiniment. C'est le meilleur homme du monde et à qui j'ai la dernière obligation.

Quelques jours après la réception des nouvelles données par M. Auberon, la maladie du curé de Saint-Germain prenait un caractère inquiétant et, le mercredi 24 octobre 1668, après avoir reçu les Sacrements, il dictait ses volontés dernières. Il voulait qu'à son inhumation, *il ne fût fait ni pompe, ni tente,* qu'on vêtit, suivant l'usage, douze pauvres et qu'on célébrât un trentain composé de trois hautes messes par jour avec nocturnes, vigiles et laudes. Il donnait au trésor neufs cents livres, pour la célébration à perpétuité d'une messe basse, les dimanches et fêtes, où l'officiant recommanderait son âme, et douze aulnes de damas couleur de feu qu'il avait fait venir de Paris depuis peu pour une *chapelle rouge.* Il léguait aux pauvres deux cents boisseaux de bled, à François Daupeley, son vicaire, son calice d'argent, son long manteau et sa soutane de serge de Rome, avec sa soutane de serge d'Angleterre et nommait Jacques de Bardoul, sieur de Tournay, et Jean Gruel, sieur de Launay, ses exécuteurs testamentaires (1).

M. des Recouvrets était mort au commencement de l'année 1669. Deux de ses dispositions testamentaires suffiraient à nous faire connaître son caractère. Il ne veut, pour ses funérailles, que des prières, pas d'apparat et son zèle pastoral presque d'outre-tombe lui fait fonder une première messe chaque dimanche pour que ses paroissiens puissent sans exception obéir au précepte dominical. Nous aurions tout dit de lui, si nous ne devions ajouter que c'est, sans doute, à son zèle, à sa direction, à ses conseils que l'Église doit, en partie, la vocation et les vertus de son cousin et pupille, Mgr Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres.

(1) Tabel de Nonant. — Jacques de Bardoul était le fils d'Élisabeth de Godet, dame de Tournay, mariée en 1615 à Pierre de Bardoul, seigneur de Fel, et le petit-fils de François Godet, écuyer, gouverneur d'Exmes en 1592, lequel était issu par Jacques et Pierre Godet, ses père et grand-père, de Guillaume Godet, écuyer, sieur de Tournay, vivant au xve siècle et marié à Guillemette de Corday.

Digitized by Google

Nous avons déjà constaté, chemin faisant, l'état prospère de Saint-Germain dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il n'est pas sans intérêt d'insister sur l'énergie de la vie paroissiale à cette époque et sur la grande liberté qui y préside. Dès le moyen âge, les paroissiens se réunissaient le dimanche pour statuer sur leurs intérêts communs et constituaient une véritable assemblée délibérante. Aux XVe et XVIe siècles, les habitants de Saint-Germain se concertaient pour la reconstruction de leur église incendiée et portaient jusqu'au Roi leurs doléances pour obtenir la suppression du prêche de Nonant. Nul impôt ne pouvant être perçu, sans le consentement au moins théorique des contribuables, nous les avons vus se défendre contre l'aggravation de la taille en 1636.

Délivrée, grâce à la monarchie, des ravages de la guerre civile, Saint-Germain-de-Clairefeuille s'administre au XVIIe siècle de la façon la plus satisfaisante. Le fonctionnement paisible et régulier des institutions, la direction intelligente de plusieurs de ses familles concourent à ce résultat (1).

Chaque année, un syndic procureur-général des habitants est élu qui a la direction des affaires communes, dresse avec le curé le rôle des taxes des pauvres, assure l'exécution des lois sur la milice, soutient les procès et préside les réunions qui ont pour but d'enrôler ou de dérôler les contribuables, de nommer ou de casser les collecteurs de la taille. Ces assemblées sont distinctes de celles qui régissent l'administration de la fabrique, la nomination des trésoriers et l'apurement de leurs comptes, mais, dans les deux cas, tout habitant a le droit de vote et nulle ingérence étrangère n'est tolérée (2).

A la mort de Jacque de Godet de graves difficultés se produisirent pour la nomination de son successeur. Deux ecclésiastiques, Claude Cavey et Claude de la Vie se prétendirent en même temps pourvus du bénéfice (3). En 1669, le dernier occupait le manoir presbytéral, comme simple déportuaire, *parce que son titre curial était contesté*. Cette contestation ne cessa qu'en 1672 et, pendant ce temps, l'abbé Daupeley, vicaire, administra la paroisse. A partir de 1673, *vénérable et discrète* personne mes-

(1 et 2) *Reg. par.* et *Tabel* d'Exmes et de Nonant.

(3) *Tabel.* de Nonant, *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

Digitized by Google

sire Claude de la Vie, sieur de Chastillon, jouit en paix de sa cure. Cet ecclésiastique, qui a laissé peu de souvenirs de son ministère, était originaire de Mortagne et s'y rendait fréquemment. Il y assistait en 1679, avec son frère, greffier en chef de l'élection, au mariage de Pierre Lemerault, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Mamers, avec damoiselle Marie Édet, fille de Louis, avocat en parlement, bailli de Moutiers-au-Perche, et de Renée de la Vie (1).

L'abbé de Chastillon mourut en 1680 et fut inhumé dans le chœur de son église à côté de ses prédécesseurs (2).

(1) *Tabel.* de Mortagne.
(2) *Tabel.* de Nonant.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

FIN DU XVIIe SIÈCLE. — LE XVIIIe SIÈCLE A SAINT-GERMAIN. — GEORGES CHAUSSON, ALEXANDRE LE TOURNEUR, LOUIS DU VAL, LÉONOR D'IMBLEVAL, FRANÇOIS DE LISLE, CURÉS. — ANECDOTES. — ÉTAT DE LA PAROISSE. — REVENUS DE LA FABRIQUE. — MOBILIER DE L'ÉGLISE.

Le bénéfice vacant par la mort de Claude de la Vie fut presque immédiatement donné à *vénérable et discrète personne* messire Georges Chausson, sieur de l'Isle, prêtre, qui précédemment, nous le croirions volontiers, était attaché à la collégiale de Toussaint-de-Mortagne. Ce jeune ecclésiastique, frère du sieur des Orgeries, était un enfant de la paroisse et ce choix devait y être bien accueilli.

Son portrait, conservé au château de Courtilloles, le présente vêtu de la robe blanche des chanoines de Toussaint. Les yeux expriment la finesse et l'intelligence, les traits sont fortement accentués, une moustache et une royale à la Richelieu donnent à la physionomie un caractère de volonté et d'énergie peu communes (1).

Peut-être le nouveau curé avait-il en effet trop de volonté, car il débuta par un double procès justifié, il est vrai, mais qu'il eût été opportun de différer. Il s'adressa d'abord à M. de Fréville, héritier de l'abbé de Godet, et exigea qu'il fît au presbytère les réparations que son prédécesseur n'avait pas demandées (2). Il se tourna ensuite du côté de ses paroissiens et réclama une chambre *garnie*. Ces derniers prétendaient qu'ayant fourni un

(1) Toutes les pièces et titres concernant l'abbé de l'Isle sont conservées au château de Courtilloles.

(2) *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

Digitized by Google

lit et une table, ils ne devaient plus rien (1). L'affaire menée, détail curieux, par Jacques Chausson, sieur de la Salle, syndic de Saint-Germain et cousin du curé, fut plaidée au bailliage d'Exmes et se termina, comme elle aurait dû commencer, par un arrangement amiable. L'ardeur avait été excessive des deux côtés, on le reconnut et l'administration de l'abbé de l'Isle ne paraît pas s'être ressentie de ces débuts un peu batailleurs.

A quelque temps de là arrrivait à Saint-Germain, l'épée au côté et plumes au vent, un brillant gentilhomme portant l'uniforme de la maison du Roi. La curiosité fut vivement éveillée, car messire Jacques Fournier, sieur du Vivier, commandant la compagnie des gardes de S. A. R. Mgr le prince de Condé, capitaine des chasses de la province de Bourgogne, était le fils de Jacques Fournier dit le Vivier, *hostellier* à l'enseigne de la Villeneuve. Depuis le jour où M. de la Boutonnière l'avait attaché à sa personne, il avait fait un tel chemin dans le monde que messire de Faucamberghe, capitaine au service d'Espagne, lui avait donné la main de sa nièce damoiselle Marguerite Carpentier. Il en avait deux fils Louis et Henry, tous deux lieutenants à cette époque, l'un dans le régiment d'infanterie du prince de Condé, l'autre dans les troupes du Roi au Canada. *L'hostellerie* de la Villeneuve était bien loin, pas si loin pourtant que Jacques Fournier en eût perdu le souvenir, car c'est là qu'il descendit et qu'il signa la vente de ce pré du Vivier d'où il tirait son nom et qui méritait un meilleur sort (2).

Plus de dix ans plus tard, dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 avril 1694, vers une heure du matin, l'horizon s'empourprait à Saint-Germain dans la direction de l'Ouest. Un incendie dévorait au Pont du Mesnil trois maisons servant de granges et d'étables appartenant à M. de Fréville. Malgré les secours, sept bœufs gras et huit charretées de foin furent consumés (2).

M. de Fréville revenait au bourg accompagné du curé et du vicaire quand, sur le point culminant de la côte qui descend vers la Dieuge, il aperçut, à travers le brouillard de cette nuit de printemps, une lueur intense s'élevant à peu de distance de

(1) *Reg paroissiaux, Arch.* du tabel. de Nonant.

(2) *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet. — *Arch.* du tabel. de Nonant.

Digitized by Google

l'église. Ils précipitèrent leur marche et trouvèrent en feu une autre maison appartenant aussi à M. de Fréville. Tous les habitants, comprenant le danger qui menaçait l'église et leurs maisons, étaient debout et luttaient avec acharnement contre le fléau qui put être circonscrit (3).

Un irréparable désastre avait été évité, mais il était évident que ces incendies avaient été allumés par une main criminelle. Une enquête fut ouverte qui aboutit à des résultats contradictoires. *Les uns disaient que l'incendiaire était le valet de M. de Fréville fils, qui avait été maltraité par son maître.* D'autres avaient rencontré trois *mystérieux* cavaliers qui leur avaient dit : *Où allez-vous ? Si vous allez à Saint-Germain, vous y verrez beau feu.* D'autres enfin accusaient des conducteurs de bœufs qui, en haine de M. de Fréville, avaient, peu de temps auparavant, fait manger son bled en herbe par leurs animaux (1).

En 1701, conformément à l'ordonnance de l'intendant, la paroisse devait fournir deux miliciens. Sur la proposition de leur syndic Guillaume Hébert, sieur du Taillis, les habitants *reconnaissant qu'il n'était pas juste que ces hommes allassent servir à leur dépens* décidèrent *que chaque garçon, en état de tirer au billet, verserait soixante sols, chaque père de famille ou veuve ou tenant feu dix sols, à la réserve des pères des hommes choisis pour le service* (2).

Ce début du XVIIIe siècle présenta, dans la contrée, quelques phénomènes climatériques dignes de remarque. Le 12 février 1701, le jour de la Chandeleur, à dix heures du matin, *s'éleva l'une des plus violentes tempêtes que l'on ait jamais vues. Elle abattit beaucoup d'arbres et de maisons et fut générale.* Le 30 décembre 1705, *un furieux ouragan commença une heure avant le jour et dura jusqu'à dix heures du matin. Il donna de l'épouvante aux plus assurés, on dit que la terre trembla. L'hiver, commençant en 1708 et finissant en 1709, fut si rude qu'il fit mourir les arbres et les blés qui étaient en terre, il en résulta une grande disette. En ce temps,* ajoute l'ecclésiastique auquel nous empruntons ces détails, *Dieu a*

(2 et 3) *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

(1) *Arch. de l'Orne*, série E, titres de Fréville et de Godet.

(2) *Reg. paroissiaux.*

Digitized by Google

châtié les péchés des hommes par tous les fléaux : guerre et maladies contagieuses (1).

La famine fut universelle cette année-là et l'on vit les laquais du Roi mendier aux portes de Versailles. La fin du règne de Louis XIV fut aussi triste que le commencement en avait été brillant. On s'était vu contraint, pour assurer la défense du pays, menacé par une coalition, de contracter des emprunts et de créer de nouveaux impôts. Depuis ce moment, l'État resta dans une gène financière qui ne fit que croître jusqu'à la Révolution. Il est vrai de dire cependant que les encouragements donnés par Louis XIV à l'agriculture et surtout à l'élevage (2) et la création du haras du Pin (3) firent de Saint-Germain la paroisse la plus riche de la vicomté d'Exmes.

(1) *Reg par.* de Malnoyer.

(2) En 1705, un événement insignifiant fut la cause d'un gros procès qui passionna tout le pays. Nous passerions ce procès sous silence, s'il ne démontrait combien, dès cette époque, les éleveurs tenaient à leurs chevaux. Le 4 janvier 1705, François Broussais, François Louvet et Louis Mesnil trouvèrent, dans un herbage, *une cavale de prix* appartenant à Jacques Urset. Ils lui donnèrent la chasse et, *par malice*, lui tranchèrent le jarret avec une serpe. C'était du moins la version de Jacques Urset. Broussais, Louvet et Mesnil prétendaient au contraire que la cavale s'était blessée accidentellement.

Urset, furieux, mit en mouvement huissiers et sergents et, dès février, la procédure allait son train devant le bailliage d'Exmes qui ordonna une enquête. Les témoins entendus furent nombreux et leurs dépositions *prudentes*. Urset débouté de sa demande en appela de la sentence qui le condamnait aux frais. Il perdit de nouveau et paya les dépens. Sa cavale lui coûtait cher.

(3) On sait que, dès le xve siècle, les ducs d'Alençon avaient un haras au Merlerault dans les bâtiments aujourd'hui occupés par l'hôtel Sainte-Barbe. Les familles qui possédèrent successivement la baronnie de Nonant favorisèrent beaucoup l'élevage du cheval dans le pays. M. Charles du Hays a parfaitement établi ce fait.

Nous avons, de notre côté, constaté qu'au xvie siècle les Vallix, seigneurs du Mesnil-Froger, qui affermaient leur magnifique herbage de Razibus aux Legoux, y avaient des chevaux de prix. Nous savons de plus, de source certaine, que, sous Louis XV et Louis XVI, de nombreux chevaux de la maison du Roi avaient été achetés, à Saint-Germain-de Clairefeuille même, des Chausson de la Salle.

Cette question de l'élevage nous amène à nous demander si les grands herbages que nous admirons existaient avant 1789. Ils étaient alors assez rares, car le sol était beaucoup plus divisé qu'aujourd'hui et les petits propriétaires fonciers plus nombreux. Chacun avait son pré et son herbage. Quand notre contrée s'est dépeuplée et que, par suite de phénomènes économiques que nous n'avons pas à examiner ici, la grande propriété est devenue commune, on a sans cesse agrandi les herbages. M. du Hays estime qu'au point de vue de l'élevage, la division des herbages en petites portions, comme en Angleterre, est infiniment préférable.

Digitized by Google

Aussi le confort augmente-t-il dans les plus chétifs *logis* et même dans les maisons des paysans. Le chiffre moyen de la dot d'une fiancée d'*honnête* famille qui était de cinq cents livres à la fin du XVIIe siècle dépasse mille livres, la dot d'une *damoiselle* varie entre quinze cents et dix mille livres et nous pourrions citer telle famille de Saint-Germain tenant en réserve trente mille livres pour constituer l'apport matrimonial de l'héritière de son nom (1).

Par contre, le vide se fait de plus en plus grand dans certains manoirs seigneuriaux. La Boutonnière, dont les seigneurs ont joué un rôle si considérable dans l'histoire paroissiale, n'aura plus bientôt que des hôtes de passage rehaussant leur jeune noblesse du luxe éblouissant de leur vaisselle plate.

Pour en revenir au curé de Saint-Germain, Georges Chausson, sieur de l'Isle, mourut en août 1709. Il fut inhumé le 8, dans le chœur de son église, par messire Courtois, bachelier en théologie, curé du Merlerault, doyen de Gacé, en présence de M^res Louis Girard, vicaire de Clairefeuille, Guillaume Farain, chapelain de la charité du Merlerault et autres ecclésiastiques (2).

Dès le lendemain, *vénérable et discrète personne* messire Alexandre le Tourneur, prêtre, sieur du Plessis, chanoine de la collégiale de Toussaint-de-Mortagne, était investi du bénéfice. Il recevait ses lettres de collation le 12 août et, le 14, en présence de Pierre Juchereau, grand chantre de Toussaint, prenait possession de son bénéfice (3).

L'abbé le Tourneur appartenait à une ancienne famille de Mortagne et, si nous en croyons la négligence qu'il apportait à la tenue de ses registres paroissiaux, c'était un esprit brouillon et distrait. Il eut, en février 1714, quelques difficultés avec ses paroissiens qui avaient, dit-il, estimé *par malice* son bénéfice à mille livres. Il adressa en conséquence une requête à l'intendant et lui exposa qu'il possédait seulement six cents livres de revenus, consistant en un certain nombre de boisseaux de blé, avoine et orge, trois acres de terres d'aumône, tant en labour qu'en herbe, les menues dixmes et le casuel de l'église, les grosses dixmes appartenant au chapitre de Toussaint (4).

(1) *Tabel.* de Nonant, Exmes et Gacé.
(2) *Reg. parois.*
(3) *Reg. des insinuations* du diocèse de Lisieux.
(4) *Reg. parois.*

Digitized by Google

M. du Plessis mourut le 20 août 1727 et, le 25 décembre, à la requête de Gilles-Pierre de Bercher, Léon Leprévost et Pierre-René de Guilbert, écuyers, époux de damoiselles Françoise, Jeanne et Catherine de Launay, filles de François, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, et de Catherine le Tourneur, le tabellion de Nonant dressait l'inventaire de ses biens meubles (1). A côté de la cuisine se trouvait *le cabinet de travail* du défunt attenant à son *salon*. Deux chambres à coucher, dont l'une donnant *sur la rue*, étaient tendues *de tapisseries à l'antique*.

Dès le 21 août, le chapitre de Toussaint avait nommé à la cure de Saint-Germain *vénérable et discrète personne* messire Louis du Val, prêtre, chapelain de la collégiale de Toussaint, et issu, lui aussi, d'une honorable famille de Mortagne (2). L'abbé du Val reçut ses lettres de collation le 23 août et, le 2 septembre, il prenait possession de son église en présence de Mres François Ballé, curé de la Briquetière, Damien Ledangereux, vicaire de Mauves, Louis Serrant, prêtre de Sainte-Croix-de-Mortagne, Jacques Coyplet, curé, et Pierre le Conte, vicaire de Nonant.

Le nouveau curé sut se donner tout entier à ses paroissiens et rééditer le dévouement et les vertus de François du Quesne et de Jacques de Godet. Une épidémie de fièvre typhoïde qui, en 1740, décima la paroisse permit d'apprécier sa religieuse abnégation (3).

Cette année là même, en présence de MM. de Fréville, des Molands et du Taillis, il fit procéder à l'inventaire des titres du trésor paroissial. Transportons-nous donc à l'église avec le tabellion. Les quatre clefs du coffre de chêne qui renferme les archives viennent d'être apportées par le curé, le syndic et les trésoriers en charge. Le coffre est ouvert par le notaire qui y trouve plusieurs liasses *d'écriture antique* qu'il néglige, hélas ! d'analyser parce que la vieillesse de ces contrats les rend inutiles.

Voici une série de rentes constituées et de fondations au profit du trésor dans laquelle toutes les anciennes familles de Saint-Germain sont représentées. Chacune d'elles a voulu assurer

(1) *Tabell* de Nonant. *Reg. d'audiences* du bailliage d'Exmes *Arch. de l'Orne*, fonds des justices.

(2) *Reg. des insinuations* du diocèse de Lisieux, communication gracieuse de M. l'abbé Piel.

(3) *Reg parois. Tabel.* de Nonant et d'Exmes.

Digitized by Google

à perpétuité à ses membres défunts un certain nombre de messes chantées, de messes basses ou d'obits.

De ce chef, MM. de Fréville doivent annuellement au trésor cinquante livres, les héritiers de l'abbé de Godet dix-sept livres, MM. du Mesnil ou leurs représentants huit livres, MM. des Molands et de Grandprey huit livres, MM. du Taillis sept livres, MM. des Orgeries huit livres, les familles Collet, Landon, Davy et Quignard chacune sept livres, les Bourel, quatre livres. Les Gastines, Langlais, Fay, Launay, de la Porte, Louée, Busnel, Mesnil, Barbette, Baron, le Loup, Thorel, Paston, Cadiou (1) doivent des sommes variant entre deux *sols* et cent *sols*. Le total de ces rentes s'élève à cent cinquante livres.

Le trésor possède de plus le champ Martin, le pré Gourdin, le pré de la rue Maroche, une pièce de terre au mont Richer, un pré à la Porte, un *au réage* des champs Isabelle et un à Clairefeuille. L'ensemble de ces petits héritages donne quatre-vingts livres et la vente des fruits du cimetière environ vingt livres. Chaque année le *trésor*, en comptant les quêtes dont le produit est variable, dispose donc approximativement de trois cents livres.

Par contre, la fabrique est tenue de faire célébrer les messes et obits de fondation, notamment deux messes basses chaque semaine et un grand service annuel pour la maison du Bouillonney, une messe le premier jeudi de chaque mois pour l'abbé Hiret, une messe basse chaque dimanche pour l'abbé de Godet, trois services pour l'abbé du Quesne, deux obits pour Guillemette Davy, veuve de Jacques Leleu de Clairefeuille, quatre messes basses pour la famille du Mesnil, un service et plusieurs messes pour Guillaume Hébert du Taillis, Charles de Fréville de la Haye et

(1) Voici, indépendamment des familles marquantes dont nous avons donné l'histoire en parcourant les manoirs de la paroisse, les noms de toutes les autres familles représentées à Saint Germain en 1789 : Gouin, Letellier, Boisard, Chevalier, Potier, Brière, Mesnil, Langlais, Quignard, Morin, Chaumont, Cally, Delaire, Gondouin, Samson, Marais, Auvray, le Jeune, Basire, Piquet, le Moult dit la Rose, Bourdon, Harel, Loyauté, Neveu, Jardin, Adam, Fleury, Bisson, Daupeley, Than, Ferrières, Deschamps, Moulin, Letellier, Monnier, Galliet, Saunier, Mare, Gorge, Auvray, Rault, Goret, Molière, Louée, la Lande, le Brun, Vaillant, Lempérière, Héron et Chrétien. — Ces familles habitaient *le Bourg*, la Partière, Sourure, a Théroudière, la Louvetière, la Porte, la Gorgerie, les Orgeries, la Corbette, la Quignardière, la Bartière et Clairefeuille.

Digitized by Google

sa femme, Jean Renault des Molands et sa famille, Pierre Quinerit de la Gommetière. Le trésor doit de plus payer les gages du clerc, les cierges, les cordes des cloches, le blanchissage du linge d'autel, le vin et le pain de messe.

Cet inventaire terminé, nous ne quitterons pas l'église sans examiner les autels relativement nouveaux élevés par MM. du Quesne et de Godet. Le maître-autel est orné de quelques boiseries qui ne sont pas sans mérite. Les autels latéraux dédiés à la Sainte Vierge et à saint Étienne appuyés contre la boiserie séparative de la nef et du chœur sont assez lourds et d'ordre composite. Pour les édifier, on a masqué et peut-être détruit deux grandes portions de sculpture. Les armes de Godet qui surmontent l'un d'eux précisent leur date, ils appartiennent à la seconde moitié du XVIIe siècle.

En 1740, l'église de Saint-Germain est riche en vases sacrés, parmi lesquels on remarque le calice artistique de l'abbé du Quesne. Les ornements sacerdotaux sont nombreux : dix chasubles au complet avec tuniques, six chappes, une écharpe. Rien ne manque du reste pour la célébration des saints mystères. Voici une riche exposition du Saint-Sacrement, l'enveloppe brodée de la chaire, les rideaux qui servent au reposoir du Jeudi-Saint, plusieurs couvertures d'autel, quinzes nappes d'autel et une bannière (1).

Il était indispensable qu'une fois au moins nous nous rendissions compte de ces menus détails qui ont leur importance pour l'état religieux d'une paroisse. La richesse de l'église prouve la piété des paroissiens.

Après trente-cinq ans de ministère à Saint-Germain, l'abbé Louis du Val fut inhumé, près de ses prédécesseurs, le 31 décembre 1763. L'officiant était M. de Guerpel, curé de Résenlieu et

(1) En l'an XI, au moment du Concordat, on retrouvait, dans l'église, une cloche, trois autels *antiques* dont l'un orné de trois candelabres de chaque côté, une chaire, deux confessionnaux, un pupitre et trois escabeaux, cinq bancs, soixante-quatorze chaises, une armoire et deux petits coffres. — Ce mobilier aussi bien que l'église elle même, les peintures et les boiseries qu'elle contient et le presbytère avaient été sauvés, grâce à M Renault de Grandprey, qui s'en était rendu adjudicataire dans le but de les conserver pour des temps meilleurs. S'en considérant comme le gardien et le *dépositaire*, il les remit à la commune lors du rétablissement du culte.

Digitized by Google

doyen de Gacé, assisté de Mres Vincent Urset, chapelain de la Boutonnière et des Orgeries, François de Lisle, vicaire de Clairefeuille, Jean le Poix, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas du Merlerault et d'un nombreux clergé (1).

Le 2 janvier 1764, *vénérable et discrète personne* messire Marie-Hubert-Léonor d'Imbleval, seigneur de Montalais, prêtre du diocèse de Rouen, ancien curé de Braquetin-en-Auge, chanoine et prévôt de la collégiale de Toussaint-de-Mortagne, fut nommé curé de Saint-Germain. Il semble au premier abord qu'un ecclésiastique aussi qualifié dut remplir toutes les conditions requises. Il n'en était rien cependant, car l'abbé de Montalais, s'étant rendu le 4 janvier à Lisieux pour obtenir l'institution canonique et subir l'examen prescrit, le vicaire-général le *remit à trois mois* (2). Les épreuves avaient, paraît-il, été jugées insuffisantes. Ce fait démontre qu'avant 1789, le naissance et la faveur ne suffisaient pas pour occuper un bénéfice.

Pendant que le curé complétait ses connaissances théologiques et canoniques, l'abbé de Lisle desservait et administrait sa paroisse. M. de Montalais se représentait le 22 mars à l'évêché de Lisieux et, cette fois, il fut agréé. Le 2 mai, il prenait possession de son église en présence de Mres François de Lisle, vicaire de Clairefeuille, Vincent Urset, chapelain de la Boutonnière, et Gilles de Bercher de Montchevrel, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps demeurant à Mortagne (3).

En 1767, le curé faisait procéder à la refonte des cloches et leur baptême donnait lieu à une grande fête à laquelle assistèrent Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, marquis de Nonant, et Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, son épouse. L'une de ces cloches existe encore et porte cette inscription :

L'AN 1767, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MESSIRE MARIE-HUBERT-LÉONOR D'IMBLEVAL, ÉCUYER, SIEUR DE MONTALAIS, CURÉ DE CETTE PAROISSE. CHARLES-BERNARD, COMTE DE NARBONNE-PELET. MARIE-FÉLICITÉ DU PLESSIS-CHASTILLON, COMTESSE DE NARBONNE-PELET.

(1) *Reg. parois.*

(2 et 3) *Reg. des insinuations* du diocèse de Lisieux.

L'abbé d'Imbleval de Montalais appartenait à une ancienne famille portant : *de gueules à trois quintefeuilles d'or.* Jean d'Imbleval était capitaine du château de Saint-Valéry en 1570. Cette famille possédait en 1671 la terre d'Imbleval et celle de Bretel, élection d'Arques.

Digitized by Google

Les sieurs J.-B. et Joseph le Michel frères, fondeurs Laurains, m. f., moi et ma petite sœur (1).

M. de Montalais resta pendant dix-neuf ans à Saint-Germain et ce long ministère ne fut troublé que par quelques difficultés dont voici l'origine. Le curé avait pris à ferme du chapitre de Tous-saint-de-Mortagne les grosses dixmes de la paroisse. A côté des dixmes perçues en nature figuraient les indemnités en argent pour les terres *nouvellement couchées en herbe*. Leur évaluation donna lieu à une série de procès qui, après avoir été plaidés au bailliage d'Exmes, étaient, en mai 1781, portés devant le Parlement.

Charles du Mesnil de Montmesnil, lieutenant des grenadiers royaux au régiment de Touraine, qui refusait de payer une rente

(1) Les deux autres cloches de l'église de Saint-Germain portent les intéressantes inscriptions que voici. L'excellent et digne curé actuel de la paroisse, M. l'abbé Mévrel, a eu l'aimable obligeance de les copier pour nous. — Grosse cloche. En l'an de grâce M DCCC XLV, j'ai été bénite par Mgr Charles-Frédéric Rousselet, évêque de Sées, et nommée Marie Jacqueline-Clotilde-Gabrielle par Callixte-Armand-Jacques Foucher, baron de Brandois (*), et par Marie-Catherine-Clotilde Foucher de Brandois, vicomtesse de Puységur. Je suis née des offrandes des paroissiens et nommément de Guillaume Desdouits de Saint Père et de Charlotte Harel, son épouse.

Nascentes clamo
Functos gemebunda reclamo
Plebem læta vocans festa celebro Dei

Je pleure les défunts, réjouis les vivants
Au temple du seigneur je convie les enfants.

Fabriciens : Jean Leconte, curé ; P. Monnier, maire ; L. Morin, président ; J. Tessier, Maurice Miray, Ch. Avrouin, P. Héron, secrétaire.

Faite par Vieil Ozenne et Vieil Tétrel frères, fondeurs à Villedieu (Manche).

Petite cloche. Je suis née des offrandes de quelques fidèles et principalement de Jean-Marie-Nicolas-Paul Foucher de Brandois, fils de Mre Jacques Foucher, baron de Brandois, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et parrain de ma sœur aînée. J'ai été nommée Jeanne-Marie-Charlotte-Flavie par messire Jean-Charles-Aimé du Hays et dame Marie Flavie la Touche, son épouse, et bénite, le 24 juin 1846, par messire Pierre Desauney, chanoine titulaire et supérieur du Petit Séminaire de Sées.

Etsi parva senes juvenesque Joanna Maria
Convoco, claudo melos magnificoque Deum.

Fille généreuse de la munificence
J'invite tous les cœurs à la reconnaissance.

Petite sœur Jeanne-Marie
Troisième de ce saint lieu
Réjouit, afflige et convie
Les fidèles enfants de Dieu.

(1) La famille Foucher de Brandois possédait alors la terre du Mesnil-Froger et les herbages de Razibus qui touchent à Saint-Germain. Ce domaine appartient aujourd'hui au marquis de Sinetty.

Digitized by Google

de dix livres, deux sols pour deux acres et une vergée, transigea, mais des procès analogues engagés contre le sieur de Beauprey, un nommé Deshayes et plusieurs autres personnes suivirent leur cours (1).

Ces difficultés altérèrent-elles les relations jusques-là excellentes entre le curé et ses paroissiens ? Le curé avait-il le désir de rentrer dans son diocèse d'origine et n'attendait-il qu'une occasion favorable pour le faire? Toujours est-il qu'en 1783 M. de Montalais fut nommé curé de Bracquetuit au diocèse de Rouen et résigna la cure de Clairefeuille en faveur de l'abbé François de Lisle (2).

Ce dernier habitait Saint-Germain depuis 1760, époque à laquelle il y avait succédé comme vicaire à Mre Jacques Bougon (3).

Le nouveau curé, originaire de Vimoutiers, était, depuis longtemps aussi apprécié qu'aimé dans la paroisse et l'administration devait lui en être facile. C'était un prêtre intelligent, instruit, simplement dévoué et tout lui présageait un long et heureux ministère. La providence lui réservait pourtant les plus douloureuses épreuves, mais il était armé pour les subir sans faiblesse. Estimant que le refus d'obéissance à une loi injuste et schismatique est un impérieux devoir, il refusa noblement le serment constitutionnel et quitta Saint-Germain, le 9 juin 1791.

(1) *Tabel.* d'Exmes.

(2) *Reg des insinuations* de Lisieux.

(3) Voici la liste exacte des vicaires de Saint Germain, de 1660 à 1789 : 1660, Guillaume Chausson ; 1668, François Daupeley ; 1680, Rurgeard ; 1687, François le Mercier ; 1690, Alexandre Brière qui devint curé de Camembert ; 1691, Clément Peu ; 1694, Pierre Davy ; 1697, Guillaume Gallet ; 1700, François Renault des Molands, qui devint curé de Planches ; 1714, Michel Langlais ; 1721 Gabriel Turpin ; 1725, Jean le Fouçnier de Belessard ; 1728 François le Comte ; 1730, Louis du Bois ; 1735, Georges Couture, 1736, Jacques Bougon, qui devint curé de Montmarcey ; 1760, François de Lisle.

En 1780, mourut à Saint Germain l'abbé Vincent Urset, titulaire des bénéfices de Saint Jacques le-Mineur de la Boutonnière et de Saint-Jacques-*le-Majeur* des Orgeries. M. du Hays attribue aux Renault la fondation de cette dernière chapelle, en l'honneur de St-Jacques-le-Majeur, patron de leur famille. En effet, depuis 1500, tous les Renault de la branche des Essarts et depuis 1680 jusqu'à nos jours, tous ceux de la branche du Motey ont invariablement porté le prénom de Jacques. L'abbé Urset, fils de Jean-Baptiste Urset, sieur de Grandcour, et d'Anne des Buards, était issu d'André Urset, sieur du lieu, marié à Anne Chausson, sœur de Jacques, sieur des Orgeries. Jean-Marie Urset, sieur de Launay, fils de Pierre et de Jeanne le Doux des Brousses, et neveu du chapelain de la Boutonnière, était en 1780 sous-lieutenant de cavalerie, gendarme dans une compagnie d'ordonnance.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

SIGNES PRÉCURSEURS DE LA RÉVOLUTION. — DIX-SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF A SAINT-GERMAIN. — CONCLUSION

Il est facile de constater qu'à la fin du XVIIIe siècle, la vie paroissiale a diminué d'énergie à Saint-Germain. A quoi tient cet état de choses ? La crise financière qui sévissait alors sur la France paraît s'y être fort peu fait sentir. L'élevage, nous le répétons, a créé à la paroisse une situation privilégiée, il y a peu de pauvres et beaucoup d'habitants sont dans l'aisance. La question économique n'est donc là pour rien.

La disparition de plusieurs anciennes familles a laissé un vide qui n'a pas été comblé, c'est vrai. Depuis que la Boutonnière a passé en des mains étrangères, le château est à peu près inhabité, ses possesseurs ne figurent pas une fois sur les registres paroissiaux et ne prennent aucune part à la vie commune. Les Fréville fixés au Bois-de-la-Pierre ont de fait quitté Saint-Germain, les Godet, les de Braque, les du Mesnil sont éteints, les Quinerit ont disparu, les Hébert vont disparaître, les manoirs du Boisgeffroy et de Clairefeuille sont en ruines.

D'autre part, la centralisation administrative, cette plaie qui n'a pas cessé, depuis Louis XIV, de se développer chez nous, se fait sentir jusques dans les campagnes (1).

(1) Il serait du reste parfaitement injuste d'oublier et de méconnaître les heureux résultats obtenus par les intendants de la généralité d'Alençon. Leur administration qui veillait à tout avec intelligence, douceur et équité fut, sans conteste, très remarquable. C'est à elle que nous devons le développement des voies de communication, les encouragements donnés à l'agriculture et à l'élevage, les soins assurés aux enfants abandonnés, la restriction de la mendicité et bien d'autres institutions utiles. Cette même administration, représentée par l'intendant Jullien, sut présider

Digitized by Google

Peut-être enfin les vieux rouages féodaux fonctionnent-ils ici comme ailleurs plus difficilement. Rien cependant ne nous a permis de le constater, les droits féodaux modérés sont perçus avec douceur, les seigneurs font souvent remise d'une partie *des treizièmes*.

La paroisse est restée unie, la cohésion n'a pas disparu dans cette petite société, l'équilibre n'est pas rompu, comme ailleurs, entre ses divers éléments. Rien n'indique qu'il y ait lutte entre les quelques privilégiés et les autres habitants. Aucun trouble, aucune violence ne suivront à Saint-Germain la prise de la Bastille.

Le syndic est en 1789 un chevalier, M. du Hays du Mesnil, et, parmi les membres de la chambre municipale nouvellement formée, nous remarquons le curé et M. Renault de la Renaudière qui a préféré la vie paisible de la campagne au brillant uniforme des gentilshommes de la maison du Roi.

Le niveau religieux de la paroisse n'a pas baissé et les idées voltairiennes qui ont gagné quelques manoirs voisins ne semblent pas l'avoir contaminée. Est-ce à dire que Saint-Germain ait complètement échappé à cette peste morale, nous n'oserions pas aller jusques-là. Ce qu'on peut affirmer pourtant, c'est que les idées d'irréligion n'existent pas chez le paysan (1).

Le philosophisme n'a gangréné encore, dans les campagnes, que certaines familles de la haute classe ou de la classe moyenne pour lesquelles la frivolité est une mode et le scepticisme une prétendue marque de caractère. Une seule fois, nous avons touché ce philosophisme du doigt, non pas à Saint-Germain, il est

avec une impartialité absolue aux élections de 1789 et rester spectatrice du mouvement électoral sans s'y mêler aucunement. Le représentant du Roi savait avoir un zèle égal pour le service du souverain et l'intérêt du peuple. Voyez, à ce point de vue, le remarquable travail de M. J. des Rotours, sur l'*Intendant Jullien*. — *Bull. de la Soc. hist. de l'Orne*, année 1895.

(1) Un fait le démontre surtout. Les familles rurales sont encore très nombreuses en 1789. On y respecte le *Crescite et multiplicamini* de l'Ecriture. Plus tard, les idées égoïstes, résultantes de l'oubli du devoir, de l'intérêt personnel, du désir de jouissance et de vie facile, de l'égalité forcée des partages édictée par le code civil, devaient peu à peu dépeupler l'une des parties les plus riches de la France. Le sentiment religieux seul peut vivifier de nouveau ces familles qui s'éteignent et redonner à notre Normandie la prospérité morale disparue. Le Code Divin est un livre toujours ouvert où tout le monde peut lire. C'est le remède suprême.

Digitized by Google

vrai, mais bien près. Nous avons eu, en effet, entre les mains, les lettres d'un gentilhomme qui, après avoir tenu garnison dans le midi, habitait une terre voisine de notre paroisse. Quelles pitoyables dissertations sur l'amour, le *caractère antisocial* du mariage, la liberté des femmes cyniquement soutenues contre une correspondante qui date ses épitres du *séjour des plaisirs passés* et les signe *d'un cœur et de trois larmes*. Jeux d'esprit, dira-t-on, propos de jeunesse, propos d'amoureux compromis qui se défend d'épouser. C'est possible, mais les théories à la Jean-Jacques ne s'en étalent pas moins là dans toute leur impudeur. Elles étaient connues puisqu'on les pratiquait trop bien (1).

En résumé les signes précurseurs de la Révolution ne se font sentir à Saint-Germain que par une sorte d'état de langueur, d'indéfinissable malaise, symptômes inquiétants de la terrible crise qui allait emporter la vieille France.

Pas de doute que là, comme partout, la convocation des États Généraux n'ait été accueillie avec bonheur et qu'appelés par Louis XVI à rédiger leurs doléances, les paroissiens ne l'aient fait avec enthousiasme et gratitude. L'instruction était assez répandue dans nos campagnes pour que les habitants se fissent une idée très nette de leurs intérêts et rien certes n'y rappelait la caricature du paysan de 1789 qu'on est surpris de trouver sous la plume de Taine (2).

Les habitants de Saint-Germain formulèrent donc leurs doléances, c'était leur devoir et leur droit. Si nous connaissions le cahier librement discuté et voté par eux, nous les verrions demander, sans doute, la simplification des rouages judiciaires et administratifs, la modification du système financier, l'abolition des droits féodaux et des priviléges, l'égalité devant la loi.

(1) Ces lettres, détestables de fond, sont souvent très spirituelles de forme et nous devons rendre cette justice à la jeune fille délaissée qu'elle est beaucoup plus morale que son correspondant.

(2) N'est-ce pas Taine qui a osé dire du paysan d'avant 1789 qu'il valait mieux, à bien des points de vue, que le paysan actuel : « Sa condition est presque celle de son bœuf ou de son âne et il a les idées de sa condition.... Il n'y a pas place en de pareilles têtes pour les conceptions abstraites pour la notion de l'ordre social : ils le subissent rien de plus.... Jugez par là de leur intelligence politique. Tous les objets leur apparaissent sous un jour faux ». Les cahiers de doléances du bailliage d'Alençon, publiés par M. L. Duval, archiviste de l'Orne, démontrent, au contraire, chez ce paysan, une remarquable justesse de vues.

Digitized by Google

C'était justice. Nous y verrions aussi l'expression de leur respect profond pour la Religion Catholique et de leur amour pour le Roi.

Ce double sentiment est nettement exprimé par le résultat des élections du 28 février 1790. M. Charles du Hays du Mesnil, dont le royalisme était certain, était nommé maire et l'abbé de Lisle, curé de la paroisse, procureur-syndic de la commune.

Les paysans demandaient des réformes, on leur donna la révolution.

Si les habitants de Saint-Germain, réunis autour du syndic et du curé pour formuler leur doléances, avaient vu le cataclysme qui se préparait, la monarchie renversée, les traditions abolies et baffouées, les libertés paroissiales détruites au nom de la liberté, un nouvel ordre de choses édifié sur des ruines, s'ils avaient compris que le clocher surmonté de la croix cesserait d'être leur centre, peut-être auraient-ils amèrement regretté l'antique famille dont le curé avait été le chef toujours aimé et dont les aînés, gentilshommes de vieille race, avaient illustré l'histoire en en teignant les pages de leur sang généreusement versé pour la patrie.

Notre tâche est terminée. La *commune* de Saint-Germain-de-Clairefeuille va traverser la période révolutionnaire. A une époque de transition qui abonde en fidélités touchantes et en vils reniements, en actes d'héroïsme ou de scandaleuse faiblesse, nous estimons que la plus extrême réserve doit être apportée dans l'histoire locale. La désorganisation sociale produisit la division dans les meilleures familles. Ceux qui errèrent sont dignes de blâme, mais aussi de pitié. Il vaut donc mieux se taire que de juger.

Nous n'avons plus qu'un vœu à formuler pour la chère paroisse dont nous avons parcouru les annales, celui de voir ses habitants se montrer dignes de leurs pères et rendre à Dieu et au pays ce qui leur appartient.

Digitized by Google

APPENDICE

LES LE GRIS ET LES LE CONTE, BARONS DE NONANT, PATRONS HONORAIRES ET SEIGNEURS EN PARTIE DE SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES. — NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Des documents nouveaux, complétant et rectifiant ceux dont nous avons fait usage dans l'histoire de Saint-Germain, nous permettent de mettre en pleine lumière les derniers le Gris, barons de Nonant, et les premiers membres de la maison le Conte de Nonant (1).

Il en résulte que Jean le Gris, baron de Nonant en 1417, était *le frère* et *non le père* de Raoullette le Gris qui apporta la terre de Nonant à Guillaume le Conte et que Jean et Raoullette étaient les enfants, non pas de Jacques le Gris, le gouverneur d'Exmes qui fut tué en duel par le sire de Carrouges, mais de *Robert* le Gris, baron de Nonant (2). Voici du reste comment les faits doivent être établis.

Robert le Gris, écuyer, baron de Nonant, seigneur en partie et patron honoraire de Saint-Germain-de-Clairefeuille à la fin du XIVe siècle, laissa un fils et une fille : Jean qui suit et Raoullette.

Jean le Gris, baron de Nonant, rendit aveu de sa terre au duc d'Alençon, le 8 juin 1414 et vit confisquer sa baronnie par l'Angleterre. Il mourut, *aux guerres de Normandie, tenant le parti du Roi de France.*

(1) Nous ne saurions trop remercier Madame la comtesse de Nonant qui a bien voulu nous communiquer, avec la plus aimable obligeance, les renseignements précieux dont nous faisons usage ici.

(2) Jacques le Gris, le gouverneur d'Exmes, tué en duel par le sire de Carrouges, fut-il baron de Nonant comme nous l'avions cru, était-il le père ou le frère de Robert le Gris, baron de Nonant ? Il est impossible de répondre à cette question. La seule chose certaine, c'est que Jacques et Robert le Gris étaient proches parents.

Digitized by Google

Sa sœur Raoullette qui avait épousé Guillaume le Conte, écuyer, seigneur de Cernières (1), devint ainsi l'unique héritière des droits et possessions des le Gris. Elle entra en jouissance de la baronnie de Nonant par lettres-patentes de l'année 1448, constatant *que Guillaume le Conte, seigneur de Cernières et de Blanchuisson et ladite Raoullette le Gris, dame de Nonant, son épouse, s'étaient trouvés en personne aux réductions des villes de Rouen et de Louviers et qu'ils avaient toujours conservé la fidélité et l'attachement les plus inviolables au Roi de France.*

Guillaume le Conte était mort au mois de novembre 1449. Il laissait Jean le Conte, baron de Nonant qui suit et Jeanne le Conte, dame du Châtelier, mariée : 1° à noble homme Olivier de Gisay, seigneur du lieu et du Boisnormand, fils de N... de Gisay et de Guillemette du Mesnil ; 2° avant 1455, à noble homme Jean Zur, écuyer.

Jean le Conte, écuyer, baron de Nonant, seigneur du Blanchuisson, de la Salle, du fief Harel, de Cernières, du Châtelier, de Vaux, de Saint-Aubin-sur-Cisay et Pommont fut *capitaine des château et ville d'Exmes.* Il épousa damoiselle Robine du Rivel, sœur de Jean du Rivel, licencié ès lois et décrets, archidiacre de Gacé en l'église de Lisieux et chanoine de Coutances (2). Ce baron de Nonant décéda le jour de Saint-Gervais et Saint-Protais, 19 juin 1483, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-Mauduit.

Il laissait Robert le Conte, baron de Nonant qui suit, et Marie le Conte, dame du Blanchuisson, mariée, par contrat du 30 septembre 1474, à noble homme Jean du Merle, seigneur du Boisbarbot et des Planches, fils de feu Fouques, écuyer, seigneur de Couvrigny, et de Marie de Mathesselon, dame de Saint-Sulpice-sur-Loire en Anjou.

Robert le Conte, écuyer, baron de Nonant, seigneur du fief Harel, Cernières, Saint-Germain en partie, Saint-Aubin-sur-Cisay, Pommont, Montmarcey et la Roche épousa, au mois de

(1) La maison le Conte est, comme nous l'avons dit, issue de Colinet le Conte, né vers l'an 1265, connétable du Roi de Navarre, comte d'Evreux, à la fin du XIIIe siècle. Les le Conte étaient seigneurs de Cernières dès 1317.

(2) On la croit fille de Jean du Rivel, notaire et secrétaire du Roi Charles VI.

Digitized by Google

février 1489, damoiselle Gillette du Brouillard, dame de Saucourt, près Gizors et Loconville près Chaumont-en-Bassigny, fille d'André, seigneur de Senoncourt, Saucourt et Loconville. Il commença à faire rebâtir le château de Nonant *qui avait été ruiné par les Anglais et fit construire un grand corps de logis flanqué de deux tours sur le jardin.* Par sentence arbitrale rendue le 14 mars 1496, à l'encontre de Nicolas le Cointe, seigneur de Montaigu, par Antoine le Gris, seigneur de Coupigny, Jean le Conte, prêtre, et Jean Cousin, seigneur de Sentilly, *le droit de présentation aux écoles de Nonant* fut reconnu au baron.

Il mourut le mardi 15 septembre 1504, ayant eu huit enfants, sur lesquels les trois suivants lui survécurent : Charles le Conte, baron de Nonant, qui épousa damoiselle Catherine d'Amfreville et continua la maison le Conte de Nonant, nous avons donné sa descendance ; Jeanne le Conte, mariée à noble homme Nicolas de Lesnerac et Catherine le Conte qui épousa, le 6 janvier 1517, Guillaume Vallix, écuyer, seigneur du Mesnil-Froger (1).

(1) Guillaume Vallix, seigneur du Mesnil-Froger, était fils de Jean Vallix, seigneur de cette paroisse, qui rendit aveu au baron de Nonant, le 29 mars 1491. Il tenait sa terre de la maison du Bouillonnay dont il était issu en ligne féminine.

Digitized by Google

FAMILLES MARQUANTES ORIGINAIRES DE SAINT-GERMAIN OU AYANT EU DES POSSESSIONS DANS LA PAROISSE.

Angleville (de Courtilloles d'), branche cadette de la maison de Courtilloles. Voyez *Chausson*.

Beauvoisien (de *aliàs* le), seigneurs du Boisgeffroy par alliance avec la maison de Rossard, 1595 à 1642. Ils sont issus des barons de Courtomer : *de sable fretté d'argent.*

Bouillonney (du) de la Boutonnière, seigneurs de la Boutonnière, par alliance avec la famille du Mesnil-Froger, de 1370 à 1720, seigneurs de Montchauvel par acquisition des Guerpel de 1617 à 1720, maison d'origine féodale et chevaleresque, originaire de Croisilles. Serlon du Bouillonney, évêque de Sées, 1091, Robert du Bouillonney, chevalier, 1198, filiation authentique depuis Richard du Bouillonney, 1370 : *d'azur à neuf croisettes d'argent quatre, trois, deux.*

Bouton de la Boutonnière, antique famille existant à Saint-Germain aux XIe et XIIe siècles. Elle a donné son nom à la Boutonnière, au fief Bouton et à la butte aux Bouton.

Braque (de), sieurs de la Guichardière de 1580 au milieu du XVIIIe siècle, maison chevaleresque. Premier auteur connu Arnoult de Braque qui, sous Philippe-Auguste, suivit aux croisades son parent Mathieu de Montmorency; auteur de la branche normande, Pierre de Braque, capitaine d'Exmes, XVe siècle : *d'azur à la gerbe de bled d'or.*

Chaignon, vavasseurs de Sourure, XVe siècle, fermiers généraux de la seigneurie de Malnoyer au XVIe.

Chausson (le Prieur *dit*), vavasseurs des Orgeries ou fieu Chausson en 1458, seigneurs et sieurs des Orgeries, du Saussay, de Courtilloles, de la Salle, de la Hulinière, etc. Auteur : Jean le Prieur dit Chausson, vivant en 1458. L'un des membres de cette famille obtint au XVIIIe siècle l'autorisation de substituer le nom

Digitized by Google

de *Courtilloles* à celui de Chausson : *d'or à un lion morné d'azur, au chef de gueules chargés de trois besants d'argent.*

Chauvin, seigneurs de Montchauvel, xve siècle. Famille originaire de Chauffour-sous-Exmes connue dès 1288.

Chesnel, seigneurs de Clairefeuille en 1204, auteurs présumés de la maison de Clairefeuille.

Chien (le), famille d'éleveurs éteinte dans les Quinerit. Auteur : Jean le Chien, vivant en 1391.

Clairefeuille (seigneurs de), maison féodale présumée issue de Roger Chesnel, seigneur de Clairefeuille en 1204, éteinte, vers 1400, en la personne d'Étienne de Clairefeuille.

Coifferel de Rives (le), sieurs du Mesnil, famille d'Argentan, ayant temporairement possédé le Mesnil au xviie siècle. Premier auteur connu : Vincent le Coifferel, vivant en 1553.

Collet, sieurs des Recouvrets et de la Fontaine. Auteur : N... Collet, 1391.

Conte de Nonant (le), barons puis marquis de Nonant, patrons honoraires et seigneurs en partie de Saint-Germain-de-Clairefeuille du commencement du xve siècle au milieu du xviie. Illustre famille qui acquit la terre de Nonant par alliance avec les le Gris. Premier auteur : Collinet le Conte, connétable de Philippe, comte d'Évreux et roi de Navarre. *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or mal ordonnés.*

Courtilloles (de). Voyez *Chausson.*

Davy, vavasseurs des Recouvrets, xve siècle.

Desdouits de Ray, seigneurs de la Boutonnière de 1785 à 1790. Auteur : Sébastien Desdouits, sieur de Grandchamp, xviie siècle. *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants de même.*

Desney (le), seigneurs de la Corbette, 1449-1480.

Féligny ou Fligny (de), seigneurs du fief Chopin, 1258.

Fournier dit le Vivier, puis sieurs du Vivier et de la Couture, hôtelliers à l'enseigne de la Villeneuve, anoblis au xviie siècle.

Fréville (de), seigneurs de la Haye et des Marais, ancienne

Digitized by Google

famille originaire de la Haye-de-Routot, établie à Saint-Germain par une alliance avec les Hébert, XVIe siècle. *D'argent à trois trèfles rangés de gueules, surmontés de trois fers de flèche mal ordonnés.*

GEFFROY, famille féodale ayant donné son nom au Boisgeffroy, XIIe siècle.

GODET (DE), sieurs des Marais, du Parc et des Recouvrets, famille originaire de Chambois fixée au XVIIe siècle à Saint-Germain par alliance avec les Quinerit : *d'argent à trois godets de gueules.*

GOUX (LE), sieurs des Ligneries et de la Boullaye, XVIe siècle.

GRODEBERT, de race franque et princière, *senior* et bénéficier des domaines de Nonant et de Saint-Germain, VIIIe siècle.

GUERPEL (DE), seigneurs de Montchauvel de 1458 à 1617 et de la Corbette, 1500 à 1600, famille originaire d'Exmes. Premier auteur : Laurent Guerpel, vivant en 1272. *D'or à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre mouchetures de même.*

HAMEL (DU), sieurs de Sourure, famille originaire de Caen, établie à Saint-Germain en 1650, éteinte au début du XVIIIe siècle. *D'argent au chevron de gueules.*

HARCOURT (DE), sieur de Cambourg. Un gentilhomme de ce nom habite Saint-Germain au début du XVIIe siècle. Appartenait-il à l'illustre maison d'Harcourt qui porte : *de gueules à deux fasces d'or?*

HAYS (DU) DE SACY, sieurs et seigneurs du Parc, du Mesnil, de la Houssaye, etc., famille d'origine anglo-normande fixée à Saint-Germain au début du XVIIIe siècle. Filiation authentique depuis Guillaume Hays, seigneur de Sacy, vivant en 1370. *De sable à trois épieux d'argent deux et un.*

HÉBERT (DE SOURDIVE dit), sieurs du Taillis, de la Héberdière, de Hébertville, famille existant à Saint-Germain dès la fin du XIVe siècle. Auteur présumé : *Willelmus de Suppivâ, armiger,* XIIIe siècle.

HULLIN (DE), sieurs de la Roche-Hulinière, famille d'éleveurs existant à Saint-Germain en 1391, anoblie à la fin du XVIe siècle.

Digitized by Google

Huvez (le), ancienne famille éteinte avant 1391.

Laisney, vavasseurs des Orgeries, devenu le fieu Chausson, 1391-1418.

Landon, sieurs des Sablons, du Perrey et de la Rousselière. Auteur Me Hector Landon, chirurgien et médecin, établi à Saint-Germain à la fin du xvie siècle.

Legris ou le Gris, barons de Nonant, patrons honoraires et seigneurs en partie de Saint-Germain au xive siècle et au début du xve. Le mariage de Raoullette le Gris porte la baronnie de Nonant à la maison le Conte. *D'argent à la fasce de gueules.*

Leleu, seigneurs de Clairefeuille, sieurs du Sentier, 1463-1600. *Armes inconnues.*

Lenfant de la Haize, famille existant à Saint-Germain en 1391, paraissant avoir une origine commune avec les Lenfant, seigneurs de Fel. La Haize passa à une époque reculée par alliance aux Renault.

Mabire, vavasseurs de la Mabirière en 1258, éteints après 1391.

Malnoyer (de), seigneurs de la Boutonnière de 1198 environ à la fin xiiie siècle, maison féodale.

Mesnil-Froger (du), seigneurs de la Boutonnière, de la fin du xiiie siècle à 1370 environ, maison féodale.

Mesnil (du), seigneurs et sieurs du Mesnil, de l'Isle, du Buisson, des Clairenoës, de Clairefeuille, des Ulis, de Montmesnil, de la Thibouverie et d'Argentelles. Ancienne famille d'éleveurs connue dès la fin du xive siècle. *D'argent à trois coqs de gueules.*

Mière des Pallières (le), famille originaire d'Argentan, ayant possédé le Mesnil à la fin du xviie siècle.

Motey (Renault du). Voyez *Renault des Orgeries.*

Narbonne-Pelet (de), marquis de Nonant, patrons honoraires et seigneurs en partie de Saint-Germain, par alliance avec la maison du Plessis-Chastillon, xviiie siècle. Auteur : Bernard Pelet, coseigneur d'Alais en 1070. *De gueules plein, chargé d'un écu d'argent, au chef de sable.*

Digitized by Google

NONANT (DE), sires et barons, seigneurs et patrons de Saint-Germain-de-Clairefeuille aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, maison chevaleresque et féodale d'origine très antique. Premier auteur connu : Renault Ier de Nonant, vivant au milieu du XIe siècle. *D'argent au chevron d'azur.*

ORGERIES (DES), famille féodale ayant tiré son nom de la terre des Orgeries. L'un de ses premiers membres connus, Simon des Orgeries, était né à la fin du XIIIe siècle. La branche aînée s'est éteinte dans les Renault.

PALLU (DE LA), seigneurs du Boisgeffroy, vieille famille d'Argentan ayant possédé au XVe siècle le fief du Boisgeffroy par une alliance avec les Petitfumey. *Fascé, denché d'azur et d'argent, à trois fasces de sable brochant sur le tout.*

PASTON (dit CORBET), sieurs de la Corbette à la fin du XVIIe siècle. Cette famille remontant au XIVe siècle a donné son nom à la Corbette.

PATRY, seigneurs du Boisgeffroy au XVIe siècle, par alliance avec les la Pallu. Famille chevaleresque ayant longtemps possédé la terre de Falandres. *De gueules à trois quintefeuilles d'argent.*

PETITFUMEY (DE), seigneurs du Boisgeffroy, XIVe et XVe siècles. *De... à trois hures de sanglier de...*

PLESSIS-CHASTILLON (DU), marquis de Nonant, patrons honoraires et seigneurs en partie de Saint-Germain aux XVIIe et XVIIIe siècles, maison du Maine, remontant au XIIIe siècle, ayant acquis la terre de Nonant par alliance avec les le Conte de Nonant : *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.*

PORTE (DE LA), sieurs de la Salle à Saint-Germain, famille ayant pris son nom du village de la Porte, connue dès le XVe siècle.

PORTIER (DES ORGERIES DE LA PORTE dit), branche de la famille des Orgeries éteinte au XVIIe siècle.

QUIGNARD ou QUINARD, sieurs de la Marette et des Aulnais au XVIIe siècle, famille existant à Saint-Germain, dès le XVe siècle.

QUINERIT, sieurs des Recouvrets, de la Gommetière et de la

Digitized by Google

Couture. Auteur : Jean Quinerit, marié à Guyotte Juhée au début du xve siècle. *Armes inconnues.*

Renault des Orgeries et de la Renaudière, seigneurs de Montchauvel au xve siècle, sieurs et seigneurs du Motey, des Molands, de Grandprey, de la Renaudière, du Breuil, du Buterney. Filiation authentique depuis Michel Renault des Orgeries, majeur en 1360, très vieille famille, remontant au xiiie siècle : *D'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.*

Rouil (du) de Boismassot, sieurs de la Guichardière au xviiie siècle, par alliance avec la maison de Braque. *D'argent au chevron de gueules chargé d'hermines, accompagné de trois fers de cheval de sable.*

Saint-Contest (de Barberie de), seigneurs de la Boutonnière et de Montchauvel de 1720 à 1785, famille de la généralité de Rouen. *D'azur à trois têtes d'aigle d'or arrachées 2 et 1.*

Saint-Loup (de), famille ayant momentanément habité Saint-Germain au xviie siècle, elle se fixa à Croisilles : *d'azur au loup d'argent.*

Vicomte du MOTEY.

Digitized by Google

IMPOSITION

LEVÉE SUR LES HABITANTS D'ALENÇON

En 1596

A l'occasion de l'entrée du duc de Montpensier dans cette ville.

(Suite).

LA RUE ESTOUPPÉE

	Livres	Sols	Deniers
Les héritiers Claude Poussier	»	4	»
Philleberde Cristofle	»	»	2
Jonas Chennevière	»	7	6
La veufve du cadet La Fye	»	»	12
La veufve d'Yrael Petit*	»	2	6
Les héritiers dudict Petit	»	2	»
Noel Pillon*	»	2	»
La veufve et héritiers Gerard Gougeon	»	»	6
Rauline veufve Sapience dict Le Maucquet	»	»	2
Jehan Hardy*, secretain, et sa femme, au précédent veufve Claude Poussier	»	10	»
Jehan Pelart	»	»	12
Pierre Daulye	»	31	»
Maistre Mathieu Barbier	20	»	»
Jehan Lucas	»	100	»
Jehan Viel*, mary de Myne du Coing	»	»	2
Hucquet de Namps	»	»	12
Léonard Baudouin*	»	»	12

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Les héritiers Mathurin Pelart	»	5	»
La damoyselle de Vervaine	9	»	»
Jehan Pichon*	»	7	»
La veufve Pierre Faudore	13	»	»
Daniel Gayart	»	20	»
Marc Duval* la Semée	6	»	»
Nicolas Maussosson	»	5	»
Les héritiers Marie Goueslon et sa sœur	»	31	»
Jehan Duval Haulteclaire	»	40	»
Estienne Le Maistre*, filz de Jacques	»	5	»
Maistre Jacques Collet*	»	70	»
Thomas Julliard* Chassevent	»	»	12
Maistre Marin Hochet	»	»	12
Gilles Lescolier	»	20	»
Jehan Croeze, maçon	»	20	»
Michel Jenvier	»	7	6
Marin Le Conte*, boucher	»	5	»
Nicolas Boucher* dict Paisant	»	2	»
Pierre de Namps et Thiennette Gravelle*, sa femme	»	2	»
René Pelart et sa mère, veufve Mathurin Pelart	»	»	12
La veufve Jacques Le Roy*	»	»	12
Marin Roger*, gendre de Lutejan	»	»	12
Abraham Mabon*	6	»	»
Jehan Marignier, boucher	»	»	12
La veufve Rolland*, boucher	»	»	12

LA RUE A LA PERSONNE (1)

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Denys Heuzebroc	8	»	»
La veufve Michel le Bœuf	9	10	»
Jacob le Sage*	»	100	»
Daniel Farcy	»	20	»
Maistre Jacques Duval*, procureur scindicq	6	»	»
Maistre Jacques Belot, controlleur	15	»	»
Maistre Robert de la Court*	15	»	»

(1) Auj. rue du Bercail.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Louise de Saincte Catherine et Susanne, sa fille	»	6	»
Les héritiers, la veufve Pasquier Houssemaine*	25	»	»
Enoch Gallais*	»	6	»
Clément Terrien	»	6	»
Jacques Burget	»	5	»
Maistre Henry Mabon* (1), esleu d'Alençon	6	»	»
Nicolas Gallais*	»	»	12
Maistre Philippes Lemoine*, procureur du Roy	10	»	»
Guillaume Duval* l'aisné	18	»	»
Maistre Jehan Levillain*, procureur commung.	4	»	»
Pierre de la Fosse	»	3	»
Baltazar Dunoyer	»	60	»
Les héritiers de la veufve maistre Charles Le Villain*	»	30	»
Pierre Levillain*	»	10	»
La veufve Michel Damoiseau*	»	10	»
Maistre Jacques Duhamel*, conseiller	»	100	»
La veufve maistre Jehan Roussignol	12	»	»
Maistre Michel Chemimayer	»	30	»
Jehan Montullé* (2), cordonnier	»	5	»
La veufve Leonard Ruel*	27	»	»
Les héritiers dudict deffunct	24	»	»
Archambault Ollivier*	»	100	»
La veufve Maistre Pierre Gillot	»	50	»
Maistre Christofle Torel	19	»	»

LA RUE DE LA CAVE-AU-BOEUF

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Goueslou	»	5	»
Nicolas de la Ville	»	100	»
Lambert Levesque* et sa femme	»	20	»
Robert Allix*	»	70	»
Jehan le Roy*, gendre de Martineau	»	60	»
La veufve Jacques le Roy*	»	25	»
Pierre Rouault, sergent	»	4	»

(1) Sieur du Plessis.
(2) Auj. Monthulé.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Colas Maussosson...	»	30	»
Colin de Valframbert, mesureur.....	»	10	»
Daniel Mausosson.....	»	30	»
Maistre Jehan Le Sage*, sieur de Perluce.....	»	30	»
Marguerite, femme de Jehan Le Loup.....	»	»	6
La veufve Jehan Chappelle.....	»	50	»
Louys Bellot, tessier.....	»	10	»
Jacques Allouel.....	6	»	»
Ester Quilletel.....	»	»	12
Michel Jouastel Nollet*.....	»	5	»

LA RUE QUATRE ŒUFZ

	Livres	Sols	Deniers
Maistre Laurens Collin*, curé de Longuenoe..	22	»	»
Anthoine Hubelin.....	»	40	»
Maistre Jehan Le Tessier*, advocat.....	10	10	»
Maistre Pasquier Le Villain*, advocat.....	»	60	»
Maistre Pierre Le Long Guiboisière*.....	10	»	»
Maistre Pierre Le Hayer (1), lieutenant de Monsieur le Bailly	6	»	»
Pierre Bisot.....	»	60	»
Raulin Foucqueron et sa femme.....	9	»	»
Maistre Pierre Thouars le jeune..	7	»	»
Les héritiers Guyon Signet.....	»	»	12
La veufve Gervais Le Tourneur Ferragot*....	»	»	12
Les héritiers Raulin Allix*.....	4	»	»
Jehan Cocquuel, cordonnier.....	»	2	»
Robert Argentelle et sa mère.....	»	6	»
La veufve Noel Ligot* dict Blesche.....	»	»	6
Philippes Lescuyer et sa femme.....	»	50	»
La veufve maistre Ysrael Duval*.....	»	100	»
Maistre Samuel Laudier*, lieutenant des esleuz	9	»	»
La veufve Macé Chevallier*.....	»	»	12
Blaise Gallichet*.....	»	»	12
Jehan Le Brecq*.....	»	5	»
Maistre Anthoine Farcy.....	»	60	»

(1) Sieur de Semallé.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Louys de la Tousche	»	6	6
Jehan Perier*	»	40	»
La veufve Colas Gougeon et les héritiers dudict deffunct	»	10	»
Marc le Sage*	»	7	6
Nicolas Gasselin	»	»	2
La dame des Ruel*	»	7	6
La veufve Mauger* et sa sœur	»	»	12
La veufve Jehan Baudouin*	»	»	12
Thomas Chevallier*	»	2	6
Gilles Aunées et sa femme, au précédent luy veufve Jacques Chevalier* et les héritiers dudict deffunct	»	10	»
Les héritiers de feu Jacques Barrier*	»	»	1
Michel Chastelas* et son fils	»	10	»
La veufve Jacques Chastelas*	»	2	»
Les héritiers de feu Germain Courtilliers	»	10	»
Jacob Chastelas* et sa femme, au précédent veufve Germain Courtilliers	»	5	»
Mathurin Pichereau	»	12	»
Jehan Blanchet*, escardeur	»	3	»
La veufve feu Thomas Daquin et son filz	»	5	»
Guillaume Barrier*, gend^re de Jacques Mauduit	»	5	»
Guillaume Baisin, escardeur	»	2	6
Richard Martin*, cordonnier	»	5	»

LA RUE AUX BELLES FEMMES (1)

	Livres	Sols	Deniers
Michel Mercier* dict La Perrière	»	30	»
La veufve Philippes Charpentier* et ses filles	»	4	»
La veufve Vincent le Jard	6	»	»
Les héritiers dudict le Jard	6	»	»
Ysaac Gerard*	7	10	»
Jehan Le Dru	»	110	»
René de Boyville l'aisné	50	10	»
La veufve Martin Hourdebourg	»	10	»

(1) Auj. rue du Cygne.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Anthoine Gillot..	»	25	»
Les héritiers dudict deffunct Gillot..... .	»	60	»
La veufve maistre Anthoine Cardel.....	4	»	»
Maistre Claude Desportes, lieutenant en la vicomté d'Alençon.....	4	»	»
Maistre Jacques Desportes.....	4	»	»
La veufve Nicolas Faudore et les héritiers dudict deffunct.....	7	15	»
La veufve Robert de la Tousche et les héritiers dudict deffunct.....	»	25	»
Pierre Le Conte*, potier...	»	5	»
Bernabé Bigot*..	»	»	18
Léonard Boussin et sa femme	»	20	»
Thomas Thoumeret, audyencier.....	»	»	6
Guillaume Gaultier* l'aisné, charpentier.....	»	7	6
Jacques Mauduit.....	»	5	»
Les héritiers Pasquier Petit* et de sa veufve...	»	2	»
Jehan Aunées, potier	»	5	»
Jacques Aunées..... . ..	»	»	12
Léonard Martin*, tessier.....	»	5	»
Guillaume Sebert.....	»	10	»
Marguin Ligot*.....	»	»	2
Maistre Jehan Prodhomme*, prebstre.	3	10	»
Jehan Vincent	»	3	»
La veufve Jehan Sebert.....	»	3	»
La veufve André Mauduit..... ...	»	»	12
François Quilletel.....	»	14	6
Jehanneton Quilletel, sa sœur.....	»	»	6
Nicolas Le Ruistre.....	»	2	6
Blaise Quilletel.....	»	»	12
La veufve Pierre Roussel*.....	»	5	»
Michel Genu* dict Champagne...	»	»	12
Jehan Mauduit, filz de Jacques et Jehan Pillard*, son beau-père....	»	15	»
Jehan Marais*, potier.....	»	5	»
Gilles Chevallier*, potier.....	»	40	»
La veuve de deffunct Marin Pillard*.....	»	5	»
François Collin, boullenger.....	»	40	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Pierre Cartier et ses filz	»	40	»
Jehan Rouget	»	20	»
Jacquine Jouastel*	»	2	»
La veufve Laurens Godichon*	»	5	»
Felix Seguret, drappier	»	5	»
Macé Oustin**	»	70	»
Jacques Genu*	8	»	»
Magdelaine Marchand*, veufve du sieur des Brières	»	2	6
Jehan Nicoul* (1)	»	3	»
Jehan Charpentier (2) et sa femme	»	15	»
Enoch Charpentier* (3)	»	15	»
Françoise, femme d'ung nommé Adam	»	4	»
La veufve Pierre Giroust et sa mère	»	3	»
Jehan Fresnel*	»	30	»
Mathurin Le Gendre*	»	»	12
Martin Croezé (4) Freslonnière	6	»	»
Guillaume Gaultier Segoignière	»	10	»
Annette, pauvre filleresse	»	»	12

LA RUE DE LA PORTE DE LANCREL A LA CHAUSSÉE (5)

	Livres	Sols	Deniers
Maistre Frauçoys et Charles dictz du Fay	11	»	»
Abraham Vavasseur*	»	65	»
Jehan Ruel*, tainturier	»	60	»
Marin Dunoyer, tavernier	»	20	»
Léonard Roussel*, mercier	»	35	»
Les héritiers Thomas Boullay	»	8	»
La veufve Gourgon Roussel*	»	»	12
René Coudorge, boullenger	»	15	»
Abraham Judel*	14	»	»
La veufve Guillaume Genu*	6	»	»
Jehan Le Marié, tavernier, et sa femme	»	70	»

(1) Auj. sans doute Nicoux.
(2) Menuisier, bourgeois d'Alençon. Il épousa Hélène Bouvier.
(3) Menuisier, bourgeois d'Alençon.
(4) Auj. sans doute Croisé.
(5) Auj. rue de Lancrel.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve* Françoys de Torcy	»	3	»
Maistre Robert Hourdebourg, procr commung.	»	20	»
Robert Alloust	»	30	»
Jehan Sereze	»	3	»
Jehan Daumas	»	8	»
Robert Berson*	»	20	»
Vincent Le Conte* et son gendre	»	15	»
Daniel Marchand* et sa belle-mère	»	13	»
Catherine Pelletier*, veufve Michel Pierre*	»	4	»
Raoul Godard*	»	4	»
André Gallais*, drappier, et sa femme, auparavant luy veufve feu Thomas Fresnel*	»	35	»
Laurens Daquin	»	2	6
André Blanche*	»	25	»
Guillaume Garnier*, charpentier	»	20	»
Jehan Garnier*, son filz	»	12	»
Pierre Champfailly* (1), menuisier	»	»	12
Les héritiers Louys Pouppart*	»	4	»
Geffray Fresnel*	»	50	»
Pierre Ruel*	»	20	»
Françoys Le Gros*	»	»	2
Jullien Rouault	»	3	»
Colas Allix*	»	50	»
Emond Barbes* et sa sœur	»	10	»
Adam Barrier*	»	15	»
Colas Vavasseur*	»	60	»
Sainctin* Collet*	4	»	»
Gilles Collet*	»	68	»
Jessé du Boys	7	»	»
Jehan Pouppart*, maçon	»	15	»
La veufve Pierre Bougis*	»	12	»
Léonard Billotte, mercier	8	»	»
La veufve Salvateur Cheron	»	40	»
Martin Chéron	»	25	»
Guillaume Le Noir*	»	30	»
Jehan Beillot	»	25	»

(1) Il épousa Hélène Petit.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Jehan Judel*	»	40	»
Les héritiers Jehanne Lialle	»	»	1
Nicolas Lindé* (1)	6	10	»
La veufve Raulin Thouars	»	25	»
Félix Boullay*	»	5	»
Thomas Foucqueron	30	»	»
Mathieu Seguret	4	»	»
Les héritiers de la veufve Jehan Forest	»	2	8
Durant Lyousty dict Yssouere	»	60	»
Pierre Le Maistre*, drappier	6	»	»
La veufve Jessé Selloe et sa fille	»	5	»
La veufve Jullien Ruel* dict le Frou	»	7	6
Les héritiers maistre Vincent Petit*	»	20	»
La veufve Jehan Levesque*	»	55	»
La veufve Macé Blanche*	»	»	12
Nicolas Gallet*	»	7	6
Daniel Forest et Ollive Cosseron*, sa femme	»	10	»
La femme Deguerpye de Françoys Gaultier*	»	10	»
Ysaac Seguret	»	5	»
Maistre Jehan Legrix	»	15	»
Guyonne de Vieux	»	15	»
Jehan Alleaume	»	»	12
Cristofle Chardronne, gendre maistre Vincent Petit* et sa femme	»	110	»
Abraham Bigot*	»	35	»
Jacquine Sereze	»	10	»
Jullien Vigneau	»	20	»
La veufve de deffunct Estienne Fillon	»	»	2
Fleury Le Roux*	»	5	»
Pierre Cosseron* et sa femme, au précédent veufve Ambrois Savary	»	15	»
Françoys Biseul	»	»	12
Guillaume Mercier*, tessier	»	12	»
Maistre François Le Pelletier*	6	»	»
Ysaac Genu*	7	»	»
Maistre Ysaie Bouvier*, sieur de la Fontenelle	10	»	»

(1) Auj. Lindet.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Genu*, filz d'Ysaac.....	»	30	»
Jehan Chevallier*, sieur de Bonvoulloir.....	25	»	»
La veufve Pierre Roussel*, son filz et ses filles.	»	5	»
Guillaume Broust*....	»	20	»
La veufve maistre Jehan Desmoutiz...	»	10	»
Jehan Despieres*.....	»	50	»
La veufve de deffunct Leonard Genu*..	»	16	»
Jehan Marguerite, savetier.	»	6	»
Gatien Hamart* et sa mère.....	»	5	»
Jehan Viollas et sa femme.....	»	7	6
Jehanne Daguenet.....	»	3	»
Eustache Guillot* dit Petit Boys	»	»	12
La veufve de deffunct maistre Jehan de Sainct-Clier et son filz.....	»	»	12
Renée Pillon*.....	»	4	»
La veufve et héritiers feu Baltazard Levesque*.	»	60	»

LA RUE DU JEUDY

	Livres	Sols	Deniers
Françoys Le Sage*.....	8	»	»
Maistre Estienne Mesnager*.....	»	40	»
Vincent Gilbert*, gendre dudict le Sage... ...	»	5	»
Renée Godichon*, veufve de deffunct Seguret..	»	2	6
Marin Vavasseur*....	17	»	»
René Mesnil*.....	16	»	»
Adrien Mesnil*.....	6	»	»
La veufve François Mesnil* et Jehan Mesnil, son filz.....	»	60	»
La veufve Jacques Hourdebourg.....	15	»	»
Guillaume Daquin, savetier....	»	7	6
Guillaume Richer*.....	»	30	»
Benoist du Boys.....	»	7	6
La veufve Marc Allix*.....	»	40	»
Pierre Ardesoif.....	6	»	»
Les héritiers de Martin Hourdebourg-Lescu..	»	»	6
Pierre Gaultier*.....	»	40	»
Ollivier Mabille*, chappellier	»	5	»
Maistre René Groustel et les héritiers de son frère.....	7	»	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Charles Hommey*	»	7	6
Les héritiers de la veufve Michel Groustel	»	60	»
Jullien Ligot*	»	9	»
Nicolas Chevrel*, sergent	»	2	6
La veufve Geurin Chevrel*	»	15	»
La veufve Jacques Chevrel*	»	15	»
Les héritiers Pierre de la Noë*	»	4	»
René Courtaugier	»	8	»
Jehan Barbes dict Tallalan	»	5	»
La dame de Besion	»	40	»
Les héritiers feu Pierre Barbier*	12	»	»
Michel Vavasseur*, tondeur	»	3	»
Maistre Nicolas Dumesnil*	9	«	»
Maistre Anthoïne Clouet*	10	»	»
Maistre Louys Clouet*	»	10	»
Maistre Denys Birée*, huissier	»	30	»
La veufve Mathieu Marignier* dict Costes et Toussainctz, son filz	»	2	»
La veufve de deffunct Frenet	»	»	6
La veufve Guillaume Ouzille	»	»	12
La veufve Jehan Le Marié*	»	»	12
Marin Vaugondon	»	17	»
René Le Maistre* dict Mistondière	»	2	»
Robert Le Brecq*	»	10	»
Jehan Brancherie, savetier	»	4	»
Jullien Pouppart*	9	»	»
La veufve Pierre le Grix	»	»	12
La veufve Jehan Boullemain	10	»	»
Maistre Jacques Le Gendre*	»	20	»
Maistre Léon Ferreur, sieur de Mesnilhaton (1)	8	»	»
La veufve Germain Louvel*	»	35	»
Michel Poynet	8	»	»
Pasquier Louvel*	»	25	»
La veufve Jehan Seguret	»	2	»
Maistre Pierre Le Rouillé*, advocat du Roy	»	9	»

(1) Voir : *Mém. hist. sur Alençon et sur ses Seigneurs*, par Odol. Desnos. II, p. 491.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Françoys Préel*	»	50	»
Matturin Regnart	11	»	»
Jehan Morel* l'aisné et André, son filz	»	50	»
Maistre Jacques Tirault* et sa femme, au précédent veufve Paul Poullain	»	25	»
Jehan Morel* le jeune	»	10	»
La veufve Morice Allix	7	»	»
Jacob Malassigné	»	»	12
Nicolas Berrurière	»	7	6
Marin Fresnel*	»	»	12
Nicolas Maunourry*	»	7	6
La femme Deguerpye de Pierre Berrurière	»	2	»
Pierre Marchand*	»	»	2
Anthoine Broust*	»	20	»
Pierre Mercier*, boullenger	»	3	»
Pierre Vaugoudon	»	12	6
Maistre Hector Hamon et sa femme, auparavant veufve Anthoine Bonvoust	6	»	»
Les héritiers du dict Bonvoust*	»	60	»
Michel le Clot et sa femme, au précédent veufve Lancelot Ramage	»	5	»
Jehan Vaugondon	»	20	»
La veufve Colas Préel*	»	20	»
Maistre Guillaume Le Rouillé*, advocat	8	»	»
Marthe Poullain*	»	»	12
La veufve Maistre Cristofle Le Paintre*	»	5	»
Michel Guischard*, sergent	»	30	»
Françoys Cheron, sellier	11	»	»
Pierre Genu*, boullenger	»	12	»
Maistre Nicolas Le Hayer (1), lieutenant en la viconté d'Alençon	6	»	»
La damoyselle veufve du sieur de Sainct Rémy, sa belle-mère	12	»	»
Maistre Françoys Perdriel*, sieur de Roumallart, conseiller	4	»	»

(1) Fils aîné de Pierre le Hayer, sieur du Chasble et de Madeleine Tessier. Il épousa le 20 avril 1587 Marie du Mesnil.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Léonard Ruel*, sieur de Pirey	10	»	»
Jehan Jolyvet et sa femme	»	5	»
Maistre Robert Lenglois*	»	4	»
Anthoine Brancherre	»	6	»
Gilles Guischeux, gendre de Pierre Genu*	»	4	»
Jehan Fourmentin	17	»	»
Guillaume Le Conte*	»	15	»
Louys Tirault*	4	»	»
Maistre Françoys Pelet	»	15	»
Michel Branchere	»	»	12
Jehan Pillion, drappier	»	9	»
Thomas Buhere	»	10	»
Maistre Benjamin Rigoreau	»	»	12
Maistre Yves Buon	»	35	»
Jehan Houssemaine* et sa femme, au précédent luy veufve Robert Choisne	4	»	»
Jehan Boussin	6	»	»
Guillaume Perou	»	7	6
Maistre Jehan Maheet, sieur de Noe Verte	16	»	»
Robert Bosnier dict Vesquerie	6	10	»
Susanne Allix* veufve Nicolas le Roux* et les héritiers du dict deffunct	»	15	»
Pierre Montullé*	25	»	»
Maistre Jullien Biseul*, grenetier	30	»	»
Maistre Guillaume Bouvet*, conseiller	12	»	»
La veufve André Gallays*	8	»	»
Estienne Besnart*	»	30	»
La veufve Mathieu Gasselin	»	»	1
La veufve Léonard de la Mare*	»	»	1
La veufve Estienne Demeurée et Marie sa fille	»	3	»
La veufve Grivot et son filz	»	10	»
Matye Bayel	»	»	12
Les héritiers Robert Choisne	»	12	»

LA RUE AUX SUEURS (1).

	Livres	Sols	Deniers
Estienne Bouyer dict les Noyers	»	5	»

(1) Aujourd'hui rue aux Sieurs.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Clereadus Auger*, tondeur	7	»	»
Pierre Le Conte*, ciergier	»	4	«
Colin Le Gendre*, saillaire	»	5	»
Raulin Bouet* et les héritiers de sa mère	20	»	»
Léonard Piccard*	»	50	»
Les héritiers de feu Gerard Collet	»	25	»
Jehan Bougis* dict Mieuxcé	4	»	»
La veufve feu Clereadus Grangeret, sa mère	»	5	»
René Pasquier*, armurrier	»	45	»
Maistre Jehan Mabon*, advocat	7	»	»
Maistre Charles Laudier*, sieur du Souche	»	110	»
Berthelemy Lirreur et sa femme	6	»	»
Maistre Thomas Cormier* (1), conseiller	18	»	»
Maistre François Duval*, controlleur du domaine	9	10	»
La veufve Marc le Plat	»	50	»
Noël Duval*	14	»	»
François Foucquelin (2)	»	25	»
Nicolas Le Roux* et sa mère	»	7	6
Nicolas Collet*	»	30	»
Maistre Paul Granger*	»	30	»
Louise Seurin*, femme du sieur Verdois	»	43	»
La veufve de feu Jehan Heron	9	»	»
David de Bray* et sa femme	»	5	»
Les héritiers François Juglart*, cordonnier	»	15	»
Hébert Juglart*	»	»	12
Abraham Chappelain*	»	3	»
La veufve Ollivier Poisson* l'aisné	»	»	12
Jacques Besnart* et ses sœurs	»	12	»
La veufve Maistre Guillaume Pichonnet	»	59	»
Les héritiers Jehan Goulde	»	59	»
Léonard Granger* et Marie Bigot*, sa femme	»	10	»
La veufve Michel Morel* et Louys Fousteau, orfebvre, son gendre	4	»	»

(1) Sieur de Beauvais, né à Alençon vers 1523 et mort vers 1600. Conseiller à l'échiquier d'Alençon, député en 1573, pour le tiers état aux états de Blois. Il épousa en premières noces Marie Jousselin et en secondes noces Marthe Biseul. On lui doit plusieurs ouvrages recherchés de jurisprudence.

(2) Menuisier, bourgeois d'Alençon, travailla au château d'Alençon.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Pichonnet	»	5	»
Jehan Blanchard	16	»	»
Noël Bahuet	9	»	»
Maistre Thomas Ferreur	»	50	»
Les héritiers Jullien Moreau*	10	»	»
Charles Boulleau	»	60	»
André Collin*	»	20	»
Maistre Michel d'Avesgo (1), conseiller	24	»	»
La veufve Jacques Le Sage*	7	»	»
Léonard Ruel*, filz de Macé	»	30	»
Toussainctz Pissot*, tessier	»	2	»
La veufve feu Guillaume Benoist*	»	8	»
Mathurin Cosseron*	»	50	»
Jacques Belot, cordonnier, et Marye Belleverge sa femme	»	2	»
Marguerite Hébert*	»	»	12
Jehan Bellet* et sa mère	»	15	»
Helayne Taunay*	»	100	»
La veufve Mathieu Le Conte*	10	»	»
La veufve Maistre Jehan Lenglois*	6	»	»
Pierre Lenglois*	4	»	»
La veufve feu Raoul Lenglois* dict la Boirre	«	10	»
Les héritiers Jehan Pichon* l'aisné	»	2	6
La veufve Beaurepere	»	4	»
Pierre Beaurepere (1)	»	20	»
Michel Douille	24	»	»
Jehan Hourdebourg	»	100	»
Marin Louvel*	»	8	»
Jehan François dict Cousin	»	4	»
Jacques Bouillie* et son gendre	»	2	»
Jehan Parfaict*	»	»	12
Jehan Montullé* le jeune	»	»	12
Ysaïe Morice*, sergent	»	30	»
Jouachin Gallichet et sa femme, au précédent veufve Denys Fristel	»	25	»

(1) Sieur de Nonantel.

(1) Menuisier, bourgeois d'Alençon. Il épousa Philippe Duval et en secondes noces Marie Julian.

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Gabriel Le Reuvaze	7	»	»
Françoise Quignet	»	7	»
Robert Quignet	»	3	»
Maistre Ysaïe Boullay*	»	50	»
Jullien Roussetel	»	3	»
Michel Duval*	»	2	»
Jehan Pichonnet et sa femme	»	30	»
Thomas Collet*	»	6	»
Nicolas Rault, gendre d'Annette	»	»	12
René Beaurepere	»	5	»
Maistre Richard Aulbin	»	»	2
Maistre Estienne Beillot, pbrestre	10	5	»
La femme Deguerpye de Jehan Parfaict*	»	»	2
Les héritiers de la veufve Raoul Tessier*	»	60	»
Estienne Davarein	»	30	»
Maistre Jehan Haye*, pbrestre	»	»	12
Louys Petit*	»	100	»
Jehan Le Ruistre	»	60	»
Louys Françoys et sa femme, au précédent veufve feu Jehan Gouldre	»	60	»
La veufve Guyon Juglart*	»	»	12
Pierre de la Court*	10	10	»
Mathurin Chocquet* dict le Rocher	»	5	»
Pierre Gallicher	»	»	2
Guillaume Mercier*	»	3	»
Maistre Ysaac Brière pbrestre et Jacquine, sa sœur	»	»	2
Marin Choisne	»	3	»
Maistre Jehan Boullant*, procureur commung.	»	100	»
Gervays Vallée*, sergent	»	15	»
Martin Lindé* (1) et sa femme, au précédent veufve Guillaume Vasnier*	11	»	»
Jullien Lindé*	»	10	»
La veufve feu Richard Thouars	»	2	6
Millan Richard*, chirrurgien	»	5	»
La veufve feu Guillaume le Vitel et Pierre, son filz	»	7	»

(1) Maître maçon juré d'Alençon.

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Marguerite Baudet*	»	2	»
Noel Roussetel	»	8	»
Richard Roussetel	»	17	»
Jullien Poullet* et sa femme	»	15	»
Jehan Martineau	7	»	»
Grégoire Le Noir*	»	40	»
Guillaume Davarein	10	»	»
Thomas Lemoine*	12	»	»
Jullien Boullye	»	40	»
Les enffans Marin Duchesnayet, les héritiers de la veufve du dict deffunct	»	2	»
Les héritiers de la veufve Gérard Collet*	4	»	»
La veufve et héritiers Francois Hebert* dict Longchamp	»	»	2
La veufve Thomas Gallicher	»	»	2
Mathieu Le Conte*	14	»	»
Mathurin Traversain	»	4	»
La veufve Guillaume Gaultier* le jeune et les héritiers du dict deffunct	»	15	»
Pierre Becquois	»	4	»
Pierre Pasquier*	»	35	»
Macé Pasquier*	»	35	»
Léonard Genu*	»	15	»
Abraham Boullant* et sa femme	»	30	»
Jehan Le Mée*	»	4	»
Vincent Richard*, menuisier	»	»	2
Jehan Choisne	»	30	»
Jacques Duval*, esguilletier	»	15	»
Lancelot Glatigny	7	»	»
La veufve et héritiers feu Jehan du Boys	»	10	»
Jehan Boulleau*, sergent major	»	5	»
Thomas Fournier*	»	8	»
Laurens, homme de braz	»	»	12
François Foucqueron	9	»	»
Morice Gravelle*	»	»	6
La veufve Anthoine Le Boullenger*	»	»	5
Jehan Louvel*	»	50	»
Jehan de La Haye*, archer, et sa femme	»	4	»

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Guillemine, veufve Denys Courapied Hault-Boys	»	»	2
Colas Gallais*	»	2	»
Jehan de Berthelot*, escuyer, sieur de Beichereau	85	»	»
Guillaume Le Maistre*, filz de Guillaume	6	»	»
La veufve Jehan Montullé* et son filz et sa femme	»	7	6
La veufve feu Abraham le Rouillé*, sieur de la Gravelle et son filz	8	»	»
Marin Beaurepere	»	20	»
Anthoine Morihan	»	20	»
Michel Mardele, mercier	»	25	»
Jehanne, veufve Ysaac Cosseron*	»	5	»
La veufve Jehan Collet*	»	30	»
Marin Duval*	15	»	»
Jehan Fillon	9	»	»
Richard Louvel*	»	30	»
Les héritiers Jacques Thouars	15	»	»
Jehan le Roux Hermonville et sa femme, au précédent luy, veufve du dict Thouars	7	»	»
La veufve Jehan Boullemer* et Hardouin, son filz	47	»	»
Michel Gaignet	10	»	»
Pierre Mauduit	»	100	»
Maistre Guy Hervé*	4	»	»
Les héritiers de la damoyselle d'Annibal	30	»	»
Pierre Beihier*	»	50	»
Gatien Bonhomme*	»	5	»
Morice Granger*	»	70	»
Pierre Le Febvre*	»	15	»
La veufve Abraham Pichonnet	»	8	»
Benoist Mallet*	»	4	»
La veufve Denys Chollet* et ses filles	»	2	»
Françoys Blessebois, drappier	»	25	»
Pierre Thoumas, homme de braz	»	2	»
Mathurin Le Conte* l'aisné, dict Bascourtilz	»	»	2
Louys Montullé*	»	40	»

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Mathurin Boullant*	»	30	»
Les héritiers Jehan Boullemer*	18	»	»
Les héritiers René Boullemer*	»	50	»
Guillaume Françoys*	»	60	»

LES FORBOURGS DE MONTSORT

	Livres	Sous	Deniers
Jacques Le Maistre Richommet	»	20	»
Marin, mary de La Bersoune, regrattière	»	2	»
Robert Gaisne, savetier	»	8	»
Adrien Vavasseur*, mercier et Thiennette du Soucy, sa femme	»	10	»
Louys Ferreur, sellier	»	35	»
La veufve Jehan Parent	»	45	»
Abraham Parent	»	25	»
Thomas Parent	»	20	»
Les héritiers Marin Guischard*	»	25	»
Jullien Mardelay	»	35	»
Pierre Greslant l'aisné	»	75	»
Pierre Greslant le jeune	»	20	»
Léonard Gilbert* et son filz	»	50	»
Michel Herberon	»	32	6
Mathurin Lescureur, cordonnier	»	5	»
Jehan Germain*, tessier	»	»	12
Nicolas Courapied	»	75	»
Honoré Julliot	»	15	»
Les héritiers Jehan Juglard*, beau-père du Louveau	»	»	1
Jehannette de Prez, veufve Colay Hay	»	»	1
Gabriel Richer*	7	10	»
Léonard Julliot	»	6	»
Jehan Tessier*, cordonnier	»	2	»
Estienne Couillin	»	22	6
Richard Couillin	»	20	»
Robert Mallet*	»	17	»
Mathurin Tuillier	»	62	6
Michel Besmard	6	10	»
Jehan Couillin	»	15	»

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Jehan Benoche, mareschal.	»	75	»
Michel Hebert*	6	»	»
La veufve Noel Le Maistre*	»	30	»
Pierre Beausier*	»	110	»
Françoys Moullin*.	»	25	»
Jehan Nochet	»	65	»
Michel Nochet.	»	15	»
Jullien Jarry*	»	13	»
Jehan Perier*, drappier	»	10	»
Estienne Normant*, boullenger	»	3	»
Marin Thieuffaine, menuisier	»	5	»
Guillaume Chambay* et Marye Poullain*, sa femme et la mère de luy Chambay.	»	60	»
Jehan Hebert*, terrasseur dict la Ruelle	»	5	»
La veufve Gobin	»	»	6
La veufve Pierre Potier*	»	»	6
Les héritiers Jacques Le Gendre*, poissonnier.	»	20	»
Guillaume Doime	»	20	»
Abraham Doime	»	5	»
Denys Roussel*	»	10	»
Jullien Guillouet	»	12	»
Nicolas Chambay*.	»	9	»
Françoys Levillain* (1)	»	8	»
Maistre Jehan Poulssier, pbrestre, curé de Montsor	»	40	»
Pierre Genu*, tessier	»	5	»
Marye Barbier, veufve Guillaume Lyon et les héritiers du dict deffunct.	»	2	»
René Drouet* l'aisné	»	2	»
René Drouet* le jeune	»	»	2
Macé Clouet* et sa femme	»	»	12
Jehan Feron* et la Ralvé, sa femme	»	2	»
Jehan Feron* le jeune.	»	15	»
Dominicque Rabelin	»	2	»
La veufve de deffunct Michel Gouyer	»	»	2
La veufve Guillaume Maisne* et son filz	»	»	12

(1) Menuisier, bourgeois d'Alençon. Il épousa Jeanne Poupard.

Digitized by Google

	Livres	Sous	Deniers
Guillaume Blessebois, cordier	»	10	»
Léonard Pithois	»	32	6
Jehan Cadion, mareschal, et sa femme	»	25	»
Jehan Jasteau, sergent	»	4	»
Gérard Paulmier	»	10	»
Gilles Normant*	»	5	»
Sébastien Le Maistre*	»	40	»
La veufve Gilles Charpentier* et son filz	»	»	6
Gilles Marchand*, gendre Drouet	»	»	6
Pierre Doly et sa femme	»	»	2
Les héritiers de la veufve Jehan Houet	»	»	1
Pierre Genu*	»	2	»
Marin Rouyer	»	4	»
Gilles Pardut	»	30	»
Pierre Fournier*	»	15	»
Nicolas Martin*	»	8	»
Marin Hastel	»	5	»
Tassin Collet*	»	15	»
Jehan Le Lieuvre*	»	4	»
Charles Buhere dict Bellecroix	»	40	»
Françoys Heudon, tessier	»	14	»
Colas Pelletier* le jeune	»	3	»
Nicolas Lamyer* et sa femme	»	3	»
Daniel Rabelin (1)	»	15	»
Françoys Drouet*	»	4	»
Jacquine, veufve Gilles Marchand*	»	»	12
Pasquier Thibault	»	8	»
Noel Thibault	»	16	»
Hardouin de Prez	»	2	»
Thomas Bouillon*	»	110	»
Gilles de Prez	»	»	2
Jehan Quillet	»	2	»
Jehan Frot	»	3	»
La veufve Anthoine Roger*	»	»	2
Jacques Pageot	»	»	6

(1) Menuisier, bourgeois d'Alençon, fils de Jean Rabelin, sieur de Berry. Il épousa le 22 mars 1562, Perronne Gruel.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Myne Le Conte*	»	»	6
Mathurin Fourré*	»	5	»
La veufve Jehan Portier*, hoste du petit mareschal	»	»	1
Sanson Fortin*	»	»	2
La veufve Gervays Pouppin	»	»	6
Estienne Laisné*	»	4	»
Bertrand Martin*	»	»	6
La veufve d'un appellé La Cane	»	»	6
La veufve de feu Françoys Pigore	»	3	»
Claude Coullouer	»	25	»
Nicolas Lemaistre*, filz de Richard	»	3	»
Nicolas Normant*	»	»	6
Noël Cornu*	»	»	6
Robert Louveau, homme de braz	»	7	»
Ollivier Tampon	»	»	6
Noël Visage	»	3	»
Pierre Nicolle*	»	»	6
La femme Deguerpye de Jehan Rouyer	»	»	6
Jacques Le Hay*, ferreur	»	»	6
Jacquine Rallu* et la Bedouarde	»	»	12
Noël Le Gendre*	»	»	2
Michel Cristofle	»	5	»
Gervais Rousseau*	»	6	»
Thomas Garnier*	»	3	»
Gervais Lhermier*	»	3	»
Jehan Louveau	»	5	»
Jehan Seurin* et Marte Ligot*, sa femme	»	25	»
La veufve Elexis Foucque	»	»	2
La veufve André Joussequin et André son filz	»	2	»
La veufve Gauetier*	»	»	2
Jehan Rouyer	»	»	2
Jehan Seurin* le jeune	»	2	»
Sébastien Dauge	»	50	»
Thomas Paisnel	»	»	12
Thomas Chauvin*	»	12	»
Jehan Drouet*, tessier	»	8	»
Nicolas Judel*	»	4	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Françoys Millet*	»	»	12
Anthoine Perier*	»	20	»
Michel Paris*	»	3	»
André Pouppetteau dict Ballet	»	2	»
Marin Tricquet	»	»	12
Estienne Martin* dict Mal Estore et sa belle-mère	»	3	»
Cénery le Vigoureux	»	3	»
Germain Muriel	»	2	»
Raoul Filloche*, archer	»	2	»
Alexandre Feron*	»	3	»
Ambrois Sohier	»	3	»
Raoul Nicoul*	»	»	12
Ollivier Le Saje*	»	9	»
Jehan Le Saje*	»	60	»
Jehan Graffin* les Marais	»	2	»
Eleazard Ruel*	»	10	»
Nicolas Pelletier* l'aisné	»	15	»
Françoys Le Pelletier* et les héritiers de sa mère	»	15	»
Les enffans Jehan Fortin*	»	»	12
La veufve Simon Martin*	»	»	12
Jehan Normant*	»	»	12
La Faulchehault	»	»	12
Catin Bidon, veufve Olluviel	»	»	2
Denis Maride au Jardin Gerard Duval	»	»	6
Jehan Hebert*, couvreur	»	20	»
Michel Morant*	»	»	1
René Moullin*	»	4	»
Jehan Groumin	»	8	»
Jacques Le Maistre* filz de Richard	»	60	»
Jehan Chereau*	»	»	2
Denis Le Maistre*	»	»	6
Michel Chauvin*	»	15	»
Nicolas Bertron	»	4	»
Les héritiers Guillaume La Vueille* (1)	»	35	»

(1) Aujourd'hui sans doute Laveille.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
René Le Maistre*	»	»	12
Marie veufve La Noë*	»	»	12
Colas Genu*	»	»	12

LES PERRIÈRES

	Livres	Sols	Deniers
Pierre Judel*	»	8	»
Thomas Le Creux*	»	20	»
Pierre Livache	»	20	»
La veufve Macé Bourges*	»	4	»
Paul Gougeon	»	5	»
Michel Louvel*	»	20	»
René Drouet*	»	2	»
Robert Bourgins	»	8	»
Mathieu Cosseron*, cousturier	»	7	»
Jehan Gilbert*	»	15	»
La veufve Thomas Doiennay	»	»	12
Fabien Barc	»	7	»
Emond Maubeud	»	»	12
La veufve Nicolas Laune dict Larche	»	2	»
Richard Barbot*	»	8	»
La veufve Pierre Lefebvre* dict Mon Bonhomme	»	»	6
Marc Cosseron*	»	10	»
Guillaume Cheron*	»	5	»
Jehan Laisir	»	2	»
Jacques Sedille	»	2	»
François Gaultier*, tessier	»	8	»
Pierre Lallignel	»	2	»
Marcquiet Lallignel*	»	»	12
La veufve Michel le Brecq*	»	»	6
Nicolas Courapied et sa belle-mère	»	25	»
Anthoine	»	»	2
Mathurin Ruel*	»	7	»
Jehan Fagry Lormeau	»	25	»
La veufve Jehan Tirault* et les héritiers du dict deffunct	»	31	»
Louys Tirault*	»	20	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Simon Tirault*	»	7	6
Maistre Ysaac Ouzille et Marc son filz	»	20	»
Guillaume Godichon*	»	10	»
La veufve Thomas Launay*	»	»	2
La veufve Gros Bonnet*	»	»	2
Denys Davoust*	»	»	2

LA RUE SAINCT BLAYS (1)

	Livres	Sols	Deniers
Jehan Feillet et son filz	»	30	»
La veufve Laurens Bonvoust* et son filz	»	»	2
Martin Bonvoust*	»	»	12
Jehan Marignier*, bourrelier	»	15	»
Michel le Bouc*	»	»	12
Nicolas Cochet*, mareschal	»	8	»
François Thuret	»	»	2
Mathurin Le Bugle	»	20	»
Marye Marchand*, veufve Pierre Restoux	»	»	2
Cléophas Ligot*	»	3	»
La veufve Pierre Rouet	»	8	»
Noël Marignier*	»	10	»
Marie et Françoise Aulbin	»	»	6
Jehan Le Jard et sa femme	»	3	»
Abel Chauvel* et son frère Rouyers	»	30	»
François Le Bugle	»	»	12
François Houtou	»	»	12
Gervais Garnier*, mareschal	»	5	»
Nicolas Le Creux, tessier	»	5	»
Guillaume Guillore et sa femme	»	5	»
Mathurin Mercier*	»	»	12
Michel Perier* (3)	»	»	12
Nicolas Restoux	»	25	»
La veufve Colas Aulbin	»	2	»
André Beillot	»	70	»
Pierre Beillot	»	70	»

(1) Aujourd'hui rue Saint-Blaise.

(2) Maître menuisier. Il épousa Marie Judel.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Jehan Baudouin*	»	5	»
Charles Marchand*	»	22	»
Thiennette Feillet	»	»	2
Fleury Le Pin*	»	10	»
La veufve François Foucque	»	»	4
Charles Hamart*	»	15	»
Jacques Hamart	»	15	»
La veufve Jehan Lenglois*	»	10	»
Denis Levesque*	»	30	»
La veufve Frélix Lenglois* et Enoch Lenglois* son filz	»	50	»
Thoumas, gendre de Pierre Gougeon	»	50	»
Guillaume Hébert*	»	30	»
François Gougeon	»	60	»
Paul Henry*	»	»	6
Ollivier Follin	»	40	
La veufve Jehan Baudouin*	»	»	2
La veufve Jullien Marchand*	»	7	6

RUE DE CASAULT

	Livres	Sols	Deniers
Michel Tirault*	»	40	»
Pierre Gougeon, filz de Martin	»	20	»
Françoys Le Conte*	»	3	»
Victure Le Roux*	»	60	»
La veufve Jullien Péan*	»	»	2
Guillaume Boessiere*	»	30	»
La veufve Louys Le Brecq*	»	6	»
Jehan Picquet*	»	8	»
Hillaire Genu*	»	15	»
Germain Levillain*	»	4	»
Michel Godichon* et sa femme	»	30	»
Jehan Mauger*	»	50	»
Marais hoste du dict Mauger*	»	»	6
René Marais*	»	10	»
Jehan Marignier*, tessier	»	3	»
Jehan Hardy* la Grouaye	»	»	12
Phelippin Gravelle*	»	5	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Mathurin Bonvoust*	»	6	»
Guillaume Marchand*	»	»	12
Jehan Bourdon*	»	10	»
Guillaume Collet*	»	»	12
Michel Ameline	»	»	2
Léonard Godichon*	»	20	»
La veufve Noël Pean	»	»	4
Pierre Godichon*	»	5	»
Pierre Roussel* dict Simonnet	»	»	4
Richard Le Noir*	»	20	»
Pierre Germain*	»	»	1
Jehan Jarry*	»	3	»
Thomas Launay*, boucher	»	»	2
Guillaume Perier* (1) dict Cocq en Boys	»	2	»
Cristofle Chocquet*	»	15	»
La veufve Benin Michel dicte la Ramée	»	10	»
Les héritiers du dict deffunct	»	10	»
La veufve Bonnet*	»	»	4
Jehan Foucquelin, bourrelier	»	15	»
Jehan Le Mesnager*	4	»	»
Mathieu Gohier*, drappier	»	20	»
Jehan Marais*, tonnelier	»	2	»
Pierre Germain*, drappier	»	12	»
Louys Pousset*	»	»	1
Marin Bouillon*	»	»	1
La veufve Mathurin Le Roux* et les héritiers du dict deffunct	»	»	1

LA GRAND SARTHE (1)

	Livres	Sols	Deniers
Robert Fleschin et sa femme	»	7	6
Jehan Poulssier dict Marcel	»	30	»
Pierre Le Bordre	»	2	
Marin Rabouin	»	10	»
Les héritiers de la veufve Richard Chappellain*	»		»

(1) Bourgeois d'Alençon, menuisier. Il épousa Marguerite Birée.

(1) Aujourd'hui rue Grande-Sarthe.

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Jehan Fauvel	»	4	»
La Bireesse	»	»	6
Inocent Livet	»	»	6
La veufve Denys Blanchard	»	»	6

LA CROIX AULX CHEVAULX

	Livres	Sols	Deniers
Mathieu Royer*, tessier	»	4	»
Pierre Godeffray	»	50	»
Guillaume Marignier*	»	»	6
Jehan Fouscher*	»	»	6
Michel Petit*, cordier	»	20	»
Fleury Moulnier*	»	10	»
Nicolas Guillore	»	5	»
Jehan Bigot*, sergent	»	20	»
Jehan Le Conte*, le jeune	»	5	»
Robert Perier*, sergent	»	20	»
Jehan Bougis* et sa femme, au précédent luy, veufve feu Mathieu Fortin*	»	70	»
La veufve Thomas Louarye et les héritiers du dict deffunct	»	25	»
Estienne Godeffray	»	12	»
Les héritiers de feu François Seguret	»	40	»
Léonard Vavasseur* et son beau-frère	»	15	»
Simon Louarye	»	4	»
Pierre Levesque*, ferreur	»	8	»
Laurens Moulnier*	»	20	»
Léonard Moulnier*	»	5	»
Mathieu Brestin	4	»	»
Abel Boscheron	»	2	»
Pasquier Louvel*	»	60	»
La veufve Robert Boisnart	»	»	12

SAINCT YSIGES ET LANCREL

	Livres	Sols	Deniers
La veufve Jehan Gerard*, mareschal	»	»	4
Denis Gerard*	»	12	6

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Richard Pichot...	»	20	»
Fleury Godichon*	»	20	»
Jullien Rochereau	»	»	4
Gilles Giraulme	»	»	4
Vincente Bougis* veufve Ouzille	»	»	10
Cristofle Bougis*	»	10	»
Myne Judel	»	20	»
Morice Gilbert*	»	20	»
François Goullart	»	3	»
François Moullin*	»	18	»
Gilles Demeurer	»	15	»
Jehan Hébert*, boucher, et sa belle-mère	»	15	»
Jacques Piessard	»	4	»
La Cochine et Frelix son filz	»	4	»
Samuel de Sainct Denys	»	15	»
Clément Beillot	»	8	»
Pierre Levesque*	»	40	»
La Thoumerette	»	»	6
Guyon Thoumeret*	»	»	6
Les héritiers de Françoys de Sainct Denys	8	»	»
Les héritiers Pierre Le Conte*	»	6	»
Les héritiers la veufve Henry Picquart	»	»	1
La veufve Jullien Bougis*	»	5	»
Michel Chollet*	»	5	»
Guillaume Ouzille	»	»	12
Sébastien Petit*	»	3	»
Charles Ratier*	»	»	10
Ollivier Daguenet	»	»	15
Salomon Elyot*	»	3	»
Pierre Nicoul*	»	40	»
La veufve Paul Marays*	»	10	»
Jacques Couronnel	»	»	18
Colas Argentelle	»	»	12
Vincent Gérard*, le jeune	»	»	4
Ysaac Genu*	»	100	»
Jehan Piccard*	»	15	»
Colas Ouzille	»	»	12
La veufve Jehan Piccart*	»	10	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Fleury Pasquier*	»	»	4
Ysaac Ouzille	»	15	»
Adrien de Sainct Denys	»	30	»
Vincent Gerard*, l'aisné	»	»	2
Jehan Chesnard dict Jourdan	»	37	»
Gervais Rocher* et sa femme	»	5	»
Martin Genu*	»	10	»
Fabien Du Chesnay	»	7	»
Les héritiers de la veufve Nicolas Nicoul*	»	5	»
Pierre Vasnier*	»	»	12
André Brisson	»	»	12

LES FORBOURGS DE LA BARRE

	Livres	Sols	Deniers
Raoul Berault	»	20	»
Jehan Ravet*	»	»	6
Jehan Gilbert*	»	5	»
David Gohier*	»	»	12
Léonard Burin*	»	10	»
René Sohier	»	35	»
Thomas Gruel	»	15	»
La veufve Jehan Barbot*	»	»	4
Colas Mariette*, demeurant chez la Barbotte	»	»	1
Monfuet	»	»	1
Gérard Macé*	»	2	»
Colas Pigore	»	20	»
Jehan Despierres*	»	60	»
Pierre Beaussier*, l'aisné	7	10	»
Sanson Cornuel	»	4	»
Les héritiers Estienne Beaussier*	»	5	»
Michel Bougis*	»	»	12
Pierre Godeffray	»	2	»
Pierre Bougis*	»	20	»
Pierre Thieult	»	»	3
Richard Bidon	»	»	12
Mathurin Grenet	»	5	»
Pierre Marais*	»	»	3
Françoise Panne, buandière	»	»	3

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Inocent Rigoulé*	»	3	»
La veufve Pierre Bidon	4	10	»
Estienne Pavy*	11	»	»
Mathurin Despierres*	»	2	»
René Despierres*	»	»	12
Léonard Bidon	»	15	»
Michel Marays*	»	20	»
Denys Bidon	»	70	»
Jehan Gohier*, pescheur	»	»	3
La veufve Gilles Bidon	»	40	»
Toussainctz Pigore et Anne Bidon, sa femme	»	15	»
Gabriel Suet	»	5	»
Françoys de Sainct Denys	7	»	»
Lucas Elyot*	»	3	»
Fabien Perou	»	3	»
Jehan Marais*	»	»	3
Bertran Bidon	»	6	»
Anthoine Piccquard	»	3	»
Hucquet Gravelle*	»	60	»
Jacques Jouenne	»	60	»
André Cornuel	»	2	»
Les héritiers de la veufve Michel Gravelle*	»	»	1
Michel Parfaict*	»	10	»
Raoul Macé*	»	3	»
Raulin Le Roy*	»	20	»
Jehan Chappellain*	»	»	12
La veufve Jehan Pigore	»	8	»
Mathurin Marais*	»	15	»
Jehan Marais* filz du dict Mathurin	»	»	6
Pierre Gouel*	»	»	3
La veufve Jehan Croezé*	»	12	»
Guillaume Faulchehault	»	20	»
René Faulchehault	»	6	»
Colas Croezé*	»	10	»
Michel Le Roy*	»	3	»
Jehan Croezé*	»	6	»
Thomas Fresnaye*	»	3	»
Mathurin Fourré*	»	20	»

Digitized by Google

	Livres	Sols	Deniers
Le Moulnier de Guerrame..... ...	»	10	»
Gervaise Voisin* dict Moulnier.....	»	»	2
Michel Le Roy*, gendre de la Genouillesse....	»	»	2
Gros Jehan, serviteur du sieur de Lencizierre.	»	»	12
Les héritiers de la veufve Colas Bensart.....	»	»	2
Guillaume Brindel.....	»	»	1
La veufve Jehan Thieust.....	»	»	1
Abraham Bidon.....	»	20	»
Pierre Picquart...	»	»	2
Marin Bidon.....	»	»	1
Jehan Rouget La Grouaye.....	»	8	»

Somme toute du présent roolle : seze centz soixante cinq escuz, cinquante sept soldz, evalluez à quatre mil neuf centz quatre vingtz dix sept livres, dix sept soldz ; de laquelle somme est à déduire, pour le droict d'assiette et collecte, cent cinquante et ung escuz, vingt sept soldz, assavoir, moictié pour les assietteurs et l'aultre moictié pour les collecteurs et le reste, montant quinze centz quatorze escuz, trente soldz, estre délivrés suyvant l'arrest cy devant mentionné.

Le présent roolle authorise et déclare executoire requeste des dictz assietteurs selon le pouvoir à eulx donné par le général de la ville, et, à ceste fin, mande à tous les huissiers et sergentz du duché d'Alençon et au premyer, sur ce requis, faire toutes les contrainctes, exécutions et arrestz pour ce requis sur les personnes y desnommez, par toutes voies et manières deues et raisonnables et, comme pour les propres deniers et affaires du Roy et par ouverture de leurs maisons et aultres choses fermantes à clef, gardant les ordonnances, nonobstant oppositions ou appellations quelconcques et sans préjudice d'icelles. Donné à Alençon le xxve jour de janvier mil cinq centz quatre vingtz et seze.

N. BARBIER.

Nicollas le Barbier, escuier, seigneur de Sonnel (1), conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial d'Allençon, au commis huissier ou sergent sur ce requis de la part de Jacques Prodhomme et Pierre Beuvache l'aisné,

Digitized by Google

bourgeois d'Alençon, collecteurs de la somme de quinze cens quatorze escuz et deniers, nous a esté exposé que pour l'execution de leur roolle cy dessus, ilz ont faiz plusieurs [démarches], tant d'eux-mesmes que avec Martineau, huissier, et que plusieurs des bourgeois et cotissés tiennent les huys de leurs maisons fermez de sorte qu'ilz ne peuent faire d'exécution pour aller à la recepte dont les suppliantz *(mots illisibles)*.... A ces causes, ilz nous ont requis, pour acelerer les dits deniers, les pourvoir par manière d'ouverture, que leur avons accordé. Pour quoy, vous mandons et comettons par ces présentes que le dit rolle présenté par les dessus dits Prodhomme et Beuvache vous mettiez à la due et entière execution sur les cotisez, lesquelz, chascun pour son regard, vous contraindrez au paiement des dites cotisacions et, où vous trouverez les huis et portes des maisons des dits cotisez [fermées], faites en faire ouverture par le premier serreurier sur ce requis ; aussi vous mandons ce faire y appellant les gens des voysins, en gardant les ordonnances, en baillez les meubles, que prendrez par bon inventaire, au prochain voysin ou autre solvable, et de ce faire vous donnons pouvoir. Donné au dit Alençon le *(en blanc dans le ms.)* jour de febvrier l'an mil cinq centz quatre vingtz et saize.

(1) Voir *Mémoires historiques*, par Odolant Desnos, II, 485.

Digitized by Google

LE PLANTIS

(Suite).

X.

ARCHICONFRÉRIE DE N.-D. DU MONT-CARMEL

Le 27 juillet 1670 eut lieu dans l'église du Plantis, au milieu d'un grand concours de fidèles, l'érection de l'Archiconfrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Au cours de la cérémonie 37 personnes reçurent le scapulaire, savoir :

« Vénérable et discrette personne Messire Gervais Bazire, prestre, archidiacre du Houlme, promoteur et grand-vicaire ; après avoir publié la bulle et faict les cérémonies de l'érection de l'Archiconfrérie du Sainct-Scapulaire de Nostre-Dame du Mont-Carmel, le 27e jour de juillet 1670, par l'ordre de Monseigneur Messire François de Rouxel de Médavy, évesque de Sais (1). »

Mres Emmanuel La Vie, curé de Bures ; Jacques Chagrain, curé de la Mussoire (2) ; Pierre Moinet, curé de Chalenge ; René Pinel, curé du Plantis ; Gervais Bernard et Robert Boquais, chanoines de Sais ;

Mres Philippe Desprez, Louis Lemière, Jacques Sauvage, Robert Ameline, Marin Moisseron, Jacques Coudray, Léonard Gautier, François Boudin, Jacques Jardinet, Henri Guillemin, prestres ;

Paul Guychard, secrétaire de l'Évesché ;

René de Gruel, sous-diacre, abbé de la Frette (3) ;

Pierre Lorieul, Claude Bourdon et Thomas Germain, acolytes ;

Claude Gruel (4), Alexandre de Launay (5), Nicolas de Saint-Aignan (6), Christophe d'Avesgo (7), René de Chandebois, écuyers ;

(1) Évêque de Sées, de 1652 à 1670.

(2) Ancienne paroisse réunie à Brullemail par ordonnance du 31 janvier 1821. — Jacques Chagrain était le frère de Jacques-Guillaume Chagrain, sieur de la Poudrière, mousquetaire du Roi. Il mourut vers 1722.

(3) La Frette, seigneurie en la paroisse de Saint-Victor-de-Réno.

(4) Seigneur de Touvois, à Bures.

(5) Sieur de Cochet, à Courtomer.

(6) Sieur de Boisrevert, à Saint-Agnan-sur-Sarthe.

(7) Cette famille habitait Laleu et Saint-Aubin-d'Appenai.

Digitized by Google

Damoiselles Charlotte, Françoise, Catherine et Marthe de Chandebois ; Jeanne et Françoise de Launay ; Charlotte Renouard ; Marthe Gallois ; Françoise de Groigneaux et Louise Bloinet.

L'Archiconfrérie fut en grande vogue pendant de longues années, et des paroisses entières accouraient de tous les points du diocèse, pour y recevoir le scapulaire. Au nombre des personnes nobles qui, au XVIIe siècle, faisaient partie de l'Association, nous remarquons :

Les écuyers Nicolas Paumier (1) ; Jacques du Plessis (2) ; Antoine du Val ; Louis et Jean de la Haie (3) ; Gilles-Félix Lecornu (4) ; Charles-Gabriel Malard (5) ; Jacques, René et Léon de Barville (6) ; Jacques-Odet de Brossard (7) ; Jacques et Françoise de Mésenge (8) ; Jacques Yver, seigneur de Saint-Aubin ; Jacques Fortin (9) ; Gilles de Bercher (10) ; Alexandre de Saint-Aignan ; Jean-Baptiste de Glappion, religieux de Saint-Lazare.

Damoiselles : Charlotte et Marie de Glappion, Marquise d'Érard, Marguerite de Bleuves, Anne et Magdelaine-Françoise Labbé, Marguerite de Villereau, Marguerite et Gabrielle de Saint-Aignan, Geneviève des Essarts, Hélène de Brossard, Jeanne-Constance de Bardou, Marie de Cordey, etc.

Chaque année, le jour de la fête de N.-D. du Carmel, avait lieu la mise aux enchères de certains insignes que les adjudicataires pouvaient porter dans les processions. Ainsi, nous trouvons ce procès-verbal sur un registre conservé aux archives de l'église du Plantis :

« Le dimanche, 20e jour de juillet mil six cent quatre vingt sept, à l'issue des vêpres, le bannissement des couronnes du Saint-Scapulaire a esté faict, lesquelles ont esté mises à prix, sçavoir : la couronne du Roi par Mre Louis Frémont, officier de sa Majesté, à

(1) Sieur de Bois-Hue, à Sées.

(2) Sieur de Clerfeuille, au Plantis

(3) Probablement de la famille des de la Haie, sieurs de la Barre, en St-Agnan.

(4) A Tellières.

(5) Seigneur de Boitron

(6) René de Barville, sieur de Saint-Germain-le-Vieux, à Courtomer.

(7) Il y avait dans le même temps à Boitron un Samuel de Brossard, sieur de la Houardière.

(8) De la paroisse de Fontenai.

(9) De la paroisse de Coulonges.

(10) Chevalier, seigneur de Montchevrel

Digitized by Google

cinq livres, et celle de la Royne à six livres par Mademoiselle de Talonné et Mademoiselle Marie-Catherine du Buat, espouze du dit sieur Frémont (1). »

En dehors de l'archiconfrérie du Carmel, qui existe encore aujourd'hui et a donné son nom à la fête patronale du Plantis, il y avait une Confrérie du Saint-Sacrement qui comptait, au XVIIIe siècle, cent trente-trois frères et sœurs.

XI.

INSTRUCTION PRIMAIRE

On a vu précédemment que, dans les dernières années du XVIIe siècle, Mme Le Villain-de Goren avait doté la paroisse du Plantis d'une école mixte qui, après avoir été tenue pendant plus de cent ans par les chapelains de la Confrérie de Charité, cessa de fonctionner en 1792, époque à laquelle les biens de cette intéressante fondation furent confisqués au profit de l'État.

Cédant aux vœux des habitants, la Municipalité résolut, en 1794, de créer une école primaire dans l'ancien presbytère et d'en confier la direction à Pierre Morand, maire du Plantis. Celui-ci ouvrit sa classe le 22 septembre 1794 et, bien qu'aux termes de la loi du 24 vendémiaire an III les fonctions d'instituteur fussent devenues incompatibles avec celles de Maire, il préféra se démettre de cette dernière charge et se consacrer à l'éducation de l'enfance. Il paraît avoir exercé ses fonctions de maître d'école jusqu'au mois d'avril 1797, date où les suffrages unanimes de ses concitoyens l'appelèrent de nouveau à la gestion des affaires municipales.

L'instruction primaire avait d'ailleurs singulièrement périclité pendant la Révolution, surtout dans les petites communes, malgré les louables efforts de Condorcet et principalement de Lakanal, qui disait à la Convention « qu'une bonne loi sur l'instruction devait terminer la Révolution dans la République française et en commencer une dans l'esprit humain. »

Sous le premier Empire, elle ne fit pas plus de progrès. Napo-

(1) De semblables insignes étaient mis en adjudication aux fêtes de St-Vincent et Saint-Mathurin. Au nombre des adjudicataires nous devons noter François Blanchard, sculpteur, de la paroisse de Carnettes.

Digitized by Google

léon, dans un élan de générosité, avait créé un budget de l'instruction primaire s'élevant à la somme de... 4.500 fr., somme qui devait être portée à 50.000 fr. par le gouvernement de la Restauration, pour arriver au chiffre de 500.000 fr. et d'un million dans les premiers temps de la Monarchie de Juillet.

« L'état de l'instruction primaire à cette époque (1833), dit Jules Simon, était déplorable.

« Dans un grand nombre de communes, les conseillers municipaux ne savaient pas lire. Un inspecteur signale dans son arrondissement quatre maires qui ne parlent que patois ; d'autres savent à peine signer. On croit qu'ils sentent leur malheur et leur humiliation ? Ils n'en sont pas même là. Peu s'en faut qu'ils ne se montrent choqués de cette prétention d'instruire leurs enfants, de les rendre plus savants qu'eux.

« *C'est de pain que nos enfants ont besoin, et non pas de livres.*

« Un d'entre eux à qui on parle de la nécessité d'envoyer les enfants de la commune à l'école, répond qu'ils feraient mieux d'aller curer un fossé. A Romilly *(Aube)*, l'école ne coûte que quinze sous par mois : c'est trop cher ; on la met à douze : encore trop cher ; à dix sous, à huit sous. Ils n'iraient même pas pour rien. L'instituteur de Terny *(Aisne)* déclare qu'il enseignera gratuitement pendant les six mois d'été : sa classe reste déserte. Ailleurs, un curé propose de l'argent aux parents s'ils envoient leurs enfants à l'école. Ils n'en veulent pas : il y a les oies à garder, les champs à glaner, les fruits à cueillir...

« Dans les rapports des quatre cent quatre-vingt-dix inspecteurs, les mots : Pas d'école, ou : Mauvaise école, reviennent à chaque page. Dans l'Ariège, canton de Labastide, une école sur douze communes ; canton d'Ax, une école sur quatorze communes ; canton de Cabannes, une école sur vingt-cinq communes. A Guillau, dans l'Aude, un groupe de sept communes : aucune école ; au canton de Saugues *(Haute-Loire)*, quinze communes : aucune école. Ce n'est pas toujours dans des provinces reculées et arriérées. Dans l'arrondissement de Rochefort, les deux tiers des habitants n'ont jamais appris à lire...

« Le Conseil municipal de Cognac prend une délibération expresse pour déclarer qu'il n'y a pas lieu de fonder une école, qu'elle serait inutile. Il y a pourtant dans la commune cent vingt-

Digitized by Google

huit enfants en âge d'aller à l'école. M. Lorain, qui recueille ces détails en 1833, remarque avec tristesse, parmi les signataires de cette délibération, le nom d'un ancien garde des sceaux de France !...

« Mais ce n'est pas tout ; il faut savoir dans quel état sont les écoles qui existent. On est confondu de l'ignorance des instituteurs. Dans l'Ain, ils ne savent pas ce qu'ils sont chargés d'enseigner ; dans l'Aube, ils n'en savent pas plus que leurs élèves..... Ceux des Landes ne comprennent pas ce qu'ils lisent ; quelques-uns même ne savent ni lire ni écrire, leur école n'est qu'un gardiennage. Pour l'orthographe, il n'en faut pas parler la plupart du temps. Dans la Loire-Inférieure, trois instituteurs au plus, sur vingt, savent un peu de grammaire.

« Veut-on savoir d'où sortent ces instituteurs si bien instruits? Il y en a un qui sort du bagne. Est-ce le seul ? Le métier, au surplus, n'est pas tenable. Il n'y a pas de minimum de traitement fixé par la loi ; trop souvent il n'y a pas de traitement du tout. Il faut vivre des rétributions scolaires : maigre ressource quand on se souvient des villages où dix sous par mois semblent un prix exagéré, de ceux où l'école est à la fois gratuite et déserte.

D'ailleurs il n'y a d'école que l'hiver. Au premier rayon du soleil, tout fuit, tout se disperse. Que deviendra le maître, abandonné de tous ses élèves ? L'école n'est pour lui qu'un accessoire, une industrie ajoutée à une autre. Beaucoup sont laboureurs, fermiers, valets de charrue. D'autres sont sabotiers, cordonniers, et travaillent pendant la classe. D'autres sont cabaretiers : l'école, le cabaret, la famille, tout tient à la fois dans une même chambre...

L'école se fait dans la salle de la mairie, dans un cabaret, dans un corps de garde, dans une salle de danse, sous le porche d'une église, dans une cave où l'on n'entre qu'en rampant, dans une sorte de bouge, sans lumière, sans air respirable, hanté par les reptiles, infecté par le voisinage d'un cloaque. L'obscurité y est si grande que l'école est fermée trente-neuf jours en deux mois.

Un maître, faute de place, donne rendez-vous à ses élèves de l'autre côté de la frontière d'Espagne, et leur fait la classe en plein air, sous le soleil. Un autre loge son pourceau dans l'école. Ailleurs, le maître et les élèves s'installent dans l'écurie pour avoir plus chaud. Un inspecteur trouve une école dans une cave : « il faut se mettre à quatre pieds pour y entrer ; » un autre y

Digitized by Google

surprend des buveurs attablés ; un autre est asphyxié par la mauvaise odeur. Un autre arrive le lendemain des couches de la maîtresse ; les couches ont eu lieu dans la salle d'école ; le marmot est là et toute la famille ; on y fait la cuisine ; il n'y a point d'autre chambre pour le ménage (1). »

A cette époque, et depuis de longues années, Pierre Martin, cultivateur, enseignait aux enfants du Plantis quelques notions de grammaire et de calcul. Mais, comme il n'avait point au centre de la paroisse de local suffisamment spacieux pour y réunir ses élèves ; que le mauvais état des chemins pendant la saison hivernale empêchait les enfants de sortir facilement de leurs villages, Pierre Martin, n'écoutant que son courage, se rendait chaque jour aux quatre points cardinaux de la commune où il faisait un cours d'une heure ou deux.

La loi du 28 juin 1833, due à l'initiative de Guizot, Ministre de Louis-Philippe, vint mettre un terme à ce déplorable état de choses. Elle obligeait toute commune, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire ; de fournir à l'instituteur un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves, et un traitement fixe, qui ne pourrait être moindre de deux cents francs pour une école élémentaire. En plus du traitement fixe, l'instituteur recevrait une rétribution mensuelle dont le taux serait réglé par le Conseil municipal, à charge d'instruire gratuitement les enfants pauvres.

Cette loi ne tarda pas à porter ses fruits. Dès l'année suivante, la sœur Havard, pourvue du diplôme du premier degré, était nommée institutrice publique au Plantis (2). Sa classe fut mixte jusqu'à la fin de 1835 où M. Fresnais, élève de l'École normale d'Alençon, ouvrait à son tour une école dans un immeuble situé au lieu du Caprice. Mais, lorsqu'en 1839, cet instituteur prit possession de la maison d'école, qui venait d'être construite près de l'église, l'administration réunit la classe des filles à celle des garçons, et la sœur Havard reçut une autre destination.

Quant à Pierre Martin qui, pendant les années 1834 et 1835, avait lutté assez victorieusement contre l'institutrice, sa concur-

(1) Jules Simon : *L'instruction gratuite et obligatoire*. Paris, 1873, in-12.

(2) En 1834, l'école de la sœur Havard se tenait dans un petit bâtiment, élevé en 1821, et qui sert actuellement de fournil au presbytère.

Digitized by Google

rente, il fut moins heureux avec M. Fresnais dont les brillantes qualités pédagogiques séduisirent aussitôt toutes les familles. Mais, loin de se décourager, quoi qu'il fût d'un âge assez avancé, Martin quitta son pays pour compléter son instruction primaire, obtint le brevet de capacité et débuta, croyons-nous, comme instituteur public, dans la commune de Dame-Marie.

Depuis lors, l'école du Plantis devint très fréquentée : de 1844 à 1853, la moyenne des enfants qui y étaient enseignés était, par année, de 39 garçons et de 25 filles. Pourtant, en 1847, dans un rapport que nous avons sous les yeux, l'instituteur constatait avec peine qu'il y avait encore dans la commune 21 enfants, âgés de 6 à 13 ans, ne recevant aucune instruction élémentaire.

INSTITUTEURS PUBLICS

(Loi du 18 Juin 1833).

I. Havard (Sœur Anne-Louise), née au Plantis, le 20 janvier 1799. Brevetée le 14 octobre 1834. Institutrice au Plantis en 1834 et à Bellou-en-Houlme en 1839.

II. Fresnais (Louis-Jacques), né au Ménil-Broult, le 18 janvier 1816. Élève de l'école normale d'Alençon. Breveté le 21 août 1835. Instituteur au Plantis, le 1er décembre 1835. Instituteur à Courtomer, le 15 septembre 1844. Officier d'académie, le 12 août 1868. Retraité le 1er septembre 1876. Décédé à Courtomer le 16 décembre 1877, et inhumé au Plantis.

III. Vérel (Pierre-Jacques), né à Putanges, le 18 février 1824. Élève de l'école normale d'Alençon. Breveté le 8 août 1844. Instituteur au Plantis, le 17 août 1844. Médaille de bronze, le 28 février 1863. Médaille d'argent, en 1865. Démissionnaire le 28 septembre 1865 et nommé secrétaire en chef de la mairie de Sées et gérant du bureau télégraphique de cette ville. Décédé à Sées, le 8 août 1875, et inhumé au Plantis.

IV. Chevalier (Philippe-Charles-Thomas-Louis), né à Montmerrei, le 30 octobre 1833. Élève de l'École Normale d'Alençon. Breveté le 3 août 1854. Instituteur au Plantis, le 27 septembre

Digitized by Google

1865. Instituteur à Mahéru, le 6 décembre 1871. Retraité le 1er septembre 1882. Décédé à Ferrière-la-Verrerie, le 6 septembre 1889.

V. Verdeaux (Pierre-Eugène), né à Villerupt *(Meurthe-et-Moselle)*, le 30 octobre 1845. Ancien instituteur breveté du département de la Moselle. Instituteur au Plantis, le 23 décembre 1871. Démissionnaire le 1er septembre 1874.

VI. Fleuriel (Pierre-Oreste), né à Boitron le 22 juillet 1815. Breveté le 18 août 1838. Instituteur au Plantis, le 10 septembre 1874. Instituteur à Origny-le-Butin, le 30 août 1875. Retraité le 1er septembre 1883.

VII. Dudouet (Alfred-Hippolyte) né à Moulins-la-Marche le 4 novembre 1832. Breveté le 1er septembre 1852. Instituteur au Plantis le 30 août 1875. Retraité le 1er janvier 1878.

VIII. Ecroulant (Pierre-Zozime), né à St-Pierre-des-Loges, le 14 mars 1826. Élève de l'École normale d'Alençon. Brevet complet en 1845. Médaille de bronze, le 9 août 1865. Instituteur au Plantis, le 2 novembre 1877, et décédé dans cette commune le 4 novembre 1888.

IX. Chevalier (Henri-Charles-Désiré), né à Saint-Nicolas-de-Sommaire, le 11 janvier 1864. Breveté en juillet 1883. Certificat d'aptitude pédagogique, en juin 1888. Instituteur au Plantis, le 14 novembre 1888. (En fonctions).

Nonant, 1893.

Charles VÉREL.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Extrait des registres de la Municipalité de Sées

I

Arrivée du Citoyen Le Fessier dans la ville de Sées.

« Et le 14 Mai 1791, à l'assemblée du Conseil municipal tenue en conséquence du renvoi du jour d'hier, etc.

Le Conseil municipal s'est de nouveau formé l'après dîner et sur les environ quatre heures après midi. La corporation de la garde nationale de cette même ville, réunie aux détachements de celles des districts d'Argentan et Laigle assemblés sur la place du Parquet, au devant de la maison commune, précédée d'une avant-garde à cheval, composée de la brigade de gendarmerie nationale à la résidence de cette ville, et de plusieurs citoyens zélés qui s'y sont réunis, s'étant mise en marche pour aller à la rencontre de M. Lefessier, MM. les Députés, nommés par la délibération du 8 de ce mois pour le recevoir et complimenter au nom de la Cité, ont pris la tête de la colonne, et suivant le rapport, que depuis leur retour ils en ont fait, tout le cortège s'est porté sur la route d'Alençon et sur le terrain entre la Madeleine et les Soucis où, à raison de la fatigue que pouvaient et devaient éprouver nos frères d'armes d'armes d'Argentan et Laigle arrivés de ce matin, le corps a d'abord fait halte.

Ensuite et sur l'avis apporté par une ordonnance de l'avant-garde à cheval que M. Lefessier arrivait, la colonne s'est remise en marche et s'est portée jusqu'à la hauteur au-dessus des Soucis, où MM. les députés ont trouvé M. Lefessier déjà descendu de sa voiture, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et des détachements des gardes nationales des districts d'Alençon et de Domfront, qui l'avaient accompagné depuis Alençon ; et là, M. Lefessier a été complimenté au nom de la Cité par M. Guillaume, officier municipal, le Procureur de la commune, et M. Sennegon, notable, observant en outre qu'il l'a de plus été par Sennegon-Lasgounière, capitaine, au nom particulier de la garde nationale.

De suite, les divers corps de troupe se sont mis en marche dans l'ordre suivant, savoir : le détachement des gardes nationales d'Alençon et de Domfront ont pris la tête de la colonne sur l'invitation qui, suivant qu'on la suppose reçue, en a été faite par celle de cette ville.

M. Lefessier accompagné de MM. les Députés et son cortège ecclésiastique se sont placés au centre.

La marche a été terminée par les détachements des gardes nationa-

Digitized by Google

les d'Argentan et Laigle réunis comme dit est à celle de cette ville ; et le tout précédé de la musique des divers détachements réunis à celle de la ville, et aussi de la troupe à cheval marchant en avant-garde, est parvenu dans la ville (où l'arrivée de l'Évêque constitutionnel a été annoncée au son des cloches et au bruit du canon) et jusque sur la place du Parquet, d'où M. Lefessier a été conduit à la maison commune et reçu à la principale entrée d'icelle par le conseil municipal et plusieurs de MM. les Notables y réunis, ayant à sa tête M. le Maire qui l'a de nouveau complimenté. De suite introduit dans la chambre du Conseil municipal, il y a reçu les hommages publics, en est sorti accompagné de tout le conseil pour se rendre à la maison destinée à servir d'habitation à l'évêque du département, ci-devant dénommé le palais épiscopal, où il a été conduit tant par le Conseil municipal que par les différents corps des gardes nationales qui se sont de nouveau mis en marche à cette fin.

Ensuite de quoi et de retour à la maison commune, le Conseil municipal s'est occupé de la distribution des logements aux divers détachements arrivés soit avec M. Lefessier, soit depuis, et des détails de changements ou d'augmentation y relatifs pour leur grande satisfaction et commodité.

Et attendu que l'heure de la cérémonie de l'installation, après avoir été concertée avec M. Lefessier, a été convenue et fixée pour demain neuf heures du matin, ce dont les commandants des gardes nationales ont été prévenus, l'assemblée s'est ajournée pour demain matin sur les environ huit heures et demie. »

II.

Le Directoire du département de l'Orne chez M. de Chandebois.

« Et le quinze mai du dit an 1791 sur les environ sept heures et demie du matin, etc.

M. le Maire a représenté un paquet adressé à cette Municipalité, lequel s'est trouvé contenir un arrêté, pris le jour d'hier par le Directoire du département, pour se transporter cejourd'hui en cette ville, aux fins d'assister à l'installation de l'Évêque constitutionnel, auquel est jointe une lettre d'envoi par laquelle MM. les Administrateurs annoncent qu'ils se rendront cejourd'hui, entre huit et neuf heures du matin, pour assister à l'installation, lequel paquet M. le maire a déclaré ne lui avoir été remis qu'après la séparation de l'assemblée.

Sur quoi, délibération prise et d'après l'avis donné par M. le Maire que MM. les membres du Directoire étaient au moins en majeure partie rassemblés chez *M. de Chandebois* l'un d'eux, où il avait eu l'honneur de les voir en se rendant à la maison commune ;

Arrête : 1° Que la résolution contenue dans l'arrêté du département du jour d'hier, avec la lettre d'avis de MM. les Administrateurs, sera déposée aux archives pour y recourir au besoin ;

Digitized by Google

2° Qu'attendu l'arrivée de MM. les Administrateurs, il ne sera rien changé à l'heure fixée pour la cérémonie de l'installation ;

3° Que sans attendre aucune démarche ultérieure de la part du Directoire du département, et attendu la proximité des lieux, le Conseil se transportera sur-le-champ chez *M. de Chandebois* où il est assemblé, aux fins de lui porter les hommages de la commune, de le complimenter sur sa résolution et son arrivée, de le prévenir, s'il ne l'est pas, de l'heure de l'installation, de lui offrir le premier pas dans la cérémonie et de l'inviter, et chacun des Administrateurs, à dîner avec le nouveau prélat. Ce qui ayant été exécuté sur-le-champ et les propositions et invitations acceptées, le Conseil est revenu à la maison commune.

Alors la troupe des gardes nationales, tant de la ville que des divers détachements des districts assemblés sur la place en ordre de bataille, et l'heure de la cérémonie arrivée, le conseil s'est mis en marche, a été inviter et prendre le Directoire du département à la maison de *M. de Chandebois*, et de suite a pris la tête de la colonne, le Directoire du département ayant la préséance, et avec elle s'est transporté à la maison épiscopale où ayant trouvé M. Lefessier en rocher, accompagné de son clergé en surplis, l'a conduit processionnellement, précédé et escorté de toutes les gardes nationales, à l'église cathédrale ou épiscopale, où, ayant été introduit, il est monté en chaire et là, en présence du Directoire du département, du Clergé rangé en cercle autour de la chaire, des gardes nationales en haie dans l'église, des fidèles y assemblés en grand nombre et du Conseil général de la commune placé en face de la chaire, après que lecture lui a été donnée de l'art. 41 du titre 2 du décret du 12 juillet dernier relatif à la constitution civile du Clergé, il a prêté à haute et intelligible voix le serment prescrit par icelui, auquel serment se sont adjoints plusieurs des Ecclésiastiques présents et assistant à la cérémonie, suivant d'ailleurs qu'il résulte du procès-verbal particulier qui en a été rédigé cejourd'hui arrière du présent.

Ensuite de quoi, M. l'Évêque a prononcé un discours vivement applaudi, et descendu de la chaire a officié pontificalement à la messe chantée en musique qu'il a célébrée, et à laquelle tous les corps ont assisté.

A l'issue de la messe, à laquelle d'ailleurs a été fait le prône paroissial et lu une lettre pastorale du nouveau Prélat, il a été conduit processionnellement, toujours dans le même ordre, par plusieurs des rues principales de la ville et reconduit à la maison épiscopale. Dont du tout a été faite sur le registre la présente mention pour perpétuelle mémoire et néanmoins pour, avec le procès-verbal particulier de prestation de serment, installation ou prise de possession, servir en outre ce que de droit. (1) »

(1) Communication de M. Marigny, notaire honoraire à Sées

FIN.

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

—

Tome XII. — Page 353, ligne 18. *Au lieu de* « leur *fille*, Éléonore Le Beauvoisien » *lisez :* « leur *petite-fille.* »

Page 368, note 2. *Ajoutez :* « Il était premier lieutenant de Gassion, qui entra dans cette ville, le 30 novembre 1639, par la Croix-des-Perrières, pour comprimer la révolte des Nu-Pieds.

Courtomer fut tué, dans la rue Dame-Jeanne-Destouches, d'un coup de fusil tiré par un nommé Leplé, du Val-Saint-Père. D'après une tradition rapportée par M. Laisné, dans son ouvrage « *Les agitations de la Fronde en Normandie* », Courtomer, qui était Calviniste, aurait été inhumé dans une chapelle protestante, alors située sur le Promenoir d'Avranches.

Page 371, XVII, DESMOULINS. *Ajoutez :* « Décédé à Saint-Denis, en la commune de la Ferté-Macé, le 5 avril 1844, à l'âge de 51 ans. Nous pensons qu'il était originaire de Magny-le-Désert, où son père mourut prématurément.

L'abbé Desmoulins était attaché aux Missions-Étrangères avant d'être appelé à la cure de Saint-Jean-de-la-Forêt. Dans une lettre humoristique qu'il adressait du Nouveau-Monde à son excellente mère, il disait : « Tu dois être satisfaite ! Quand j'étais enfant, que ma désobéissance te chagrinait, tu m'envoyais souvent... sur les bords du Mississipi. Eh bien ! chère mère, j'y suis ! »

Page 384, note 2. *Au lieu de :* « l'abbé Marre, déporté en Angleterre en *1702,* » *lisez* « *en 1792.* »

Page 371, XVIII, HORION. *Ajoutez :* « Il a composé, en outre, un grand nombre de conférences ou dialogues, qu'il faisait réciter dans l'église, pendant ou après les vêpres, par les enfants du catéchisme. Nous devons la communication de ces pièces, restées manuscrites, aux familles Gouin et Friquet, du Plantis, et Bunel, de Saint-Vandrille.

En voici les titres :

Conférence sur la possibilité et la certitude des miracles (3 personnages) 1842, petit in-8°, 14 pages.

Conférence sur la Confrérie de Charité (à l'occasion du Change) 3 personnages, sd. in-8° carré, 5 pages.

Conférence sur le ciel (à l'occasion de la Mont-Carmel, fête patronale) 3 personnages, sd. in-8°, 7 pages.

Digitized by Google

Conférence sur la prière, 3 personnages, sd. in-8°, 5 p.

Conférence pour la fête de Saint-Vincent, 3 pers., sd. in-8°, 7 pages.

Conversation sur la médisance, 2 pers., sd. petit in-8°, 7 pages.

Conversation sur la calomnie, 3 pers., sd. petit in-8°, 12 pages.

Autre Conférence pour la fête de Saint-Vincent, 3 personnages, sd., petit in-8°, 7 pages.

Autre Conférence pour le Mont-Carmel, 3 personnages, juillet 1868, petit in-8°, 6 pages.

Conférence pour la Première Communion, (3 personnages-garçons), septembre 1868, petit in-8°, 5 p.

Conférence pour la première communion (3 personnages-filles), même date.

Tome XIII. — Page 115, IXe couplet. *Au lieu de :* « *Portez* son âme *en* Paradis », *lisez :* « *Porter...* ».

CH. V.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

PENDANT L'ANNÉE 1893.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOLOGIQUE, t. XXII (1892), in-8°, 347 p. Paris Klincksieck, rue de Lille.

A la mémoire de Charles Bigot (1840-1893). Discours prononcés à ses obsèques et *Articles nécrologiques*, in-16, 119 p. Versailles, imp. Cerf.

ALMANACH DE L'ORNE, pour 1894. — *(Voir Le Vavasseur).*

ALMANACH-ANNUAIRE DU *Courrier de Flers*, pour 1894, in-8° 160 p. Flers, Levêque.

ALMAGRO (A).

— *La Forêt de Bellême* et *La Fontaine de la Herse* (suite et fin).

Revue normande et Percheronne.

— *Lettre à propos de l'Atelier de Monnaies romaines de la Coulonche*, par MM. Appert et Challemel.

Même Revue.

— *Nouvelles.*

Même Revue.

AMI (L') du Foyer. Almanach du Perche et du Saonnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon (de l'Orne), pour l'année 1893, in-16, 192 p. Mortagne, Daupley.

ANDLAU (comte D'). *Circulaire aux Électeurs de Rémalard*, in-8°, 4 p.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de l'Orne, 1893, in-16, 476 p. Alençon, Guy.

ANNUAIRE d'Argentan et de son arrondissement pour 1894,

Digitized by Google

petit in-8°. Partie administrative, 112 p. Partie littéraire, 22 p. Argentan, imp. du *Journal de l'Orne.*

ANNUAIRE du Comice agricole de l'arrondissement d'Alençon, in-8°, 64 p. Alençon, Renaut-De Broise.

ANNUAIRE des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande (1892), in-8° XCVI-400 p. ; Caen, Delesques ; Rouen, Lestringant.

APPERT (J.) et CHALLEMEL (W.).

— *Un Atelier de Monnaies romaines à la Coulonche.*
Revue normande et percheronne.

ARDOUIN DUMAZET.

— *Voyage en France* (1re série) *Le Perche, le Maine, etc.* in-12, Paris, Berger-Levrault. Publié d'abord par extraits dans le journal *Le Temps* et dans *L'Avenir de l'Orne.*

ASSOCIATION des anciens élèves et professeurs du lycée d'Alençon. *Assemblée générale, procès-verbal et discours,* in-8°, 25 p. Alençon, Herpin.

ASSOCIATION, etc. *Liste des Membres,* in-8°, 20 p. Herpin.

ASSOCIATION des anciens élèves du Petit Séminaire de La Ferté-Macé. *Assemblée générale de 1893,* in-16, 160 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *Réunion du Comité,* in-8°, 4 p. La Ferté-Macé, veuve Bouquerel.

BANSART-DES-BOIS. *Circulaire électorale aux Électeurs de l'arrondissement de Mortagne,* in-4°, 2 p. Mortagne, Bigot.

BARBEREY (Mme de). *Offices de l'Église complets, expliqués et annotés ;* suivis d'un *Recueil de prières tirées des œuvres de St-Augustin, Ste-Thérèse, St-François-de-Sales, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, etc.* 6e édition revue et augmentée, in-32, XVI-896 p. Paris, Poussielgue.

BARRET (curé de N.-D. de la Place à Sées. *Compte rendu de la séance générale annuelle de la Société historique et archéologique de l'Orne.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *Chronique normande.*
Revue catholique de Normandie.

— *Séjour de Saint-Louis à l'abbaye de St-Martin-de-Sées, le 2 mai 1256.*
Semaine catholique de Sées (31 août).

Digitized by Google

— *Service funèbre célébré pour le repos de l'âme du R. P. Victor Bourgine, oblat de Marie-Immaculée, dans l'église de Barville*, in-8°, 4 p. Sées, Montauzé.

BART DES BOULAIS. *Recueil des Antiquités du Perche.* Publié et annoté par M. H. Tournoüer.
Documents sur la province du Perche.

BEAUCHESNE (Cte DE). *Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs*, in-8°, 379 p., avec grav. et plan. Mamers, Fleury et Dangin.
Extrait du Bulletin de la Société hist et arch du Maine.

BEAUDOUIN (Henri). *Articles de Bibliographie.*
Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

BEAUDOUIN (Henri) et LETACQ (abbé). *Bibliographie du département de l'Orne*, pendant l'année 1892.
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

BEAUDOUIN (Edouard), professeur à la faculté de droit de Grenoble.

— *La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété : Étude sur l'histoire du Droit romain de la propriété.*
Revue historique du Droit : Juillet-Août et Septembre-Octobre 1893.

Les Chartes des Libertés anglaises : Étude sur un livre de M. Bemont portant ce titre :
Même Revue : Janvier-Février 1893.

La Procédure du Parlement au XIVe siècle : Étude sur le livre de M. Guilhiermez : *Enquêtes et Procès, etc.*
Revue des Questions historiques : Octobre 1893.

BERNIER (R. P.), professeur de philosophie à Ste-Marie-de-Tinchebray.
Voyez Salluste.

BESNARD (Joseph), à la Chapelle-Montligeon. *Notice biographique sur Bart des Boulais.*
Documents sur la province du Perche.

Histoire religieuse de Mortagne.
Même publication.

BIGOT (Charles).
Voyez *A la Mémoire.*

BISSON (Alexandre). *L'héroïque Le Cardunois*, comédie en 3 actes, jouée pour la 1re fois au théâtre des Variétés.

Digitized by Google

BLANCHETIÈRE (L.). *Le Donjon ou Château féodal de Domfront* (Orne), avec plans et profils.

Étude sur les châteaux du Moyen-Age. Édition revue et augmentée, in-8°, 131 p. et carte. Domfront, Renault, 1893.

BOULAND (abbé), curé d'Orville. *Huitième Almanach-Recueil de Chansons chrétiennes, populaires, patriotiques, comiques, professionnelles, etc.* In-8°. Chez l'auteur.

BOUQUEREL (abbé), à Flers. Nombreux articles dans *La Croix de l'Orne* et dans les *Annales de Notre-Dame-des-Champs.*

BOURBAN (l'abbé F.-M.), curé de St-Sauveur-de-Carrouges.

— *Souvenirs de pélerinage à Rome et en Terre-Sainte*, in-8°, 281 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

BROC (Vicomte de). *Le temps passé,* in-8°, xv-144 p. Bellème, Levayer.

— *Les Écoles libres dans le département de l'Orne,* rapport présenté au congrès provincial de la société bibliographique tenu au Mans les 14 et 15 septembre 1893, in-16, 39 p. Bellème, Levayer.

— *Le Docteur Jousset.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

CALENDRIER du diocèse de Séez à l'usage des fidèles, pour 1894, in-18, 72 p. Séez, Montauzé.

CHALLEMEL (Wilfrid). *L'Archéologue et le Paysan* (saynète en vers). Paroles de W. Challemel, musique de Albert Rieu.
Revue normande et percheronne.

Chants pour les Pélerinages, in-12, 6 p. Sées, Montauzé.
Voir Appert.

CHARAVAY (Etienne). *Étude sur le général Dumesny.*
La Révolution Française (Mai et Juin).

CHARENCEY (Comte de). *Les naissances miraculeuses, d'après la tradition américaine,* in-8°, 20 p. Amiens, Rousseau-Leroy.

— *Des affinités de la langue basque avec divers idiomes des deux Continents,* in-8°, 17 p. Au secrétariat de l'Association, 28, rue Serpente, à Paris.
Mémoire lu au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Pau en 1892.

— *La langue basque et les idiomes de l'Oural,* in-8°, 12 p. s. d. ni nom d'éditeur.

Digitized by Google

— *De quelques étymologies basques*, in-8°, 10 p.
Extrait du *Bulletin de la Société de Linguistique, n° 37.*

— *L'Orphée américain*, in-8°, 16 p. Caen, Ch. Valin fils,
Extrait des *Transactions of the royal society of Canada, 1891.*

— *Recherches sur quelques dates anciennes de l'histoire du Mexique*, in-8°, 10 p.
Extrait de la *Revue des questions historiques (octobre 1892).*

— *Des nombres symboliques chez les Tolteques occidentaux*, in-8°, 26 p. Amiens, Rousseau-Leroy.

— *Sur quelques étymologies de la langue basque*, in-8°, 11 p. Paris, Picard.
Extrait du *Compte-Rendu du Congrès scientifique international des Catholiques, tenu à Paris.*

CHARPENTIER (abbé F.). *Trois douleurs.*
Revue normande et percheronne.

CHARPENTIER (A.), Inspecteur de l'Enseignement primaire.
Voyez Renaudin.

CHARTIER (Charles), de Laigle.
Voyez Mérouvel.

CHRISTOPHLE (Albert), Directeur du Crédit foncier.

— *A. Pasteur* (sonnet).
Revue normande et percheronne.

— *Monsieur de Saint-Martin, vicomte de Briouze.*
Même revue.

CHENNEVIÈRES (Marquis Philippe de).

— *Notre Clergé gouvernant ses artistes.*
Revue catholique de Normandie.

— *Jacques-Edmond Leman.*
Revue normande et percheronne.

CHENNEVIÈRES (H. DE). *Les passions honnêtes. Estelle*, in-16, 535 p. Paris, Flammarion.

CHESNEL, GESLAIN, etc. *Protestation contre une canaillerie de la dernière heure*, in-8°, 4 p. Sées, Montauzé.

CHOLLET (Albert), Juge de paix à Exmes. *Argentelles.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉCLAIRAGE. *Traité d'éclairage avec la ville d'Alençon*, in-8°, 40 p. Alençon, Guy.

Compte rendu des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Sées, en 1892, in-12, 76 p. Sées, Montauzé.

Digitized by Google

Conseil de Fabrique de St-Germain-d'Argentan. *Le jardin de l'église St-Germain et le droit de propriété de la Fabrique d'Argentan*, in-4°, 16 p. La Chapelle-Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

Conseil général de l'Orne, session ordinaire d'avril 1893. *Rapport du Préfet et Procès-Verbaux des séances*, in-8°, 250 p.

— Session ordinaire d'août 1893. *Rapport du Préfet et Procès-Verbaux des séances*, in-8°, 444 et 288 p. Alençon, F. Guy.

Contades (Comte de). *Ménil-Jean, notes et souvenirs*, in-4°, 22 p. Alençon, Herpin.
Extrait de la *Revue normande et percheronne*.

— *La Jeanne d'Arc de Thomas de Quincey.*
Revue des Deux-Mondes du 15 février 1893.

— *Compte rendu des travaux de la Société historique et archéologique de l'Orne.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

Contades (Cte G. de) et abbé Letacq. *Bibliothèque ornaise. Canton de Vimoutiers. Essai de bibliographie cantonale*, in-16, xv-203 p. Paris, Champion.

Corcelle (François de). *Circulaire électorale aux Électeurs de l'arrondissement d'Alençon*, in-8°, 2 p. Alençon, Guy.

— *Divers placards électoraux.*

— *Remerciements après l'Élection*, in-4°, 2. p. Alençon, Guy.

Courtin (René). *Histoire du Perche*, publiée et annotée par le Vte de Romanet et M. Tournoüer.
Documents sur la province du Perche.
Voyez de Romanet et Tournoüer.

Courval (abbé). *Petite histoire de France à l'usage des Écoles*, 12me édition, mise à jour, in-16, 232 p. Paris, Poussielgue.

— *Histoire ancienne à l'usage de la jeunesse*, revue et complétée. 19me édition, in-16, 256 p. Paris, Poussielgue.

Dallet (Alexandre). *L'église de St-Laurent-du-Tencement.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

Delaporte (P. V.) S. J. *Le Roi-Martyr. Centenaire du 21 janvier 1793*, in-8°, 40 p. Paris, Retaux.
Extrait des *Études religieuses, etc. des Jésuites.*

— *Le Roi-Martyr* suivi de: *La Relation de l'Abbé Edgeworth de Firmont sur la mort de Louis XVI ; l'Allocution du Pape*

Digitized by Google

Pie VI ; le Testament de Louis XVI ; le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur ; Réflexions chrétiennes de Louis XVI ; Oraison funèbre de Louis XVI, par le R. P. Ledoré, etc. In-8°, 219 p. avec gravures. Paris, Dumoulin.

— *Récits et Légendes,* 2 vol. in-8° Jésus, 8me édit. 1re série, x-299 p. ; 2me série, VII-291 p. Paris, Retaux.

— *Souvenir de première communion,* 4me mille, in-8°, 16 p. avec gravure. Paris, Dumoulin.

— *Les trente sous de Vincent-de-Paul,* idylle dramatique, un acte en vers, in-18 Jésus, 36 p. et 4 p. de musique, Paris, Retaux.

— *La Jeunesse,* discours prononcé à la distribution des prix du Collége de l'Immaculée-Conception, in-8°, 20 p. Paris, Retaux.

— *Gustave Nadaud, chansonnier.*
Études religieuses.

— *Jubilé épiscopal de Léon XIII. Golgotha et Vatican* (vers).
Même revue.

— *Notes sur l'Histoire d'il y a cent ans,* à propos de publications récentes.
Même revue.

— *La question des Classiques païens et chrétiens.*
Même revue et tirage à part, 28 p. in-8°, Paris, Retaux.

— *Articles de Bibliographie.*
Études religieuses.

D. Monio.

— *La République et ses représentants ; — Le Maire.* In-16, 160 p. La Ferté-Macé, Fenard.

Desnos, ancien interne des Hôpitaux.
Voyez *Guide de thérapeutique.*

Despierres (Mme G.), membre correspondant du Comité des Beaux-Arts, officier d'Académie.

— *Le château de Carrouges, sa chapelle, ses sculptures au XVIIe siècle.* Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1893.
Extrait du *Bulletin du Comite des travaux historiques et scientifiques.* Section d'histoire et de philologie. Année 1893.
Tirage à part, 30 p. in-8°, 1 pl. Paris, Plon, 1894.

— *Etablissement des Imprimeries à Alençon de 1529 à 1575.*
Extrait du même Bulletin.
Tir. à part, 31 p. in-8° plus 20 planches hors texte. Paris, Ernest Leroux, 1894.

Digitized by Google

DRIAULT, ancien professeur d'histoire au Lycée d'Alençon.

— *Un agent national à Alençon pendant la Terreur,* du 27 nivôse an II au 14 brumaire an III. In-8°, Paris, Charavay.

La Révolution française et contemporaine, revue d'histoire moderne et contemporaine.

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE.

— *Circulaire électorale aux électeurs de l'arrondissement de Mortagne.* In-4°, 2 p. Mortagne, Daupeley.

— *Divers placards électoraux.*

DUGUÉ (Monsieur) *et les Bouilleurs du cru.* In-8°, 4 p. Mortagne, Daupeley.

DUMAINE (abbé L.-V.), chanoine, archiprêtre de la Cathédrale de Séez.

— *A la mémoire de MM. J.-B. Lechevrel, Pierre Malherbe et Jacques Tablet mis à mort il y a cent ans et de M. Gilles Gosselin et son frère tous deux exilés pour la foi à la même époque.* Discours prononcé à la cérémonie de leur centenaire dans l'église de la Lande-Patry, le 19 novembre 1893. In-8°, 28 p. Séez, Montauzé,

— *La sainte Épine de la cathédrale de Séez.* In-8°, 67 p. Séez, Montauzé.

— *Éloge funèbre de M. l'abbé Émile-Jacques Gosnet, chanoine honoraire de Séez et curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Alençon.* In-8°, 16 p. Séez, Montauzé.

— *Le Centenaire de 1793 à la cathédrale de Séez.* In-8°, 15 p. Séez, Montauzé.

— *Allocution dans l'église de Cosay* (Manche). In-8°, 4 p. Séez, Montauzé.

— *Nombreux articles dans les Annales de Notre-Dame des Champs.*

DUPONT (abbé).

— *Cours de Géographie,* rédigé conformément aux programmes de 1890. Classe de seconde de l'enseignement secondaire classique ; classe de troisième de l'enseignement secondaire moderne. In-18 jésus, VIII-280 p. Paris, Poussielgue.

— *Cours de Géographie, etc. Géographie physique, historique, ethnographique, politique et économique de la France et*

Digitized by Google

des Colonies françaises. Cours supérieur (Classe de rhétorique de l'enseignement classique et Classe de seconde de l'enseignement moderne ; 2e édit. revue et mise à jour. In-18° jésus, VIII-316 p. avec grav. et cartes. Paris, Poussielgue.

Dupont (abbé), curé du Château d'Almenèches.

— Articles dans les *Annales de Notre-Dame des Champs.*

Duval (Louis), archiviste du département de l'Orne.

— *Phénomènes météorologiques et Variations atmosphériques,* observées en Normandie, principalement dans l'Orne.
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *M. de Saint-Martin, vicomte de Briouze.* Réponse à M. Christophe.
Revue normande et percheronne.

— *L'Orne à Clécy ; Les Conventionnels de l'Orne* (l'Assemblée électorale d'Argentan) ; *Dufriche Valazé ; Essai ; Le Commandant Bellanger ; Souvenirs universitaires ; Un sermon de J.-F. Camus, évêque de Belley ; Article nécrologique sur M. Hatin ; Le Donjon de Bazoches-au-Houlme ; Les Russes en Normandie; Béroalde de Verville et les Alchimistes normands ; Le fil de Moche ou de Guibray ; Nouvelles artistiques et littéraires.*
Revue normande et percheronne.
Voyez Franc-Alleu et René de la Noë.

Duval (Louis) et Jules de Marthold.

— *Le Chant royal de maître Louis Chapperon.*
Revue normande et percheronne.

Édouard (R. P.) d'Alençon, archiviste général de l'Ordre des Capucins, à Rome.

— *Petites notes et bouts de papier d'un chercheur.* In-16, 16 p., s. l. n. d.

— *Correspondance romaine.* Un article chaque mois dans les *Annales franciscaines de Paris.*

Florentin-Loriot (Charles), avocat à Alençon.

— *A travers les Temples chrétiens.* Sonnet.
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

Tirage à part sous le titre de : *Les Nefs sereines.* In-8°, 11 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *Nitocris,* drame africain. In-12, 140 p. Alençon, Renaut-De Broise.

Digitized by Google

FRANC-ALLEU (Pseudonyme de M. Louis Duval).

— *Le Père Balthasar de Bellême, capucin.*

— *Béroalde de Verville et les Alchimistes normands.*
Revue normande et percheronne.

FRANCE DE TERSANT (R. DE).

— *Une Conservation d'hypothèques sous le régime du livre foncier*, rapport présenté à M. le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, par R. de France de Tersant, conservateur des Hypothèques. In-8°, XI-134 p. et états modèles. Alger, Jourdan.
Extrait de la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence.*

— *Traduction de l'ouvrage anglais de W. E. Maxwell.*

FRÉBET (abbé A.).

Notice sur le Petit-Séminaire de La Ferté-Macé. In-16, X-144 p. La Ferté-Macé, Ve Bouquerel.

FRÉCOURT (abbé), directeur de *La Croix de l'Orne*, à Flers.

— Articles dans *La Croix de l'Orne.*

FRET (abbé), curé de Champs.

— *La veille de Noël ou la messe de minuit dans le Perche.*
Revue normande et percheronne.

GAUCHER (abbé E.-M.).

— *La Persécution religieuse en Prusse* (1873-85). Conférence donnée à Alençon en décembre 1892. In-12, 16 p. Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire.*

GAULIER (abbé), curé de Marmouillé..

— *Promenade récréative à travers le canton d'Argentan.*
Annuaire d'Argentan, pour 1894.

— Articles dans *La Croix de l'Orne.*

GODET (abbé), curé du Pas-Saint-Lhomer.

— *Mémoire historique sur la paroisse des Mesnus.*
Documents sur la province du Perche.

— *Le Refuge ou Oppidum gaulois de la Ferrière-au-Val-Germont.*
Revue normande et percheronne.

GONTIER (abbé), curé de Saint-Martin de Laigle.

— *Notice sur la vie, le culte et les reliques de saint Portien, abbé,* In-12, 32 p. Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire.*

Digitized by Google

GOURCUFF (Olivier DE).

— *Un Centenaire. Charlotte de Corday* (Sonnet).
Revue des Provinces de l'Ouest (Septembre).

GOURDEL (abbé), curé de Saint-Hilaire de Briouze.

— *Saint-Hilaire de Briouze.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *L'Ange consolateur des malades et des mourants.* In-18, 600 p. Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire.*

GRENET (abbé).

— *Notice sur la congrégation des sœurs de la Miséricorde de Séez* (Orne). In-8°, 32 p. Solesmes, imp. Saint-Pierre.

GUERRET (abbé), à Montligeon,

— Un article chaque mois dans le *Bulletin de l'Œuvre expiatoire de Montligeon.*

— GUIBERT (R. P.), professeur de rhétorique à Sainte-Marie de Tinchebray.
Voyez Salluste.

GUIDE de thérapeutique générale et appliquée par MM. Auvard, BROCQ, Chaput, Delpeuch, *Desnos,* Lubet, Barbon, Trousseau. In-18, 692 p. Paris, Doin.

GUILLOUARD (L.), professeur à la Faculté de droit de Caen.

— *Traités des contrats aléatoires et du mandat* (Liv. 3, titres 12 et 13 du Code civil). In-8°, 622 p. Paris, Pedone-Lauriel,

— *Traités du prêt, du dépôt et du sequestre;* livre 3, titres 10 et 11 du Code civil (Articles 1874 à 1963 du Code civil et loi du 18 avril 1889 ; 2e édition. In-8°, 552 p. Paris, Pedone-Lauriel.

HAREL (Paul).

— *Souvenirs d'auberge.* In-12, 200 p., 1 planche. La Chapelle-Montligeon, impr. de l'*Œuvre expiatoire.*

— *Réponse à l'Orgueilleux.* Poësie.
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *Matin* (Vers).
Même revue.

— *Au comte de M., sur la mort de sa jeune femme* (Vers).
Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Croissez et multipliez* (Vers).
Revue normande et percheronne et tirage à part, imp. Renaut-De Broise.

Digitized by Google

— *Fantaisie* (Vers).
Même revue.

— *L'Étoile* (Sonnet).
Même revue.

— *Le Maquignon* (Sonnet).
Même revue.

— *Mon Placage* (Sonnet).
Même revue.

— Articles divers dans la *Croix de l'Orne*, dans les *Annales de Notre-Dame-des-Champs, etc.*

HAYS (Ch. DU).

— *Almanach des foires chevalines pour 1894*, indiquant l'époque, la composition des foires et marchés par départements et par races de chevaux. In-18, 95 p. avec grav. Paris, Plon.

HERTRÉ (Pierre DE) (pseudonyme de M. Charles Vérel).

— *Les contes de ma voisine* (en patois normand).

— *Le faux curé.*
Revue normande et percheronne.

HESNARD (abbé).

— Articles dans les *Annales de Notre-Dame des Champs.*

HOMMEY (abbé), prêtre à Saint-Léonard d'Alençon.

— Articles de bibliographie.
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

HUSNOT (T.), à Cahan.

— *Muscologia gallica* (continuation).

— Articles dans la *Revue bryologique*, dont M. Husnot est le directeur.

INDICATEUR D'ALENÇON, nouvelle édition. In-18, VIII-220 p. Alençon, Renaut-De Broise. — Supplément, VIII-4 p.

KERVAL (L. DE).

— *Les Franciscains et la liberté.* Nouv. édit. (3e mille). Petit in-16, 72 p. Vanves, imp. Gannereau.
Bibliothèque franciscaine missionnaire, n° 20.

— *Jeanne d'Arc et les Franciscains*, 6me mille, in-18, 7 p. Vanves, imp. Gannereau.
Idem, n° 21.

LABBÉ (Paul).

— *L'auberge du Soleil d'or.*
Revue normande et percheronne.

Digitized by Google

— *Le Trèfle à quatre feuilles.*
Même revue.

LAINÉ DE NÉEL.

— *Portrait moral de la femme.* In-8°, 80 p. Bellème, Ginoux.

LA JONQUIÈRE (marquis DE).

— *Les Anglais dans le duché d'Alençon.*
Bull. hist. et arch. de l'Orne.

LA NOE (René DE) (pseudonyme de M. Louis Duval).

— *Jean II, duc d'Alençon.*
Revue normande et percheronne.

— *Jeanne d'Arc et le Clergé normand.*
Même Revue.

— *La Lune.*
Même revue.

LA SERVERIE (N. DE), pseudonyme de M. de Neufville.

— *Le Cercle,* comédie en un acte.
Revue normande et percheronne et tirage à part.

LA SICOTIÈRE (L. DE), Sénateur.

— *Notice historique sur Sainte-Suzanne* (Mayenne). In-8°, 25 p. Laval, Goupil.

— Articles nécrologiques. *Le docteur Jousset ; M. Marigues de Champ-Repus ; M. Hubert ; Le docteur Desnos.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *Deux poëtes excentriques, Gerard des Rivières et Frécot Saint-Edme.*
Même revue et tirage à part, 27 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *Eugène Bonnemère ; E. Lansyer.* Articles nécrologiques.
Revue des Prov. de l'Ouest.

— *Perrine Dugué.* Épisode de la Chouannerie (1796).
Même revue et tirage à part. In-4°, 23 p. Savenay, Allair.

— *La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau,* par M. Beaudouin. Article bibliographique.
Même revue et tirage à part. In-4°, 7 p. Savenay, Allair.

— *Lettres et arts.* Chroniques bibliographiques ou théâtrales.
Même revue.

LECLÈRE (Anatole).
Voyez Nomura-Noakagu.

LECŒUR (E.), pharmacien à Vimoutiers.

Digitized by Google

— Articles dans les revues mensuelles : *le Cidre* et *le Cidre et le Poiré*.

LEFÉBURE (Ernest).

— *Les Travaux d'art féminins modernes à l'exposition des arts de la femme.* Conférence faite au Palais de l'Industrie, le 2 décembre 1892. In-4°, 32 p. et planche. Paris, May et Motteroz.

LEJARD (abbé).

— *Flores sanctorum, seu de Claris Ecclesiæ viris.* In-18, XVI-198 p. Paris, Poussielgue.

— *Œdipe roi*, par Sophocle. 2e édit., annotée. In-18 jésus, XIX-105 p. Paris, Poussielgue.

LELIÈVRE (Dr), de Sées.

— *Discours prononcé à la réunion annuelle des médecins de l'Orne tenue à Domfront, le 1er août 1893.* Alençon, Renaut-De Broise, 1893, in-8°, 23 p.

LEMARIÉ (Docteur).

— *Hystérie et opérations dentaires.* In-8°, 24 p. Mortagne, Daupeley.

LE MONNIER.

— *Protestation contre l'abus qui a été fait de mon nom.* In-8°, 4 p. Sées, Montauzé.

LERAT (abbé), curé de Mesnil-Erreux.

— *Notre-Dame du Bon-Conseil, de Genazzano* (Mois de Marie). In-24. Alby, imp. des Apprentis-Orphelins.

LEROY (abbé St.).

— *M. l'abbé Darel, chanoine titulaire et archiprêtre de la cathédrale de Séez, directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Champs.* In-8°, 16 p. Sées, Montauzé.

LETACQ (abbé), aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres d'Alençon.

— *Recherches sur la Bibliographie scientifique du département de l'Orne.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne et tirage à part. 162 p. in-8°. Alençon, Renaut-De Broise.

— Articles de bibliographie.

Même revue.

Digitized by Google

— *Un précurseur d'Inaudi, Louis-Robert Desvaux, de Vimoutiers.*

Même revue et tirage à part, 6 p. in-8°. Alençon, Renaut-De Broise.

— Articles de bibliographie.

Même revue.

— *Note sur la Testacelle* (Testacella haliotidea Drap.).

Bull. de la Soc. d'hort. de l'Orne.

— *Notes sur la culture du Camellia dans le département de l'Orne.*

Même revue et tirage à part.

Voir H. Beaudoin et de Contades.

LETELLIER, conservateur du Musée d'Alençon.

— *Note sur la découverte de cinq haches en pierre polie aux environs d'Alençon.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

LETELLIER (Augustin), professeur au lycée de Caen.

— *Essai de statique végétale.*

Mém. de la Soc. linn. de Normandie.

LE VAVASSEUR (Gustave).

— *Commencements de la lutte entre les anciens et les modernes. Les Dramaturges normands. L'argentenois Nicolas Chrétien des Croix.* Discours prononcé à la séance annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie, le 10 décembre 1891. In-8°, 68 p. Caen, Delesques.

Extrait du *Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie.*

— *Visite humouristique au Mont-Saint-Michel.* In-8°, 16 p. Caen, Delesques.

Extrait de l'*Annuaire normand de 1891.*

— *Hortense des Jardins de Villedieu.*

Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— Articles de bibliographie.

Même revue.

— *Hyems* (Vers).

Revue catholique de Normandie (15 Janvier).

— *Tiphaine* (Vers).

Même revue (15 juillet).

— *Printemps fin de siècle* (Vers).

Revue normande et percheronne (mai).

— *Alphonse du Bosc et ses Albums* (1815-1867).

Même revue.

Digitized by Google

— *Crépuscule* (Sonnet).
Même revue (septembre).

— *Causerie littéraire.*
Même revue (novembre).

— *Thème varié.* In-8°, 27 p. Amiens, Yvert et Letellier.
Extrait de l'*Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.*

— *Almanach de l'Orne.* Petit in-16, 160 p. avec gravures. Alençon, Renaut-De Broise.

LEVEILLÉ (H.).

— *Le dernier des Rabodanges,* drame en trois actes, en vers. 2e édit. In-8°, 48 p. Le Mans, Monnoyer.

LÉVIS-MIREPOIX (Comte DE).

— *Circulaire électorale aux électeurs de l'arrondissement d'Alençon.* In-4°, 2 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *Placards électoraux.* In-folio.

— *Remercîments après l'élection.* In-4°, 2 p. Alençon, Renaut-De Broise.

MACÉ (abbé), curé d'Athis.

— *Joué-du-Bois* (suite).
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

MACKAU (Baron DE).

— *Circulaire électorale en placard aux électeurs de l'arrondissement d'Argentan.* In-folio. Alençon, Renaut-De Broise.

MAUNOURY (abbé A.-F.), chanoine de la Cathédrale de Sées.

— *Épitome de Cœsaribus.* Édit. sexta. In-18, 139 p. Paris, Poussielgue.

— *Dictionnaire des racines grecques et de leurs principaux dérivés, servant de lexique à l'Anthologie.* In-18, 123 p. Paris, Poussielgue.

— *Histoire ecclésiastique par demandes et par réponses,* depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, avec cartes; revue et complétée. 14e édition. Petit in-16, 176 p. Paris, Poussielgue.

— *Petite Anthologie,* ou Recueil de fables, descriptions, épigrammes, pensées, contenant les racines de la langue grecque. In-12, 36 p. Paris, Poussielgue.

MÉRIEL (Amédée).

— *Étrennes Mignonnes, de Falaise* (1884 à 1892). 1er vol. in-16, 574 p. Bellême, Ginoux.

Digitized by Google

MÉROUVEL (Charles) (Charles Chartier, de Laigle).

— *La Maîtresse de M. le Ministre.* In-8° jésus, 354 p. Paris, Dentu.

MESSAGER (Le) *de la Beauce, du Perche et de la Basse-Normandie.* Almanach pour 1894. In-18°, 180 p. Chartres, Langlois.

MILLET (Stanislas).

— *Les Pommes de Pigeonnet.*
Revue normande et percheronne.

MINE D'OR *ouverte aux pieux fidèles dans la pratique de l'acte héroïque de charité en faveur des âmes du Purgatoire,* par un Père Trappiste. In-18, 250 p. La Chapelle-Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire.*

MISSION D'ALENÇON, 1893. *Choix de Cantiques,* in-32, 32 p. Alençon, Renaut-De Broise.

MOREUIL.

— *Circulaire aux électeurs du canton du Mesle-sur-Sarthe.* In-4°, 2 p. Alençon, Renaut-De Broise.

MOTEY (Vicomte DU).

— *Une Paroisse rurale au duché d'Alençon, Saint-Germain de Clairefeuille.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— Articles de bibliographie.
Même revue.

MOULIN.

— *Mémoires de Michelot sur la Chouannerie normande,* publiés pour la Société d'Histoire contemporaine, par L. Rioult de Neuville. In-8°, XV-403 p. Paris, Alph. Picard.

MULLER (Ferdinand).

— *Concours régional d'Annecy.* Causerie sur le cidre faite à Annecy en juin 1892. In-8°, 23 p. Argentan, imp. du *Journal de l'Orne.*

NEUFVILLE (M. Le Neuf DE), président honoraire du Tribunal civil à Alençon.

— *Pont-Érambourg et Saint-Martin des Champs,* dessins de M. Lemarchand.
Revue norm. et perch. et tirage à part in-4°, 7 p. Alençon, Herpin.

Digitized by Google

— *Droit rural : Le Parcours de la vaine pâture ; Ban de vendange ; Vente des blés en vert ; Louage des domestiques et ouvriers ruraux.* In-8°, 16 p. Paris, Pedone-Lauriel.
Extrait de la *France judicaire.*

NOILHAN (Pierre).

— *Lettre ouverte à M. François de Corcelle.* In-4°, 2 p. Alençon, Renaut-De Broise.

NOMURA-NOAKAGU (pseudonyme de M. Anatole Leclère).

— *Un poëme japonais sur Charlotte Corday.*
Revue normande et percheronne.

NORMANDIE MONUMENTALE ET PITTORESQUE (La). *Édifices publics, églises, châteaux, manoirs, etc.* (Seine-Inférieure). Liv. 1 à 8, avec héliogravure, par MM. Adeline, Bailliard, C. et E. de Beaurepaire, Coutan, L. Delisle, Darcel, Dergny, Lavalley, Le Breton, Le Goffie, l'abbé Loth. S. Luce, Naef, l'abbé Sauvage, de La Sicotière, de Vesly, etc. Le Hâvre, Le Mâle.

NOTES SUR LA SAINTE-ÉPINE *conservée dans la Cathédrale de Sées* (Signé E. M.).
Revue catholique de Normandie.

ORDO *divini officii recitandi ad usum diœcesis sagiensis, pro anno domini 1894.* In-12, 144 p. Séez, Montauzé.

ORDO *divini operis persolvendi sacrique peragendi ad usum ordinis Cisterciencis reformati B. Mariæ de Trappa, pro anno 1894.* In-16, XXVI-108 p. Reims, imp. Dubois-Poplimont.

PASQUIER (Duc d'Audiffret), de l'Académie française.

— *Histoire de mon temps.* Mémoires du chancelier Pasquier. Première partie : Révolution, Consulat, Empire, t. Ier (1789-1810). In-8°, XI-537 p. et portraits en héliogravure ; t. II, 463 p. ; t. III, 448 p. Paris, Plon.

PAYSANT (Achille).

— *L'Angelus de Millet.*
Revue normande et percheronne (août).

PÈLERINAGE *du canton de Vimoutiers à Notre-Dame de la Délivrande.* In-12, 6 p. Séez, Montauzé.

PERCHON.
Voyez *Ami du Foyer.*

PITOU (Charles).

Digitized by Google

— *Frissons d'ailes* (Sonnet).
Revue norm. et perch.

— *L'Angelus* (Sonnet).
Même revue.

PONTÉCOULANT (DE).

— *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant, ancien pair de France* (1764-1848). Supplément au t. III, contenant des renseignements inédits relatifs à la Chouannerie dans le Calvados et à la mort du baron d'Aché en 1809. In-8°, 28 p. Paris, Maulde.

POULLAIN (abbé), curé de Condé-sur-Sarthe.

— *L'Épiphanie ou les Rois-Mages*, en 5 petits actes ou tableaux avec parlé, chants et gravures dans le genre de la représentation des mystères au moyen-âge. In-8°, 87 p. et 28 p. de cantiques. La Chapelle-Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire*.

PROVOST (abbé).

— *Voix de novembre, ou nouveau mois dogmatique et pratique des âmes du purgatoire*. Petit in-16, 236 p. Paris, Vic et Amat.

PRUNIER (abbé), supérieur du Grand-Séminaire de Sées.

— *Oraison funèbre de M. l'abbé Provost, curé de Mortagne.*
Semaine catholique de Séez (5 octobre).

QUELQUES PAGES *de l'Histoire d'un imbécile*, écrites par lui-même. In-8°, 400 p. Alençon, Guy.

RENAUDIN (J.-L.-C.) et A. CHARPENTIER.

— *Petite Histoire sainte du jeune âge* (près de 400 questions simples et faciles, mises à la portée des enfants de 7 à 9 ans). Nouvelle édition, in-16, 64 p. avec 10 grav. Paris, Larousse.

— *Petite Histoire ancienne du jeune âge*, en 225 questions, mises à la portée des enfants de 10 à 12 ans. 6e édition. In-18, III-93 p. avec carte. Paris, Larousse.

ROMANET (Vicomte DE).

— *Chartes servant de pièces justificatives à la Géographie du Perche et formant le Cartulaire de cette province*, publiées par le Vicomte de Romanet.
Documents sur la province du Perche.
Voyez Courtin.

Digitized by Google

ROMBAULT (abbé), curé de Messei.

— *Un Curé de campagne au* XVIIIe *siècle (1749-1779).*
Bull. de la Soc. hist. de l'Orne et tirage à part, 14 p. in-8°. Alençon, Renaut-De Broise.

— *Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon.*
Même revue.

ROTOURS (Jules Angot DES).

— *Jullien, dernier intendant d'Alençon.*
Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.

— *Une entreprise héroïque.*
La Réforme sociale.

SALLUSTE.

— *C. Sallustii Crispi conjuratio Catilinæ et bellum Jugurthinum.* Revu et annoté par le R. P. Guibert, professeur de rhétorique. Introduction par le R. P. Bernier, docteur ès-lettres, professeur de philosophie. In-18 jésus, XXIV-238 p. Paris, Poussielgue.

SÉCHÉ (Léon).

— *L'église de Sées sous la Révolution.*
Revue des Provinces de l'Ouest.

SEVRAY (abbé), à Mortrée.

— *Souvenez-vous dans vos prières de Pierre-François Delaunay.* In-8°, 16 p. Séez, Montauzé.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SÉES. *Programme des courses en 1893.* In-4°, 2 p. Sées, Montauzé.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS *des ouvriers de la ville d'Alençon.* In-8°, 40 p. Alençon, Herpin.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS *des médecins du département de l'Orne.* In-8°, 40 p. Alençon, Renaut-De Broise.

SOUANCÉ (Vicomte DE).

— *Généalogie de la famille de Carpentin*
Documents sur la province du Perche.

SURVILLE.

— *Un coin du bocage normand ou l'ancienne paroisse Sainte-Suzanne devenue La Chapelle-Biche.* In-8°, 396 p., 5 pl. Le Mans, G. Harel.

Digitized by Google

Syndicat des Agriculteurs de l'Orne. Bulletin, 5e année. In-8°, 7 p. Alençon,

Thiriet (abbé).

— *Œuvre des vocations.* Sermon de Charité en faveur des Écoles apostoliques prêché par l'abbé Thiriet. In-12, 36 p. La Ferté-Macé, Ve Bouquerel.

Thomin (Lucien).

— *Le Poignard du Vésuve, ou les Victimes des Sociétés secrètes.* 3e édition. In-18 jésus, 288 p. Paris, Téqui.

Tourneux (Maurice).

— *Auguste Poulet-Malassis.* Notes et Souvenirs intimes. In-8°, 32 p. et portrait. Paris, aux Bureaux de l'Artiste.

Tournouer (Henri).

— *Questions et réponses.*
Revue normande et percheronne.
Voyez Bart des Boulais et Courtin.

Touroude (abbé A.), prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus.

— *L'Hystérie, sa nature, sa fréquence, ses causes, ses symptômes et ses effets.* In-12, 279 p., 1894. La Chapelle-Montligeon, imp. de l'*Œuvre expiatoire.*

Trégaro (Mgr), évêque de Séez.

— *Mandement pour le Carême.* In-4°, 16 p. Séez, Montauzé.

— *Appel en faveur de l'œuvre de Saint-François de Sales.* In-8°, 16 p. Séez, Montauzé.

— *Lettre épiscopale à l'occasion du Jubilé épiscopal de Léon XIII.* In-4°, 4 p. Séez, Montauzé.

— *Lettre aux habitants d'Alençon à l'occasion de la mission.* Séez, Montauzé.

— *Lettre sur la comptabilité des Fabriques.* Séez, Montauzé.

— *Lettre ordonnant des prières pour les biens de la terre.* In-4°, 8 p. Séez, Montauzé.

— *Lettre aux sous-diacres, diacres et prêtres de son diocèse appelés à faire leur service militaire de vingt-huit jours.*
Semaine catholique de Séez (3 août).

— *Lettre au Clergé et aux fidèles de son diocèse,* à l'occasion de son retour de Rome. In-4°, 2 p. Séez, Montauzé.

Digitized by Google

TRÉGOMAIN (Arthur DE), inspecteur des forêts à Mortagne.

— *Le Haut-Perche et ses forêts domaniales.* In-8°, 144 p. Nancy, Berger-Levrault.

Extrait des *Annales de la Science agronomique française et étrangère.*

VÉREL (Charles), directeur des *Annales de Normandie.*

— *Petite Grammaire du patois de l'arrondissement d'Alençon.* *Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne.*

— *Le Plantis.*

Même revue.

— *La Sténographie en Normandie.* In-4°, 16 p., avec illustrations et fac-simile. Sinceny (Aisne).

Extrait en partie de la *Revue norm. et perch.*

— *Les Contes de ma voisine* (En patois ornais). *Le faux Curé.*

Même revue (mai).

— *Le P. Balthazar de Bellême, capucin.*

Même revue.

Articles dans les Annales de Normandie.

VIMONT (Eugène), directeur du journal *Le Cidre.*

— *Almanach du Poiré et du Cidre pour 1894.* In-18, 252 p. Paris, imp. du journal *Le Cidre*, 33, rue Jean-Jacques Rousseau.

— Articles divers dans la Revue mensuelle *Le Cidre.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

QUI ONT COMMENCÉ A PARAITRE EN 1893

—

LES ANNALES DE NORMANDIE. Littérature, sciences, beaux-arts. Directeur : Charles Vérel, officier d'Académie. 1er numéro, 1er janvier 1894. Bureaux à Nonant (Orne).

H. BEAUDOUIN et A.-L. LETACQ

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

REVUES

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 1892-1893.

La *Note sur Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches* (1391-1442), par M. de Beaurepaire, apporte quelques détails sur la vie trop peu connue de cet évêque qui refusa de donner son opinion sur l'accusation intentée à Jeanne d'Arc et de siéger à son procès. Deux ans plus tard, il fut emprisonné par les Anglais au château de Rouen, comme soupçonné d'avoir voulu livrer Rouen aux Français. Les tribulations de ce bon français, mêlées aux malheurs de notre héroïne nationale, auront un regain d'intérêt et d'actualité.

Rien de ce qu'écrit M. de Beaurepaire n'est à laisser de côté. Sa *Notice sur le Clos aux Juifs*, à Rouen, doit s'ajouter au dossier d'un procès très contemporain.

Le procès-verbal des *Fouilles dans la forêt d'Eawy, au Teurtre*, fera la joie des archéologues et des préhistoriens.

Revue du Maine, année 1891, tome XXIX

Le Théâtre chrétien dans le Maine, au cours du moyen-âge, par le savant et regretté dom Piolin, apporte de nouvelles lumières sur la pensée et le but des naïves représentations dramatiques de nos aïeux chrétiens. « Si l'émotion produite par l'action scénique avait sa puissance attractive, puissance d'autant plus

Digitized by Google

sensible qu'elle était ressentie par une foule plus considérable et moins blasée, le premier attrait comme le résultat final était le sentiment religieux ». Cette savante étude se poursuit dans les tomes XXX, XXXI, XXXII.

L'ancien Collége du Mans à Paris, par M. l'abbé Peries (ibid. t. XXX, apporte de nouveaux documents très intéressants pour ce grand débat de l'instruction publique avant la Révolution. Il y aurait plus d'une leçon à recevoir de ce passé, jadis si décrié, quand ce ne serait qu'au point de vue de la fixité des méthodes et de la science d'une véritable gratuité, grâce à la charité de fondateurs riches et généreux. Quelquefois aussi les fondations d'alors avaient leur heure de décadence, de désordre, de ruine et de renversement.

Une étude sur la paroisse de *Saint-Jean de la Motte*, par M. Henri Roquet, offre, dans le chapitre Ier, un certain nombre d'observations relatives à l'âge préhistorique que je signale aux amateurs. A y joindre les premières pages de *La Paroisse et la seigneurie de Ponce,* par M. l'abbé T. Toublet.

Les établissements de charité à Sillé-le-Guillaume, par M. l'abbé Louis Froger, montrent comment le puissant mouvement de compassion en faveur des malheureux, excité par Saint-Vincent de Paul, s'étendit jusqu'à la province. Il y a là des détails d'organisation, des délicatesses de charité dont on pourrait heureusement s'inspirer encore aujourd'hui.

Le tome XXXII (année 1892) renferme comme joyau principal et extraordinairement brillant le travail de M. Robert Triger : *La Maison dite de la Reine Bérengère au Mans (Maison Le Corraisier de Courteilles).* La science des antiquités de l'ancienne cité du Mans, l'abondance des souvenirs sur d'illustres habitants, la précision et la richesse des descriptions archéologiques et de l'inventaire artistique le disputent à l'éclat des ornements et des gravures qui réjouissent les yeux. Notre département a fourni son appoint à la restitution dont l'illustre maison a été l'objet de la part de son riche et généreux propriétaire, M. Singher. D'élégantes statuettes de bois, qui, d'étal en étal,

Digitized by Google

étaient venues se réfugier heureusement dans les riches collections du château de Sacy, ont retrouvé leur place première sur la façade. D'ailleurs un compte rendu plus détaillé de ce brillant ouvrage a été donné dans un précédent bulletin.

Dans *La vie et les œuvres du R. P. Marin de Mersenne, etc.*, par M. Tamisey de Larroque, on fait connaissance avec l'un des plus infatigables travailleurs littéraires et des plus féconds écrivains du XVIIe siècle. Il passait comme en se jouant des questions les plus délicates et les plus relevées de la théologie et de la philosophie aux problèmes ardus et souvent mystérieux encore de la physique et des mathématiques. Il fut en relation avec tous les beaux esprits du temps ou avec ceux qui se faisaient un point d'honneur de fréquenter et d'encourager les savants. L'auteur de cette biographie fait preuve d'un rare savoir bibliographique.

Les archéologues iront tout droit à *La Ville Rouge à Tennie*, par F. Liger. Cet heureux chercheur a le flair des ruines romaines. Ce qui mieux est, il en a la science. Nous aurons à le retrouver à l'occasion des fouilles des ruines d'Oisseau.

Les *Documents sur l'hôpital des Ardents du Mans*, par M. le baron S. de la Bouillerie, sont à consulter sur cette question toujours vive et renaissante, et sans cesse essayée plutôt que résolue, de l'assistance charitable.

Le tome XXXIII contient avec la suite des travaux précédemment indiqués, l'un sur *Le P. Mersenne* et l'autre sur *Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs*, par le comte de Beauchesne, une description de *L'ancienne forteresse du Lude d'après un plan inédit*, par M. Le Dr Candé. C'est un complément aux savants travaux sur la même matière, de MM. Gabriel Fleury et Robert Triger.

A côté de la *Revue du Maine* se place tout naturellement son frère cadet, le *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*. Dans le tome VIe (1893), je signalerai l'*Histoire de l'imprimerie à Laval* par M. l'abbé A. Angot, avec

Digitized by Google

fac-simile des titres d'ouvrages anciens : *La Sigillographie des Seigneurs de Craon* (suite), par MM. A Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy ; *David Rivault de Fleurance et les autres Précepteurs de Louis XIII*, par M. l'abbé A. Anis. Le chapitre IV (tome VII) de cette étude biographique et critique, écrite par une plume savante, alerte et spirituelle, est consacré à notre Nicolas Vauquelin des Yveteaux, l'un des prédécesseurs de Rivault dans la charge de précepteur du dauphin. On y trouvera encore, après ce qui a été publié chez nous, des anecdotes curieuses sinon toujours édifiantes et glorieuses ; à ce titre il fallait signaler spécialement ce chapitre.

Dans le tome VII, la plupart des travaux précédents se continuent. Les curieux des découvertes préhistoriques iront tout droit aux articles intitulés : *Une cachette de fondeur de l'époque du bronze*, par M. P. de Farcy et *Le dolmen de l'Artoir à Vautorte*. Inutile d'ajouter qu'ici comme pour la sigillographie, M. de Farcy est un artiste émérite, lorsqu'il s'agit d'illustrer le texte par l'image. A ceux qui aiment la bonne humeur et les nouvelles spirituellement tournées, je recommande *Le faux ladre* par M. A. A. Une note sur quelques membres de la famille d'Argentré et sur un mariage célébré à Laval par notre Évêque de Sées, de même nom, est à conserver pour notre histoire diocésaine (t. VII, p. 83).

Dans le volume de 1893 des *Mémoires de l'académie nationale* de Caen, l'on trouve un savant travail de M. le comte de Charencey sur *La parenté du Basque avec divers idiomes des deux Continents*. Cette étude du Basque, depuis de longues années l'objet des recherches de l'érudit philologue, l'a conduit à étendre de jour en jour ses recherches en linguistique ; elle a inspiré à sa générosité de se faire le patron et le protecteur de plusieurs publications intéressantes qui conserveront à la Science un débris des langues des sauvages indiens de l'Amérique du Nord, ou des dialectes des nègres du Congo. On peut relire à la fin du volume la mélancolique et tendre poésie de notre poète ornais Paul Harel intitulée : *Au Comte de M... sur la mort de sa jeune femme.*

Digitized by Google

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1892, offrent quelques notes sur Jeanne d'Arc et spécialement : *La Maison de Jeanne d'Arc à Poitiers* par Belisaire Ledain. Le volume de l'année 1893 contient un remarquable discours de M. J. A. Hild, vice-président, intitulé : *Le Mercure de Sanxay*.

Le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (année 1892) contient une étude et des planches curieuses sur le fameux dolmen connu sous le nom de *Dolmen des Marchands*, et sur le *Dolmen des pierres plates à Lokmariaquer*, par le docteur G. de Closmadeuc. Les planches offrent le dessin des singulières sculptures dont sont ornés ces monuments préhistoriques, inscriptions mystérieuses qui attendent encore leur Champollion.

La famille française de Stanislas Leckzinski, par P. de Boureulte, travail publié dans le *Bulletin de la société philomatique Vosgienne* (1893), apporte de curieux et assez tristes renseignements sur l'histoire de la famille royale de Louis XV.

La Société d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, continue sous l'énergique impulsion de M. le chanoine Ulysse Chevalier, ses savantes recherches. Dans le tome XI, on consultera avec profit sur des questions d'intérêt général : *Les Maisons de la Propagation de la Foi*, par L. Guichard ; et les *Documents sur le transport des cendres de Pie VI de Valence à Rome*, lettres écrites par le cardinal Spina au cardinal Caprara, et publiées par M. A. J. Rance-Bourrey.

Les procès-verbaux de la société archéologique d'Eure-et-Loir t. VII, renferment, entre autres travaux, des notes sur la publication de la Monographie de la cathédrale de Chartres ; les procès-verbaux d'exploration des curieuses galeries souterraines qui s'étendent sous le territoire de Vierville et d'Orlu, canton d'Auneau ; une note sur *Le page de Jeanne d'Arc*, *Fulbert*, poésie lue par M. Florentin Loriot, en la séance publique du 16 Mai 1889.

P. BARRET.

Digitized by Google

Comptes de l'année 1893.

—

Recettes

En caisse au 1er janvier 1893	1.725 85
199 cotisations à 12 fr.	2 388 »
Vente d'un Bulletin	1 50
Vente de combustible	18 »
Intérêts de banque (1892)	48 95
Total des Recettes	4.182 30

Dépenses

Impression de 4 Bulletins et de 4 feuilles de l'abbé Bélard, et frais d'envoi	2.431 85
Dépenses du Secrétaire	21 85
Id. du Bibliothécaire	18 25
Abonnements à diverses publications	20 45
Frais de reliure	13 80
Dépenses diverses	57 55
Timbres-postes pour recouvrements et frais d'encaissement	71 54
Indemnité au Concierge de la Mairie	40 »
Frais de deménagement et d'aménagement	39 80
Avance sur le loyer	17 95
Total des Dépenses	2.733 04

En caisse au 1er janvier 1894..... 1.449 fr. 26 c.

Digitized by Google

LES JUGES DE JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc vient d'être déclarée *vénérable* par le Saint-Siège et les flammes du bûcher de Rouen nimbent sa figure virginale de l'auréole du martyre. Un concert de louanges célèbre ses vertus et son héroïsme, les voûtes de nos cathédrales retentissent de *Te Deum* enthousiastes, sa bannière reçoit les solennelles bénédictions de l'Église.

Tout ce qui touche à la vie de la libératrice de la France intéresse et passionne. Aussi voulons-nous aujourd'hui examiner *juridiquement,* malgré les tristesses du sujet, en vertu de quelle sentence la jeune fille divinement inspirée, qui aima, d'un si ardent amour, Dieu, son pays et son Roi, périt jugée par des lâches et comme sacrifiée en holocauste à l'étranger.

A qui incombe la responsabilité de cet atroce et inique jugement déclaré par l'Église nul de plein droit : *Processus et sententia ipso jure nulli* (1).

Jeanne d'Arc a-t-elle été condamnée par un véritable tribunal ecclésiastique ou l'a-t-elle été par un tribunal *purement politique* n'ayant d'ecclésiastique que *l'apparence ?*

(1) Nous, juges, siégeant en notre tribunal et ayant Dieu seul devant les yeux, par cette sentence définitive que nous portons ici solennellement, nous disons, prononçons et décrétons que lesdits procès et lesdites sentences, avec l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, sont manifestement entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, d'inconséquences, d'erreurs de droit et de fait : déclarons qu'ils ont été, sont et seront nuls, non avenus, sans valeur et sans effet.

Sentence de réhabilitation, solennellement prononcée à Rouen, le 7 juillet 1456. — Thomas Basin, évêque de Lisieux, déclarait qu'on ne voyait pas moins de douze violations du Droit dans le procès de Jeanne d'Arc. Pierre Migiet déclarait, de son côté, que, aussitôt après la condamnation, *mal jugé* avait été la voix commune.

Digitized by Google

*
* *

On procéda contre Jeanne d'Arc par la voie du droit canonique (1). Constatons immédiatement que ce droit dont on fit, dans l'espèce, un sacrilége abus était infiniment supérieur au droit laïque, plus humain, plus doux, plus pénétré de la charité évangélique, cherchant non seulement à châtier, mais à amender le coupable (2).

Ce droit reconnaissait deux degrés de juridiction : le Pape, juge suprême, en même temps que juge d'appel et l'*ordinaire*, c'est à dire l'évêque statuant par lui-même ou par son official.

Au *Pape* seul appartenait et appartient la connaissance des causes *majeures*. Les visions et révélations rentrent sans conteste dans cette catégorie. Jeanne invoquant une mission divine, invoquant les ordres à elle donnés par Saint-Michel, Sainte-Catherine et Sainte-Marguerite ne pouvait donc être jugée que par le Souverain-Pontife. Cette doctrine qui est celle de Saint-Thomas était rappelée au procès par Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, en ces termes : *en choses douteuses touchant la foi, on doit toujours recourir au Pape* (3).

(1) Voir le texte latin des ***Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,*** publié par Quicherat, 1841 et années suivantes, ***Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc traduit du latin***, par Vallet de Viriville, 1867, ***Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, traduction avec éclaircissements***, par Fabre, 1884, ***Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc raconté et traduit d'après les textes latins officiels***, par Fabre, 1888. Nous ne citons ces différents auteurs qu'au point de vue des textes, faisant les plus extrêmes réserves sur *l'esprit* dans lequel les commentaires et les notes qui les accompagnent ont été rédigés. Pour les citations, nous avons suivi la traduction Fabre.

(2) C'est l'opinion de tous les juristes. C'est aussi celle de M. Vallet de Viriville, qui n'est certes pas suspect de partialité : La loi laïque, dit-il, ne connaissait et ne connaît guère hélas ! de nos jours que le principe barbare du talion : mal pour mal. Elle ne vise qu'à réprimer le crime par l'expiation et à le prévenir par la terreur. La loi canonique, plus pénétrée de la douceur de l'Évangile, corrigeait celui qui avait péché, mais de plus elle édictait, avec la peine même, la pénitence, en tendant la main à celui qui avait failli pour le relever.

(3) Déposition de frère Isambard de la Pierre dans le procès de réhabilitation. *En matière si délicate où il s'agissait de visions et de révélations*, dit la requête de la famille de Jeanne d'Arc, *des juges ordinaires n'avaient pas qualité pour se prononcer, c'était là une cause majeure réservée au St-Siège.*

Digitized by Google

Si, par hypothèse, on écartait la mission divine de Jeanne, ses visions et ses révélations, le juge compétent était l'évêque du diocèse dans lequel elle habitait ou dans lequel elle aurait commis les prétendus crimes à elle imputés (1).

Or la Cour ecclésiastique qui siégeait à Rouen était constituée à la requête et sous la présidence de Pierre Cauchon (2), évêque de Beauvais, qui, à raison de sa juridiction sur le diocèse de Beauvais, sur *les confins* duquel Jeanne avait été prise, s'improvisait et se constituait son juge.

Jeanne n'avait *jamais habité,* n'avait *jamais résidé* dans le diocèse de Beauvais et n'y avait *jamais commis ou pu commettre* aucun crime. Qu'importait à l'évêque Cauchon, âme damnée des Anglais et, à ce titre, ennemi personnel et acharné de Jeanne dont il avait préparé et négocié l'achat. N'ayant d'ecclésiastique que l'habit, c'était l'homme de toutes les basses œuvres, cupide, ambitieux, hypocrite et sans conscience. Ses antécédents le recommandaient tout particulièrement à l'Angleterre. Sa fortune, commencée par la faveur des Cabochiens, s'était accrue par la faveur illimitée de la maison de Lancastre. Grand praticien en matière de droit, il en avait toujours usé pour satisfaire la violence de ses opinions. Après les massacres de 1418, il s'était fait nommer commissaire pour juger les prêtres Armagnacs et, en 1420, lors de son élévation à l'épiscopat, on l'avait vu transformer en tribunal *révolutionnaire* la Cour ecclésiastique de Beauvais.

(1) La compétence en matière de juridiction ecclésiastique est nettement établie au premier livre des *Décrétales de Grégoire IX* qui figurent dans la deuxième partie du *Corpus juris canonici.* On sait que les *décrétales* sont divisées en cinq livres renfermant les matières de ce vers latin : *judex, judicium, clerus, connubia, crimen.* Le premier traite de la juridiction ecclésiastique ; le second de la procédure en matière civile ; le troisième des clercs ; le quatrième des mariages ; le cinquième des matières criminelles et des peines ecclésiastiques.

(2) Pierre Cauchon, né à Reims, mourut en 1443. Après la mort de la pucelle, il ne put obtenir l'archevêché de Rouen qu'il sollicitait comme prix de son crime, mais, grâce à l'Angleterre, il devint en 1432 évêque de Lisieux. Le pape Calixte III l'excommunia. Il mourut subitement aux mains de son barbier. On dit que les dernières années de sa vie furent empoisonnées par le remords. Le peuple déterra son cadavre pour le jeter à la voirie. Cauchon avait été conservateur des priviléges de l'Université de Paris, ce qui explique le triste rôle joué par cette université livrée à l'Angleterre, notamment dans le procès de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

Cet évêque saura se jouer aussi habilement des lois de l'Église que des lois humaines. L'Angleterre veut la mort de Jeanne; pour parvenir à ce but, il ne reculera devant aucune scélératesse, semblable en cela à certains prêtres apostats qui, en 1793, furent les pires entre les plus criminels. Terrible exemple de la déchéance *providentielle* qui frappe les représentants indignes du sacerdoce.

A côté de Cauchon siège Jean Lemaître, commis pour représenter l'inquisition dans le diocèse de Rouen ; il est aussi timide que l'évêque est effronté. Lemaître se rend nettement compte du défaut de compétence du prélat de Beauvais et de sa propre incompétence. Aussi il hésite, il fait part de ses doutes et de ses répugnances. Puis il cède, mais, pendant tout le procès, il s'efface en proie à une terreur extrême, à une grande perplexité (1).

Le promoteur de la cause d'Estivet (2) n'a pas de ces scrupules de conscience. Digne ami et complice de l'évêque de Beauvais, il se révèle grossier et brutal et pousse l'infamie jusqu'à insulter Jeanne dans sa prison.

Autour de ces personnages principaux nous rencontrons un nombre considérable d'ecclésiastiques (3), assesseurs ou consulteurs, les uns devenus criminels de propos délibéré par ambition, les autres contraints par la terreur.

Pour qui connaît l'histoire de la Normandie pendant la période anglaise, de 1417 à 1449, cette complicité s'explique hélas ! trop facilement. Le clergé normand, en grand majorité patriote et dévoué à Charles VII, avait eu le courage de résister à l'Angle-

(1) Jean Lemaître, prieur d'un couvent de Dominicains, fut criminel par peur. Il connaissait si bien son incompétence que le 19 février 1431, à quatre heures du soir, il comparut chez l'évêque de Beauvais et répondit à sa requête qu'*étant particulièrement commis pour le diocèse de Rouen,* il doutait de son droit à intervenir dans un procès que l'évêque avait entrepris à raison de sa juridiction sur le diocèse de Beauvais.

(2) Jean d'Estivet, dit *Benedicite*, chanoine de Bayeux et de Beauvais. Ce triste personnage, créature de Cauchon, fut providentiellement frappé quelque temps après la mort de la pucelle. On le trouva mort dans un bourbier. Estivet avait été institué promoteur de la cause par lettres de Cauchon du 9 janvier 1430. L'évêque lui donnait pouvoir de porter conclusions dans la cause.

(3) Au nombre des consulteurs, se rencontrent six docteurs de cette Université de Paris qui avait trahi la France au profit de l'Angleterre. Cauchon en était depuis longtemps l'oracle.

Digitized by Google

terre. Les hauts dignitaires, les évêques et beaucoup de simples prêtres s'étaient expatriés (1). Pour combler ces vides, l'Angleterre avait donné des bénéfices à des clercs n'ayant pour eux que leur soumission. En ce qui concerne spécialement le diocèse de Rouen, il était *de fait*, depuis longtemps, sans archevêque. Jean d'Harcourt avait quitté son siège et n'y était pas revenu, de là un grand relâchement dans la discipline ecclésiastique que les guerres civiles du commencement du siècle avaient déjà ébranlée. Qu'on joigne à cela les habituelles violences des Anglais, leur implacable barbarie à l'égal des Normands suspects d'être du parti Français, d'autre part l'influence de l'argent et des honneurs promis et on comprendra le procès de Jeanne d'Arc.

Parmi ceux qui y participèrent, dit Richard de Grouchet (2), les uns étaient là volontiers, les autres de force et malgré eux. Il y avait beaucoup de timides dont quelques uns s'enfuirent, ne voulant pas prendre part au procès. *Multi timidi quorum quidam fugierunt, nolentes adesse processui.*

N'oublions pas du reste qu'un bon nombre d'ecclésiastiques normands eurent le courage de résister énergiquement à l'évêque de Beauvais et que d'autres, après avoir eu la faiblesse de collaborer à son œuvre, s'honorèrent en encourageant Jeanne d'Arc, en se montrant pleins de sympathie pour elle et en pleurant ouvertement sa mort.

Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, fut menacé par le promoteur pour n'avoir pas voulu donner son avis (3). Nicolas de Houppeville (4) et Jean Lohier (5) dénièrent formellement le droit de l'évêque de Beauvais, il fut question de *les noyer en*

(1) Voyez sur cette question si importante le remarquable travail de M. Léon Puiseux *L'émigration Normande et la colonisation Anglaise en Normandie au XVe siècle.* 1866, in-8°. Si grand fut le nombre des prêtres qui s'expatrièrent pour rester Français, que, dans de nombreuses paroisses rurales, *le service divin cessa d'être célébré.*

(2) Déposition dans le procès de réhabilitation de Richard de Grouchet, chanoine de l'église collégiale de la Saussaye au diocèse d'Évreux.

(3) Dep. de fr. Isambart de la Pierre, *pr. de réhabilitation.*

(4) Dep. de Nicolas de Houppeville, maître ès-arts et bachelier en théologie, *pr. de réhabil.* Il fut arrêté, puis mené aux prisons du roi d'Angleterre par ordre de Cauchon.

(5) Dep. de Guillaume Delachambre, docteur en médecine, *proces de rehab.*

Digitized by Google

Seine. Même menace fut faite à frère Isambard de la Pierre (1), parce qu'il dirigeait Jeanne dans ses réponses, *ex eo quod eamdem Johannam dirigebat* et Cauchon lui lança cette significative apostrophe : taisez-vous de par le diable, *taceatis in nomine diaboli* (2). Le diable était en effet le seul patron dont l'évêque de Beauvais put se recommander.

Un jour, un ecclésiastique, dont le nom est resté inconnu, tenait devant milord *de* Stafford un propos favorable à Jeanne. Le seigneur dégaîna et, l'épée nue, poursuivit l'imprudent jusqu'en un lieu sacré et privilégié (3).

Un excellent prêtre, Jean Massieu, était favorable à l'accusée, on le prévint de bien prendre garde ou qu'on *le ferait boire plus que de raison* (4). Jean de Lafontaine, Martin Ladvenu (5) et plusieurs autres ecclésiastiques furent l'objet *d'avertissements* analogues. Guillaume Manchon, le greffier qui se montra constamment dévoué à Jeanne d'Arc, a résumé la situation en disant : J'ai pris part au procès malgré moi parce que je n'aurais pas osé désobéir à *l'ordre des conseillers du roi d'Angleterre*. Par ce même motif, les assesseurs et autres conseillers ne firent pas d'opposition : il n'y en avait pas un qui fût sans crainte (6).

En résumé, au moment où Jeanne comparaît devant la prétendue Cour ecclésiastique de Rouen, elle se trouve en présence d'un évêque qui, comme premier acte du drame, a sciemment violé les lois de l'Église en usurpant la qualité de juge et d'assesseurs vendus ou terrorisés. Ces hommes ne peuvent procéder et statuer contre elle qu'en encourant *ipso facto* l'excommunication (7).

(1) Dep. de Nicolas de Houppeville, *pr. de réhab.*

(2) Dep. de Guillaume Manchon, notaire de l'officialité de Rouen et greffier de la cour ecclésiastique. Il fut toujours sympathique à Jeanne et pleura amèrement sa mort : Jamais je ne pleurai tant, dit-il pour chose qui m'advint. Encore un mois après, je ne m'en pouvais bonnement apaiser. C'est pourquoi d'une partie de l'argent que j'avais eu du procès, j'achetai un petit missel que j'ai encore, afin d'avoir cause de prier pour elle.

(3) Dep. de Guil. Manchon, *procès de réhab.*

(4) Dep. de Guil. Manchon, *procès de réhab.*

(5) Dep. de Guil. Manchon, *procès de réhab.*

(6) Dep. de Guil. Manchon. *Hoc invitus fecit*, dit-il, *quia non fuisset ausus contradicere præcepto dominorum de consilio regis.*

(7) L'excommunication *mineure* était-elle encourue par le seul fait d'une citation *sciemment* faite devant une juridiction n'ayant aucun pouvoir pour

Digitized by Google

C'est ce que rappelait, lors du procès de réhabilitation la requête de Prévosteau (1), procureur de la famille de Jeanne :

Le procès, disait-il, est nul en la forme :

Parce que Jeanne n'ayant point habité dans le diocèse de Beauvais et n'y ayant point commis ni pu commettre aucun des crimes à elle imputés, l'évêque de Beauvais n'avait pas compétence pour la juger ;

Parce que ledit évêque et le vicaire inquisiteur n'ont pu statuer qu'en encourant par le fait même UNE EXCOMMUNICATION *qui ôte toute validité à leurs décisions.*

L'excommunication *lato sensu* est, on le sait, une censure ecclésiastique par laquelle l'Église retranche de la Société des fidèles ceux qui l'ont encourue et les prive du droit qu'ils avaient au bien commun de tous ses enfants. L'excommunication majeure prive l'excommunié de tous droits aux biens de l'Église, sans restriction. L'*excommunication mineure* encourue *ipso facto* par Cauchon et par l'inquisiteur, pour usurpation de juridiction ecclésiastique, les privait du droit de remplir toutes fonctions épiscopales ou sacerdotales et même du droit de recevoir les sacrements (2).

Il est donc de toute vérité de dire que Jeanne d'Arc fut condamnée par un tribunal d'excommuniés. Qu'attendre, dans le cours du procès, de tels hommes, sinon des violations nouvelles de la loi canonique dans la forme et la méconnaissance audacieusement cynique de toute justice et de toute humanité. Nous n'entreprendrons pas ici l'examen de la cause au fond, mais nous exposerons les violations du droit qui y furent commises, elles pullulent.

statuer ou ne résultait-elle que de la sentence portée par une juridiction incompétente ? Il ne nous appartient pas de trancher la question qui est du reste fort peu importante, puisque la cour ecclésiastique constituée par Cauchon porta la sentence. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ceux qui participèrent à la condamnation de Jeanne furent excommuniés *ipso facto.*

(1) Cette requête est passée en force de chose jugée, car elle fut accueillie dans ces termes, par le promoteur de la cause de réhabilitation et homologuée par la Cour qui prononça la réhabilitation.

(2) Voyez sur l'excommunication, *La collection de décisions nouvelles*, de Denisart, verbo excommunication, Gratien, *causa* XI, qu. III, c. 17 et 19, *les officialités au moyen-âge* par P. Fournier etc., et *les décrétales* dans le *corpus juris canonici.*

Digitized by Google

*
* *

Voici quelles étaient, en matière criminelle les prescriptions formelles du droit canon (1).

Le juge d'Église pouvait se saisir d'office ou être saisi par une plainte. Dans les deux cas, la première phase du procès consistait, comme devant nos tribunaux d'aujourd'hui, dans une instruction secrète. Des témoins étaient entendus et leurs dépositions recueillies par écrit. L'instruction terminée, l'accusé était cité devant la Cour ecclésiastique et, s'il était mineur de 25 ans, il était pourvu d'un *conseil*, avocat ou personne grave et consciencieuse. Le juge devait alors faire connaître le procès *intégralement et parfaitement* aux conseillers et assesseurs, communiquer à l'accusé, en leur entier, les chefs d'accusation, les dépositions des témoins et leurs noms. L'accusé était ensuite interrogé et admis à présenter sa défense, après avoir prêté serment de dire la vérité.

Alors intervenait la sentence de condamnation ou d'absolution. Si cette sentence devait entraîner un châtiment corporel allant jusqu'à l'effusion du sang, le juge ecclésiastique, en vertu du principe *ecclesia abhorret a sanguine*, remettait le condamné au bras séculier. C'est seulement, en vertu d'une seconde sentence émanant du juge laïque, ordinairement le bailli, que la peine était exécutée.

Ces prescriptions légales vont être intentionnellement violées dans le procès de la pucelle.

L'évêque de Beauvais fit à peine un simulacre d'instruction en prenant quelques informations dans le pays de Jeanne. Les renseignements recueillis étant excellents, Cauchon injuria son mandataire et refusa de le payer.

Voici comment, en 1456, honnête homme Jean Moreau, demeurant à Rouen, s'expliqua sur ce point si grave :

« Au temps où Jeanne était à Rouen et où avait lieu son

(1) Voyez, sur le droit et la procédure canonique, Esmein, *Histoire de la procédure criminelle en France*. Alfred Gautier, *Précis de l'histoire du droit Français*. C'est le concile de Latran en 1215 qui substitua définitivement la procédure par *enquête* à la procédure *accusatoire*. La procédure par enquête a passé du Droit Canon dans notre Code d'Instruction criminelle.

Digitized by Google

procès, un homme notable du pays de Lorraine vint à Rouen. J'entrai en connaissance avec lui étant du même pays. Il me dit : « Je viens du pays de Lorraine et je suis venu à Rouen, parce qu'il m'avait été donné mission spéciale de faire des informations au lieu d'origine de Jeanne et de savoir ce qu'on disait d'elle. J'ai fait ces informations et je suis venu les apporter à l'évêque de Beauvais, croyant être satisfait de mes dépenses et labeurs. Mais l'évêque m'a dit que *j'étais un traître et un mauvais homme et que je n'avais pas fait ce que je devais dans l'exécution de mon mandat.* » Là-dessus, cet homme se plaignait à moi ; « car, disait-il, il ne pouvait être payé de son salaire parce que les informations recueillies ne paraissaient pas utiles à l'Évêque ». Et, en effet, il me déclarait *qu'il n'avait rien trouvé dans Jeanne qu'il ne désirât trouver dans sa propre sœur* (1). »

Cauchon n'hésita pas à supprimer cette instruction gênante et la tint cachée aussi bien à Jeanne qu'aux assesseurs. *A processu ipsas informationes abjecit et dolose sub modio voluit abscondi* (2).

Jeanne citée (3) ne reçut aucun conseil, malgré sa minorité ; le juge ne fit connaître, comme nous venons de le dire, ni à elle ni aux conseillers de la cour, les chefs d'accusation et les dépositions des témoins (4). Malgré les plaintes réitérées de l'accusée qui voulait être internée dans une prison ecclésiastique, comme c'était son droit strict, elle fut maintenue en prison laïque et, sans égard pour les supplications de la pauvre fille qui demandait qu'une femme fût mise auprès d'elle, *craignant que pendant la nuit les soldats n'attentassent à son honneur,* on s'obstina à l'abandonner dans cet atroce milieu (5).

Puis Cauchon procéda savamment dans ses interrogatoires cherchant à fatiguer l'accusée et à la surprendre.

« On fatiguait Jeanne, dit le greffier Manchon, par des interrogatoires multiples et divers. Presque chaque jour, avaient lieu

(1) Dep. de Jean Moreau *procès de réh. Nihil invenerat in eâdem Johannâ quin vellet invenire* IN SORORE PROPRIA.

(2) *Nulla instructio prævia nisi invalida si quæ sit.*

(3) L'ajournement et l'exploit de citation sont du 20 février 1430.

(4) Requête du procureur de la famille de Jeanne d'Arc, *procès de réhab.*

(5) Ces faits résultent de nombreuses dépositions entendues lors du procès de réhabilitation.

Digitized by Google

le matin des interrogatoires qui se prolongeaient trois à quatre heures ; et maintes fois, de ce qu'avait dit Jeanne le matin, on extrayait la matière de questions difficiles et subtiles qui servaient encore à l'interroger l'après-dînée pendant deux ou trois heures. On ne cessait de changer de sujet et de passer d'une question à une autre. En dépit de ces va-et-vient, Jeanne répondait prudemment (1). »

« Durant une grande partie du procès, de par le commandement de l'évêque de Beauvais, deux clercs se tinrent cachés près d'une fenêtre, derrière un rideau, écrivant pendant que Jeanne parlait, rapportant ce qui était à sa charge et taisant ce qui était en sa faveur (2). »

Ce n'est pas tout, Cauchon présenta aux docteurs et hommes de loi consultés, comme le résumé des aveux de Jeanne, douze articles qui étaient une œuvre de fraude odieuse pleinement en désaccord avec ses réponses et dont le texte mensonger a pu tromper les consulteurs qui ont opiné contre elle (3).

Jeanne a plusieurs fois récusé son juge, elle en a appelé au Souverain-Pontife (4), Cauchon n'a pas hésité à passer outre, donnant ainsi, lui évêque, lui juge ecclésiastique, l'exemple d'un profond mépris pour l'Église et pour son chef et encourant, le cœur léger, *ipso facto,* une nouvelle censure.

Il va couronner son œuvre d'iniquité d'une part par un *faux* et de l'autre par l'emploi d'un moyen tellement criminel qu'aucune expression ne peut en caractériser l'infamie.

Quand, à force de tortures morales et physiques, en présence du bourreau prêt avec sa charrette, on a arraché à la malheureuse jeune fille un semblant d'abjuration, on substitue à la formule qui lui a été lue une autre formule beaucoup plus longue au bas de laquelle on la *contraint* de tracer sa croix (5).

(1) Dep. de Guil. Manchon, *procès de réh.*

(2) Dep. du même, *eod. loco.*

(3) Dep. du même, *eod. loco.*

(4) *Le procès est encore nul,* dit la requête de la famille de Jeanne d'Arc, *parce que l'évêque de Beauvais, légitimement suspect à Jeanne dont il était l'ennemi capital, a été recusé par elle ; parce que Jeanne en a appelé de ses prétendus juges à la juridiction du pape et qu'il a été irrégulièrement passé outre.*

(5) On fit plus que la contraindre moralement, *on lui prit la main pour la orcer à tracer sa croix.*

Digitized by Google

Écoutez la déposition sur ce point de Jean Massieu, ancien doyen de la chrétienté de Rouen :

« Érard lut une cédule contenant les articles qu'il invitait Jeanne à abjurer et à révoquer. Jeanne lui répondit qu'elle ne *comprenait pas* ce que cela voulait dire et que là-dessus elle avait besoin de conseil. Érard me passa la cédule pour la lire. Je la lus devant elle. Je me souviens que, dans cette cédule, il était dit que Jeanne ne porterait plus les armes, ni l'habit d'homme, ni les cheveux taillés en rond, sans compter d'autres points dont je ne me souviens pas. Cette cédule, je puis l'affirmer, ne contenait que *sept lignes, huit au plus. Je sais positivement que ce n'était pas la même qui est mentionnée au procès :* la formule que j'ai lue et que Jeanne a signée était différente de la formule insérée au procès. »

« J'avertis Jeanne du péril qui la menaçait au sujet de la signature de cette cédule ; je voyais bien qu'elle ne comprenait ni la cédule, ni le danger imminent pour elle. »

« Jeanne demandant conseil, Érard m'avait dit : conseillez-la pour cette abjuration. D'abord, je m'étais excusé ; puis je dis à Jeanne : « Comprenez bien que, si vous allez à l'encontre d'aucuns desdits articles, vous serez brûlée. Je vous conseille de vous en rapporter à l'Église universelle, si vous devez abjurer ces articles ou non. » Guillaume Érard me dit : « Eh ! bien, que lui dites-vous ? » Je répondis : « Je fais connaître à Jeanne le texte de la cédule et je l'invite à signer. Mais elle déclare qu'elle ne saurait signer. »

« A ce moment, Jeanne qu'on pressait toujours de signer dit, à haute voix : « *Je veux que l'Église délibère sur ces articles.* Je m'en rapporte à l'ÉGLISE UNIVERSELLE, si je les dois abjurer ou non. Que la cédule soit lue par l'Église et par les clercs aux mains desquels je dois être placée. Si leur avis est que je doive la signer et faire ce qui m'est dit, je le ferai volontiers. » Maître Érard répartit : « Fais-le maintenant, sinon tu seras *brûlée* aujourd'hui même » (1).

Jeanne mit de force sa croix au bas de la cédule et alors intervint la sentence qui se terminait ainsi :

Nous te condamnons finalement et définitivement, comme

(1) Dep. de Jean Massieu, *procès de réhab.*

Digitized by Google

pénitence à expier pour ton salut, à la prison perpétuelle avec le pain de la douleur et l'eau d'angoisse.

C'était le 24 mai 1431.

« Après la condamnation, ajoute le prêtre Massieu, j'avisai Jeanne qu'elle requît d'être menée aux prisons de l'Église et que c'était son droit d'y être, puisqu'une cour ecclésiastique la condamnait. Même chose fut requise par plusieurs des assistants, auprès de l'évêque de Beauvais. Mais l'évêque répondit : « *Menez-là au* CHATEAU *d'où elle est venue* ». Et ainsi fut fait (1).

Ce qui suit explique ce qui précède. Cauchon voulait la mort de Jeanne ; pour cela il fallait, à tout prix qu'elle fût *relapse*, les hommes d'armes anglais se chargeraient de la besogne, l'évêque le savait.

« Ce même jour, après dîner, Jeanne déposa l'habit d'homme et prit l'habit de femme, ainsi qu'il lui était ordonné. C'était le jeudi ou le vendredi de la Pentecôte. L'habit d'homme fut mis dans un sac, en la même chambre où Jeanne était détenue prisonnière. Elle demeura sous la garde de cinq Anglais. La nuit, il en restait trois dans la chambre et deux dehors, à la porte de la chambre. Jeanne, couchée, avait les jambes tenues par deux paires de fers et le corps enserré par la chaîne qui, traversant les pieds de son lit, tenait à une grosse pièce de bois et fermait à clef. En cet état, elle ne pouvait se mouvoir de place. »

« Le dimanche suivant, qui était le jour de la Trinité, voici ce qui se passa. Jeanne me l'a rapporté. Le matin étant venu, Jeanne dit aux Anglais, ses gardes : « Déferrez-moi et je me lèverai ». *Alors un de ces Anglais lui ôta ses habillements de femme qu'elle avait sur elle. On vida le sac où était l'habit d'homme ; on jeta cet habit sur son lit, en lui disant : « Lève-toi », et on serra dans le sac les habits de femme.* Jeanne se couvrit de l'habit d'homme qu'on lui avait donné.... »

« Le dit dimanche de la Trinité, divers conseillers et gens d'Église furent mandés au château pour constater comme quoi Jeanne avait repris l'habit l'homme... c'est la principale cause pour laquelle Jeanne fut jugée relapse et condamnée (2). »

(1) Dep. de Jean Massieu, *procès de réhab.*
(2) Dep. de Jean Massieu, *procès de réhab.*

Digitized by Google

« Jeanne, dit, de son côté, le greffier Manchon, interrogée en ma présence pourquoi elle avait repris l'habit d'homme, répondit *qu'elle l'avait fait pour défendre sa pudeur* (1).

La condamnée était relapse, Cauchon avait sûrement atteint son but et il ne restait plus qu'à envoyer Jeanne à la mort. L'evêque excommunié n'osa pas pourtant refuser à sa victime le viatique, mais on le lui apporta *bien irrévérencieusement*, sur une patène, enveloppé du linge dont on couvre le calice, sans lumière, sans cortège, sans surplis et sans étole. Cauchon ne respectait pas plus en cela le Saint-Sacrement qu'il ne respectait l'Église.

On sait le reste. Jeanne mourut saintement et la loi fut une dernière fois violée sur son bûcher. Le bourreau fit son office sans que la moindre *sentence laïque* l'eût envoyée à la mort. On était si pressé d'en finir avec elle qu'on avait oublié cette *formalité*.

« Après l'exécution, dit Frère Isambard de la Pierre (2), le bourreau était tout frappé et ému d'une merveilleuse repentance et terrible contrition. Dans son désespoir, il craignait de ne jamais obtenir de Dieu indulgence et pardon pour ce qu'il avait fait à cette femme. « Je crains fort d'être damné, nous disait-il, car j'ai brûlé une *sainte*. »

Est-il historiquement et juridiquement soutenable, après ces abus sacriléges de la loi ecclésiastique sans cesse violée dans le procès de Jeanne d'Arc, de dire que la Pucelle a été brûlée par l'Église? La vérité est qu'elle a été la victime de la haine implacable du gouvernement anglais dont Cauchon et ses séïdes ont été les vils instruments. L'Angleterre s'est habilement dissimulée derrière cette apparence de Cour ecclésiastique, comme un malfaiteur cache sa figure sous un masque.

(1) Dep. de Guillaume Manchon. *Quæ respondit quod hoc fecerat ad suæ pudicitiæ defensionem, quia non erat tuta in habitu muliebri cum suis custodibus qui voluerant attentare suæ pudicitiæ, de quo pluries conquesta fuerat eidem episcopo et comiti.*

(2) Frère Isambard de la Pierre, religieux Dominicain, accolyte du vice-inquisiteur Lemaître. *Pr. de réhabilitation.*

Digitized by Google

***

Nous avons déjà dit que l'évêque Cauchon, l'un des tenants les plus sûrs du parti anglais et, à ce titre, ennemi personnel de Jeanne d'Arc, avait mis tout son zèle à négocier l'achat de la malheureuse jeune fille. Pour ses bons soins, il reçut de Pierre Sureau, receveur général du Roi d'Angleterre, *sept cent soixante-cinq livres*, 5.569 fr. 15 en monnaie de notre époque. D'après cela, on peut penser quelle somme dut rapporter à l'évêque de Beauvais le procès de Jeanne, voilà pour le principal acteur (1).

Quant aux autres, ils obtinrent du gouvernement anglais, pour leur participation au procès, outre de lucratifs emplois et de beaux bénéfices, de gros salaires. Quelques quittances ont été providentiellement conservées. Les six docteurs de l'Université de Paris, appelés pour faire partie de la Cour ecclésiastique, reçurent, à eux six, *sept cent douze livres tournois*, 4.141 fr. 19 en monnaie moderne.

A la date du 14 avril 1431, de par une ordonnance du Roi d'Angleterre, le vice-inquisiteur Jean Lemaître « son cher et bien aimé » était gratifié d'une somme de *vingt saluts d'or* « pour ses peines, soins et diligences » dans le procès de la Pucelle. Le 8 juin 1431, Guillaume Érard recevait, pour les mêmes causes trente et une livres tournois. D'une façon générale du reste, *tous les frais du procès* furent faits par l'Angleterre.

Pour faire toucher du doigt le rôle prépondérant et même exclusif du gouvernement anglais dans le drame, il suffit de grouper les témoignages de ceux qui y prirent part. Ces témoignages ont une terrible éloquence.

Thomas de Courcelles (2), recteur de l'Université de Paris, l'un des principaux interrogateurs de la Pucelle, qui n'est certes pas suspect de partialité, va nous apprendre pourquoi Cauchon prit la direction de l'affaire : « Si l'évêque de Beauvais se chargea

(1) La quittance des 795 livres est du 31 janvier 1431. Les quittances que nous mentionnons ici figurent dans Quicherat et dans Fabre. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 36, 37, 38 et 39.

(2) Thomas de Courcelles, chanoine de Laon, d'Amiens et de Thérouanne, joua le plus triste rôle dans le procès de la Pucelle. *Dep. du pr. de réhab.*

Digitized by Google

du procès en matière de foi, c'est qu'il était CONSEILLER DU ROI D'ANGLETERRE... j'ai ouï dire que quelque argent fut donné à l'inquisiteur. »

Nicolas de Houppeville est encore plus explicite et sa déposition a une portée d'autant plus grande qu'elle montre Cauchon en conciliabule secret avec Warwick : « Jamais je n'ai pensé que l'évêque de Beauvais eût entrepris ce procès pour le bien de la foi. Il obéit simplement à la haine qu'on avait conçue contre Jeanne à cause de son dévouement au Roi de France. Je l'ai vu, quand il rendait compte au régent et à Warwick de ses négociations pour l'achat de Jeanne ne pas se tenir de joie et leur dire avec animation quelques paroles que je ne pus entendre. *Après quoi, il alla conférer à l'écart avec le comte de Wawrick* » (1).

Pierre Migiet, prieur de Longueville dit à son tour : « Les Anglais poursuivaient Jeanne d'une haine capitale, ils l'abhorraient, ils avaient soif de sa mort par tous les moyens. Aussi est-ce *par les Anglais que fut décrété le procès intenté contre elle.* C'est mus et inspirés par eux que les hommes d'église procédèrent au jugement. Les Anglais ne permirent pas qu'elle fût détenue en prison ecclésiastique. » (2).

L'Angleterre avait voué Jeanne au bûcher et son action directe, pour être occulte, se révèle, on va le voir, pendant tout le procès.

Jeanne est tombée malade à force de mauvais traitements, les Anglais s'inquiètent, il ne faut pas qu'elle meure de mort naturelle.

« Lors d'une indisposition de Jeanne, déclare Me Guillaume Delachambre, docteur en médecine, le comte de Warwick nous dit : Jeanne, d'après ce qu'on nous a rapporté a été malade. Je vous ai mandé pour que vous pensiez à la guérir. Le roi ne veut pas, pour rien au monde, qu'elle meure de mort naturelle, car il l'a chère l'ayant chèrement achetée. *Il entend qu'elle ne trépasse que par justice et soit brûlée* » (3).

(1) Déposition de Nicolas de Houppeville, *pr. de réhab.*

(2) Pierre Migiet, prieur de Longueville et l'un des complices de Cauchon, n'eut pas même la pudeur d'exprimer, dans le procès de réhabilitation, ses regrets du crime de Rouen. Sa déposition cynique n'en a que plus de valeur ici.

(3) C'est ce même Guillaume Delachambre qui déclare : J'ai connu Jeanne

Digitized by Google

Cauchon lui-même n'avait-il pas dit, au début du procès, au greffier Guillaume Manchon : « *Il vous faut bien servir le Roi.* Nous avons l'intention de faire un beau procès contre cette Jeanne ».

Aussi quelle rage quand un bon prêtre veut aider, soutenir et conseiller l'accusée. « Un jour au château, dépose Frère Jean Toutmouillé, nous trouvâmes le comte de Warwick qui, manifestant grand dépit et grande indignation, assaillit Frère Isambard de mortelles injures et invectives : Pourquoi, lui dit-il, soutiens-tu le matin cette méchante en lui faisant des signes ? Par là morbleu, vilain, si je m'aperçois que tu mettes peine à la délivrer, je te ferai jeter en Seine » (1).

Ces menaces, nous l'avons prouvé, se reproduisirent constamment.

La déception fut extrême parmi les Anglais lorsque la pucelle fut condamnée à la prison perpétuelle, cette proie tant attendue allait-elle leur échapper ?

« Quand Jeanne fut condamnée à la prison perpétuelle, déclare Jean Fave (2), l'indignation fut telle parmi les Anglais qu'au moment où l'évêque et les docteurs revenaient du château, quelques Anglais, disant qu'ils avaient mal gagné l'argent du roi levèrent leurs glaives pour les frapper, *dicendo quod rex male expenderat pecunias suas ergà eos.* »

Cauchon, qui avait déjà son plan bien arrêté, ne devait pas longtemps laisser ses amis dans l'inquiétude.

« Je me souviens, dit Frère Martin Ladvenu (3), que le jour

lors de son procès, auquel j'ai assisté plusieurs fois avec d'autres docteurs et praticiens. A mon avis, elle était une bonne jeune fille. J'ai entendu dire depuis par Me Pierre Morice, qu'il avait entendu Jeanne à confesse et que jamais il n'avait ouï telle confession de la bouche d'un *docteur* ou d'homme quelconque ; qu'aussi croyait-il que Jeanne marchait justement et *sointement* devant Dieu.

(1) Frère Jean Toutmouillé appartenait à l'ordre des Frères Prêcheurs. C'est l'occasion de faire remarquer ici que presque tous les Dominicains qui figurent au procès honorèrent leur ordre par leur sympathie pour Jeanne.

(2) Prudent homme Me Jean Fave, maître des requêtes du roi Charles VII, demeurant à Rouen.

(3) Martin Ladvenu, de l'ordre des Frères Prêcheurs, fut le confesseur de Jeanne le jour du supplice et l'assista jusqu'à sa dernière heure. Jeanne, comme toujours, affirma et maintint que ses voix étaient de Dieu. *Dicit quod semper usque ad finem vitæ suæ manutenuit et asseruit quod voces quas habuerat erant a Deo.*

Digitized by Google

où l'évêque déclara Jeanne relapse, ledit évêque sortant de la prison avisa le comte de Warwick, ainsi que la grande multitude d'Anglais qui l'entouraient et, le rire aux lèvres, il leur dit à haute et intelligible voix : *Farewel, Farewel, c'en est fait, faites bonne chair* ».

Malgré cette déclaration rassurante, la crainte des anglais n'était pas calmée et, quand le dimanche qui suivit l'abjuration, les greffiers et autres gens s'occupant du procès vinrent sur l'ordre de l'évêque et du comte de Warwick constater que Jeanne avait repris l'habit d'homme et était relapse, des soldats en armes les assaillirent. Ils étaient au moins cinquante, peut-être quatre-vingts, peut-être même cent. Ils les invectivèrent disant que tous les gens d'église étaient *faux, traîtres, Armagnacs et mauvais conseillers, ayant gâté le procès. Ils étaient ainsi en colère parce que Jeanne n'avait pas été brûlée lors de la première sentence.*

« Jeanne, continue le greffier Manchon, car c'est lui qui parle, fut conduite au lieu du supplice avec une grande escorte d'hommes d'armes, au nombre d'environ quatre-vingts, portant glaives et bâtons. Je la vis amener à l'échafaud. Il y avait sur la place sept à huit cents hommes de guerre. Ils entouraient Jeanne, armés de bâtons et de glaives, si bien qu'il n'y avait *homme qui eût été assez hardi pour lui parler*, excepté Frère Martin Ladvenu et Maître Jean Massieu ».

Nous arrêterons ici ces témoignages que nous pourrions multiplier. Notre preuve est surabondamment faite. Le procès de Jeanne est, en réalité, conduit par Jean, duc de Bedford (1), régent du royaume d'Angleterre, toujours invisible et toujours présent pendant le drame, par le barbare comte de Warwick (2) et par l'infâme évêque de Winchester (3), grand oncle du roi Henri VI et oncle du duc de Bedford. Pendant que ces trois hommes dirigent Cauchon et terrorisent les gens d'église, John

(1) Jean, duc de Bedfort, régent pour l'Angleterre du royaume de France. C'était le frère du roi Henri V et l'oncle du roi Henri VI.

(2) Richard, comte de Warwick, gouverneur du roi Henri VI commandait le château de Rouen où fut enfermée Jeanne.

(3) Henri de Beaufort, chancelier d'Angleterre, cardinal et évêque de Winchester. Ce misérable personnage mourut, en 1447, dans des accès de folie furieuse.

Digitized by Google

Grey (1), John Berwoit et Guillaume Talbot, assistés de soudards dits *Houspilleurs* sont les gardiens immédiats de la prisonnière.

Jeanne ne s'y méprit pas, elle se savait aux mains des Anglais et non aux mains de l'Église. Sur le bûcher, elle comprit qu'elle était immolée en haine de son Roi et de la France. Elle sut que le Saint-Siège et l'Église Universelle ne la condamnaient pas, que cette *fiction* de Cour ecclésiastique était une comédie sacrilége payée par l'Angleterre. Aussi, malgré la sentence qui la frappait, elle proclama, à l'heure suprême, qu'elle n'était ni hérétique, ni schismatique et, n'appartenant plus déjà à la terre, elle affirma la vérité de ses révélations, confessa sa foi et en appela au TRIBUNAL DE DIEU, qui allait recevoir son âme dans les demeures éternelles, *des grands torts et ingravances* qu'on lui avait faits (2).

C'est Frère Jean Toutmouillé qui a conservé ce précieux souvenir. Frère Isambard de la Pierre dit, de son côté : « Jeanne était bien une vraie et bonne chrétienne. Au milieu des flammes, elle ne cessa d'invoquer le saint nom de Jésus, en implorant et invoquant les saints et saintes du Paradis. En même temps, *elle disait qu'elle n'était* NI HÉRÉTIQUE, NI SCHISMATIQUE, *comme le lui imputait l'écriteau* (3). A sa fin, inclinant la tête et rendant l'esprit, Jeanne prononça encore avec force le nom de

(1) John Grey, écuyer, préposé à la garde de Jeanne était garde du corps du roi d'Angleterre. Aux Anglais que nous venons d'indiquer il faudrait ajouter William Alnwick, évêque de Norwich, garde du sceau privé du roi d'Angleterre et William Haiton, prêtre Anglais.

(2) Hélas ! s'écria Jeanne, me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres. *Oh ! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on m'a faits.*

(3) Il est non moins *certain* que, malgré l'abandon et l'ingratitude *apparents* de Charles VII, Jeanne emporta au Ciel, inaltérés, son culte et son amour pour le Roi et pour la Royauté Française. M. du Fresne, marquis de Beaucourt, le premier, au tome II de sa savante *Histoire de Charles VII*, a combattu l'opinion accréditée de l'ingratitude du Roi vis à vis de Jeanne d'Arc. Le marquis de Beaucourt a apporté, à l'appui de sa thèse, des citations très sérieuses et les déductions qu'il en tire atténuent le rôle prêté au Roi. Sait-on du reste, exactement, quelle a été, pendant les premières années qui ont suivi son sacre, la situation de Charles VII ? Aurait-il pu racheter ou délivrer la pucelle ? La conduite de Charles VII est restée, jusqu'à ce jour, *inexpliquée*. Comme l'a dit très justement M. Vallet de Viriville, on n'est pas ingrat contre son intérêt le plus palpable, contre le sentiment le plus élémentaire de sa considération vis à vis de ses sujets.

Digitized by Google

Jésus. *Ainsi signifiait-elle qu'elle était fervente en la foi de Dieu, comme nous lisons que le firent saint Ignace d'Antioche et plusieurs autres* MARTYRS. Les assistants pleuraient ».

Dieu a entendu l'appel suprême de Jeanne et a été sa récompense. L'Église Universelle, dont elle avait invoqué l'autorité, a répondu à ses prières, elle l'a réhabilitée sur l'ordre du pape Calixte III et déclarée vénérable par la voix du Souverain-Pontife Léon XIII.

Un jour qui n'est pas loin, cette même Église Catholique, seule gardienne de toute vérité, *proclamera la* SAINTETÉ *de Celle qui, mise à mort par l'Angleterre, souffrit le martyre avec une constance digne des premiers chrétiens.*

VICOMTE DU MOTEY.

Digitized by Google

SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE

(Suite).

§ II. — *Les nobles fiefs de Saint-Hilaire.*

Au point de vue féodal, nous pouvons signaler à Saint-Hilaire six nobles fiefs qui tous relevaient de la baronnie d'Asnebecq, sous le marquisat de Rasnes. En voici les noms d'après l'ordre du gage-plèges : Bigard, Pringault, Olivier-Lequeu, Buret, Renault de Jouey, La Touche.

I

Le noble fief et sieurie de Bigard.

Bigard, un quart de fief de Hautbert, paraît avoir été le fief principal puisqu'il avait pour chef mois ou glèbe, la motte de Saint-Hilaire (1).

Il renfermait l'aînesse de la Haye, l'aînesse des Corvées, l'aînesse du Rocher et le fief des Orges.

1° L'aînesse de la Haye (2).

Cette aînesse située à l'Est et auprès du bourg de Saint-Hilaire, contenant quarante acres de terre, fait de rente à la Saint-Michel, douze sols, à Noël, douze boisseaux d'avoine, huit deniers de buchage plus au dit terme, trois gelines et six deniers, trois corvées de faucille en août, une corvée de charrue et cinq sols d'aide de tiers an, à Pâques, trente œufs.

(1) Cette motte qui existe encore est située auprès du moulin de Saint-Hilaire.

(2) L'aînesse est le chef-lieu d'un héritage roturier qui a été divisé anciennement et dont le possesseur est tenu de répondre au seigneur pour la totalité, sauf son recours sur ceux qui possèdent les portions qui ont été démembrées.

Digitized by Google

2(L'aînesse des Corvées.

Contenant trente acres de terre, doit de rente pour chacun an, à la Saint-Michel, douze sols ; à Noël, trois poules et six deniers, et pour buchage dix-huit deniers ; à Pâques, trente œufs et six deniers, trois corvées de faucille en août, une corvée de harnais et cinq sols d'aide de tiers an.

3° L'aînesse du Rocher.

Contenant trente acres fait de rente à la Saint-Michel, onze sols ; à Noël, neuf boisseaux d'avoine, dix-huit deniers de buchage et trois poules ; à Pâques, trente œufs et six deniers ; trois corvées de faucille en août ; une corvée de harnais et cinq sols d'aide de tiers an.

4° Le fief des Orges.

Contenant dix acres fait de rente à la Saint-Michel, dix-neuf sols six deniers; à Noël, trois poules et six deniers pour buchage; à Pâques, trente œufs, deux deniers, trois corvées de faucille en août, une corvée de harnais, cinq sols d'aide de tiers an.

Pour les autres rentes et charges, recourir aux aveux.

II

Le noble fief de Pringault.

Le Hamel-Pringault, à Rasnes, avait été réuni au fief de Bigard, à une époque assez reculée, puisque l'aveu de Guillaume de Chamboran signale l'ancienneté de cette annexion (1387) ; Guillaume de Bigard, écuyer, cité dans le même aveu, paraît l'avoir possédé avant cette époque.

Dans les chartes de Saint-Florent de Saumur, on voit un *Pringaldus*, sénéchal d'un baron de Briouze (XIe et XIIe siècles). Le fief de Pringault a emprunté son nom soit de ce personnage, soit de sa famille.

Il comprenait les aînesses suivantes :

1° L'aînesse Mézeret et du Champ-Oger.

La dite aînesse contenant dix acres et demi ou environ, fait de

Digitized by Google

rente à la Saint-Michel, cinq sols ; à Noël, quatre boisseaux d'avoine avec une poule, deux deniers de buchage, quatre deniers ; à Pâques, dix œufs un denier ; en août, une corvée de faucille ; deux corvées de harnais, une en mars et l'autre en septembre et de surcharge, deux sols au dit jour de Saint-Michel.

2° L'Aînesse ou Ténement-Broutin.

Le dit ténement contenant treize acres de terre ou environ doit de rente à la Saint-Michel, treize sols ; à Noël, deux boisseaux d'avoine, deux poules, un chapon ; pour le buchage, six deniers ; deux corvées de harnais, une en mars et l'autre en septembre ; en août, deux corvées de faucille.

3° L'aînesse Grivage.

L'aînesse Grivage contenant dix acres, une vergée, demi quarteron, trois perches de terre, doit par chacun an, à la Saint-Michel, treize sols ; à Noël, deux deniers, une poule ; deux deniers et maille pour buchage ; à Pâques, dix œufs et trois deniers ; deux corvées de harnais, une en mars et l'autre en septembre ; une corvée de faucille en août.

4° L'aînesse de la Grande-Besche.

L'aînesse de la Grande-Besche contenant trente acres de terre ou environ, doit payer par chacun an, au terme de Saint-Michel, douze sols ; à Noël, six deniers, trois poules, seize boisseaux d'avoine, dix-huit deniers de buchage ; à Pâques, trente œufs ; trois corvées de charrue, une en mars et l'autre en septembre ; deux de faucille en août ; cinq sols d'aide de tiers an et autres sujections portées par les aveux.

5° Les tenants 13 pièces de terre au fief de Bigard.

Les tenants de treize pièces de terre en deux parties au noble fief de Bigard font de rente à la Saint-Michel, dix sols ; à Noël, douze boisseaux d'avoine.

6° L'aînesse du Clos.

L'aînesse du Clos dont les tenants doivent de rente à la Saint-Michel, douze sols ; à Noël, deux chapons, une poule et deux

Digitized by Google

deniers ; deux corvées de faucille en août et une corvée de charrue ou harnais.

7° Les champs Croix et de la Briette.

Les tenants des champs Croix et de la Briette : les dits champs de la Croix contenant neuf acres et la Briette contenant deux acres et demi, doivent de rente à la Saint-Michel trois sols, neuf deniers et deux chapons.

8° L'aînesse des Hauts-Mézerets.

L'aînesse des Hauts-Mézerets contenant vingt-quatre acres de terre fait de rente au jour de Saint-Michel, vingt-quatre sols deux deniers ; à Noël, deux chapons, trois poules et six deniers ; trente œufs, trois deniers à Pâques ; quatre corvées de faucille en août, une corvée de harnais. Recours aux aveux.

9° Les tenants de la Forfecture.

Les tenants de la Forfecture doivent au jour de Saint-Michel huit sols et autres sujections par les aveux y recours.

10° L'aînesse aux Lemperrières.

L'aînesse aux Lemperrières contenant neuf acres de terre doit de rente au terme de Saint-Michel, neuf sols et un chapon.

11° L'aînesse du Poirier.

L'aînesse du Poirier contenant neuf acres de terre, doit de rente au jour Saint-Michel, vingt-deux sols ; à Noël, deux poules, quatre deniers ; à Pâques, vingt œufs, deux deniers, deux corvées de harnais, cinq sols d'aide de tiers an.

12° Les prés de Bigard.

François des Gages représentant Pierre Blutel, possédant les dites pièces, est redevable par chacun an en dix sols au terme de Saint-Michel.

13° L'aînesse Morel et du Houlley.

L'aînesse Morel et du Houlley contenant quatorze acres et demi de terre sujette à faire de rente à la Saint-Michel, cinquante-huit sols, cinq poules, un chapon, quatre boisseaux d'avoine, cinq sols de tiers an.

Digitized by Google

14° Les tenants et possédant les Landes du Mont-Hardy.

Les tenants et possédant les Landes du Mont-Hardy sont obligés de payer dix-huit sols de rente au jour de Saint-Michel.

III

Le noble fief Olivier Lequeu.

La famille Lequeu (par corruption Lecœur) possédait ce fief dans le principe. Le manoir seigneurial était situé aux environs du village des Auges. Relevaient du fief Lequeu, les aînesses suivantes :

1° L'aînesse du Vauhouël (1).

Cette aînesse contenant vingt acres, trois vergées, sujette à faire de rente en plusieurs parties avec la recharge due à la Saint-Michel, vingt-sept sols six deniers ; à Noël, trois poules et trois deniers ; à Pâques, trente œufs, dix deniers ; trois corvées de faucille en août ; deux corvées de harnais, une en mars et l'autre en septembre et cinq sols d'aide de tiers an.

2° L'aînesse du Rocher-Godey.

L'aînesse du Rocher-Godey contenant cinq vergées, doit trois sols de rente à la Saint-Michel ; à Noël, une poule et une corvée de faucille en août.

3° Les tenants des Hauts-Avaris, fossés Morel et Briel.

Le dit fief contenant douze acres de terre, doit de rente dix-neuf sols six deniers au terme de Saint-Michel, une corvée de harnais et autres sujections portées par les aveux.

4° Le fief ou vavassorerie Augier.

Le fief ou vavassorerie Augier obligé faire quatorze sols à la Saint-Michel, suivant l'arrêt du 18 juin 1597 ; en outre, les autres sujections.

5° Le fief Benoît.

Le fief Benoît contenant douze acres de terre doit de rente,

(1) Le Vauhouël, aujourd'hui Valvouël, tire son nom de Val-Houyel. — La famille Houyel y aurait donc habité primitivement.

Digitized by Google

dix-neuf sols six deniers au terme de Saint-Michel; une corvée de harnais et autres sujections portées par les aveux.

6° Launay-Moulinet.

Launay-Moulinet contenant neuf acres, trois quarterons, doit neuf sols à la Saint-Michel.

7° Les Landes-Rousselin.

Les Landes-Rousselin contenant douze acres doivent seize sols de rente à la Saint-Michel et autres sujections portées par les aveux.

8° Les tenants des Landes et Bruyères du Buret.

Les tenants, deux pièces de terre nommées les Landes et Bruyères du Buret, doivent par an une corvée de harnais et douze deniers.

9° L'aînesse du Mont-Hardy.

L'aînesse du Mont-Hardy doit vingt-huit sols de rente et autres sujections portées par les aveux.

10° Masure-Galbrun.

La Masure-Galbrun doit de rente dix sols au terme de Saint-Michel; à Noël, une poule.

11° L'aînesse de la Boisnière.

L'aînesse de la Boisnière sujette en douze sols de rente à la Saint-Michel; à Noël, deux poules et onze deniers, et dix œufs à Pâques.

12° L'aînesse aux Portiers.

L'aînesse aux Portiers, contenant quarante acres de terre, doit de rente au terme de Saint-Michel, dix sols; à Noël, trois poules; une corvée de faucille, en août; une corvée de harnais et cinq sols d'aide de tiers an, et à Pâques, trente œufs et trois deniers.

13° L'aînesse ou fief des Auges.

Le fief des Auges contenant seize acres et demi sujet en quatorze sols de rente au terme de Saint-Michel.

Digitized by Google

14° L'aînesse des Bas-Mézerets.

Les Bas-Mézerets, contenant quarante acres de terre, doivent de rente à la Saint-Michel, huit sols quatre deniers ; à Noël, cinq poules, dix deniers ; à Pâques, cinquante œufs, cinq sols de tiers an ; deux corvées de faucille en août et deux corvées de harnais.

15° Le fief des Blestes.

Le fief des Blestes autrement le Clos, contenant trois acres de terre fait de rente à la Saint-Michel, deux sols six deniers ; à Noël, une geline, deux deniers et deux corvées de harnais.

16° Les tenants des Landes.

Les tenants des Landes, contenant un acre et demi, doivent de rente à la Saint-Michel, douze deniers.

17° Les tenants des Champs-Onfray.

Les tenants des Champs-Onfray, contenant six acres doivent au terme de Saint-Michel, dix sols, trois poules et six deniers.

18° Les Noës-Anguin.

Les Noës-Anguin, contenant sept acres, doivent deux sols de rente à la Saint-Michel et une corvée de harnais.

19° Les tenants de la pièce de la Brière.

Les tenants neument, une pièce de terre appelée la Brière, contenant six acres.

20° L'aînesse Chudouoit.

L'aînesse Chudouoit, contenant deux vergées quarteron et demi et une perche de terre, doit à la Saint-Michel, neuf sols.

21° Les tenants des Champs-Roger.

Les tenants des Champs-Roger font dix sols de rente à la Saint-Michel.

Digitized by Google

IV

Le noble fief de Buret ou de Durcet.

Le noble fief de Buret, la petite Bêche, contenant vingt-quatre acres de terre, doit payer au terme de Saint-Michel, dix sols ; à Noël, trois poules, six deniers ; trente œufs, trois deniers à Pâques ; trois corvées de faucille en août ; sept sols, six deniers de tiers an et autres sujections portées par les aveux. Étaient comprises dans le fief de Buret, les aînesses ci-dessous :

1° L'aînesse Bondis.

L'aînesse Bondis, contenant vingt-cinq acres et demi de terre, doit douze sols de rente au terme de Saint-Michel, deux poules, quatre deniers ; à Pâques, vingt œufs ; deux deniers et une corvée de harnais.

2° L'aînesse de la Perlinière.

L'aînesse de la Perlinière, contenant douze acres de terre, doit cinquante-trois sols au terme de Saint-Michel, seize boisseaux d'avoine, une poule, deux deniers à Noël, et cinq sols quatre deniers de tiers an, quatre corvées de faucille en août et deux corvées de harnais.

3° Les Champs-Fromage.

Les Champs-Fromage font de rente à la Saint-Michel, cinq sols, et un chapon à Noël.

V

Le noble fief de Renault de Jouey.

De ce fief dépendaient les aînesses qui suivent :

1° L'aînesse du Bisson.

L'aînesse du Bisson, contenant quarante-cinq acres de terre obligée en douze sols au terme de Saint-Michel ; à Noël, quatre poules, six deniers ; pour surcharge de fief, deux sols ; à Pâques, trente œufs, trois deniers ; trois corvées de faucille en août ; une

Digitized by Google

corvée de harnais et de herse en mars et cinq sols d'aide de tiers an avec les autres sujections mentionnées aux aveux de ce rendu.

2° Les Champs-Morant.

Les Champs-Morant, contenant six acres, doivent de rente, trois sols à la Saint-Michel ; à Noël, pour surcharge de fief, cinq sols et cinq sols d'aide de tiers an.

3° Le ténement du Mézeray-Gillotin.

Le trésor de Saint-Denis.

4° La vavassorie Drieu.

La vavassorie Drieu, contenant quarante acres, sujette en dix sols de rente au terme de Saint-Michel ; à Noël, quatre gelines, quatre deniers ; à Pâques, trente œufs et trois corvées.

5° La vavassorie du Tronchet.

La vavassorie du Tronchet sujette en dix sols de rente à la Saint-Michel ; à Noël, trois poules, trois deniers ; à Pâques, trente œufs et à cause des moulins, deux sols et deux corvées de faucille.

6° Le fief aux Étourneaux.

Le fief aux Étourneaux doit à Noël trois gelines, trois deniers ; à Pâques, trente œufs et dix-huit deniers pour trois corvées et dix sols à la Saint-Michel.

7° La vavassorie Guillaume-du-Clos.

La vavassorie, qui fut à Guillaume du Clos, fait de rente dix-neuf sols six deniers, à la Saint-Michel, trois poules, trois deniers ; à Pâques, trente œufs.

8° Le fief Anguetif.

Le fief Anguetif obligé de faire chacun an au terme de Saint-Michel, dix sols.

Digitized by Google

VI

Le noble fief de la Touche et du Bois-Eudes et le noble fief du Perron.

La Touche a singulièrement perdu de son antique importance. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un tout petit hameau, ne gardant aucun vestige de grandeur seigneuriale. Situé sur les bords de la Rouvre, à quelques centaines du bourg de Saint-Hilaire, il a vue sur Pointel et sur Briouze.

A la fin du XVIe siècle, ce fief était aux mains de Renée du Pont-Bellanger, baronne de Rasnes, veuve de feu messire Jacques d'Argouges, sieur de Gratot et baron de Gauville. Celle-ci le céda, le 29 octobre 1599, devant les tabellions de Briouze, à *toujours mais noble* François de Vauquelin, sieur du Sacq-Bazoche et de Saint-André, moyennant la somme de dix-neuf livres tournois de rente seigneuriale par chacun an. Des de Vauquelin, la Touche passa aux du Haussay, originaires de ce pays. Le 29 mai 1722, elle était acquise de Guillaume-François du Haussay, écuyer, sieur de la Touche, par Jean-Jacques Fortin, moyennant vingt livres de rente annuelle seigneuriale et non rachetable. La Touche, comme les autres fiefs de Saint-Hilaire, relevait de la baronnie d'Asnebecq. En voici la composition d'après l'aveu rendu au marquis de Rasnes par Louis du Haussay, à la fin du XVIe siècle : « De haut et puissant seigneur messire Henry d'Argouges, marquis de Rasnes, seigneur de Phleury et autres terres et seigneuries, conseiller du Roi, bailly et gouverneur pour Sa Majesté des villes, châteaux et duché d'Alençon, confesse et avoue tenir de Louis du Haussay, écuyer, seigneur de Saint-André, sous la baronnie d'Asnebecq, le fief de la Touche qui est un quart de fief de chevalier, auquel il y a cour et usages, plaids et gages-plèges avec les droits de garenne et de colombier, rentes sieuriales en deniers, œufs et oiseaux, reliefs, treizième avec les corvées, faisances dues par les hommes et tenants du dit fief et autres dignités et libertés ; auquel fief de la Touche, il y a eu autrefois un moulin à blé, lequel est à présent possédé par le sieur de la cour du Bois-Eudes ».

Le domaine fieffé consiste en sept aînesses, à savoir :

Digitized by Google

1° Le fief du Sacq.

Le fief du Sacq, contenant huit acres de terre, fait six deniers à la Saint-Michel ; deux gélines, trois deniers et deux chapons à Noël ; trois deniers à Pâques.

2° L'aînesse ou fief aux Brumans.

L'aînesse ou fief aux Brumans, contenant dix acres de terre, fait dix sols six deniers à la Saint-Michel ; quatre gélines, six deniers à Noël, et quarante œufs, six deniers à Pâques.

3° L'aînesse ou fief au Boisne.

L'aînesse ou fief au Boisne, contenant dix-huit acres de terre, fait dix-huit sols à la Saint-Michel ; six gélines, onze deniers à Noël, et soixante œufs à Pâques.

4° L'aînesse ou fief des Rotours.

L'aînesse ou fief des Rotours, contenant vingt-trois acres, fait vingt deniers par chacun an et vingt deniers d'aide tiers an, de deux ans en deux ans.

5° L'aînesse ou fief du Bois-Eudes.

L'aînesse ou fief du Bois-Eudes, contenant trente-sept acres de terre, dont Louis du Haussay en possède environ trente comme les ayant retirées à droit de fief à raison de quoy n'y a plus d'aîné.

6° L'aînesse de la Boisnière.

L'aînesse de la Boisnière, contenant trente acres, fait dix sols six deniers à la Saint-Michel ; trois gélines et demie et six deniers à Noël, et trente-cinq œufs, six deniers à Pâques.

7° L'aînesse du Monthardy.

L'aînesse du Monthardy, contenant vingt-deux acres, fait neuf sols quatre deniers à la Saint-Michel ; trois gélines, six deniers à Noël, et vingt-sept œufs, six deniers à Pâques.

Et le ténement du bourg, consistant en deux acres de terre, fait deux sols de rente à la Saint-Michel et un verre à pied massif.

Digitized by Google

§ III. — *Appréciation des rentes. — Les dîmes. — Le syndic et le prévôt. — Banalités de moulin, de four et de pressoir. — Le droit de chasse et de pêche.*

Il y a deux cents ans, le travail était moins rétribué qu'il ne l'est aujourd'hui, mais l'argent était alors plus rare et les moyens de subsistance moins dispendieux.

Aussi bien les goûts étaient-ils plus simples et les appétits moins difficiles à assouvir. De nos jours, malgré tous nos progrès, la situation de la classe ouvrière n'est pas plus avantageuse et même par suite de l'amoindrissement de la foi, le peuple qui aura toujours besoin de croire et d'espérer pour supporter le fardeau de la souffrance, se trouve plus que jamais privé d'appui et de consolation au milieu des misères de la vie.

Quoiqu'il en soit, on ne verra pas ici sans intérêt l'appréciation des rentes faites par les vassaux à la seigneurie de Saint-Hilaire au commencement du dernier siècle :

La corvée de harnais à vingt-cinq sous,
La corvée de herse à dix sous,
La corvée de faucille à cinq sous,
Le chapon apprécié à douze sous six deniers,
La poule à sept sous six deniers,
La géline à huit sous,
La douzaine d'œufs à trois sous,
Le parc de la sieurie à soixante et dix sous,
La brebis de brebiage à soixante sous (1).

En plus des redevances seigneuriales, les paroissiens devaient payer la dîme. A Saint-Hilaire, les deux tiers des grosses dîmes et les menues vertes dîmes étaient pour l'abbé de Silly présentateur au bénéfice et le troisième tiers appartenait au curé de la paroisse. C'est ainsi que, le 18 février 1708, frère Louis Omer, religieux procureur de N.-D. de Silly, baillait à titre de ferme à François Peigney de Saint-Hilaire sur Briouze, les deux tiers de la grosse dîme de la paroisse pour la somme de 445 livres par chaque année.

(1) Le brebiage était une redevance prélevée au profit du seigneur sur les brebis existant sur le fief.

Digitized by Google

Les grosses dîmes étaient celles des gros fruits comme : blés, vins, foins, lainages. Les menues dîmes ou vertes dîmes se recueillaient dans les jardins clos : tels étaient les pois, les fèves et les autres légumes.

On s'est beaucoup récrié contre la dîme. Le fait est que le Clergé bien qu'appauvri ne la regrette nullement. Toutefois, s'il était dur pour le paysan de donner une partie de sa récolte, il ne lui est pas moins pénible aujourd'hui de payer des impôts qui, depuis plusieurs années, se sont accrus dans des proportions vraiment inquiétantes pour sa bourse. Les prélèvements en nature ont été bien amplement remplacés par les impôts en argent.

Avant la Révolution française, les institutions municipales ne ressemblaient guère à celles d'aujourd'hui. La communauté rurale s'administrait elle-même dans ses assemblées générales composées de tous les hommes valides du village. Le syndic fut longtemps le principal magistrat de la communauté. Il provoquait la réunion des assemblées et même les convoquait souvent par lui-même, il recevait et dépensait les deniers publics, il en rendait compte aux habitants, il soutenait les procès de la communauté, il était chargé des fonctions relatives à la levée des impôts, au recrutement de la milice et aux travaux de la corvée royale.

A Saint-Hilaire, nous voyons au commencement du dernier siècle deux membres de la famille Lemperrière, Noël et Jacques, cumuler successivement la charge de syndic de la commune et de prévôt de la seigneurie.

Le prévôt ou le sergent de fief préposé par le seigneur pour avoir soin des rentes et des affaires féodales convoquait, sur l'ordre du sénéchal, les plaids et gages-pièges qui se tenaient primitivement sur la Motte seigneuriale située auprès du Moulin et, plus tard, devant le manoir bâti à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le siège du notariat.

Voici, pour l'année 1748, les formules de convocation du sénéchal d'abord et ensuite du prévôt :

Il est mandé au prévôt ou premier homme et tenant de la seigneurie et du fief de Saint-Hilaire appartenant à messire Antoine Julien, écuyer, seigneur et patron de Saint-Hilaire, Goupilières et autres lieux, de proclamer et termer les pleds et gages-pièges de la seigneurie au mardi quinze octobre prochain, neuf heures du matin, devant la

Digitized by Google

porte du manoir seigneurial, lieu ordinaire, à tenir les plaids, auxquels jour, lieu et heure, les dits vassaux sont interpellés de se trouver pour faire foy, hommage, déclarer si aucun d'eux ont vendu ou acheté, payer les treizièmes et recettes dues à la dite seigneurie. Donné par nous Jacques du Haussay, écuyer, avocat au Parlement de Paris, bailly, juge civil et criminel de Briouze et des Yveteaux, sénéchal de la dite seigneurie, ce sept septembre 1748.

DU HAUSSAY.

Voici la signification plus ou moins claire du prévôt :

A la requête de messire Antoine Julien, écuyer, seigneur et patron de Goupillières et de Saint-Hilaire et autres lieux, lequel a élu son domicile pour l'effet du présent en son manoir seigneurial sis en la paroisse de Saint-Hilaire, j'ai signifié, lu, montré, moi, Pierre Lemperrière, prévôt de la sieurie, aux vassaux, tenants et mouvants de la dite sieurie, l'acte de termement ci-dessns copié, issue et sortie de messe paroissiale de Saint-Hilaire, le monde sortant en grand nombre, auquel les dits mouvants et tenants n'en puissent porter d'ignorance, qu'ils aient à être conformes au dit termement, avec commandemant à eux fait par intimation, d'être présents et se trouver au jour, lieu et heure marqués par le dit termement aux fins de répondre aux clauses y portées à protestation, à leur refus et blâme, ils seront condamnés aux amendes y portées et d'être contre eux pris par le dit seigneur les conclusions et poursuites que de raison, sans préjudice, et afin que la présente soit notoire, je l'ai affichée contre la grande et principale porte de l'église de Saint-Hilaire pour être lue par qui faire le voudra, dont acte, copie et relation affichée suivant l'ordonnance, ce quinze septembre mil sept cent quarante-huit.

P. LEMPERRIÈRE.

Tous les vassaux n'étaient pas exacts à payer leurs redevances, et plusieurs refusaient de comparaître. Qu'arrivait-il alors? De deux choses l'une : où ils étaient solvables ou non. Dans le premier cas, ils étaient condamnés à l'amende et de plus ils devaient payer leurs rentes. Dans le second, il était permis au seigneur de faire réunir leurs biens au corps de la seigneurie sans qu'il fût besoin d'une autre sentence.

Les tenants étaient aussi condamnés à suivre le ban du moulin et, en cas de contravention, il était loisible au meunier de faire saisir les blés ou farines qui avaient été moulus en d'autres moulins. Ces banalités de moulin, comme celles de four et de pressoir, s'étaient expliquées au moyen âge, lorsque le seigneur seul disposait des ressources nécessaires pour construire ces établissements utiles qui profitaient à tous. Il paraissait naturel qu'il fît payer une redevance à ceux qui en faisaient usage.

Digitized by Google

Plus tard, lorsque les paysans acquirent leur part de liberté et de propriété, ils trouvèrent onéreux de ne pouvoir faire moudre leur blé, cuire leur pain, écraser leurs pommes comme ils l'entendaient. Aussi réclamaient-ils bien souvent contre les exigences seigneuriales

Le droit de chasse, qui était le privilége et la passion des seigneurs, amenait de nombreuses vexations. Il en était de même du droit de pêche : Les délinquants, poursuivis devant la juridiction des eaux et forêts, étaient condamnés à l'amende et à la confiscation du filet.

Voici, à titre de curiosité et pour terminer ce chapitre, quelques extraits d'un acte de réception officielle d'un garde de chasse et de pêche pour la seigneurie de Saint-Hilaire en 1784 :

Devant nous, François-René Cousin de Martigné, écuyer, seigneur et patron honoraire de Céaucé, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roy, conseiller du Roy et de Monsieur, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Domfront et gruerie de Falaize.

Aujourd'hui vingt-trois octobre 1784, vu la requête à nous présentée ce jour par François-Marin Heudiard, de la paroisse de Saint-Hilaire, expositive qu'il aurait plu à messire Julien-Jean-René de Gruël, chevalier, seigneur, patron honoraire de Saint-Hilaire, luy donner une commission de garde-chasse et pêche dans l'étendue de la seigneurie de Saint-Hilaire, la dite requête répondue de notre ordonnance sur les conclusions de Me Thomas Laîné, et permis d'informer des vie et mœurs du dit François-Marin Heudiard, de la paroisse de Saint-Hilaire.... Tout considéré et après avoir du dit François-Marin Heudiard pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé et fait faire expérience de lecture et d'écriture devant nous, nous avons reçu et admis le dit Marin Heudiard à faire et remplir pour d'advenir les fonctions de garde-chasse et pêche pour mon dit sieur de Gruël, seigneur de Saint-Hilaire, à la charge par Marin Heudiard de bien et fidèlement remplir les fonctions de la commission et de dresser tous procès-verbaux dans les cas requis et accoutumés et de se conformer en tout à l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août mil six cent soixante-neuf et notamment à l'arrêt du Parlement de Rouen du trente-un janvier mil sept cent soixante-dix-sept, de comparaître aux hauts et grands jours qui se tiennent régulièrement deux fois par an, savoir le premier samedy d'après *Quasimodo* et le premier d'octobre de chaque année et de porter honneur et respect à ses supérieurs et officiers.

Donné à Domfront, audience séante, ce 23 octobre 1784. Signés de Martigné avec paraphe sous la signature duquel est écrit *reçu six livres ;* G. Clouët avec paraphe sous la signature duquel est écrit *reçu quatre livres ;* C.-F. Thomas avec paraphe sous la signature duquel est écrit *reçu quatre livres.*

V. GOURDEL.

(A suivre).

Digitized by Google

LES ÉTUDES CLASSIQUES

AU

COLLÈGE ROYAL DES JÉSUITES D'ALENÇON

Au XVIIIe Siècle (1)

Jamais on n'a plus discuté que de nos jours sur les études classiques. Autour du grec et du latin ce sont des batailles, batailles de mots, il est vrai, sans cesse renaissantes. La langue grecque n'est plus qu'une pauvre vieille abandonnée ; le latin, semblable par la vigueur et la solidité au vétéran romain, se défend encore et l'heure de sa défaite définitive ne paraît pas sur le point de sonner. Cependant le français, détaché peu à peu de la double souche qui l'a porté, se livre aux ébats de la liberté et parfois de la licence. Des rares survivants de la langue classique aux élucubrations des décadents, tous les genres et toutes les folies sont essayés tour à tour. L'argot lui-même sortant, par l'extension du désordre et l'impudeur d'une curiosité maladive, des ténèbres du bouge, s'efforce d'acquérir droit de cité et imprime sur le front jusqu'ici respecté de la noble langue française la flétrissure du vice. On dit, et les rapports officiels eux-mêmes en gémissent, que, malgré la multiplicité des productions littéraires, ou prétendues telles, et la recherche de nouveaux moyens de piquer et d'exciter la sensibilité du lecteur, on dit que la vigueur de la pen-

(1) Le collège d'Alençon ouvert en 1593, passa entre les mains des Jésuites en 1625. Ils y restèrent jusqu'à leur expulsion (juin 1762).
Voir *Histoire du Collège d'Alençon* (1842), par M. de La Sicotière.

Digitized by Google

sée fléchit, que le niveau des études générales baisse, que la logique des idées, la dignité et l'urbanité du caractère ne soutiendraient pas toujours à leur avantage la comparaison avec les siècles passés.

Au milieu du XVIIIe siècle, on ne refaisait pas tous les six mois les programmes de l'enseignement ; il est vrai qu'on n'avait pas de Ministres aussi changeants, dévorés, chacun successivement, du désir de faire du neuf et de mettre son nom en titre de quelque réforme utile ou vaine. Il n'y avait même pas de Ministre de l'Instruction publique, et les jeunes Français n'en travaillaient pas moins ; peut-être employaient-ils à l'étude plus de suite, d'ardeur et de temps.

En effet, j'ai sous les yeux un placard d'examen public pour les élèves choisis de la classe de troisième, du collège royal des Jésuites d'Alençon, avec les noms des candidats et le sommaire des auteurs que chacun d'eux présente(1). A l'aide de ce document, qui est venu se réfugier aux archives de l'Orne, riche trésor de notre histoire départementale, et que le laborieux et érudit Archiviste, M. L. Duval, a bien voulu me communiquer, nous allons essayer de nous rendre compte du niveau des études classiques.

L'année scolaire 1743 est sur le point de finir. Les Jésuites, ces maîtres éminents qui depuis leur origine, ont donné à l'instruction, dans tous ses degrés une impulsion puissante, ont patiemment initié l'intelligence de leurs jeunes élèves à la connaissance des anciens écrivains de Rome. Avant de leur distribuer ces prix, que les premiers ils ont introduits comme une récompense du labeur et un moyen d'émulation, ils veulent que les lauréats justifient devant le public la légitimité de leurs couronnes.

On a donc fait imprimer ce placard, véritable affiche, qui a été clouée à la porte du collège. Sous les auspices de Dieu très bon et très grand, — Dieu lui-même a repris les noms de la langue classique, — on fait savoir à tous que des examens publics au-

(1) Voici le titre du placard :

DEO OPT. MAX. IN PUBLICIS AFFIXORUM DISPUTATIONIBUS,
VARIOS AUCTORES EXPLICABUNT
SELECTI TERTIANI,
IN AULA COLLEGII REGII ALENCONIENSIS SOCIETATIS JESU.
Alenconii apud Franciscum Augustinum Malassis typographum Regis et collegii Regis Societatis Jesu.

Digitized by Google

ront lieu le vendredi 30 août à trois heures, et le samedi 31 août, à 8 heures du matin, et à trois heures du soir.

A l'heure dite, les portes sont grandes ouvertes, et la cour transformée en amphithéâtre reçoit tous ceux qui se présentent. Les notabilités de la ville, intendant, juges, avocats royaux, clergé et religieux, chevaliers de Saint-Louis prenant leurs quartiers de retraite, curés et nobles du voisinage, bourgeois enrichis et lettrés, tous sont accourus à l'envi. Plus d'un, à l'avance, a repris sur l'étagère de sa bibliothèque ses classiques d'antan, — les livres d'alors servaient à plus d'une génération, — secoué la poussière de son Virgile ou de son Ciceron et étudié la question qu'il posera, afin de rappeler ses propres triomphes d'autrefois. Il n'y a point en effet d'examinateurs attitrés; les candidats sont là pour le public et chacun des assistants a le droit de faire des questions sur le programme imprimé. Le temps de l'examen seul a dû être limité.

A trois heures, on fait l'appel des élèves. Jacques Duperron de Vassy, du diocèse de Sées, a le programme le plus chargé. Il présente les *Bucoliques de Virgile, Les quatre premiers livres de l'Enéide, Les treize livres des Métamorphoses d'Ovide et le premier livre des Tristes ;* de Ciceron : *Le livre de l'Amitié, de la Vieillesse, Les Discours pour Sextus Roscius Amerinus, pour le Poète Archias, pour Marcus Marcellus, et les troisième, quatrième et cinquième livres de Quinte-Curce.* Claude-Jean-Gabriel Le Franc, d'Alençon, ne présente que *Les Bucoliques de Virgile avec les quatre premiers livres de l'Enéide ;* de Ciceron : *Les discours pour Sextius Roscius Amerinus, pour le Poète Archias, pour Marcus Marcellus, et le premier livre de Quinte-Curce.*

Jean Gautier, du diocèse de Sées (1), Jean Gillot du Coudray, d'Alençon, Gabriel Morice, du diocèse de Sées, François-Charles-Gaspard Turpin de la Cervinière, du diocèse du Mans, Jean Marin, et Etienne Damoiseau, également du diocèse du Mans, François de Bouelle, d'Alençon, devaient répondre sur les mêmes matières que Claude Le Franc. Mais Claude-Antoine Ollivier, du diocèse de Sées, qui vient le septième sur la liste, a le même pro-

(1) Jean Gautier, né à Exmes, curé de la Lande-de-Goult et ensuite prêtre habitué à Alençon, est bien connu des bibliographes normands par ses travaux imprimés et par ses manuscrits.

Digitized by Google

gramme, à peu de chose près, qu'on lit au numéro premier. Il convenait de relever l'intérêt de la séance en faisant paraître vers la fin un élève d'une force exceptionnelle.

Le samedi matin, à huit heures, la séance recommence dans les mêmes conditions que la veille. Il y eut ce jour là matinée et soirée littéraires à Alençon. François-Alexandre Duchesne, du diocèse de Sées, Jean-Louis-François Desportes de Vauguimond, d'Alençon, Michel Thibault du Rocher, du diocèse du Mans, Jean Guérot et Dominique-François Esnault, du diocèse de Sées, Jean Guesnouet du diocèse du Mans, Jacques le Royer, du diocèse de Sées, Guillaume Cardon, d'Alençon, Julien-Jacques le Toré et René-Bienvenu du Parc, du diocèse du Mans, Jacques Druet et Jean Deschamps, du diocèse de Sées, sont les douze chevaliers littéraires de cette nouvelle joûte. Les programmes des auteurs et des livres et fragments présentés sont conformes à la moyenne des programmes de la veille. A supposer que la séance, comme il est probable, ait duré de huit heures à midi, l'assaut pour chacun était donc de vingt minutes. Nos jeunes latinistes méritèrent-ils tous l'approbation souriante des doctes bourgeois, les applaudissements des mères et des sœurs, heureuses de dissiper par l'expansion de leur joie l'inquiétude qui avait angoissé leurs cœurs ? Monsieur l'archiviste de l'Orne n'a pas encore retrouvé le procès-verbal de la séance ; donc libre à chacun de faire telle conjecture qu'il lui plaira, de choisir ses favoris. A moins qu'un volume déterré dans le fond d'une bibliothèque de famille et portant sur la feuille de garde le témoignage et la signature du professeur, ne surgisse par hasard, et ne nous rapporte un lointain écho de ces disputes scolaires.

Le soir, à trois heures, Jean Brindeau, du diocèse du Mans, Thomas-Louis Desvaux Le Noïr, d'Alençon, François Grandieu, du diocèse de Sées, Sébastien Letourneau, du diocèse du Mans, Paul-François Desprez, de Paris, Nicolas-Gaspard Besnard de la Potterie, d'Alençon, Nicolas-Louis Thérin, du diocèse de Sées, Julien Boitière, du diocèse du Mans, Louis-Marin Le Sec Dufresne, d'Alençon, René Goyet, du diocèse de Sées, Jean Saint-Martin, de Chartres, entrent à leur tour dans la lice.

Les programmes de Thomas-Louis Desvaux Le Noir et de Sébastien Letourneau rivalisent par le nombre des auteurs et l'étendue des morceaux avec le programme de Jacques Duperron de

Digitized by Google

Vassy. Le Noir présente *Les Fables choisies d'Ésope*, en langue grecque, et c'est le seul exemple que nous ayons de l'étude de cette langue dans la classe de troisième. Il est même permis de conclure, par le choix de l'auteur et cette unique présentation, qu'on en voyait seulement, dans cette classe, les premiers éléments.

On peut maintenant se faire quelqu'idée de la composition des classes et de la force des études au collège royal des Jésuites d'Alençon, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les élèves choisis de la classe de troisième ont seuls été appelés devant le public; et, cependant, nous avons déjà trente-deux noms.

La ville d'Alençon en a fourni huit ; les autres sont venus de loin, des différentes parties du diocèse de Sées et du Mans. La réputation du collège était grande, le goût de l'instruction très répandu, non seulement dans les villes, mais dans les campagnes. La multiplicité des charges royales, le grand courant littéraire créé par le XVIIe siècle, et qui se continuait au XVIIIe, tout concourait à en favoriser le développement. Quiconque a jeté les yeux sur quelque ouvrage sérieux consacré à l'histoire de l'instruction sous l'ancien régime, et consulté les statistiques qu'on a dressées des différents établissements, sait que notre époque contemporaine arrive à peine à égaler le siècle passé, et par le nombre des maisons, et pour le chiffre des élèves.

Les gentilshommes de campagne, les chefs des familles enrichies du Tiers-État rural rivalisaient de zèle avec la noblesse de cour et les officiers du roi et praticiens pour faire donner à leurs enfants une éducation complète. La multitude de bourses fondées par la charité chrétienne ouvrait même la porte de ces maisons à un grand nombre d'enfants pauvres.

Il est facile de relever dans l'énumération donnée plus haut des noms appartenant à des familles connues de notre pays, et dont plusieurs ont laissé souvenir dans l'histoire des sciences et des lettres.

François-Alexandre Duchesne appartenait-il à cette famille qu'a illustrée de nos jours par sa merveilleuse érudition et ses œuvres littéraires, Monsieur le sénateur et vénéré président honoraire de la *Société Historique de l'Orne*, Pierre-François-Léon Duchesne de la Sicotière ? François Le Noir devait être de la famille de ce fameux théologal de Sées, le théologal Le Noir, aussi

Digitized by Google

originaire d'Alençon, connu par ses démêlés avec son Évêque et janséniste impénitent, ce qui lui valut de mourir en prison.

François de Bouëlle était sans aucun doute l'un des descendants de cette famille de Bouaille alors établie à Alençon et à Mieuxcé et qui y subsiste encore.

Il serait fort curieux de reprendre la plupart des noms de ces jeunes gens, qui s'exerçaient alors, sur ce théâtre de convention, aux luttes sérieuses de la vie ; de voir quelle a été leur carrière, et ce que donnèrent dans la maturité de l'âge les promesses fleuries de la jeunesse.

Du moins il est certain et bien constaté que l'étude de l'antiquité latine était alors en grand honneur. Le latin était la langue savante de l'Europe lettrée, on lui faisait la part large et excessive. Le souci de l'élégance rendait exclusif et l'on ne donnait droit de cité qu'aux auteurs du siècle d'Auguste. Un jeune Romain, réveillé par hasard d'une longue crise de léthargie, le 30 août 1743, s'il s'était présenté à l'examen, aurait pu répondre aux questions sans se trouver nullement dépaysé. Des dix-huit siècles de civilisation chrétienne et d'histoire de France, il n'apparaissait pas la moindre trace dans ces programmes d'examen public.

En tous cas, ces joûtes littéraires solennelles devant tout le public lettré d'une contrée, avaient, il faut bien en convenir, pour stimuler le zèle du travail et entretenir une noble émulation chez les écoliers, une puissance autrement grande que ces séances à huis-clos ou à peu près, devant des examinateurs d'office qui font, avec une patience plus ou moins résignée, leur fastidieuse besogne, semblable pour eux au labeur journalier. C'était pour tous les écoliers, un honneur ambitionné de paraître devant ce jury, une joyeuse espérance pour l'avenir de triompher de l'épreuve.

Quand le dernier de nos jeunes collégiens de troisième eut terminé son assaut, on distribua, séance tenante, aux lauréats, les prix obtenus, beaux volumes reliés, frappés sur le plat extérieur aux armes accolées de France et de la ville d'Alençon, que l'on conservait à la place d'honneur dans la bibliothèque de famille. Après quoi, l'on proclama les vacances ; et les joies de la liberté des champs, rendue pour quelques semaines, éclatèrent par dessus la satisfaction des succès scolaires.

P. BARRET.

Digitized by Google

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

ET

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES

Sécheresses, Pluies. Orages. Glaces, Tremblements de terre, Aérolithes; etc.,

OBSERVÉS EN NORMANDIE

PRINCIPALEMENT DANS L'ORNE

D'après les Chroniques locales, les Archives du département et des communes.

—

1073-1893.

(Suite).

1278. — Mortalité en Normandie.

Chronique de Saint-Étienne de Caen. Duchesne, p. 1021.

1283. — Le 18 avril, jour de Pâques, la foudre éclata avec force, vers le moment de la grande messe et tua plusieurs hommes, principalement dans le diocèse de Sées.

Annales Uticenses. Ordéric Vital, t. V, p. 168.

1284. — Le 24 novembre, veille de Sainte-Catherine, il s'éleva un vent violent qui abattit un grand nombre de tours, d'arbres et de bois de forêts. C'est alors que fut renversée la tour de Saint-Évroul.

Ibid. Ordéric Vital, t. V, p. 168.

1287. — Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, vers l'heure de

Digitized by Google

none, il y eut une pluie de pierres considérable, qui causa des dégâts, en beaucoup de lieux, aux récoltes et aux terres ensemencées, principalement du côté de Neufchâtel-en-Brai.

Tremblement de terre observé à Savigni.

L'été fut sec et généralement favorable aux blés et aux vignes, mais il y eut disette de foin et d'avoine.

Chronique de Savigny. Baluze. *Miscell.*, in-8°, t. II, p. 322. — *Normannia nova Chronica*, p. 30.

1288. — En août, grandes chaleurs.

Ibid. Cette note et les suivantes sont empruntées à la Chronique agricole donnée par L. Delisle, dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age.*

Invasion de chenilles.

Les vignes et les noyers sont brûlés.

1289. — Abondance de vin.

1290. — Le vin est rare et de peu de qualité, les fruits abondants.

1290. — Éclipse de lune le 14 février. La même nuit, un tremblement de terre fut ressenti en plusieurs endroits.

Ordéric Vital, t. V, p. 168.

1291. — Été brûlant, hiver rigoureux, abondance de neiges et gelées intenses.

Ibid.

1294. — Dans le pays d'Exmes, au mois de mai, survint une inondation subite qui causa beaucoup d'accidents, rompit les viviers, bouleversa les terres arables et les prairies, arracha les arbres, renversa les moulins, les ponts, les maisons, ravagea les moissons et fit mourir un grand nombre d'hommes et d'animaux.

Annales Uticenses. Ordéric Vital, t. V, p. 168.

1296. — Inondation à Noël qui entraîna en grande partie tous les ponts de la Seine, à l'exception de celui de Pont-de-l'Arche.

On récolte de grandes quantités de vin dans toute la France et notamment en Normandie.

Le mois de décembre fut très pluvieux.

Ibid., p. 169.

1302-1303. — Pendant l'hiver, épizooties. Le froid est assez rigoureux pour faire geler le vin et faire périr de froid un certain nombre d'hommes.

Godefroi de Paris, v. 1679-1699. — Ed. Buchon, p. 65-66.

Digitized by Google

1304. — Fortes gelées.

Disette de grain, de vin et de fruits.

Ibid., v. 2310, p. 89-90.

1307. — En avril, froid extraordinaire.

Ibid., v. 3762, p. 130.

1315. — A la fin d'avril, inondation suivie d'un grand froid.

Les pluies et les vents des mois de mai, juin, juillet et août empêchent les blés et les raisins de mûrir.

Ces intempéries amènent une famine qui dure plus de deux ans. Beaucoup de gens moururent de besoin et de misère.

L'abondance qui suivit favorisa l'accroissement de la population.

Ibid., v. 7703, p. 282. — Continuateur de Guill. de Nangis, t. I, p. 422, 426 et 427 et t. II, p. 180.

1316. — Tremblement de terre dans le pays d'Ouche.

L'hiver de 1316-1317 fut long et rigoureux.

Manuscrit de Saint-Évroul. Bibliothèque d'Alençon, nº 20. Ordéric Vital, t. V, p. 169.

1319. — Il y eut un grand trouble dans les éléments et il en résulta toute sorte d'événements fâcheux. Beaucoup d'arbres furent arrachés par la violence du vent, entre autres dans la forêt, appartenant à l'abbaye de Dive. Il y eut des orages considérables.

Annales Uticenses. Ordéric Vital, t. V, p. 170. — M. Léopold Delisle, dans les notes dont il accompagne ce texte, fait remarquer qu'il n'est pas sûr que cet article se rapporte à l'année 1319.

1324. — Cette année, la foudre causa de grands dommages. Au printemps, il y eut une tempête de vent et beaucoup d'arbres furent déracinés.

Manuscrit de Saint-Évroul. Ordéric Vital, t. V, p. 170.

1325. — Les sécheresses de cette année, préjudiciables aux fruits, permirent de récolter d'excellent vin.

Continuateur de Guillaume de Nangis, t. II, p. 64.

1330. — Au commencement d'octobre, les vignes, encore chargées de grappes, furent brûlées par la gelée.

Aux pluies des mois de novembre et de décembre succéda une sécheresse qui durcit la terre au point d'empêcher les labours.

Ibid., t. II, p. 119, 123.

1334. — Le vin est à vil prix, mais les grains restent chers.

Digitized by Google

Grande mortalité.
Ibid., t. II, p. 142.

1342. — Débordement de la Seine.
Ibid., t. II, p. 32.

1344. — En juillet, le blé monte à un prix exorbitant et se paye en France 50 sous et au-delà ; mais à la fin de ce mois, la mine du meilleur froment tomba à 10 et même à 6 sols.
Ibid., p. 32.

1348. — Le 15 mai, la vallée de Pavilli fut parcourue par une trombe d'eau, de 12 pieds de hauteur et de largeur qui, avec la rapidité de la foudre, ravagea dans son passage quatre paroisses.

Cette année fut signalée par une des plus terribles épidémies dont l'histoire ait gardé le souvenir.
Normannia nova Chronica, p. 33.

1359. — Disette de fruits et de vins ; point de cerises, peu de blés.
Contin. de Guillaume de Nangis, t. II, p. 214-216.

1360. — Abondance de fruits et de vins ; long hiver ; printemps sec : été tempéré. Mortalité à Paris.

1361. — Hiver humide et chaud ; les arbres fleurissent avant Noël, mais ne portent pas l'été suivant. En général, les produits de la terre furent assez abondants.

1362. — Vers le 20 avril, les vignes et les noyers sont brûlés par la gelée. Grâce aux pluies de l'hiver, l'avoine fut très commune.

1363. — Hiver long et rigoureux. La gelée détruit beaucoup de vignes et tue un grand nombre de brebis et d'agneaux.

1367. — Le 22 décembre, ouragan.
Ibid., t. II, p. 317, 320, 338, 374

1376. — Le 11 novembre, fête de saint Martin d'hiver, il y eut une telle abondance de neige à Rouen qu'au monastère de Sainte-Catherine, la grande messe et la messe du matin furent dites hors du chœur, dans la chapelle Saint-Pierre.
Normannia nova Chronica, p. 34.

1386. — En septembre, violente tempête.
Chron. du religieux de Saint-Denis, édit. de M. Bellaguet, t. I, p. 456.

Digitized by Google

1390. — Le 8 juin, en considération de la cherté du grain, les boulangers de Rouen sont autorisés à faire leur pain du poids de 10 onces.

La nuit du 24 au 25 décembre, ouragan impétueux. La mer franchit ses limites et engloutit beaucoup de victimes.

Arch. munic. de Rouen, reg. A, 1 f° 133, v

1394-1395. — Les pluies de l'hiver détruisent les semences des bas-fonds.

1396. — Le 17 novembre, ouragan.

1399. — En mars et avril, la Seine déborde.

Une épidémie dépeuple Paris ; le roi se retire en Normandie où le fléau n'a pas encore pénétré, mais les deux années suivantes, aucune province ne fut épargnée.

Chron. des religieux de Saint-Denis, t. I, p. 698 ; t. II, p. 246, 478, 526, 692.

1407-1408. — Hiver long et rigoureux.

Le 5 septembre, grêle dans le Vexin.

Ibid., t. III, p. 745, t. IV, p. 88.

1408-1410. — Le blé fut assez rare pour forcer les marchands et les seigneurs à s'approvisionner au loin.

1414. — 10 mai, mandement des commissaires pour la levée des décimes dans les diocèses de Sées, de Lisieux et de Bayeux qui déchargent les religieuses d'Almenèches de cette contribution, en considération des pertes qu'elles ont éprouvées par les guerres, mortalités, stérilités et pertes qui ont désolé le pays.

Archives de l'Orne. H. 3450.

Pluies et vents pendant l'automne et l'hiver.

Chronique du religieux de St-Denis, t. V, p. 478.

1437. — Dans le procès-verbal de visite des provisions amassées dans le château d'Argentan pour la nourriture de la garnison anglaise, on trouva 33 pipes de « sidre » dont 7 avaient été gelées « par la force du grand hyver ».

Archives de l'Orne, A. 414.

1460. — Épidémie qui fit mourir neuf religieux de l'abbaye de Saint-Évroul.

Annales de l'abbaye de Saint-Évroul. Ordéric Vital, t. V, p. 173.

Digitized by Google

1478. — Épidémie à Caen qui occasionna une grande mortalité et continua ses ravages pendant six années suivantes.

L'abbé de La Rue. *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. II.

1499. — Mortalité à Caen. La ville de Saint-Julien achète un terrain propre à faire un cimetière, parce que la peste et la mortalité avaient rendu les cimetières des paroisses insuffisants.

L'abbé de La Rue. *Nouveaux essais.*

1504-1515. — La cour passa un sombre hiver à Paris cette année-là. L'épidémie et la disette, suites d'une extrême sécheresse, sévissaient par toute la France.

Henri Martin. *Histoire de France*, t. VII, p. 351.

1506. — Débordement de l'Huisne. A Nogent-le-Rotrou, les eaux entraînèrent les livres du lutrin de l'église Saint-Hilaire jusque dans la rue des Prés.

Pitard, *Fragments pris sur le Perche*, art. Nogent.

1509-1510. — « Il y eust tout cet hiver (1509-1510) des vents horribles et des tremblements de terre épouvantables qui, malgré la froidure rigoureuse, bouleversèrent tout le Milanais et la Romagne. Il courut en France une maladie populaire, non toutefois contagieuse, qu'ils nommaient *Coqueluche*, à cause que, comme un coqueluchon, elle attaquait la teste, les épaules et les reins, avec des douleurs insupportables..... Mais il ne parut point de plus grand prodige sur la terre que Jules II, l'auteur de toutes ces guerres. »

Mézeray. *Histoire de France.*

Ce fut pourtant au printemps de 1510, quatre ans après la convocation des États à Plessis-les-Tours et la première explosion qui décerna à Louis XII, par acclamation, le beau titre de *Père du Peuple*, que Georges d'Amboise, évêque de Rouen, mourut de la coqueluche (25 mai), après cette promenade triomphale du bon roi à travers la Champagne et la Bourgogne, où les Bourguignons baisoient ses mains d'une aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'un reliquaire.

Mézeray. *Histoire de France*, renseignements donnés par M. Gustave Le Vavasseur.

1511. — Froid excessif. L'Échiquier de Normandie ne put tenir ses séances au lieu ordinaire.

Floquet. *Hist. du Parlement de Normandie*, t. I, p. 115.

Digitized by Google

« Près de Creme en Lombardie, il parust en l'air un paon de diverses couleurs, qui se changea en pyramide et fut porté d'un bout de l'hémisphère à l'autre. Cela fut suivy de ténèbres, plus grandes que ne sont celles de la nuit. Puis les nuées qui obscurcissaient le soleil, s'étant crevées avec des éclairs et des tonnerres épouvantables, il tomba de cet horrible fracas une grosse grêle de cailloux. Ceux qui en ont veu disent qu'ils sentoyent le soufre, qu'ils estoient d'une couleur bleuastre et d'une si prodigieuse grosseur, qu'il s'en trouva dix pesant chacun cent livres. »

Mézeray. *Histoire de France*, renseignements donnés par M. Gustave Le Vavasseur.

Une gelée extraordinaire des vignes survenue vers la fin du règne de Louis XII, dans la nuit du 22 avril, fête de Sainte-Opportune, au 23 avril, fête de Saint-Georges, inspira à un écolier, normand d'origine, probablement, un poème intitulé : *Epiudion Bacchi sen Vitium congelatio.* Ce livret, de 16 p. in-8°, imprimé chez Josse Badius, fut dédié par l'auteur, Joannes Homodeus, à Étienne de Hellenvilliers, archidiacre de Lisieux, son condisciple. Il est accompagné de quatre huitains : l'un de Georges Bruneau, l'autre de Benoit Delanoe, de Lyre, le troisième de Nicolas Flament, de Paris, le quatrième de Denis le Fèvre, né en 1484, entré en 1514 dans l'ordre des Célestins.

On sait que le jour de Saint-Georges est particulièrement redouté des vignerons du midi, à cause des gelées qui surviennent souvent à cette époque. On donne à ces jours le nom de jours *Cavaliers*, qui leur vient de Saint-Georges, patron des chevaliers.

1515. — « Le bon roi (Louis XII) mourut le 1er jour de janvier, dans son palais des Tournelles à Paris, le jour même de son décès, il fist de si furieux vents qu'ils renversèrent plusieurs bâtiments à Paris et, contre l'ordre de la saison, on entendit en plusieurs endroits de la France gronder des tonnerres aussi épouvantables qu'au milieu de l'esté, qui furent suyvis de prodigieux orages de gresle et mesme de cailloux. C'étoyent des signes que la félicité et le siècle d'or alloient abandonner la France. »

Mézeray. *Ibid.* Renseignements donnés par M. G. Le Vavasseur.

1519. — Depuis le mois de juillet jusqu'à la fin de septembre suivant, l'air fut rempli d'oiseaux étrangers au pays et jusqu'alors

Digitized by Google

inconnus. Ils volaient en troupes et brisaient les pommes pour en extraire les pépins, dont ils faisaient leur seule nourriture. Il fallut leur faire une chasse continuelle pour empêcher leurs ravages. Un fait semblable avait eu lieu en Angleterre en l'an 1251. L'historien Mathieu Paris, qui l'a recueilli, dit que ces oiseaux étaient un peu plus gros que des alouettes et avaient le bec fait de manière qu'ils pouvaient s'en servir comme de ciseaux ou de couteau. Il ajoute qu'on regardait comme empoisonnés les fruits qu'ils avaient attaqués. Leur apparition s'est renouvelée de nos jours en Normandie. On les appelle Becs-Croisés.

L'abbé de La Rue. *Nouveaux essais,* t. II.

1520. — Ouragan terrible survenu à Caen, le 19 mars. La violence du vent abattit toutes les girouettes des maisons, les coqs de tous les clochers et emporta presque toutes les couvertures, renversa beaucoup de grands arbres et plusieurs édifices et notamment jeta en la rivière la grande verrière du chœur de Saint-Pierre qui contenait toute la largeur de l'église.

Ibid.

1522. — Le 26 juin, tremblement de terre à Rouen ; on fit le lendemain une procession générale.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 4e série, 3e vol., p. 248. — Lange. *Éphémérides normandes.*

1523. — 23 juin, gelée en Anjou.

Post. *L'Hiver en Anjou.*

1524. — Mandement de François Ier adressé aux commissaires pour la levée de l'aide imposée sur le clergé du diocèse de Sées, pour décharger les religieuses d'Almenèches de toute contribution, attendu que leurs biens et fruits ont été gelées (5 avril 1524).

Arch. de l'Orne, H. 3450.

1531. — Épidémie à Argentan.

L'administrateur de l'Hôtel-Dieu fit placer des tonneaux dans la campagne pour y loger une partie des malades.

Journal de l'administration de l'Hôtel-Dieu d'Argentan. — L'abbé Laurent. *Hist. de la paroisse Saint-Germain d'Argentan,* p. 184.

Le 1er juin, le tonnerre brûle la tour, les cloches, le cloître et la majeure partie de l'église du monastère de Bonne-Nouvelle à Rouen.

Lange. *Éphémérides normandes.*

Digitized by Google

1532. — Épidémie à Nogent-le-Rotrou.
Pitard. *Fragments historiques sur le Perche.*

1537. — 15 avril, grande gelée en Anjou.
L'Hiver en Anjou.

1538. — Épidémie à Argentan.
Laurent. *Saint-Germain d'Argentan,* p. 181.

Jean de Marconville, seigneur du Deffais et de Montgoubert, né dans le Perche en 1540, parle de cinq années de misères, de calamités et de famines qui précédèrent les malheurs de 1546.
Renseignements donnés par M. Gustave Le Vavasseur.

1546. — Famine. René du Bellay, évêque du Mans, représenta à François Ier que les pauvres cultivateurs de son diocèse étaient réduits à se nourrir d'un pain fait de gland et d'un peu de farine de sarrazin. Il avait apporté un chanteau de ce pain, afin de mettre le roi à même de juger de la misère de son peuple.
J.-R. Pesche. *Biographie et bibliographie du Maine,* p. 9. — L'auteur cite un manuscrit du temps.

1547. — Peste à Caen, du mois de juin à la Toussaint. Les « gens d'estat » évitent les effets de cette pestilence en se retirant aux champs.

1552. — Stérilité à Argentan.
Comptes de Saint-Germain d'Argentan cités par M. l'abbé Laurent, dans son *Histoire de la paroisse Saint-Germain d'Argentan,* p. 174.

1556. — Le jour de Pâques de cette année, il plut en très grande abondance, mais depuis il ne tomba aucune pluie jusqu'après la fête de la Toussaint et il y eut une si forte sécheresse qu'elle causa une grande stérilité de blés, parce que les orges qui furent semés ne purent croître, faute d'humidité. Ce qui fut cause que les grains furent d'un prix excessif, si bien que le peuple se trouva à la dernière misère. Aussi beaucoup furent-ils obligés de quitter leurs maisons pour se mettre à mendier, se retirant aux villes auxquelles se faisaient de belles et notables aumônes. Mais cela ne put empêcher qu'il ne leur survînt des maladies et mortalités.
Ch. de Bourgueville, sieur de Bras. *Les Recherches et Antiquités de la province de Neustrie,* p. 233.

« Au mesme an fut apperceue une comette au ciel, laquelle avoit un brandon comme de feu à la queue, fort gros et long, par

Digitized by Google

apparence comme d'une aulne à mesurer. Elle prenoit son cours de l'Orient vers le Septentrion, au contraire des autres mouvemens du ciel, et dura son cours environ trois mois. Les astrologues dès lors escrivirent ses effects et, entre autres, un astrologue, natif de Sallon-de-Cros en Provence, nommé Michel de Nostradamus, lequel fit des Éphémérides et Almanachs dont les effects s'ensuyvirent.

Ibid., p. 234.

1559. — Peste à Argentan. Les habitants s'enfuient de la ville. Les officiers du siège transportent leurs assises à Écouché.

Hist. de Saint-Germain d'Argentan, p. 184.

« Depuis la feste de Pasques 1559, il fist de fort grandes et véhémentes chaleurs ; mais encore qu'il semblast qu'il deust faire des orages et pluyes, pour la véhémente ardeur qu'il faisoit, toutes fois le vent se tournoit tantost vers le midy, puis vers le north ou septentrion, de façon qu'il ne pleust jusques viron la feste de Toussaint. »

1360. — « L'hyver ensuyvant fut si tempéré et grâcieux, en toute la saison, qu'on ne s'aperceut d'aucune gelée, de sorte que la violette qu'on appelle *violette de mars* estoit commune au mois de janvier, et tous les arbres s'advancèrent de mesme et plus tost que de coutume, dont les fruicts ne profitèrent ».

Ch. de Bourgueville, sieur de Bras. *Les Recherches et Antiquités de la province de Neustrie*, p. 245.

« Au mois de febvrier audict an 1565, il tomba une sy grande quantité de neiges au païs d'Anjou et fust l'hyver si froid que les rivières furent gelées et qu'on marchoit par dessus... A dégel, les eaux crurent et furent sy grandes qu'elles rompirent des ponts et moullins aux Ponts-de-Cé. »

L'Hiver en Anjou.

1573. — « Charté de blé ; il valloit jusqu'à cinq livres le boisseau... Les boissons furent aussi fort chères ».

Journal de François de Boispitard. Annuaire de l'Orne pour 1876. Revue historique, p. 53.

« L'hyver fut fort rude jusqu'à la Chandeleur, et fut grande cherté de biens. »

Ibid.

1574. — « Pendant tout le siège de Domfront, qui dura près de

Digitized by Google

trois semaines (9-26 mai), le temps fut fort calme sans vents ny pluie, ny pas une seule nuée qui eust peu obscurcir la clarté des estoilles la nuict ».

Journal de Boispitard, publié par M. H. Sauvage, sous ce titre : *Domfront, son siège de 1574.* Domfront, 1879, petit in-8°, p. 142.

1579. — Débordement de l'Huine. Les eaux envahirent l'église de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou et excédèrent la hauteur du tabernacle.

Pitard. *Fragments hist.*

Neige et grand froid.

C. Port. *L'Hiver en Anjou.*

1580. — Épidémie à Argentan.

Hist. de Saint-Germain d'Argentan, p. 182.

1582. — Une épidémie se déclare à Argentan, au mois d'octobre. Une partie des malades hospitalisés à l'Hôtel-Dieu fut conduite aux Tertres, lieu destiné à recevoir les pestiférés. L'office divin fut interrompu à l'Hôtel-Dieu, du 14 octobre au 3 décembre.

Hist. de Saint-Germain d'Argentan, p. 183.

1584. — Contagion à Caen, qui fait périr dix mille personnes.

De La Rue. *Nouveaux essais.*

1585. — Le 22 janvier 1585, les plaids de la châtellenie d'Essai et Sainte-Scolasse furent tenus à Aunou, à raison de la contagion étant audit lieu.

Arch. de l'Orne, série H. Almenêches, fief de Macé. Aveux Decaen.

1586. — Au mois de juillet, la peste fit un ravage effroyable dans cette ville et emporta la plupart des habitants, quoiqu'elle n'ait duré que jusqu'à la Toussaint suivante.

Ms. de M. d'Avesgo, cité par Latour de Montfort.

1587. — Épidémie à Argentan du mois de mai à la fin de décembre. Un seul des frères de l'Hôtel-Dieu était resté à la maison ; tous les autres s'étaient retirés à la campagne.

Hist. de Saint-Germain d'Argentan, p. 184.

Les officiers des juridictions d'Argentan s'étaient retirés à Trun ou à Exmes, notamment Jehan Billard, sieur de Merry, maître des eaux et forêts d'Argentan et Exmes, qui, avec les autres officiers du siège, le 3 septembre 1587, dressa, au bourg

Digitized by Google

de Trun, un procès-verbal de l'état des titres du prieuré de Sainte-Barbe en Auge « pour l'inconvénient de la contagion survenue en la ville d'Argentan ».

Archives de l'Orne, H. 3348.

1590. — Le 5 avril et la nuit suivante, neige et grande grêle en Anjou, « et a esté l'hyver fort rude et sy grand que tous les lauriers et romarins en seroient morts ».

L'Hiver en Anjou.

1591. — La nuit entre les 23 et 24 mai, il survint un si grand froid que les vignes universelles gelèrent.

Ibid.

1594. — Le 24 mai, il fit un si grand froid que les blés, pois, fèves, noix furent gelés. L'été fut pluvieux. Les mois de septembre et d'octobre furent si chauds « que tout en poudrioit ». La Loire fut prise au mois de décembre et les chevaux passaient dessus.

Ibid.

1595. — Grande gelée le 7 février. On passait les rivières avec des charrettes.

Le 15 avril, grand vent et neige. Le blé valait 15 l. le setier.

Ibid.

1596. — Les 4 et 5 mai, grande gelée qui gasta partie des vignes.

Ibid.

1597-1598. — Épidémie à Argentan, durant les quatre derniers mois de l'année 1597 et, en 1598, durant les mois de juillet, août et septembre.

Hist. de Saint-Germain d'Argentan, p. 184.

1600. — Débordements en Anjou depuis les Rois jusqu'à la Saint-Marc.

Gelées, neige et grêle à Pâques, le 2 avril.

Tourbillon de vent le jour de *Quasimodo.*

L'Hiver en Anjou.

1602. — « Le 12 de juillet, il se fit un très grand orage qui tomba près le château de Coupigny. L'eau de la rivière d'Orne s'enfla prodigieusement et devint toute rouge et si puante que les chevaux refusoient d'en boire. Toutes les espèces de poissons de cette rivière, carpes, brochets, perches, gardons, anguilles, etc.

Digitized by Google

en moururent. Ce prodige et cette mortalité s'étendit depuis Coupigny jusqu'au château de Goulet et dura trois jours ».

Les mémoires, mss. de M. d'Avesgo, cités par Lautour de Montfort. *Mémoires et description de la ville d'Argentan.*

Le 15 décembre, la Briante déborde à Alençon, abat une partie des murs du parc et cause aux dames de Sainte-Claire un dommage estimé à 2,000 livres.

Manuscrit de Sébastien Chambay. J.-J. Gautier, *Supplément à l'Histoire d'Alençon,* p. 167.

1606. — Information faite par le lieutenant général au bailliage d'Alençon, sur les dégâts occasionnés dans le couvent des Filles Sainte-Claire, par un débordement de la rivière de Briante. « 11 juin 1606, le procureur du Roy en ce siège nous a dict et remonstré qu'il avoit eu advis qu'à cause des grandes inondations et avalaisons d'eaux pluvialles qui seroient, au jour d'hier, par une impétuosité et avalaison extraordinaires, telles que de mémoire d'homme n'en avoit veu de pareilles en ceste ville, dessendues et descoullées, tant par les rivières que ruisseaux en ceste ville d'Alençon ; les dames relligieuses de Saincte-Claire de ceste dicte ville, l'église et maison desquelles est scituée soubz le cours de la rivière de Briante qui tombe par soubz le pont du Guischet dans la rivière de Sarthe, avoient, à causes des dictes eaux, fait de grandes pertes et incommodités, en ce que les eaux avoient esté en la dicte église jusques au-dessus des autels, et en leur maison et couvent tout dégasté et ruyné et de mesme les jardins ».

Archives départementales. Fonds des Filles Sainte-Claire.

1606. — « Le samedi, jour de la Magdelaine, 22e de juillet, sur les huit ou neuf heures du soir, se fist un espouvantable tremblement de terre qui arriva comme un coup de tonnerre.

Couterne, État civil.

1611. — Le 4 juillet, un orage, accompagné de grêle, s'abat sur la ville de Sées ; le grand clocher de la cathédrale est frappé de la foudre.

Maurey d'Orville. *Recherches historiques sur la ville de Sées,* p. 195. — H. Marais et Beaudouin. *Essai historique sur la cathédrale et sur le chapitre de Sées,* p. 173.

1612. — Il y eut une si grande abondance de fruits qu'à

Digitized by Google

Lonlay, on vendait les pommes deux sous et six blancs le boisseau ; le cidre deux liards le pot.

H. Le Faverais. *Hist. de Lonlay-l'Abbaye,* p. 140.

Pendant douze ans, la peste fit de grands ravages dans le pays ; elle nous fut communiquée de Caen, par Condé et Tinchebray.

Caillebotte. *Hist. de Domfront.*

1620. — Entrée à Alençon, de l'armée royale commandée par le marquis de Créquy, le 21 juillet 1621. Le roi n'entra pas en personne à Alençon. Le peuple, dit un poète alençonnais, Pierre le Hayer, en versa des pleurs et « Sarte en fut émue. Elle s'en desborda pour montrer ses douleurs ». C'est ainsi que nous apprenons qu'une crue considérable eut lieu à Alençon à cette date.

Odolant Desnos. *Mém. hist. sur Alençon,* t. II, p. 372.

1621. — La rareté et la cherté du pain furent telles que l'on contraignit toutes les personnes réputées aisées à subvenir aux besoins des malheureux ; et « tel estoit taxé à nourrir les autres qui n'avoit pas de pain pour lui ». — Maladie.

Perche. *Précis hist. sur le Maine,* p. 257-258. — L'auteur cite le chroniqueur manceau normand, Morand.

1622. — Famine dans le Passais et le Bocage normand.

L'abbé Dumaine. *Tinchebray et sa région au Bocage normand,* t. I, p. 327.

1624. — « Le bled et toute sorte de grain a été bon et bas prix jusqu'à Pâques 1624, l'hiver fort abondant en neiges, gelées et autres mauvais temps, après la Chandeleur, jusqu'au 4e jour de mars 1624.

Ms. de Thomas Prouverre.

1625. — Peste à la Haute-Chapelle.

Caillebotte. *Hist. de Domfront.*

1626. — Peste à Caen, au mois de septembre.

De La Rue. *Nouveaux essais,* t. II.

Des maladies pestilentielles désolent le diocèse de Sées pendant les trois derniers mois de l'année 1626.

Maurey d'Orville, p. 185.

1628. — A Juvigni-sous-Andaines, depuis le 15 août jusqu'au 23 décembre, un grand nombre d'habitants moururent de la

Digitized by Google

peste. Au Gué-Besnard, seize personnes furent mises en terre le 2 octobre.

Caillebotte. *Hist. de Domfront.*

1629. — « La vigile Saint-Thomas, apostre, viron huit heures du soir, il a tonné et escleré, de sorte que je me levé de mon lit pour fermer les fenestres, craignant l'isoler, le 20 décembre 1629.

Registre de comptes des Dominicains d'Argentan. Arch. de l'Orne, H. 2300.

A Lonlai, les moines évacuèrent l'abbaye le 13 juillet; pendant quatre mois, l'office divin fut célébré dans les villages où la contagion n'avait pas pénétré, comme au Tertre, à Saint-Nicolas, aux Croix-Biser, et Gripon, à la Mancillière et à la Telinière. La veille de la Toussaint, on brûla une partie des bancs et l'on fit une fumigation de genièvre et autres plantes odoriférantes pour purifier l'église et en chasser le mauvais air. Le lendemain, on y célébra l'office divin.

En septembre, octobre et décembre, ce fléau reparut dans cette paroisse et y moissonna un grand nombre d'habitants, qui furent enterrés dans les closets, jardins, chapelles et aux croix les plus près des domiciles des décédés.

La Haute-Chapelle fut affligée du même fléau.

Caillebotte. *Hist. de Domfront.*

1631. — François Poisson apporta la maladie d'Avranches à Saint-Mars-d'Égrenne et en mourut, ainsi que sa femme, le 7 juillet 1631 ; huit jours après, un autre François Poisson, ainsi que sa mère, en moururent aussi ; leurs corps abandonnés dans leur maison furent privés de sépulture. Cent vingts personnes de cette paroisse sont mortes de cette maladie dans le reste de l'année et ont été enterrées en différents endroits, notamment à l'Air-S'Ouvre.

Le mal se fit également sentir à Passais et à Saint-Fraimbault.

Caillebotte. *Hist. de Domfront.*

1632. — Épidémie à Domfront, Lucé et Saint-Bômer; fin juillet et août à Saint-Front.

Ibid.

(A suivre).

Digitized by Google

BARGES

La paroisse de Barges, aujourd'hui réunie à la commune de Villebadin, canton d'Exmes, renfermait 17 feux en 1782 et 52 habitans en 1800 (1).

Le territoire était compris dans le ressort du bailliage, de la vicomté et de la sergenterie d'Exmes.

La paroisse se composait des villages ou hameaux de la Lamberdière ou Lamberderie de la Sagerie, de la Gaillarderie, de Plomesle, de la Billardière. Elle avait pour limites : les communes de Villebadin, le Bourg-Saint-Léonard, Fel et Omméel.

La rivière de Barges, affluent de la Dive, grossie d'un fort roulard qui prend sa source à Exmes, s'y réunissent non loin du village de la Sagerie et contribuent à la fertilité de toute la portion orientale composée, en majeure partie, d'herbages, tandis que les terres arables et les crières de médiocre qualité dominent à l'Ouest. Les rives de la Barge, aux bords escarpés, aux méandres sans nombre, sont bordées d'arbres séculaires et de buissons pleins de fraîcheur. On y voit encore les substructions de deux moulins, dont l'un à blé dépendait de la seigneurie. Barges (2) a encore conservé la plupart de ses chemins gazonnés, au-dessus desquels les haies forment de véritables tonnelles de verdure si recherchées, en été, par les promeneurs. Ils se déroulent à travers le paysage, coupant çà et là la paisible rivière dont ils empruntent le lit sur plusieurs centaines de mètres de longueur. Ces chemins se ramifient à l'infini aux abords du hameau du Moutier qui semble avoir été le centre principal de l'agglomération paroissiale sous l'ancien régime.

(1) Description locale, etc. — Manuscrit Bailleul.

(2) Villebarges. Villabarga, anno 1282.

Digitized by Google

Aucune maison antique et seigneuriale de quelque importance n'attire les regards du visiteur ; il reste à peine quelques habitations bien bâties ayant appartenu à de riches particuliers, surtout aux hameaux de la Sagerie et du Chesney.

I

Barges faisait partie de l'évêché de Sées, archidiaconé d'Exmois, doyenné d'Exmes. Le revenu temporel de la cure, consistant en aumônes, novales, grosses et menues dîmes, était loué 183 livres, le 4 octobre 1620. La dîme valait 300 livres à la fin du XVIIIe siècle (1).

Les titulaires du bénéfice, à la nomination de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, possédaient : 1° une cour, un jardin potager, le tout planté, contenant environ une vergée édifiée du manoir presbytéral, avec four, grange, tasserie, écurie, pressoir, cave, le tout borné par le presbytère et le cimetière ; 2° une vergée et demie, en cour et plant, longeant le bief du moulin ; 3° trois vergées et quatorze perches en herbe nommées l'Aumône ; 4° deux acres, trois vergées en herbe nommées les Onze-Vergées ; 5° trois vergées, labour, réage de quatre acres ; 6° un acre et demie et vingt perches, labour, nommées le clos Couër ; 7° une acre en herbe nommée le champ Cosnart ; 8° une vergée en pré nommée le pré Bienvenu ou Biennais, au réage des jardins Chevaux ; 9° enfin une acre en labour nommée les grands Champs, le tout exempt de rentes seigneuriales.

II

L'église de Barges, sous le vocable de la vierge, assise au village du Moutier, se compose d'une nef unique, sans bas-côtés, éclairée par trois fenêtres, en plein cintré, au midi et par deux fenêtres du même style, quoique plus petites, et une porte latérale au nord, le tout sans caractère achitectural. Le clocher en bois, couvert en ardoises de bois *ou esseules*, surmontait le portail principal précédé lui-même, jadis, d'un porche en bois.

(1) Manuscrit Bailleul, sus mentionné.

Digitized by Google

L'édifice bâti en pierre du pays, couvert en tuiles, d'une longueur extérieure de 19 mètres et d'une largeur, à la base, de 8 mètres environ, était pavé, comme le presbytère, en dalles blanches, aujourd'hui enlevées ou brisées, du milieu desquelles émerge une pierre tombale sans inscription. Les piliers servant de contrefort à l'extérieur tombent en ruine et l'église a été transformée en cave et pressoir. On y distingue pourtant encore une partie de la voûte boisée du chœur (1).

Au midi et à l'est de l'église s'étend le minuscule cimetière paroissial. Ici reposent les représentants des familles : Cadoret, Lenoir, Calaudière, Lechartier, Corbin, Duhamel, Fleury, Estard, Leduc, Doucet, Gorge, Gelée, Glatigny, Fouquet, Deforges, Langot, Brethel, Lebreton, Broussois, Plomesle, Buisson, Bisson, Gaillard, Barbe, Badon, Bazire, Augot, Hauton, Herembert, Hersant, Duhan, Labbé, Marais, Laniepce, Perrotte de la Bretonnière, Lambert, Leprevost, Poidevin, Martin, Delaporte, Poullain, Valleton, Delahogue, Trouvé, Trouvé, Tournebeuf, Dutertre, Lesage, Blanche, Chaignon, Chappey, Lecointe, Dalgot, Follet, Esnault de la Bellière, Leluet, Magny, Levillain, Paston, Vallembras, Lebeninel, Lepaterel, Leconte, Delacour, etc.

III

Le presbytère fait face à l'église. Construit en 1677, ainsi qu'en fait foi une inscription gravée au fronton, il renferme au rez-de-chaussée une vaste cuisine et une belle salle à manger ornée d'une cheminée assez finement sculptée. Un escalier avec rampe, en bois ouvragé, donne accès à de nombreuses chambres dallées. Le bâtiment menaçant ruine sert aujourd'hui de maison de ferme. Il est à proximité du chemin rural tendant du bourg Saint-Léonard à Villebadin, non loin du grand chemin royal d'Exmes à

(1) A l'entrée de la porte principale *romane*, ouvrant à l'Ouest, existent encore la cure baptismale et son support, en carreau de Fel, rongés par les intempéries des saisons, puis un peu en arrière le bénitier octogonal assez bien conservé.

Les habitants de Barges avaient fait du clocher de leur église un véritable ossuaire. C'est ainsi que lors de la démolition de la tour, dans la première moitié de ce siècle, on trouva sur les planchers quantité d'ossements qui furent alors inhumés dans le cimetière.

Digitized by Google

Caen, à quelques cinquante mètres d'une petite fontaine dédiée à Saint-Laurent et objet de nombreux pèlerinages pour la guérison des maladies de la peau (1).

Le seul document que nous possédions sur ce manoir est une délibération des habitants de Barges, en date du 4 septembre 1774, relative aux réparations et réfections à faire au presbytère et dépendances ainsi qu'au chœur de l'église, tombant à la charge des héritiers du curé Levillain, alors décédé. Les représentants de ce dernier s'engageaient à faire de solides réparations. Des hommes nommément désignés et compétents en la matière devaient recevoir les travaux dans le délai d'un an, à partir de l'achèvement. Les députés des habitants, après examen, avaient qualité pour donner décharge (2).

Nous ne connaissons pas les revenus du trésor de la fabrique de Barges. Ils devaient être modiques. C'est sur le capital du trésor que, le 20 mars 1569, les paroissiens vendirent à Pierre Plomesle de Chagny, 5 sols de rente, au capital de 100 sols, qui furent versés au receveur des tailles. Cette somme était destinée à parfaire celle de 12 livres, à laquelle le roi avait taxé la paroisse de Barges.

S'il faut en croire les déclarations des agents des communes d'Avernes-sous-Exmes, Barges, etc., il n'existait plus, à la date du 10 nivôse an VI, d'ornements ni d'argenterie dans les églises de ces paroisses. Le tout avait été déposé au ci-devant district d'Argentan ; mais les trésors de Champobert, Argentelles et Barges n'avaient fourni aucune déclaration au sujet des titres de leurs fabriques (3).

IV

Les registres de l'état civil de Barges n'existent plus et il faut renoncer aux renseignements qu'ils auraient pu nous fournir.

(1) La fontaine, surmontée d'une maçonnerie en briques, est close par une grille mobile.

Dans le fronton de l'édicule est pratiquée une niche renfermant la statue du saint, disparaissant sous un flot de rubans, attachés par les fidèles qui peuvent déposer leurs offrandes dans un tronc fermant à clef, scellé dans la maçonnerie.

(2) Archives du tabellionnat d'Exmes.

(3) État arrêté le 22 frimaire an VI. — Archives communales d'Exmes.

Digitized by Google

Nous avons, malgré cela, reconstitué, aussi exactement que possible, la liste des titulaires du bénéfice cure, depuis la deuxième moitié du XVIe siècle jusqu'à la Révolution française.

Premièrement, années 1562 et suivantes : Mre Regnault Laniepce.

Deuxièmement, 21 octobre 1616 : Mre Jehan Broussois.

Troisièmement, du 21 octobre 1616 à l'année 1624 : Mre Aulné Deslandes. A cette première date, il céda à Corbin, de Champobert, toutes les dîmes, tous les grains logés dans la grange dîmeresse et 100 boisseaux de pommes, mesure d'Arques, par le prix de 80 livres tournois.

Quatrièmement, de 1648 au 24 novembre 1650 : Mre Marin Desmonts. Il fut inhumé dans le chœur de l'église.

Cinquièmement, du 24 novembre 1650 au 12 novembre 1671, jour de son décès : Me André Fauvel. Il repose dans le chœur, près la muraille du côté du presbytère ; vingt-quatre ecclésiastiques assistaient à son enterrement. Il était propriétaire de plusieurs immeubles que ses héritiers vendirent au curé Besnard, ci-après :

Sixièmement, de 1671 à 1690 : Mre Jacques Bernard ou Besnard. Il possédait 6 acres de terre en bois, labour et pré, plant, jardin, édifiées de corps de logis.

Septièmement, de 1690 à 1717 : Mre Louis Perrotte, décédé avant le 5 août 1729. Il était propriétaire d'un manoir, fuie à pigeons, et du moulin banal à blé auquel il avait droit de banalité. Il possédait, en outre, le moulin de la seigneurie loué 100 livres en 1699 et encore 54 acres 3 vergées de terre au hameau de la Sagerie, édifiées de bâtiments et divisées en 15 pièces, exemptes de rentes et charges.

Ces biens furent possédés dans la suite par Mre Louis-Auguste Aubert, sieur du Parquet, conseiller du roi, substitut aux juridictions royales d'Exmes et de Trun, puis par son fils, Louis-Robert, pourvu des mêmes offices et de plus procureur en la haute justice de Gacé et enfin par son petit-fils Charles-Louis Aubert, receveur des droits d'entrée de la ville d'Exmes.

Huitièmement, Jean Cally (1729 à 1742).

Neuvièmement, Jean-Baptiste Levillain (1755 à 1770).

Dixièmement, François Postel (4 novembre 1774-5 août 1775).

Onzièmement, Thomas-Jacques-Jean Lecomte (15 novembre 1777). Il fut inhumé le 20 septembre 1786.

Digitized by Google

Douzièmement, Mre Bidot, desservant (10 novembre 1786). Le 16 mai de la même année, Monseigneur du Plessis d'Argentré, évêque de Sées, donna la confirmation aux enfants des paroisses de Sainte-Eugénie, Silly-en-Gouffern, Le Bourg-St-Léonard, Fougy, Champobert, Le Pin, Vieux-Urou, Courgeron et Barges.

Treizièmement, Gilles Gosselin, né à La Lande-Patry, prit possession de sa cure, le 20 avril 1787, émigra et mourut en Angleterre, le 29 septembre 1796 (1).

V

Les territoires de Barges et de Chauffour-sous-Exmes étaient tenus d'un seul fief relevant du roi sous Hiesmes (2). Ils ont été possédés par l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, depuis la fondation du monastère par la princesse Mathilde, femme de Guillaume Le Conquérant, jusque vers l'année 1712, époque à laquelle ils furent échangés, et passèrent à Mre Philippe Ango, chevalier, seigneur de Villebadin et à Mre Louis Ango, conseiller du roi au Parlement de Normandie et chanoine en l'église cathédrale de Rouen (3).

Le fief de Barges-Chauffour avait pour limites le territoire de ces deux paroisses. Cependant le domaine royal d'Exmes s'étendait particulièrement à Chauffour sur quatre acres dans l'aînesse de la Chauvinière et 7 acres dans la propriété de Montchauvel et du pied du Val. D'un autre côté, le fief en question avait les extensions suivantes, savoir : A Champobert sur le réage du Vivier, de la Couture Duhamel, des Champs-Lambert (4), sur les mortes terres et, à Villebadin, sur la pièce des Douits (5).

S'il faut s'en rapporter au gage-plège, en forme de terrier, du 8 juin 1758, le domaine non fieffé de la seigneurie était composé de 5 pièces de terre d'une superficie totale de 25 acres, 3 vergées,

(1) Éphémérides ornaises. Journal *La Croix de l'Orne,* du 25 septembre 1892.

(2) Manuscrit Bailleul. — Verbo Barges.

(3) Voir notre article *Argentelles.* (*Bulletin* de la Société, année 1893).

(4) Aveux des 24 octobre 1760 et 29 octobre 1769. Archives de l'Orne. Fonds Barges.

(5) Archives du tabellionnat d'Exmes (7 septembre 1584).

Digitized by Google

10 perches, en herbe, labour, plant, édifiées du moulin banal à blé de la seigneurie, nommées la Cour du Moulin, les Grandes-Haies Cosnard, les Champs-d'Anes, la Cour de la Billardière, etc. et le domaine fieffé portait sur 177 pièces contenant 347 acres et demie, 37 perches et 32 pieds carrés.

Ces derniers chiffres sont sensiblement différents de ceux trouvés par Pierre Landon, géomètre, maître-arpenteur juré pour le roi en la vicomté d'Argentan et d'Exmes qui, sur la requête de Robert Duprey, adjudicataire des réparations de l'écluse et curage du bief du moulin à blé de la paroisse, arpenta celle-ci du 5 au 30 décembre 1652. A en croire Landon, la superficie totale était de 332 acres, demie vergée, une perche à raison de 160 perches à l'acre. Ce travail, contrôlé par les habitants eux-mêmes, prévenus, à l'issue de la messe paroissiale, par ministère du sergent royal Jacques Deforges, à la date du 3 décembre, offre toute garantie d'exactitude. Les 332 acres étaient réparties en 252 parcelles, possédées par 50 familles sous les aînesses et ténements ci-après relevés dans les aveux des 10 novembre 1577 et 27 mars 1659, savoir :

1° *La vavassorerie* ou aînesse à la Rogère, contenant 40 acres de terre, tenue franche et féale. L'aîné était Jean Lambert et plus tard Marin Marais.

2° *La vavassorerie* ou aînesse Lambert, comprenant 12 acres, tenue franche et quitte, excepté la foi, l'hommage et les devoirs seigneuriaux seulement, comme toutes les aînesses ci-après. L'aîné était Jehan et ensuite Charles Lambert.

3° *L'aînesse* du Carrouge, contenant 30 acres, se trouvait exactement dans les mêmes conditions que la précédente avec Jehan Lamhert pour aîné.

4° *L'aînesse* Fleury, ci-devant Haney, contenant 15 acres, était sujette à 32 sols 6 deniers, 2 gélines et 20 œufs de rentes seigneuriales. Aîné Gourgon Broussois.

5° *L'aînesse* du fief Samson, d'une superficie de 9 acres, franche et quitte, avec le même Gourgon Broussois, pour aîné.

6° *L'aînesse* du Benninel ou Benninet, ci-devant Bouteraye, comprenant 13 acres, était astreinte à 35 sols, 2 gelines, 1 coq et 20 œufs de rente annuelle. Aîné : le même Broussois.

7° *L'aînesse* du fief Allert Aller ou Alliot, composée de 11 acres, était obligée à 52 sols, 2 gelines, 1 coq et 20 œufs. Aînés : Jean Gorge, puis Nicole Hersent.

Digitized by Google

8° *L'aînesse* aux COINTE, contenant 40 acres, sujette à 4 livres 15 sols de rente, 4 gelines et 40 œufs. Aînés : Joachim Dutertre, puis Emond Dutertre.

9° *L'aînesse* COSNART, contenant 50 acres, franche et quitte de rentes. Aîné : Julien Hersent.

10° *L'aînesse,* villenage ou vavassorerie GALLOPIN, ci-devant Babillon, des Goux ou du Moulin, dont étaient autrefois aînés : Thomas Lesage, Blaise et Louis Brethel, puis Pierre Hauton, comprenait 15 acres, sujettes à 30 sols de rente, 2 gelines, 1 coq et 20 œufs, plus 6 sols pour la tournée du moulin (1).

Les nuement-tenants, en 1577, étaient : 1° Jehan Lesage et ses cohéritiers, sujets à 5 sols de rente ; 2° Clément Chartier, tenant le moulin à blé de la seigneurie et 3 vergées en pâture sises à Barges, plus 60 acres de terre à Chauffour, faisant, pour le tout, 100 sols de rente ; 3° les héritiers Gervais et Collin Broussois, Pierre et Thomas dits Broussois, astreints à 5 sols de rente à Saint-Michel, 1 geline et 10 œufs ; 4° enfin les hoirs Louis, Pierre et Guillaume dits Plomesle, enfants mineurs de Davy Plomesle.

Toutes les rentes et faisances ci-dessus étaient exigibles, savoir : l'argent, en deux termes, à Saint-Rémy et à la Chandeleur, par moitié ; les gelines et les coqs à Noël et les œufs à Pâques. Elles s'élevaient, en définitive, pour toute la seigneurie à 17 livres 14 sols, 13 gelines, 3 coqs et 130 œufs. L'estimation et l'appréciation des faisances en nature étaient faites par les vassaux eux-mêmes, dans les différents pleds et gages-plèges. C'est ainsi que, de 1649 à 1768, la valeur du chapon varie de 15 à 12 sols, celle de la geline de 6 à 9 sols, du coq de 3 à 8 sols ; la journée de harnois, de 40 sols à 3 livres. La valeur de l'œuf resta toujours à 3 deniers.

VI

Les vassaux de la sieurie de Barges étaient tenus à foi, hommage, treizièmes, aydes-féaux et coutumiers, comparence aux pleds et gages-plèges, cours et usages, service de prévôté, regard

(1) Aveu Lecointe du 21 juillet 1488. Archives départementales. Fonds Barges.

Digitized by Google

de mariage, journées de fanage au pré de la Planche, une fois l'an, corvées de bêtes tirantes aux harnois et gisantes sur les héritages pendant trois saisons de l'année, réparations de l'écluse, curage des biefs du moulin banal, aménagement du tournant, savoir un jour entre deux soleils, suivant les anciens aveux.

Le moulin banal appartenait pour trois douzièmes, dès avant 1282, à Pierre Debray, puis concurremment à Étienne Cosnard et à Guillot Deplanche qui le vendirent en 1305 et 1306 à la famille Doucet.

Nous le retrouvons aux mains de Jehan Valleton, de Champobert, qui, le 9 mars 1435, le céda à Jehan Leluet, bourgeois d'Argentan, qui lui-même le rétrocéda au monastère de Sainte-Trinité de Caen, avec jouissance à partir de la Saint-Jean 1435. Le couvent en question le fieffa à Robin Chartier, bourgeois d'Exmes, le 8 mars 1457. François Chartier, fils aîné de Guillaume et tuteur de ses frères mineurs, l'échangea avec Étienne Plomesle d'Argentan ; puis Gilles Daunou, héritier de Plomesle, à cause de Jeanne Plomesle, sa femme, le vendit au sieur Christophe de Mauvoisin, chevalier, seigneur de Villebadin (8 mai 1600). Il passa ensuite aux mains de Jacques de Mannoury, écuyer, sieur de Neuville, à cause de damoiselle Anne de Mauvoisin, sa sa femme, fille du seigneur de Villebadin. Ce dernier pour mettre un terme aux réclamations des vassaux de Barges fit préciser ses droits et les leurs dans une sentence rendue au bailliage d'Exmes, le 27 novembre 1619. Les vassaux furent condamnés à l'entretien d'une moitié de l'écluse, suivant les anciens aveux mis sous les yeux des juges. Le sieur de Mauvoisin devait contribuer à cette réparation et à cet entretien dans la proposition des héritages par lui possédée dans l'étendue de la sieurie de Barges, 35 acres (1). L'écluse dut être portée à quatre ou cinq perches au-dessus de l'endroit où elle se trouvait d'abord et refaite par le sieur de Villebadin. Les habitants furent contraints à amener le tournant du moulin. Les manants devaient,

(1) Sentence rendue à Exmes par Charles Cavey, sieur Dailly, conseiller du roi, lieutenant criminel du bailli d'Alençon aux vicomtés d'Argentan et d'Exmes, assisté de Me Jacques Bernart, écuyer, sieur d'Avernes, conseiller du roi, lieutenant général, civil et criminel en la vicomté d'Exmes, rapporteur. — Paul Lemoyne, licencié ès lois, lieutenant particulier du vicomte d'Exmes. (Archives de l'Orne, liasse Plomesle).

Digitized by Google

en conséquence, bailler déclarations de leurs biens, soit à l'adjudicataire, sur bannie, des dits curages et réparations (19 juin 1651), soit aux propriétaires du moulin chargés de faire exécuter tous travaux d'art, aux frais des paysans qui recevaient l'ouvrage et en payaient le prix (1).

VII

Les gages-plèges en forme de terrier de la sieurie de Barges étaient tenus tous les ans, avant le 15 juillet, conformément à la coutume de Normandie et les pleds ordinaires, dans toutes les saisons de l'annnée, généralement au presbytère (30 septembre 1633), puis devant l'église et enfin dans la demeure des vassaux (2), aux villages du Moutier, des Plomesle et de la Sagerie, toujours en présence du fermier de l'abbaye, mandataire et *negotiorum gestor* des religieuses, à la requête duquel les instances en justice et les poursuites étaient faites, par l'entremise du prévôt ou premier des hommes de la sieurie chargé de publier les pleds.

A toutes les époques historiques, les vassaux ont montré une répugnance invincible pour les pleds et se sont efforcés d'y échapper pour s'exonérer des redevances.

Mais cette hostilité du manant ne s'est nulle part affirmée plus catégoriquement que dans la paroisse de Barges, où, chose inouïe, tous les vassaux se sont révoltés et ont refusé de comparaître devant la cour seigneuriale composée du sénéchal et de son greffier.

Le 27 mars 1659, notamment toutes les aînesses, ténements et nuements ci-dessus relatés furent saisis et réunis au fief. Les biens-tenants furent condamnés à l'amende. Un rôle fut délivré à part tant pour défaut de comparence que pour soumission de bailler aveux non accomplie. Le prévôt fut chargé de faire les diligences pour procéder judiciairement à la réunion des fonds.

(1) Sentence rendue à Exmes par Guillaume Dufour, conseiller du roi, lieutenant particulier, ancien criminel du bailly d'Alençon, aux vicomtés d'Exmes et d'Argentan, en faveur de François Badon, du 14 octobre 1622. Voir aussi sentence du 1er juillet 1651 entre les paroissiens et le sieur de Neuville. — Archives de l'Orne. Fonds Barges.

(2) Aveu Follet, du 19 juillet 1642. — Archives de l'Orne.

Digitized by Google

Le fermier de l'abbaye dut bailler au prévôt la commission avec les joutes et les bornes des héritages saisis, autant qu'il en put retrouver dans les registres des gages-pièges et il fut donné lecture, mot à mot et à haute voix, du nombre et de la contenance des immeubles ainsi enlevés à leurs légitimes possesseurs (Aveu du 27 juillet 1660). Déjà au 19 juillet 1648, les récalcitrants avaient été condamnés chacun à 5 sols d'amende, faute de comparution et à 18 sols et 1 denier pour rentes non payées, aux termes échus.

Le seigneur de la Motte-Ango de Flers ne fut pas plus heureux, sur ce point, que les les dames de Sainte-Trinité de Caen. Les 5, 7 et 14 août 1729, il fit saisir, par le sergent Foubert, les héritages ayant appartenu au curé Perrotte et alors possédés par le sieur Perrotte de la Bretonnière. Dans le rôle des amendes dressé le 9 mars 1733, figurent dix-neuf rebelles, nommément désignés, contre lesquels le rôle est rendu exécutoire par le sénéchal de la sieurie.

Le 28 février 1747, un grand nombre de paysans furent condamnés. Le 12 décembre 1763, huit vassaux furent punis d'une amende de 5 sols. Cinq payèrent 1 livre 3 sols 5 deniers; douze donnèrent 18 sols. Au surplus, cet état de rébellion que nous avons déjà constaté à Argentelles persista jusqu'à la Révolution de 1789.

VIII

L'idée de procès conduit nécessairement à l'idée de juge et nous donnons ci-après la liste des sénéchaux et des greffiers des deux sieuries de Chauffour-sous-Exmes et Barges réunies en un seul fief.

Premièrement, Henry Lelong (1418-1458). Il eut pour lieutenants : 1° Jean Ruault (19 février 1418); 2° Robin Tiesse (8 janvier 1424); 3° Jean de Courmarceul (12 mai 1427); 4° Richard Hardy (1437); 5° Pierre Périer (5 mars 1454); 6° enfin Guillaume Ledesney (20 novembre 1458).

Deuxièmement, Guillaume de Guerpel (1471 à 1483), avec Jean du Barquet pour lieutenant (1472).

Troisièmement, Jehan Bernart (1487-1506). Il eut pour sous-sénéchaux : 1° Maurice de Louvières (24 juillet 1488); 2° Jean

Digitized by Google

Pollin (23 septembre 1488) ; 2° Jean Pollin (23 septembre 1488), Antoine Périer ci-après (19 mars 1489).

Quatrièmement, Antoine Périer, écuyer (1517-1520).

Cinquièmement, Richard de Souvigny (7 juin 1531). Il eut pour lieutenant Cléophas Godet (20 mai 1530).

Sixièmement, Julien Pinel ou Pignel, bachelier ès-lois (1536 à 1577).

Septièmement, Pierre de Beaudemont, licencié ès-lois (1583-1617). Il eut pour greffiers successifs : 1° Pierre de Malvoue, avocat (12 novembre 1598) ; 2° Pierre Lepas (1583-1608) ; 3° Jehan Gaudin, avocat (1610) ; 4° Denys Baudren (1612-1617).

Huitièmement, Jean Brunel ou Brunet, licencié ès-lois, avocat (1625-1650), qui eut pour secrétaires : 1° Hector Deforges (mai-juin 1626) ; 2° Pierre Carrey, greffier au bailliage d'Exmes (1628) ; 3° Noël Daupley, tabellion à Nonant (1627-1632) ; 4° Allain Carrey (1625-1633) ; 5° François Lesassier, tabellion à Exmes (1634-1660).

Neuvièmement, François Lemoyne, licencié ès-lois, avocat (1653-1660).

Dixièmement, Louis Lebrun, sieur de Prépostel, licencié ès-lois, avocat (1650-1665). Il eut pour greffier ordinaire François Lesassier, tabellion, puis Pierre Hays, autre tabellion d'Exmes, et Jean Delahaye, notaire à Argentan (22 avril 1659).

Onzièmement, François Paynel, sieur du Lindel, avocat (1675 à 1681) ; greffier Pierre Hays, ci-dessus nommé.

Douzièmement, François Ledamoisel, avocat (1681-1685) ; greffier Jean Hays, sergent (1681-1691).

Treizièmement, René Chéradame, licencié ès-lois, avocat aux vicomtés d'Argentan et d'Exmes (1681-1688).

Quatorzièmement, Jehan Lecomte, avocat (1689-1691). Il eut pour greffier le même Jean Hays.

Quinzièmement, Michel Lemoyne, sieur de la Piltière, conseiller et avocat du roi, aux vicomtés d'Exmes et de Trun (1701-1703), avec Jacques Letur, sergent, pour greffier ordinaire.

Seizièmement, Louis Barbot, sieur de Beleuvre, avocat (1711-1725) ; il avait pour secrétaire ordinaire, René Hays, huissier.

Dix-septièmement, Jacques Hébert, sieur de la Héberdière, avocat aux bailliage et vicomtés d'Exmes et de Trun. Il eut pour

Digitized by Google

lieutenant Jean-Jacques-Michel Lefèvre, avocat au bailliage d'Exmes et d'Argentan (10 octobre 1729) et pour greffier, Robert Landon.

Dix-huitièmement, Maurice-François Broussois-Bargeville, licencié ès-lois, avocat aux mêmes bailliage et vicomtés (année 1747); son greffier ordinaire était Me Félix-Charles Levavasseur, tabellion à Exmes et au bourg de Chambois, procureur au bailliage d'Exmes, jusqu'en 1764.

Dix-neuvièmement, Antoine Jouenne, avocat au Parlement de Normandie (1752-1765). Il avait pour lieutenant, François Lesieur, sieur de la Moulterie, licencié en droit civil et canon, avocat au Parlement (1752-1755), et pour greffiers : 1° Me Jacques Duval de la Sebinnière (1752-1764); 2° et Me Philippe-Jean-Jacques Louvel, tabellion à Exmes et au bourg de Chambois (1765-1766).

Vingtièmement, Jacques-François Reaulx-Boulay, licencié ès-lois, avocat au Parlement (1768-1772). Il eut pour secrétaires : le notaire Louvel; 2° Me Ignace-François Charpentier, notaire à Exmes et à Chambois (de 1772 à la Révolution de 1789).

Vingt-unièmement, Jacques-François Charpentier, avocat au Parlement de Paris (1772-1775).

Vingt-deuxièmement, Jacques-François Vattier, licencié ès-lois, avocat au Parlement (1776-1781).

Vingt-troisièmement, enfin Jean-François-Antoine Lautour-Duchâtel, licencié en droit civil et canon (1784 à 1789).

IX

Plus intéressantes que ses relations avec les vassaux sont les relations du couvent de Sainte-Trinité de Caen avec les rois de France et les ducs d'Alençon. Nous possédons peu de documents sur ce point; cependant les Archives de l'Orne nous montrent l'abbaye successivement aux prises avec la royauté et les représentants du duc, dans la fin du XIVe siècle et la première moitié du siècle suivant.

De toute éternité, la royauté possédait la forêt de la *Haye* d'Exmes et les bois dits du Fay de Courgeron, sur le triage desquels sont actuellement bâtis le château et l'établissement du haras du Pin (1). D'un autre côté, le couvent de Sainte-Trinité

(1) Manuscrit Bailleul. — Verbo Le Pin.

Digitized by Google

exerçait, moyennant certaines redevances, dans ces mêmes bois, depuis un temps fort éloigné, des droits d'usages, franchises et libertés qui n'avaient jamais été sérieusement contestés jusque dans la première moitié du XIVe siècle. A ce moment, des nobles et des roturiers prétendant aux mêmes droits dans la forêt en question, les officiers du roi furent chargés de vérifier les titres de chacun et suspendirent la jouissance des priviléges réclamés par l'abbaye.

Les religieuses adressèrent alors une supplique au Roi qui, mieux informé, leur rendit justice en cassant les arrêts et empêchements apportés à leur jouissance. En conséquence, le monastère rentra en possession des usages, libertés et franchises, mais sans avoir droit à aucune indemnité et sous réserve des priviléges royaux. Bientôt Jehan Sohhue, maître enquêteur pour le roi, notifiait cette décision à Raoul d'Argentelles, lieutenant du verdier de Gouffer et d'Exmes, et donnait mainlevée à la date du 13 décembre 1365.

X

Par lettres-patentes en date, au bois de Vincennes, du 14 mai 1370, le roi de France, Charles V, abandonna aux comtes d'Alençon et du Perche, ses cousins, les châteaux d'Exmes et de Caux et leurs appartenances dans la vicomté de Falaise. En contre échange, les comtes lui succédèrent le châtel et la châtellenie de Josselin, en Bretagne, suivant d'autres lettres datées, au même lieu, du 24 des mêmes mois et an. Invoquant les clauses de ce contrat bi-latéral, les comtes d'Alençon se crurent le droit de contraindre l'abbesse de Sainte-Trinité à leur rendre hommage pour les villes *(sic)* de Chauffour et de Villebarges. Sur le refus de celle-ci, les biens, terres, rentes, dîmes, héritages et revenus quelconques, possédés par le couvent dans l'étendue du duché, furent confisqués et mis dans la main des comtes. L'abbesse répondit à cette exécution sommaire par une supplique adressée au roi par l'entremise de son procureur au bailliage de Caen. On exposait, dans cette complainte, que l'abbaye de Sainte-Trinité était de fondation royale, que l'abbesse était tenue de prêter serment de féauté au Roi, à l'exclusion de tous autres seigneurs, et à toute réquisition ; que la supérieure récemment

Digitized by Google

nommée, comme d'ailleurs tous ses prédécesseurs, s'était acquittée de ce devoir pour tous les fiefs, terres, villes et possessions ; que la paisible jouissance du couvent remontait à une époque si reculée qu'il n'était mémoire du contraire. En conséquence, elle se mettait sous la protection du roi, le suppliant de trancher le point en litige.

Charles V, par de nouvelles lettres-patentes du 4 août 1377, n'hésita pas à se prononcer en faveur des religieuses et considérant la prétention de ses cousins, comme contraire aux droits de la royauté, dommageable et préjudiciable à ceux de la couronne, fit défense à ses parents de « commander ou molester la dite abbesse, de lui faire dommage pour ces deux villes *(sic)* » et leur enjoignit de cesser toute poursuite et mesure vexatoire. Puis, prévoyant une résistance de la part des intéressés, il leur rappela qu'ils ne tenaient leur terre que par pairie, que, par suite, ils ne devaient plaider ailleurs que devant le Parlement de Paris, à moins qu'ils ne voulussent ajourner le débat aux jours des Normands du prochain Parlement. Ordre était donné à tous les officiers royaux de veiller avec diligence à la bonne exécution de cette défense.

Pour quiconque connaît les termes de l'échange des 14-24 mai 1370, cette prétention du roi ne devait pas avoir de suites. La question resta pourtant longtemps indécise. Dans le cours de l'année 1412, les religieuses se décidèrent à adresser une supplique au duc d'Alençon et, le 25 octobre de la même année, Guillaume Le Diacre, bailli d'Alençon et d'Exmes, notifia aux receveurs du duché, chargés de toucher les revenus, rentes, terres et héritages confiqués et, au surplus, à tous les officiers du bailliage, l'ordre qu'il venait de recevoir de Jean, comte d'Alençon, l'invitant à donner mainlevée et à restituer les biens ainsi mis sous séquestre.

L'aveu fut renouvelé le 16 avril 1450 : Le fermier de l'abbaye, Blanche, reconnut tenir en aumône, au droit de la fondation, royale donation, ressortissant en la juridiction et seigneurie de très haut et puissant prince, très doux et honoré seigneur, le duc d'Alençon, les fiefs nobles, terres et seigneuries de Chauffour et Villebarges, avec les revenus, franchises, libertés, dignités quelconques, partout où ils s'étendaient dans la châtellenie d'Exmes, appartenant au duc, terres et seigneuries noblement tenues à

Digitized by Google

cour et usage, dont il était possesseur dès le temps passé, en moyenne et basse justice, avec explication que les religieuses n'étaient astreintes envers le Roi, à aucune rente, dû et devoir, excepté *prières et oraisons*.

Un autre aveu rendu aux assises d'Exmes, tenues par Robert Postel, écuyer, seigneur de Breitez et bailli d'Alençon, à la date du 20 mars 1453, consacrait, dans les mêmes termes, les droits définitivement reconnus du duc d'Alençon (1).

(1) Archives de l'Orne. Fonds Villebarges.

ALBERT CHOLLET.

Digitized by Google

MARNEFER [1]

I

Marnefaium, en latin du moyen-âge, puis Marnefai, Marnefay.

La commune de Marnefer s'étend en plein plateau d'Ouche, entre la Rille et la Cherentonne. Suivant la carte de l'état-major, un point, situé entre l'église et le hameau de Beuffrai, s'élève à 225 au-dessus du niveau de la mer. Cette commune, dont le sol est généralement plat, ne possède aucun cours d'eau ; elle forme une avancée profonde dans le département de l'Eure, entre les commmunes de Chambord et de Ménil-Rousset.

La contrée, connue actuellement sous le nom d'Ouche, était encore aux premières années de notre ère couverte par une vaste forêt, aux fourrés impénétrables, que l'épaisseur de ses ombrages rendait horrible. De nombreuses bandes de brigands y faisaient leur retraite, les bêtes féroces y pullulaient ; et encore au XIIe siècle, le tableau qu'en fait Orderic-Vital, le savant moine de Saint-Évroult, n'est pas d'une folle gaieté.

Cependant depuis cette époque reculée, les bois ont disparu pour faire place à des champs cultivés ; mais c'est surtout à Marnefer que l'on voit le plus facilement ce qu'il en a coûté de sueurs et de fatigues aux pauvres paysans pour défricher ces vastes déserts, dont le sol renfermait une grande quantité de cailloux roulés ; en effet, il a fallu les extraire du sol et les déposer en rampes énormes à la limite des champs, où on les voit encore en grande partie, quoique de jour en jour on en enlève une partie pour l'empierrement des routes environnantes.

(1) Canton de la Ferté-Fresnel (Orne).

Digitized by Google

II

La surperficie de la commune est de 412 hectares et sa population, qui, en 1816, était de 252 habitants, n'est plus que de 117; c'est donc une diminution de 135 habitants en 75 ans, ou environ 53, 57 %. En divisant le chiffre de la superficie par celui de la population, nous avons la densité de cette dernière, soit 3 hectares 52 ares par habitant, ou 28 habitants par kilomètre carré ou 100 hectares.

En 1789, Marnefer était imposé à 1474 livres d'impositions (1). L'an IX de la République, les impôts se divisaient de la manière suivante : foncière, 2057 fr. 34 ; personnelle-mobilière, 240 fr. 24 ; portes et fenêtres, 151 fr. 01 ; patentes, 54 fr. 60. Total : 2563 fr. 19 (2). En 1890, le principal des quatre contributions directes était de 1625 francs. Vers la même époque, le budget communal atteignait 1400 francs.

Les voies de communication qui traversent le territoire de Marnefer sont : 1° la route d'Orbec à Glos-la-Ferrière par Montreuil-l'Argillé ; 2° plusieurs chemins vicinaux tendant aux communes voisines.

Marnefer est desservi par le bureau des postes et télégraphes de Glos-la-Ferrière.

Le percepteur de la Ferté-Fresnel perçoit les contributions directes de Marnefer.

La distance aux chefs-lieux est de : canton, 8 kilomètres ; d'arrondissement, 53 kilomètres ; de département, 67 kilomètres.

III

Avant la Révolution française, la paroisse de Marnefer faisait partie de la généralité d'Alençon et de l'élection de Bernay, au point de vue administratif et financier. Pour le spirituel, elle dépendait du diocèse d'Évreux, archidiaconé d'Ouche et doyenné de Lyre. La cure à la présentation de l'abbé du Bec était un bénéfice de 800 livres (3).

(1) Gardin : *L'Élection de Bernay.*
(2) Couriol : Notes manuscrites.
(3) Louis Duval : *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne.*

Digitized by Google

L'église dédiée à Saint-Laurent, diacre et martyr à Rome, l'an 158 de notre ère, est située à peu de distance de la route de Glos-la-Ferrière, au centre d'un petit hameau circonscrit par de vastes campagnes aux champs pierreux. Elle s'élève au centre d'un frais cimetière planté de vigoureux pommiers. Son plan se compose d'une nef, d'un chœur, d'une sacristie et d'un porche.

Le gable ou pignon occidental n'est, comme le reste de l'édifice, appuyé par aucun contrefort. Son appareil consiste en silex grossièrement taillés, alliés ensemble par d'épaisses couches de mortier. La porte, dont il est percé, est une large baie ogivale bordée de poudingues (1).

Au midi, la nef aussi appareillée en silex et poudingue est éclairée par quatre fenêtres : deux sont cintrées et bordées de briques et par conséquent modernes ; une troisième aussi cintrée est encadrée de pierre blanche ; mais ses moulures sont trop peu caractérisées pour déterminer d'une manière satisfaisante l'époque de sa construction. Tant à la quatrième qui est de forme ogivale et à moulures prismatiques, elle appartient évidemment à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle.

Au nord, une partie notable du mur a été refaite depuis moins d'un siècle. Pour ce qui est de la partie ancienne, un épais crépis en cache l'appareil qui, cependant, nous a paru être en blocage de silex. Les deux fenêtres percées de ce côté sont cintrées et parementées en briques.

Le chœur est en retraite et bien plus bas que la nef, son appareil est en cailloutis, sauf les angles orientaux qui sont formés d'assises de poudingues. Au nord se trouve une fenêtre à linteau droit bordée de briques. Au midi, on remarque une très petite fenêtre ébrasée intérieurement, ainsi qu'une petite porte cintrée bordée de poudingues. Ces deux ouvertures sont anciennes et nous ont paru remonter au XIIe siècle.

(1) Le poudingue ou grison se compose d'une agglomération de petits silex liés ensemble par un ciment silico-ferrugineux. On le rencontre très communément au pays d'Ouche, presque à la surface du sol. Il durcit à l'air et peut s'employer dans les constructions. Du reste, une grande partie des monuments religieux du pays d'Ouche, antérieurs au XIVe siècle, sont construits en poudingues taillés. Nous l'avons trouvé jusque sur la rive droite de la Touque, à la tour de l'église de Fervaques ; mais nous ne l'avons jamais vu employé aux constructions de la rive opposée.

Digitized by Google

Contre le chevet qui est droit, on a appuyé la sacristie qui n'a rien de monumental.

Le porche, qui précède le tout à l'Occident, est une mauvaise construction en charpente avec hourdis entre les colombages.

Le clocher en bois, à base quadrangulaire surmontée d'une flèche à huit pans, le tout revêtu d'ardoises, est placé à cheval sur la partie occidentale de la nef.

A l'intérieur, on a conservé les charpentes apparentes de la nef qui se composent de plusieurs fermes, avec poteaux indépendants des murs, entraits et poinçons. La voûte construite en bardeaux avec couvre-joints est décorée de peintures en poncis.

L'arc triomphal, qui sépare la nef du chœur, est une large arcade ogivale à moulures prismatiques, qui remonte probablement à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle et, par conséquent, contemporaine d'une des fenêtres de la nef.

La voûte du chœur construite en merrain est couverte de peintures déjà anciennes. La partie supérieure est décorée de gros nuages blancs assez grossièrement exécutés sur un fond d'azur ; quant à la partie inférieure, elle est tapissée de grands arbres et de fleurs exotiques.

Le rétable de l'autel supérieur possède des colonnes unies à chapiteaux corinthiens. Les autels inférieurs placés à l'extrémité de la nef proche le chœur ne mériteraient pas d'être cités s'ils ne possédaient pas des statues anciennes : à droite, c'est saint Blaize et saint Sébastien ; à gauche, saint Laurent, patron de la paroisse, qui est le but d'un pélerinage assez suivi, au sujet des maladies de peau. Nous avons remarqué près de cette statue, diverses offrandes, telles que œufs, chapelets, rubans, images et une foule d'autres objets qu'il serait trop long de citer.

Terminons la description de cette pauvre église, depuis longtemps dépourvue de desservant, en disant qu'elle a dû être construite à la fin du XIIe siècle ; mais qu'elle a subi diverses modifications au XXVIe, XVIIIe et XIXe siècles, qui ont profondément altéré son style primitif.

IV

Comme nous l'avons dit plus haut, la cure de Marnefer était à la présentation de l'abbé du Bec ; en 1135, Guillaume de Glos

Digitized by Google

donna au Bec l'église de Saint-Laurent-de-Marnefer, donation qui fut confirmée par l'évêque et le seigneur suzerain (1).

La seigneurie de Marnefer dépendait de la baronnie de la Ferté-Fresnel (2).

Nous croyons que cette seigneurie fut apportée à Guillaume, baron de la Ferté-Fresnel, par Alix de Marnefer, sa femme ; ils assistèrent tous deux, en 1132, à la dédicace de la nouvelle église de Notre-Dame de Chaise-Dieu (3).

Dans une charte sans date, mais qui doit être du XIIIe siècle, on voit que Payen Fresnel, au cours d'une maladie, pour obtenir la rémission de ses péchés, fit donation à l'abbaye de la Trappe de cinq acres de terre à Marnefer (4).

La famille Fresnel de la Ferté conserva la seigneurie de Marnefer jusqu'à Jean, cinquième du nom, qui mourut sans postérité et dont la nièce Alix de la Ferté-Fresnel, épouse de Foucault du Merle, baron du Merlerault, transmit tous les biens de sa famille à sa fille qui épousa Jean de la Champagne. De ce mariage naquit Agnès de la Champagne qui fit entrer à son tour la baronnie de la Ferté-Fresnel dans la famille d'Helleuvilliers, en épousant Roger d'Helleuvilliers. Leur fils, Jean d'Helleuvilliers, fut baron de la Ferté-Fresnel et échanson du duc d'Orléans.

Le domaine de la Ferté-Fresnel fut partagé, le 3 mai 1571, entre Charlotte d'Helleuvilliers, épouse de Gilles de Saint-Pierre, sieur des Authieux, qui eut la portion puinée avec le château, et Marie d'Helleuvilliers, sa sœur, épouse de Pierre d'Houainville, qui eut pour lot la portion aînée sans le château, mais aussi la seigneurie de Marnefer dont nous nous occupons. Cette dernière portion passa successivement à plusieurs membres de la famille d'Houainville. L'un d'eux, Jean d'Houainville, époux de Geneviève de Rassent, fut condamné aux galères perpétuelles après avoir commis plusieurs meurtres. Son fils et son complice, Louis d'Houainville, s'enfuit et fut pendu en effigie. La portion aînée de la Ferté-Fresnel fut alors confisquée par le roi et mise

(1) Charpillon, *Dictionnaire des communes de l'Eure.*
(2) *Annuaire normand,* pour l'année 1884.
(3) Idem.
(4) Cartulaire de la Trappe.

Digitized by Google

en vente. Louise d'Houainville, fille de Jean, l'acheta et la revendit, le 21 avril 1660, à Charles de La Porte, conseiller au Parlement de Rouen, et père de Nicolas de La Porte, qui la transmit, en 1716, à Nicolas-Joseph de La Porte, son fils, qui mourut en 1778.

A. DALLET.

Le Bos, ce 11 mai 1894.

Digitized by Google

DESCRIPTION D'OBJETS

DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

Provenant du Cambodge, et déposés au Musée d'Alençon.

PAR M. LETELLIER, CONSERVATEUR

M. Adhémard Leclère, résident de France au Cambodge, a fait don au Musée d'Alençon, sa ville natale, d'une série d'objets préhistoriques des âges de la pierre polie et du bronze, recueillis à Somrong-sen, près du grand lac Tonli-sap, à 80 kilom. N.-O. de Phnom-Penh.

Cette localité, d'après M. Moura, possède de puissants dépôts d'alluvion ancienne, formés de couches alternatives de vase durcie et de coquilles fluviatiles et locustres (1) ; on exploite les bancs de coquilles pour en faire de la chaux, et on y trouve de temps à autre, assez rarement, les objets composant le don généreux et patriotique de M. Leclère.

Ce n'est pas la première fois que l'on apporte en France des spécimens de l'industrie des hommes primitifs de l'Asie méridionale. Déjà, avant 1880, M. Moura, ancien représentant de la France au Cambodge et auteur du grand ouvrage intitulé : *Le Royaume du Cambodge*, donna au Musée de Toulouse une collection semblable à la nôtre ; elle fut décrite par le Dr Noulet, dans une note intitulée : *L'âge de la pierre polie et du bronze*

(1) Ce point est à vérifier : M. Leclère m'enverra des spécimens de ces coquilles.

Digitized by Google

au Cambodge. M. Moura en a reproduit un extrait avec deux planches. La même note a été analysée dans les *Matériaux* de M. de Cartailhac, année 1879, p. 315, ainsi que me l'apprend une lettre de M. Moutier, président de la Société normande d'études préhistoriques, que M. de La Sicotière a bien voulu me communiquer.

Je vais donc simplement décrire les objets que j'ai sous les yeux.

1° Outils en pierre.

Nous avons 27 outils plus ou moins analogues à ce qu'on appelle ordinairement des *haches en pierre polie*.

La matière est la même pour tous : c'est un pétrosilex noir ou très brun, rarement zôné de gris, à grains très fins et prenant un poli parfait.

Pour plus de clarté, je les rangerai en 4 sections :

1re section. — Seize de nos outils ont la forme générale des analogues d'Europe : galbe trapézoïdal, les deux grandes faces convexes, les bords arrondis. Mais ils diffèrent par le tranchant qui est sensiblement *rectiligne* et *à biseau*, comme les ciseaux de menuisier. La face à biseau est presque constamment plus plate que l'autre et d'un poli moins soigné, laissant voir, sur tous les échantillons, le fond des écaillures qui n'est pas atteint ; il y en a même où l'on s'est contenté d'adoucir les aspérités, en laissant la face presque brute. — Au contraire, la face opposée au biseau est toujours parfaitement polie et convexe. Il y a donc, dans ces outils, un beau côté ou endroit et un envers.

Si je fais 4 lots de mes 16 outils :

Le 1er, comprenant six nos, est formé de ceux qui ressemblent le plus à nos haches de grandeur moyenne : longueur, 7cm à 7 1/2 ; largeur, 5 au tranchant, 3 à 4 à la pointe ; épaisseur, 2cm (Pl. I, fig. 1 et 2).

Le 2e comprend 4 spécimens plus petits : 6cm de long, 3 et 4 de large, 1 d'épaisseur (Pl. I, fig. 4).

Le 3e contient 2 outils élancés de 9cm 1/2 de long et 4 de large au tranchant. L'un est biconvexe, à 2 biseaux arrondis, de sorte que le tranchant est presque médian et arqué ; l'autre est tout

Digitized by Google

plat du côté du biseau qui est à vive arête ; convexe de l'autre côté et à tranchant rectiligne sub-médian (Pl. I, fig. 3).

Le 4e lot est formé de 4 petits joujoux en trapèzes presque géométriques, plats et bien polis sur les deux faces, avec les bords arrondis chez un seul ; plats et bien polis chez les autres. Longueur 4cm 1/2 et 5cm ; largeur au tranchant, 3 1/2 et 4 1/2 ; largeur à la pointe, 1 1/2 et 3 ; épaisseur, 1 à 1, 2 (Pl. I, fig. 5).

2e *section.* — Sept outils à faces planes et parallèles et à côtés également plans, mais convergeant vers la pointe.

Le plus grand est le géant de la collection : il a 12cm 1/2 de long, 6 et 3 de large, presque 3 d'épaisseur. Il n'est que dégrossi sur ses 4 faces, et le biseau est taillé à petites facettes, mais n'a pas vu le polissoir. C'est donc probablement un outil seulement ébauché.

Le 2e a été poli sur les 2 faces, mais il est brut sur les 2 côtés. Le biseau a été achevé, mais aujourd'hui il est largement ébréché, sans doute par l'usage. La longueur atteint 9cm 1/2 ; la largeur, 5 et 2 1/2 ; l'épaisseur, 1 1/2.

Le 3e est triangulaire : longueur, 9cm 1/2 ; largeur, 4 1/2 ; épaisseur, 2. La face biseautée est plane ; l'autre, courbe en longueur ; les côtés ne sont qu'ébauchés. L'outil précédent et les 4 nos suivants sont en pétrosilex zôné de gris. Ces derniers sont des espèces de ciseaux à 2 biseaux obtus et arrondis à l'arête et très coupants dans l'état d'intégrité ; mais les tranchants de 3 sont ébréchés et celui du 4e est cassé. Ils sont assez bien travaillés et polis sur les 4 faces. Ils ont un aspect robuste et trapu que je ne connais pas chez nous. Longueur : 8, 7 et 6cm ; largeur au tranchant, 4 1/3 et 2 1/2 ; épaisseur, 1 1/2 (Pl. II, fig. 5 et 6).

3e *section.* — Elle ne comprend qu'un seul outil, une gouge. La tige, longue de 8cm, est carrée et de 15mm d'épaisseur. Son petit tranchant, parfaitement régulier, creuserait une rainure cylindrique de 15mm de largeur et 3mm de profondeur.

J'ai laissé hors section une moitié de hache taillée à petites facettes, plate d'un côté, arrondie de l'autre, et ressemblant aux types du Moustier. Mais c'est bien certainement un outil préparé pour le polissage et brisé dès le commencement du travail, car une des arêtes et les aspérités voisines ont un commencement de poli parfaitement caractérisé.

Digitized by Google

4e section. — Nous avons ici 3 outils de forme spéciale, et je crois, inconnue en Europe. Ce sont des espèces de ciseaux à biseau, à contour rectangulaire, avec une soie ou queue rappelant l'appendice des serpes et des couteaux de table qui s'enfonce dans le manche. Malheureusement, ces 3 objets intéressants sont altérés à la surface et fortement endommagés par l'usage ou par le temps.

Le 1er seul se rapproche du type de Toulouse, figuré dans Moura, mais il est à biseau et un peu plus petit. Le corps est un rectangle de 4cm sur 5 ; la soie a 2 1/2 à sa naissance, 1 1/2 au bout et 4 de longueur ; l'épaisseur uniforme est de 1cm 1/2. Le biseau était large de 3cm7 et le tranchant était arqué, mais il n'en reste que le tiers. L'un des coins a été brisé anciennement, car il est patiné ; l'autre ne l'a été que depuis la découverte, ce qui permet de reconnaître la roche (Pl. II, fig. 1 et 2, restauré).

Le 2e, long de 10cm 1/2, est mal travaillé et très altéré. La soie n'est marquée que par 2 ressauts peu saillants et très obliques. Le corps a 4cm de large, 5 de hauteur ; la soie, 2 1/2 de large ; l'épaisseur commune est de 2cm. Il n'y a pas de biseau, et c'est probablement un outil pas terminé, ou un simple marteau.

Le 3e, tout petit, est de même forme que le précédent, mais le biseau est bien régulier et fort large. Le tranchant est rectiligne. Le corps est un carré de 3cm ; la soie en a autant de long et 1cm7 de large. L'épaisseur a 1cm4 (Pl. II, fig. 3 et 4).

Il est remarquable que cette forme d'outil, inconnue en Europe, se retrouve en Amérique.

M. Lecointre, avec sa bienveillance habituelle, m'a signalé et communiqué le vol. de 1888 du *Report of the smithsonian Institution*. On y voit, p. 657, les figures de trois outils dont l'un, n° 97, serait identique au mien (Pl. II, fig. 1 et 2), s'il y avait un biseau et si les bords n'étaient pas arrondis ; il vient de l'Arkansas. Le 2e, n° 99, ne diffère du précédent que par la longueur considérable de l'appendice qui est rond et se continue sur la lame sous forme de renforcement ; on l'a trouvé dans la Caroline du Sud. Le 3e, n° 96, a le tranchant en demi-cercle et vient du Kentucky. — Tous trois sont en pierre dure.

L'auteur de l'article, M. Th. Wilson, appelle ces objets : *Spade-like implements,* outils en forme de bêche, et pense qu'ils ont pu servir soit de grattoirs, soit de bêches. — S'ils

Digitized by Google

avaient un biseau, comme ceux du Cambodge, il serait peut-être difficile d'en faire des bêches.

2° *Objets en pierre pour ornement ou amulettes.*

Ces objets sont assez nombreux et la plupart s'éloignent encore des formes européennes.

1° Un fragment de grand anneau ou bracelet, en albâtre calcaire. Diamètre extérieur 80^{mm}. La section est un rectangle de 9^{mm} sur 5. C'était sans doute un bracelet.

2° Une rondelle du même albâtre un peu roussâtre, de contour irrégulier. On la dirait tirée d'un galet perforé à la surface par des animaux lithophages. Le diamètre varie de 35 à 40^{mm} et l'épaisseur de 10 à 15. Une des faces, ornée de deux rainures courbes, est plane et laisse voir le fond des trous des lithophages. L'autre face est polie, creusée en cône irrégulier, et le centre est percé d'un petit trou formé de 2 cônes qui se rencontrent par le sommet.

3° Un petit disque en pierre blanchâtre à la surface, peut-être par altération, dure, happant un peu à la langue, mais calcaire. C'est probablement la pierre de la chaîne du Pursat, des types de Toulouse (Diamètre, 20^{mm}; épaisseur, 7^{mm}). Ce disque est grossièrement travaillé. Les 2 faces sont mal aplanies; l'une est criblée de petits trous de lithophages. Le centre est percé d'une petite ouverture formée de 2 cônes qui se rencontrent mal par le sommet.

4° Un disque, du même albâtre que la première rondelle, mais de forme étrange. Il ressemble à une roue d'horloge sans dents, avec un gros moyeu d'un côté seulement. Le disque est très mince, 1^{mm}. La face libre est plane; l'autre est en cône très surbaissé se raccordant avec un cylindre. Le disque a 40^{mm} de diamètre; le petit cylindre, 15^{mm}; la longueur suivant l'axe a 10^{mm} et le petit cylindre en prend 5. Au milieu, un trou formé de 2 cônes mal cintrés, comme aux objets précédents.

5° Un disque en albâtre de 25^{mm} de diamètre et 1^{mm} 1/2 d'épaisseur, très bien travaillé et percé d'un grand trou de 7^{mm}.

6° Un grand nombre de perles ou grains de colliers (il y en a 131) en pierre blanchâtre probablement du Pursat. Elles ont toutes une forme irrégulièrement sphérique; mais elles ont été plus ou moins usées aux 2 pôles, de façon qu'il y en a depuis la forme

Digitized by Google

discoïdale jusqu'à la sphère presque régulière. Toutes sont percées d'un trou bi-conique maladroitement centré. Les diamètres varient de 7 à 12^{mm} et les épaisseurs de 2 à 8. — La variété des formes, des grandeurs et même de la matière doit faire attribuer ces grains à plusieurs colliers.

7° Une douzaine de tout petits disques parfaitement réguliers et égaux, de 5^{mm} de diamètre et 1 d'épaisseur. La matière me paraît de l'ivoire. Ils sont adhérents à la vase durcie où on les a pris et percés d'un petit trou qui en indique l'usage.

8° Un cylindre d'albâtre très régulier à la surface, plan à un bout, brisé obliquement à l'autre. Diamètre, 20^{mm} ; longueur, 43 et 55. La surface est percée de 2 grands trous de lithophages et de plusieurs petits. Au centre de la base circulaire, il y a un trou un peu conique de 6^{mm} à l'ouverture et de 30 de profondeur qui est intentionnel, mais qui ne suit pas l'axe. A l'autre base, un trou oblique va rencontrer un des trous de coquilles et pouvait servir à la suspension.

9e Un objet qui me paraît du même calcaire altéré à la surface, en forme de cylindre irrégulier, aminci vers les deux bouts et un peu courbé. La longueur est de 80^{mm} ; l'épaisseur au milieu, de 15, et aux deux bouts, de 9 et 7 à 8^{mm}. Un petit trou oblique au gros bout pouvait servir à la suspension. C'est probablement une amulette se rapportant au culte de Sivah.

3° *Ornements en coquilles marines.*

Nous avons deux objets en coquille absolument inconnus, je crois, dans nos collections du pays. Ce sont deux sommets de *Conus millepunctatus* coupés perpendiculairement à l'axe et dont on a usé plusieurs tours de la spire, afin d'obtenir des moyens d'attache.

Le mieux conservé provient d'un cône de 65^{cm} de diamètre. On l'a coupé à 15 ou 18^{mm} de la spire et on a usé le haut du dernier tour en surface plane sur une largeur de 10 à 12^{cm}, de manière à ménager un cylindre central de 40^{mm} de diamètre et 4 de hauteur ; on a de même usé le sommet en l'aplanissant. L'extérieur du cylindre est creusé d'une petite gorge.

Le 2e, fait d'un cône de 72^{mm}, est coupé à 8^{mm} de l'arête de la spire ; les tours sont usés plus largement, de sorte qu'il reste un cylindre de 33^{mm} de largeur et 10 de hauteur, qu'on a creusé

Digitized by Google

d'une gorge plus large et plus profonde. Le centre des deux objets est percé d'un petit trou.

Il est probable que ces objets étaient des ornements d'oreille. M. Moura rapporte qu'un voyageur a vu au Laos une princesse qui portait des ornements de forme analogue, mais en métal précieux.

La collection de Toulouse a de plus des *Columbella mercatoria* et des *Cyprœa moneta*.

4° Ornement en terre durcie.

Nous avons encore un ornement d'oreille en pierre légère ou en argile durcie. Sa forme est un cylindre creusé d'une gorge comme une poulie et terminé par deux bases en calottes sphériques. Les diamètres des bouts ont 30 et 33^{mm} ; celui du milieu, 28^{mm} ; la longueur totale est de 22^{mm}.

L'un des bouts, le plus petit, est ornementé de deux lignes droites parallèles qui traversent et de deux autres perpendiculaires aux premières et qui ne traversent pas ; les 4 angles en dehors de cette espèce de croix sont occupés par un dessin formé de 2 petites lignes en équerre. Les creux de toutes ces lignes sont remplis d'une couleur rouge.

L'autre bout porte une belle croix à 4 bras égaux dont toute la surface est garnie de points grossièrement alignés. Les 4 angles extérieurs sont occupés par des dessins en équerre avec points.

Cet ornement me paraît d'origine plus récente, quoique très ancienne. — Aujourd'hui, ces ornements sont en bois.

5° Objet en bronze.

Enfin la collection Leclère contient un bel anneau en bronze, dont le diamètre extérieur a 28^{mm} ; l'intérieur 21 et l'épaisseur 8. Il est bien travaillé, mais sans ornementation.

La collection de Toulouse est plus riche ; elle a 2 grands anneaux, 1 hache à douille, 2 pointes de flèche, 1 hameçon, 2 petites plaques de cuivre et 7 fragments d'anneaux ; et, de plus, quelques fragments de poterie à la main.

A quelle époque remontent les outils et les autres objets que je viens de décrire ?

Les sciences actuelles, surtout l'Anthropologie et la Linguistique s'accordent à placer le berceau de l'humanité sur les hauts

Digitized by Google

Pl. 1

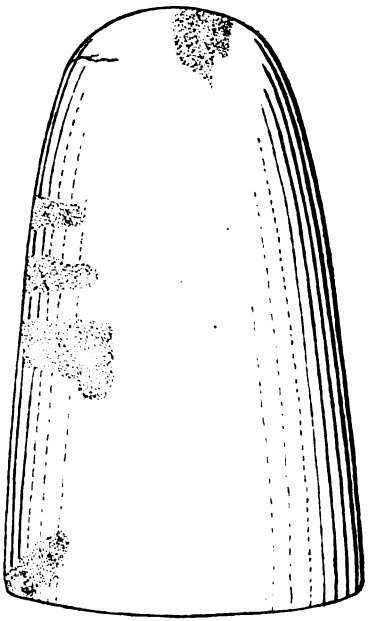

1

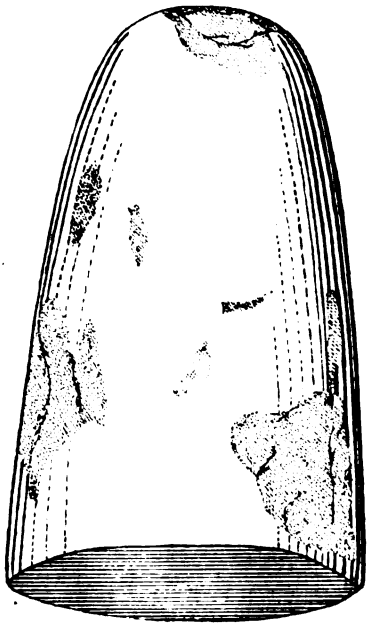

2

4

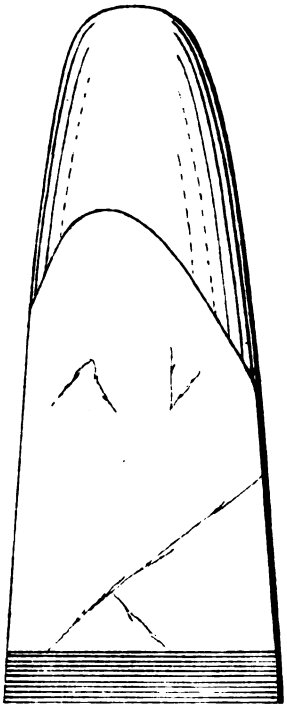

3

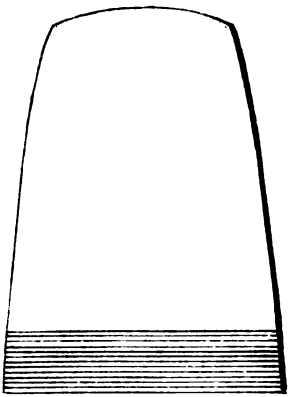

5

Outils en pétrosilex noir, à biseau, du Cambodge.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Pl. 2

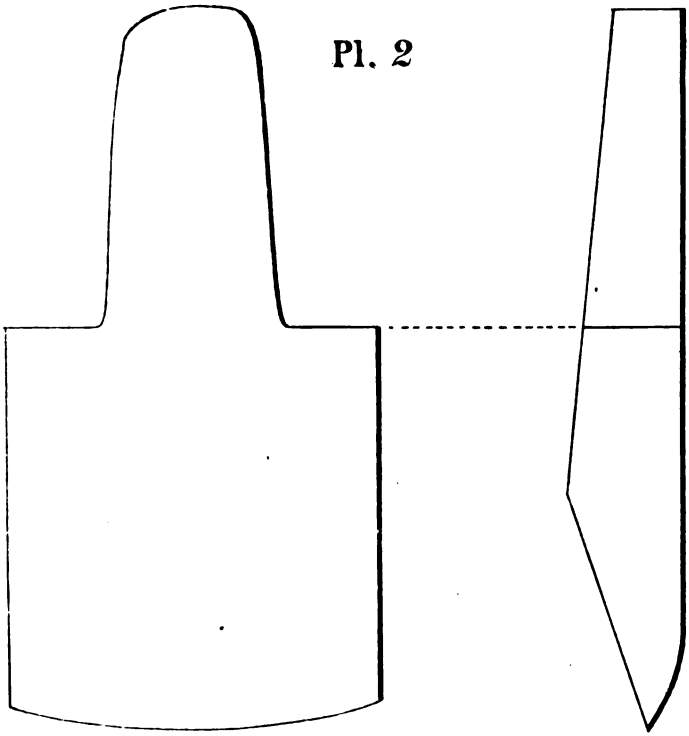

1 2

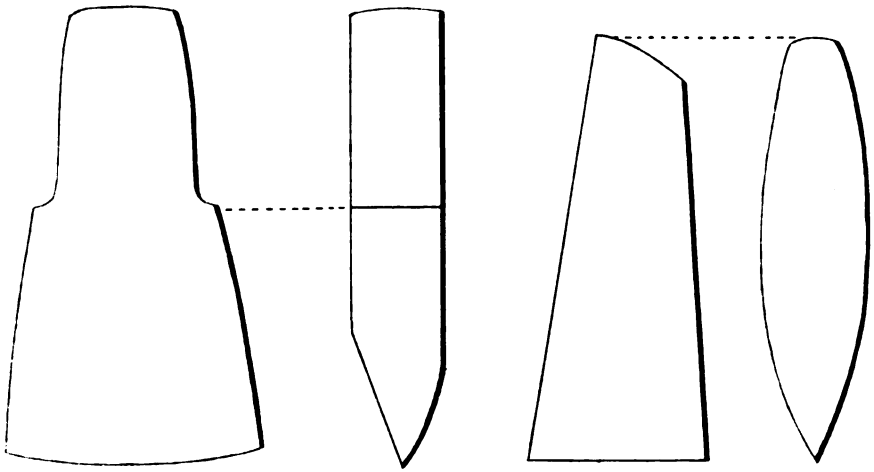

3 4 5 6

Outils en pétrosilex noir, à biseau, du Cambodge.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Pl. 2

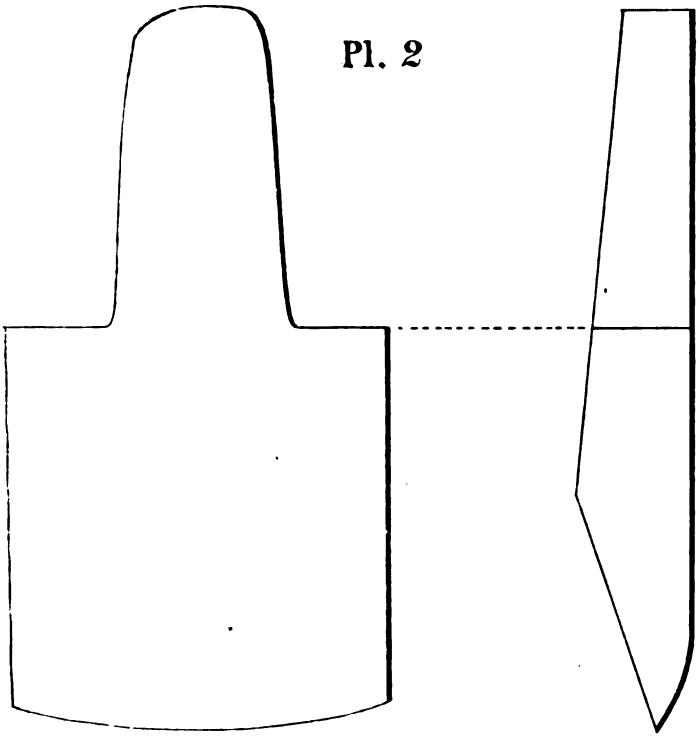

1 2

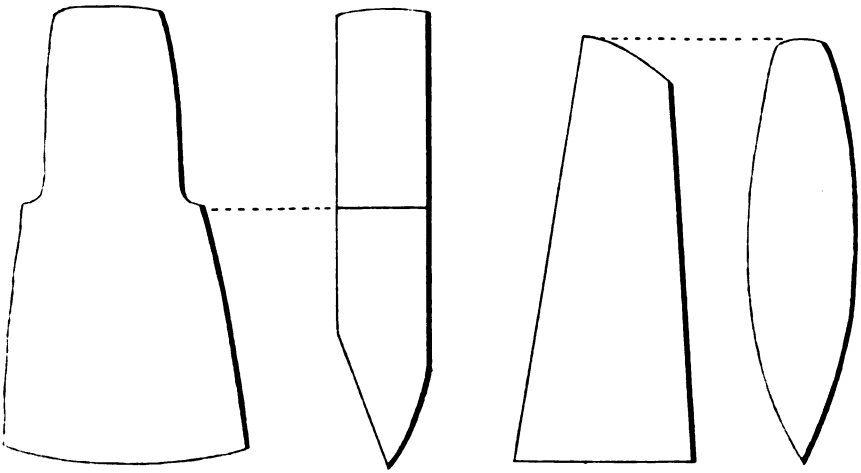

3 4 5 6

Outils en pétrosilex noir, à biseau, du Cambodge.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

plateaux de l'Asie centrale. (Voir, de Quatrefages, l'*Espèce humaine,* ch. XXI).

S'il en est ainsi, les contrées voisines, notamment la presqu'île orientale de l'Inde, furent peuplées dès la plus haute antiquité, et leurs populations passèrent, au moins aussitôt que celles de l'Occident, par les âges de la pierre, avant de connaître les métaux. Et comme le sud de l'Asie est riche en minerais de cuivre et d'étain, on dut y trouver de bonne heure les moyens de fabriquer le bronze, dont l'usage se répandit en Occident bien avant l'ère chrétienne.

Il n'est donc pas téméraire de faire remonter à plusieurs siècles avant J.-C. la fabrication et l'usage des outils en pierre qui nous viennent du Cambodge.

Crâne de vieillard.

Dans la même localité de Somrong-sen, on a trouvé à 6^{m} de profondeur, en creusant un puits, un crâne humain enfoui dans le même dépôt. M. Leclère me l'a remis brisé en une vingtaine de fragments que j'ai pu réunir.

Malheurement, la tête est incomplète ; il manque les os de la face, les maxillaires et tout le milieu du frontal. Malgré cela, le crâne de Somrong-sen est encore plus entier que beaucoup de crânes préhistoriques célèbres dans la science. — Il est brachycéphale, bien arrondi à l'occipital ; les os sont très épais, jusqu'à 8^{mm}, et les sutures sont presque effacées. — La cavité cérébrale paraît dépasser notablement la moyenne ordinaire.

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour l'étude de ce vénérable débris ; mais je crois devoir le signaler à l'attention des anthropologistes qui, en traversant Alençon, nous feront l'honneur de nous visiter.

On le trouvera au Musée avec les outils et les ornements dont il fut vraisemblablement le contemporain.

Juin 1894.

LETELLIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrit de l'ouvrage de M. DE MAUREY-D'ORVILLE. — *Recherches historiques sur la Ville, les Évêques et le diocèse de Séez.*

Le livre, dont nous venons d'inscrire le titre, est de ceux que l'on consulte et que l'on cite. Imprimé en 1829 (1), il aurait dû, pour être complet, renfermer des détails plus circonstanciés sur les événements de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, en particulier sur ceux qui s'étaient accomplis dans la ville de Séez, où l'auteur habitait *(rue d'Argentan)* et où il est mort.

On sent, en lisant M. d'Orville, que la proximité de certains faits lui a imposé parfois un silence discret. De là des lacunes qui nous portaient à souhaiter de découvrir le manuscrit. Nous espérions y trouver des renseignements inédits qui, par le laps du temps, seraient devenus du domaine de l'histoire.

Ayant appris que la Bibliothèque de M. Maurey d'Orville était en la possession d'une de ses petites-nièces, Mlle Marthe de Château-Thierry, devenue Mme Léveillé, nous obtinmes la permission de la visiter.

L'un des premiers objets qui nous frappa fut une liasse de papiers. On lisait sur l'enveloppe : *Recherches historiques sur la ville et le diocèse de Séez.* Nous tenions de prime-saut le manuscrit désiré.

Il se compose de feuillets détachés formant en tout *sept cent dix* pages.

Deux lettres autographes de M. de Caumont, alors secrétaire des Antiquaires de Normandie, s'y trouvaient jointes. Nous y

(1) Un volume in-12, Séez, chez P. Brée, imprimeur-libraire de Mgr l'Évêque, dédié à Madame la Dauphine. — L'ouvrage, mis en dépôt au secrétariat de l'Évêché, se vendait au profit de l'École ecclésiastique de Séez. L'unique édition qu'on en a faite paraît épuisée.

Digitized by Google

apprîmes que M. d'Orville avait communiqué son manuscrit à l'Institut, et qu'un Rapport élogieux en avait été fait par la docte Compagnie.

La Société des Antiquaires normands, ayant entendu ce Rapport, à l'une de ses séances, chargea son secrétaire d'envoyer ses félicitations à l'auteur.

Voici un extrait de la lettre de M. de Caumont :

« *Caen, le 5 juin 1825.*

« La Société a entendu avec le plus grand plaisir le Rapport de l'Institut que vous avez eu la bonté de lui communiquer. Nous avons tous applaudi aux éloges mérités que MM. les Rapporteurs ont donnés à vos intéressantes *Recherches.*

« La Société me charge spécialement, Monsieur, de vous adresser ses félicitations et de vous dire qu'elle désire vivement recevoir vos précieux matérieux sur l'Histoire de vos châteaux et de vos abbayes, pour les publier.... »

L'envoi eut lieu et M. de Caumont répondit :

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

« *Caen, le 25 novembre 1825.*

« MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

« J'ai reçu votre précieux manuscrit, et je le présenterai à la Société dès qu'elle se réunira. J'ai parcouru avec le plus grand plaisir cette intéressante histoire et j'ai admiré la profondeur de vos recherches. Ce travail m'a paru d'un haut intérêt ; je ne doute nullement que la Société n'en ordonne l'impression, et même qu'elle n'envoye un dessinateur dans le département de l'Orne pour y faire quelques vues de vos monuments que l'on ajoutera à votre texte....

« D'après votre désir, je ferai recopier votre ouvrage et j'aurai l'honneur de vous mander prochainement ce qu'il en coûterait pour le tout.

« Agréez, etc.

« DE CAUMONT,
« *Secrétaire.* »

C'est entourées de ces éloges que parurent les *Recherches sur la ville, les Évêques et le diocèse de Séez.*

Le manuscrit que nous avons eu entre les mains ne semble pas être la copie faite par les soins de M. de Caumont, mais l'autographe de l'auteur, avec ratures, surcharges de mots, notes marginales, tout ce qui indique le travail de la composition.

Les ratures et suppressions ne portent que sur des faits d'une importance secondaire, sauf en un point. Aussi devrait-on dire que toutes les lacunes de l'imprimé se trouvent dans le manuscrit,

Digitized by Google

si l'on n'y rencontrait une série de pages rayées d'un trait, pour indiquer qu'on les a exclues de l'impression.

Ces pages renferment le récit de l'entrée des troupes allemandes à Séez et du séjour qu'elles y firent, en 1815.

On sait que, à la suite de la défaite de Napoléon à Waterloo (18 juin 1815), les armées victorieuses se répandirent à travers la France. Le 3 août, huit cents Prussiens entrèrent à Séez. C'était le jour où la Prusse célébrait l'anniversaire de la naissance de son roi Frédéric-Guillaume III. A cette occasion, on dressa des tables sur la place du Parquet, en face de l'Hôtel de Ville, et un repas de huit cents couverts fut servi aux envahisseurs. Soit crainte, soit fatigue des guerres incessantes de Napoléon, beaucoup les traitaient plutôt en libérateurs qu'en ennemis. Ces faits, si douloureux qu'ils soient pour notre patriotisme, sont consignés dans les écrits du temps et se produisirent sur plusieurs points de la France (1).

A Séez, on était allé au devant des huit cents Prussiens jusqu'à la Croix-du-Buot et un discours en langue allemande avait été adressé par un des notables de la ville au major Krüger, officier du 1er régiment de la landwher de Poméramie.

Le 13 août, le général Russel, un saxon, qui commandait les Prussiens à Mortagne, vint passer en revue les troupes de Séez.

Un déjeuner lui fut offert dans une des salles de l'évêché. Séez alors n'avait pas d'évêque. Le palais épiscopal était occupé par le commandant prussien. On y vit entrer, le 8 septembre, le feld-maréchal Blücher, le vainqueur de Waterloo, qui parut à Séez, décoré de ses dix-sept ordres de chevalerie. Il venait d'Alençon et se rendait à Caen.

Ces faits, que nous analysons, d'après le manuscrit de Maurey d'Orville, sont accompagnés de documents où souvent se trouvent mis en regard les textes allemand et français. M. d'Orville, qui savait l'allemand, avait recueilli et traduit ces pièces.

J. ROMBAULT.

(1) Voir *Mémoires d'Outre-Tombe*, de Châteaubriant. — Le savant et très intéressant ouvrage que publie notre illustre compatriote, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, d'après les *Mémoires* du Chancelier, son père adoptif, renferme aussi la preuve de l'extrême lassitude causée dans la nation et dans l'armée par les guerres de l'Empereur.

Digitized by Google

*
* *

Congrès provincial de la *Société bibliographique* et des *Publications populaires.* — Session tenue au Mans, les 14 et 15 novembre 1893. — Le Mans, typographie Ed. Monnoyer. Paris, au siège de la *Société bibliographique,* 2 et 5, rue Saint-Simon.

La *Société bibliographique,* dont le siège est à Paris, a pris, il y a quelques années, deux mesures de décentralisation qui lui ont permis d'étendre son action et d'y intéresser un plus grand nombre de personnes. En premier lieu, elle a établi des Comités locaux dans un grand nombre de départements. L'Orne a le sien, qui est assez prospère. Puis elle a contracté l'habitude d'aller chaque année tenir un Congrès de deux ou trois jours dans une ville de province. L'an dernier, le Mans a été choisi pour ces assises solennelles ; on peut affirmer sans crainte qu'elles ont été particulièrement brillantes et fécondes.

La *Société bibliographique* est-elle suffisamment connue dans notre pays ? Je serais heureux si je pouvais contribuer pour ma part, si modeste qu'elle soit, à la faire goûter. Je ne parle pas de ceux qui ont eu le plaisir d'assister au Congrès ; à ceux-là, je n'ai rien à dire et tous les comptes rendus ne serviraient qu'à affaiblir leurs impressions. Quant aux autres, il pourrait suffire de les renvoyer au gros volume consacré à la reproduction ou à l'analyse des mémoires qui ont été lus dans ces mémorables réunions. Quelle somme de travaux, grand Dieu ! Que de richesses accumulées, non seulement au point de vue populaire de la composition et de la propagande des livres courants ; mais au point de vue des études savantes, des recherches délicates et difficiles ! C'était assurément une idée heureuse, qui ne pouvait guère venir qu'à des catholiques, d'unir ainsi dans une pensée commune, l'homme d'étude et l'homme d'œuvres ; c'était, en quelque sorte, le moyen de sanctifier la science et d'attirer sur elle la bénédiction divine, en l'abritant sous le manteau de la charité.

Je ne puis avoir la prétention de passer en revue tous les mémoires lus au Congrès. Leur nomenclature seule suffirait à témoigner de la variété des sujets traités ; leur lecture montrerait

Digitized by Google

qu'ils n'ont pas été simplement effleurés, mais que la plupart, même les plus courts, ont été étudiés à fond, par des hommes parfaitement au courant des questions. Un certain nombre intéressent spécialement le département de l'Orne, soit par leur titre, soit par le nom de leur auteur. Ne pouvant, ni ne voulant être trop long, on me permettra de ne m'occuper que de ceux-là. Toutefois, je dois auparavant rappeler, au moins par un mot, l'*Esquisse* fort intéressante de M. Robert Triger sur *Le mouvement scientifique, historique et artistique dans la Sarthe au* XIXe *siècle*. Je le fais d'ailleurs d'autant plus volontiers que M. Triger est à moitié alençonnais, puisqu'il a fait à Alençon une grande partie de ses études. Voilà un travail qui a vraiment de quoi nous rendre jaloux. Certes, on a fait dans l'Orne, depuis cent ans, bien des travaux utiles (sans compter ceux qui sont inutiles) ; je doute pourtant qu'il soit possible d'y mentionner à notre actif des œuvres d'une égale valeur, et en aussi grand nombre. En attendant, j'appelle de mes vœux l'auteur de bonne volonté qui voudra bien tenter l'entreprise, espérant d'ailleurs que nous n'en sortirons pas trop amoindris.

J'arrive aux œuvres purement ornaises.

M. de Boistertre, secrétaire général du Comité de l'Orne, était naturellement désigné pour exposer ce que nous faisons dans notre département. Nous prêtons des livres, soit au moyen de *bibliothèques circulantes*, soit au moyen de dépôts fixes, convenablement choisis ; nous distribuons des almanachs et des brochures ; nous contribuons à la diffusion de la *Croix de l'Orne*. C'est peu assurément, mais enfin, c'est quelque chose. Il dépend des catholiques zélés qui voudront bien s'unir à nous de nous mettre en mesure de faire davantage.

M. de Boistertre, dans une communication également intéressante, nous a raconté deux ou trois épisodes, moitié comiques, moitié tragiques de la vie de sa grand'mère pendant la Révolution. C'était une maîtresse femme que Mme de la Blanchère, et qui, dans plus d'une circonstance critique, fut merveilleusement servie par son bon sens, sa fermeté et son sang-froid. Dans ces temps troublés de la Révolution, il n'était certes pas

Digitized by Google

donné à tout le monde de faire proclamer son innocence par les juges du district ou du département, par un représentant du peuple en mission, par le jury et même par un conseil de guerre.

M. Lecointre a donné un rapport sur la Bibliothèque et le Musée de peinture d'Alençon. La Bibliothèque d'Alençon, comme beaucoup d'autres bibliothèques publiques, a son origine dans les spoliations de la Révolution. La Chartreuse du Val-Dieu a fourni les magnifiques boiseries en chêne sculpté dont elle a fait ses rayons ; les couvents supprimés, l'Évêché, le Chapitre de Sées, etc. ont fourni les livres.

Ce premier fonds s'est enrichi peu à peu au moyen d'achats, malheureusement peu nombreux, faute de crédits suffisants et surtout grâce aux dons faits par l'État et même par des particuliers.

Aujourd'hui la Bibliothèque compte 23,500 volumes et 1,500 brochures, plus 192 manuscrits. Il y a été établi en 1874 une section normande spécialement réservée aux ouvrages relatifs à la Normandie ou ayant pour auteurs des habitants du département de l'Orne.

Il a été dressé un catalogue sur fiches ; mais il reste entre les mains du bibliothécaire et n'est pas à la disposition du public.

La ville d'Alençon a-t-elle un musée de peinture et de sculpture ? Sans oser répondre trop affirmativement, il est certain qu'elle possède des tableaux, des dessins, des gravures, dont plusieurs ont un réel mérite ; qu'elle a des bas-reliefs, des plâtres, des maquettes, des esquisses, des médailles, des spécimens de point d'Alençon ; le tout dispersé un peu partout, dans les salles, et même dans le grand escalier de la mairie qu'il remplit, dans le vestibule, dans l'escalier de la Bibliothèque. Espérons qu'un jour viendra où l'administration municipale pourra fournir au Musée un local suffisant et commode pour y installer ses richesses.

M. Letellier connaît le Musée d'histoire naturelle d'Alençon mieux que qui que ce soit, puisque c'est lui qui l'a presque fondé et qui, à coup sûr, l'a fait ce qu'il est. Non pas qu'il n'y en ait eu un, peut-être même deux autrefois ; mais, grâce à l'incurie des

Digitized by Google

conservateurs et des gardiens, ils avaient successivement disparu, du moins en grande partie. Qui sait, si les minéraux et les fossiles, par exemple, n'en avaient pas été jetés comme cailloux inutiles, bons tout au plus à encaisser les routes.

Pour ne parler que de ce que notre musée possède aujourd'hui de plus complet, citons : 1° en premier lieu, les roches et fossiles du département, granits, quartz, diamants d'Alençon, granits des terrains anciens et un peu aussi des terrains plus modernes ; 2° des spécimens moins nombreux, mais pourtant assez riches, étrangers au département de l'Orne ; 3° une collection presque complète des oiseaux du pays ; 4° des coquilles vivantes, des insectes, quelques mammifères ; 5° une petite collection ethnologique, comprenant des outils et des armes préhistoriques, des vases étrusques et grecs, des poteries romaines et mérovingiennes ; enfin un bon nombre d'objets et de vêtements océaniens, principalement de la Nouvelle-Calédonie.

En somme, notre musée, assez intéressant, sans être bien riche, pourrait s'accroître beaucoup, si déjà la place ne lui manquait.

Je n'ai pas encore prononcé le nom de M. de La Sicotière. J'aurais pu pourtant parler de lui à propos de la bibliothèque et des musées d'Alençon, car il a puissamment contribué à leur fondation ou à leur accroissement. D'une manière générale, est-il dans le pays une seule institution, dans l'ordre intellectuel ou moral, dans laquelle on ne trouve au moins son initiative et sa direction, quand il ne l'a pas faite sienne par son travail personnel ? Est-il un auteur qu'il n'ait aidé de ses conseils, de son érudition et des secours de sa magnifique bibliothèque ?

Le mémoire qu'il a présenté au Congrès est purement bibliographique. Il est intitulé : *Bibliographie des journaux du département de l'Orne*. Son travail a été accueilli avec d'autant plus de faveur que, seul assurément, il était en mesure de le faire, tant à cause de ses connaissances personnelles qu'à cause de ses riches collections. On peut remarquer en effet que sur les 150 ou 160 journaux qu'il cite, et dont beaucoup sont, pour ainsi dire introuvables, il y en a bien les neuf dizièmes qu'il indique comme existant dans sa bibliothèque et souvent n'existant pas ailleurs.

Digitized by Google

Les Archives de l'Orne, M. de Contades, M. Appert possèdent aussi un certain nombre de journaux locaux ; mais leurs collections sont bien moins complètes que celle de M. de La Sicotière.

L'Histoire, l'Archéologie, l'Agriculture, les Beaux-Arts occupent d'habitude la première place dans les Congrès de province ; mais les sciences ont bien aussi leurs droits, que personne assurément ne leur conteste, mais qui, chose pire encore, risqueraient de s'éteindre en quelque sorte par omission et par oubli, si quelques hommes de savoir ne prenaient soin de les rappeler. M. l'abbé Letacq s'est chargé de ce rôle, en ce qui concerne le département de l'Orne. L'espace limité accordé à chaque auteur dans le volume des comptes rendus n'a pas permis de reproduire son mémoire tout entier ; mais l'Association normande doit l'insérer intégralement dans ses mémoires. C'est là que les personnes qui s'intéressent aux choses du département devront le lire. Il l'a intitulé : *Les Études scientifiques dans le département de l'Orne*, et nous pouvons ajouter qu'il a parfaitement tenu ce que promettait son titre.

Rien qu'à nous en tenir à la partie botanique, la seule que nous ayons sous les yeux, la première réflexion qui s'impose, c'est le nombre et la valeur des hommes appartenant au département de l'Orne qui se sont livrés à cette charmante science.

A leur tête, on peut citer MM. de Brébisson et Gillet. Le premier qui, non content de la place que lui assuraient parmi les savants ses études microscopiques et ses recherches sur les algues d'eau douce, a voulu être aussi un vulgarisateur et par sa *flore*, a fait, en quelque sorte, surgir un essaim de botanistes sur tout le sol normand ; le second si connu par son grand ouvrage sur les champignons. On nous permettra d'y joindre M. Corbière, dont la *flore*, sur le point de paraître, est saluée à l'avance par tout bon normand qui prétend se mêler d'herborisations.

M. l'abbé Letacq a une compétence spéciale en tout ce qui concerne la bibliographie botanique et la distribution géographique des espèces suivant les conditions climatériques et les terrains ; on ne s'étonnera pas de l'intérêt qu'il a su répandre sur ces questions.

Il nous resterait, pour être en règle avec M. Letacq, à faire

Digitized by Google

pour la météorologie, pour la géologie, pour la physique du sol pour l'archéologie préhistorique des réflexions analogues à celles que nous venons de faire pour la botanique ; mais ces parties de son mémoire nous entraîneraient trop loin et ne sont pas d'ailleurs reproduites dans le volume du Congrès.

M. le vicomte de Broc a fait imprimer son rapport avant de le lire au Congrès (1) ; l'analyse qu'en fait le volume des comptes rendus n'en donnerait qu'une idée incomplète. Nous ne pouvons manquer de nous associer à la pensée de l'auteur et de condamner avec lui des lois impies qu'on a voulu, bien à tort, donner comme constituant un des fondements de la république. L'école sans Dieu, loin de fonder quoique ce soit, ne saurait être qu'en dissolvant. Peut-être commence-t-on à s'en apercevoir aujourd'hui, qu'on récolte les premiers fruits de ce qu'on a semé et les mêmes hommes qui auraient vu sans s'émouvoir l'irreligion s'asseoir au foyer domestique comme dans les conseils des gouvernements, sont bien près de s'effrayer de la progression du vice, des crimes et des attentats de toute sorte chez les jeunes gens, presque chez les enfants.

Les faits cités par M. de Broc peuvent se résumer en un mot : *les écoles libres ne sont pas inférieures aux écoles laïques sous le rapport de l'enseignement..... elles leur sont supérieures au point de vue de l'éducation morale.* Sa conclusion ne s'impose pas avec moins de puissance auprès de tous les vrais amis de l'enfance : *Des lois sont mauvaises si, au lieu de pacifier les esprits, elles sèment la discorde et provoquent la résistance en violant les droits qu'elles ont le devoir de protéger.*

M. de Broc n'avait point proprement à parler des écoles laïques. Il a fait mieux, il a surtout montré les avantages des écoles où Dieu a sa place ; il a raconté l'action des Comités d'enseignement qui, sous la direction de l'évêque du diocèse, disputent, non sans succès, l'âme des enfants aux doctrines régnantes ; la générosité des personnes riches ou aisées et souvent des plus modestes fortunes, pour fonder et entretenir des écoles libres ; le désir marqué de la plupart des parents d'assurer à leurs enfants le

(1) *Les Écoles libres dans le département de l'Orne,* 39 p. in-18. Bellême, G. Levayer.

Digitized by Google

bienfait d'une éducation religieuse et morale ; et, pourquoi ne pas le dire, il a parlé aussi des atténuations que l'esprit public, la modération des autorités locales, même le bon vouloir de certains instituteurs laïcs ont su, dans bien des localités, apporter aux injustices de la loi.

M. l'abbé Dupuy, dans un rapport court et substantiel, a parlé de l'esprit, des tendances et aussi des devoirs et de la nécessité de la presse locale.

Paris verse chaque jour sur la province quatre millions de journaux. Combien, sur ce nombre, y en a-t-il de vraiment bons, c'est à dire qui défendent la vérité sociale, morale et religieuse ? Quatre à cinq cent mille ; un peu plus d'un dixième. — Combien y en a-t-il de neutres ou d'indifférents ? A peu près autant, si l'on veut ; ou plutôt aucun, s'il est vrai que l'indifférence, en matière aussi grave, soit déjà un crime.

En face d'un tel flot envahissant, quel est le devoir des catholiques ? Tâcher d'enrayer le mouvement ? Ce serait bien peine perdue. La presse d'ailleurs, comme toutes les forces, bonne de sa nature, ne devient mauvaise que par l'abus qu'on en fait. Mieux vaut donc, dans la mesure du possible, plutôt essayer de la diriger que de la supprimer. D'où un premier devoir : Avoir de bons journaux et les répandre autour de soi.

Dans cette campagne, les grands journaux de Paris ont leur rôle ; mais la presse locale a bien le sien aussi. Outre que chaque pays a ses droits et ses intérêts à défendre ; ne peut-il pas arriver que la province ait à redresser les erreurs de la capitale et à corriger ses fautes? Avec la centralisation extrême, la mort du centre, c'est la mort totale et sans remède ; la vie de province au contraire, peut devenir la réserve nécessaire aux jours de crise.

Le prêtre lui-même a sa mission qu'on ne saurait lui denier. Non, il n'est pas vrai que les questions politiques soient interdites au prêtre ; pas plus, du reste, que les questions religieuses ne sont interdites au laïc ; mais tous, prêtres et laïcs, ont un but commun ; le triomphe de la cause de Dieu et de son Église, le bien de la Patrie, le salut de la Société. Comme aussi tous doivent apporter dans l'accomplissement de ce devoir un même esprit de modération et de charité.

Digitized by Google

M. l'abbé Dupuy dit, en terminant son travail, quelques mots des plus importantes et des meilleures feuilles périodiques du département de l'Orne. Il en cite cinq ou six, à la tête desquelles il fait à la Société historique et archéologique l'honneur de la placer la première. Quant aux autres, au nombre d'une trentaine, il ne prononce pas même leur nom, et il fait bien.

M. des Rotours appartient à la catégorie des économistes catholiques. Les ouvriers de la campagne l'intéressent spécialement, et l'on doit convenir qu'ils le méritent à toute sorte de titres. *La Société des Agriculteurs de France* et *la Société internationale d'Économie sociale* ayant pris l'initiative d'une vaste enquête sur leur condition, sur leurs besoins, sur les moyens d'améliorer leur sort, un tel projet ne peut être réalisé que par parties, et à la condition que les hommes de bonne volonté y travaillent chacun dans leur commune ou dans leur canton.

M. des Rotours convie les membres de la Société bibliographique à cette œuvre. Beaucoup habitent la campagne, au moins une partie de l'année; plusieurs se livrent plus ou moins à l'agriculture. Les mêmes raisons peuvent s'appliquer aux membres de la *Société historique;* le même appel peut donc leur être fait. M. des Rotours engage ses confrères de la *Société bibliographique* à favoriser la culture des esprits, à multiplier les bibliothèques et les moyens d'étude, à s'occuper d'écoles, d'almanachs, de presse locale et, sans négliger les intérêts matériels, à donner toujours la première place aux moyens religieux et moraux; il me semble qu'il en pourrait dire tout autant à ses confrères de la *Société historique;* car il est un des nôtres.

Bien plus, n'aurait-il pas eu spécialement en vue ces derniers dans ces mots qui forment sa conclusion : « Il ne faut pas « médire des tranquilles recherches des antiquaires; elles ont « leur charme, et à certaines heures, j'avoue ne pas y être insen- « sible. Mais il ne faut pas oublier non plus le présent, ni les « œuvres qu'il réclame, vivantes et pratiques. Préparer l'avenir, « n'importe pas moins que de se souvenir du passé. Et qui sait « si des archéologues futurs ne s'intéresseront pas aux humbles « efforts que nous aurons tentés, les associant ainsi quelque peu

Digitized by Google

« à l'œuvre lointaine de générations que nous ne connaîtrons « pas ? Quel honneur ce serait — et peu dangereux en ce temps-« là pour notre vanité — si l'on retrouvait alors, dans un congrès « de deux jours, tenu au Mans en novembre 1893, le point de « départ d'une action féconde et prolongée des catholiques dans « nos chères provinces de l'Ouest ».

Ce que j'ai dit peut servir à prouver deux choses ; en premier lieu, l'utilité de la *Société bibliographique,* la variété de ses études et la bonne volonté qui anime ses travaux : aucune de nos grandes questions religieuses ou sociales qui lui soit fermée, aucune qu'elle ne s'efforce de résoudre aux lumières de la foi, de la raison et de la charité. En second lieu, on a pu voir la place honorable qu'a tenu dans ce beau Congrès du Mans le département de l'Orne ; je pourrais même dire, la *Société historique et archéologique de l'Orne ;* car, de tous les rapports que j'ai passés en revue, c'est à peine si l'on en pourrait citer un qui n'ait pour auteur un membre de cette Société.

Pour être complet, ne devrais-je pas rappeler, ne fût-ce que par un mot, d'autres mémoires, également présentés par des membres de notre Société historique, mais dont, afin de ne pas allonger encore mon compte rendu déjà trop long, j'ai dû m'interdire le plaisir de parler, quand les sujets qu'ils traitaient ne concernaient pas spécialement notre département. De ce nombre sont les rapports de M. Amédée de Bourmont, sur les publications scientifiques de la Société bibliographique ; de M. le comte de Beauchesne, sur les *Chartriers du Bas-Maine* ; de M. Gabriel Fleury, sur l'*Instruction publique à Mamers, avant et pendant la Révolution.* Ces Messieurs voudront bien au moins accepter l'expression de mes regrets et la part d'éloges qui leur est due pour leurs excellents travaux.

Digitized by Google.

*
* *

Un évêque de l'Ancien Régime sous la Révolution, M. de Maillé-La Tour-Landry, par le Vicomte de Broc, in-8°. Paris, Lamulle et Poisson.

M. le vicomte de Broc connaît dans ses moindres détails la Société du XVIIIe siècle. Ses quatre volumes sur l' « Ancien régime et la Révolution », dont les deux premiers ont été couronnés par l'Académie, l'avaient préparé à entrer dans le détail des biographies particulières. L'époque de la Révolution surtout, époque unique dans l'histoire, est pleine de surprises. On a beau la fouiller dans tous les sens, on y trouve toujours des filons inexplorés. Après nous avoir dépeint les malheurs d'une femme de cœur, la marquise de Falaiseau, pendant ces temps de trouble, M. de Broc nous entretient aujourd'hui d'un évêque, M. de Maillé-La Tour-Landry.

M. de Maillé, titulaire d'un siège supprimé, l'évêché de Saint-Papoul, dispensé par là de prêter le serment constitutionnel, est du très petit nombre des prélats fidèles à l'Église à qui les circonstances ont permis, non sans l'exposer toutefois à bien des dangers, de passer en France tout le temps de la Révolution, et même d'y exercer ses fonctions. Ses aptitudes d'ailleurs le rendaient plus propre que beaucoup d'autres à ce ministère difficile. D'un caractère modéré, il était naturellement porté aux concessions, autant du moins qu'elles pouvaient se concilier avec le devoir, et, s'il savait affronter au besoin le péril, on ne voit pas qu'il s'y soit jamais exposé sans nécessité. Et pourtant, ne semble-t-il pas qu'il y avait plus de courage à braver sans faiblir les menaces incessantes de la persécution et, assurément, qu'il y avait plus d'utilité à se dévouer au salut des fidèles, si délaissés alors, qu'à aller demander à l'exil, quelque pénible qu'il fût, une tranquillité relative ?

Mais si M. de Maillé avait réussi à échapper au fer de la Terreur, le Directoire lui réservait le mérite de la persécution. Enfermé au Temple, déporté à l'île de Ré, enchaîné comme un criminel, réduit à recevoir l'aumône comme un mendiant,

Digitized by Google

« il supporta, dit dom Piolin, avec une héroïque patience et une « dignité vraiment épiscopale les épreuves qu'on lui fit souffrir ».

La population de la citadelle et des prisons de l'île était des plus mêlées : prêtres, nobles, femmes ou veuves d'émigrés, officiers ou soldats vendéens, détenus politiques, forçats et condamnés de droit commun y étaient entassés dans un déplorable pêle-mêle, et cet encombrement même contribuait à multiplier les décès. Aussi l'évêque trouva-t-il là une nouvelle occasion de déployer son zèle et d'exercer ses fonctions.

Il les continua encore aussitôt qu'il eut recouvré la liberté. De retour à Paris après une détention de dix mois, il s'empressa d'y consacrer son temps et ses soins aux besoins spirituels des fidèles, menant de front son ministère pontifical et son service de garde national, soulevant les transports des catholiques, privés depuis si longtemps de la présence d'un évêque légitime.

Quand le Concordat rétablit en France le culte catholique, l'ancien évêque de Saint-Papoul se trouva naturellement désigné au choix du premier consul. L'évêché de Rennes lui fut attribué ; mais il n'y jouit pas longtemps d'un repos bien mérité, et encore ce repos fut-il souvent troublé par l'opposition que lui fit l'ancien clergé constitutionnel. Au bout de deux ans, usé, bien moins par l'âge (il n'avait pas 61 ans) que par les fatigues d'une vie consacrée toute entière au service de Dieu et des âmes, il alla mourir à Paris dans un court voyage qu'il avait été forcé d'y faire.

Les documents connus de cette vie intéressante et tout à fait spéciale ne sont malheureusement pas très nombreux, surtout dans le commencement, et sont loin de constituer une histoire complète. Cela tient en grande partie aux troubles de l'époque révolutionnaire ; mais ce qu'on en sait fait regretter vivement ce qu'on n'en sait pas. M. de Broc a jugé à propos de compléter ce bagage un peu mince par une série de récits et de considérations plus générales. Le lecteur ne se plaindra pas de ces échappées qui, sans appartenir rigoureusement au sujet, ne s'en écartent jamais beaucoup et lui donnent un intérêt et un relief qu'il atteindrait difficilement sans cet utile complément.

Digitized by Google

***

Le Couvent des Capucins d'Evreux, par le P. Édouard d'Alençon (François Lecorney), archiviste général des Frères mineurs Capucins. Evreux, imprimerie de l'Eure, 1894.

La brochure du R. P. Édouard a paru d'abord dans la *Revue catholique de Normandie*, qui s'imprime à Évreux ; nous ne doutons pas qu'elle n'y ait été accueillie avec la plus grande faveur. Cette monographie est-elle aussi incomplète que l'auteur, dans sa modestie, veut bien le prétendre? Il suffit, pour se convaincre du contraire, de peser la masse de documents employés dans cette œuvre, de constater l'érudition sans pédanterie qui s'y révèle à chaque ligne, de compter, s'il est possible, tant ils sont nombreux, les renseignements précieux qu'elle renferme. Qu'il reste encore, après cela, quelques desiderata; on s'en apervrait à peine, si le P. Édouard, qui est exigeant envers lui-même, ne prenait soin de les signaler, parce que, mieux que personne, il était en situation de les découvrir.

Parcourons, à sa suite, l'histoire du couvent d'Évreux, assistons avec lui à sa fondation, en 1613, à ses progrès, à sa reconstruction, sur un plus vaste plan, en 1697, grâce aux libéralités de la famille de Bouillon, à sa suppression en 1790 et à sa transformation en prison d'abord et, bientôt après, en lycée. Mais ne nous attardons pas trop à considérer des constructions en pierre, qui, comme presque tous les couvents de capucins, n'ont rien de bien monumental et offrent à peine quelques détails capables de tenter un archéologue ou un artiste ; pénétrons dans l'intérieur de la maison et, s'il est possible, jusqu'à l'âme de ceux qui l'habitent. C'est là surtout que nous pourrons profiter et nous instruire. Nous admirerons ces saints religieux au chevet des pestiférés, donnant quelquefois jusqu'à leur vie pour des malheureux que tout le monde fuyait ; nous les suivrons dans les incendies, si fréquents au moyen âge. Leur dévouement devant ces deux fléaux était tel qu'on en était venu à les appeler des *hommes de feu et de peste*. Nous ne nous étonnerons pas surtout de leur zèle contre un autre fléau, l'hérésie. Toujours fidèles à l'Église, ils ne cessent par tous les moyens, par leurs missions, par leurs

Digitized by Google

livres, par leurs conférences particulières de combattre le protestantisme et, plus tard, le jansénisme.

C'est principalement par ses hommes, ou plutôt par ses saints que se recommande une famille religieuse ; ce serait donc le cas de citer ici des noms propres. Le P. Édouard, très au courant de l'histoire de son ordre, le fait avec une parfaite compétence et, pourquoi ne pas l'avouer, avec une certaine complaisance ; aussi a-t-il donné, dans sa notice, un soin tout spécial à ce que nous pourrions appeler la question du personnel. Ses titres de Capucin et d'Archiviste général des Capucins le désignaient d'ailleurs naturellement pour cette œuvre. On sent, en le lisant qu'on a affaire à un homme de la maison, qui parle de ce qu'il sait, non seulement pour l'avoir appris dans les livres, mais pour l'avoir vu, goûté et éprouvé par lui-même ; que son histoire est, comme on dit, une histoire véçue. Dans un ordre religieux, où l'on vit de traditions, où l'on fait aujourd'hui ce qui se faisait il y a des centaines d'années, ces qualités sont précieuses et ne sauraient être suppléées. Nul autre qu'un capucin n'aurait assurément atteint ce degré de vérité intime qui ne voit pas seulement les dehors de l'histoire, mais qui en pénètre l'esprit.

Vie et correspondance de Marie Roussel, par l'abbé Gourdel. Impr.-librairie de N.-D. de Montligeon.

La vie de Marie Roussel est sans doute dédiée d'une façon spéciale aux âmes pieuses et aux gens du peuple ; mais, dussé-je me faire taxer d'exagération, je prétends qu'elle ne convient guère moins aux gens du monde et aux savants. Si elle est un modèle pour les premiers, ne pourrait-elle pas servir à prémunir les autres contre la vaine gloire, au cas où ils seraient tentés de s'y laisser aller ? Je ne sais quel auteur a dit qu'une once de vertu vaut mieux que cent livres de science. A tant faire que de se placer à ce point de vue, qui est le vrai, combien d'académiciens pourraient être jaloux de cette simple fille des champs, qui ne s'est jamais élevée au-dessus de la condition de gouvernante d'un presbytère de campagne, qui, sans effort, sans jamais sortir de sa modestie et de sa simplicité, avec son court jupon de gros

Digitized by Google

lainage bleu à grandes rayures rouges, n'était pas plus déplacée dans les châteaux que dans les chaumières, qui, grâce aux qualités de son esprit et de son cœur, devint la providence de sa famille et souvent la conseillère écoutée de personnes que leur instruction ou leur fortune semblaient élever bien au-dessus d'elle.

Enfant de 8 ou 10 ans, c'est elle déjà qui paye, en filant au rouet, les mois d'école de son grand frère et, plus tard, ses années de pension au séminaire ; c'est elle aussi qui tient la maison de son père resté veuf, alors qu'elle n'était qu'une toute petite enfant. Rien que par ses traits, ne mérite-t-elle pas déjà un peu de passer à la postérité ?

J'avoue pourtant que j'ai ouvert le livre avec une certaine défiance ; mais, quand je l'ai eu commencé, je l'ai lu d'un trait jusqu'au bout. J'engage quiconque est avide d'une lecture saine et fortifiante de faire comme moi. C'est l'affaire de deux heures à peine ; il est sûr que deux heures de conversation avec cette fille distinguée ne donneront de regrets à personne. Distinguée, le mot est venu au bout de ma plume, je ne le retire ni n'en rougis. Les lettres de Marie Roussel, même ses pièces de vers (car elle a fait quelques vers) pourraient passer pour n'être pas des modèles d'orthographe ou de style académique ; mieux que cela, elles sont des morceaux de littérature vraie, de la littérature du cœur et de la nature ; disant ce qu'il faut, le disant simplement dans les termes qu'il faut et souvent de la façon la plus neuve et la plus originale.

Ce qui distinguait Marie Roussel, c'était un mélange de piété, de dévouement, de bon sens et de sagesse pratique, de gaîté et de bonne humeur, qui ne se démentirent, ni en face des misères et même des malheurs de la vie, ni en face des maladies et des souffrances physiques ou morales. *Saint triste, triste saint*, disait-elle souvent après Saint-François de Sales. Ces mots sont, en quelque sorte, sa devise et le résumé de sa vie ; elle y fut fidèle jusqu'à son dernier jour.

Digitized by Google

*
* *

Charles de Linné, par Th. Fries. Notice biographique traduite du suédois et annotée par M. A.-L. Letacq, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres d'Alençon. In-8°. Le Mans, E. Monnoyer, 1894.

Voilà qu'au dernier moment, M. l'abbé Letacq nous remet une petite brochure pleine d'intérêt. Nous en pourrions faire l'éloge sans craindre d'offenser sa modestie, puisqu'elle n'est pas de lui et qu'il s'est borné à la traduire et à l'enrichir de notes. Mais comment s'attarder à parler du biographe ou du traducteur, en face de l'admirable modèle dont ils nous retracent les traits : de Linné, dont il semble que personne ne devrait prononcer le nom sans respect ; de Linné, qui, plus que qui que ce soit, a honoré son temps, son pays et la science par la réunion des qualités les plus précieuses de l'intelligence et du cœur?

Ses travaux sur les plantes lui ont mérité le titre de prince de la botanique ; mais son esprit méthodique et généralisateur n'a pas porté la lumière sur une branche seulement des sciences naturelles ; il s'est étendu sur toutes pour les éclairer et les renouveler. Peu d'hommes ont produit autant d'ouvrages que lui ; très peu aussi ont eu, par leur enseignement oral, une influence égale à la sienne. Comptant dans la foule qui se pressait autour de sa chaire, jeunes gens, personnages de distinction, élite des savants de la Suède et des pays étrangers, autant pour ainsi dire d'amis que d'élèves, ses livres continuent encore, après un siècle, à faire autorité dans la science.

Demandons à Friès, l'auteur de cette belle vie, les causes de la gloire qui s'attache ainsi d'âge en âge au nom de Linné. Sans doute, répondra-t-il, il faut les attribuer d'abord à son génie habile à pénétrer les phénomènes les plus cachés, à son ardente passion pour l'étude des sciences naturelles ; mais on les trouvera aussi dans la modestie respectueuse avec laquelle il renvoyait à l'auteur de la nature tout l'honneur de ses découvertes. Linné était un homme profondément religieux ; la religion présidait à tous les actes de sa vie. *Mener une vie irréprochable, car Dieu est présent ;* telle était la devise qu'il avait fait graver sur sa

Digitized by Google

porte et qu'il avait constamment devant les yeux. La pensée de la présence de Dieu ; mais n'est-ce pas là le secret de toutes les vertus ?

H. BEAUDOUIN.

Quelques pages du « Livre ». — Poësies d'après la Bible et les commentateurs, par M. Charles Lejard. Imprimerie de Montligeon, 1894, in-12 de 96 pages.

Du sol ornais jaillit une source poétique. Nouvel émule des Le Vavasseur, Harel, Delaporte et du chœur nombreux qui gravite autour de ces maîtres, M. Charles Lejard veut aussi goûter l'ivresse des chants harmonieux. Exmes l'a vu naître ; et le courant qui entraîne nos vies à des destinées diverses l'a porté aux extrémités de l'Armorique. Mais lui aussi, au-delà de nos frontières, rendra témoignage à cette inspiration puisée parmi nous, et, dès les bancs de l'école, dans les savantes leçons de son vénérable oncle, M. l'abbé Lejard, professeur de rhétorique.

Fidèle aux traditions de l'expérience, le poëte s'essaie d'abord à traduire, et, de tous les livres, il a choisi le plus difficile et le plus périlleux. En effet, la sublime parole de nos Évangiles ne souffre pas qu'on l'altère, sa divine simplicité s'accommode mal des images et des métaphores dont s'orne et se revêt la poésie.

Quelques scènes de la vie de Jésus : *Les Noces de Cana, La Samaritaine, Le Centenier, Marie-Madeleine, La veuve de Naïm, Le bon Samaritain, La Nativité, etc.,* deux tableaux de l'Ancien Testament : *Rébecca* et *Les fils de Jacob,* lui ont fourni la matière de ce volume.

Le vers alexandrin, en une langue harmonieuse et sobre, suit pas à pas le texte sacré, toujours plus heureux lorsqu'il traduit plus simplement, car les commentaires pâlissent parfois et se traînent languissamment après le Verbe divin. Çà et là, une image orientale rappelle le cadre historique du récit, une courte explication élucide un nom ; la rime, très riche, marque rarement une pensée de surcroît.

Digitized by Google

Voici, dans *Marie-Madeleine,* un exemple de la manière du traducteur :

Jésus se tournant désigna de la main
La femme agenouillée et dit : Sur mon chemin,
Le sable et la poussière ont sali mes sandales ;
Or vous ne m'avez pas donné l'eau.... Sur les dalles,
Celle-là s'est baissée et sur mes pieds lassés
Elle a versé ses pleurs. — Hautains et compassés,
Dédaignant la coutume aux bons cœurs naturelle,
Vous m'avez refusé le baiser, tandis qu'elle,
Humble, n'a pas cessé de me baiser les pieds....

La résurrection du fils de *La veuve Naïm* a fort heureusement inspiré le poëte ; c'est un des morceaux les plus rendus du volume. *Rébecca* offre, dans une couleur orientale, des images gracieuses, pudiques et pastorales. On regarde avec plaisir, dans la limpidité de notre belle langue française, ce reflet d'une scène antique.

Espérons qu'après avoir prouvé qu'il sait traduire, même ce livre inimitable des Évangiles, le seul qu'on ne se lasse jamais de lire, M. Charles Lejard ne tardera pas à nous montrer qu'il peut voler de ses propres ailes. Je n'en veux pour garant que ces quelques strophes d'un gracieux Noël où son imagination, libre d'entraves, s'est donné carrière :

Il dormait sur la paille fraîche
Recouvert de pauvres habits
Et son berceau n'est qu'une crèche
La pauvre crèche des brebis.

Mais sur son front quelle auréole
Quand ses yeux se sont éveillés !...
Sa lèvre semble la corolle
Du coquelicot dans les blés.

Lorsque sur la fleur empourprée
Qui jaillit du creux des sillons,
S'incline l'aile diaprée,
L'aile peinte des papillons.

Un sourire erre sur sa bouche
Comme ces ailes sur les fleurs ;
Il semble dans sa pauvre couche
N'avoir ni peines, ni douleurs.

Digitized by Google

C'est bien celui-là qu'on espère,
Les Anges nous ont répété
Que Dieu lui-même était son père,
La Vierge l'ayant enfanté.

Vers son Jésus, elle se penche
Comme un lévite vers l'autel,
Elle est très douce et puis si blanche
Qu'on dirait un Ange immortel.

P. BARRET.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 16 Juin 1894

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

M. Buquet, d'Almenèches, par l'entremise de M. Duval, fait don à la Société d'un lot de fragments de poteries romaines trouvées à Jors et chargées de figures et d'ornements; plus, de deux objets en fer, une sorte de glaive et un large anneau, trouvés au même lieu, mais paraissant beaucoup plus récents. La Société charge M. Duval de transmettre ses remerciements à M. Buquet.

M. le Président annonce que l'Association normande tiendra son Congrès à Alençon, le 25 juillet et jours suivants. Elle adressera préalablement à toutes les personnes compétentes une sorte de questionnaire sur un grand nombre de sujets, agricoles, historiques, artistiques, etc. La Société historique de l'Orne, ou ses membres pris individuellement seront en situation de répondre à beaucoup de ces questions; mais, autant que possible, ils sont priés de le faire par écrit.

Comme il sera bon qu'à l'occasion du Congrès, la Société historique de l'Orne ait aussi sa réunion, le jour en est fixé dès aujourd'hui au 25 juillet, à 4 heures et demie du soir.

La Société décide d'acheter pour le prix de faveur de 4 francs le volume des comptes rendus lus au Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu au Mans en novembre 1893.

Digitized by Google

Séance du 25 Juillet 1894

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

M. le Président invite M. de Beaurepaire, directeur de l'Association normande, et M. le comte de Marsy, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, à prendre place à ses côtés.

Plusieurs autres membres de l'Association normande assistent également à la séance.

Correspondance : 1° Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira à Paris, à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte, le 16 avril 1895 ;

2° Offre par M. Fleury d'un article sur les Confréries de charité. Le Secrétaire a déjà répondu pour accepter ;

3° Lettres de démission de MM. Duplessis d'Argentré, de Versailles, et Foucault, de Flers.

Décès de MM. Légé, de Mortagne ; l'abbé Esnault, du Mans ; l'abbé Jamet, d'Argentan, et l'abbé Boscher, d'Alençon. MM. Duval, du Motey et l'abbé Letacq veulent bien promettre d'insérer au *Bulletin* quelques notes nécrologiques sur ces Messieurs.

Admission de M. Leborgne, de Fécamp, et de M. Adhémar Leclère, d'Alençon.

M. de Neufville demande à M. de Beaurepaire les volumes de l'Association normande que nous ne possédons pas encore. M. de Beaurepaire promet de faire droit à cette demande dans les limites du possible, c'est-à-dire pour toutes les années qui ne sont pas épuisées.

La Société décide que sa réunion publique annuelle aura lieu le jeudi 11 octobre, à Argentan. M. le Président fait appel à la bonne volonté des membres qui seraient en situation de préparer quelques travaux concernant l'arrondissement d'Argentan. Les manuscrits devront être prêts et déposés au plus tard le 25 septembre.

Digitized by Google

Réunion générale annuelle.

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

Le 11 octobre 1894, la Société historique et archéologique de l'Orne a tenu à Argentan sa réunion générale annuelle.

Présents : MM. BEAUDOUIN, DE LA BRETÈCHE, BUQUET, W. CHALLEMEL, Comte DE CONTADES, DESCOUTURES, DUVAL, FOULON, Abbé GAULIER, Abbé GOURDEL, DE LA SICOTIÈRE, Abbé LETACQ, LORIOT, REGNIER, Abbé RICHÉ, Abbé ROMBAULT, DES ROTOURS, Abbé SAFFRAY, Abbé SEVRAY, DE VAUCELLE.

Excusés : MM. le Vicomte DE BROC, DE BROISE, l'Abbé HOMMEY, DU MOTEY, DE NEUFVILLE.

A une heure et demie, séance administrative.

Admission de M. BOSCHER, maire, et de M. l'abbé ANTOINE, curé de Saint-Germain d'Argentan.

Démission de M. SALLES.

Élections : M. LECOINTRE, arrivé au terme de la première période de son mandat, est réélu vice-président.

MM. H. BEAUDOUIN, secrétaire, l'Abbé HOMMEY, secrétaire adjoint, DE NEUFVILLE, archiviste-bibliothécaire, sont maintenus dans leurs fonctions.

MM. DESCOUTURES, l'Abbé DUPUY, l'Abbé LETACQ, l'Abbé ROMBAULT, le Comte DE VIGNERAL sont réélus membres de la Commission de publication.

M. l'Abbé RICHER est aussi élu membre de la même Commission.

Correspondance : 1° Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant le 33e Congrès des Sociétés savantes fixé au 16 avril 1895, à la Sorbonne, à Paris, et envoi de dix exemplaires du programme de ce Congrès ;

Digitized by Google

2° Acceptation de l'échange des publications avec la Société Neuchateloise de Géographie ;

3° Demandes d'achat de bulletins par MM. Léjard, Leborgne et Lestringant.

Ces demandes se produisant assez fréquemment, la Société décide, en règle générale, que, ce droit d'achat restant réservé aux seuls membres de la Société, le prix de la collection complète, c'est-à-dire des douze volumes parus, sera fixé à 40 francs ; le prix d'une année séparée sera de 6 francs ; celui d'un bulletin, de 2 francs.

Il est bien entendu du reste que ces dispositions ne sauraient nuire au droit supérieur que se réserve la Société de ne pas dépareiller ses collections d'une manière qui lui devienne préjudiciable.

A deux heures et demie, séance publique dans la salle du Théâtre.

Aux côtés de M. Le Vavasseur, président, prennent place M. le Sous-Préfet et M. le Maire d'Argentan, M. le Curé de Saint-Germain, M. de La Sicotière, sénateur, etc.

Une assistance nombreuse et choisie, composée de dames, d'ecclésiastiques, de personnes sympathiques appartenant à la ville ou au département, remplit la salle.

Les lectures sont aussitôt faites dans l'ordre suivant :

1° Discours de M. G. Le Vavasseur, président : *Le Fonds Mézeray ;*

2° *Compte rendu des travaux de l'année,* par M. le comte de Contades, secrétaire général ;

3° *Les du Merle au* XIIIe *siècle,* par M. l'abbé Rombault ;

4° *Le Trésor d'une jeune fille en 1692,* par M. le vicomte du Motey (Lecture faite par M. Le Vavasseur, en l'absence de M. du Motey) ;

5° *Le Chemin creux. Le vieux Logis* (vers), par M. Florentin Loriot ;

6° *Un Curé du* XVIIIe *siècle aux environs d'Argentan, l'abbé Hérambert du Paty,* par M. J. des Rotours ;

7° *Au dépourvu,* Ballade, par M. W. Challemel.

M. Duval devait lire aussi : *Un Chapitre de la libération du*

Digitized by Google

territoire normand sous Charles VII; et M. de La Sicotière : *Un Mémoire sur la Société d'Agriculture de la Généralité d'Alençon, de 1762 à 1790.* Ces Messieurs, jugeant que l'heure était trop avancée, se sont récusés, au grand regret de l'Assemblée.

Tous ces morceaux, ceux qui n'ont pas été lus aussi bien que les autres, sont reproduits ci-après dans le présent *Bulletin.*

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ, DU 4 AVRIL AU 11 OCTOBRE

Publications individuelles.

1° *Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes des départements,* par MM. Levasseur, de l'Institut, et Spuller, ministre de l'Instruction publique, le 31 mars 1894.

2° *Programme du Congrès de 1895* (10 exemplaires).

3° *Un évêque sous la Révolution : de Maillé de la Tour-Landry,* par M. le vicomte de Broc.

4° *Esquisse du mouvement historique et artistique dans la Sarthe,* par M. Robert Triger. Rapport lu au Congrès bibliographique du Mans.

5° *La Bibliothèque publique et le Musée de peinture d'Alençon,* par M. E. Lecointre ; — *Le Musée d'Histoire naturelle d'Alençon,* par M. Letellier. Rapports présentés au même Congrès.

6° *Les Études scientifiques dans l'Orne.* Extrait d'un rapport présenté au même Congrès par M. l'abbé Letacq.

7° *L'Instruction publique à Mamers, avant et pendant la Révolution.* Rapport lu au même Congrès par M. Gabriel Fleury.

8° *De l'Origine des Châtelliers,* par M. Gabriel Fleury.

9° *Un Hommage à Jeanne d'Arc,* par M. l'abbé Dumaine.

10° *Le Cercle,* comédie en un acte, par N. de la Serverie (M. Le Neuf de Neufville).

11° *Les deux Feux,* par le même auteur.

Digitized by Google

12° *Annuaire de Normandie,* année 1857. Don de M. Barbotte-Desnos.

13° *Monographie de la Cathédrale de Chartres,* par M. l'abbé Bulteau, n° 14, tome III.

14° *Bibliographie historique du département de l'Eure,* pour l'année 1893, par M. Louis Regnier.

15° *Dans la Haute-Vallée de la Charentonne.* Notes d'un archéologue, par le même auteur.

16° *Recherches sur la législation des Cambodgiens,* 3 vol. in-8° et une brochure, par M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge. 1er vol., *Droit public* ; 2e vol., *Droit privé;* 3e vol., *Législation criminelle.*

17° *Notes sur la Petite Église, au diocèse de Sées,* par M. de La Sicotière.

18° *Le Couvent des Capucins d'Évreux,* par le R. P. Édouard d'Alençon.

19° *La Réforme orthographique,* par M. Louis Duval.

20° *Charles de Linné,* par M. l'abbé Letacq.

21° *Un Épisode de la Révolution dans le Bas-Maine. Mme Moulin de la Blanchère,* par M. de Boistertre.

22° *L'Abbaye royale des Clairets. Histoire et Cartulaire,* 1 vol. grand in-8°, par M. le vicomte de Souancé.

Publications périodiques.

1° *Revue d'Alsace,* janvier à septembre 1894. 3 livraisons.

2° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.* Année 1893.

3° *Le Cidre et le Poiré* (Argentan), avril à septembre (6 nos).

4° *Bulletin de la Société belfortaise d'Émulation,* tome XIII, 1894.

5° *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen,* t. IX, 1893 (un fascicule de texte et un fascicule de planches).

6° *Le Canal des Deux-Mers,* avril et mai 1894.

Digitized by Google

7° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente,* année 1893.

8° *Bulletin de l'Académie Delphinale,* année 1893.

9° *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture de l'Eure,* année 1893.

10° *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* n° 210, avril 1894.

11° *Revue historique et archéologique du Maine* 2e semestre de 1893 et 1er semestre de 1894.

12° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.* 2e et 3e trimestre de 1894.

13° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (Séances du 28 septembre 1893 au 20 mars 1894).

14° *Société normande de Géographie,* mars à août 1894. 3 livraisons.

15° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie,* p. 153 à 251.

16° *Revue catholique de Normandie,* mai à septembre 1894. 3 livraisons.

17° *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie,* année 1893, 1er vol.

18° *Les Annales de Normandie,* avril 1894.

19° *La Croix de l'Orne,* 8 avril au 7 octobre 1894 (27 numéros).

20° *L'Almanach de l'Orne,* années 1857-1861-1862-1863-1868-1869-1870-1891-1892. Don de M. Le Vavasseur.

21° *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* années 1893 et 1894.

22° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* 1er et 2e trimestres de 1894.

23° *Le Journal des Savants,* année 1893. 12 livr. in-4°. Don du ministère de l'Instruction publique.

24° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.* 2e et 3e livraisons de 1894.

25° *Le Cidre* (de Paris), avril à septembre 1894. 6 livraisons.

Digitized by Google

26° *Documents sur la Province du Perche,* avril 1894.

27° *Bulletin des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* mars 1894.

28° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe,* 3e fascicule de 1894.

29° *Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs, à Séez,* mai à octobre 1894. 6 livraisons.

30° *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 1893-94.

31° *Analecta Bollandiana* (Bruxelles), t. XII, fasc. 2 et 3.

32° *Public Museum of the city of Milwaukie,* 1893.

33° *Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie,* année 1893.

34° *New-York State Museum report,* années 1892 et 1893, 2 volumes.

35° *Smithsonian Report Wasington,* 1893.

Le Secrétaire,

H. BEAUDOUIN.

Digitized by Google

LE FONDS MÉZERAY

MESDAMES,

MESSIEURS,

Lorsque la Société historique et archéologique eut définitivement fixé le lieu et le jour de sa séance publique, je cherchai, dans l'histoire de ma ville d'Argentan, — je la dis mienne étant un de ses enfants, — le sujet de ce discours d'ouverture que la coutume, — dirai-je la routine? — inflige à la paresse du président et à la patience de ses auditeurs. Je pris tout d'abord une bonne résolution, celle d'être court.

Cette disposition d'esprit, excellente vous en conviendrez, faisait si bien le compte de ma nonchalance que, me fiant à mon engagement avec moi-même, je laissais tout doucement venir le dernier moment, complice des étourderies et des mécomptes, lorsque je reçus la lettre suivante :

Saint-Santin, 20 septembre 1894.

Ami Gustave,

Le voilà, ce dossier Mézeray dont je t'ai entreparlé ce printemps et que j'ai retrouvé à Saint-Santin. Cela remonte aux temps lointains où je farfouillais aux manuscrits de la bibliothèque impériale pour y trouver des documents à l'intention des *Archives de l'Art français* qui venaient de naître et où j'y rencontrais un fonds Mézeray. Plus tard, cela tourna en idée de brochure pour le fameux monument d'Argentan. Mais originairement je ne pensais pas à autre chose qu'à faire de ces fragments de Mézeray une plaquette de plus de la série d'œuvres inédites de Normands illustres dont j'avais jadis publié les deux pre-

Digitized by Google

miers fascicules, l'*Instruction de Malherbe à son fils* et les *Rondeaux inédits* d'Alain Chartier. Je ratai, vers le même temps, la publication du *Londres ridicule* de Saint-Amant dont j'avais pris copie et qu'un moins paresseux que moi imprima à la suite de ses œuvres complètes (1).

Toi qui as des yeux et des jambes, tu pourrais, en quelques stations à la bibliothèque de la rue de Richelieu, mettre sur pied un joli chapitre supplémentaire sur ce Mézeray qui t'appartient comme biographe et comme président de la Société archéologique. Son portrait n'est-il pas sur notre couverture ?

Philippe DE CHENNEVIÈRES.

La première pièce du dossier Mézeray que mon bon ami Philippe de Chennevières m'envoie en m'invitant à le compléter est un chiffon de papier contenant l'indication sommaire des volumes de la bibliothèque où se trouvent des fragments de Mézeray. Le fil qui doit guider le fureteur dans ce labyrinthe est un peu mince pour que le voyageur lui confie ses jambes et ses yeux, d'ailleurs tous deux sont un peu loin de la conquête à faire et la bibliothèque est fermée pendant les vacances. Heureusement le dossier renferme autre chose et notre ami avait recueilli et copié de sa main quelques documents destinés à faire la fortune de la fameuse plaquette dont je retrouve le titre sur l'enveloppe avec la mention : *Se vend au profit du monument.*

C'est d'abord avec l'indication un peu énigmatique, tom. XXV, fol. 332, la pièce de vers suivante :

A saint Jean-Baptiste, son patron, Jean de Vouters se rendant religieux.

Grand et saint précurseur qui, des flancs de ta mère,
Avant que d'être né,
Saluas le premier la divine lumière
Du soleil incarné,

Tes saints tressaillements furent les interprètes
De ce qu'avoient prédit
Les oracles obscurs qu'avoit par les prophètes
Rendus le Saint-Esprit.

(1) « Le comte d'Harcourt », dit M. Livet dans la notice mise au-devant des œuvres de Saint-Amant dans l'édition Jannet, « fut envoyé en Angleterre, Saint-Amant l'y suivit.... Saint-Amant fit pour l'Angleterre ce qu'il avait fait pour Rome. Il composa un poème de *L'Albion* qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque impériale. C'est une attaque virulente contre les Anglais et souvent si mordante qu'il n'osa pas la publier ; nous la donnons pour la première fois. »

Digitized by Google

Aussi le fils de Dieu qui venoit en ce monde
Pour nous justifier
Fit voir les premiers traits de sa grâce féconde
A te sanctifier.

Seul, de tous les mortels, cette clairté (*) divine
T'eslève à ce haut rang,
Tu nais sans les défauts que cause l'origine
De la chair et du sang.

Dès tes plus tendres ans tu t'enfuis du déluge
De ce siècle pervers,
Tu quittes le grand monde et cherches un refuge
Au milieu des déserts.

Là, tu te rends le chef d'une austère milice.
Des peaux sont ton habit,
Ton escu, l'oraison, ton baudrier, le cilice
Et la terre, ton lit.

Là, d'un feu tout divin toy-mesme te consumes ;
Vivant dans le trespas,
Les locustes et l'eau, le miel et les légumes
Sont tes friands (**) repas.

De nul objet mondain les images frivoles
N'arrivent en ce lieu
Et la bouche jamais n'y forme de paroles
Que pour parler de Dieu.

Mais tu sens des douceurs dont le monde profane
Ne gouste rien de tel
Et ton esprit se paît de la céleste manne
Qui fait un immortel.

C'est là que, jour et nuyct, patron des solitaires,
Méditant en sa loy,
La contemplation de ses sacrés mystères
L'attire tout à soy.

Aussi, pour t'assister à chanter ses louanges
Et pour te mieux bénir,
Par son ordre souvent tour-à-tour les archanges
Viennent t'entretenir.

Quel saint ravissement quand je te considère
Dans ces divins transports !
Heureux ceux-là trois fois (***) à qui le monastère
Cause ces douces morts !

(*) Var. : « fureur ».
(**) Var. : « meilleurs ».
(***) Var. : « Cent fois heureux ».

Digitized by Google

Ah ! je sais que l'honneur du beau nom que je porte,
M'oblige à t'imiter,
O grand saint, mon patron ! Ton exemple m'emporte,
Je n'y puis résister ;

Je te suy, je te suy dedans la solitude
Où Christ se doit chercher
Et jamais nul objet de ceste saincte estude
Ne pourra m'arracher.

Mais fay qu'auprès de Dieu ta faveur efficace
M'en obtienne aujourd'huy,
Pour y persévérer le soutien de sa grâce
Et qu'il m'unisse à luy.

Qu'il me rende tout sien par ce nouvel hommage
Et tout mortifié,
Que je n'aye en mon cœur désormais d'autre image
Que du crucifié,

Que faire mon salut soit toute mon envie,
Que mes sens interdits
Renoncent aux plaisirs que donne ceste vie
Pour ceulx du Paradis,

Que Jésus par luy-mesme en mon âme s'imprime
Et ne soit point de jour
Où, plus de mille fois je ne soys la victime
De son très chaste amour.

Le manuscrit ajoute : « Vers envoyés par Mézeray à M. de Lautrec deux ou trois maisons par delà « la belle image » et par delà la rue qui va à (sic) Luxembourg. »

En quelle année Mézeray quitta-t-il le toit paternel pour aller chercher fortune à Paris ? La chronique dit que ce fut quelque temps après l'achèvement complet de ses études. Il avait vingt ans en 1630. En 1635 et en 1636, il fit les campagnes de Flandres en qualité d'officier pointeur. Pendant ce temps-là, le P. Eudes, attaché au pays natal par son immortel dévouement aux pestiférés, évangélisait la Basse-Normandie. C'est seulement en 1642 que les frères Eudes purent se rencontrer à Paris lors de l'appel du cardinal de Richelieu et des conférences du P. Eudes à Saint-Magloire. Encore n'eurent-ils guère le loisir de se hanter. Convalescent, enfermé au collége Sainte-Barbe, accablé d'ouvrage, pressé par Mathieu Guillemot, Mézeray corrigeait les épreuves de son premier volume. Il y avait belle heure qu'il ne faisait plus de vers et surtout plus de cantiques. Le P. Eudes

Digitized by Google

logeait à l'Oratoire et se tenait sur la réserve, n'entretenant personne de ses projets, pas même ceux de sa maison. Ce n'est donc point dans l'influence fraternelle qu'il faut chercher l'étincelle du feu sacré qui inspira à François Eudes l'ode Malherbienne que vous venez d'entendre. Il dut la composer au sortir de ce nid de poésie qu'on appelait l'Université de Caen, chaud encore des caresses de l'*Alma Mater*, bercé par la mélodie rythmique des palinods, tout fleuri de la rhétorique d'Antoine Hallé et parlant en vers comme dans les boutiques qu'il aimait déjà sans doute à fréquenter.

Son ode à saint Jean n'est ni meilleure ni plus méchante qu'une poësie sacrée de Gomberville ou une paraphrase de psaume de Racan. Elle est trop longue comme tous les cantiques lyriques de l'époque, mais Malherbienne par le rythme, elle rappelle le maître par la pompe de certaines strophes et finit par un élan de mysticité que Mézeray ne retrouvera pas de sitôt.

Il versifiait d'ailleurs avec une déplorable facilité, dit-on, et rimait pour tous les goûts. Il improvisait des comédies tout entières chez l'épicurien, sceptique et « libertin » Nicolas des Iveteaux. C'est sans doute chez lui qu'il madrigalisait de la façon suivante :

Je voudroys bien, chère Toinon,
Te vouloir donner pour ton nom
Quelque chose de délectable,
Quelque chose de bien mignon
De naturel, de véritable
Et qui fust selon ton souhait
Plus vivant que n'est mon portrait.
Mais quand pour montrer que je t'aime,
Je me donnerais en effet
Au lieu de mon portrait, moi-même,
Le présent serait imparfait.
Sçay-tu pourquoi, chère mignonne ?
Je n'ai pour toy point de bouquet
Il faut qu'un autre te le donne.

Est-ce à la Du-Puy que s'adressait ce plat galimatias, tel que n'en fit jamais l'abbé Cotin, de ridicule et flagellée mémoire ? Peut-être, bien que la donzelle eût nom Jeanne. Saint-Amant l'appelait bien Iris. Est-ce à Ninon, qui venait jouer du luth dans les jardins enchantés de la rue des Marais ? Cela se peut. Le mirliton de Mézeray nasille d'ailleurs de façon assez maussade.

Digitized by Google

Quelque grave et refrogné qu'il pût être dès ses jeunes ans, son bouquet de fête n'est point celui d'un jeune homme. Il s'en dégage un certain parfum de mauvaise humeur et de chicheté qui s'exhale plutôt du cabaret de Le Faucheur que de la chambre du collége Saint-Barbe. Mais, si pareils vers sont éclos dans ses galants bosquets, comme on comprend bien l'indignation du « vieil de la Montagne », fils de Jean et père de ses propres œuvres! On croit voir « le bonhommet » en colère, une fois dans sa vie, brandir sa houlette enrubanée et secouer son chapeau de roses. On croit l'entendre, en imposant silence à ses rossignols apprivoisés, s'écrier : A la prose, gamin, à la prose à perpétuité !

C'était le cri du cœur. C'était le bon.

Mézeray alla où son maître l'envoyait et s'y tint pour notre honneur et pour le sien. Il semble que Mézeray poëte et Mézeray pamphlétaire doivent dormir le même sommeil sous le manteau de l'oubli. N'était-ce la passion de l'inédit qui satisfait le plus souvent l'amour-propre du résurrectioniste aux dépens du renom du ressuscité, qui s'intéresserait aux cantiques et aux madrigaux du jeune François Eudes, aux mazarinades de Sandricourt ?

N'y a-t-il donc rien de mieux dans ce que Philippe de Chennevières appelle : « Le fonds Mézeray ? » Tous ceux qui se sont occupés de la biographie de notre fantasque et glorieux historiographe se rappellent ce passage de Larroque : « Son premier dessein avait été de se faire enterrer à Chaillot, près Paris, sur une petite éminence à l'extrémité de sa vigne et dont le point de vue est très riant et de s'y construire une espèce de mausolée en pyramide soutenue d'un pied d'estal orné de bas-reliefs où devoient être gravez cinq ou six volumes avec le titre d'*Anecdotes* et une inscription destinée à avertir le public qu'il les avoit composées les dernières années de sa vie et qu'elles contenoient des choses tout à fait singulières qu'on ignoreroit sans cela.....» Quoi qu'il en soit de ce dessein et de ces anecdotes, il y a apparence que le bruit s'en répandit et que ce fut ce qui donna occasion à M. Colbert, dès que Mézeray fut mort, de faire apposer le scellé chez le défunt et d'en inventorier tous les papiers généralement. M. Robert, procureur du roi au Châtelet, se trouva chargé de cette besogne et s'en acquitta avec son exactitude ordinaire..... Le temps venu de lever le scellé, M. Girardin, alors lieutenant civil, ayant rassemblé avec soin

Digitized by Google

tous les papiers suspects, les emporta lui-même à la bibliothèque du Roi où ils sont actuellement, si depuis l'on n'a pas jugé à propos d'en disposer d'une autre manière. Feu M. Clément, qui a été si long-temps commis à cette riche bibliothèque, m'a communiqué toutes ces particularitez et, ce qui est bien plus, m'ayant donné le plaisir de voir et d'examiner ces papiers enlevez du cabinet de Mézeray, je crois pouvoir en parler certainement (1). »

Le caractère de Mézeray, le petit bruit fait autour de ses papiers secrets pendant sa vie, la confiscation posthume, donnaient au paquet emporté par M. Girardin le caractère et l'attrait du fruit défendu, aussi, dix ans après la dernière édition de Larroque, Denis-François Camusat publia deux volumes intitulés : *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'Histoire de France, par François-Eudes de Mézeray. Amsterdam, chez Frédéric Bernard.*

L'auteur dans son *Discours préliminaire* reproduit en l'abrégeant le passage de Larroque relatif à la saisie des papiers par ordre de Colbert. Il dit qu'ils « furent transportez dans la bibliothèque du roi où ils sont encore. C'est là, ajoute l'éditeur, que l'on voit, entre autres, l'original de ces mémoires que nous publions écrits de la main de Mézeray et dans la confusion où les recueils des sçavants sont pour l'ordinaire ».

Les *Mémoires* édités par Camusat sont-ils un fragment des fameuses *Anecdotes* « composées dans les dernières années de la vie de Mézeray et contenant des choses tout à fait singulières qu'on ignorerait sans cela ? » Les opinions exprimées le sont assez cruement, les libertés de l'Église gallicane défendues au-delà du juste, mais ce n'était pas pour déplaire à Colbert et au Roi de France. Les Jésuites y sont fort maltraités, mais ils en ont reçu bien d'autres. En attendant plus ample justification, croyons l'éditeur sur parole.

M. Scipion Combet, auteur d'une excellente notice sur Mézeray, signale un autre manuscrit d'un genre tout différent intitulé : *Pensée d'un solitaire sur la cause et la fin des choses.* Cet opuscule, dont le titre est plus mystérieux que le texte, devait être à la bibliothèque avec les œuvres saisies. C'est la perte du

(1) Larroque. *Vie de Mézeray,* p. 81-84, 3e édit., 1726.

Digitized by Google

dossier. Fraternellement aidé par la plume d'un bon Normand, malheureusement décédé l'année dernière, Alfred Darcel, il l'a copié d'un bout à l'autre.

Je la copie à mon tour.

Pensées d'un solitaire sur la cause et fin des choses.

Toutes choses vont insensiblement à leur fin. Rien ne demeure en un estat ; et semble que ce qui va croissant n'augmente que pour diminuer. La vie est comme l'arche d'un pont pour passer du non estre et par l'estre aller au néant. Le néant est donc les deux bouts de l'estre, deux abîmes d'où les choses partent et finissent par succession de temps. La durée de chaque chose est limitée, la nature ayant borné tout et rien qui vient d'elle n'est éternel. L'éternité est le partage de la divinité. Tout ce qui est corruptible finit. Tout ce qui est composé ne sçauroit avoir une perpétuelle durée. Les choses sans vie ont leurs manières d'estre et de finir ; les animées sans sentiment de mesme ; celles qui ont sentiment aussi avec leurs conditions et propriétés différentes ; celles qui raisonnent les surpassent en la plus excellente function de leur estre, mais toutes ensemble vont à la fin de leur course et au dernier poinct de leur estre. Bref, cette fin est comme un grand Océan qui reçoit en soi tous les estres comme des petits ruisseaux qui se vont terminer en lui ; la course des uns est plus ou moins hastée, soit que la nature les y dispose ou l'élection ou les accidens de la fortune ; les contemplations métaphysiques n'empêchent pas la tyrannie du destin. Les occupations manuelles ne sçauront en suspendre les effets ; les voluptés des sens ne font que tromper la pensée et non retarder le dernier moment, les professions diverses, les grandeurs, les richesses, les victoires, les pompes, les vanités, les statues et tout ce qu'on érige à la gloire ou vraie ou fausse des hommes n'est souvent qu'un voile devant les yeux de ceux qui les possèdent pour les empêcher de penser qu'ils doivent finir.

Mais le sage est celui qui, d'une haulte montaigne, regarde le lieu où il doit arriver et qui termine sa journée. Il ne se destourne pas du vray chemin pour y parvenir et sans se précipiter, il se laisse doucement emporter à ces torrents des destinées sans faire aucune lascheté et défaillir aux actions de la prière ni de la..... *(ici une lacune, la pensée est interrompue avec le feuillet).*

Il sçait bien que les jours sont comptés et qu'il n'emportera rien de ces biens inutiles qui l'accablent ny autre chose que ce qui ne peut mourir. Le sot, au contraire, fuyant sa dernière heure, ne laissera de la rencontrer. Et puisque les choses qui viennent d'en haut doivent estre bonnes, cette loi de mourir ne doit rien avoir de *mourir* (sic, lis. *mauvais*). Il est autant naturel de mourir que de vivre puisqu'on ne peut avoir l'un sans l'autre ni vivre sans mourir. Aulcuns vont au dernier période par dessus des fleurs, d'autres à travers des épines, mais qu'importe, on va toujours au but. Ceux qui ont vescu dans les adventures et ceulx qui n'ont senti que des plaisirs n'ont rien à se

Digitized by Google

reprocher quand ils ne sont plus. Que reste-t-il au monarque plus qu'au berger aprez le jour du trespas si ce n'est la gloire et la réputation qui ne demeure qu'en l'esprit des hommes, puis la gloire s'efface par le tems et l'oubly rend enfin la mémoire des héros (les) plus illustres comme s'ils n'avoient jamais esté. Les plus grandes villes deviennent de tristes hameaux et les plus beaux et riches édifices des monceaux de pierre sans ornement. Les plus redoutés tyrans de la terre deviennent souvent avant de mourir le mespris de ceulx qu'ils ont injustement opprimés et l'objet de leurs vengeances. Bref, tout suit l'inévitable décret du ciel. Estimons donc ce qui est plus durable, plus sainct, plus sacré, admirons la bonté, fuyons la malice, cherchons la vertu, ces qualitez qui durent après que nous ne sommes plus; que les persécutions ne nous estonnent, ny les passions ne nous deschirent, combattons les premières avec la constance et les dernières avec la raison. Enfin, ceste lampe s'estaindra tost ou tard ou par la nécessité de son principe ou par la malignité des hommes ou par la dissolution de nos cupidités ou par la rencontre des accidens non préveus.

Hé quoi, petits animaux que nous sommes, pourquoy tant de présomption et de soin d'une chose qui doit estre dévorée par les vers ? Faut-il tant priser ce qui ne se peut conserver quoi que l'on fasse et faire tant de cas de ce qui se doit corrompre et retourner en ses premiers élémens Vivons comme si nous devions toujours vivre et comme si nous devions mourir à chaque heure et à chaque moment. Vivons sans regret et mourons sans crainte de la mort, puisque c'est une folie extrême de craindre ce qu'on ne peut éviter. Usons doucement de la vie, non comme estant à nous, mais comme nous estant prestée à la charge de n'en abuser pas. Car le sage est asseuré au milieu des tempestes et le fol tremblant au milieu des prospérités, bref celui qui a fait le mariage des corps avec l'âme en fera le divorce et la séparation quelque jour. Ceste union n'est que conditionnelle, car la vraye et parfaite ne sera que dans le Paradis. Que ce qui est corruptible retourne donc aux élémens dont il vient quand il plaira à la divine bonté et que ce qui est incorruptible retourne à son principe. Et qu'on ne s'estonne pas s'il y a souvent guerre entre deux pièces si différentes, puisque l'une tend toujours en bas et que l'autre ne désire que retourner là-hault. Chaque chose a son repos au milieu qui lui est présent par les loix de la nature, chaque élément comme membre de cet univers et chaque pièce de l'élément comme partie de son tout. Qu'est ceste vie qu'un mouvement forcé où l'on contrainct l'âme de demeurer çà bas et le corps de se remuer sur la circonférence de ce globe ? L'âme, bien plus légère que le feu, voudroit monter à sa vraye circonférence. Le corps, aussi pesant que la terre, voudroit aller à son centre. Accordons-les, que l'âme empesche que le corps ne se souille dans les vices et que le corps rabatte l'âme de certaines occupations vaines, inutiles et chimériques, que l'âme anime et conduise les actions du corps avec la raison et la propriété. Que le corps se donne sans contradiction à l'âme et serve d'organe à ses honnestes

Digitized by Google

et nécessaires opérations, que tous deux ensemble, intérieurement et extérieurement fassent les actes d'humilité et d'adoration qu'ils doivent à leur créateur et ceux d'obéissance aux loix qui nous sont données. Ainsy, meslant la contemplation telle qu'elle doit et pense estre avec l'action, le repos avec la peine, chacun faisant son office et tous deux n'ayant et ne voulant avoir qu'un seul but en ceste vie s'entre aidans et secourans mutuellement, il arrivera que les traverses qui l'accompaignent semblans moins rigoureuses et la fin qui la bornera moins effroyable puisqu'ils espèreront de se revoir un jour au ciel.

Ainsi soit-il ! serait-on tenté d'ajouter à cette fin de sermon commencé comme une paraphrase de Lucrèce. Matérialisme, panthéisme, épicurisme, il y a de tout dans ces pensées flottantes et enveloppées de nuages. Le brouillard se dissipe lentement et le soleil commence à percer juste à l'endroit du feuillet déchiré. La pensée s'arrête court sur le mot : « prière » que l'on n'attendait guère et que rien ne faisait prévoir.

Il faut se souvenir du titre annoncé par M. Scipion Combet et considérer l'indiscutable bonne foi du copiste pour trouver Mézeray dans ces aphorismes où la banalité du fond est en vain dissimulée sous l'élégance et la netteté du style.

En cherchant bien toutefois dans la première partie, l'esprit de Mézeray se révèle dans la phrase où il montre à l'homme la vanité des statues. On se souvient de cette disposition de son testament, autrement chrétien d'ailleurs que le chapitre des *Pensées d'un solitaire* : « Je donne et légue la somme de 120 livres pour aider à construire un monument au R. P. Eudes, mon frère, quoique en effet sa vertu et sa réputation lui en ont dressé un plus beau que ne sçaurait dresser la main des hommes ».

François aima et respecta toujours son frère Jean. La race était bonne et quelques-unes des vertus de l'apôtre étaient en germe dans l'âme de l'historien-frondeur. Sa fin fut édifiante. En s'entretenant avec ses pensées, il sentait la foi dominer la critique et le solitaire en arrive petit à petit à prêcher l'humilité, l'adoration et l'obéissance.

C'étaient les trois principales vertus du P. Eudes.

« Il ne perdoit jamais de vue sa première origine qui est le néant d'où il avoit été tiré et où il seroit retombé si, par un miracle continuel, Dieu ne l'en avoit préservé..... Aussitôt qu'il apercevoit un mouvement de vaine gloire dans son cœur, il se mettoit sous les yeux son néant et ses grandes misères et recon-

Digitized by Google

naissoit que, s'il y avoit quelque chose de bon en luy, c'étoit l'ouvrage de Dieu et quand à ce qui concernoit sa chestive personne, il avoit bien lieu de gémir et de se confondre à la vue des fautes qu'il avoit commises et des obstacles qu'il avoit mis aux desseins de Dieu (1). »

Huit jours avant sa mort, en juillet 1683, Mézeray demanda les derniers sacrements. Il fit même un acte public de foi à la présence réelle, mais la rétractation qui le précède fait supposer que Mézeray avait des apparences et des habitudes de libre-pensée ou comme on disait alors, de « libertinage ». L'adoration n'était pas son fait.

« Le P. Eudes faisoit régulièrement une heure d'oraison tous les jours ; il en sortoit embrâsé d'amour, comme rayonnant des grandes lumières que Dieu luy avoit communiquées et avec une résolution sans cesse renouvelée à s'appliquer de plus en plus à bien remplir les sainctes fonctions dont Dieu avoit voulu l'honorer. C'étoit dans cet exercice au pied de son crucifix qu'il négocioit ses propres affaires et celles des autres C'étoit surtout dans ce saint livre qu'il étudioit pour s'instruire des règles de la divine sagesse et y apprendre les enseignements qu'il devoit adresser ensuite aux prêtres et aux fidèles. Aussi quand il preschoit les grandes véritez du salut, après les avoir préparées et ruminées dans l'oraison, à genoux devant son crucifix, il ravissoit le cœur de ses auditeurs ; tout ce qui sortoit de sa bouche étoit tellement accompagné de grâces et de bénédictions que les choses les plus communes paraissoient comme transfigurées et que les plus simples touchoient les cœurs les moins sensibles (2) ».

A quelle époque de sa vie Mézeray a-t-il pu écrire que le corps et l'âme devaient se réunir pour rendre à Dieu l'adoration qui lui est due ? Et l'obéissance ? Qui donc secouait plus volontiers le joug de toutes les obéissances que le frondeur déterminé, l'indépendant sans-gène, l'académicien toujours d'avis contraire, le révolté François de Mézeray qui allumait sa chandelle en plein jour, se faisait arrêter par les exempts à la porte de son carrosse, compromettait sa pension pour le seul plaisir de médire du fisc et pratiquait la liberté jusqu'à l'injustice en blackboulant les plus

(1) *Vie du R. P. Eudes*, par le P. Julien Martine, tom. II, p. 468-469.
(2) *Ibid.*, p. 431-432.

Digitized by Google

dignes ? Le jour où ce mot s'est trouvé sous sa plume, il fallait qu'il se souvînt de celui qui : « Quoy que supérieur de sa congrégation se regardoit comme le moindre de ses sujets ; il ne les appeloit jamais que ses frères, ses confrères, toujours disposé à obéir et à faire la volonté des autres. Dans ses maladies, il obéissoit aux médecins, aux chirurgiens, aux infirmiers, au sacristain en la sacristie, au cuisinier quand il alloit à la cuisine aider à laver la vaisselle. Quand il avoit quelque chose à entreprendre, il assembloit ses confrères ou du moins quelques-uns des principaux de la maison pour en délibérer avec eux, toujours prêt à quitter son sentiment pour prendre le leur, pour peu qu'il le trouvât meilleur (1) ».

Le « fonds » Mézeray renferme-t-il des curiosités de plus haut goût que l' « Ode à saint Jean » et « les Pensées du philosophe ? » L'*Histoire de la gabelle* a-t-elle été discrètement brûlée ? Dort-elle dans la poussière où la déposa Girardin, il y a deux cents ans, en secouant les doigts comme un censeur échaudé ? Jusqu'à ce que j'aie accompli jusqu'au bout la mission patriotique que notre bon Philippe de Chennevières confiait le mois dernier à des jambes et à des yeux dont il s'exagère la virilité, je n'en saurai rien et, si quelque plus courageux ne prend les devants comme pour l'*Albion* de Saint-Amant, les choses resteront en l'état. N'est-ce pas d'ailleurs le meilleur pour la mémoire de notre patron qui fut un méchant poëte et un philosophe un peu douteux ? Ne vaut-il pas mieux le contempler sous son masque sévère, un peu refrogné mais austère et respecté d'historien véridique, le premier de tous au moment où il prit la plume, *cœtera cuncta prior* et aujourd'hui encore si apprécié de ceux qui lui pardonnent les naïvetés de son siècle et qui savent lire entre les lignes ces justes et indépendantes appréciations qui en font, jusqu'à un certain point, le précurseur de nos historiens modernes ?

(1) *Ibid.*, p. 466-467.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Voici la troisième fois, depuis la fondation de notre Société, que nous nous trouvons réunis à Argentan. Est-ce souvenir du très aimable accueil que nous y avons précédemment reçu ? Est-ce fierté du patronage de notre grand Mézeray, dont vous venez d'entendre parler avec tant d'érudition et de charme ? Je ne sais, mais il me semble qu'à Argentan, nous nous sentons plus chez nous qu'ailleurs. L'amour des lettres est en effet ici une tradition, et nous y rencontrons, après Mézeray, toute une succession d'esprits d'élite, — l'on dirait aujourd'hui d'intellectuels, — ayant aimé à penser, à écrire et, ce que, de nos jours, l'on ne fait plus guère, à causer. Après les trois frères Eudes, vinrent leurs petits-neveux, toute une lignée de Lautour, qui entretinrent, chez leurs concitoyens, le goût et la pratique de la conversation. Il y eut à Argentan, au siècle dernier, dans une société dont M. Victor des Diguères nous a présenté le très aimable tableau, des divertissements, des *récréations littéraires*. Bien plus, ces récréations ont été recueillies par Pierre-Jacques Lautour en un petit volume que j'entr'ouvrais hier (1). Il est dédié par ce Lautour, lieutenant-général des eaux et forêts de France, à sa parente, Mme de Chivré,

(1) Récréations littéraires ou pensées choisies sur différents sujets avec un Essai sur la trahison, par L*** (Lautour), *Paris, s. d.*, in-12, 186 p.

Digitized by Google

et contient des mots prononcés par Lautour du Chatel, son oncle, par M. de Grancey, gouverneur de la ville, et par plusieurs Argentanais de mérite et de qualité. Goûterions-nous beaucoup aujourd'hui ce *Lautouriana,* ces plaisanteries très osées dont nos aïeules riaient derrière leurs beaux éventails ? Nous ne le pensons pas, et si nous avons tenu à rappeler ici cette petite anthologie de joyeusetés bas-normandes, c'est pour prouver que toujours l'on a eu, à Argentan, et l'esprit curieux, et l'oreille indulgente. C'est cette indulgence que nous réclamons aujourd'hui, Messieurs, pour vous parler non pas de bons mots dont vous ne voudriez plus, mais de bons travaux que, depuis un an, nous nous sommes efforcés de faire.

L'exemple du travail, qu'il eût été pour nous honteux de ne pas suivre, nous a été donné par nos maîtres, par nos anciens. M. de La Sicotière nous a parlé avec cette autorité particulière qu'il doit à toute une existence de travail (1), de *la Petite église au diocèse de Séez,* du poëte excentrique, *Gérard Desrivières,* de *Perrine Dugué*, une étrange victime de la Révolution. Il nous a montré, en dressant, avec une irréprochable méthode, l'*Iconographie des évêques de Séez,* ce qu'il nous reste à faire sur le terrain de l'iconographie locale. Et, si nous nous réjouissons de la publication de ces précieux documents, ce n'est pas seulement parce qu'elle nous livre d'excellents outils de travail, mais encore parce qu'elle atteste la vigueur et la verdeur de notre cher maître et doyen, dont le capitaine Delbauve a très fidèlement reproduit les traits en un artistique médaillon, exposé, ce printemps, au salon des Champs-Élysées.

Nous avions très souvent demandé à notre Président, M. Le

(1) Nous venons de trouver dans les *Lectures historiques* de M. Albert Sorel, ce légitime hommage rendu au bel ouvrage de M. de La Sicotière : *Louis de Frotté et les insurrections normandes :* « C'est un livre digne non seulement d'estime, mais de respect. L'auteur y a consacré une vie de collectionneur, d'investigateur, de savant. Il a voulu tout savoir, tout voir et tout tirer à clair dans cet inextricable fouillis de la chouannerie normande. Il a voulu aussi tout dire et il l'a dit. L'immensité des détails en cache la valeur. Cette valeur est inestimable. Il y a des noms de villages perdus, des noms de chouans ignorés ou de républicains inconnus qui ont coûté des semaines de recherches. M. de La Sicotière a ouvert aux historiens et aux romanciers, il a disposé et aménagé, une mine inépuisable. Le livre est plein d'aventures et de caractères. L'auteur, très érudit, y a semé la poésie dans les épisodes, et répandu partout un noble sentiment d'humanité. »

Digitized by Google

Vavasseur, de nous faire part de ses souvenirs, de nous entretenir de ceux, qu'observateur très fin et portraitiste émérite, il a rencontrés, depuis un demi-siècle, dans les sentiers de la littérature et de l'art. Il a, faisant en partie droit à notre demande (que nous renouvelons instamment aujourd'hui), adressé à la *Revue normande et percheronne* de très spirituelles impressions de jeunesse et à l'*Annuaire normand,* un piquant récit de l'inauguration de la statue de Poussin aux Andelys. Mais l'inauguration du monument de Mézeray à Argentan, ne pourrait-elle pas fournir un chapitre de très intéressants souvenirs ? Nous le pensions, en parcourant l'autre soir de fort curieuses pièces telles que cette poétique et très familière apostrophe à l'historiographe de France :

De la fillette,
De la feuillette,
Joyeux et bon enfant,
Du jupon et de la cave,
N'étais-tu pas esclave
De ton vivant ?

Voilà quarante années déjà que ces prestes rimes étaient adressées au marquis de Chennevières, Jean de Falaise, encore un de nos vaillants anciens, qui vient de donner, en maître de la critique d'art, un beau volume d'*Essais sur l'histoire de la peinture française* (1).

Tels sont, mes chers confrères, les exemples que nous avions à suivre. Mais, avant de dresser le compte de nos travaux, il convient de rappeler les noms des membres de notre Société, dont nous avons eu, cette année, à regretter la perte.

D'abord, celui de M. Amédée Mériel, un infatigable chercheur qui, pendant plus de vingt années, a recueilli, en fidèle enfant de Falaise, tout ce qui avait trait à sa ville natale, l'ayant peut-être ensuite un peu gaspillé en de multiples et minuscules brochures, mais en ayant souvent tiré des études d'une valeur réelle, comme celle consacrée à l'illustre actrice, la Raisin (2).

Rappelons ensuite la mémoire de M. l'abbé Esnault, l'un des fondateurs de la Société historique du Maine, qui s'empressait,

(1) Essais sur l'histoire de la peinture française, par Ph. de Chennevières, *Paris, bureaux de l'Artiste*, 1894, in-8°, 329 p.

(2) Madame Raisin, par A. Mériel, *Falaise, Montauzé,* 1886, in-12, 28 p.

Digitized by Google

avec une bonne grâce infinie, de faire part à nos travailleurs de ses trouvailles ornaises ; celle de M. l'abbé Boscher, aumônier de l'hospice d'Alençon, et celle de M. le docteur Letaillieur, nos collègues depuis de bien longues années. Mais nous devons rappeler particulièrement ici le souvenir de M. l'abbé Jamet, curé de Saint-Germain d'Argentan. Les habitants de cette paroisse doivent à son attachement profond, passionné à son église, la restauration très intelligente et très artistique de Saint-Germain ; nous lui devons, nous, d'excellents travaux archéologiques. Nous sommes heureux que la réunion de notre société ait été, cette année, fixée à Argentan, pour pouvoir associer plus directement nos regrets et nos hommages à ceux des paroissiens de M. l'abbé Jamet et saluer ici la mémoire de ce prêtre zélé et érudit.

Et maintenant, examinons, mes chers confrères, la moisson de nos travailleurs ornais.

Cette année encore, nous pouvons placer parmi les livres qui sont nôtres, les *Mémoires du chancelier Pasquier*, dont deux volumes ont successivement paru (1). Celui consacré à la Restauration, s'il ne peut avoir le dramatique intérêt que donnaient aux précédents les évènements d'une époque très tourmentée, présente, en revanche, certaines pages qui semblent un modèle accompli d'histoire parlementaire, et nous devons adresser à notre éminent collègue, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, nos félicitations les plus chaleureuses pour cette magistrale publication.

M. de Marcère a réuni en deux volumes des entretiens et des souvenirs politiques, écrits avec une rare élévation de pensée et un grand charme d'expression. Les évènements et les plus hautes approbations ont démontré ce que ces entretiens contenaient de sagesse ; ils seront précieux à tous ceux qui se préoccupent, en cette inquiétante fin de siècle, de la défense de la religion et de la société (2).

M. le vicomte de Broc vient de placer, dans sa galerie de portraits de l'époque révolutionnaire, celui de M. de Maillé-la-Tour-Landry, plus connu sous le nom d'évêque de Saint-Papoul. Phy-

(1) Histoire de mon temps, Mémoires du chancelier Pasquier publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française. *Paris, Plon*, 1894, in-8, t. III., 448 p. — t. IV, 550 p.

(2) Entretiens et souvenirs politiques, par M. de Marcère, *Paris, A. Bellier*, 1894, 2 vol. in-12, 355, 356 p.

Digitized by Google

sionomie très originale d'un prélat qui, fort habilement, trouva le moyen de n'être ni un jureur ni un émigré et qui tira des circonstances les plus difficiles, avec adresse, avec sang-froid, avec courage, tout ce qu'il était possible d'en tirer pour la cause de Dieu. Figure très particulière d'un « pacifique combattant », tracée avec infiniment de charme par la plume qui nous a donné, l'année dernière, le portrait exquis de la marquise de Falaiseau (1).

Nous tenons à désigner parmi les études de la vie morale contemporaine que M. des Rotours a données au *Correspondant* et à la *Nouvelle revue,* études d'une philosophie très précise et pourtant très aimable, un article consacré à la *Pensée de la mort* et qui est, peut-être, ce que nous préférons dans l'œuvre de notre collègue, tant il contient de raison, d'émotion, de poésie. Pages à lire et à relire « au déclin de chaque année, quand novembre emporte les feuilles jaunies. »

Nos travailleurs locaux nous ont, depuis notre dernière réunion, donné des publications excellentes. L'*Histoire de Saint-Germain-de-Clairefeuille*, par M. le vicomte du Motey, documentée et néanmoins fort attachante, nous paraît être un modèle à recommander pour sa méthode et pour ses proportions.

M. Surville, en publiant une parfaite *Notice sur la commune de la Chapelle-Biche,* nous a montré tout ce que nous pouvions attendre, pour notre histoire locale, du concours des instituteurs de notre pays, s'ils voulaient bien, comme lui, se mettre courageusement à l'œuvre. M. l'abbé Macé, curé-doyen d'Athis, a continué, dans notre bulletin, la monographie détaillée de la paroisse de Joué-du-Bois et M. l'abbé Gourdel y a commencé celle de Saint-Hilaire-de-Briouze. Il nous a donné aussi le touchant récit de la *Vie de Marie Roussel* (2), fixant en son admirable dévouement et en sa sainteté naïve, le type de ces humbles filles sœurs, et servantes, que l'on rencontre souvent au foyer des presbytères.

Le temps me manque, Messieurs, pour parler comme il conviendrait de toutes les productions de nos zélés travailleurs. Citons toutefois rapidement les nouvelles études philologiques de M. le comte de Charencey ; un intéressant article de M. l'abbé

(1) Un évêque de l'ancien régime sous la révolution (M. de Maillé-la-Tour-Landry). *Paris, Lamulle et Poisson,* 1894, in-8, VIII-354 p.

(2) Vie et correspondance de Marie Roussel, par l'abbé Gourdel, curé de Saint-Hilaire-de-Briouze, *imp. de la Chapelle-Montligeon,* 1894, in-12, VI-111 p.

Digitized by Google

Barret sur *les Études classiques au collége d'Alençon* (1) ; les récentes publications de M. l'abbé Letacq, entre autres un rapport d'une particulière importance sur les *Études scientifiques dans le département de l'Orne* (2) ; *l'Histoire du couvent des Capucins d'Évreux*, par le père Edouard Lecorney ; et, dans la partie littéraire de l'excellent *Annuaire d'Argentan*, la *Promenade récréative aux environs d'Argentan*, de M. l'abbé Gaulier, et la notice de M. l'abbé Saffray sur *les Marais de Baize* (3).

Nos bibliographes doivent se réjouir cette année. M. de La Sicotière vient en effet de leur fournir les pages les plus difficiles de notre bibliographie ornaise, en dressant la *Bibliographie des journaux du département de l'Orne* (4). Lui seul, ayant toujours apprécié l'intérêt des périodiques, comme il mérite de l'être, et en ayant formé une très précieuse collection, pouvait mener à bonne fin une semblable tâche. M. Beaudouin a très utilement dressé, comme chaque année, la bibliographie de nos publications départementales. Nos travailleurs cantonnaux pourraient peut-être être accusés de paresse si je n'indiquais, en mentionnant les noms de MM. Desvaux, Letacq, Gaulier et Macé, de très actifs ouvriers, préparant l'achèvement de notre bibliographie ornaise.

Nos poëtes, cédant à une fantaisie nouvelle, ont tous été, cette année, entraînés vers le théâtre par des inspirations ou héroïques ou joyeuses.

M. Florentin-Loriot nous a donné une belle histoire africaine, *Nitocris*, pleine de sensations antiques, rapportée d'Orient. La scène finale de la pièce, où, à travers l'Egypte hiératique, passent et le souvenir de l'arbre de la science et la prévision de l'arbre de la croix, est du plus inattendu, du plus saisissant effet (5). Mais

(1) Les Études classiques au collége royal des jésuites d'Alençon au XVIII. siècle, par l'abbé Barret, Alençon, *Renaut-De Broise*, in-8, 6 p.

(2) M. l'abbé Letacq a encore publié : Charles de Linné, par Th. Fries, *Le Mans, Monnoyer*, 1894, in-8, 15 p. Notes sur la culture du camellia dans le département de l'Orne, *Alençon*, in-8, 7 p. Notice sur la vie et les travaux du docteur Thomas, *Alençon, Renaut-De Broise*, in-8, 10 p.

(3) Annuaire administratif statistique, industriel et commercial d'Argentan et de son arrondissement pour 1894. *Argentan, imp. du Journal de l'Orne*, 1894, in-12, XXXII-111 p.

(4) Bibliographie des journaux du département de l'Orne, par M. de La Sicotière, *Le Mans, Monnoyer*, in-8, 32 p.

(5) Nitocris, histoire africaine, *Alençon, Renaut-De Broise*, 1893, in-12, 140 p.

Digitized by Google

pourquoi avoir écrit en prose ce beau drame, tout débordant de lyrisme et de poésie ?.... Nous ne l'avons pardonné à notre poëte que sur la promesse de nous apporter prochainement un nouveau volume de vers. Et vous allez en pressentir la séduction tout à l'heure, quand, dans *les Chemins creux,* dans *les Vieux logis,* qui sont la triste parure de notre coin de terre, va être évoquée l'âme de notre cher pays.

La spirituelle fantaisie de M. Germain-Lacour, *le Blanc et le Noir,* — noir museau de charbonnier, blanche frimousse de meunière — a obtenu à Paris ce printemps, le plus brillant succès. Le noir s'appelait Truffier, et le blanc, Reichemberg. Interprétation de Comédie-Française, comme il convenait d'ailleurs pour des rimes d'or, attachées à une très gracieuse intrigue.

M. Wilfrid Challemel, en petit-neveu de Gautier Garguille, a amené de la Guibray de Falaise à la kermesse de Bagnoles, un Tabarin qui a très vivement, très finement et aussi très patriotiquement tabariné en l'honneur de la Russie, pour le grand plaisir et à la grande joie des Normands.

Enfin, ce vent de théâtre soufflant jusqu'à Alençon, y a rapporté la mode de la comédie de société, comme aux beaux jours de l'intendant Jullien. Nous devons à cette reprise d'une ancienne mode *les Deux feux* et *la Chasse à courre,* deux très alertes et pimpantes comédies de M. de la Serverie, pseudonyme qui sauvegarde la modestie d'un de nos confrères les plus aimables et spirituels.

Ces deux fantaisies ont paru dans la *Revue normande et percheronne illustrée,* qui, grâce au zèle et à l'activité de MM. Duval et Delbauve, poursuit brillamment sa carrière.

Et, puisque nous venons de parler d'une revue, terminons ce trop long rapport, non point par un bon mot, comme ceux de M. Lautour, mais, ce qui vaut mieux, par une bonne nouvelle. C'est celle de la très prochaine apparition de *la Quinzaine,* revue bimensuelle, publiée sous la direction de notre confrère et ami, Paul Harel. Nous saluons de cœur cette nouvelle revue, vaste champ de travail, où ont été très affectueusement convoqués les meilleurs ouvriers de notre contrée. Nous trouvons, en effet, parmi les noms des futurs *quinzainiers,* ceux de MM. de La Sicotière, de Marcère, Le Vavasseur, de Chennevières, de Broc, Louis Duval, des Rotours, W. Challemel, Florentin-Loriot,

Digitized by Google

Germain-Lacour, Achille Paysant et aussi, car il ne pouvait résister à un appel très amical de Paul Harel, celui de votre secrétaire. Bien plus, par un sentiment très touchant et comme il en sait trouver en son cœur, Paul Harel a tenu à inscrire à la première page de la naissante revue, le nom de notre regretté Ernest Millet, consacrant à cette chère mémoire des strophes pleines d'émotion, dans lesquelles l'inspiration du poëte s'élève à la hauteur de sa fidélité.

La Quinzaine, du reste, semble venir à son heure, quand l'on ne saurait opposer trop de digues à ce flot d'idées sombres, descendues du nord, qui, chargé des révoltes individuelles et sociales, vient pour enlever à l'individu toute force, à la société toute base. Il a frappé, ce flot des fjords de Norvège jusqu'au seuil de nos vieilles maisons normandes, et je peux vous l'y montrer en une douloureuse histoire.

Un jeune écrivain, né dans notre pays, ayant tout ce qui peut promettre un grand avenir littéraire, et l'originalité de la pensée, et la maîtrise du style, se destinait à l'Université. A Paris, dans « ces luttes poignantes de l'esprit, qui faisaient, selon lui, crier Pascal sous leur étreinte, » il est attiré vers ces nouvelles écoles, ne devrais-je pas dire vers ces nouvelles églises, qui ont Ibsen pour pontife et Björnson pour prophète. Il est pris tout entier par la séduction de ce culte si moderne pour la très ancienne douleur. Les manuels de désespérance que l'on se procure à Paris, ne lui suffisent bientôt plus, et il part pour la Norvège en un inconcevable pélerinage de pessimisme. Puis, il revient en France, rapportant un livre, son livre à lui : *les Révoltés scandinaves.*

Ah ! le beau mauvais livre, dirais-je, si ces deux mots pouvaient être rapprochés. Jamais, peut-être, la hardiesse, l'âpreté, hélas ! de la pensée, la concision, la fermeté, la lucidité du style, ne se sont rencontrées à un tel point sous la plume d'un écrivain de notre pays. Le portrait d'Henrik Ibsen, transmettant « cette impression d'animalité idéale qui se dégage de la physionomie tout entière » du réformateur dramatique, est une merveilleuse eau-forte, est un chef-d'œuvre. Mais certains chefs-d'œuvre coûtent véritablement trop cher !

Car, avant de finir le livre, l'auteur écrivit, comme pour lui-même, à la dernière page : « La nature connaît son but, elle y marche sans se hâter ; la nature aspire à la mort. A quoi bon

Digitized by Google

résister ? Quel apaisement immense ! Quelle infinie douceur de se tenir à la limite extrême où tout commence, où tout s'achève ; d'unir, dans une sensation immense et sans pareille, la vie et ce qui la remplace, d'entrevoir enfin la vérité ineffable, et, perdant la notion de son humanité accidentelle et passagère, de s'abîmer, vivant encore, dans le néant universel ! »

Et alors lui, l'enfant de Domfront, où quelques-uns, tout au plus, voltairianisent jovialement, à la compère Mathieu, il s'en alla résolument, fièrement à la mort... *en beauté*, selon l'expression d'un des principaux personnages d'Henrik Ibsen.

En toute pitié pour nous, qui plaignons sa misère et qui déplorons son destin ; mais ce sont les ravages causés par de telles lettres, les égarements semblables à celui que nous venons d'indiquer, qui démontrent la nécessité de publications saines et fortes, comme cette *Quinzaine*, que nous saluons aujourd'hui. Que ceux d'entre nous qui vont y aller travailler, y apportent donc, pour les opposer aux désespérances morbides, les qualités de notre race : la vigueur, l'endurance et aussi — car, vraiment, tout n'est pas misère en ce monde, — la gaieté des vieux Normands !

Comte G. DE CONTADES.

Digitized by Google

LA LIBÉRATION

DU

TERRITOIRE NORMAND

SOUS CHARLES VII

PART QU'Y PRIRENT JEAN II, DUC D'ALENÇON ET LES VILLES DE SON DUCHÉ

—

Jean II, duc d'Alençon, était né le samedi 2 mars 1409, à Argentan, séjour de prédilection de ses ancêtres depuis l'acquisition qu'en avait faite le comte Pierre II. Orphelin par la mort de son père, tué à Azincourt et inhumé à Saint-Martin de Sées, il fut élevé à Argentan sous les yeux de Marie de Bretagne, sa mère, de Marie de Chamaillard, son aïeule, et de deux de ses tantes, Jeanne et Marguerite d'Alençon, ces trois dernières inhumées à l'Hôtel-Dieu d'Argentan où elles soignaient les pauvres. Chassé de son patrimoine par l'invasion anglaise, il dut quitter Argentan, le 4 février 1417, pour n'y rentrer que trente-deux ans plus tard. Après une tentative hardie pour reprendre Ivry, le jeune duc d'Alençon, auquel les bourgeois de Verneuil avaient ouvert leurs portes, fut forcé de livrer bataille aux Anglais, le 17 août 1424. Il s'y comporta vaillamment, fut blessé et renversé de cheval et, sans le secours du bâtard d'Alençon, de Blosset, de l'Arçonneur qui lui firent un rempart de

Digitized by Google

leurs corps, il aurait infailliblement péri (1). Emmené en captivité, il refusa noblement la liberté et la restitution de ses domaines que lui offrait le duc de Bedford, au prix d'une trahison envers la France. Il resta trois ans prisonnier et dut payer à Bedford une rançon de 200 000 saluts d'or, somme énorme pour le temps. Il fut obligé de vendre les bijoux, les pierreries et les meubles précieux qui garnissaient l'hôtel d'Alençon. Pour s'acquitter, il céda au duc de Bretagne les villes de Fougères, Bazoges et Antrain, dont il avait hérité après la mort de sa mère.

Jeanne d'Arc n'eut pas d'ami plus dévoué. Il assista à l'entretien qu'elle eut, en tête à tête, avec Charles VII et fut le confident du secret qu'elle révéla au roi, pour preuve de sa mission. Elle l'appelait son gentil duc et, lorsqu'il combattait à ses côtés, elle l'assurait qu'elle avait promis à la duchesse d'Alençon, Jeanne d'Orléans, qu'elle le ramènerait sain et sauf. Il lui sauva la vie, lors de la malheureuse attaque sur Paris et lui resta fidèle, morte et vivante. La part qu'il prit au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc fait le plus grand honneur à sa mémoire.

Jean II était, au témoignage des chroniqueurs contemporains, le prince le mieux fait de son temps. Il était vaillant et adroit aux armes, prompt et hasardeux aux entreprises, bien disant et affable, généreux et loyal, mais trop sensible aux injures et incapable de se contenir lorsqu'il se croyait outragé, disent les chroniques. Il poussa même cet esprit d'indépendance jusqu'à la révolte, lors de la Praguerie, qui ne fut autre chose qu'une tentative de résistance de la vieille société féodale à la centralisation opérée par Charles VII (A). C'était, au reste, un chevalier accompli, aimant passionnément les chevaux, la chasse, les tournois, la musique, et ne craignant pas la dépense lorsqu'il s'agissait de satisfaire ces goûts luxueux ; à ses heures, il cultivait même la poésie.

Par ses défauts autant que par ses qualités, il ne pouvait manquer d'être populaire chez nous, et par là, il servit efficacement la cause de Charles VII. « Il était, dit l'historien Blondel, ar-

(1) « Au lieu où fut donné cette bataille, un ermite qui avoit été homme de guerre, pour l'honneur des seigneurs de France, fit bénir le champ et fonda une chapelle où il fit mettre les ossements des morts, et chacun an, à la Saint-Denis, au champ de la dite bataille, il y a une foire et marché et grands pardons à ceux qui y vont, dit la *Chronique de Normandie* ». (*Mémoires de la maison d'Alençon,* par Mannoury de Perteville. — *Annuaire de l'Orne,* 1863).

Digitized by Google

demment désiré par les habitants de la ville et duché d'Alençon qui n'avaient jamais eu à souffrir aucune exaction de la part de son père ni de ses aïeux, tous distingués par leur piété et leur amour de la justice (1) ».

I

On ne doit donc pas être surpris que le soulèvement général qui se produisit en Normandie en 1449 et qui permit à Charles VII de reconquérir, en une seule année, tant de places où les Anglais avaient accumulé les moyens de résistance ait pris naissance dans le duché d'Alençon.

C'est de Verneuil, en effet, ville réunie au duché, et témoin des premiers exploits de Jean II, que partit le signal de la délivrance. Les trèves conclues par Charles VII avec les Anglais, à la suite d'échecs successifs, causés par la mésintelligence des chefs de l'armée, avaient eu cette conséquence déplorable de substituer partout le règne du brigandage à la guerre ouverte. Les garnisons ne vivant que de pillage, chaque forteresse était devenue un repaire de brigands qui infestaient toutes les routes. Le Perche et la partie du duché d'Alençon qui confinait au Maine eurent plus à souffrir de ces désordres que les autres parties de la Normandie.

Verneuil qui forme la pointe à l'extrémité de ces pays, du côté de l'Ile-de-France, était alors occupé par un aventurier fameux, François de Surienne, dit l'Aragonais, oncle de Rodrigue Borgia, depuis pape sous le nom de Alexandre VI et digne émule des féroces *Écorcheurs* dont Charles VII eut tant de peine à se débarrasser. François de Surienne n'en était pas moins officiellement conservateur des trèves primitives.

Le roi d'Angleterre avait d'ailleurs reconnu ses services en le faisant chevalier de la Jarretière et en le nommant son conseiller. Il avait, en outre, obtenu la main d'une fille du seigneur de Longny. La garde du château de Longny lui avait été ainsi confiée et il y avait placé comme capitaine Richard aux Espaules, sire de

(1) *Œuvres de Robert Blondel*, publiées par A. Héron, pour la Société de l'Histoire de Normandie, t. II, p. 123.

Digitized by Google

Sainte-Marie, son gendre (1). De sorte que Verneuil et Longny, refuges des bandes les plus féroces, étaient alors la terreur des voyageurs, des marchands et de tous les habitants paisibles.

De là sortaient la nuit des troupes de brigands, affublés de masques et d'habits bizarres qui leur donnaient l'apparence de démons, et qu'on appelait les *Faux-Visages*. Leur manière d'opérer rappelle celle des *Chauffeurs* d'il y a cent ans. Embusqués sur les routes, dit Monstrelet, ils détroussaient et égorgeaient « les bonnes gens et marchands qui passoient leur chemin, et alloient, de nuit, par le plat pays, prendre en leurs licts et meurtrir et couper les gorges des gentilshommes qui estoient de l'obéissance du roi (2) ».

Mais ces exploits misérables n'étaient pas faits pour contenter l'Aragonais qui, un beau jour ayant réuni dans Verneuil six cents hommes déterminés, les dirigea inopinément sur Fougères, à travers le pays (3), malgré les trêves. Il était coutumier de ces coups de main et se vantait de s'être emparé ainsi, par ruse ou par force, de trente-deux places. Le pillage, naturellement, était

(1) Bart des Boulais (*Antiquités du Perche*, p. 88, n.), dit que Nicolas de Longny succéda à Jean de Longny et qu'il n'eut qu'une fille, mariée à l'Aragonais. Plus loin, il est vrai, (p 221), le même auteur dit que l'Aragonais possédait Longny au droit de sa femme, fille de Louis de Longny.

Les archives de l'Orne (H. 2781), renferment une charte du 7 juin 1340, par laquelle on voit que Pierre de Longny, chevalier, avait épousé Jeanne de Beaumont. Une autre charte du même (H. 2.774), datée du 11 juillet 1373, nous fait connaitre jusqu'à quelle époque il a vécu.

Les archives de l'Orne possèdent également plusieurs chartes de son fils Nicolas de Longny, l'une du 26 avril 1377 (H. 2781), l'autre du dimanche 15 mars 1385 (n. s. H. 2774), une autre du 31 décembre 1397 et la quatrième du 24 octobre 1399 (H. 2.793).

Après la mort de Nicolas de Longny, vers 1407, son fils Louis, nommé maréchal de France en 1411, lui succéda. Le château de Longny ne se rendit qu'en 1418.

Le P. Anselme, dans la notice qu'il a consacrée aux sires de Longny, en son *Histoire des grands officiers de la couronne de France* (t. VI p. 775-776), nous apprend que Louis de Longny avait épousé Anne de Graville, chambellan du Roi, suivant contrat du 12 avril 1412, dont il eut Nicolas de Longny, Marguerite et Jeanne, mentionnés dans un arrêt de 1450.

(2) Monstrelet, *Chronique* publiée par Douët d'Arc.— Vaugeois. *Hist. des antiquités de la ville de Laigle et des environs ;* p. 431.

(3) Un Breton, nommé Le Gascart, demeurant à Saint-James-de-Beuvron *(Manche)*, fut chargé par Fr. de Surienne de transporter de Condé-sur-Noireau à Fougères, les échelles de siège arrivées de Verneuil. La prise de Fougères eut lieu le 24 mars 1449.

Digitized by Google

toujours le mobile de ces expéditions. L'Aragonais ne connaissait pas d'autre manière de payer la solde de ses troupes et d'entretenir leur ardeur. On prétend que le pillage de Fougères, exécuté en pleine paix, lui valut deux millions d'écus d'or.

Cette violation audacieuse des traités, dénoncée par Charles VII et par le duc de Bretagne au gouvernement anglais, avec l'assentiment duquel elle avait été préparée, eut les conséquences les plus graves. Le mieux sort souvent de l'excès du mal, et cette circonstance offrit à Charles VII une occasion qu'il attendait. Désormais, il était évident que pour les Français la guerre était plus sûre que les trêves, et depuis longtemps le roi avait pris la résolution de mettre fin à une situation devenue intolérable. Par là, comme au temps de Jeanne d'Arc, il se montra à la hauteur de sa mission. Il avait compris que pour reconquérir enfin son royaume et faire renaître la prospérité en France, il fallait faire de l'armée la gardienne de la sécurité publique. Ce fut une idée de génie, qui rallia à la cause royale toutes les énergies, tous les dévouements et pour laquelle les historiens du temps, échos de l'opinion des contemporains, n'ont pas assez de louanges.

« Depuis ce temps, dit Blondel, les gens de guerre qui ravageaient le pays en temps de paix et pendant les trêves, s'abstiennent de tout pillage et ne font violence à personne. On ne court plus aucun danger sur les routes, et les marchands vont d'un pays à l'autre sans être réduits, par peur d'être dépouillés, à cacher, jusque dans les conduits secrets de la nature, l'or qu'ils portent avec eux... Ils n'enlèvent aux fermes non seulement ni petit ni gros bétail, mais pas même une oie ou un cochon de lait (1) ».

Je n'ai pas à faire connaître l'organisation militaire préparée par Charles VII durant les trêves. A l'aide des subsides votés par les gens des Trois-États des provinces reconquises, il avait complété son artillerie et organisé les compagnies d'ordonnance, véritable armée permanente et les *francs-archers*, sorte d'armée territoriale, composée d'hommes fournis par chaque paroisse, libres de tout service en temps de paix, exempts d'impôts, mais obligés de partir au premier appel, en temps de guerre, et formant un lien étroit entre la cause du roi et celle du peuple. Dès lors

(1) Blondel. T. II, p. 287, 391.

Digitized by Google

à la guerre de partisans organisée par les gentilshommes, à leurs risques et périls, cause de désordres et de sanglantes représailles et peu sympathique aux habitants des villes, allait se substituer la guerre régulière dans laquelle les bourgeois ne craignirent plus de prendre ouvertement parti pour le roi.

Deux événements bien connus vinrent ranimer les espérances des Français et montrer la part que les gens du Tiers-État, en Normandie comme dans les autres provinces, devaient prendre au mouvement patriotique qui amena l'expulsion définitive des Anglais. La prise de Pont-de-l'Arche fut due à un marchand de Louviers, Guillaume Houel, qui y introduisit le sire de Mauny et Jean de Brezé, allié de l'Aragonais (15 mai 1449). Il en fut de même à Verneuil.

Les Anglais s'attendant partout à être attaqués obligeaient rigoureusement les habitants au service du guet. A Verneuil, un meunier, du nom de Jean Bertin, avait eu à subir des outrages de la part d'un Anglais qui l'avait trouvé endormi. Cet Anglais, dit-on, aurait été mû par un sentiment de jalousie à l'égard du meunier ; suivant d'autres, au contraire, ce dernier aurait eu à défendre contre lui l'honneur de sa fille. Bertin, en tous cas, était un homme de cœur que l'on n'insultait pas impunément. Aussi, d'accord avec les bourgeois de Verneuil, fatigués des Anglais, il alla trouver secrètement Robert de Floques, ou Floquet, bailli d'Évreux, et lui fit part d'un projet audacieux. Le bailli, après avoir hésité quelque temps, en conféra avec le comte de Dunois, et il fut résolu que le sénéchal du Poitou se rendrait promptement avec ses troupes aux environs de Verneuil. Pour écarter tout soupçon, on organisa pour le 19 juillet 1449, dans la forêt de Conches, une grande partie de chasse à laquelle prirent part les femmes du sénéchal et du bailli, sœurs germaines, suivies d'une troupe joyeuse de jeunes gens et de jeunes filles. Les hommes d'armes profitèrent de cette circonstance pour s'introduire dans la forêt, par trois bandes, et se préparèrent à surprendre la ville pendant la nuit. Comme ce jour-là était un samedi, le meunier eut soin de laisser écouler l'eau des biefs, sous prétexte que, les moulins ne fonctionnant pas le dimanche, il pouvait ouvrir ses écluses. Il conduit alors les Français par les endroits que les Anglais ne surveillaient pas, pendant que son compagnon, qui faisait le guet avec eux sur les remparts, leur

Digitized by Google

persuade d'aller entendre la messe dès le lever du soleil. Les Français s'introduisent alors dans le lit de l'Avre et pénètrent dans la ville, par l'arche sous laquelle passe la rivière et par dessus les remparts, que les soldats anglais avaient momentanément abandonnés. Ils arrivent ainsi jusqu'à la grande rue, disant à voix basse aux bourgeois qu'ils rencontrent : « Qu'aucun habitant ne sorte de chez lui. Vos personnes et vos biens n'auront rien à souffrir ». Un seul bourgeois fut tué dans la bagarre. Cent vingt Anglais furent passés au fil de l'épée ou faits prisonniers.

Le lendemain, le courageux meunier persuada au bailli et au sénéchal d'achever leur ouvrage en délogeant l'ennemi du château. Aidés des bourgeois qui font écouler l'eau des fossés, ils donnent l'assaut sans le secours des échelles. Après un combat acharné, les Anglais se retirent du château qui est occupé par les Français et se renferment dans la grosse tour ou Tour-Grise, où bientôt, pressés par la famine, ils seront obligés de capituler.

Verneuil étant la clé de la Normandie et du Perche, Dunois put dès lors entrer en campagne. Très rapidement, il s'empare d'Harcourt, de Logempré, de Pont-Audemer et dirige ses troupes, au nombre de près de dix mille hommes, vers Lisieux. L'évêque, Thomas Basin, nommé récemment par les Anglais, mais homme réfléchi et animé du désir de sauver sa vie, persuade aux Anglais qui composent la garnison que le mieux pour eux est de traiter avec Dunois. La reddition est signée, à condition que les Anglais auront la vie sauve, que le clergé et les habitants seront maintenus dans leurs dignités et dans leurs biens. Cette soumission entraîne celle de seize forteresses voisines, de presque tout le diocèse de Lisieux et du pays d'Auge. Ce fut une allégresse générale. « Les proscrits, dit Robert Blondel, reviennent dans leurs foyers et recouvrent leurs biens. Les habitants, délivrés du poids de la guerre, élèvent le roi Charles jusqu'aux nues et se plaisent à recevoir chez eux les soldats sans rien vouloir accepter d'eux pour prix des aliments qu'ils leur donnent. Les impôts de cette riche région ne parviennent plus à Rouen et les ressources de l'ennemi s'en trouvent ainsi taries. »

Le sieur d'Orval, fils de Charles II d'Albret et d'Anne d'Armagnac, détaché de l'armée principale, attaque alors avec sa compagnie la place de Gacé, que les Anglais avaient fortifiée au-delà

Digitized by Google

de ce qu'elle devait déjà à l'art et à la nature. La garnison s'efforce de repousser les assaillants ; ceux-ci redoublent d'efforts et s'emparent enfin de la tour (1).

Les villes de la Basse-Normandie n'hésitent plus à manifester hautement leurs sympathies pour Charles VII. Dans une assemblée tenue à Lisieux, après la reddition de cette ville, il avait été résolu qu'on enverrait à Charles VII le sire de Gaucourt, attaché à la maison d'Alençon et le sire de Culant, grand-maître de l'hôtel du roi, pour le presser de se mettre en campagne. Le roi, après s'être rendu à Chartres, fit son entrée à Verneuil le 23 août, aux acclamations de la foule, chantant Noël (2). Les défenseurs de la Tour-Grise, épuisés par la famine, lui en remirent les clés. Or parmi eux se trouvaient une bonne partie de ces brigands qui, pendant si longtemps, avaient été la terreur du pays. Le roi était décidé à ne pas leur faire grâce et à leur infliger le châtiment qu'ils méritaient, mais par malheur ils réussirent à corrompre leurs gardiens et à s'échapper en se laissant glisser le long des murs, avec de longues cordes, en emportant leur butin, ce dont le peuple fut indigné.

La reddition de Mantes fut due également à un mouvement spontané. Les habitants, longtemps dominés par les ennemis du roi, avaient à se faire pardonner les injures personnelles qu'ils lui avaient adressées. Le maire, craignant pour sa ville, écrivit au roi pour l'assurer du repentir sincère de ses concitoyens et eut soin de charger le gardien des Frères-Mineurs de remettre sa lettre au Conseil du roi. Charles VII, heureux de pouvoir éviter l'effusion du sang français, accueillit favorablement le messager du maire et accorda à la ville et aux bourgeois de Mantes des lettres d'abolition portant rétablissement de leurs privilèges. Le Frère-Mineur, de retour à Mantes, rendit compte au maire du succès de sa mission et fit savoir en même temps au capitaine anglais que les armées du roi de France allaient incessamment se précipiter sur la ville. Sans attendre que les Anglais cédassent à ces menaces, les habitants s'emparèren

(1) Blondel, *Ibid*, T. II, p. 79.

(2) Suivant Odolant Desnos, Jean Bertin fut non seulement anobli et fait vicomte de Verneuil, mais encore mis en possession du moulin du domaine qu'il exploitait. Vaugeois, dans ses *Recherches sur Verneuil*, a fait justice de cette légende en la réduisant à l'anoblissement.

Digitized by Google

alors de la Porte-au-Saint et facilitèrent ainsi l'entrée des Français.

Restait le château de Longny où commandait le gendre et l'émule de l'Aragonais. Sentant que s'il ne se soumettait qu'à la force, il perdrait non seulement sa charge, mais ses biens et peut-être la vie, en punition de ses nombreux méfaits, il prit un parti en rapport avec son caractère. Il donna pour consigne aux Anglais de défendre la basse-cour, disant qu'il se chargeait du donjon, pendant que lui-même concluait un accord avec le sénéchal du Poitou, son parent, et introduisait les Français dans le château rempli de butin. Il obtint ainsi d'être maintenu dans son poste. Son beau-père l'Aragonais, quelques mois après, cédait au duc de Bretagne, moyennant une somme de 10.000 écus, la ville et le château de Fougères et, à cette condition, entrait dans les bonnes grâces de Charles VII. Quant à la femme de François de Surienne, Marguerite de Vaucelles, qui ne pardonna jamais à son gendre d'avoir livré sans coup férir et sans s'assurer de grands avantages (1), une place telle que celle de Longny (2), elle s'était retirée au château de Condé-sur-Noireau, où elle fut assiégée et faite prisonnière par les gens du comte de Clermont, au mois de novembre 1449 (3).

II

Les armées françaises se séparèrent alors en quatre corps, dont l'un devait opérer dans le pays de Caux, pendant que Dunois

(1) Richart aux Espaules mit la place de Longny en l'obéissance de Charles VII au mois de septembre 1449. Il reçut en récompense de Pierre de Brézé, sénéchal du Poitou, une somme de 1,200 écus d'or pour lui et douze compagnons de langue française comme condition de la reddition de la place. (*Les Anglais dans le duché d'Alençon*, par M. le marquis de la Jonquière. *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XII. p. 19).

(2) Nous ignorons quelles dispositions contient l'arrêt de 1450, mentionné par le P. Anselme (*Hist. des grands officiers de la couronne* (B) t. VI p. 776). Il parait que la baronnie de Longny fût rendue aux héritiers de Louis de Longny. Ce qui est certain, c'est que dans une transaction entre les habitants de Longny et leur seigneur, du 18 avril 1457, au sujet des droits féodaux possédés par ce dernier on voit figurer « damoiselle Jehanne, la vicomtesse, dame du Tremblay, noble et puissant messire Claude de Chateaubriant, chevalier, dame et seigneur de Longny.» (Arch. de l'Orne H. 2783).

(3) L'abbé Huet, *Histoire de Condé-sur-Noireau*, p. 55.

Digitized by Google

soumettait Harcourt et Chambray. A la tête du corps principal, Charles VII fit son entrée à Évreux et à Louviers. En même temps, le duc Jean II pénétrait, avec une quatrième armée, sur les terres de son duché. La reprise d'Essai fut un de ses premiers succès.

Le 20 septembre, une partie des Anglais de la garnison d'Essai et ceux du fort de Boitron devaient aller pêcher l'étang d'Aves. Le duc d'Alençon, en ayant été informé par Macé Mallart, seigneur de Fontaines, s'y rend avec une troupe de gens choisis, conduits par Mallart. Les soldats anglais, surpris, sont tous tués ou faits prisonniers. Le duc fait alors investir Essai et menace le lieutenant et ceux qui sont restés avec lui, à la garde du château, de faire couper la tête aux prisonniers s'ils ne se rendent sur l'heure. Ceux-ci s'empressent d'ouvrir les portes de la ville et celle du château et se rendent prisonniers. Le fort de Boitron se rend aux mêmes conditions et le brave Mallart est nommé capitaine d'Essai.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des opérations qui eurent lieu dans le reste de la Normandie, mais nous devons constater que, dans le Cotentin, par exemple, l'empressement des villes en faveur de Charles VII ne fut pas moins vif que dans le duché d'Alençon. Le duc de Bretagne et le connétable de Richemont s'étaient joints de ce côté aux intrépides défenseurs du Mont-Saint-Michel. Une attaque avait été ainsi dirigée contre Coutances, dont les murs allaient être battus en brèche par une bombarde placée dans le jardin des Frères-Prêcheurs. Les membres du clergé et les bourgeois, convoqués à la hâte, intervinrent alors, et leur délibération nous a été conservée. S'ils résistent aux Français, ils se montreront déloyaux et ennemis de la patrie ; s'ils se déclarent pour les Anglais, ils s'exposent à perdre les charges et les bénéfices que ceux-ci leur ont conférés. Dans cette alternative, ils n'ont pas à hésiter. Il faut abandonner le parti des ennemis du roi de France. En conséquence, toujours prudents, les bourgeois de Coutances envoient aux chefs anglais un présent d'excellent vin de France, leur exposent qu'il est impossible de songer à résister à l'attaque des Français et les engagent à ouvrir les portes de la ville, qui ne peut manquer d'être prise le lendemain, s'ils ne se soumettent pas spontanément. Refus des Anglais qui, comptant sur un secours du dehors, adjurent en vain le clergé et les bourgeois de pren-

Digitized by Google

dre part à la défense. Pris entre la population urbaine et l'ennemi, les Anglais se décident enfin à se rendre et les termes de la capitulation sont que les ecclésiastiques garderont leurs bénéfices, les laïques leurs offices et que les Anglais pourront se retirer vies et bagues sauves.

A Saint-Lô, les drapiers n'avaient pas attendu l'arrivée du duc de Bretagne et, avant son entrée en Normandie, ils lui avaient adressé un appel pour le prier de venir les délivrer. Les Bretons s'emparent sans peine des faubourgs dont les habitants s'efforcent de leur ouvrir les portes. Le bailli du Cotentin et quelques fonctionnaires, engagés dans le parti anglais, veulent s'opposer au vœu de la multitude qui affirme de plus en plus énergiquement sa volonté de rentrer sous l'obéissance du roi de France. Le bailli ne résiste pas plus longtemps et obtient, pour lui et les siens, de bonnes conditions.

Ce mouvement est secondé par un soulèvement général des paysans qui partout donnent la chasse aux pillards anglais. Réunis aux bourgeois de Saint-Lô, ils mettent le siège devant Carentan. L'un d'eux, pour aider les soldats à monter à l'assaut, amène une charretée de bois pour combler les fossés. « C'est ma part, dit-il, et s'il en faut davantage, je couperai mes chers pommiers, plutôt que de laisser échouer une entreprise si belle faute du bois nécessaire pour les fascines ». On donne l'assaut, les défenseurs des remparts perdent courage et le duc de Bretagne leur fait grâce, ainsi qu'aux habitants qu'ils avaient excités à les seconder dans la résistance.

Valognes, dans la première quinzaine d'octobre, avait opéré sa révolution et avait ainsi décidé la reddition d'une quinzaine de châteaux des environs. La prise de Gavrai, qui avait demandé neuf mois de siège à Du Guesclin, fut l'affaire de trois jours, sans le secours de l'artillerie. Tant il est vrai, dit Blondel, que rien n'est impossible à un peuple qui veut se débarrasser du joug odieux de la tyrannie. Ce succès fut suivi d'un combat contre les Anglais de Vire et de Domfront, sur la route de Sourdeval.

A Alençon même, vers la fin de septembre, quatre des principaux bourgeois, Jean du Mesnil, Jean Brosset, Guillaume le Boulleur et Jean Moinet, s'étaient mis à la tête d'une conspiration pour introduire dans la ville le duc Jean II qui se tenait à Essai. Une assemblée secrète des bourgeois fut tenue à cet effet et le

Digitized by Google

duc fut prévenu de se trouver, vers minuit, à un jour indiqué sous les murs de la ville. A minuit, le duc se rendit près de la Poterne, mais par malheur le bourgeois qui était de guet à ce poste, nommé Duval, avait oublié le mot de passe, de sorte que, lorsque le duc fit l'appel convenu, celui-ci ne sut que répondre. Le duc craignant une trahison se retira promptement et reprit le chemin d'Essai. Quelques instants après arrivèrent les conjurés, suivis d'une foule de bourgeois armés pour recevoir le prince. On juge quel fut leur mécontentement. Ils furent même, dit-on, sur le point de tuer le maladroit gardien. Enfin après une courte délibération, il fut résolu que Moinet, qui était le plus jeune serait descendu par dessus les murailles pour courir après le prince et l'inviter à revenir au plus vite. Moinet le rejoignit, dit-on, près du hameau d'Aché, à trois kilomètres d'Alençon, sur la route de Paris, et lui présenta les excuses des bourgeois en lui expliquant que Duval, par sa distraction inexplicable, était seul cause de ce fâcheux malentendu. On raconte que le prince répondit en riant : « Est-ce de bonne foi ? » et que le lieu de la rencontre porte encore aujourd'hui le nom d'*Épine de bonne foi*. Il retourna alors sur-le-champ vers Alencon.

Les bourgeois, pendant ce temps, avaient surpris les Anglais qui étaient de garde à la porte de Lancrel, occupés à jouer aux cartes. Jean Wornay qui commandait ce poste, ayant voulu faire quelque résistance, se trouva bientôt serré de si près que, pour sauver sa vie, il sauta dans le fossé et se fracassa les jambes. Le reste n'opposa plus aucune résistance : on ouvrit les portes, on baissa le pont-levis, et le duc fut reçu dans la ville avec tous les témoignages de la plus vive allégresse. Il était accompagné de cent soixante lances et d'un pareil nombre d'archers. Le reste des Anglais se retira dans le château, où ils furent assiégés dans les formes. Louis de Beaumont, capitaine du Mans, accourut avec soixante lances et un corps d'archers pour renforcer les assiégeants. Nicolas Morin, capitaine pour les Anglais, après s'être défendu pendant quelques jours, demanda à capituler et obtint la liberté de se retirer vie et bagues sauves.

Les quatre bourgeois furent anoblis en récompense du service signalé qu'ils avaient rendu, et la ville obtint elle-même de la générosité du duc divers privilèges. Le souvenir de cet événement est resté légendaire à Alençon où l'on prétend, à tort, que la rue

Digitized by Google

aux Sieurs est ainsi appelée en mémoire des quatre sieurs ou échevins de la ville (1). Le duc d'Alençon se dirigea alors vers Fresnay-sur-Sarthe, dont il s'empara, mais qu'il ne put conserver.

III

De leur côté, les comtes de Dunois et de Clermont, après s'être emparés de Bernai, de Rugles, de Livarot et de la Ferté-Fresnel, avaient mis le siège devant le château d'Exmes, dont la garnison demanda bientôt à capituler (2).

Les châteaux de Touques et Chambois, tous deux très forts, se rendirent sans résistance, aux mêmes conditions. On possède plus de détails sur la prise d'Argentan qui eut lieu cinq jours après (4 octobre). Les Anglais n'avaient rien négligé pour s'y concilier les sympathies des bourgeois. Ils avaient confirmé et amplifié leurs libertés municipales et leurs privilèges. Ils avaient fait réparer les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et reconstruire l'église Saint-Martin, ainsi que tous les édifices dévastés lors du siège soutenu contre eux, en 1417, par Guillaume L'Arçonneur, maître d'hôtel du duc d'Alençon. Ils avaient, en outre, fait réparer les fortifications pour les mettre en état de résister au canon, en rendant plus étroites les meurtrières des tours. William Winington, nommé gouverneur d'Argentan par le roi d'Angleterre,

(1) *Aperçus historiques sur le vieil Alençon, à propos de la Briante et de la rue aux Sieurs.* — Alençon, Lepage, 1886, in-8°.

(2) Strenuissimi comites Dunensis, de Claromonte, Nivernensis, occupatum ab Anglicis castrum Oximiarum ferri metu concussum eximunt; pacto tamen deditionis preservata corporum salute, castrensia barbari recedentes apportant. Deinceps propere iidem bellorum duces præparatissimam obsidionem ad fidissimum et ornatissimum Argentanei oppidum transvecturi accedunt. (Blondel, *ibid.* T. II. p. 127.

Voir pour les détails l'étude de notre confrère M. du Motey, intitulée *La Ville, le Château et le pays d'Exmes pendant l'occupation anglaise, de 1417 à 1449,* publiée dans *Le Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.* (T. VIII, p. 101-148).

M. Gustave Le Vavasseur qui s'est fait un jour, lui aussi, le chroniqueur officiel de la ville d'Exmes, nous a donné la relation poétique du siège de 1449, sans oublier la part que durent y prendre les bourgeois :

Exmes ne peut porter la livrée étrangère.
En l'an quatorze cent quarante-neuf, Dunois,
— Il n'était pas encore parti pour la Syrie —
Rend Exmes pour toujours à la mère patrie.

Digitized by Google

avait, en outre, fait construire de nouveaux forts, en avant des principales portes et un avant-fort dans le faubourg Saint-Jacques.

Cependant dès que l'artillerie fut à portée des murailles, la garnison effrayée demanda à parlementer :

Les Anglois fort se débatoient,
Pour gaigner le temps par discord.
Et pour ce, les gens de la ville,
De l'autre part, secrètement,
Si tindrent entr'eulx leur concille,
Pour eulx garder de broullement;
Si prièrent lors les bourgeois,
Pour pourveoir en ceste matière,
Aulcuns des seigneurs françois
Qu'on leur baillast une banière,
Disans que là où la bouteroient
Les François vinsent hardiment,
Car dans la ville les mettroient,
Qui qu'en grongnast aucunement.
Bref comme les Anglois estoient
A la porte, pour le traictié,
Les François par les murs montoient
Pour entrer l'autre costé.

N'en déplaise aux poëtes, cette chronique rimée et semi-officielle, œuvre de Martial de Paris, a bien son mérite; et sa précision, plus grande que celle de Mézeray, vantée par Boileau, doit nous rendre indulgents pour la prosodie et pour l'harmonie. Avec Martial de Paris, nous suivons pas à pas les Anglais, qui, surpris par l'entrée des Français dans la ville, n'ont que le temps de se réfugier dans le château. Une grosse bombarde, appliquée contre les murs d'enceinte de la vieille forteresse, du premier coup, y fait une brèche « où eust passé une charrette ».

Les François, par le dit pertuys
Du chastel, quant et quant montèrent,
Par quoy les Angloys, tost depuys,
Au donjon si se reculèrent.

Le capitaine Olivier de Carsalion, quoique brave, demanda à capituler et obtint de se retirer avec sa garnison « un baston blanc au poing », Et ainsi, grâce à l'initiative courageuse des bourgeois, fut prise en peu d'heures une ville,

Ou l'on eust bien mis demy an,
S'elle eust voulu tenir frontière.

Digitized by Google

Pendant que Dunois rejoignait l'armée de Charles VII, pour l'aider à soumettre la Haute-Normandie et le Cotentin, le duc d'Alençon achevait, avec l'aide de Poton de Xaintrailles et Raoul Tesson, de déloger les Anglais des postes qu'ils occupaient encore dans son duché. Voici comment Bart des Boulais, dans son *Recueil des Antiquités du Perche*, raconte la prise de Bellême et de Mortagne :

Au commencement de novembre, l'an mil quatre cent quarante-neuf, le dit seigneur duc d'Alençon avec ses troupes, où estoient les seigneurs de Montenay, Raoul Tesson, le sire de Xaintrailles, le bailly de Berry et plusieurs autres chevaliers et escuyers, au nombre de trois cens lances, sans les archers et gens du païs, montans environ deux mil combattans, assiégea son chasteau de Bellesme, où estoit capitaine Matago pour l'Anglois et plusieurs gens de qualité ; et après plusieurs sorties et escarmourches faictes de part et d'aultre, où les Anglois eurent toujours du pire, les Anglois qui ne se sentoient bastans pour soutenir l'assault, parlementèrent, traictèrent et promirent leur rendre dedans le vingtiesme décembre suivant, au cas que dedans ce jour ils ne seroient secourus par les gens de leur party et qu'ils ne seroient les plus forts au champ de bataille, ce que le dict duc leur accorda.

Résolu d'attendre les Anglois, se campa avec ses gens devant le dict Bellesme, y tint pied ferme, attendant chacun jour les Anglois, lesquels se mirent en chemin environ deux mil qui approchèrent à Origny qu'ils bruslèrent et de là à Torcé (1), où estans, par leurs espions advertis des forces dudict duc qui les attendoient en intention de les combattre, se retirèrent les dicts Anglois. Fut le dict Bellesme rendu, le vingtiesme du dict mois de décembre 1449. Délivra le dict Matago audict duc d'Alençon les armes et meubles qui estoient dedans le dict Bellesme et en print acquit par devant Tassin Thiboust, tabellion à Mortagne. Sortirent les dicts Anglois, à la conduite de Matago, leur capitaine, au nombre de deux cens et s'en allèrent leurs bagues-saulves. Y entra le dict duc d'Alençon avec beaucoup d'honneur et réputation et y fut reçeu par des subjects avec tous les applaudissements et bienveillances qu'il eust peu désirer.

Bellesme rendu, le duc d'Alençon envoya sommer les Anglois qui tenoient Mortagne de sortir et le luy quitter, ce qu'ils firent à la première sommation, au nombre de deux cens, conduicts par leur capi-

(1) Blondel complète ce récit par un détail pittoresque. Il dit que quoique le duc d'Alençon n'eût avec lui qu'un petit nombre de combattants, il attendit bravement l'ennemi, dans la plaine, couvert de son armure, jusqu'au jeudi 20 décembre et il ajoute : « *Hec constancia ingenti audacie et honori summo duci ascribitur...* (Blondel, II, p. 169).— J. Chartier, II. 175, dit que les bandes de Mathieu Goth brulèrent Torigny et s'avancèrent jusqu'à Thury. La version adoptée par Bart des Boulais nous parait meilleure.

Digitized by Google

taine Mathieu Goth, que le dict duc fit conduire jusques vers le village de Besdon, sur le chemin tendant de Mortaigne à Longpont.

Les François les ayant quittez et dict l'adieu, s'en retournans, trouvèrent ung lievre qui print sa course vers les Anglois, après lequel les François commencèrent à crier et courir. Les Anglois les oyans et voyans crier et courir vers eulx, n'en sçachans la cause, tournent visaige et, l'arc et la flèche en la main, teste baissée, chargent les François à coups de flèche. Les François, moindres en nombre, se défendent ; secours leur vint de Mortaigne. Furent les Anglois défaicts, morts et en fuite. Pour mémoire perpétuelle de ceste défaicte, les habitants du dict Mortaigne firent faire et eslever, au lieu où fut la dicte défaicte, ung petit oratoire de pierre où estoit l'image de la Vierge, partie duquel oratoire y est encore, appelée la *Mariette de Besdon.*

Puis peu temps, un païsant, abattant ung gros et vieil orme creux, au lieu où fut la défaicte des dicts Anglois, trouva dedans le creux d'icelluy une cuirasse avec ses brigandines et dedans icelles les os d'un corps humain. C'estoit quelque Anglois poltron qui, craignant mourir ou qu'il n'en restast des aultres pour en porter nouvelles en leur païs, s'estoit caché dedans cest arbre creux où il s'endormit et y est demeuré plus de cent cinquante ans.

Le dict sieur duc mit et establit pour capitaine au dict Mortaigne pour le tenir soubz l'obéissance du Roy, Loys Labey, bailly du Perche, et Jehan Denisot, pour son lieutenant, au lieu de Mathieu Goth, anglois, que le duc d'Estafort, anglois, qui avoit usurpé le comté du Perche, y avoit mis (1).

On sait que l'épisode du lièvre de Besdon a fourni à M. Gustave Le Vavasseur le sujet d'une charmante chronique en vers, lue à la séance de la Société historique et archéologique de l'Orne, tenue à Mortagne en 1885.

IV

Cependant Charles VII, après avoir soumis, au cœur de l'hiver, toutes les places du littoral jusqu'à Caen, était parti de Grestain, vers la fin février 1450, sans se laisser arrêter par les conseils d'Agnès Sorel qui, mourante, s'était fait transporter à Jumièges pour essayer de lui persuader qu'il était trahi. Détail qui prouve, pour le dire en passant, que la dame de Beauté ne fut pas, comme le prétend la légende, l'inspiratrice des pensées viri-

(1) *Documents sur la province du Perche,* publiés par le Vte de Romanet et M. H. Tournouër, 7e fascicule, janvier 1892

Digitized by Google

les qui opérèrent, comme par miracle, la libération du territoire normand.

De Grestain, Charles VII s'était rendu, par Bernai, à Essai et à Alençon où il arriva le 15 mars. De là, il alla en personne assiéger Fresnay, dont s'étaient emparé de nouveau deux des plus terribles pillards de toute la Normandie, André Trolot et Jaquelin Wasquin, « lesquels avoient en leur compagnie quatre à cinq cens Anglois et Normans, surnommés François rénégats ». Ces brigands obtinrent du roi comme les autres, des conditions très douces. Charles VII avait adopté la politique que suivit plus tard Henri IV. Ils lui versèrent 10 000 écus d'or, moyennant quoi, ils purent se retirer dans les places de Falaise et de Caen encore au pouvoir des Anglais. Charles VII séjourna à Alençon (1), puis à Sées et à Argentan (2) pendant les mois de mars, d'avril et de mai, en compagnie du duc Jean II et de René, roi de Sicile. C'est à Alençon qu'il apprit le débarquement des Anglais et la victoire de Formigny (18 avril), suivie de la prise de Vire, d'Avranches et de Bayeux (16 mai), défendu par Mathieu Gough et où se trouva l'armée du duc d'Alençon commandée par le sire de Montenay.

Notre pays dut être alors le théâtre d'autres faits militaires dont les chroniques ne font pas mention. Ne s'est-on pas battu alors au pont des Tourailles, point stratégique remarquable? Le nom de Notre-Dame de Recouvrance, donné à la chapelle des Tourailles et quelques autres indices semblent autoriser cette supposition (c).

Charles VII, le roi René, le duc de Calabre, son fils, et le duc Jean II partirent d'Alençon le 5 juin, d'où ils se rendirent à Argentan et de là à Saint-Pierre-sur-Dives, pour prendre part au siège de Caen, commencé par Dunois. Martial de Paris, dans sa chronique, n'a pas manqué de relater cet événement.

Pendant le dit siège de Caen,
Les Roys de France et de Secille

(1) Charles VII était à Alençon le 14 avril 1450. A cette date il ordonne la distribution de 2,000 livres outre le principal accordées par les états du Bas-Limousin (*Les états provinciaux de la France centrale* par Antoine Thomas t. I, p. 235, n.

(2) Le 13 mai 1450, Charles VII, par lettres datées d'Argentan, nomma Louis d'Estouteville gouverneur d'Avranches. (*L'Avranchin pendant la guerre de Cent ans,* par Ch. Lebreton, p. 247).

Digitized by Google

Si se partirent d'Argentan,
Ayant des gens plus de six mille.
Les ducs de Calabre, Alençon,
Du Mayne, Saint-Pol, Tancarville,
Lorraine et grans gens de façon,
Trainel, Poully et de Blainville,
Si vindrent à compaignie vive,
Au chemin de Caen hébergier,
Au lieu de Saint-Pierre-sur-Dive,
Où le Roy veus la nuyt logier.

Le duc d'Alençon qui, comme on vient de le voir, avait accompagné Charles VII au siège de Caen, figura un des premiers, en tête de l'escorte, à l'entrée du roi. Le récit des chroniqueurs du temps nous permet de nous faire une idée de cette cérémonie. Le roi partit de l'abbaye d'Ardennes à cheval, entouré de princes et de chevaliers. Les bourgeois viennent au-devant de lui avec Dunois et lui présentent les clés de la ville. Le clergé le reçoit au chant des cantiques. Les rues par où il passe sont ornées de tentures, de tapis et de draps de diverses couleurs. Cris d'allégresse, célébrant une victoire, exempte de meurtre et de pillage.

Le même jour, Xaintrailles se présentait devant Falaise suivi par les francs-archers, commandés par Jean Bureau, qui conduisait aussi l'artillerie. Le 8, Charles VII partait de Caen et s'arrêtait à Saint-André-de-Gouffern, pendant que le duc d'Alençon se logeait à Sainte-Marguerite de Vignats. Le 21 eut lieu la reddition de Falaise, après laquelle de tant de forteresses que les Anglais regardaient comme inexpugnables, il ne restait plus que Cherbourg, dont le siège avait commencé aussitôt après la prise de Caen, et Domfront qui, attaqué le 21 juillet par Charles de Culant et par Jean Bureau (D), suivis d'un grand nombre de vaillants chevaliers et de quinze cents archers, fut obligé de se rendre dès le 2 août.

Le 12 eut lieu la prise de Cherbourg, qui acheva la conquête de toute la Normandie.

S'il nous est permis de formuler un regret, c'est que la carrière politique du duc Jean II n'ait pas été close par cette campagne mémorable ; il eût échappé ainsi aux suggestions perfides dont plus tard il ne sut pas se défendre, et la statue de ce fidèle compagnon de Jeanne d'Arc pourrait aujourd'hui se dresser fièrement sur une des places de sa ville natale.

Louis DUVAL.

Digitized by Google

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

(A)

Thomas Basin, évêque de Lisieux, dans sa *Chronique* (I, 165-181), s'est fait l'interprète des sentiments d'opposition que souleva l'œuvre d'unification et de centralisation entreprise par Charles VII. L'armée permanente, selon lui, est un instrument de despotisme et d'exaction qui met à la discrétion du roi la vie et les biens de ses sujets. L'entretien de ces troupes est un prétexte pour établir des impôts qui ne sont pas toujours mesurés à leurs besoins.

Cette résistance se rencontra, comme on le voit, non-seulement parmi les représentants du régime féodal, mais même parmi les membres du clergé et aussi dans le peuple.

Notre vieil historien, Mézeray, en rappelant, à toute occasion, que les Français, à l'origine, étaient libres et qu'ils ne connaissaient ni la taille perpétuelle, ni l'armée permanente, ne s'écartait donc pas autant de la tradition qu'on l'a dit. Il nous semble au contraire reconnaître en lui l'écho lointain d'un sentiment qui s'était conservé au sein des masses populaires et que ni l'autorité des chroniqueurs officiels, ni deux siècles de centralisation n'avaient pu complètement étouffer.

(B)

La succession des seigneurs de Longny et leurs alliances au XVe siècle, exigeraient des éclaircissements que nous espérons pouvoir donner plus tard, mais qui ne peuvent trouver place ici.

(C)

Nos pères, en effet, avaient coutume de donner une consécration religieuse à la commémoration de tous les événements de la vie de famille et de la vie sociale. On a vu plus haut qu'en souvenir de la bataille de Verneuil où tant de Français avaient perdu la vie, un pieux ermite avait fait ériger une chapelle.

La *Mariette de Besdon,* près Mortagne, a la même origine.

A Niort, existait une chapelle appelée *Recouvrance,* destinée à rappeler la recouvrance de la ville par Du Guesclin. Tous les ans, le 27 mars, on y faisait une procession à laquelle assistait tout l'échevinage Les frais de la messe et de la procession étaient à la charge de la ville (L. Favre. *Histoire de la ville de Niort,* p. 83).

Digitized by Google

Il existe en France un assez grand nombre de localités dans lesquelles ont existé des chapelles semblables.

Nous avons dans l'Eure N.-D. de Recouvrance, chapelle fondée en 1496 dans le parc de Dangu.

On retrouve les mêmes souvenirs dans les Côtes-du-Nord (commune de Caulnes), dans le Finistère (commune de Brest), dans la Loire-Inférieure (commune de Gatigné), dans le Morbihan (à la limite du bourg de Nogalo), dans le Maine-et-Loire (commune d'Alonnes), dans les Ardennes (commune de Bassogne).

Charles VII, on le sait, avait demandé que des prières d'action de grâce fussent célébrées le 13 août en mémoire de la libération complète du territoire normand par la prise de Cherbourg. C'est en exécution de cette pieuse pensée que, tous les ans, les chanoines de la cathédrale de Sées se rendaient en corps processionnellement à l'église des Cordeliers de cette ville, pour entendre une messe célébrée par un des pères de cette communauté, pendant laquelle deux des religieux leur distribuaient, ainsi qu'à tout le clergé, des bouquets de fleurs qu'ils portaient à la main en signe de triomphe en retournant à la cathédrale, au chant des litanies des Saints. Cette fête commémorative fut célébrée à Sées jusqu'à la Révolution de 1789. A Bayeux, elle subsiste jusqu'en 1830. Depuis l'introduction de la liturgie romaine, les églises de Bayeux et de Coutances en ont mémoire le jour de l'Assomption, au salut du Saint-Sacrement. Il est regrettable que la liturgie sagienne n'ait conservé aucun vestige de cette fête à la fois religieuse et patriotique (*Essai historique sur la cathédrale et le chapitre de Sées,* par H. Marais et H. Beaudouin).

(D)

(B) Charles VII se montra reconnaissant et généreux envers Jean Bureau. Il lui fit don, le 10 août 1450, de la seigneurie de Fontenay, en France (1). Le 9 février 1451 (n. s.), Jean Bureau obtint une nouvelle marque de la bienveillance du roi par l'octroi de lettres-patentes précédées du préambule ci-dessous :

« Comme notre amé et féal conseiller et maistre de nos comptes, maistre Jean Bureau, trésorier de France, nous ait fait plusieurs grans et louables services, en maintes manières, et mesmement derrenierement au recouvrement et redduction de notre pais et duchié de Normandie, lequel par la grâce de Dieu, notre Créateur, avons recouvré et remis en notre dition et seigneurie et délivré de la subjection et servitute de noz anciens ennemis les Anglois qui, longuement, l'avoient, par volerie, détenu et occupé, en quoy notre dit conseiller a souffert moult de paines et travaulx, conduyt à grant dilligence le fait de notre artillerie et esté à tous les sieges que avons mis et fait mettre en notre dit pais et duchié de Normandie, et fait en icelle conqueste plusieurs autres grans services, en quoy faisant il a vacqué et entendu de nuyt et jour, à très grant cure et dilligence et exposé son corps en grans perils et dangiers. »

En conséquence, le roi lui fit don de « la terre, chastel, baronnie et seigneurie de Bréouze et ses appartenances, appendances et dependances » advenus au roi par confiscation sur Jean Affourd, Anglais, et sur ses

(1) P. Anselme. *Histoire des grands Officiers de la couronne,* t. VIII p. 135.

Digitized by Google

enfants, « qui la soulloient tenir, parce qu'ils sont allez demourer en l'obéissance de nos anciens ennemis les Anglois et tiennent leur party. »

Charles VII, par une charte précédente, avait disposé de l'usufruit de la baronnie de Briouze et du fief de Bellou, en faveur d'un autre de ses officiers, Pierre de Conches, écuyer, homme d'armes de la garde du corps du roi et son échanson, pour en jouir sa vie durant, jusqu'à la valeur de trois cents livres par an de revenu. Mais, par une autre ordonnance, Pierre de Conches s'en était dessaisi, suivant un ordre du roi, en faveur de Jean Bureau.

Dans les lettres-patentes du 9 février 1451, le roi déclare qu'il a fait ce don à Jean Bureau, en considération des services qu'il a rendus à la couronne : « Voulans aucunement l'en remercier et le recongnoistre envers lui, comme tenus y sommes et affin quil soit memoire perpetuel desdits services ».

Le roi ne met qu'une seule condition à cette donation faite à Jean Bureau et à ses enfants, à perpétuité, c'est « qu'il sera tenu de récompenser le sire de Montague et Pierre Arnault de Vignolles qui prétendent avoir droit en la dite terre ».

Quelques années plus tard, le descendant des du Merle, anciens seigneurs de Briouze et de Bellou, rentra en possession de l'héritage de ses ancêtres, par l'entremise de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Ce dernier, ayant réduit et reçu en l'obéissance du roi, Guy de Briouze, lui avait promis de le faire rentrer en possession de ses biens. Pour cela, Louis de Harcourt, archevêque de Narbonne, allié aux du Merle, consentit, à la sollicitation de Pierre de Brézé, à racheter de Jean Bureau la baronnie de Briouze et la lui rétrocéda. Ce dernier fit alors remise à Guy de Briouze de la dite baronnie et des deniers avancés à cette occasion (1459, 29 janvier, n. s. Archives de l'Orne, H, 13).

Sur Jean Bureau, on peut consulter outre l'*Histoire des grands Officiers*, t. VII, une dissertation de Godefroy, p. 866 et suiv. de l'*Histoire de Charles VII*, et l'article que lui a consacré M. Antoine Thomas, dans son savant ouvrage intitulé *Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, t. I, par 290 et 291.

Digitized by Google

LES DU MERLE AU XIIIe SIÈCLE

D'après les sources de notre Histoire normande, la maison du Merle date du xe siècle. Son premier chef portait le nom de Roger et avait pour femme Emma, fille de Giroye.

Ayant reçu, des ducs de Normandie, deux mille acres de terre, avec le titre de baron, il se fixa au lieu appelé primitivement *Merula ;* plus tard, *Merula Radulfi ;* aujourd'hui, le Merlerault. Ses descendants y bâtirent un château qui fut détruit dans les dernières années de la guerre de Cent ans. Les débris de cette forteresse, recouverts de terrasses, se voient encore à un kilomètre environ du bourg actuel du Merlerault. Au Nord-Ouest et à peu de distance de leur demeure, ils élevèrent une église collégiale qu'ils dédièrent à Saint-Nicolas et qu'ils enrichirent de sept prébendes (1).

Pour avoir disparu du pays qui fut son berceau, la lignée des du Merle n'est pas éteinte. La plupart de ses représentants habitent le département du Calvados.

C'est au château de la Vespière, à Orbec, que le comte Charles-Pierre-Bonaventure du Merle nous communiquait, il y a quelques années, les papiers de sa famille.

Nous devons, en grande partie, à cette généreuse bienveillance de pouvoir ici faire revivre plusieurs personnages qui, au XIIIe siècle, illustrèrent la Maison du Merle, dans l'Église et dans l'Armée.

(1) Voir notre *Étude* sur la Collégiale du Merlerault. — *Bulletin de la Société historique de l'Orne,* année 1886.

Digitized by Google

I. Le premier, par ordre de date, est Raoul du Merle, prêtre et chanoine de Sées. Ils est désigné sous ces titres dans une lettre que le Pape Lucius III lui adressait de Vérone, le dix des Calendes de septembre 1184 ou 1185 (1) : *Dilecto filio Radulfo de Merula, presbytero sagiensi canonico.* Par cette lettre, le Pape le confirmait dans la possession de l'église de Saint-Ernier de Banvou que lui avait concédée précédemment le Prieur du Chapitre de Sées, avec l'assentiment de l'évêque du Mans, auquel Banvou appartenait (2).

Voici la lettre du Pape Lucius, telle qu'elle se trouve dans le Cartulaire du chapitre de Sées, conservé à l'Évêché :

Confirmatio Domini Lucii Pape, de ecclesia S. Hernerii de Banvou.

Lucius (III) episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Radulfo de Merula, presbytero sagiensi canonico, salutem et apostolicam benedictionem.

Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter, dilecte in Domino fili, tuis justis postulationibus, grato concurrentes assensu, ecclesiam sancti Hernerii de Banvou cum pertinentiis suis, sicut eam de concessione dilecti filii nostri J. Prioris Sagiensis Ecclesie, assensu diocesiani episcopi accedente, qui etiam tibi eam propriis litteris confirmavit, juste et sine controversia possides, auctoritate tibi apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Verone, 10 kalend. septembris.

En 1202, Raoul du Merle était choisi pour occuper le siège épiscopal de Sées. Un conflit s'était élevé, à cette occasion, entre le chapitre de cette église et Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Il s'agissait de donner un successeur à Lisiard, 39e évêque de Sées, décédé le 22 septembre 1201. Les

(1) Le Pape Lucius III, contraint de quitter Rome, se retira à Vérone, au mois de juillet 1184 ; il y mourut le 24 novembre 1185. Il suit de là que sa lettre, datée du 10 des Calendes de septembre, a pu être écrite l'une ou l'autre de ces deux années.

(2) Thomas, seigneur de Banvou, avait donné, vers l'année 1142, l'église de Saint-Ernier au chapitre de Sées. Cette donation avait été agréée par Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans.

Digitized by Google

chanoines, s'appuyant sur les dispositions du droit, avaient pris entre eux l'engagement de ne pas choisir le nouvel évêque ailleurs que dans leur sein. Jean-sans-Terre, n'écoutant que son bon plaisir, proposait le doyen de Lisieux. Le chapitre répondit que leur Église ne manquait pas de sujets plus dignes et plus capables.

En conséquence, il dressa une liste de cinq candidats, parmi lesquels figuraient Sylvestre, archidiacre de Sées, et Raoul du Merle.

Une entrevue du Prieur du Chapitre et de Jean-sans-Terre eut lieu à Argentan ; mais, loin d'apaiser le conflit, elle ne fit que l'aggraver.

Le roi irrité en vint à des actes de violence, au point que les chanoines, pour mettre à couvert leurs personnes et leur liberté, laissèrent la garde de l'église cathédrale à cinq d'entre eux et se réfugièrent d'abord à la Trappe, puis à Rouen. Ce fut là que, au commencement de l'année 1202, le Prieur proposa à ses collègues d'élire Raoul du Merle, comme étant le plus en situation de pourvoir au bien de l'Église de Sées. Ce choix réunit l'unanimité des suffrages. Mais, le dimanche dans l'octave de la Circoncision. le Prieur, ayant voulu célébrer solennellement l'élection de Raoul du Merle, vit douze membres de sa compagnie sortir à la suite de l'archidiacre du Corbonnais (1).

Avec une versatilité dont les assemblées délibérantes ont souvent renouvelé le spectacle, ils déclarèrent ne pouvoir ratifier l'élection de Raoul qu'autant que le Roi l'aurait pour agréable. En conséquence, ils s'en retournent à Sées, s'unissent aux chanoines restés pour garder l'église cathédrale et, tous ensemble, après avoir pris l'avis de Jean-sans-Terre, choisissent pour Évêque un prêtre du nom d'Erbert. Celui-ci subordonna son acceptation à l'approbation du Siège apostolique, alors occupé par Innocent III.

Les deux Évêques désignés partirent pour Rome, et avec eux le Prieur et plusieurs chanoines. Chemin faisant, Raoul du Merle mourut. Le Pape prononça que la nomination d'Erbert était nulle ; il déclara, au contraire, que celle de Raoul avait été

(1) Du XIe siècle jusqu'en l'année 1801, le diocèse de Sées a été divisé en cinq Archidiaconés : ceux de Sées, de l'Hyémois, du Houlme, du Bellesmois, du Corbonnais.

Digitized by Google

valide et conforme à toutes les règles ; puis il confirma un nouveau choix fait, dans une chapelle de la ville de Lucques, par le Prieur et ceux qui l'accompagnaient. Leurs voix s'étaient portées sur l'archidiacre Sylvestre, neveu de l'évêque Froger, prédécesseur de Lisiard.

Si, par la mort inopinée de Raoul, la famille du Merle fut privée de voir son nom figurer dans la liste des Évêques de Sées, elle ne tarda pas à recevoir une compensation dans l'élévation de Guy du Merle sur le siège de Lisieux.

Nous rapporterons les actes de son Épiscopat après que, pour suivre l'ordre des temps, nous aurons mentionné la bravoure et le trépas de Foucaud du Merle, au combat de la Massoure.

II. Ce chevalier, dont Joinville signale la vaillance, descendait de Fouques II du Merle. Placé auprès de Robert d'Artois, frère de saint Louis, en qualité de gouverneur, il avait su communiquer à son élève la bouillante ardeur qui l'animait. Il le suivit à la Croisade, et c'est lui qui aurait déterminé le funeste engagement de la Massoure.

« Comme Dieu fait dépendre les plus grands événements des plus petits, dit Le Nain de Tillemont (1), il arriva que Robert avait auprès de luy un chevalier nommé Foucaud du Merle, qui tenait la bride de son cheval. Cet homme criait sans cesse à pleine voix : à eux ! à eux ! sans entendre ce qu'on disait au comte pour l'arrêter, parce qu'il était sourd. Cela fit que le comte craignant que le chevalier du Merle ne l'accusât de manquer de cœur... n'osa s'arrêter quoique on luy pût dire. »

Nous complétons cette note de Tillemont en reproduisant le récit de l'événement tel qu'il a été consigné aux archives de la maison du Merle.

Dans la descendance de Fouques II, se trouve un autre Fouques, ou Foucaud du Merle, gouverneur de la personne de Robert, comte d'Artois, frère du roi saint Louis. Il suivit ce prince à la Croisade et fut tué le jour des Cendres, 9 février 1250, à la bataille de la Massoure qu'il occasionna, au rapport du sire de Joinville.

Saint Louis étant entré en Égypte et quelques cavaliers sarrasins ayant paru à la vue de son armée, Robert d'Artois lui demanda la permission de les aller attaquer. Le roi, qui craignait que cette escarmouche engageât la bataille qu'il voulait éviter, eut de la peine

(1) *Vie de saint Louis*, § CCLXXV.

Digitized by Google

à se rendre à la prière de son frère. Il ne céda qu'à la condition qu'il ne dépasserait pas les chevaliers du Temple, lesquels tiendraient la première ligne et que, si les ennemis lâchaient pied, il ne les poursuivrait point.

Robert d'Artois courut à eux accompagné de Foucaud du Merle, son gouverneur, et de plusieurs chevaliers français. Les sarrasins, après une légère résistance, prirent la fuite. Foucaud du Merle, qui était vieux et sourd, n'avait point entendu la défense du Roy ; il s'abandonna à son courage et courut après les ennemis. Robert, pour ne pas le laisser massacrer, le suivit avec ses chevaliers.

Le Temple, ajoute le sire de Joinville, manda au comte que il leur fesoit grant vileinnie, quant il devoit aler aprez eux et il aloit devant, et li prioient que il les laissast aler devant, aussi comme il avoit estei accordei par le roy. Or avint ainsi que le comte d'Artois ne leur osa respondre, pour mon seigneur Foucaut du Merle qui le tenoit par le frain (de son cheval), et ce Foucaut du Merle, qui moult estoit bon chevalier, n'oioit chose que li Templier deissent au comte pour ce qu'il estoit seurs (sourd) et escrioit : « or à eulz, or à eulz ! »

Quant le Templier virent ce, ils se penserent que ils seroient honni si ils lessoient le conte d'Artois aler devant eulz ; se ferirent des esperons qui plus plus et qui miex miex, et chassèrent les Turcs, qui s'enfuioient devant eux tout parmi la ville de la Massoure jusques aux chans par devers Babiloine.

Il s'agit ici de la Babylone d'Égypte qui était contiguë au Caire, avec lequel elle ne formait qu'une seule et même ville.

Les chevaliers ayant voulu retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent des traits et des poutres de bois, à travers les rues qui étaient étroites. Là moururent le comte d'Artois, Foucaud du Merle, le sire Raoul de Couci et autres que l'on estima à trois cents.

S'il fallait en croire Michaud, il s'agirait, dans ce récit, de Fouques de Nesles et non de Fouques du Merle. L'usage adopté par quelques-uns de nos annalistes normands, en particulier par Gabriel du Moulin, de traduire *Merula* par Mesle et non par Merle, a pu induire en erreur le célèbre historien des Croisades. Les plus sûrs interprètes de Joinville, comme les éditeurs du magnifique in-folio, sorti des presses de l'Imprimerie Royale (Paris, 1761) et, de nos jours, M. Natalis de Wailly, de l'Institut, ont tous lu dans l'original Foucaut du Merle.

III. Deux autres illustrations de la Maison du Merle, dont il nous reste à parler, sont Guy, évêque de Lisieux, et Fouques,

Digitized by Google

maréchal de France. Ils étaient frères. Leur père Guillaume V du Merle est honoré, dans quelques mémoires, du titre de *grand Vavasseur héréditaire en Normandie*. Ils avaient pour mère Marie de Nollent-Tancarville, dame de Gacé.

Guy du Merle, d'abord archidiacre de Coutances, était grand-chantre de Notre-Dame de Rouen, lorsqu'il fut appelé à l'Évêché de Lisieux. Son élection fut confirmée à Paris, le 12 juillet 1267, par Odon Rigaud, archevêque de Rouen, qui lui conféra la consécration épiscopale dans son église métropolitaine, le 21 août suivant. On lisait dans le rituel de Lisieux : *Guido de Merula Cantor Rhotomagensis et archidiaconus Coustenciensis, electus, consecratus Rhotomagi ab Odone archiepiscopo, an 1267.* Il l'accompagna à Lisieux, où Guy fit son entrée solennelle le 28 du même mois. Les deux prélats se rendirent le 30 à Pont-Audemer. L'archevêque y tint un Concile de sa Province avant de partir pour accompagner saint Louis dans sa deuxième Croisade.

Guy du Merle assista pareillement à un autre Concile de Pont-Audemer, réuni en 1279 par Guillaume de Flavacourt, métropolitain de Normandie et successeur d'Odon Rigaud.

Les vingt-quatre canons ou règlements faits par cette assemblée se trouvent dans le livre de Dom Bessin, sur les Conciles de Normandie (pages 153 et suiv.). Ils ont trait pour la plupart à la discipline générale et au bon ordre des maisons religieuses.

Le 5e canon rappelle l'obligation « imposée à tout fidèle, par le IVe Concile de Latran (1215), de se confesser une fois chaque année et de recevoir, au moins à Pâques, la Sainte Communion ».

Si, dans les Conciles où il siégea et par ses ordonnances épiscopales, Guy du Merle contribua à promouvoir la gloire de Dieu et à faire fleurir la discipline ecclésiastique, il ne négligea pas non plus le temporel de son Évêché, dont il augmenta les possessions et les revenus.

Le Cartulaire de Lisieux signale plusieurs acquisitions qu'il fit à diverses époques. L'une d'elles est ainsi mentionnée par M. H. de Formeville, dans son Histoire de l'*Ancien Évêché-Comté* de Lisieux. « Au mois de février 1284, il acheta, du roi Philippe le Hardi, plusieurs biens en fonds et en rentes, dans les paroisses de Glos, Cordebugle, Courtonnelle, Fontenelle,

Digitized by Google

Marolles, Saint-Jean-de-Livet, à la charge de faire au dit roi et à ses successeurs, 126 livres 10 sous de rente annuelle. »

Doué d'une fermeté toute normande, Guy du Merle ne craignit pas de recourir aux juridictions alors établies pour revendiquer ses justes droits. *Les Olim* font mention d'un procès qu'il gagna, en 1272, contre Robert de Plumetot, pour la mouvence du fief des Louvets (1).

On sait juqu'à quel point, au moyen-âge et surtout à partir du pontificat de saint Grégoire VII, les abbayes de moines eurent une action prépondérante dans les affaires ecclésiastiques. Aussi les relations de Guy du Merle avec les monastères de son diocèse et des diocèses voisins furent-elles fréquentes. Dom Bessin rapporte que l'on trouve son nom dans les papiers de l'abbaye de Saint-Vandrille, sous l'année 1269; dans plusieurs titres de celle du Val-Richer, en 1271 ; dans deux titres de l'abbaye du Bec, aux années 1272 et 1274.

En cette dernière année, ayant confirmé l'élection d'un nouvel abbé de Saint-Évroult, il pria le roi Philippe le Hardi de renoncer à ce qui lui revenait sur ce monastère, en vertu de son droit de *régale*. Il sollicita la même grâce en faveur de l'abbaye de Bernay.

La Neustria pia le range parmi les bienfaiteurs des Prémontrés de Mondaye et de Belle-Étoile. Par acte donné le samedi après Noël 1284, il confirma les donations faites jusqu'à cette date aux Jacobins de Lisieux.

Ce fut une des dernières œuvres importantes de ce prélat qui mourut au château des Loges, près de sa ville épiscopale, le 25 avril 1285.

D'après les auteurs du *Galliana Christiana*, il fut inhumé dans sa cathédrale, sous le banc des choristes. Son épitaphe l'exaltait « comme un trésor de science et de sagesse ». Il était représenté en demi-bosse sur son tombeau, qui était en pierre et

(1) « Dicebat Dominus Robertus de Plumetot, miles, quod feodum quod ipse emit des Louvets, apud Plumetot, tenebatur a Domino rege (Philip. III). E contra dicebat Lexoviensis episcopus quod dictum feodum tenebatur ab ipso. Facta fuit super hoc, de Curie Mandato, inquiesta. Quia vero per inquestam ipsam melius inventa est probata intencio dicti Episcopi, videlicet quod dictum feodum tenebatur ab ipso, pronunciatum est quod idem Episcopus remanebit in saisina dicti feodi » (*Les Olim, Enquêtes,* t. I, p 405, § IX).

Digitized by Google

élevé de deux pieds et demi. On pense que ce tombeau fut détruit en 1689, lorsque Léonor II de Matignon, 54e évêque de Lisieux, dégagea le chœur de sa cathédrale de plusieurs monuments funèbres qui l'encombraient et qui gênaient dans les cérémonies.

IV. Aucun des du Merle ne fut plus riche et n'entoura son nom de plus d'éclat que Fouques ou Foucaud du Merle, maréchal de France. Il réunit sur sa tête les nombreux titres et fiefs de sa famille, auxquels, grâce à ses loyaux services et à la faveur royale, il sut en ajouter de nouveaux.

Il fut baron du Merle, de Messei, de Goron, seigneur de Médavy, de Champ-Haut, du Bois-Turpin, des Planches, du Bois-Barbot, de Saint-Julien, de Ronfeugeray, de Vaux-sur-le-Loir. Il devint baron de Briouze et seigneur de Bellou-en-Houlme.

Il avait environ vingt-cinq ans lorsque, après le décès de son père, arrivé en 1271, il eut un différend avec l'Évêque de Sées, pour une dîme sur la cure de Gâprée, laquelle dîme il avait rattachée aux sept prébendes de la collégiale de Saint-Nicolas, en sa ville du Merle.

Ce ne fut pas la seule entreprise de Foucaud relative à la cure de Gâprée.

Malgré la cession faite par son père à Geoffroy, évêque de Sées, en 1243, l'ambitieux seigneur revendiqua le patronage de la dite cure. Muni d'un *Bref* (1) qu'il avait obtenu de la chancellerie, il voulait contraindre l'évêque de Sées, alors Thomas d'Aunou, à reconnaître ses prétentions. Une discussion s'éleva à ce sujet dans l'*Assise royale* qui se tint à Bonsmoulins, au mois de mai 1273.

Par le conseil d'hommes prudents qui s'interposèrent, les parties consentirent à s'en remettre à un arbitrage. L'arbitre de l'Évêque fut Guy de Gacé; celui de Foucaud, Guillaume de Courcy. Les conditions de l'arbitrage furent réglées de la manière suivante : Les arbitres rechercheront tout d'abord le droit de propriété et de possession, examineront les titres et entendront les témoins. Si, cela fait, ils tombent d'accord, on

(1) *Bref*, en plusieurs coutumes, se dit, d'après du Cange, des lettres de chancellerie qu'on obtient pour intenter une action contre quelqu'un ou pour entrer en possession d'un droit.

Digitized by Google

s'en tiendra à leur décision. Si, au contraire, l'enquête terminée, ils diffèrent de sentiment, les pièces seront apportées en pleine *Assise* et remises à Jean de Quiquebœuf, bailli royal de Verneuil, choisi comme co-arbitre par les parties. Celles-ci promettaient d'accepter sans appel celui des deux sentiments qu'embrasserait Jean de Quiquebœuf (1).

La conclusion de ce débat fut que la cure de Gâprée serait partagée en deux portions : la première à la présentation du Seigneur du lieu, la seconde à la présentation et nomination de l'Évêque de Séez. A partir de là, il y eut en effet deux curés à Gâprée : l'un désigné sous le titre de curé *pro majori* ; l'autre sous celui de curé *pro minori*. Il en a été ainsi jusqu'à la Révolution (2).

(1) V. *ad Calcem*, l'acte rédigé à la suite de la discussion touchant le patronage de la cure de Gâprée.

(2) A la question posée, en 1702, par Mgr d'Aquin, évêque de Séez : « Qui est le collateur de la cure de Saint-Sulpice de Gasprée ? Il est répondu : « La cure est séparée en deux portions ». Le collateur de la première est M. des Mottes, Seigneur, demeurant au dit lieu ; la deuxième est présentée par Mgr l'Évêque. Le revenu de chaque portion est de 360 livres ; 45 livres de décimes ordinaires. Un procès-verbal de la visite de Saint-Sulpice de Gasprée, en date du 10 novembre 1743, faite par Mgr Néel de Christôt, porte : « Le Seigneur honoraire est M. des Mottes ; il présente à la première portion ; nous présentons à la deuxième, en notre qualité d'Évêque. Il y avait, à Gasprée, deux presbytères : l'un subsiste ; l'autre, situé dans la cour de la ferme du château, presque en face le portail de l'église, a été détruit ».

Si les dispositions prises dans l'Assise de Bonsmoulins mirent la paix entre l'Évêque et le Seigneur, elles ne purent empêcher que parfois des conflits de préséances ne s'élevassent entre les deux curés.

On en trouve la trace dans la pièce suivante conservée au secrétariat de l'Évêché de Séez :

« Pour arrêter le procès prest à naître entre le sieur Michel Despierres, curé *pro majori* de la paroisse de Gasprée, et le sieur Jean Lasne, curé *pro minori* de la dite paroisse au sujet des stalles que les dits sieurs curés devaient occuper dans le chœur de la dite église et du droit d'officier aux fêtes solennelles, il a été convenu entre les dites parties :

« Que le sieur Despierres, curé *pro majori*, occuperait toujours le premier *(sic)* stalle droit, soit qu'il officiât, soit qu'il n'officiât pas ; et que le dit sieur Lasne, curé *pro minori*, occuperait le premier stalle à gauche ; et que, quand les dits sieurs curés porteraient chape, le curé *pro majori* aurait toujours la droite et que le curé *pro minori* n'aurait que la gauche, lors même qu'il officierait et porterait l'étole. Il a été également convenu, entre les dites parties, que les dits sieurs curés *pro majori* et *pro minori* officieraient alternativement aux quatre fêtes solennelles, ainsi qu'ils le font aux autres fêtes et dimanches de l'année.

« Le présent fait double et arrêté en présence et du consentement de

Digitized by Google

La décision prise à l'Assise de Bonsmoulins n'éteignit pas l'ardeur ambitieuse de Foucaud du Merle. Toujours porté à amplifier ses prérogatives, il voulut avoir le patronage de la cure de Saint-Martin du Merlerault dont les Bénédictins de Saint-Évroult avaient été mis en possession par Henri Ier, duc de Normandie et roi d'Angleterre, en l'année 1113. Cette affaire fut appelée devant la cour de l'Échiquier qui, par un arrêt de 1280, débouta l'ambitieux seigneur et confirma le droit des Moines.

Au milieu de toutes ses prétentions, Foucaud du Merle se montrait le bienfaiteur du Prieuré bénédictin de La Genevraye, qu'un de ses ancêtres avait fait bâtir. « Il l'aumôna de quarante livres de rentes, savoir : quinze livres sur sa baronnie de Messei et vingt-cinq sur sa baronnie du Merle, affectées sur son fief du Bois-Turpin ».

Foucaud du Merle avança promptement dans les dignités militaires. Il fut, suivant de la Roque, un des sept auxquels Philippe le Hardi fit l'honneur d'écrire pour l'arrière-ban de 1272, lorsque ce monarque rassembla une armée pour aller dans le midi réprimer la félonie du comte de Foix.

Foucaud avait alors vingt-six ans. Une charte de 1273 lui donne le titre *d'armiger*. Suivant l'histoire des Grands Officiers de la couronne, il fut le vingt-deuxième maréchal de France dont on ait connaissance. Il figure, sous ce titre, dans les fastes du règne de Philippe le Bel.

Édouard Ier, roi d'Angleterre, ayant eu des démêlés avec ce prince, une guerre s'ensuivit. Guy, comte de Flandre, embrassa la cause d'Édouard ; aussi craignait-on une descente de l'ennemi du côté des frontières du Nord. En 1295, Foucaud du Merle fut envoyé à Abbeville pour s'opposer au débarquement des Anglais.

L'année suivante, il se trouva engagé dans une affaire dont le récit, que nous empruntons aux archives de la Maison du Merle,

Mgr l'Évêque de Séez, patron et collateur de la dite cure *pro minori* et de messire Richard-Philippe Labbé, écuyer, Seigneur de la dite paroisse et Patron de la cure *pro majori*.

« Au Palais épiscopal de Séez, le 7e jour d'octobre 1747.

« Richard-Philippe Labbé des Mottes.

« L.-Fr. Év. de Séez (*).

« Despierres, curé de Gasprée. Lasne, curé de Gasprée ».

(*) Louis-François Néel de Christot.

Digitized by Google

donne une idée de l'humeur batailleuse des seigneurs et de la justice exercée par le roi sur les princes de la féodalité.

Jean II, sire de Harcourt, surnommé le *Preux*, maréchal et amiral de France, seigneur de Lillebonne, près de Caudebec, et Guillaume III, sire de Tancarville, grand chambellan de France, qui demeurait à deux petites lieues de Lillebonne, commencèrent à se faire la guerre pour un moulin. Plusieurs personnes de considération prirent part à ce différend, les unes pour le sire de Harcourt, les autres pour le chambellan.

Le roi averti envoya aux deux chefs de la querelle Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, surintendant des finances et son principal ministre, pour leur enjoindre de le venir trouver, ce à quoi ils consentirent.

Chacun se rendait à la cour entouré de ses amis avec leur suite... Parmi ceux qui accompagnaient le sire de Harcourt était le maréchal du Merle. Chemin faisant, les deux troupes se rencontrèrent. Excité par la vue de son adversaire, le sire de Harcourt l'attaque. La mêlée devient assez sérieuse pour que, dans le combat, le chambellan ait un œil crevé, une jambe à moitié rompue et des horions un peu partout.

Sans passer outre, craignant l'indignation du roi, les deux compétiteurs s'en retournent chez eux, le chambellan ayant besoin de faire panser ses plaies.

Dès qu'il fut guéri, il alla demander au roi la permission d'appeler le sire de Harcourt en champ clos. Sa Majesté octroya le combat et il eut lieu. Louis de France, roi de Navarre, et le roi d'Angleterre, qui en étaient juges, rétablirent la concorde entre les parties.

Mais afin que cet accord fût plus stable, le roi Philippe le Bel, en son Parlement de la Toussaint de l'année 1296, fit une ordonnance, en forme de jugement, qui condamnait le sire de Harcourt à faire un pèlerinage à N.-D. de Boulogne, à Saint-Thibaut en Auçois et de Saint-Thibaut à N.-D. du Puy en Velay ; d'autres gentilshommes durent se rendre en Chypre et y rester jusqu'à ce que Sa Majesté trouvât bon de les en faire revenir. Le maréchal du Merle, comme le moins coupable, fut seulement condamné à aller à N.-D. de Chartres.

Cette aventure ne fit en rien baisser son crédit. En 1303, il est de nouveau à la tête des troupes royales auprès de Lille. Uni

Digitized by Google

aux milices de la ville de Tournai, il tue ou fait prisonniers deux cents cavaliers et trois cents fantassins de l'armée du comte de Flandre (1).

A la suite de cet exploit, le maréchal reçut plusieurs gratifications. Par lettres-patentes du mois de février 1304, Philippe le Bel lui donna à perpétuité, à lui et à ses descendants, deux cents livres tournois de rente, assignées sur son trésor, à Paris, et payables à Falaise (2). Ce fut peu de temps après qu'il obtint la baronnie de Briouze et la seigneurie de Bellou-en-Houlme.

Voici en quelle circonstance :

Dans la guerre entre Édouard Ier, roi d'Angleterre, et Philippe IV, roi de France, Arnulfe de Briouze, qui avait pris parti pour le monarque anglais, s'était vu dépouiller de sa baronnie et de la seigneurie de Bellou. La paix étant intervenue, il se retira auprès d'Édouard dans les états duquel il possédait de plus grands biens que ceux qu'il laissait en France.

Foucaud du Merle pensa alors à obtenir les deux terres de Briouze et de Bellou, qui avaient été confisquées au profit de Philippe.

On était en 1305. Instruit que le roi de France se rendait au Mont-Saint-Michel, le maréchal alla à sa rencontre et l'accompagna dans ce voyage de dévotion. Pendant la route, il le supplie de lui donner la baronnie de Briouze, en échange des deux cents livres tournois qu'il lui avait octroyées précédemment.

« La dignité de maréchal de France, après celle de connétable, était alors la plus considérable où l'épée pût aspirer. On n'y parvenait pas sans avoir payé de sa personne. Et quoique l'honneur et la gloire fussent suffisamment satisfaits d'une place si distinguée, nos rois croyaient devoir accorder des récompenses lucratives à ceux qu'ils décoraient de ce titre. »

(1) Anno 1303. — Apud Insulam Flandriarum, die jovis post octavas Resurrectionis Dominicæ, ducenti equites et trecenti pedites armati tam occisi quàm capti sunt a Tornacensibus et Fulcaudo de Merula, regis Franciæ Marescalco (de Tracheto).

(2) Voici le texte de cette donation :

Philippus etc... nos dilecto et fideli nostro Foucaudo, Domino du Merle, militi, Marescalco Franciæ, obtubu grati servitii ab eodem multifariam nobis impensi, ducentas libras Turonenses annui redditus capiendas, singulis annis, ab eo ejusque hærede de propria carne genito et ipsius hæredibus ex recta linea descendentibus, in thesauro nostro Parisiensi de speciali gratia concedimus et donamus, etc.

Digitized by Google

C'est dans cet esprit que Philippe le Bel consentit à la prière du maréchal, mais à condition qu'il serait fait au préalable une information des produits et revenus des dites deux terres. La commission en fut expédiée le 29 d'août 1305 et donnée à Étienne de Bienfaite, chambellan du roi et son grand bailli de Caen, qui en chargea son lieutenant de Falaise.

L'information terminée et envoyée, l'année suivante, à la cour, établissait que les revenus des deux terres en question montaient à la somme de 339 livres 4 sols 9 deniers. Sur quoi, par lettres-patentes du mois de juillet 1306, le roi concéda au maréchal du Merle et à ses descendants la baronnie de Briouze et la seigneurie de Bellou, en extinction des 200 livres tournois et à la charge de payer annuellement au trésor de Sa Majesté 139 livres 4 sols 9 deniers. Elle donna encore au maréchal, par lettres-patentes expédiées de Loches, l'an 1307, tous les fruits et revenus des terres de feu Guillaume Clisson, et ce en récompense de 3.500 livres de *faible monnaie* (1) que Sa Majesté devait au maréchal (2).

Foucaud du Merle répondit aux largesses de son souverain par un dévouement qui ne se termina qu'avec sa vie.

Sa présence est signalée, par les historiens : dans le Lyonnais, en 1310 ; à Vienne sur le Rhône, en 1311 ; à l'armée de Flandre, en 1314 Cette armée était envoyée contre les Flamands qui, contrairement au traité de Lille, signé en 1304, avaient chassé de Courtrai le commandant que le roi y avait mis.

Ce fut le dernier service rendu à son pays par Foucaud du Merle qui mourut vers la fin de l'année 1314.

Les illustrations, chez les du Merle, ne se bornent pas à quatre noms. Il s'en est rencontré à toutes les époques depuis leur établissement en Normandie.

Le XIe siècle a produit Guillaume du Merle, moine de Saint-Évroult, écrivain et orateur : *eloquentiâ et honestate vigens*, dit Ordéric Vital. En 1066, un du Merle combat aux côtés de Guillaume le Conquérant, à la bataille d'Hastings ; deux figurent à la première croisade; un autre suit Robert Guiscard en Italie. Guillaume VII, baron de Messei et compagnon d'armes de Du-

(1) Deux espèces de monnaies étaient alors en cours : l'une, renfermant plus d'alliage, était dite faible monnaie : ***moneta debilis,*** par opposition à l'autre espèce, d'un titre supérieur, appelée forte monnaie : ***moneta fortis.***

(2) Archives de la Maison du Merle.

Digitized by Google

guesclin, bat les Anglais sous les murs du château du Merlerault. Fouques IV du Merle mérite que son nom soit inscrit sur les tables de marbre du Mont-Saint-Michel parmi les chevaliers qui, en 1423, empêchèrent cette place de tomber aux mains des Anglais.

Aux âges suivants, les du Merle sont : les filles, dans les cloîtres du Carmel ou dans les Hôtels-Dieu ; les fils, aux armées et tout particulièrement dans la marine. — François-Annibal du Merle, né en 1646, assiste, en 1672, au passage du Rhin et, en 1690, à la bataille de Fleurus, gagnée par le maréchal de Luxembourg. Léonor-Jean du Merle servit trente ans dans les armées navales. En 1711, il était avec Duguay-Trouin dans les eaux du Brésil et contribuait à la prise de Rio-Janeiro.

En ce siècle, Gabrielle et Marie du Merle, du château de la Vespière, ont quitté le monde pour se faire les servantes des pauvres sous la cornette des filles de Saint-Vincent de Paul, tandis que leur cousin Henri du Merle, jésuite, après avoir enseigné les lettres et les sciences dans les collèges de son Institut, tombait victime de son dévouement en soignant, en 1851, les cholériques de Montréal.

L'un des plus jeunes d'aujourd'hui, aspirant à notre école du Borda, se dispose par l'étude à soutenir, comme ses ancêtres, l'honneur du pavillon de la France.

BON SANG NE PEUT MENTIR !

J. ROMBAULT.

Digitized by Google

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Acte rédigé et signé à la suite de la discussion, entre Foucaud du Merle et Thomas d'Aunou, évêque de Séez, touchant le Patronage de la cure de Gâprée.

Universis presentes litteras inspecturis, Fulco Dominus de Merula, armiger, salutem in domino sempiternam. Noveritis quod, cum contentio verteretur in Assisia Domini Regis apud Bona Molendina, inter Reverendum Patrem, Dei gratia Sagiensem episcopum, ex una parte; et me dictum Fulconem ex altera, super jure patronatus ecclesie, de Gaspreia, per Breve de nova desessina ex parte mea assumptum contra episcopum ante dictum; tandem de bonorum virorum consilio, in dicta Assisia compromisimus : Videlicet ex parte dicti Reverendi Patris Thome, Dei gr. ep. Sag., in nobilem virum Guidonem de Gaceio militem, et ex parte mea in nobilem virum dominum Gulielmum de Corceio militem, in forma que sequitur. — Promittimus nos tenere et servare inviolabiliter quicquid per dictos arbitros de predicta contentione ordinatum fuerit, seu arbitratum, si in unam et eamdem sententiam super hoc valeant concordare : ita quod ipsi arbitri de jure proprietatis et possessionis cujuslibet dictarum partium diligenter inquirant veritatem super premissis tam per litteras quam per instrumenta, quam per testes idoneos a partibus producendos, vel alias pro ut melius et fidelius viderint expedire. Qua inquisitione taliter facta, suum arbitrium proponere tenebuntur secundum consuetudinem patrie, si possint, ut dictum est, unanimiter concordare; et si non possint in unam sententiam concordare, nominati arbitri formam discordie, que habebitur inter ipsos, in plena Assisia apportabunt, et eamdem cum inquisitione quam inde fecerint sub dicta forma et cum rationibus partium in scriptis tradent prudenti viro domino Johanni de Quiquebœuf militi, ballivio domini Regis de Vernolio coarbitro, a nobis partibus electo super predictis. Cujus sententie et arbitrio cum altero dictorum arbitrorum cum quo poterit concordare, nos dicte partes sine resortitu stare penitus promisimus sub forma prenotata. Et est actum et adjunctum in dicto compromisso quod dictus episcopus non poterit compelli ad faciendum juramentum super dicta contentione, si possint dicti arbitri alias super hoc veritatem plenius scire. Quam si alias scire

Digitized by Google

nequiverint, ad dictum et arbitrium reverendi Patris domini Lexoviensis episcopi dictus Sagiensis episcopus per se vel per procuratorem juramentum facere tenebitur, vel antequam alias inquisitum sit vel post, secundum quod idem Reverendus pater episcopus Lexoviensis duxerit ordinandum. Item adjunctum est quod nos dicte partes per atornatos, vel per procuratores, cum litteris nostris institutos, poterimus facere tractari coram dictis arbitris dictam causam, quociens-cumque non poterimus personaliter comparere, vel nobis viderimus expedire. Item auctum est in dicto compromisso quod nos dicte partes ad invicem, videlicet altera alteri, dare tenebimur litteras, antequam arbitrio procedatur de forma hujus compromissi, prout presentibus est conscripta. Voluimus etiam dicte partes, et consensimus in hoc, quod si super forma dicti compromissi oriatur contentio, ex qua oporteat fieri recordationem istius Assisiae, quod milites, quorum nomina inferius sunt conscripta, recipiantur ad recordationem faciendam, et quod non possint per aliquod jus consuetudinarium calumpniari vel refutari quoquomodo. Nomina militum sunt hec: dicti arbitri, Robertus de Corceio, Nicolaus de Corceio, Matheus vicarius, Nicholaus de Thonnara, Simon de Bosco, Guillelmus Hurtaut, Robertus de Romilla et Henricus Paganellus milites; Nicholaus Bordin, Guillelmus de Gasperia, Gervasius, Nicholaus et Guillelmus de Medavi, et Guillelmus de Gastina miles.

Et nos dictae partes sumus in unum pro concordia inter nos.

Actum in Assisia Bonorum Molendinorum, anno Domini m° cc° lxx° tercio die sabbati in vigilia Penthecostes.

In cujus rei approbationem, ego dictus Fulco dicto Domino Sagiensi episcopo presentes litteras sigillo meo contuli sigillatas, promittens bona fide me formam dicti compromissi et dictum dictorum arbitrorum inviolabiliter servaturum.

Actum anno Domini m° cc° lxx° quarto, mense Aprilis.

Nota. — Cette copie a été faite sur l'original qui est écrit sur parchemin et conservé aux archives de l'évêché de Séez.—*(Le sceau a été enlevé).*

Digitized by Google

LE TRESOR D'UNE JEUNE FILLE

(1692).

Rien n'est en apparence moins vivant, moins parlant, moins éloquent surtout qu'une paperasse moisie et piquée des vers, balayure du grenier où des générations successives de tabellions l'ont reléguée avec ses sœurs. Prenons-y garde pourtant, ce lamentable débris cache, peut-être, sous ses blessures, de curieuses révélations.

Il a pris naissance, le plus souvent, à l'occasion d'une mort. Une famille venait de perdre un des siens, l'intérêt qui crie bien haut ses droits, surtout en Normandie, a introduit dans la maison en deuil un homme en habit sombre et à grande perruque. Sans autre pensée que celle de faire son métier, automatiquement comme une machine bien réglée, ce personnage a noté les meubles, hardes et parchemins laissés par le défunt. Aujourd'hui l'inventaire se fait à la hâte, sans précision, sans description minutieuse, dans la crainte du fisc aussi habile à jouer fructueusement du code qu'un brigand calabrais à manier son escopette. Le répertoire d'autrefois était rédigé avec un soin si scrupuleux que la plume d'oie du notaire saisissait dans son ensemble et dans ses détails tout ce qui constituait la vie familiale.

Le 17 avril 1692, le tabellion Me Hébert se transportait au logis du Plessis en Nonant. A la requête de Messires Gilles de Maurey, Edmond-François le Sueur, sieur du Méseray et Gilles du Hays, sieur de Losier (1), il dressait l'état des biens meubles laissés par Samson de Maurey, en son vivant écuyer, seigneur du Plessis (2),

Digitized by Google

épouse de noble dame Marguerite Turpin de Bellaunay (3). Vieille famille que celle des Maurey (4), venus au XVIe siècle de leur fief de la Fangeaye près Gacé, ils avaient par alliance succédé au Plessis à une branche cadette de la maison le Conte et de là avaient essemé à Croisilles, à Exmes, à Planches et ailleurs. Ils remontaient aux époques les plus lointaines de notre histoire Normande et avaient, dit-on, casqués et cuirassés, guerroyé sur les champs de bataille de Palestine.

De l'ensemble de l'inventaire, nous ne dirons mot ; le manoir du Plessis était vaste et bien meublé, les chambres s'y multipliaient. Parmi elles se trouvait celle de Mademoiselle Marie de Maurey du Plessis, âgée de dix-huit ans. Nous ne décrirons pas cette chambre, laissant de côté les coffres où s'empilaient les coeffes, le linge et les vêtements ordinaires. Une armoire renfermant ce que nous appellerons le trésor de la damoiselle présentait, il est vrai, un intérêt exceptionnel.

Une à une, le tabellion tira les reliques qui s'y trouvaient. C'était d'abord des jouets, fragiles témoins de bonheurs sans nuage. Le père, la mère, un grand-père, une aïeule les avait donnés dans telle ou telle circonstance que la mémoire impressionnable de l'enfant n'avait point oubliée. Que de fois, après les repas, quand la table de famille était desservie, ils avaient été étalés et admirés.

Ce *hochet d'argent* est un cadeau du parrain. Il a été suspendu au berceau avant même qu'il ait reçu son mignon petit hôte. A côté figurent *une oie, un coq, trois poules, un héron,* débris d'un poulailler..... non certes, car *le lion* que voici aurait fait un carnage des paisibles volatiles, débris plutôt d'une arche de Noé. Connaissait-on alors les bêtes de bois blanc ou de bois peint que gardent, avec une majestueuse raideur, le bonhomme Noé, ses fils et ses filles, les bras collés au corps et la tête couverte de l'inévitable chapeau rond, bleu ou rouge ? C'est douteux, car les bêtes de Mademoiselle de Maurey sont en verre (5). Plus loin, *un moulin à vent* se rencontre à côté d'un mobilier de poupée, réduit à *une petite table, un fauteuil, une lampe et deux petits sceaux placés dans une corbeille de satin vert.* La poupée n'est plus là, elle avait sans doute péri dans quelque lamentable catastrophe ou était en tel état que le tabellion ne l'a pas jugée digne de figurer sur son papier à vignettes. *Les souliers de verre renfermés dans*

Digitized by Google

une corbeille de toile de faux argent ont chaussé la disparue. Nos fillettes auraient du reste le plus complet dédain pour les poupées de ce temps-là : poupées à têtes de bois, au corps bourré de son auxquelles l'imagination de leur maman de huit ou dix ans, plus prompte que la baguette de la fée, marraine de Cendrillon, donnait la beauté et la vie. Les mères aiment d'autant plus leurs enfants qu'ils sont disgraciés de la nature, il y a longtemps que le bon La Fontaine l'a dit en vers inoubliables.

Après les jouets, voici les pieux et touchants souvenirs. Madame de Maurey a suspendu au cou de l'enfant *la médaille d'argent conservée dans un petit coffre d'écaille de tortue* et orné sa chambrette d'*une figure de Notre-Dame.* Dès que le baby a balbutié le nom de Jésus, elle lui a appris à aimer les fêtes de l'église, à adorer le Sauveur renaissant chaque année au milieu de joyeux Noëls. Le manoir avait sa crèche que rappellent *une croix de paille, un petit Jésus couché sur la paille, trois gros agneaux et un petit. Ces poules couvant dans un panier* évoquent l'idée des traditionnels œufs de Pâques.

Puis le moment de la première communion est venu. Elle était bien heureuse la fillette le jour solennel où, vêtue de blanc, elle a reçu *une petite paire d'heures, façon de chagrin, garnie d'argent, ce chapelet* et *cette foy d'or,* précieusement déposés dans *une boette avec des fleurs de papier et une pièce de trente sols.* La pièce de trente sols avait certainement son histoire, c'était la première monnaie d'argent donnée pour un devoir bien fait, pour un prix obtenu chez les dames Bénédictines d'Exmes ou d'Almenèches.

Mademoiselle de Maurey était conservateur dans toute la force du terme, car elle gardait, dans son trésor, *un petit tablier et une coeffe à enfants avec dentelles.* Mais le temps a marché, l'enfant est devenue jeune fille et, avec la jeunesse radieuse, se sont développés chez elle ces instincts délicats de la femme qui se sait jolie et qui veut plaire. Un jour, pour sa fête, son père lui a fait présent *d'un petit miroir à bords d'argent,* sa mère lui a donné *une bague d'or où est une rose en petit diamant* et *ces brasselets de toile d'or.* Pour faire au château de Nonant son entrée dans le monde, elle a revêtu *une toilette de moire verte garnie de passements or et argent, cette paire de bas de soie* et *cette parure de manches argentée.* Alors, svelte et gracieuse,

Digitized by Google

portant *une coeffe de point à la reine,* armée d'*un éventail* derrière lequel elle dissimulait sa rougeur, elle a été l'objet des galantes attentions de plus d'un gentilhomme.

Ne croyez pas surtout que Mademoiselle de Maurey fut oisive et futile. *Son petit étui garni de ciseaux, sa pelotte de point de Hongrie, ces boules de fil, ces deux aulnes de petit ruban bleu avec garniture or et argent, ces bouts de dentelle et une robe brodée presque faite* prouveraient au besoin le contraire. Mademoiselle aimait à être belle, mais elle faisait elle-même ses toilettes.

Cet inventaire, deux fois séculaire, ne dit-il pas éloquemment les soins intelligents, les tendresses éclairées, l'éducation religieuse et pratique que nos vieilles familles rurales donnaient à leurs enfants ? De l'armoire où des mains de jeune fille avaient rangé avec amour des reliques bien chères, ne s'exhale-t-il pas encore comme un parfum de vertu aimable ?

Grâces à Dieu, nous pourrions, dans un siècle de fer, trouver toujours bien des trésors de jeune fille. Ils présenteraient moins de simplicité, plus de luxe sans doute, mais des souvenirs et des objets semblables, tant il est vrai que si tout change en ce monde, l'esprit humain, l'esprit chrétien surtout est encore ce qui change le moins.

Nous ignorons ce que devint Mademoiselle de Maurey. Se maria-t-elle ? C'est possible. Fut-elle heureuse? Nous l'espérons, elle était digne de l'être.

Vicomte DU MOTEY.

Digitized by Google

NOTES

(1) Gilles du Hays, seigneur de Losier, était le fils de Charles Hays, ec^r, s^r du Bourg, et de Marie de Maurey, cette dernière, fille de Nicolas, ec^r, s^r du Plessis, et de Renée du Chesnay.

(2) Samson de Maurey était fils de Guillaume, ec^r, s^r du Plessis, et de Renée de Fontaine, fille elle-même de Claude, ec^r, s^r de la Poudrière, et de Marie Richer. En 1728, le fils de Samson de Maurey, Claude-Antoine, ch^er, sg^r du Plessis, épousait sa cousine Catherine de Maurey, fille de Guillaume et de Claude du Buisson. Les témoins de la future étaient Gérôme de Maurey, ec^r, son frère, et Charles-Antoine de Maurey, ec^r, s^r de Vaunoise, son oncle, René-Charles de Souvigny, ec^r, s^r de Courgeron, et Marie-Marguerite du Buisson, son épouse, ses oncle et tante, François de Souvigny, prêtre, ec^r, curé de Courgeron, son cousin-germain, et Jean de Maurey, ec^r, s^r du Hamel, son cousin.

(3) Marguerite Turpin de Bellaunay était fille de François Turpin, ec^r, s^r de Bellaunay, et de Marie Ricœur et sœur de Gaspard Turpin, ec^r, chevalier de Saint-Louis, et de Jacques Turpin, ec^r, mousquetaire du roi. Cette famille devait avoir une origine commune avec les Turpin, sieurs de la Louterie, de la Motellerie et de Bois-Certain, d'Echauffour représentés en 1700 par Gaspard Turpin, sieur de la Louterie, fauconnier de la chambre du Roi et par Jacques Turpin, sieur de la Motellerie, son fils, conseiller du roi et son procureur aux bailliage et siège présidial d'Alençon. Marie Ricœur appartenait à une ancienne et intéressante famille de Sées.

(4) MAUREY, s^rs et sg^rs de la Fangeaye, de la Maugerie, du Plessis, des Ligneries, du Hamel, de Vaunoise, d'Orville, etc. — Nous trouvons, à la fin du XVe siècle, la maison de Maurey établie, depuis bien longtemps déjà, en sa terre et fief noble de la Fangeaye, près Gacé. Au milieu du XVIe siècle, elle avait pour chef Gilles de Maurey, ec^r, sieur de la Fangeaye et de la Maugerie, à Résenlieu. Ses fils Nicolas de Maurey, s^r de la Maugerie, et Jean de Maurey, sieur de la Fangeaye, épousèrent avant 1582 damoiselles Nicole et Catherine le Conte, filles et héritières de Jean le Conte, ec^r, sieur du Plessis, et de Marie de Périers, dame d'Ollendon. Nicolas de Maurey de la Maugerie, sieur du Plessis, du chef de sa femme, fut l'auteur d'une branche qui se perpétua à Nonant et qui, après s'être alliée aux familles de Piffaut de Losier, de Fontaine, du Chesnay, de Beaumousel, du Hays, Turpin, du Buisson, Hersent du Boissalle, s'éteignit dans la maison de Guerpel. Jean de Maurey de la Fangeaye fut l'auteur des sieurs des Ligneries à Croisilles et du Hamel à Planches. Ce dernier rameau auquel appartenait le chevalier de Maurey d'Orville, l'historien de Sées, avait pour chef, en 1707, Jean de Maurey, ec^r, s^r du Hamel, époux d'Anne-Marie de Nollent dont la fille Anne épousa, à cette date, René Billard, sieur de la Motte, fils de Pierre, sieur de la Béchetière et de la Motte, conseiller du Roi, lieutenant général en l'élection d'Alençon, et de Renée d'Avot. Armes des MAUREY : *d'azur à trois bourdons d'argent en pal.*

(5) Tous les objets de verre que nous rencontrons dans l'inventaire analysé devaient provenir de la verrerie de la Roche de Nonant appartenant à MM. de Brossard.

Digitized by Google

UN CURÉ AU XVIIIE SIÈCLE

AUX ENVIRONS D'ARGENTAN

Qui se souvient aujourd'hui de l'abbé Hérembert (1), curé de Vaux-le-Bardoult de 1753 à 1791 ? Les chercheurs d'histoire locale, bien qu'ils aient la curiosité tenace, n'arrivent pas à découvrir comment il traversa la période révolutionnaire. On ne retrouve même plus, dans la liste de nos communes, le nom de celle dont il fut le dernier pasteur régulier, le premier maire, et qui s'est laissé réunir à Montgaroult en 1839. Toute trace de son passage semble effacée en moins d'un siècle.

Pourtant ce curé de campagne a eu son heure de célébrité. La dignité de sa vie et le bien qu'il avait fait dans sa petite paroisse lui valurent l'honneur de figurer dans l'assemblée constituée en 1787 pour le *département* d'Argentan. Il y joua l'un des premiers rôles. Par son souci intelligent du progrès social, l'abbé Hérem-

(1) Voir dans *La vie de nos pères en Basse-Normandie*, par M. Victor des Diguères (1879), l'article Hérembert du Paty ; dans le *Bulletin de la Société Flammarion* (Mai et Juin 1885) quelques pages de M. Louis Duval sur les Hérembert aux XVIe et XVIIe siècles ; et dans l'*Annuaire de l'Orne de 1892* une notice rédigée par M. Louis Duval, ainsi que les *cahiers* de Vaux-le-Bardoult, suivis d'un mémoire du curé sur sa paroisse. L'*Annuaire de l'Orne de 1874* avait déjà publié de l'abbé Hérembert un long mémoire sur la mendicité. Je dois le reste des renseignements que j'ai utilisés dans cette étude aux archives municipales de Montgaroult, aux archives départementales qui m'ont été obligeamment ouvertes par M. Louis Duval, aux archives épiscopales et aux bienveillantes communications de M. le chanoine Blin, aux souvenirs ou papiers de famille de Mme Leportier, conseiller municipal à Montgaroult, et Brière, à Falaise.

Digitized by Google

bert fait songer à son contemporain, l'abbé Coulombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, dont M. le comte de Vigneral et M. de La Sicotière ont montré l'ingénieuse sollicitude pour les intérêts agricoles. Tous deux, sans oublier leur mission propre de prêtres, étaient animés de cette sympathie large et bienveillante pour leur temps qu'on appellerait aujourd'hui *l'esprit nouveau*. Ce qui ne les empêcha pas, naturellement, d'être tous deux malmenés par la tourmente révolutionnaire. L'un et l'autre méritent encore de retenir un instant notre attention, parce qu'ils représentent bien ce que pouvait être, dans les campagnes normandes, le clergé du XVIIIe siècle.

I

C'est au mois d'Août 1753 que Jean-François Hérembert, docteur en Sorbonne et prêtre habitué à Saint-Germain-d'Argentan, fut nommé à Vaux-le-Bardoult par Mme la marquise de Hautefeuille, née Rouxel de Grancey, la cure étant à la présentation du seigneur temporel. L'acte fut passé au Château du Jardin, paroisse de Giel. Le nouveau titulaire avait vingt-cinq ans. Mais il était fils d'avocat et appartenait à une famille honorablement connue dans le pays depuis deux siècles. Jacques Hérembert, lieutenant civil et criminel du bailli d'Alençon en la vicomté d'Argentan et Exmes avait publié à Rouen, en 1599, un roman dont le titre seul révèle le goût du temps : *Adventureuses et fortunées amours de Pandion et d'Yonice, tirées des anciens autheurs grecz.* Charles Hérembert, son fils, sieur du Paty, composa un traité de jurisprudence *(Remarques de droit et de pratique, 1626)* et, en médiocres vers latins, un éloge de sa ville natale sous cette rubrique : *Descriptions curieuses et anecdotes de la ville d'Argentan.* Le jeune curé de Vaux-le-Bardoult était donc d'une race qui aimait à raisonner et à écrire.

Le modeste village où il allait résider se cache en un pli de terrain voisin de la vallée où l'Orne, en ses détours capricieux, enlace les coteaux de la Courbe et de Ménilglaise. Tout près s'élèvent les hauteurs de la Huche et de Montgaroult, d'où l'on aperçoit au loin dans la plaine, avec un vague profil de Mont-Saint-Michel au milieu des grèves, les clochers d'Argentan, formant masse, Saint-Martin uni fraternellement à Saint-

Digitized by Google

Germain. Le presbytère de l'abbé Hérembert subsiste encore et n'a guère été habité depuis un siècle. Il a gardé son aspect de logis aisé avec son toit de tuiles, ses croisées garnies de petits carreaux, et ses murs de pierre fermant la cour verte. On a laissé tomber la grange où se rentraient les dimes, qui, menues et grosses, étaient payées au dixième. Le bénéfice comprenait en outre une mauvaise pâture, d'un acre environ, et quatre acres et demi de terre labourable. Le tout pouvant donner un produit annuel moyen de 800 livres (1).

L'église de Vaux-le-Bardoult dut paraître fort pauvre au nouveau curé. Quand Monseigneur Néel de Christot la visita en juillet 1757, la nef menaçait ruine. Elle fut réparée solidement et sans aucune élégance. La tour était seulement commencée au moment de la Révolution et elle est restée telle quelle, inachevée. Mais le chœur conserve des fenêtres ogivales et d'antiques contreforts qui donnent encore une certaine grâce au vieil édifice. Il n'est pas entièrement abandonné au milieu du petit cimetière où les tombes s'éparpillent dans l'herbe haute. Le lundi de Pâques, jour d'*assemblée,* on y célèbre une messe solennelle. Les habitants de l'ancienne paroisse peuvent y remplir leur devoir pascal, et il leur est encore permis de se faire enterrer au champ de repos qui a reçu leurs ancêtres.

La population de Vaux-le-Bardoult au siècle dernier, avec une quarantaine de feux et 250 âmes environ, n'était guère plus riche que son Église. « Si l'on excepte, disait le curé (2), deux ou trois propriétaires, qui ont peut-être au plus 500 livres de rente, qu'ils font valoir eux-mêmes, le reste est composé de tous pauvres, dans la force du terme, car le plus riche n'affermerait pas ce qu'il peut avoir plus de 50 livres ; et même une partie, et c'est le plus grand nombre, n'a qu'une maison, un jardin très petit et une ou deux vergées de mauvaises terres. » La filature du coton a donné quelque temps du travail aux femmes, aux hommes pendant les chômages et les longues soirées d'hiver, aux enfants eux-mêmes de sept ou huit ans. « Cette branche d'industrie ne laissait aucun bras inutile et procurait dans la paroisse un béné-

(1) Estimation donnée par l'abbé Hérembert à la municipalité en mars 1790.

(2) Mémoire daté du 3 septembre 1789. *Annuaire de l'Orne de 1892.*

Digitized by Google

fice de 3 à 4.000 livres d'argent net. » Mais l'ouvrage a manqué depuis 1787. Pour y suppléer l'abbé Hérembert demande des ateliers de charité. Il a lui-même fait réparer et planter plusieur chemins. Il est aidé d'ailleurs par le seigneur qui occupe tous les journaliers désireux d'être employés et les paie régulièrement à la fin de chaque semaine.

Pas d'école dans le pauvre village et pas de ressources pour en fonder. Le curé s'en chargea. En octobre 1759 il fit venir une institutrice, la paya de ses deniers et loua pour elle une maison.

Dans les dernières années de son ministère l'abbé Hérembert avait un vicaire, Jean-François Ernis, né en octobre 1754 et dont la famille habitait Vaux. Il pouvait ainsi faire sans scrupules de courtes absences. Il devait être recherché de ses confrères et il les recevait avec une bonne grâce affectueuse, ainsi que le témoigne ce brouillon de lettre adressée à l'un d'eux : « J'ai été sensible, dit-il, comme je le devais, à votre absence le jour de la bénédiction de notre église, où j'aurais été charmé de vous posséder. Mais il est des circonstances qui quelquefois dérangent les parties les mieux liées. Je suis persuadé que vous voudrez bien me dédommager dans un autre moment où vos affaires ne s'opposeront pas à mes désirs. Mais pour vous punir je vous préviens que vous ne trouverez ny si bonne compagnie, ny si bonne chère. Mais vous pouvez toujours compter sur le même bon cœur. » Dans ces quelques lignes, rencontrées par hasard, ne retrouve-t-on pas l'heureuse sérénité d'un curé de campagne et la politesse du XVIIIe siècle ?

II

Lorsque, par les édits de juin 1787, la vieille monarchie fit une tentative hardie mais tardive pour introduire en France de larges libertés locales, on sait qu'entre les assemblées provinciales et les assemblées municipales elle créa des assemblées intermédiaires, dites de *département*, ou *d'élection*, pour administrer des circonscriptions qui correspondent approximativement à nos arrondissements d'aujourd'hui. Le département d'Argentan fut représenté par une assemblée de vingt membres, dont les dix premiers furent choisis par l'assemblée provinciale et désignèrent ensuite le reste de leurs collègues. Ils devaient être soumis à un

Digitized by Google

renouvellement partiel et être nommés à l'avenir par les délégués des villes et paroisses. La moitié des sièges était accordée au Tiers-État, la moitié aux deux ordres privilégiés, Noblesse et Clergé. Le président, nommé par le Roi, fut M. l'abbé de Malherbe, chanoine et archidiacre de Séez. Dans sa séance du 27 août 1787, l'Assemblée provinciale leur adjoignit, pour l'ordre du clergé, avec M. Le Clerc, curé de la Cambe, M. Hérembert curé de Vaux-le-Bardoult.

L'Assemblée s'empressa de tenir quelques séances préliminaires, tout au commencement d'octobre. Le 23, elle ouvrit sa première session, qui dura deux jours, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'hôtel de ville, dans la maison des Jacobins. La messe du Saint-Esprit fut célébrée dans leur chapelle. On décida que la commission intermédiaire, composée de quatre membres, sans compter le président, siègerait le mercredi de chaque semaine. L'abbé Hérembert en faisait partie.

Les membres de l'assemblée se retrouvèrent pour leur seconde et dernière session, en octobre 1788. Ils ne tinrent pas moins de treize séances et déployèrent une activité que nos Conseils d'Arrondissement n'ont jamais connue. La commission intermédiaire, obstinée à ne pas mourir, continua, jusqu'au mois d'août 1790, à rédiger des procès-verbaux.

Les fonctions de Membre de cette Commission n'étaient pas gratuites. Elles donnaient droit, du moins au début, à une indemnité de 500 livres (1). Elles étaient loin d'ailleurs d'être une sinécure.

L'abbé Hérembert les prit fort au sérieux. En 1788, il remit à ses collègues un véritable traité sur *Les causes de la mendicité et les moyens de l'éteindre*. Imprégné des idées du XVIIIe siècle et de l'esprit peu libéral des légistes, il a une confiance excessive dans la réglementation et les mécanismes officiels, une défiance malveillante à l'égard de la charité privée. Mais il indique nettement et cherche à réaliser ce qui est encore le but de nos efforts: secours assurés pour les pauvres véritables ; suppression de la mendicité volontaire ; assistance par le travail pour les indigents valides ; affranchissement de toutes les entraves fiscales qui peuvent nuire au progrès industriel. Il compte sur l'activité des *Bu-*

(1) La première fois que l'abbé Hérembert toucha cette somme, il l'employa au soulagement de ses paroissiens (Mémoire du 3 septembre 1789).

Digitized by Google

reaux de charité qu'il veut établir dans chaque paroisse et qui seront soutenus par les Assemblées supérieures, départementale et provinciale. Il souhaite que ces comités soient composés du seigneur, du curé et des principaux habitants choisis par la communauté, « sans exclure les personnes du beau sexe. On en sent, dit-il, la raison ; les menus détails, les soins dont peu d'hommes sont capables, la confiance que les femmes doivent avoir plus naturellement pour les personnes de leur sexe, la sensibilité et la compassion pour les malheureux les rendraient très nécessaires. »

Les assemblées de département s'occupaient de la répartition des impositions, de l'ouverture ou de l'entretien des chemins, et elles exerçaient une sorte de tutelle sur l'administration des municipalités. Le curé de Vaux se plaint lorsqu'en avril 1789 on permet aux communautés, bien inexpérimentées encore, de s'adresser directement à la commission provinciale. « Les bureaux de département, dit-il, vont se trouver simples distributeurs de la poste aux lettres ». Cela fait songer à la définition irrévérencieuse que l'on a donnée du sous-préfet : une boîte aux lettres.

L'abbé Hérembert n'oubliait pas ses paroissiens lorsqu'il s'agissait de répartir les *ateliers de charité,* c'est-à-dire des subventions destinées aux travaux de la vicinalité. En septembre 1789, il réclame 600 livres pour réparer les chemins de Vaux, « surtout vis-à-vis les héritages des pauvres. » Il obtient 400 livres ; et, le 31 janvier 1790, la municipalité décide qu'on adressera des lettres de remerciement tant au bureau d'Argentan qu'à la commission provinciale, pour « un bienfait aussi signalé, surtout dans un temps aussi désastreux ».

L'abbé Hérembert ne paraît pas s'être occupé beaucoup de la municipalité qui fut constituée à Vaux, en vertu de l'édit de juin 1787. Ecclésiastiques et gentilshommes trouvaient qu'ils avaient une place peu convenable dans cette nouvelle forme d'administration (1). Mais il n'en demeurait pas moins prêt à mettre son expérience et ses lumières au service de ses paroissiens. Il paraît bien avoir rédigé leur cahier de doléances pour l'assemblée du tiers-état convoquée à Argentan le 3 mars 1789. On y réclame

(1) L'abbé Hérembert le dit expressément dans son mémoire sur la mendicité à propos des bureaux de charité. Voir aussi Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution,* l. III, chap. VII, et Bernier, *Le Tiers-État rural,* p. 292.

Digitized by Google

la périodicité des États généraux, le fonctionnement régulier des assemblées locales, l'égalité de toutes les terres devant l'impôt. C'est l'époque où François de St-Martin, curé de Ménilglaise, rédigeait pour son compte personnel un cahier autrement développé, dont il avait dû causer plus d'une fois avec son voisin et ami le curé de Vaux (1). Il dit très librement tout ce qu'il trouve à réformer dans l'Église et dans l'État. « Il serait à souhaiter, écrit-il, pour le bien de la religion, pour la tranquilité des curés et celle de leurs paroissiens, que les dixmes fussent supprimées, et qu'il leur fut substituée une pension suffisante et exactement payée ». Les vœux chimériques se mêlent dans ces pages aux idées justes. Mais on y sent bien que le clergé de ce pays ne fut pas étranger à tout ce qu'il y eut de généreux et de noble dans le grand mouvement de 1789, ni même à tout ce qui s'y mêla d'inexpérience, de confusion et d'âpreté passionnée.

Cependant l'assemblée constituante, par la loi du 14 décembre 1789, avait établi dans toutes les communes un *corps municipal*. L'élection se fit à Vaux-le-Bardoult le dimanche 14 février 1790, dans l'église paroissiale, « après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, » et le curé fut nommé maire. La municipalité tint ses réunions au presbytère et l'abbé Ernis, le vicaire, faisait fonction de greffier. Sans doute il est bien préférable en principe, que le prêtre ne se mêle pas de diriger les affaires temporelles. Mais ainsi le corps municipal n'avait à payer ni loyer, ni secrétaire, ni frais de bureau. Et ce n'est pas seulement dans sa petite paroisse que l'abbé Hérembert prit part à l'administration nouvelle. En novembre 1790 il est commissaire nommé par le directoire du district d'Argentan pour vérifier les plaintes de certaines communautés qui se prétendent trop imposées. Ce fut à peu près la fin de sa vie publique. En juin 1791, il donna sa démission de maire, au moment de quitter, pour n'y plus revenir, son presbytère de Vaux-le-Bardoult.

III

Les temps étaient passés où l'on pouvait espérer une transformation pacifique de la société française. Un an après 89, les

(1) Le curé de Ménilglaise institua comme exécuteurs testamentaires l'abbé Hérembert et l'abbé Ernis.

Digitized by Google

fautes irréparables étaient commises : la révolution était déchaînée, violente et sanglante, remuant le pays jusqu'au fond et frappant en aveugle les innocents. La tempête ne devait pas épargner le curé de Vaux-le-Bardoult, si bon citoyen qu'il se fût montré. Mais avant de perdre sa trace dans la tourmente, on aime à constater qu'il fit simplement et bravement son devoir de prêtre, qu'il mit sans hésiter l'intégrité de ses convictions au-dessus de tout souci d'intérêt ou de popularité.

Par son décret du 12 juillet 1790, que Louis XVI eut la faiblesse de sanctionner le 25 août, l'assemblée constituante avait remanié à son gré les circonscriptions et la hiérarchie ecclésiastiques, sans entente préalable avec le Saint-Siège, et décidé qu'évêques et curés seraient élus par le peuple, comme les autres fonctionnaires. Elle ajouta, par son décret des 27 novembre et 26 décembre 1790 qu'on punirait comme perturbateurs de la paix publique tous les ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté dans les huit jours le serment de maintenir la constitution civile du clergé et qui continueraient les fonctions attachées à leur titre. On juge du trouble que dut jeter dans les consciences une pareille entreprise du pouvoir temporel sur le domaine propre de l'Église. L'évêque de Séez, Mgr d'Argentré, s'empressa d'élever la voix pour avertir les catholiques et raffermir leur fidélité. Il publia une fière *réponse à l'arrêté des administrateurs du département de l'Orne* l'invitant à prendre part à la délimitation du nouveau diocèse ; puis il adressa à ses prêtres un mandement dont la lecture au prône fut interdite sous peine de suppression de traitement. Enfin le 19 janvier 1791, dans sa cathédrale, à l'issue de l'office, il proclama que sa conscience ne lui permettait pas de prêter le serment exigé par la municipalité.

Ce jour-là même, le curé de Vaux et son vicaire voulurent « adhérer de cœur et d'esprit à la déclaration faite par l'évêque de Séez au directoire du département de l'Orne le 15 décembre 1790. S'il est des temps, écrivit l'abbé Hérembert, où le silence est une vertu et un devoir de charité, tels que ceux qui viennent de se passer, puisqu'il n'était question que de nos biens temporels, de nos dîxmes, il est d'autres temps où ce silence devient une lâcheté et une prévarication : tels sont ceux où nous sommes enfin parvenus. Nous devions les prévoir, mais nous ne pouvions les arrêter ».

Digitized by Google

La municipalité de Vaux était fort embarrassée d'avoir un curé et un vicaire qui n'avaient pas prêté serment, malgré la prescription formelle de la loi. Le mercredi 16 février, elle tint séance au presbytère, selon l'usage, et requit ces messieurs de vouloir bien s'expliquer. En ce pays normand, très peu de prêtres refusèrent catégoriquement tout serment ; très peu, d'autre part, le prêtèrent sans réserve : la plupart jurèrent, avec restriction, ce qui était d'ailleurs la sagesse même. Le Dimanche 20 février, à l'issue de la grand'messe, l'abbé Hérembert prit l'engagement d'être fidèle à la nation et au roi, d'obéir à la constitution nouvelle, « en tout ce qui concerne l'ordre civil... Mais, ajouta-t-il, (1) je déclare hautement et avec la même franchise et la même candeur que je ne crois pas pouvoir me lier, quant à présent, par aucun serment à l'égard des décrets qui regardent la religion, soit le dogme, soit la morale, soit la discipline de l'Église, avant l'intervention et le concours libre de cette même Église, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine, à laquelle Jésus Christ a promis l'infaillibilité, et dans laquelle je demande à Dieu la grâce de vivre et de mourir. » — Le vicaire de Vaux repéta la même formule.

L'abbé Hérembert prit soin d'expliquer sa conduite à ses paroissiens. Les notes qui lui servirent à préparer cette allocution ont été conservées. « On a beau crier de tous côtés, disait-il, que si nous ne voulons pas prêter le serment qu'on nous prescrit, c'est parce qu'on nous a ôté nos revenus..... mes frères, lorsqu'en nous en a dépouillés, avez-vous entendu que nous ayons réclamé ?... Rappelez-vous même que ce fut moy qui vous appris la suppression des dîmes, dans un temps où vous ne pouviez pas encore le sçavoir et dans le moment même où je venois de l'apprendre par une voye seure. » Il commentait la sentence Évangélique : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*, deux préceptes, remarquait-il, qui vont de pair. Il s'engageait, en bon gallican qu'il était, comme nombre de ses confrères, à enseigner toujours « la saine morale contenue dans

(1) Dans un *État des curés qui ont prêté ou refusé le serment dans le district d'Argentan (1er avril 1797)*, conservé aux archives de l'Orne, cette seconde partie du serment de l'abbé Hérembert n'est pas mentionnée. Mais ne peut-on attribuer ce silence à quelque amitié complaisante, qui voulut ne pas compromettre le curé de Vaux ?

Digitized by Google

les quatre fameux articles arrêtés dans l'assemblée générale du clergé de France de 1682. » Mais il refusait d'admettre qu'on fît nommer les pasteurs catholiques par un corps électoral qui pouvait comprendre des musulmans, des juifs, des schismatiques, des athées.

Au mois de juin 1791, les embarras de la municipalité de Vaux recommencent. Le Curé ne lit pas au prône une lettre pastorale envoyée par M. Le Fessier, évêque constitutionnel, et datée du 10 mai. Il déclare même, le vendredi 3 juin, « que sa conscience, le serment par lui prêté à son évêque, lors de son ordination, les sentiments par lui manifestés dans le serment qu'il prêta le 20 février dernier, ne lui permettront jamais de reconnaître pour son évêque M. Le Fessier, ni de le présenter comme tel au troupeau dont la divine providence a daigné lui confier le soin (1) » Le dimanche suivant, l'assemblée municipale qui se tint à l'issue des vêpres, dressa procès-verbal de la non-lecture et l'envoya aux administrateurs du district d'Argentan.

Les prêtres fidèles n'étaient plus en sûreté, même au milieu d'une population amie. La fuite de Louis XVI, arrêté à Varenne, jeta un moment l'alarme parmi les révolutionnaires et fut un prétexte à perquisitions. C'était l'époque où les habitants de Vaux avaient depuis plus de trente-cinq ans l'habitude de souhaiter la fête de leur curé, la veille de la Saint-Jean. Pour lui donner une dernière marque d'attachement, bien qu'on lui eût nommé un successeur constitutionnel, on vint donc, suivant l'usage, lui présenter un bouquet et planter un petit *mai* devant le presbytère. On ignorait dans la paroisse, racontent les officiers municipaux, « le fâcheux accident arrivé à Paris par l'enlèvement du roi et de la famille royale », lorsqu'on vit venir une troupe de trente à quarante hommes partis d'Habloville et de Fresnay-le-Buffard. Ils voulaient interroger l'abbé Hérembert soupçonné d'avoir des correspondances avec la capitale et d'avoir su le départ du roi. Le jour tombait. Les officiers municipaux de Vaux, dont quelques-uns étaient déjà couchés, ne purent être réunis que vers neuf heures. Alors on pénétra chez le vieux curé. Il répondit avec simplicité. Et comme on ne trouva rien

(1) Cette déclaration, comme celle du 20 février, reproduit à peu près celles que fit, dans les mêmes circonstances, le Curé de Saint-Germain d'Argentan, M. Dubrac.

Digitized by Google

chez lui rien de plus compromettant qu'une collection inoffensive de journaux (1), on se contenta de donner lecture des décrets de la Constituante, invitant à arrêter toute personne qui chercherait à sortir du royaume. La municipalité de Vaux décida qu'elle se réunirait le lendemain à six heures du matin. Mais sans plus attendre, « jugeant que la circonstance malheureuse dans laquelle se trouve l'État ne permettait pas à quelques particuliers des réjouissances publiques, dans un temps où tous les citoyens sont pénétrés de la plus vive doulleur, » elle fit abattre le petit arbre de fête, qu'on avait, sans sa permission, planté devant le presbytère.

Le dimanche 26 juin, l'abbé Hérembert célébra encore une fois la messe au milieu de ses paroissiens, et puis il s'enfuit précipitamment pour Argentan. Le lendemain, il écrivit au premier officier municipal de sa commune pour régler les affaires qu'il avait laissées en suspens et justifier son départ. « Avant de me mettre à table, raconte-t-il, j'appris par une personne digne de foy que plusieurs membres de différentes municipalités devoient se rendre le soir à Vaux, apparemment pour me faire quelques violences. Je regardai cet avis comme l'effet d'une peur que l'intérêt que ces personnes prennent à moi exagéroit et je n'en fut point ému. Mais à peine fus-je sorti de table qu'une autre personne, non moins digne de foy, qui avoit entendu les propos, m'en fit part. Alors sans autre délibération je jugeai que le parti le plus doux étoit de m'éloigner, et que même la tranquillité de la paroisse l'exigeoit.... Voilà les motifs qui m'ont déterminé. Je crois que personne ne pourra les blâmer. Je n'en suis pas moins attaché à mes chers paroissiens, et quoique absent de corps, mon cœur n'en sera pas moins au milieu d'eux, et la mort seule pourra mettre fin à l'attachement que j'ai voué au petit troupeau que la providence divine a confié à mes soins. Je vous prie de vouloir bien les en assurer. »

Le vicaire de l'abbé Hérembert resta à Vaux. Il excita la jalousie du curé constitutionnel, Jacques Robine (2), qu'on avait

(1) *Journal de Perlet.* — Perlet, genèvois, libraire et imprimeur, fit paraître ce journal dans les premiers temps de la Révolution et s'inspira des idées du jour. Mêlé à diverses intrigues politiques, il devait être condamné, en 1810, pour détournement de fonds, et se réfugier à Genève.

(2) Élu le 8 juin, il prêta serment, sans aucune réserve, le 3 juillet 1791.

Digitized by Google

nommé officier municipal, mais qui n'avait presque personne à sa messe. En janvier 1792 la municipalité décida que le sieur Ernis assisterait *en surplis* à tous les offices. Le temps allait venir où il serait obligé de se cacher dans les fossés des herbages et où on irait lui porter un peu de soupe en cachette. Lors du rétablissement du culte, il devait obtenir la cure de Montgaroult (19 frimaire an XI) à laquelle on réunit son ancienne paroisse.

La période révolutionnaire fut relativement calme autour de Vaux-le-Bardoult. Et pourtant, à Habloville, le curé fut un jour traîné sur la voie publique, accablé d'injures et de coups. On le supplia, pour sauver sa vie, de prêter serment : il céda par peur et se rétracta dans la suite. C'est dans un vieux logis de la Courbe qu'au mois d'août 1792, on vint chercher l'abbé Guillaume de Saint-Martin, neveu du curé de Ménilglaise, pour le massacrer, avec d'odieux raffinements de cruauté, auprès de l'église du Pont-Ecrépin. Voilà les traitements que l'abbé Hérembert vit subir à ses confrères les plus rapprochés.

Quant à lui, il traversa sans bruit ces temps troublés. Il dut être sauvé par une prudente retraite et par de fidèles amitiés. C'est seulement à quatre-vingts ans, en novembre 1808, qu'il mourut dans la ville où il était né. Je ne lui ai trouvé d'autre oraison funèbre qu'un simple acte de décès qui le dit pensionné du gouvernement, en qualité d'ancien curé ; et peut-être alors s'occupa-t-on moins de lui que nous ne l'avons fait aujourd'hui.

Qui sait pourtant si de pareilles existences sont entièrement stériles, même quand elles tombent rapidement et presque entièrement dans l'oubli ? On ne s'en souvient pas, mais on en profite. Elles ont contribué, beaucoup plus que les efforts bruyants et violents, à la lente élaboration des idées justes et des réformes pratiques. Qu'importe à ces vies modestes l'obscurité qui les enveloppe ? Par elles, le bien se propage en lointaines ondulations silencieuses. Et c'est un beau spectacle, inaperçu des regards superficiels, mais consolant à contempler.

J.-A. DES ROTOURS.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE

DE LA GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON

(1762-1790).

MES CHERS CONFRÈRES,

On ne sait pas assez quelle faveur obtint en France, pendant la seconde moitié du siècle dernier, l'étude des questions agronomiques. Il est toutefois juste de remarquer que la théorie y tint une place prépondérante, et que la pratique ne s'en ressentit guères.

A quoi tenait cet engouement des classes supérieures pour des questions qu'elles avaient trop dédaignées jusques-là ? A des causes multiples et diverses.

Les systèmes des économistes, qui révolutionnaient les conditions et les intérêts de l'agriculture pour y chercher des arguments, passionnaient les esprits sérieux et surtout ceux qui croyaient l'être.

D'un autre côté, la sensibilité de salon, comme on l'a appelée, faisait de grands ravages. Ses adeptes, philosophes et belles dames, marquis et bourgeois, petits-maîtres et représentants des professions libérales, affectaient à l'envi « de revenir à la nature, « d'admirer la campagne, d'aimer la simplicité des mœurs rusti- « ques, de s'intéresser aux villageois, d'être humain, d'avoir un « cœur, de goûter les douceurs et les tendresses des affections « naturelles » (1). Il était devenu de bon ton dans la noblesse de

(1) Taine, l'*Ancien régime*, p. 208.

Digitized by Google

jouer au gentilhomme campagnard, de rechercher, de restaurer sur ses domaines les usages délaissés, d'y couronner des rosières. Ceux qui n'avaient pas de domaines s'en consolaient en prêchant, à la manière de Rousseau, leur grand maître, ou de Mme de Genlis. Prédications, conversations, publications, tout était à la mode, et la mode était à l'agriculture.

De cette espèce de fermentation devait nécessairement sortir la formation de nombreuses sociétés d'agriculture. La plus ancienne en date, à notre connaissance, est celle de Rennes, établie en 1757. Elles se multiplièrent dans les années suivantes, encouragées par le Gouvernement à Paris et par les intendants en province.

*
* *

La Société royale d'agriculture de la Généralité d'Alençon fut une des premières.

La Généralité avait alors pour intendant Louis-François Lallemant, chevalier, comte de Lévignen, seigneur de Betz, Maqueline et Ormoy, administrateur zélé et capable (1).

Dès le 20 août 1760, Bertin, ministre secrétaire d'État, invitait Lévignen « à rassembler autour de lui les personnes les plus « au courant des questions agricoles et à tenir des assemblées « réglées aux jours qu'il indiquerait, dans lesquelles il propose- « rait et mettrait en délibération tout ce qui peut encourager de « plus en plus la culture des biens fonds et ce qui y est relatif, « comme la multiplication des bestiaux et des choses nécessaires « à leur subsistance ». Il lui demandait son avis sur l'utilité de la mesure et même les noms des personnes sur lesquelles il pourrait compter pour le seconder.

La réponse de l'Intendant (2 septembre) n'était guères encourageante. « J'ai peu d'espérance de réussir, disait-il, d'autant « qu'il n'y a pas en cette ville de gens intelligents pour la culture

(1) V. dans Odolant Desnos, (*Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, 1787, 2 vol. in-8° (t. II, 457), l'indication des principaux travaux exécutés dans la Généralité sous sa direction. Il fut intendant de 1726 à 1767. « Il sera longtemps regretté dans la Généralité », disait son historien, « pour les bienfaits dont il a comblé tous les ordres pendant sa « longue administration. » Hélas ! il est tristement oublié. Dans son *Histoire de Falaise*, Galeron lui rend la même justice.

Digitized by Google

« des terres, ni de personnes zélées pour le bien du public... « L'on ne laboure les terres qu'en sillons dans cette Généralité, « parce qu'elles sont humides et froides. Les cultivateurs suivent « à cet égard un ancien usage dont il n'est pas possible de les « déranger ». Le Ministre n'en persista pas moins dans son projet. Lévignen se décida alors à convoquer les vingt-cinq personnes des environs d'Alençon qu'il jugeait les plus capables de former le bureau de la Société et à demander aux subdélégués (1) des sept Élections composant la Généralité de choisir, chacun de leur côté, douze sociétaires pour former des bureaux de correspondance. Ils ne furent pas plus heureux que lui. Le subdélégué d'Argentan ne voyait guères à nommer que des fonctionnaires publics; celui de Lisieux ne trouvait de bonne volonté que chez les gens les moins capables de le seconder; celui de Verneuil n'avait personne à proposer. Les religieux s'excusaient en prétextant de leur ignorance en matière d'agriculture. Les cultivateurs proprement dits étaient routiniers et se sentaient mal à l'aise dans un milieu trop étranger à leurs habitudes. Plusieurs adhérents ne tardèrent pas à se retirer.

Enfin, le 31 janvier 1762, Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'une Société d'agriculture en la Généralité d'Alençon. Elle aura deux bureaux : l'un de vingt-trois membres, à Alençon, l'autre de vingt-quatre, à Falaise (2).

Préambule de l'Arrêt :

Le Roi étant informé que plusieurs de ses sujets zélés pour le bien public se portent avec autant d'empressement que d'intelligence à l'amélioration de l'agriculture dans son royaume et que, dans la vue d'encourager les cultivateurs par leur exemple à défricher les terres incultes, à acquérir de nouveaux genres de culture, à perfectionner les différentes méthodes de cultiver les terres actuellement en valeur, ils se seroient proposé d'établir, sous la protection de Sa Majesté, des Sociétés d'agriculture, dont les membres, éclairés par cette pratique constante, se communiqueroient leurs observations et en donneroient connoissance au public par leurs expériences ; que, nommément dans la Généralité d'Alençon, un nombre de personne qui y possèdent ou cultivent des terres, distinguées dans leur état et occupées d'augmen-

(1) Leurs fonctions se rapprochaient de celles des sous-préfets d'aujourd'hui.

(2) Original aux archives de l'Orne. — Imprimé. — Odolant-Desnos, t. II, 477.

Digitized by Google

ter la valeur des terres dans cette province, n'attendoient que la permission de Sa Majesté pour se former en Société et travailler de concert à cet objet : et Sa Majesté, s'étant fait rendre compte du plan qui luy a été proposé pour l'établissement de la d. Société, des occupations auxquelles elle doit se livrer et des personnes qui doivent la composer...

Les membres des deux Bureaux nommés par le Ministre, sur la présentation de l'Intendant, étaient MM. :

BUREAU D'ALENÇON

L'Intendant d'Alençon, *Président.*

Loiseleur, *Curé d'Alençon* (1).

Colombet, *Curé et Doyen de Saint-Denis* (2).

Dom Jacques Legendre, *Célérier de l'abbaye de Saint-Martin de Sées.*

De Saint-Denis-de Vervaines, *Lieutenant de MM. les Maréréchaux de France.*

Le Hayer de Semallé (3).

Le Hayer du Breuil (4).

D'Ornant.

Paillard de Chenay.

De Bassecourt, *ancien Brigadier des Gardes du corps du Roi.*

De la Bonnetière, *ancien Président des Trésoriers de France du Bureau des Finances d'Alençon.*

Duchesne, *ancien Procureur du Roi au Bureau des Finances d'Alençon* (5).

Rouillé des Loges, *Avocat du Roi au Bailliage et Présidial d'Alençon.*

Bourdon de Badoire, *Procureur du Roi au Bailliage* (6).

Duval des Essarts, *Conseiller du Roi au Bailliage.*

(1) Loiseleur (Henri), curé d'Alençon de 1758 à 1787. (V. Odolant Desnos, t. I, 56. — Reimpression, t. I, 138).

(2) Nous en parlerons plus loin.

(3-4) Le Hayer de Semallé et Le Hayer du Breuil. (V. sur ces deux noms *Le Précis* de M. le Comte de Semallé *sur la paroisse, les fiefs et la famille de Semallé,* dans le t. VII du *Bulletin de la Soc. histor. de l'Orne).*

(5) Duchesne (Denis), mort à Alençon, le 22 avril 1786. — Mon bisaïeul.

(6) Bourdon de Badoire, né et mort à Alençon. Un des bienfaiteurs de l'Hospice de cette ville. On a de lui quelques discours prononcés dans des fêtes patriotiques à la fin de la Révolution.

Digitized by Google

Brunet, *Inspecteur des manufactures.*
Bourdon de Launay, *Conseiller au Bailliage.*
Chesneau de la Drouerie, *Receveur des Tailles.*
Dufriche des Genettes l'aîné, *Avocat au Parlement et au Bailliage d'Alençon.*
Desnos, *Docteur-médecin, Secrétaire perpétuel.*
Decaux-Deslondes, *Négociant.*
Cardel Dunoyer.
Lautour de Montfort (1).

Bureau de Falaise

Le curé de Saint-Gervais.
Le curé de Guibray.
De Pont.
De Donnay.
De Cerny (2).
De la Fresnaye, *Lieutenant général honoraire du Bailliage de Falaise.*
D'Écajeul, *Lieutenant général au Bailliage.*
De Boisperray, *Procureur du Roi.*
De Grand-Champ, *Avocat du Roi.*
De Varneville, *Conseiller au Bailliage.*
De la Barberie, *Conseiller au Bailliage.*
Foucher, *Avocat du Roi.*
De la Pérelle, *Conseiller en l'Élection.*
De Rougemont, *Lieutenant général de Police.*
Thomas, *Maire de la ville.*
Cromot du Bourg, *Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Commis des Finances* (3).
Laillier, *Seigneur de Carelle, Avocat au Parlement.*
Angot, *Négociant.*
De la Barberie, *négociant.*

(1) V. plus loin une note sur ce personnage.

(2) Hélie de Cerny. Probablement l'auteur du *Traité des eaux minérales de Baignoles,* par M. ****. Alençon, Malassis aîné, 1740, in-8°. Il devait être le fils d'un Lieutenant général du Bailliage de Falaise plutôt que le lieutenant général lui-même, car ce dernier était en fonctions dès avant 1700 (Frère.— Galeron, *Histoire de Falaise,* p. 172. — Etc.).

(3) Cromot du Bourg. (V. *Bullet. de la Soc. histor. de l'Orne,* t. XII, 504).

Digitized by Google

Blacher, *Avocat au Bailliage* (1).

Dauval, *Avocat au Bailliage.*

De Glatigny, *Docteur en médecine.*

Capelle, *Apothicaire et chimiste* (2).

Le P. Prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, ordre des Prémontrés.

Le Père Gardien des Cordeliers, de la même ville.

Lacroix-Malfilâtre, *Laboureur,* de la paroisse d'Épanay.

Chirelle, *Laboureur,* de la paroisse de Coulibeuf.

Oriot, *Laboureur,* de la paroisse de Neuvi.

Etain, de la paroisse de Tassilly.

On voit, au premier coup d'œil, qu'ainsi qu'il est arrivé trop souvent depuis et même de nos jours, le choix des membres de ces commissions, d'un caractère pourtant très spécial, avait été influencé par des considérations hiérarchiques, et qu'on avait tenu un compte peut-être excessif de la situation sociale et surtout officielle des élus.

La section de Falaise ne put se constituer, par suite de dissentiments particuliers entre les membres qui devaient la composer.

Celle d'Alençon ne perdit pas de temps et, dès le 20 avril 1762, sous la présidence de l'Intendant, elle arrêtait son règlement.

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON.

Article premier. — La Société fera son unique occupation de l'agriculture et de tout ce qui y a rapport direct. Le but qu'elle se proposera dans ses travaux sera d'instruire principalement par son exemple ses compatriotes sur un article aussi important pour le bien de l'État, d'exciter dans le pays le goût pour cet art précieux, d'étudier par une pratique constante tout ce qui pourra contribuer à le rendre florissant et de proposer les moyens qu'elle croira les plus propres à l'encourager ainsi qu'à le faire prospérer. L'honneur sera la base d'un tel établissement, et l'amour de la patrie le seul motif qui l'animera.

Art. II. — Les assemblées se tiendront tous les mardis de chaque semaine, dans la salle du Consulat ou autre fournie par la ville. Elles commenceront à quatre heures depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, à trois heures. Quand le mardi se trouvera un jour de fête, on s'assemblera le mercredi.

(1) Le Ministre l'avait désigné comme secrétaire perpétuel.

(2) Capelle (V. Galeron, p. 193).

Digitized by Google

Art. III. — Il y aura tous les ans deux assemblées publiques, dans lesquelles on distribuera des prix d'agriculture, si le Roi ou quelque particulier en donne.

Art. IV. — Les membres de la Société se trouveront le plus exactement qu'il leur sera possible aux assemblées qui seront composées au moins de huit membres.

Art. V. — Les citoyens de toutes les parties de la Généralité seront invités d'envoyer des mémoires et le résultat de leur découvertes et de leurs expériences, pour que la Société les donne au public quand elle les croira d'une utilité publique.

Art. VI. — Les places des membres du bureau qui seront une année entière sans se trouver au bureau, sans empêchements, deviendront vacantes de droit et le bureau y nommera par scrutin à la pluralité des voix.

Art. VII. — Indépendamment des membres, la Société se choisira des correspondants dans toutes les Élections de la Généralité qui auront voix délibérative quand ils voudront se rendre aux assemblées. Leur nombre ne sera pas fixé.

Art. VIII. — La Société correspondra avec toutes les autres vingt Sociétés du Royaume, tant par lettres, mémoires, qu'ouvrages imprimés.

Art. IX. — Tous les mémoires de la Société, reconnus mériter l'attention du Gouvernement, seront envoyés directement à M. le Contrôleur général ou au ministre chargé du département des agricultures.

Art. X. — Il y aura un Directeur qui présidera les assemblées et, dans son absence, le plus ancien des membres, selon l'ordre du tableau.

Art. XI. — Le Directeur changera chaque année et sera élu par scrutin à la pluralité des voix.

Art. XII. — Le secrétaire sera perpétuel; quand sa place deviendra vacante, le bureau en choisira un autre par la voie d'élection comme dans la nomination du Directeur.

Art. XIII. — Il sera nommé des commissaires pour examiner et rendre compte à la Société de tous les objets et faire le rapport des mémoires présentés à la Société pour être ensuite remis au secrétaire qui les conservera dans le dépôt, pour que la Société en fasse tel usage qu'elle jugera convenable.

Art. XIV. — L'assemblée réglera tous les objets de sa police intérieure qui ne sont pas prévus par le présent règlement.

Art. XV. — La vacance commencera chaque année le premier mardi du mois d'août et la rentrée se fera le premier mardi d'après la Saint-Martin, il y aura aussi vacances dans les quinzaines de Pâques et de la Pentecôte.

Arrêté le 20 avril 1762, en présence de MM. de Lévignen, Colombet, Loiseleur, Dornant, de Vervaine, de la Drourie, Duval des Essarts, Brunet, Paillard de Chenay, Duchesne, Desloges, de la Binardière,

Digitized by Google

Duval de Bassecourt, Deslondes, Bourdon de Launay, Dufriche des Genettes, Cardel-Dunoyer, Bourdon de Badoire et Odolant-Desnos, Secrétaire, qui ont tous signé (1).

Le Ministre avait lui-même désigné comme secrétaire perpétuel le docteur Odolant-Desnos, homme savant et laborieux, qui devait laisser imprimés des ouvrages considérables et en prépation d'autres travaux sur toute sorte de sujets (2). Il prit à la direction et aux travaux de la Société une part très active.

L'Intendant était président de droit à Alençon ; le subdélégué dans les Élections.

Le Bureau s'adjoignit un certain nombre d'associés, le contrôleur général Bertin lui ayant écrit qu' « il serait bon « d'avoir quelques personnes de grand nom qui pourraient « mettre la Société en considération », et l'ayant autorisée « à choi- « sir, tant dans la Généralité qu'ailleurs, les personnes intel- « ligentes qui pourraient l'aider dans ses travaux (3) ».

Les premiers associés furent :

Le duc d'Harcourt, *Gouverneur de Normandie* (4).
Parent, *premier Commis des Finances.*
Du Hamel du Monceau (5).
Le marquis de Turbilly (6).
De Petiteville, *Maréchal des logis des Chevau-légers.*
De Cromot, *Baron du Bourg.*

(1) Ce règlement subit quelques modifications. On dut réduire à trois le nombre des assistants nécessaire pour la régularité des assemblées et en changer le jour et l'heure « pour la commodité des personnes qui se ren- « daient exprès de la campagne pour y assister. »

(2) Né à Alençon en 1722, mort dans la même ville en 1801. Sa précieuse bibliothèque est aujourd'hui en la possession de Mme de Saint-Hilaire, née Libert, son arrière-petite-fille.

(3) Lettre du 16 août 1762 ; — Lettre d'Odolant Desnos, 22 février 1788.

(4) Harcourt (Anne-Pierre duc d'). (Frère. — *Le gouvernement de la Normandie au XVIIe et XVIIIe siècle, d'après la correspondance du marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt ;* documents publiés par C. Hippeau, Caen, 1863 et années suivantes, 9 vol. in-8°).

(5) Du Hamel du Monceau, (1700-1781). — Bien connu par ses travaux sur l'industrie et l'agriculture.

(6) Turbilly (François-Henri de Menon, marquis de), (1717-1776). Gentilhomme angevin qui s'était fait connaître par ses recherches et ses expériences agricoles et industrielles (*Biographie* Michaud et autres biographies. — Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire).*

Digitized by Google

De l'Écluse des Loges (1).
De Moloré.
De la Charpenterie, *Lieutenant général de Mortagne.*
Du Saussay, *Lieutenant général d'Exmes.*
Des Orgeries, *Président du Présidial d'Alençon.*
De Beauvais.
De Bubard.
Achard du Pas de la Vente.
Du Fretté, *Seigneur de Bellavilliers.*
Du Moulin, *Curé de Cerisay.*
Frotté de la Rimblière (2).
Morin, *Subdélégué de Nogent.*
D'Anneville, *Seigneur de la Ferrière.*

Il y eut peu de changements dans le personnel du Bureau de la Société pendant la courte durée de son existence. Le nombre des associés s'accrut sensiblement; plusieurs sociétaires devinrent simples associés; elle eut aussi quelques correspondants (3).

(1) L'Ecluse des Loges (Alexandre-Gaspard de). Abbé, orateur, historien; né et mort à Exmes; 1715-1803. (*Musée biographique;* — Quérard, *France littéraire;* — Etc.).

(2) Frotté de la Rimblière, oncle du général de Frotté. La Rimblière est en Damigny, près d'Alençon. (*Frotté et les insurrections normandes,* t. I, 14).

(3) Nous avons sous les yeux quatre listes complètes :

La première établie par le Ministre, sur la présentation de l'Intendant, en 1762;

La seconde, non datée, doit être de très peu postérieure; M. de Fontenay y remplace le P. Legendre, qui, sans doute, n'avait pas accepté; les Associés figurent ci-dessus;

La troisième est de 1771. (*Etrennes historiques et géographiques du diocèse de Séez, pour l'année 1771.* Falaise, Pitel-Préfontaine).

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES :

Jullien, *Intendant,* Président-né (1).
De Marescot, *Conseiller au Présidial* (2).
De Boullemer, *Lieutenant particulier* (3).

(1) Jullien (Antoine-Jean-Baptiste), dernier Intendant d'Alençon; né en 1715, guillotiné en 1794. (V. Odolant Desnos, II, 458; — Notice par M. J.-A. des Rotours, dans le *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne,* . XII, 1893, 503, et tirage à part).

(2) Marescot (Gaspard-Louis de), né et mort à Alençon. Conseiller au présidial; Président du Tribunal civil; un des commissaires rédacteurs du cahier définitif du Tiers-État (Bailliage d'Alençon), aux élections de 1789; mon grand-oncle. (Généalogie des Marescot chez Mme la comtesse d'Angély-Sérillac). — *Documents pour servir à l'histoire des élections aux États-Généraux de 1789 dans la Généralité d'Alençon,* par M. de La Sicotière, p. 146).

(3) Boullemer (Louis de), écuyer, sieur de Thiville; né à Alençon le 5

Digitized by Google

*
* *

L'indemnité allouée à la Société d'Agriculture sur les fonds de la Généralité n'était que de 800 livres par an et devait suffire :

Brossin, seigneur de Fontenay, *Secrétaire du Roi.*
Leconte de Lavererie, *Officier du grenier à sel* (4).
Leconte de Betz, *Conseiller au bailliage* (5).
Mabille, *Commissaire des guerres.*

SOCIÉTAIRES DISPARUS :

Le Hayer de Semallé.
Le Hayer du Breuil.
De Bassecourt.
De la Bonnetière.
Duchesne.
Bourdon de Launay.
Lautour de Montfort.

NOUVEAUX ASSOCIÉS :

Cromot du Bourg.
De Reuilly d'Authenoise.
Lallier, *Avocat* à Saint-Pierre-sur-Dives.
Des Mottes, *Seigneur de Gaprée.*
Dauphin, *Chanoine de Carrouges* (6).
De Calençon, *Docteur en médecine.*
Prébois des Authieux.
Le marquis de Chambray (7).
Guerrier l'aîné.
Du Bosquet.
Le Hayer du Breuil.
Duchesne.
Le Marquis de Saint-Aignan.
Du Mesnil, *Seigneur de Saint-Denis.*
Le marquis de Beausobre.

septembre 1727, mort dans cette ville le 1er juillet 1773. Il avait publié un *Traité sur les bleds,* Alençon, 1772, in-8°, et préparé d'autres ouvrages sur ce même sujet. (Desnos, II, 521).

(4) Leconte de Lavererie, né et mort à Alençon. Deux fois maire de cette ville ; ami et collaborateur d'Odolant Desnos ; éditeur du plan d'Alençon, dessiné par Lequeu vers 1745 ; auteur d'un *Recueil de notes historiques sur Alençon,* qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. de La Sicotière ; possesseur d'une assez belle bibliothèque.

(5) Leconte de Betz (Jacques-Auguste-Léonor), né à Alençon le 17 novembre 1736, mort dans cette ville le 25 avril 1821. Conseiller au Présidial ; maire d'Alençon au commencement de la Révolution ; député à la Législative, 1791 ; auteur de quelques brochures et d'un journal manuscrit conservé par M. de La Sicotière *(Dictionnaire parlementaire.* — Abbé Gautier, *Hist. d'Alençon,* 209).

(6) Dauphin (Philippe), chanoine de Carrouges ; poëte plus fécond qu'élégant (V. *Bibliographie cantonale, Carrouges,* par M. le comte de Contades et M. l'abbé Macé, 1891).

(7) Le marquis de Chambray, 1713-1783. Polygraphe ; auteur de plusieurs ouvrages, notamment sur le cidre et les pommiers.

Digitized by Google

Au traitement, plus que modeste, du secrétaire perpétuel, 300 livres ;

De Saint-Martin, *Docteur en médecine* (8).
Fleury, *Curé de Lignères et Doyen* (9).

ASSOCIÉS DISPARUS :

Parent.
De la Charpenterie.
De Beauvais.
De Bursard.

Quatrième liste, 1789. *(Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Séez,* pour l'année MDCCLXXXIX (1789). (Falaise, Bouquet).

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES :

Devaux-Bidon, *ancien Procureur du Roi au Bureau des Finances.*
De Bursard, *ancien Mousquetaire* (10).
De Saint-Cyr.
Quillet de la Martinière.
Levain, *Curé de Valframbert.*
De Condreville.
De Lescale (11).

SOCIÉTAIRES DISPARUS :

Mabille.
De Boullemer.
De Vervaines.
Rouillé des Loges.
Duval des Essarts.
Brunet.

NOUVEAUX ASSOCIÉS :

Le Danois, *Subdélégué à Bernay.*
Duchemin de la Chesnaye, *ancien Lieutenant général de Mortagne* (12).
De la Morinière, *Capitaine dans le corps du Génie.*

CORRESPONDANTS :

Doucet, *Élève de l'École vétérinaire.*
Chambay, *Fermier d'Avoise.*
Leguerney, *Fermier de Cerisay* (13).

(8) Saint-Martin (Georges-François de), sieur des Hayes, vicomte de Briouze. Médecin ; polygraphe. (V. *Revue normande et percheronne illustrée,* 1893, p. 246 et 257, art. de MM. Christophle et Louis Duval).

(9) Fleury (François-Michel) ; doyen rural du Sonnois ; écrivain ; né à Alençon, mort en 1781. (O. Desnos, II, 532).

(10) Costard de Bursard. Il possédait une bibliothèque assez nombreuse qui passa aux de Thiville et qui n'a été dispersée qu'il y a peu d'années.

(11) Lescale (de). Il avait fait sur les familles d'Alençon des recherches généalogiques qui ont passé aux mains de la famille de Morel.

(12) Duchemin de la Chesnaye. Il était membre de plusieurs académies. Il a publié dans les *Affiches du Perche* un certain nombre d'articles en prose et en vers ; d'autres dans l'*Encyclopédie ;* d'autres enfin sous forme de brochures. (Abbé Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes,* t. III, 544.— Pitard, *Fragments historiques sur le Perche,* 223).

(13) Je vois encore, en 1784, figurer parmi les membres associés :

De Montesson.
De Courtilloles, *Lieutenant général au Bailliage.*

Et parmi les correspondants :

Dannery.
Gallet.

Digitized by Google

Au salaire d'un commis aux écritures, 250 livres ;

A celui du concierge, 50 livres ;

Aux menues dépenses de chauffage, de bureau et de correspondance (1).

Il ne restait donc rien de disponible pour les expériences que la Société aurait pu faire et pour les primes d'encouragement qu'elle aurait voulu distribuer.

Parmi les travailleurs les plus zélés, se distinguent de Rougemont, lieutenant général de police à Falaise, dont l'âpreté dans la discussion dépassait parfois les bornes, et le vieux Lautour de Montfort (2).

(1) Nous avons retrouvé aux Archives de l'Orne le devis du chétif mobilier qui garnissait la salle des séances : table, 8 l. ; tapis, 12 l. ; sièges, 30 l. ; flambeaux, 18 l. ; cartons, 13 l. 4 s. ; armoire pour serrer les papiers, 30 l. Le cachet gravé coûte 12 l. Impression de 400 lettres circulaires à 3 l. le cent, 12 l. ; de 500 exemplaires d'un questionnaire, à 12 l. le cent, 60 l.

(2) Lautour de Montfort (François) né à Argentan vers 1690, président du grenier à sel de cette ville, mort à Orbec, appartenait à cette famille des Lautour qui a produit beaucoup d'hommes distingués. Auteur d'un *Traité d'Agriculture*, dédié à l'Intendant d'Alençon (1762), et resté manuscrit. Son système devait quadrupler, — il l'affirmait du moins, — les revenus de la terre. Il demandait des exemptions de taxe, comme encouragement, pour les cultivateurs qui en feraient l'essai. (Frère, *Manuel du bibliographe Normand*, — Colleville, *Musée biographique* (de l'arrondissement d'Argentan), 1834, in-8°).

Nous trouvons aux Archives de l'Orne la lettre d'envoi de son ouvrage à M. de Levignen.

« MONSEIGNEUR,

« Suivant vos ordres, j'ai l'honneur de vous adresser mon traité d'agriculture que je soumets à votre critique et à vos corrections. Je l'ai rendu simple et dénué d'ornements, parce qu'une matière semblable, destinée à des laboureurs, n'en demande point. Il ne faut que de la précision et de la clarté ; et je crois que vous y en trouverez. J'ai renvoyé les preuves et les expériences aux deux derniers chapitres, afin de rendre les préceptes de cette nouvelle méthode, plus précis et dégagés.

« Comme cet ouvrage m'a couté bien du temps et des recherches, je serois bien aise d'en retirer quelque petit bénéfice ; c'est ce qui m'a fait vous supplier par la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, de vouloir bien ne le communiquer à personne, pour ne pas tomber dans le cas de Virgile, qui dit :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.

« J'ai mille grâces à vous rendre de la bonté que vous avez eue pour moi de me proposer au Conseil pour être admis dans la Société d'Agriculture d'Alençon, capitale de votre Généralité. Vous verrez par l'ouvrage que je vous adresse, Monseigneur, que j'ai des matériaux touts prêts pour y tenir place ; mais je ne voudrois en disposer qu'à bonne raison, et suivant votre volonté. Vous avez toujours daigné m'accorder votre protection ; c'est en cette occasion particulièrement que je la réclame, pour tâcher de me procurer, sous vos auspices, l'utile avec la gloire. Mon âge de soixante-dix-sept ans, et mes infirmités causées par la goutte me font désespérer de pouvoir assister aux bureaux ; mais je tâcherai d'y suppléer par les mémoires que je fournirai de temps en temps.

« J'ai l'honneur.... « MONTFORT-LAUTOUR. »

A Argentan, ce 19 janvier 1762.

Digitized by Google

Il paraît certain que la Société d'Agriculture aurait publié un Almanach spécial ; nous n'en avons jamais rencontré un seul exemplaire (1), et nos collègues et amis qui s'occupent de bibliographie ornaise n'ont pas été plus heureux. Seule, Mme Despierres, dont le témoignage, d'ailleurs, m'inspire toute confiance, m'affirme avoir vu à Alençon, chez un fripier, il y a une dizaine d'années, un exemplaire de ce rarissime volume.

***

Au nombre des questions qui paraissent avoir plus particulièrement fixé l'intérêt de la Société, nous notons les suivantes :

Recherches sur la géologie de la Généralité au point de vue agricole ; travail très incomplet et qui paraîtrait, il faut en convenir, bien arriéré aujourd'hui.

Amélioration des moutons. La Société avait reçu vingt-cinq réponses au questionnaire rédigé par le Gouvernement sur ce point, auquel il paraît avoir attaché une importance toute particulière.

Ravages causés par les loups, plus nombreux, ce semble, alors qu'aujourd'hui.

Ravages causés par les taupes.

Rien sur ceux causés par les hannetons, bien plus nuisibles cependant que les taupes ou même que les loups.

Causes du dépérissement des chevaux normands et moyens d'y remédier. En 1766, la Société publia un long mémoire sur ce sujet intéressant dans le *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances* (2).

Ce mémoire est bien rédigé, mais dans un esprit trop pessimiste. On y lit : « Dans moins de vingt ans, l'on ne trouvera « pas dans la province de Normandie un seul cheval qui n'ait des « défauts essentiels, quoique les connaisseurs conviennent que « cette espèce de chevaux mérite l'estime que sa beauté, sa bonté « et sa durée lui ont attirée ».

(1) Aussi ne l'avons-nous pas mentionné dans notre *Notice sur les Annuaires de l'Orne* publiée dans l'*Annuaire Normand* pour 1844, et tirée à part.

(2) N° de Juillet, p. 136-174.

Digitized by Google

L'avenir, devenu le présent actuel, a heureusement démenti ces fâcheuses prédictions. Le mal principal, suivant les rédacteurs, venait de ce qu'au Haras du Pin et chez les garde-étalons, négligents ou cupides, les animaux reproducteurs étaient trop souvent de qualité inférieure ou mal appareillés. Ils réclamaient l'observation rigoureuse des règlements.

Placement des enfants trouvés qui sont dans les hospices, chez des cultivateurs.

Droits d'usage des riverains dans les forêts.

Droits respectifs des cultivateurs et des décimateurs sur les grosses pailles comprises dans la dîme. Les cultivateurs avaient-ils le droit de les racheter à un taux uniforme et fixé à l'avance, ou les décimateurs pouvaient-ils en disposer au dehors et à des prix arbitraires ? Rougemont soutenait la première opinion, les décimateurs, la seconde, et la discussion devint une véritable querelle.

Inconvénients de la vaine pâture.

Avantages des prairies artificielles.

Répression du vagabondage et de la mendicité.

Exemption de tailles et de dîmes pour les terres nouvellement défrichées.

Plusieurs de ces questions, comme on le voit, touchaient à l'économie politique et à l'administration autant et plus qu'à l'agriculture elle-même. L'autorité supérieure en prit ombrage. Il paraît aussi que la Société avait eu le tort de correspondre directement avec le Parlement, sans passer par la filière hiérarchique de l'intendance et du ministère. De là, une correspondance, où perce la défiance que le vieil intendant Lévignen lui avait déjà montrée, même avant son organisation définitive.

Dès le 28 juillet 1764, il écrivait : « Vous avez produit quel-
« quefois des dissertations qui sont très bien faites, mais acadé-
« miques et tenant plus essentiellement aux lettres qu'à l'agri-
« culture, par conséquent plus agréables qu'utiles. Ne penseriez-
« vous pas qu'il y aurait un terme à fixer, au-delà duquel les
« Sociétés se prescriraient à elles-mêmes la loi de ne pas s'éten-
« dre et se renfermeraient plus étroitement dans la pratique de
« l'agriculture proprement dite ? »

Et, le 17 juin 1765, au Ministre :

Ces Messieurs, qui se croient indépendants parce qu'ils sont nommés

Digitized by Google

par l'Arrêt du Conseil qui porte l'établissement de cette Société, affectent de me cacher tout ce qu'ils traitent dans leurs assemblées. A la réception de vos ordres, Monseigneur, j'ai envoyé chercher le secrétaire perpétuel de la Société. Il m'a dit que le Mémoire en question leur avait été adressé au nom de 25 personnes riveraines de la forêt d'Alençon, qu'ils avaient eu l'honneur de vous en envoyer une copie il y a deux ans, et que n'ayant point reçu de réponse de votre part, ils en avaient délibéré, et qu'à la pluralité des voix il avait été arrêté d'envoyer copie de ce Mémoire à M. le Procureur général du Parlement, ce qui avait été exécuté il y a six mois.

Le Secrétaire de la Société m'a ajouté qu'il allait en faire avertir tous les membres de se rendre demain à l'assemblée et qu'il leur donnerait lecture de la lettre dont vous les avez honorés en leur faisant part de votre mécontentement ; je n'ai pu m'empêcher de lui marquer le mien.

Cette Société n'a produit jusqu'à présent aucun effet qui en mérite la peine ; elle ne s'attache à aucunes expériences pour l'amélioration de l'agriculture ; elle s'occupe au contraire souvent d'objets fort étrangers, tels que l'imposition de la taille, les droits royaux et le commerce des points de France ; enfin elle croit devoir embrasser tout ce qui se présente à ses idées ; il ne peut résulter aucun avantage d'une pareille Société, dont l'imprudence est propre, au contraire, à causer bien du trouble. La plupart des associés conviennent qu'ils entendent peu de choses à l'agriculture pratique et souvent ne se trouvent pas aux assemblées ; il serait convenable de leur ordonner de me communiquer le résultat de leurs assemblées, en leur défendant d'envoyer aucuns Mémoires, de quelque espèce que ce soit, sans votre agrément.

Il pouvait y avoir quelque chose de fondé dans les griefs de l'Intendant, mais il est trop évident que la Société, ne recevant pas de subvention gouvernementale à distribuer au dehors et n'y suppléant pas par des cotisations personnelles, ne pouvait ni se livrer elle-même à des essais pratiques, ni encourager par des primes ceux qui seraient faits autour d'elle.

Un de ses membres, toutefois, prit, à cet égard, une généreuse initiative : c'était Colombet, curé doyen de Saint-Denis-sur-Sarthon, homme de dévouement et d'intelligence, sur lequel nous donnons en Appendice une notice détaillée. Sous les auspices de la Société, il ne cessa de faire les plus louables efforts pour encourager la culture et l'élevage dans sa paroisse.

*
* *

On trouve dans le volumineux recueil des œuvres de l'abbé

Digitized by Google

Gérard des Rivières (1), tout un poëme consacré au voyage que fit le chanoine Dauphin, de Carrouges à Alençon, en 1765, pour assister à une séance de l'assemblée que l'auteur en langage poétique appelle l'*Académie*, et qui n'était autre que la Société d'agriculture. Dauphin en était membre associé. Il fit le voyage à cheval ; c'était, en ce temps-là, le seul moyen de transport praticable entre Carrouges et Alençon. Il passe, en allant, par Chahains, Fontaine-Riant, Sées, où il dîne et couche, Le Perron, et, au retour, par La Roche et Le Jardin. Les incidents les plus minces de ce voyage sont retracés par Gérard dans sa *Dauphinade*. Elle a 5 chants et 728 alexandrins. Jamais on n'employa plus de mots pour dire moins de choses. L'auteur, qui n'avait guères alors qu'une vingtaine d'années, donnait déjà la mesure de sa *stérile fécondité*.

Voici ceux de ses vers qui rentrent le plus dans notre sujet :

Aussitôt qu'il parut dans la docte assemblée,
La troupe à son aspect parut d'abord troublée ;
Mais cent cris d'allégresse et de contentement
Succédèrent bientôt à leur étonnement.
Desnos, de l'Assemblée illustre secrétaire,
A celui qui parloit, fit signe de se taire,
Et dès que le rimeur fut assis en son lieu,
L'autre recommença quoiqu'il fût au milieu.
Ce discours achevé, Dauphin, comme je pense,
Demanda l'agrément de toute l'assistance,
Et ce grand successeur d'Homère et de Maron
N'étoit pas apprenti dans l'art de Cicéron.
Mais excusez, lecteur, si ma foible mémoire
Ne peut de sa harangue enrichir cette histoire ;
L'exiger, c'est me mettre en un grand embarras
Et le terme prescrit ne me le permet pas.
J'aurois plutôt compté le nombre d'hyperboles
Dont les gens de ce lieu (Carrouges) farcissent leurs paroles,
Et, ce qui n'est pas peu, combien de fois par jour
On calomnie, on ment, on médit en ce bourg.
A peine le Chanoine eut fini sa harangue,
Que tous à le louer employèrent leur langue,
Et l'on ouït alors mille confuses voix
A ses rares talents rendre hommage la fois.
Mais Dauphin qui, jamais, n'aime la flatterie,
Retourna promptement à son hôtellerie.....

(1) V. la notice que nous lui avons consacrée dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XII, 1893, et tirage à part.

Digitized by Google

*
* *

La Révolution approchait à grands pas. Elle devait emporter, avec d'autres institutions qui avaient rendu et qui pouvaient rendre encore tant de services, avec tant de projets généreux, de réformes attendues, appelées même par les esprits sincères et éclairés de toutes les classes, notre modeste Société.

Elle se réunit encore en séance publique, pour la dernière fois sans doute, le 13 avril 1790 (1). Dans cette séance, elle élut comme associé Noël de la Morinière, de Rouen, déjà connu par de bons travaux d'histoire naturelle et qui devint inspecteur général des pêches maritimes (2). Honneur éphémère ! La Révolution avait supprimé les académies et les subventions nécessaires à leur fonctionnement matériel. Les Sociétés d'Agriculture, peu académimiques pourtant, étaient comprises dans la proscription. Les administrations départementales n'osèrent pas prendre sur elles de remplacer ces subventions. Celle de l'Orne notifiait au vieil Odolant Desnos, le 22 décembre 1790, que son traitement de secrétaire de la Société d'agriculture de la Généralité d'Alençon était suspendu (3) : c'était supprimé qu'elle avait voulu dire.

A partir de ce moment, en effet, elle disparaît du nombre des vivants (4).

En l'an VI et plus tard, à diverses reprises et sous des noms différents, il fut question de la reconstituer. On reviendra quelque jour sur ces tentatives dont l'examen nous entraînerait trop loin.

Nous n'avons voulu retracer ici que l'histoire abrégée de la

(1) *Journal pour le département de l'Orne,* 15 avril 1790.

(2) Frère, *Manuel du Bibliographe Normand.*

(3) Sa lettre, fort polie d'ailleurs, a été publiée par M. Duval.

(4) Que devinrent ses papiers ? Les Archives de l'Orne en ont recueilli quelques épaves encore intéressantes ; le reste fut dispersé. Une partie, toutefois, resta aux mains de l'ancien Secrétaire, Odolant Desnos, car à la réunion de l'*Association normande* à Alençon, en 1836, le Docteur Libert, député de l'Orne, lui communiquait des documents sur l'état de l'agriculture dans l'ancienne Généralité, qu'il avait recueillis dans la bibliothèque d'Odolant Desnos, son aïeul. Ils parurent dignes d'attention. Une Commission fut nommée pour les examiner. Mais deux mois après, Libert mourait à la fleur de l'âge. Sa bibliothèque resta longtemps fermée. Son fils, mort sénateur de l'Orne en 1892, avait cherché inutilement ces documents quand M. Duval, notre collègue, lui en demanda la communication, il y a peu d'années. On peut espérer que de nouvelles investigations dans l'entassement de documents de toute sorte ainsi réunis par une succession de savants et de curieux, seront plus heureuses.

Digitized by Google

Société royale pendant les vingt-huit ans de son existence, de 1762 à 1790. Pour le faire, nous nous sommes beaucoup aidé des notes rassemblées par notre collègue M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, en vue d'un travail du même genre, et dont il a bien voulu nous céder la primeur avec une extrême obligeance.

***

Cette histoire nous rappelle des noms plus honorables que glorieux, des efforts plutôt que des succès. Il faut bien reconnaître, en effet, que la voix de ces travailleurs, nos devanciers, se perdit à peu près dans le désert ; les cultivateurs auxquels elle s'adressait ne l'entendirent pas ou ne l'écoutèrent qu'avec défiance ; le Gouvernement, qui les avait poussés en avant, les prit en suspicion quand il les vit défendre des opinions qui avaient été, mais qui n'étaient plus les siennes, et maintenir vis-à-vis du pouvoir l'indépendance de la science ; dans les classes éclairées, auxquelles, pourtant, ils avaient tous l'honneur d'appartenir, ils trouvèrent plus de jalousie, et de dénigrement, que de sympathie. Ceux qui n'en faisaient pas assez, leur reprochèrent naturellement d'en faire trop. C'est l'histoire éternelle ! Enfin, vint une révolution terrible balayer jusqu'aux ruines de leur institut.

Mes chers confrères, j'ignore si la Providence réserve à nos efforts dans un ordre différent, un meilleur avenir ; mais ce que je sais, c'est que, quel que soit cet avenir, nous ne devons ni nous décourager, ni nous désintéresser des vues de progrès matériel et surtout de progrès moral et scientifique dont, après ces bons citoyens, nous nous sommes faits les modestes apôtres.

Qu'il s'agisse de la culture des champs ou de celle des esprits, du pain et des autres aliments nécessaires à la vie à distribuer meilleurs et en plus grande abondance à ceux qui travaillent et souffrent, ou de la science, de la vérité, aliments non moins nécessaires, non moins sacrés, à ceux qui en ont faim et soif, le devoir est le même : travailler, semer toujours, sans se demander quand et pour qui viendra la moisson. Il y a tantôt soixante ans, je le disais, bien jeune, à vos pères, à vos grands-pères. Je vous le redis aujourd'hui encore une fois, d'une voix qui tombe, mais avec une conviction qui n'a point fléchi. Après tout, l'effort est à l'homme ; le succès n'est qu'à Dieu.

Digitized by Google

APPENDICE

—

LE CURÉ COLOMBET

Colombet (Louis-Jean), docteur de Sorbonne, avait été principal du Collège de Sées, à Paris. Il fut appelé, en 1753, à la cure de Saint-Denis-sur-Sarthon. Il était doyen rural d'Alençon.

Colombet avait la passion du bien public. Il fonda dans sa paroisse des chambres ou bureaux de charité. On y donnait l'aumône aux plus nécessiteux; à ceux qui n'étaient que gênés, on faisait des avances d'argent ou de grains, à la condition, toutefois, qu'ils feraient leurs ensemencements de bonne heure (du 24 septembre au 15 octobre). Il avait introduit ou patronné à Saint-Denis le placement des enfants trouvés des hospices. Il avait, en outre, établi des concours pour la culture du blé et des autres récoltes et pour l'élevage des animaux domestiques. Il faisait aux meilleurs cultivateurs remise de ses dîmes sur les produits qui leur avaient mérité le prix. Un de ses frères et le seigneur de la paroisse, M. du Mesnil de Saint-Denis, avaient imité son exemple.

La Société d'Agriculture ne le secondait que par la publicité donnée à ses efforts.

Une circulaire du 8 décembre 1766, signée Odolant-Desnos, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Alençon, annonçait aux cultivateurs de la paroisse de Saint-Denis que, pour y encourager l'agriculture, le Curé ferait remise de la paille de la dîme par lui perçue, aux cultivateurs qui auraient obtenu les meilleures récoltes de blé ; de la dîme des trèfles, sainfoins et luzernes à celui qui aurait élevé deux veaux destinés à faire des bœufs d'attelage ; enfin, de celle de la laine et des agneaux aux cultivateurs qui auraient importé dans le pays des troupeaux ou seulement des béliers de grande espèce.

« La Société, ajoutait le Secrétaire, se flatte que de pareils prix « contribueront beaucoup aux progrès de l'agriculture dans le canton « de Saint-Denis. Elle ose même espérer qu'un pareil exemple de « désintéressement et de zèle sera suivi de plusieurs communautés « religieuses, d'autres gros décimateurs et même par des cultivateurs « aisés ; souvent la concession du plus léger avantage suffit pour faire « naître l'émulation. »

Digitized by Google

Autre circulaire du même, 10 mars 1767. La Société se félicite des résultats obtenus par M. Colombet dans sa paroisse, où les prix par lui promis auraient excité une véritable émulation. Il aurait lui-même « mérité les applaudissements des Ministres, du Gouverneur de la « Province, de M. l'Intendant, des différentes Sociétés d'Agriculture. »

Il va étendre ses libéralités. La paroisse de Saint-Denis qui compte 800 communiants et 300 petits enfants, n'a point de commerce. Près de 180 familles sont pauvres. La culture du chanvre y est fort négligée, et le chanvre infiniment moins bon que dans les paroisses voisines. « Il y a, à Alencon, une manufacture de toile très considérable ; les « fils y deviennent d'une rareté extrême par le grand nombre des filles « et femmes des campagnes des environs qui ont abandonné la que- « nouille pour s'occuper aux dentelles d'Alençon connues sous le nom « de point de France. L'expérience apprend que ces mains occupées à « un ouvrage aussi délicat sont peu propres à scier les grains, à battre « à la grange, à manier la houlette, à préparer à manger aux cochons. « Dans la vue de favoriser la culture du chanvre et d'engager les « femmes et les filles à préférer le fuseau à l'aiguille, M. le curé de « Saint-Denis fera tous les ans une remise entière de la dîme du « chanvre à celui de ses paroissiens qui, au jugement des commis- « saires, aura présenté le plus beau chanvre ». Remise aussi de moitié de la dîme à ceux qui auront récolté cent livres de brin ou deux cents livres de gros, pourvu que la culture des grains n'en ait pas souffert, et encore à tous ceux qui auront fait filer dans leur maison ou par des personnes de la paroisse, pareille quantité de brin ou de chanvre.

Autres encouragements :

Les filles de la paroisse manquent d'établissements. Leurs dots ne sont que de 80 ou 100 livres pour chacune et consistent en une vache estimée 30 livres, 6 serviettes, 4 draps, un lit, etc. ; une servante gagne 30 livres par an. Le curé donnera tous les ans 30 livres à ceux de ses paroissiens qui auront mérité 4 des prix, pour augmenter la dot de leurs filles à marier âgées d'au moins vingt ans ;

Un cent de gerbes de menue paille aux cultivateurs qui auraient élevé le pluz beau cochon ;

Remise de la dîme des oies à celui qui possèdera le plus de ruches à miel ;

Remise de la dîme des agneaux à ceux qui feront garder leurs troupeaux par des enfants âgés au moins de seize ans ;

Remise entière de la dîme des laines, des agneaux et des oies aux collecteurs et préposés qui trouveront moyen de se faire payer les impositions royales sans frais.

Il y avait dans la paroisse une école de garçons ; le Curé vient d'en fonder une de filles. Il donnera des livres en prix à tous ceux qui, l'année de leur première communion, sauront lire.

Il ne paraît pas que le généreux exemple du curé de Saint-Denis eût trouvé beaucoup d'imitateurs dans les paroisses voisines, car, dans une troisième circulaire, sans date, mais qui doit être de l'année 1769, le

Digitized by Google

secrétaire de la Société d'Agriculture le constate avec regret. Il y donne les noms des cultivateurs récompensés dans les années 1767 et 1768. 45 des enfants qui avaient fait leur première communion, avaient appris à lire (1).

Telles étaient, toutefois, l'importance et la notoriété des services qu'il avait ainsi rendus, qu'en 1767 le nouvel Intendant — c'était Jullien qui devait laisser, lui aussi, le souvenir d'un administrateur hors ligne— crut devoir solliciter en faveur du bon Curé une récompense honorifique, ne fût-ce que le plus modeste des bénéfices (croix d'honneur de ce temps-là pour un membre du clergé) ; il ne paraît pas qu'il l'ait obtenue. La presse, du moins, enregistra son nom et encouragea ses efforts. « Le curé de Saint-Denis-sur Sarthon, M. Colombet », écrivait un contemporain (2), « homme qui me donneroit envie d'être peintre pour « faire son portrait et le conserver aux postérités futures ; M. Colom- « bet a peut-être fait plus de bien aux cultivateurs de son canton, en « distribuant sa dîme, par parties, à celui qui aura le mieux exploité « tel terrein, qui aura nourri de plus beaux moutons, engraissé plus « de cochons, récolté de meilleur froment, etc., que tous les ouvrages « réunis de toutes les Sociétés de l'Europe (3) ».

Colombet ne se décourageait pas.

En 1788, nous le voyons encore offrir des prix aux cultivateurs de sa paroisse pour la culture du blé et de l'orge et pour l'élevage des poulains (4).

Le moment venu, Colombet se prononça fortement contre les innovations révolutionnaires. Il refusa le serment constitutionnel (5) ; il fit plus : il aurait entraîné le Conseil de la commune de Saint-Denis à protester contre l'établissement des nouveaux impôts comme plus onéreux pour les contribuables que ceux du régime ancien et contre

(1) Il doit exister d'autres pièces imprimées relatives au même objet. Nous n'avons cité que celles que nous avions sous les yeux et qui se trouvent aux Archives du département.

(2) Reboul, *Essai sur les mœurs du temps ;* Londres et Paris, 1768, in-12, p. 17.

L'*Encyclopédie méthodique*, *Jurisprudence*, V° *Mendiant* (article du vicomte de Toustain) signalait aussi, mais sans détails, l'heureux résultat des mesures prises par le curé Colombet dans sa paroisse, pour la suppression du vagabondage et de la mendicité.

(3) De nos jours, un de nos meilleurs confrères, M. le comte Christian de Vigneral, a rappelé les services du bon Curé dans une brochure populaire qu'il lui a consacrée sous ce titre : *Un exemple à suivre. — L'abbé Colombet*, 1766. (Alençon, Renaut-De Broise, 1889, in-16); Hommage bien digne de tous les deux.

(4) *Affiches, annonces et avis divers de la province du Perche ;* journal imprimé à Alençon ; n° du 3 février 1788.

(5) On lui attribue une brochure assez piquante et qui eut un certain retentissement : *Le retour des électeurs de l'assemblée nationale. — Dialogue;* 1791. — 48 p. in-8° (s. n. d. L. ni d'impr).

Digitized by Google

l'émission des assignats, et à demander à l'Assemblée nationale un secours pour la commune de 120 mille livres. Cette délibération fut imprimée. Grand scandale dans la ville d'Alençon; dénonciation au Directoire du département par des patriotes « qui expriment la juste « horreur que leur inspire cet écrit incendiaire » ; violent réquisitoire du Procureur général : « Le lieu des assemblées de la municipalité « de Saint-Denis-sur-Sarthon est un véritable four d'où le feu cherche « à percer au dehors et à porter le ravage et la destruction dans la « contrée et ensuite dans tout l'empire ». Toutefois, il n'est pas pris de « mesures de rigueur contre le Curé (7 janvier 1791). Nouvelle délibération (1er août 1791) : « Pour la tranquillité publique et le maintien du bon « ordre dans la paroisse de Saint-Denis, il est enjoint au sieur « Colombet, ci-devant Curé, de s'en éloigner provisoirement à deux « lieues de distance au moins, et faute par lui d'exécuter le présent « arrêté et de s'y conformer dans le délai de vingt-quatre heures de la signi- « fication qui lui en sera faite, requête du Procureur général syndic, « il y sera contraint ».

Bientôt après, les lois rigoureuses contre les insermentés le forcèrent d'opter entre la proscription ou l'exil.

Il se cacha dans sa paroisse ou dans les environs, et il y passa les jours les plus terribles, remplissant, avec un admirable courage, tous les devoirs de son ministère. Il fut même nommé official provisoire par MM. Lefrançois et Villeroy, vicaires, dans le diocèse de Sées, de l'Évêque exilé, et chargé de provoquer les rétractations des prêtres jureurs dans son canton (1).

Colombet vivait encore en 1803. Il figure dans la liste des prêtres agréés (2) par le nouvel évêque, Mgr de Boischollet.

(1) Abbé Blin. — *Les Martyrs de la Révolution*, t. III, 163.

M. le curé Dumaine, notre collègue, a bien voulu nous communiquer trois pièces qui paraissent avoir fait partie des papiers de l'abbé Colombet :

1° *Lettre* de Baril, avocat au Parlement de Paris, 30 mars 1797, au sujet de la réclamation d'un jeune diacre du diocèse de Sées, qui demandait à être relevé des vœux que lui aurait arrachés la pression abusive de sa famille;

2° *Liste des Brefs du Pape, sur la question des serments, de 1790 à 1796 ;*

3° *Réflexions sur la déclaration* exigée des prêtres par le décret du 7 vendemiaire, an IV. Ces Réflexions sont très hostiles, mais surtout au point de vue politique, au serment de soumission. L'abbé Colombet était d'un avis absolument contraire, ainsi du reste que la plupart des membres les plus autorisés du clergé dans le diocèse de Sées : Il est, à cette occasion, accusé de *relâchement* par MM. Delaunay et Villeroy, dans le registre qu'ils ont tenu des prêtres restés dans le diocèse pendant la Révolution ; il méritait mieux.

(2) Lettre de M. l'abbé Blin, 19 octobre 1894.

Digitized by Google

LES

CHEMINS CREUX

—

A Jules des Rotours

Ces chemins barbares que l'âpre indifférence de nos ancêtres pour tout ce qui était danger et peine laisse se creuser sous l'action du temps, de la pluie et de leurs lourdes charrettes, entre des champs parfaitement cultivés ...

Barbey d'Aurevilly.

Parlez-vous d'anciennes douleurs,
Racines aux vertes pâleurs,
Qui vous tordez dans le mystère
Du chemin creux et solitaire?

Sous votre effort, quand le sol roux
S'entrebaille en de larges trous,
On croit voir par leur ouverture
Les os blancs d'une sépulture.

Vos bras douloureux sont ouverts
En croix le long des talus verts;
Parlez-vous des morts sans histoire
Souffrant dans l'ombre expiatoire?

Digitized by Google

Où des voyageurs trépassés,
Que les vieux chemins ont lassés,
Dont vous avez vu les visages,
Qui passèrent sous vos ombrages?

Ces voyageurs sont arrivés.
Sont-ils perdus, sont-ils sauvés?
Il demeure une inquiétude
Derrière eux dans la solitude.

Sur les vestiges de leurs pas,
Vos rameaux spacieux et bas
Prolongent le silence et l'ombre
D'une allée infinie et sombre,

Clémente aux appels superflus
Vers ceux qui ne reviendront plus
Jamais, sinon peut-être en songe,
Tant leur absence se prolonge!

Triste d'impossibles retours
La route pourtant va toujours,
Creuse en interminable tombe
Où l'eau des terres filtre et tombe...

On s'attend d'y voir revenir
Quelqu'aïeul au doux souvenir:
De dentelle ou de fleur coiffée,
Si la femme y passe, elle est fée,

Et l'homme est spectre, et tous les deux
S'ils s'adorent, à côté d'eux,
Croient entendre dire à des âmes,
Nous avons aimé, nous passâmes !

Digitized by Google

Si la feuille vient à bouger,
Si tressaille d'un bruit léger
Quelque menue et longue tige,
Serait-ce un esprit qui voltige?

Non... une tête, un homme est là.
Quel projet sombre l'appela
Vers la route où seul on chemine?
Ses yeux plongent dans la ravine;

Malveillants, sous leur sourcil noir,
Sans doute qu'ils cherchent à voir
Qui si tard ose de la sorte
S'enfoncer dans la route morte,

Et l'acier de leur regard froid,
Suit le chanteur qui, sans effroi,
Croit en allant sous les ramures
A l'innocence des murmures.

Mais le plus souvent tout se taît
Sous cette voûte où palpitait
Dans l'écho tremblant des feuillages
Le grelot des vieux attelages.

A peine si la faible voix
D'un ruisselet sorti des bois,
Qui court et jamais ne se lasse,
Témoigne de l'heure qui passe.

Il jasait, chantant à demi
Près des marcheurs comme un ami
Qu'on écoutait sans rien lui dire,
Qu'un reflet aussi fit sourire,

Digitized by Google

Compagnon quitté pour jamais,
Qui, poursuivant seul désormais
La route par d'autres suivie,
L'anime encor d'un peu de vie.

Digitized by Google

LE
LOGIS NORMAND

LE CHESNAY

—

A Joseph GERMAIN-LACOUR

O vetustatis silentis obscleta oblivio !

J'allais dans la paix des herbages,
Je m'arrêtais pour écouter
Dans l'air calme des pâturages
La vache lointaine broûter,

Où tressaillit l'herbe, où s'étouffe
La chute automnale des fruits
Tombant d'en haut sur quelque touffe
Des gazons, qu'étonnent les bruits,

Sous le velours gonflé des mousses,
Tapis parmi les joncs bleutés,
Les crapauds avec leurs voix douces
Chantaient comme au soir des étés.

Au recueillement de la terre,
Le silence du coloris
Se mariait dans un mystère,
Quand, tout à coup, je découvris

Digitized by Google

Une chose par l'ombre éteinte,
Une forme dont l'œil doutait,
Un vieux toit dont la morne teinte
Peignait l'oubli qui le hantait,

Un ancien veilleur des prairies :
Le Chesnay, ton logis normand,
Montait des eaux demi taries,
Plein de rêve et d'étonnement.

Le temps, dont l'ouvrage est magique,
Avait tailladé le contour
De ce bonnet astrologique
Qui s'arrondissait sur sa tour,

Tissé d'ardoise ronde et fine,
Pareille aux plumes des ramiers,
Qu'un lichen aussi damasquine
De l'or des soleils coutumiers!

La muraille de siècles lasse,
Sous ce faîte se craquelait,
Mais non sans voiler la crevasse
D'un lilas qui s'étiolait,

Et sa meurtrière entr'ouverte
Explorait en un retrait sûr
La pénombre lointaine et verte
Des vergers au long clair obscur.

Derrière la vitre livide,
Miroir dormant des bois ombreux,
On entrevoyait par un vide
Un intérieur ténébreux,

Digitized by Google

Comparable à ce deuil intime
Qu'à la foule on montre le moins,
Qui monte au visage et s'exprime
Quand on est seul et sans témoins.

Si l'on entrait, l'âtre était blême,
Et froid, comme on l'avait laissé,
Les aïeux y parlaient quand même
Et disaient, songeant au passé :

« *Oui, c'est là que nous habitâmes,*
Nos enclos aux bords festonnés
Imprimaient l'élégance aux âmes,
La mesure aux destins bornés.

Laissant le soleil et la gloire
Expirer dans les frondaisons,
Nous ne savions que l'humble histoire
Qui se contait dans nos maisons,

Et nous bénissions les haies,
Les talus de genêts plantés,
Les prés, les vergers, les futaies,
Qui nous séparaient des cités! »

Le Chesnay. Octobre 1894.

CH. FLORENTIN-LORIOT

Digitized by Google

AU DÉPOURVU

—

BALLADE

Et nul n'a pressenti mon étrange embarras!
Me plaindra-t-on, du moins si je conte l'affaire?
Bah! tel vous plaint tout haut, qui de vous rit tout bas,
En m'éveillant mardi, vers mon heure ordinaire,
Assez tard, je reçois le léger exemplaire
D'un programme (c'était le nôtre) au bas duquel
Se lisait : Numéro neuf : Wilfrid CHALLEMEL.
Ma surprise fut grande alors et, sur mon âme,
Je crus rêver. Pourtant le texte était formel :
Hélas! sans le savoir j'étais sur le programme.

Inquiet, je songeai : Que lirai-je là-bas?
Argentan ne veut rien qui sente le vulgaire,
Ailleurs je me pourrais tirer du mauvais pas;
Mais ce public choisi, comment le satisfaire?
De savants Magistrats, un Sous-Préfet, un Maire,
Parfois un Archiprêtre! Au moment solennel,
De qui pourrais-je attendre un secours fraternel?
Je serais applaudi, loin de risquer le blâme
Si notre Président me passait de son sel....
Hélas! sans le savoir, j'étais sur le programme.

Digitized by Google

Moi qui voulais, friand de plaisirs délicats,
Prendre part comme vous au régal littéraire,
Me berçant de l'espoir que, libre de tracas,
J'entendrais dans mon coin chaque docte confrère,
Il me faut donc parler, quand je voudrais me taire!
O vous coupable auteur de mon trouble réel,
Mon cher Monsieur Beaudouin, c'est un péché véniel;
N'ayant rien préparé, se peut-il qu'on déclame?
Non! je n'aurais pas dû répondre à votre appel.
Hélas! sans le savoir, j'étais sur le programme.

Mieux vaut s'exécuter pourtant en pareil cas.
A moi, vers inédits, ma ressource dernière!
SONNET, — *c'est un Sonnet, rimes à falbalas...,*
Mais il est trop intime et ne conviendrait guère.. .
LA DÉLÉGUÉE, — *oh! point, halte-là, pauvre hère.*
Cette pièce eut l'honneur qu'elle vous plut, Harel;
Mais d'autres, ayant vu ce trop leste pastel,
M'ont dit : cachez ceci, quand survient une dame.
Je ne trouverai rien et c'est bien naturel,
Hélas! sans le savoir, j'étais sur le programme.

ENVOI

O Public, prince aimable et très spirituel,
Un plat manque; faut-il faire comme Vatel?
Je m'y refuse! Mais personne ne réclame?
Adieu donc, et pour moi ne soyez pas cruel :
Hélas! sans le savoir, j'étais sur le programme.

WILFRID CHALLEMEL

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Flore de Normandie, contenant la description des plantes qui croissent spontanément ou sont cultivées en grand dans les départements de la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche, par L. Corbière, professeur de Sciences naturelles au Lycée de Cherbourg, lauréat de l'Institut. 1 vol. in-12 de 716 p. Caen, E. Lanier, éditeur ; Paris, Groux, 130, boulevard Saint-Germain, etc. 1893. Prix : 7 fr. 50.

La Flore de Brébisson, publiée à quatre éditions, rééditée et complétée par Morière, est épuisée depuis longtemps. D'un autre côté, un livre de cette nature, même en le supposant excellent au moment où il paraît, devient médiocre et à peine suffisant au bout d'un certain nombre d'années. La science, en effet, ne s'arrête jamais ; les sciences d'observation surtout s'enrichissent chaque jour de nouvelles découvertes, et les livres qui en traitent ont besoin d'être sans cesse complétés et mis au courant. Les botanistes de la Normandie et des régions voisines — et ils sont assurément beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imagine généralement — attendaient donc avec impatience un livre qui les mît à même de continuer avec fruit et facilité leurs études. M. Corbière, professeur de sciences naturelles au lycée de Cherbourg, a rempli leur désir de la façon la plus heureuse. Sa *Nouvelle Flore de Normandie* arrive juste à point pour combler une fâcheuse lacune et est, je ne crains pas de le dire, ce qu'on pouvait espérer de mieux dans la circonstance.

Une flore, même locale, pour peu qu'elle ait la prétention d'être complète, n'est, certes, pas un livre facile à faire. Sa première qualité, tout d'abord, c'est d'être *pratique*. Les connaissances théoriques n'en constituent donc qu'une partie, nécessaire, sans

Digitized by Google

doute, mais absolument insuffisante. Il y faut, de plus, un explorateur habile, patient, persévérant. Une flore étant faite pour herboriser, il n'y a qu'un herborisateur qui la puisse faire. Mais il faut encore à cet herborisateur des relations très nombreuses et très suivies avec les botanistes de chaque partie de la région, afin de pouvoir indiquer les localités où se trouvent les plantes rares ou peu communes, et aussi de pouvoir signaler au besoin les découvertes nouvelles. Enfin ceux qui se livrent à la botanique n'étant pas uniquement des habitués de la science, mais souvent des jeunes gens, des élèves en médecine ou en pharmacie, même des jeunes filles, il est bon que l'auteur de leur livre nécessaire soit un professeur rompu aux procédés de l'enseignement.

C'est avec plaisir que j'énumère toutes ces conditions, parce que je sais que nul ne les remplit mieux que M. Corbière. Ses connaissances acquises, dès longtemps reconnues, sa vie presque entière consacrée à l'enseignement des sciences naturelles dans un lycée, les fréquentes explorations qu'il a faites pendant de longues années, en compagnie de nombreux botanistes ou de ses élèves, principalement dans l'Orne, à laquelle il appartient par sa naissance, sa famille et une partie de sa carrière ; dans le Calvados, où il a fait ses études, sous la direction de M. Morière ; dans la Manche, où il professe depuis longtemps, l'ont mis à même de donner à son œuvre toute la perfection dont elle était susceptible. Dans de telles conditions, son livre ne peut manquer de réussir et il suffit de le faire connaître pour en assurer le succès.

H. BEAUDOUIN.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

1er Bulletin.

Pages.

Bureau et Commission de publication. — Liste des Membres de la Société..... I

Procès-verbaux des séances de la Société. 1

Une Paroisse rurale au Duché d'Alençon (Saint-Germain-de-Clairefeuille). (Suite). par M. le vicomte du Motey..... 9

Joué-du-Bois (suite), par M. l'abbé C. Macé..... 64

Saint-Hilaire-de-Briouze (suite), par M. l'abbé Gourdel 76

Le Plantis (suite), par M. Charles Vérel..... 90

Imposition levée sur les habitants d'Alençon, en 1596, à l'occasion de l'entrée du Duc de Montpensier dans cette ville, par M. Ch. Tournouer.... 117

Notice sur la vie et les travaux du docteur Thomas, bibliothécaire-adjoint à la Faculté de Médecine de Paris, par M. l'abbé A.-L. Letacq,..... 145

Bibliographie : 1° Un Opuscule sur la Sainte-Épine (M. l'abbé Dumaine, chanoine, archiprêtre de la cathédrale de Sées), par M. l'abbé Rombault... 155

2° Éloge funèbre de M. l'abbé Émile-Jacques Gosnet, chanoine honoraire de Sées et curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Alençon, prononcé le mardi 27 juin 1893, en la dite église de Notre-Dame (M. Dumaine, archiprêtre de Sées), par M. l'abbé J, R..... 158

Digitized by Google

2e Bulletin.

Pages.
Procès-verbal de la séance du 4 avril 1894. 161
Une Paroisse rurale au duché d'Alençon (Saint-Germain-de-Clairefeuille). (Suite), par M. le vicomte du Motey..... .. 165
Imposition levée sur les habitants d'Alençon, en 1596, à l'occasion de l'entrée du Duc de Montpensier dans cette ville. (Suite), par M. Ch. Tournouer..... 215
Le Plantis. (Suite), par M. Ch. Vérel..... 248
Bibliographie du département de l'Orne, pendant l'année 1893, par MM. H. Beaudouin et A.-L. Letacq 261
Bibliographie : Revues, par M. l'abbé P. Barret..... 291
Comptes de l'année 1893..... 296

3e Bulletin.

Les Juges de Jeanne d'Arc, par M. le vicomte du Motey 297
Saint-Hilaire-de-Briouze. (Suite), par M. l'abbé Gourdel..... 316
Les Études classiques au Collége Royal des Jésuites d'Alençon au xviiie siècle, par M. l'abbé P. Barret..... 331
Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques. (Suite), par M. Louis Duval..... 337
Barges, par M. Albert Chollet.. 352
Marnefer, par M. A. Dallet... 368
Description d'objets de l'âge de la pierre polie, provenant du Cambodge et déposés au musée d'Alençon par M. Letellier, conservateur..... 374
Bibliographie : 1° Manuscrit de l'ouvrage de M. de Maurey-d'Orville. Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez, par M. l'abbé J. Rombault.... 382
2° Congrès Provincial de la *Société Bibliographique* et des *Publications Populaires*. — Session tenue au Mans, les 14 et 15 novembre 1893. — Un Évêque de l'ancien régime sous la Révolution, M. de Maillé-La-Tour-Landry, (le vicomte de Broc). — Le Couvent des Capucins d'Évreux, (le P. Édouard d'Alençon, François Lecorney), archiviste

Digitized by Google

Pages

général des Frères Mineurs Capucins). — Vie et correspondance de Marie Roussel, (l'abbé Gourdel). — Charles de Linné, (Th. Fries). Notice biographique traduite du Suédois et annotée par M. l'abbé A.-L. Letacq, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres d'Alençon), par M. Henri Beaudouin.. 385

3° Quelques pages du « Livre. » — Poésies d'après la Bible et les Commentateurs, (M. Charles Lejeard), par M. l'abbé Barret 400

4e Bulletin.

Procès-verbaux des séances de la Société. 405

Discours de M. Gustave Le Vavasseur..... 413

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, par M. le Comte de Contades 425

La libération du territoire Normand, sous Charles VII, par M. L. Duval..... 434

Les Du Merle au XIIIe siècle, par M. l'abbé Rombautt..... 455

Le Trésor d'une jenne fille, en 1692, par M. le Vte du Motey... 471

Un Curé du XVIIIe siècle aux environs d'Argentan (l'abbé Hérambert, du Paty), par M. J. des Rotours..... 466

La Société d'Agriculture de la Généralité d'Alençon, de 1762 à 1790, par M. L. de La Sicotière..... 488

Poésies : Les Chemins Creux. — Logis Normand, par M. Ch. Florentin-Loriot..... 510

— Au Dépourvu (ballade), par M. Wilfrid Challemel.... 517

Bibliographie : Nouvelle Flore Normande (M. L. Corbière), par M. H. Beaudouin.. 519

Alençon. — E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06822 9031

Digitized by Google

Digitized by Google